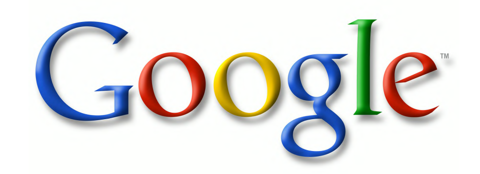




# HISTOIRE
# *DE L'IRLANDE*
## ANCIENNE ET MODERNE,

Tirée des Monumens les plus authentiques.

TOME TROISIEME.





A AMSTERDAM.

M. DCC. LXIII.

# SOMMAIRE
## DES PRINCIPAUX ÉVENEMENS.

### *TROISIEME PARTIE.*

### SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.

### CHAPITRE XXI.



### CHAPITRE XXII.

## CHAPITRE XXIII.



## CHAPITRE XXIV.



## CHAPITRE XXV.

## CHAPITRE XXVI.



## CHAPITRE XXVII.

## CHAPITRE XXVIII.



## CHAPITRE XXIX.



## CHAPITRE XXX.

## CHAPITRE XXXI.



## CHAPITRE XXXII.

# SOMMAIRE DU PRECIS DE L'HISTOIRE DES QUATRE STUARTS.

*Jacques VI Roi d'Ecosse, succéde à Elizabeth, en vertu de son origine, & prend le nom de Jacques I.* pag. 635. *Reunion de l'Ecosse à l'Angleterre, sous l'autorité de ce Prince.* ibid. *Sa proclamation & la suite.* 636. *Les Irlandois reconnoissent ce Prince pour leur Souverain, & pourquoi* 637. *Hugue ô Neill Comte de Tirone se soumet à ce Monarque.* ibid. *Il en est bien reçu Rory ô Donnel créé Comte de Tirconnel* 638. *Mountjoy Lord Lieutenant d'Irlande. Idée favorable des Irlandois sur le Roi Jacques. Il flatte les Catholiques de sa protection. Sa lettre au Pape Clement VIII. Elle est soustraite par les artifices de Cecil Secrétaire d'Etat.* 639. *Conspirations en Angleterre, & leur suite.* 640. & 641. *Artifices de Cecil contre l'Irlande. Conférence secrette entre les Chefs des Catholiques & Christophe de S. Laurent. Celui-ci les dénonce comme gens pernicieux; ils se justifient au Conseil. Ils suivent l'avis qu'on leur donne de se sauver. Leurs biens sont confisqués & donnés aux Protestans. Ils passent en France. L'Ambassadeur d'Angleterre à cette Cour demande qu'on les renvoye. Réponse d'Henri IV à ce sujet.* 643. *Nugent Baron de Delvin dans les fers en Irlande. Persécution dans ce Royaume contre les Catholiques.* 644. *Cahir ô Dogharty chef d'Innishowen prend les armes.* ibid. *Surprend la ville de Derry. Passe la garnison au fil de l'épée. Il se rend maître du Château de Culmor; il charge Felim Mac Davet d'y commander. Le Chevalier Winkel Anglois vient mettre le siége devant Culmor. Mac-Davet met le feu à ce Château, & se sauve à Derry.* ibid. *Winkel s'avance vers le Château de Beart pour en faire le siége.* 645. *Marie Preston femme d'ô Dogharty étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, se rend par capitulation. Suite de cette affaire. Le Général Anglois désole l'Innishowen. O Dogharty vient au secours de cette Principauté & y perd la vie. Histoire de Marie Stuart Comtesse de Tirconnel.* 646. & suiv. *Injustices de Jacques I contre les Irlandois.* 650 *Réflexions sur la conduite de ce Prince, & sur les peuples d'Irlande contre l'historien M. Hume. Caractère du Roi Jacques & sa mort.* 656. *Henri & Charles ses deux fils. Le premier meurt avant son pere. Il eut aussi une fille nommée Elizabeth. Charles fils unique monte sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles I. Son mariage avec Henriette fille d'Henri IV Roi de France. La source de ses malheurs. Il compose une Liturgie pour l'Ecosse.* 657. *Tumulte arrivé lorsqu'il en fait faire la publication. Révolte des Ecossois. Alexandre Lesly les commande. Le Roi marche vers Berwick. Propositions faites à ce Prince, par les Rébelles; il les accepte.* 658. *Ils se révoltent de nouveau.* 659. *Leurs succès. Conseil tenu à York & Conférence à Rippon pour une suspension d'armes;*

*elle*

Fin des Sommaires du Tome III.



## *ERRATA* du Tome III.

PAge 448. *ligne derniere*, Desmond étoit occupé, *lis.* Desmond étoit campé.

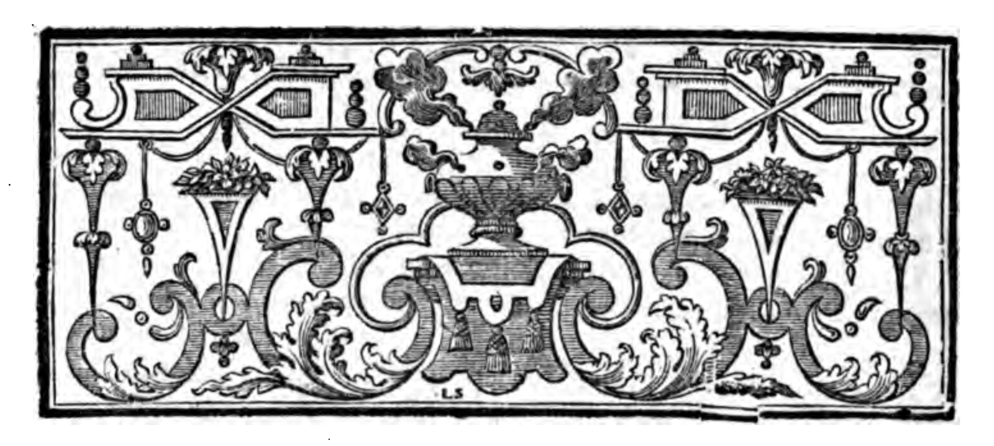
*Pag* 560. *ligne* 4. Mac-Mahons. *lis.* Mac-Mahon.

*Pag.* 651. *ligne* 29. laboureur, *lis.* laboureurs. *Ibid. ligne* 32. un autre ? qui, *lis.* un autre qui.

*Pag.* 662. *ligne* 22. d'Inis Killing, *lis.* d'Inniskillin. *A la Note*, son fils, *lis.* son petit-fils est Major.

*Pag.* 733. *à la premiere Note en bas*, Maréchal général de la Cavalerie en Irlande. *lisez* Maréchal général des Logis de la Cavalerie. *A la fin ajoutez*, Les Seigneurs de Kilcop au Comté de Waterford descendoient de Theobald Butler Lord Baron de Cahir, Pair d'Irlande, & de Catherine Cusack son épouse, fille & unique héritiere de Jean Cusack Lord Président de Munster; & à l'exemple des Lords Cahirs leurs aînés, ils s'étoient toujours distingués par un invariable attachement aux intérêts de la Religion & de l'Etat.





# HISTOIRE D'IRLANDE.

## TROISIEME PARTIE.

## *SUITE DE L'IRLANDE CHRETIENNE.*

### CHAPITRE XXI.



Uſſitôt après la mort de la Reine Marie, Elizabeth l'unique fille de Henri VIII qui reſtat alors, fut déclarée en Parlement héritiere du trône; elle fut, ſelon le rit Romain, couronnée Reine d'Angleterre avec les cérémonies accoutumées, dans l'Abbaye de Weſtminſter par Oglethorp Evêque de Carliſle, l'Archevêque d'York & les autres Evêques du Royaume ayant refuſé d'y aſſiſter. Cette Princeſſe avoit alors vingt-cinq ans. Son regne fut long & rempli d'événemens. Les Princes contemporains furent Ferdinand d'Autriche Empereur, Henri II Roi de France, Philippe II Roi d'Eſpagne; le Pape Paul IV gouvernoit l'Egliſe.

An. 1558.

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth. Heylin hiſt. de la Réform. *pag.* 173. *& ſuiv.* Cambd. Annal. rerum Anglic. regnant. Elizabeth. *edit. Lug. Batav.* Salmon hiſt. d'Anglet. *vol.* 7. *pag.* 6.

Elizabeth ſe voyant en poſſeſſion du trône d'Angleterre, commença à penſer au gouvernement ſpirituel & temporel de l'Etat; quoiqu'elle eut réſolu de faire changer la Religion, ſa prudence

lui fit garder quelques mesures d'abord, pour ne pas allarmer les Catholiques, ni faire perdre toute espérance aux Protestans, elle se choisit un Conseil composé de Seigneurs des deux Religions; elle fit annoncer ensuite à tous les Princes de l'Europe par ses Ambassadeurs son avénement au trône.

L'ambition fut la passion dominante d'Elizabeth; l'envie de regner seule, d'être maîtresse & absolue en tout, lui donna du dégoût pour le mariage, quoiqu'elle fut fortement sollicitée par le Parlement & recherchée par plusieurs Princes dont le plus considérable fut Philippe II Roi d'Espagne son beau-frere. Ce Prince guidé par des raisons politiques, lui en fit faire la proposition par le Comte de Feria son Ambassadeur, & se chargea d'obtenir une dispense du Pape pour cet effet. Elizabeth reçut le compliment de l'Ambassadeur avec politesse sans lui donner aucune espérance pour la réussite. Outre que cette Princesse ne vouloit pas se donner un maître, elle avoit assez de pénétration pour appercevoir le coup que cette dispense porteroit à son honneur & à celui d'Anne Bollen sa mere; elle sentoit bien que de se soumettre à l'autorité du Pape, & reconnoître la nécessité d'une dispense dans cette occasion, ç'eut été approuver le mariage de Henri VIII, avec Catherine d'Arragon, faire passer pour concubinage le prétendu mariage de ce Prince avec Anne Bollen, & établir le droit de Marie Stuart Reine d'Ecosse à la couronne d'Angleterre: cette Princesse venoit d'épouser François fils de Henri II, la France la reconnoissoit pour Reine d'Angleterre, & elle en fit écarteler les armes.

Cambd. *ibid.* *pag.* 5.

Heyl. *ibid. pag.* 283.

Baker *ibid.* *pag.* 329.

Heyl. *ibid. pag.* 274.

Cependant Elizabeth avoit son Agent à Rome, c'est-à-dire, qu'elle avoit confirmé dans cette fonction le Chevalier Edouard Karn, pour annoncer à Sa Sainteté la mort de la Reine Marie, & son avenement au trône, & pour marquer à ce Pontife le désir qu'elle avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Karn eût plusieurs conférences avec le Pape: ce Pontife étoit d'abord courroucé; mais la charité pastorale lui ayant inspiré qu'on gagnoit plus par la douceur que par la rigueur, sa réponse finale au Ministre étoit, que la Reine n'avoit pas besoin de s'adresser à lui pour une couronne dont elle avoit déja la possession; mais qu'il comptoit qu'elle ne toucheroit pas à la Religion. Karn lui répondit, que selon les instructions qu'il avoit reçues, il ne pouvoit lui donner aucune assurance sur ce point, que Sa Sainteté n'eut déclaré auparavant que le mariage de Henri VIII &

d'Anne Bollen étoit valide. Cette réponse étourdit le Pape & son Conseil; il vit bien qu'il n'y avoit rien à faire, il prit le parti de ne rien décider, plutôt que de faire une chose dont il ne pouvoit se promettre aucun bien. Le Pape fit plus, si on en peut croire Baker, il écrivit à cette Princesse de la maniere la plus tendre; il l'exhortoit à retourner à l'union de l'Eglise Catholique, & lui promettoit que si elle vouloit suivre ses conseils, il révoqueroit la sentence prononcée contre le mariage de sa mere, qu'il confirmeroit le livre de la priere commune ou publique en langue Angloise, & enfin qu'il permettroit à ses sujets l'usage du Sacrement sous les deux espéces. Elizabeth, continue cet Auteur, ne se laissa pas gagner par les belles promesses du Pape; elle persista toujours dans la résolution de soutenir une Religion qu'elle croyoit en conscience plus conforme à la parole de Dieu & aux usages de la primitive Eglise. On voit bien le peu de sincérité d'Elizabeth dans cette négociation avec le Pape, quand même le Saint Pere lui auroit accordé la réhabilitation du mariage de sa mere, ce qui devoit lui paroître assez difficile, la Religion n'en auroit pas moins souffert sous une Princesse qui avoit le cœur corrompu & l'esprit gâté. *Ibid. pag.* 331.

On prétend que Henri II Roi de France avoit employé son crédit auprès du Pape, tant pour traverser Philippe II, qui sollicitoit une dispense en faveur du mariage qu'il vouloit contracter avec Elizabeth, que pour engager le souverain Pontife à déclarer cette Princesse illégitime. Quoi qu'il en soit, Elizabeth n'affectoit pas de mettre en question le droit de sa naissance, & il est remarquable que le Parlement qui reconnoît par un acte authentique le titre de cette Princesse à la couronne, n'en a jamais fait un en faveur de sa légitimation, ni de la validité du mariage de sa mere sur laquelle ce titre devoit être appuyé. Heyl. *ibid. pag.* 279.

Elizabeth ne perdoit pas de vue son projet touchant la réforme de la Religion; mais elle ne l'exécuta que peu à peu & par degrés: elle ordonna d'abord la lecture des Ecritures Saintes au peuple en langue vulgaire, elle fit publier une Déclaration, par laquelle elle défendit toute dispute en matiere de Religion, & ordonna aux Prédicateurs de garder un silence général sur les dogmes controversés. Ce fut alors qu'on distinguoit les bons & les mauvais Pasteurs, les bons annonçoient la vérité aux fidéles au péril de leur liberté & même de leur vie, pendant que les Pasteurs mercenaires & politiques se conformoient au temps Baker *ibid. pag.* 328. Heyl. *ibid. pag.* 276.

pour conserver leur temporel. Dans ces entrefaites, la Reine fit corriger le livre de la priere commune (*a*) publié en Anglois sous Edouard VI. Elle nomma pour cet effet Parker, Cox, le Chevalier Thomas Smith homme sçavant dans les loix, & autres Docteurs partisans de la réforme.

Tout étant ainsi disposé, le Parlement s'assembla, on y présenta le livre de la priere commune qui fut approuvé avec la Liturgie en langue vulgaire : on en ordonna l'usage par tout le Royaume ; on établit la Céne sous les deux espéces, on abolit la Messe ; on fit un acte pour rendre à la couronne les décimes, les premiers fruits & les biens des Monastères rétablis sous le régne précédent ; mais il y eut un grand débat dans ce Sénat au sujet de la primauté ecclésiastique, quelques-uns ayant jugé que c'étoit une chose horrible & peu naturelle, que de donner à une femme la qualité de chef suprême de l'Eglise Anglicane : cependant cela passa à la pluralité des voix, Elizabeth est déclarée Pontife souveraine, ou pour éviter le ridicule, Gouvernante suprême de l'Eglise, par le Parlement devenu Tribunal Ecclésiastique. Ce même Parlement réduisit le nombre des Sacremens à deux ; sçavoir, le Baptéme & la Céne, fit démolir les Autels, & supprima les images dans les Eglises.

Heyl. *ibid. pag.* 280.

La suprématie ecclésiastique ayant été confirmée à la Reine, la prestation du serment devint alors la pierre d'achoppement ; ceux qui refusoient de prêter le serment de la suprématie, étoient tout aussitôt privés de leurs Bénéfices ; le nombre des refusans étoit petit à la vérité, & ne montoit pas à deux cens personnes, dans un pays où l'on comptoit plus de neuf mille Ecclésiastiques en titres ; le grand nombre souscrivit sans peine à la suprématie en prêtant le serment, les uns par inclination pour la réforme, les autres par une politique lâche & honteuse. Ce fut dans cette occasion que les Evêques firent voir une fermeté vraîment apostolique. Il y avoit alors plusieurs Siéges vacans, de sorte que le nombre des Evêques actuels n'étoient que de quinze, parmi lesquels il ne se trouva qu'un seul Apostat, qui fut Kitchin Evêque de Landaff. Les autres, sçavoir, Heath Archevêque d'York, Bonner Evêque de Londres, Tonstal de Durham

Baker, *ibid. pag.* 29.
Heyl. *ibid. pag.* 286.

(*a*) Le livre de la priere commune, est une espéce de Rituel, ou Breviaire, qui contient les trente-neuf articles de la Religion prétendue réformée, avec la formule des prieres usitées dans cette Religion.

White de Winchester, Thirlby d'Ely, Watſon de Lincoln, Pool de Peterborough, Chriſtopherſon de Chicheſter, Bourn de Wells, Turbervile d'Exeter, Morgan de S. David, Bain de Lichfield, Scot de Cheſter, & Oglethorp de Carliſle, ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, furent mis en priſon & privés de leurs Evêchés, qui furent donnés à des perſonnes plus traitables qu'eux.

Le Siége de Cantorbery étant vacant par la mort du Cardinal Poole, fut donné à Parker par Lettres-Patentes : il reçut, dit-on, la conſécration de Barlow & de deux autres qui n'avoient pas plus de caractère que lui ; Parker impoſa les mains à tous ceux que la Reine avoit nommés pour remplir les Siéges des Evêques dépoſés. La queſtion de la validité de ces Ordinations exerça beaucoup les Ecrivains de ce temps, & encore de nos jours ceux qui entreprirent la réfutation du livre du Pere Couroyer, ſçavoir Fennell Doyen de Laonne en Irlande, & le Pere le Quien de l'Ordre de S. Dominique. Voilà la prétendue réforme de la Religion établie ſans retour en Angleterre au commencement du regne d'Elizabeth. Cette Nation inconſtante qui prête un caractère de légereté à ſes voiſins, changea cinq fois ſa Religion dans l'eſpace de trente ans. Les Anglois étoient Catholiques en 1529, bientôt après ils tomberent dans le ſchiſme, & ſe firent une Religion à laquelle on ne comprenoit rien. Sous Edouard, l'héréſie de Zuingle fut la Religion dominante. Sous Marie, on rétablit la Religion Catholique ; mais Elizabeth étant montée ſur le trône, on en forgea une autre, qui étoit compoſée de celle de Luther & de Calvin avec quelques adouciſſemens, & à qui on donna le nom de Religion Anglicane. Tel étoit l'état des affaires en Angleterre, au commencement du regne d'Elizabeth.

En Irlande, le Chevalier Sidney gouvernoit la province Angloiſe en qualité de Député ; le Conſeil privé ne manqua pas de lui faire part du changement arrivé en Angleterre ; la nouvelle fut agréable aux partiſans de la réforme, & on célébra ſucceſſivement à Dublin les obſéques de Marie & le couronnement d'Elizabeth. *War. de Annal. Hib. reg. Elizab. cap. 1.*

Thomas Comte de Suſſex fut nommé pour la ſeconde fois Lord Député d'Irlande ; il arriva au mois d'Août dans cette Iſle avec treize cens ſoixante hommes d'infanterie, & trois cens vingt hommes de cavalerie, accompagné du Chevalier Guillaume Fitz-Williams. Ce Gouverneur ſe rendit dans l'Egliſe de *An. 1559. War. ibid. cap. 2.*

Chriſt, où au défaut d'Eccléſiaſtiques, la Litanie fut chantée en langue vulgaire par le Chevalier Nicholas Dardy, après quoi le Député prêta le ſerment, & on chanta le *Te Deum* en Anglois au ſon des trompettes. Le Comte d'Ormond prêta auſſi ſerment comme Membre du Conſeil privé de la Reine, & fut nommé Tréſorier d'Irlande. On fit publier quelque temps après une proclamation pour abolir la Meſſe.

Statut. d'Irland. ſous Elizabeth, édit. de Dublin de l'an 1621. *cap. 1. pag. 259. & ſuiv.*

Suſſex fit aſſembler le Parlement au mois de Janvier dans l'Egliſe de Chriſt à Dublin pour détruire tout ce qui avoit été fait deux ans auparavant dans un autre Parlement, où ce Seigneur préſida; telle eſt l'inconſtance des hommes. On fit dans celui-ci quantité d'actes tendans à l'établiſſement de la réforme en Irlande; ſçavoir, que la juriſdiction ſpirituelle & eccléſiaſtique ſeroit annexée à la couronne, & toute autorité étrangere abolie (c'eſt celle du Pape); que les actes des appels ſeroient renouvellés; que les actes faits du regne de Philippe & Marie, touchant la Religion ou l'héréſie, ſeroient révoqués; que la Reine & ſes ſucceſſeurs auront le droit de faire exercer la juriſdiction eccléſiaſtique par commiſſion; que toutes perſonnes, ſoit Eccléſiaſtiques ou laïques en poſſeſſion de Bénéfices ou Offices, ſeront tenues de prêter le ſerment de la ſuprématie ou primauté, ſous peine de perdre leurs Bénéfices ou charges; que celui qui fera valoir, ou qui ſoutiendra une juriſdiction étrangere, ſera puni par la confiſcation de ſes biens, ou une année de priſon pour la premiere fois; pour la ſeconde, il ſubira la peine de *præmunire*, & pour la troiſiéme, celle de haute trahiſon. Il fut décidé qu'un ſentiment ne ſeroit regardé comme hérétique à moins qu'il ne ſoit jugé tel par les Ecritures Saintes, les quatre premiers Conciles généraux, ou par un Arrêt du Parlement. Voilà ce Sénat juge de la Foi, ſans autre miſſion que celle qu'une femme lui donne. Dans l'Evangile de Jeſus-Chriſt, celui qui n'écoutoit pas l'Egliſe étoit regardé comme un païen ou Publicain: dans la nouvelle doctrine, celui qui n'écoute pas Elizabeth & ſon Parlement en matiere de Religion, ſera privé de ſon bien, de ſa liberté, & quelquefois de la vie ſelon les circonſtances.

Le Parlement fit encore des actes, qui ordonnent l'uniformité de la priere commune, qui reglent l'adminiſtration des Sacremens, principalement de celui de la Cêne, la conſécration des Prélats ſelon le Rit du livre de la commune priere approuvé par Edouard VI, ſous peine d'amende contre les délinquans.

Le premier refus est un titre de confiscation d'une année du temporel du prétendu coupable avec six mois de prison ; le second est puni de la privation des Bénéfices & d'une année de prison : enfin la peine du troisiéme refus, lorsqu'on est duement convaincu, est une prison perpétuelle. Les mêmes Statuts ordonnent la restitution des premiers fruits, & le payement d'un vingtieme des revenus des Bénéfices au profit de la couronne ; il est ordonné enfin de reconnoître le titre de la Reine à la couronne, & il est défendu sous peine de *præmunire*, ou de haute trahison, de parler ou d'écrire contre ce titre. Le Parlement ordonna enfin la réunion du Prieuré de S. Jean de Jerusalem à la couronne.

On conserva cependant à l'Eglise Anglicane, toute défigurée qu'elle étoit, quelques-uns des priviléges de l'ancienne Eglise. Chaque Evêque avoit un tribunal pour juger les affaires de discipline ecclésiastique, que nous nommons Officialité, le glaive de l'excommunication n'avoit pas perdu sa force, & les Curés étoient autorisés à refuser la Communion à ceux qu'ils en jugeoient indignes, sans en être comptables à d'autres qu'à l'Ordinaire, comme il paroît par l'extrait suivant, tiré & traduit littéralement du livre de la priere commune, imprimé en ce temps à Londres. Art. 33.

» Ceux qui désireront participer à la sainte Communion, enverront leurs noms au Curé au moins la veille.

Ordre pour l'administration du S. Sacrement.

» Que si parmi eux il se trouve quelque pécheur public & notoire, ou qui ait fait quelque tort à son prochain par parole ou action, de sorte que la Congrégation des fidéles en ait été offensée, le Curé en ayant connoissance, l'appellera & l'avertira qu'il ne s'avise aucunement de s'approcher de la table du Seigneur, qu'il n'ait auparavant déclaré publiquement qu'il s'est sincérement repenti, qu'il n'ait promis de réformer sa mauvaise vie passée, afin que la Congrégation qui avoit été offensée, en soit satisfaite, & qu'il n'ait dédommagé les parties auxquelles il avoit fait tort, ou du moins n'ait déclaré être dans une ferme résolution de le faire le plutôt qu'il le pourra commodément.

Constit. & Canons Ecclesiast. édit. de Londres, de l'an 1673. art. 26. & suiv.

» Le Curé enverra de même envers ceux qu'il observera avoir quelque haine ou rancune les uns contre les autres ; il ne souffrira pas qu'ils s'approchent de la table du Seigneur qu'il n'ait reconnu qu'ils se sont reconciliés ; & si l'une des parties est disposée à pardonner de tout son cœur tout ce que l'autre lui au-

» roit fait, & à réparer le mal qu'il auroit fait lui-même, l'autre » partie ne se prêtant point à un si bon accord, mais persistant » toujours dans son opiniâtreté & malice; en ce cas le Ministre » doit admettre celui qui est pénitent à la sainte Communion, & » non l'autre, à condition néanmoins que le Ministre qui aura » rejetté quelqu'un, selon ce qui est dit ici, ou dans le paragra- » phe précédent de cette rubrique, sera tenu d'en donner con- » noissance à l'Ordinaire dans quinze jours au plus tard, & l'Ordi- » naire procédera contre le coupable selon les Canons. » Les Hérétiques croyoient ces précautions nécessaires pour éviter la profanation d'un Sacrement, où ils ne reconnoissoient pas la présence réelle de notre Seigneur.

Il y a apparence, dit Wareus, que ces decrets avoient trouvé de la résistance de la part des Irlandois, & qu'un grand nombre dans les deux Chambres y étoit opposé, puisque le Député fut obligé de casser le Parlement au mois de Février, & de passer en Angleterre pour en rendre compte à la Reine, en laissant Williams avec qualité de Député en Irlande. Quoiqu'on eut surpris la Religion des Irlandois sous Henri VIII, en leur faisant envisager la querelle du Roi avec le Pape comme une question purement civile, qui ne regardoit que le gouvernement temporel, & que ceux-ci eussent été confirmés dans cette opinion, par l'exemple du Roi lui-même, & de son Parlement Anglois, qui, quoique brouillé avec ce Pontife, faisoit profession de la Religion Catholique; quoique le Parlement d'Irlande eut souscrit en conséquence de cette bonne foi à quelques actes faits contre la jurisdicton du souverain Pontife, on a vu cependant ce même peuple revenu de son égarement signaler son zéle pour la cause catholique dans un autre Parlement assemblé sous le regne de Marie, & révoquer d'une voix unanime lesdits actes.

Analecta sac. par. 1. *pag.* 430. Irelands Case, *pag.* 4. *& suiv.*

A l'égard du Parlement dont il est ici question (*a*), des Auteurs graves & voisins de ce temps, prétendent que, bien loin d'être une assemblée générale des Etats, ce prétendu Parlement ne fut composé que de gens sacrifiés aux intérêts de la Reine, ou aisés à corrompre, & qu'on eut soin de n'y admettre qu'un petit nombre de Nobles du pays, qui étoient tous Catholiques alors; de sorte que par ces moyens & autres ruses, on trouva

(*a*) Il faut toujours se souvenir que ce Parlement, quoique nommé Parlement d'Irlande, n'étoit composé que d'Anglois de naissance ou d'origine.

le

le secret de faire passer tels actes qu'on jugea à propos. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces actes ne furent jamais rendus publics du vivant de la plupart de ceux qui avoient siégé dans ce Parlement, ni mis en exécution avec rigueur, qu'après la défaite de la fameuse flotte ou Armada Espagnole en 1588.

La modération d'Elizabeth n'étoit due qu'aux circonstances critiques où elle se trouvoit alors. Cette Princesse avoit beaucoup d'ennemis; Marie Stuart Reine d'Ecosse, avoit des prétentions non équivoques à la Couronne d'Angleterre; Henri II Roi de France, au lieu de retirer ses troupes d'Ecosse, y en envoyoit secrettement de nouvelles, pour seconder l'intention qu'il avoit de faire déclarer Elizabeth hérétique & illégitime par le Pape; l'Empereur & le Roi d'Espagne étoient de cette confédération, & les Irlandois ne cherchoient que l'occasion de secouer le joug.

La pénétration d'Elizabeth lui fit envisager tous ces objets avec leurs rapports : elle s'occupa des moyens de se mettre en état de défense contre les puissances étrangeres, de calmer les troubles que la réforme causoit chez elle, & de s'assurer de l'Irlande en y envoyant de fréquens secours; & sa politique lui fit renvoyer à un temps plus favorable l'exécution des actes du Parlement d'Irlande, qui devoit nécessairement faire révolter les habitans de cette Isle contre elle. Le temps justifia sa conduite, Henri II mourut. Les Huguenots ayant causé des troubles en France, elle leur envoya souvent des secours, elle appuya les révoltés des Pays-Bas contre Philippe II. Elle invita les Protestans d'Ecosse à se liguer avec l'Angleterre, & viola les loix des Nations en soulevant des sujèts contre leur Princesse légitime. Elle réduisit enfin par une longue & cruelle guerre les Irlandois, malgré quelques efforts faits par les Espagnols pour les secourir; elle se vit alors maîtresse de faire exécuter contre eux toutes sortes de loix.

La sévérité dont on usa au commencement du regne de Marie contre les prétendus Réformateurs de la Religion, en obligea un grand nombre à passer les mers, & de chercher un asyle dans différentes contrées. On en compte jusqu'à huit cens, tant d'étudians que d'autres. Embden fut la seule ville dans les pays des Luthériens où ils furent reçus; ces Hérétiques regardoient avec horreur les Protestans Anglois qui n'admettoient pas la présence réelle; ils appelloient *martyrs du diable*, ceux qui souffroient

Heyl. *ibid. pag.* 196. *& suiv.*

Heyl. *ibid. pag.* 250.

Ibid. pag. 228. pour la Religion Proteſtante. Mais ces réfugiés furent reçus à Zurich, à Genêve, à Francfort, comme des Confeſſeurs de la foi. Les grands priviléges qu'on leur accordoit à Francfort, les attira en foule dans cette ville. On leur fit partager avec les Proteſtans de France l'Egliſe qu'on avoit déja accordée à ceux-ci, à condition d'y faire alternativement leur ſervice, c'eſt-à-dire, à différents jours pendant la ſemaine, & à différentes heures les Dimanches.

Les chefs de cette Congrégation profeſſoient la doctrine évangélique de Zuingle: ne trouvant pas la réforme faite en Angleterre aſſez parfaite, ni aſſez conforme à cette doctrine, ils commencerent par corriger & défigurer la Liturgie Anglicane; ils en retrancherent tout ce qui avoit rapport avec la Religion Romaine, & la réduiſirent à la ſimple lecture de quelques Pſeaumes & Chapitres tirés de l'Ecriture Sainte.

Ibid. pag. 230. Le bruit de cette nouvelle Egliſe de Francfort, & de la réforme qu'on y faiſoit, s'étant répandu, Jean Knox quitta ſa retraite de Genêve pour s'y rendre; il ſe diſtingua beaucoup dans l'avancement de la nouvelle réforme, & devint bientôt chef de cette petite Egliſe. Il avoit déja publié un libel ſéditieux intitulé, *le premier ſon de la trompette*, où il invectivoit fortement contre le gouvernement des femmes. Les trois Maries; ſçavoir, Marie Reine d'Angleterre, Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, & Marie de Lorraine Reine Douairiere & Régente de ce Royaume, furent les objets de ſes réflexions ſcandaleuſes. Ce libel ne manqua pas d'attirer à l'Auteur une diſgrace dans ſon pays; Knox n'oſant pas chercher aſyle en Angleterre, ni en France, ſe retira à Genêve, & de-là à Francfort comme on vient de le voir.

Ibid. pag. 231. 232. L'arrivée du Docteur Richard Cox autre réfugié Anglois, à Francfort, arrêta le progrès de la nouvelle réforme dans cette ville. Comme il avoit été un des principaux fabriquans de la Liturgie Anglicane en Angleterre ſous Edouard VI, il croyoit qu'il étoit de ſon honneur de ſoutenir ſon ouvrage, & d'empêcher les changemens qu'on vouloit y introduire: en conſéquence, il fit publier en chaire le Dimanche ſuivant, la Liturgie Anglicane. L'amour-propre de Knox ſouffrit beaucoup de cette contradiction; il monta auſſitôt en chaire, & prêcha fortement contre cette Liturgie, qu'il diſoit imparfaite & remplie de ſuperſtitions; ſurquoi Cox lui interdit la prédication, & le fit chaſſer de Francfort.

Cox se voyant maître du champ de bataille, commença à réformer cette Congrégation selon le rit de l'Eglise Protestante. Il nomma un Pasteur principal assisté de deux Ministres & quatre Diacres. Il établit des Professeurs pour les langues Hébraïque & Grecque, & pour la Théologie. Il confia à Chambers l'administration de la bourse des abondantes aumônes qu'on envoyoit d'Angleterre & de Hollande, pour être distribuées aux freres persécutés.

Knox renvoyé de Francfort par ordre du Sénat, retourna à Genêve, où il fut nommé Prédicand, conjointement avec Goodman. On rejetta alors la réforme Anglicane, on se conforma au rit de l'Eglise de Genêve, & on adopta la doctrine de Calvin. Voilà le fondement de la Religion Presbytérienne, & de la secte des Puritains, qui fit tant de ravage après en Angleterre & en Ecosse.

Rien de plus opposé à l'ordre & à l'harmonie qui fait le bonheur des Nations, qu'une Religion, dont le systême tend à une démocratie générale dans l'Eglise & dans l'Etat; on a vû des preuves de cette vérité dans différentes Nations de l'Europe, où les Calvinistes se sont révoltés contre leurs Souverains; on se borne ici à l'exemple des Ecossois qui a un rapport plus immédiat avec l'histoire d'Irlande que les événemens des autres Nations. La Religion Presbytérienne avoit pris racine chez ce peuple sous le nom de Puritanisme. Les Partisans de cette Religion voulant profiter de l'absence de la Reine alors en France, & de la foiblesse du gouvernement sous une Reine Régente, commencerent à cabaler. Ils s'assemblerent tumultuairement avec quelques Seigneurs à leur tête, & formerent un corps à part dans la Nation, sous le nom de Congrégation; leur arrogance augmentant avec leur nombre, ils présenterent une requête à la Reine Régente, & aux Seigneurs du Conseil, à l'effet que le Sacrement de la Cêne fût administré sous les deux espéces, que l'Office divin fût célébré en langue vulgaire, & qu'il leur fût permis de se choisir des Ministres selon l'usage, disoient-ils, de la primitive Eglise. La Cour voulant ménager ces Fanatiques, leur fit une réponse assez gracieuse, dans le dessein plutôt de gagner du temps, que d'acquiescer à leurs demandes; mais cette réponse ne servit qu'à les rendre plus fiers. Knox prédicateur turbulent & enthousiaste séditieux, ayant appris à Genêve les dispositions de ses freres en Ecosse, se rendit en 1559 dans ce

Heyl. *ibid. pag.* 297. 298.

Royaume, où il devint le prédicateur & le boutefeu de la révolte. Trouvant cette petite Eglise assemblée à Perthe, il monta en chaire, & fit de si sanglantes invectives contre les images, l'idolatrie & les superstitions de l'Eglise Romaine, que la populace en furie au sortir du Sermon, arracha les images, renversa les autels de l'Eglise, & démolit toutes les Maisons Religieuses de la ville. Cet exemple fut suivi par les habitans de Couper, de Craile, de S. André, de Scone, de Cambuskenneth, de Sterling, de Lithgow, de Glascough & d'Edenburgh : les Fanatiques se rendirent maîtres de cette derniere ville, & de toutes les Eglises, sans qu'il en restât une seule où la Régente put faire célébrer l'Office divin. Knox invectiva dans un autre Sermon contre cette Princesse, & exhorta le peuple à s'unir pour chasser du Royaume les troupes Françoises. Les révoltés en conséquence, firent signifier à la Régente un acte par lequel elle étoit déclarée déchue de tout pouvoir dans le gouvernement.

La Princesse allarmée par cet attentat, jugea qu'il étoit temps de songer à sa conservation. On lui envoya quelques troupes de France; quoique le nombre ne fut pas suffisant pour dompter les rebelles, cependant avec ce renfort elle reprit Edenburgh, elle fortifia le port de Lieth, & obligea les révoltés de se retirer vers le Nord. Dans ces circonstances, ils s'adresserent, de l'avis de Knox, à la Reine d'Angleterre : quoique les droits de la
Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 330. Royauté se trouvent violés, lorsqu'un Prince soutient les sujets révoltés d'un Prince voisin, cependant des raisons politiques engagerent Elizabeth à envoyer des troupes au secours des Puritains d'Ecosse. Outre l'intérêt qu'elle prenoit à l'établissement de la réforme dans ce Royaume, le voisinage des troupes Françoises lui portoit ombrage, dans un temps que François II avoit des prétentions à la Couronne d'Angleterre, en vertu de son mariage avec Marie Stuart.
Heyl *ibid. pag.* 299. En effet, les Anglois firent le siége de Lieth, où il y avoit garnison Françoise, & après plusieurs escarmouches, causées tant par les sorties des assiégés que par les assauts des assiégeans, la paix fut conclue entre François II & Elizabeth à de certaines conditions; sçavoir, que les troupes ennemies sortiroient incessamment de l'Ecosse, que les disputes de Religion seroient décidées par le Parlement, & que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse renonceroient au titre & aux armes d'Angleterre.

Les articles de ce traité étoient favorables aux Réformateurs,

Elizabeth les protegeoit en secret, les troupes de France étoient parties, ces Novateurs comptoient beaucoup sur une décision favorable de la part du Parlement. Les Schismatiques de Francfort, & les Freres de Genêve, arrivoient en foule sur leurs côtes. Les Huguenots de France commençoient à s'établir en Angleterre ; ils obtinrent par les intrigues de Pierre Martyr, mais principalement par les lettres de Calvin à Gryndal Evêque de Londres, & le crédit de ce Prélat, la permission d'avoir une Eglise dans cette capitale, pour y établir la discipline de Genêve, & une forme de priere tout-à-fait différente de la Liturgie Anglicane ; plusieurs, malgré l'Edit de bannissement que la Reine avoit fait publier contre eux, s'établirent dans les ports de mer, & dégénérerent en sectes différentes.

On assembla en Ecosse le Parlement, afin de décider les affaires de la Religion, conformément aux articles de la paix. On y fit trois Statuts favorables à la réformation ; le premier pour abolir la jurisdiction & l'autorité du Pape dans le Royaume ; le second, pour révoquer & annuller tous les Statuts faits en faveur de la Catholicité ; le troisiéme enfin, pour supprimer la Messe, & pour décerner des peines contre les Ministres de ce Sacrement, & ceux qui y assisteroient. Les Chefs des Puritains non contens de ces Statuts qui établissoient la réforme Protestante, présenterent à ce Parlement une confession de foi & de doctrine, modelée sur les principes de Calvin que Knox avoit apporté de Genêve, pour être adoptée & professée par les Réformés d'Ecosse ; la chose ayant été mise en délibération, ne trouva parmi les Seigneurs temporels que trois opposans, qui furent le Comte d'Athol, & les Lord Somervil & Borthwick, qui donnerent pour raison de leur opposition, qu'ils vouloient suivre la Religion de leurs peres. Le honteux silence des Evêques Catholiques qui étoient présens à cette assemblée, ayant choqué le Lord Marshal, il dit avec chaleur : « Puisque nos Seigneurs les Evêques qui doivent avoir assez de lumiere pour connoître la vérité, & assez de zéle pour la défendre, ne disent rien contre cette confession qu'on vient d'entendre, je pense qu'elle ne contient que la vérité, & que la doctrine contraire est erronée. » Voilà l'effet que produit le silence des premiers Pasteurs, qui sont les seuls juges en matiere de Religion.

Heyl. ibid. pag. 300.

Les Réformateurs de la réforme affectoient un extérieur mortifié ; ils ne respiroient que morale sévére, ils traitoient de re-

lâchés tous ceux qui n'étoient pas de leur secte; ils ne parloient que par des phrases de l'Ecriture Sainte; la prédestination & la grace efficace par elle-même étoient l'objet de leurs entretiens; ils faisoient des traductions peu fidelles de l'Evangile & des Epîtres de S. Paul, avec des réflexions & des notes remplies du venin de leur doctrine; ils séduisoient le peuple simple & crédule par ces dehors de piété; ennemis déclarés de la Hierarchie dans l'Eglise, & de la Monarchie dans l'Etat, ils combattoient l'Episcopat, & résistoient en face à leurs Princes naturels: toute leur conduite étoit fondée sur ces principes; ils déposerent la Reine mere Régente du Royaume, ils obligerent la Reine Marie sa fille, & leur Souveraine légitime, de chercher asyle en Angleterre où elle finit ses jours par une mort tragique après dix-huit ans de prison, & afin que Jacques VI leur Roi ne put s'opposer à leurs entreprises, ils le chasserent d'Edenburgh, le firent garder en prison à Sterling, lui ôterent tous ses fidelles serviteurs, & se mirent en possession de ses principales forteresses. En un mot ce Prince fut bafoué & insulté dans différentes occasions par ses propres sujets au point qu'il eut souvent envie de quitter le Royaume pour se retirer à Venise. Enfin les cruelles guerres en Angleterre & en Irlande sous Charles I, la fin tragique de ce Prince sur un échaffaut; l'exclusion de Charles II son fils de son héritage l'espace de douze ans, & le détrônement de Jacques II de glorieuse mémoire, sont les tristes suites du fanatisme des Puritains.

Heylin. Cosmog. *liv.* 1. *p.* 283.

An. 1560.

War. *ibid. cap.* 3.

Cambd. *ibid. pag.* 35.

Le Comte de Sussex après avoir passé quelques mois en Angleterre, retourna en Irlande en qualité de Lord Lieutenant. Il fut chargé de la part de la Reine, d'engager le Comte de Kildare qui causoit quelques troubles dans le pays, de se rendre en Angleterre, & en cas de refus de le faire arrêter. Les autres instructions de Sussex furent, de faire construire des Châteaux forts dans le pays de Leix & d'Offaly, de peupler ces contrées d'Anglois, & d'accorder des terres en propriété à leurs chefs & à leurs enfans mâles; de régler la province d'Ultonie, & d'admettre Surleboy (Mac-Donnel) à la possession des terres qu'il réclamoit en fiefs, à condition de contribuer au bien public; de réduire Shane ô Neill par la force ou autrement, & de donner l'investiture du Comté de Tyrone au Baron de Dungannon; de faire arrêter les ô Briens qui s'opposoient au Comte de Thomond.

La Reine Elizabeth désiroit ardemment l'établissement de la Religion Protestante en Irlande ; elle envoya ordre à Sussex d'assembler le Clergé pour cet effet ; mais la fermeté des Evêques & leur attachement pour l'ancienne Religion, rendit cette tentative inutile pour le présent, malgré les offres qu'on leur faisoit pour les gagner. Après cette assemblée, Guillaume Walsh natif de Waterford Evêque de Meath, Prélat fort zélé pour la Religion Catholique, ayant prêché à Trim dans son Diocèse contre le livre de la priere commune, fut arrêté, mis en prison & déposé quelque temps après par ordre de la Reine. Ce saint Prélat étant exilé, mourut à Complute en Espagne l'an 1577, où il fut enterré dans une Abbaye de l'Ordre de Citeaux, dont il avoit été Moine. L'Evêché de Meath après avoir vaqué deux ans, fut donné par Elizabeth à Hugue Mac-Brady homme plus complaisant que Walsh. Ce dernier gouverna cette Eglise pendant vingt ans, & mourut à Dunboyne lieu de sa naissance. Thomas Leverous Evêque de Kildare fut traité à peu près de même que Walsh l'avoit été ; il fut déposé de son Evêché, & du Doyenné de S. Patrice, pour avoir refusé de prêter le serment de la suprémacie. Il fut réduit à la dure nécessité de tenir école à Limerick pour gagner sa vie, après quoi il mourut dans la ville de Naas en 1577, âgé de quatre-vingts ans. Son successeur dans l'Evêché de Kildare, fut Alexandre Craike ; celui-ci ne pouvant se contenter du produit de l'Evêché & du Doyenné S. Patrice qu'il possédoit ensemble, fit un échange de la plupart des terres de l'Evêché avec Patrice Sarsfield Seigneur du pays, pour des décimes de peu de valeur. Par cette aliénation l'ancien Siége de Kildare fut réduit dans une extrême pauvreté.

War. de Episcop. Midens.

War. de Episcop. Kildar.

Ce commencement de persécution allarma beaucoup les Irlandois Catholiques, principalement les anciens habitans ; les changemens qu'on faisoit dans l'Eglise & dans l'Etat, leur en annonçoient la continuation : ils ne voyoient de sureté, soit pour la défense de leurs Autels, soit pour la conservation de leurs biens, que dans les armes. Sur les espérances de secours que le Pape & le Roi d'Espagne leur donnoient, ils s'assemblerent en grand nombre sous les ordres de Shane ô Neill, le plus brave & le plus puissant Seigneur de la Nation alors, & le premier héros de la Catholicité en Irlande.

Ce n'est pas ici le cas des sujets, qui sous prétexte de Religion ou autrement se révoltent contre leurs Princes légitimes, con-

duite qui ne trouveroit jamais d'approbateurs, du moins chez les Nations policées & instruites. L'Irlande n'étoit pas encore subiuguée; les Irlandois ne reconnoissoient que forcément l'autorité du gouvernement Anglois, quoi qu'en disent leurs adversaires qui les traitent toujours de rébelles, qualité qui ne convient qu'à des sujets révoltés. Ils se croyoient par conséquent en droit de résister à une puissance étrangere qui prétendoit gêner leurs consciences, & introduire chez eux une Religion nouvelle.

O Neill voyant ses compatriotes remplis de zéle pour la cause commune, en prit volontiers le commandement, & marcha à leur tête dans la province Angloise, où il fit la guerre avec succès; la campagne étant finie, ce Général prudent ne voulant pas passer l'hyver dans un pays ennemi déja ruiné, retourna en Ultonie dans l'intention de revenir au printemps. Dans cet intervalle, Suffez fit de grands préparatifs contre ô Neill; on lui envoya d'Angleterre quatre cens hommes de troupes fraîches avec quatre piéces de canon, un mortier, soixante barils de poudre & autres munitions de guerre; mais ce Gouverneur peu content de ce renfort passa en Angleterre, afin de recevoir de nouvelles instructions touchant les opérations de la campagne.

An. 1561. Après quatre mois ou environ de résidence en Angleterre, Suffex retourna en Irlande au mois de Juin avec la même qualité de Lord Lieutenant dont il étoit revêtu auparavant. Il pensa sérieusement alors à une expédition contre ô Neill; il partit de Dublin le premier du mois de Juillet pour l'Ultonie à la tête de cinq cens hommes, accompagné de Jean Bedlow, l'un des Sherifs ou Grands Prévôts de Dublin, qui commandoit quatre-vingts hommes; il fut suivi quelque temps après par un autre détachement de quatre-vingts hommes tant archers que fusiliers, commandés par M. Gough l'autre Sherif; tous ces corps étoient munis de provisions pour six semaines. O Neill étant inférieur, tant en nombre qu'en discipline, à l'armée Angloise, se posta de façon à ne pouvoir être entamé, de sorte que cette expédition n'eut d'autre suite qu'une suspension d'hostilités, & une espéce de réconciliation entre les deux chefs. O Neill passa au mois de Décembre en Angleterre, où il fit sa paix avec Elizabeth à des conditions honnêtes: il retourna au mois de Mai en Irlande, fort content de l'accueil que cette Princesse lui avoit fait. Dans cet intervalle le Comte de Suffex fut rappellé, & Guillaume Fitz-Williams

War. de Annal. ibid. cap. 4.

Fitz-Williams nommé Lord Justicier d'Irlande à sa place.

On rapporte à ce temps la mort de Roland Baron, autrement Fitz-Gerald Archevêque de Cashil. Ce Prélat tiroit son origine de la noble famille des Fitz-Geralds de Burn-Church au Comté de Kilkenny, qui avoient titre de Barons, non Parlementaires. Après six années de vacance, Elizabeth lui donna pour successeur Jacques Mac-Caghwell; mais son successeur par collation apostolique, fut Maurice Gibbon, autrement Reagh, que les Protestans accusent d'avoir poignardé Mac-Caghwell, & qui mourut après en exil en Espagne. L'ancien siége d'Emly fut réuni en ce temps par autorité du Parlement à celui de Cashil. La hiérarchie s'est toujours conservée dans l'Eglise d'Irlande jusqu'à notre temps, malgré les efforts des Hérétiques, & chaque Siége a deux Prélats, l'un Catholique nommé par les Papes, & l'autre Protestant de nomination Royale.

An. 1561. War. de Arch. Casselicns.

Le Comte de Sussex fut encore nommé Lord Lieutenant d'Irlande; ayant prêté le serment au mois de Juillet, le premier acte de son administration fut de convertir quelques territoires en Comtés; il donna à l'ancien territoire d'Annaly sur les frontieres de la Midie, le nom de Comté de Longford, dont le premier Baron fut François Augier. Il divisa ensuite la province de Conacie en six Comtés; sçavoir, Clare, Gallway, Sligoe, Mayo, Roscoman & Leitrim.

An. 1562. War. de Annal. ibid. cap. 5.

Le siége d'Ardmach qui resta sans Pasteur depuis la mort de George Dowdal, fut donné par Elizabeth à Adam Loftus natif du Comté d'York en Angleterre, & Bachelier en Théologie; il fut d'abord Chapelain du Comte de Sussex, & ensuite de la Reine; on peut juger par là de sa Religion.

War. de Archiepisc. Ardmach.

Les ennemis d'ô Neill cherchoient toujours les occasions de le rendre suspect au Gouvernement. Loftus qui venoit d'être nommé à l'Archevêché d'Ardmach, écrivit, sur la déposition d'un domestique, au Lord Lieutenant contre ce Prince. Le soupçon augmentoit toujours; le Lord Lieutenant fit marcher ses troupes, & ô Neill fut forcé de courir aux armes. L'armée Angloise partit au commencement d'Avril pour l'Ultonie; elle eut le 13 une escarmouche du côté de Dundalk avec les troupes d'ô Neill dont il resta vingt-un morts sur le champ de bataille. Sussex passa la riviere de Blackwater le 16 avec son armée; il fit un grand butin en bétail, avec lequel il retourna à Dundalk dans la crainte d'être surpris. Il s'avança encore au commencement de Juin jus-

An. 1563. War. de Annal. ibid. cap. 6.

qu'à Dungannon, il essaya le lendemain, mais en vain, de déloger ô Neill qui étoit posté avantageusement dans les bois de Tulloghoge, après quoi il retourna avec son armée à Drogheda en pillant tout sur son chemin.

Cambd. *ibid.* *pag.* 52.

Le Comte de Kildare s'intéressoit beaucoup pour ô Neill; il étoit son parent & son ami; il lui persuada de mettre bas les armes, & de se soumettre; ô Neill gouta si bien les raisons du Comte qu'il passa en Angleterre où il fit sa paix avec la Reine, en présence des Ambassadeurs de Suede & de Savoye. Cette Princesse le reçut avec distinction, lui accorda son amitié, & le renvoya avec de riches présens.

Le Comte de Sussex fit publier cette année un Edit contre le Clergé Catholique; par cet Edit il fut défendu aux Religieux & Prêtres Papistes de s'assembler dans la ville de Dublin, ni d'y coucher; il fut ordonné à chaque Chef de famille sous peine d'amende, d'assister le Dimanche au service des Protestans; ceux qui n'avoient pas le moyen de payer l'amende, alloient le matin à la Messe & l'après midi au prêche; mais pour empêcher cette pieuse fraude, on enregistroit les habitans, & on les appelloit par leurs noms dans les Eglises Protestantes pendant le service.

An. 1564.
War. de Annal. *ibid. cap.* 7.

O' Neill de retour en Irlande, fit la guerre aux insulaires des Hebrides, les défit & tua Jacques Mac-Donnel leur Chef, son beau-pere, avec Aongus son frere. Dans le temps que le Prince de Tyrone écartoit les ennemis, & travailloit à l'établissement de la paix, & d'une bonne police chez lui, il s'attira la haine de la Noblesse du pays qu'il traitoit comme ses vassaux. Maguire, Magennis & autres, présenterent leurs plaintes au Lord Lieutenant contre ô Neill, ce qui le mit dans le cas, ou de reprendre les armes contre le gouvernement, ou de se soumettre au jugement du Lord Lieutenant; mais ne voulant pas reconnoître la compétence de ce Gouverneur, le premier parti lui parut moins deshonnorant.

Le Lord Lieutenant ne manqua pas d'informer la Reine de ce qui se passoit au sujet d'ô Neill, & de lui faire remarquer ce qu'il y avoit à craindre d'un tel ennemi. La Princesse lui fit cette réponse: « A l'égard du soupçon que vous avez contre Shane ô Neill, que cela ne vous épouvante pas; dites à mes troupes de prendre courage, que sa révolte pourra tourner à leur avantage, parce qu'il y aura des terres à donner à ceux qui en

» auront besoin. » Cette espérance faisoit souvent trouver criminels les Seigneurs Irlandois.

O Neill de son côté faisoit des levées de troupes sous prétexte de défendre ses frontieres contre les Écossois; le Gouvernement en fut allarmé, & le Lord Lieutenant fit publier une déclaration qui portoit, que quiconque s'enroleroit sous un Officier sans commission de Sa Majesté, ou de lui, seroit regardé comme un traître; & enjoignit à tous ceux ainsi enrôlés de mettre bas les armes, & de se présenter dans un temps limité sous peine de mort & de confiscation de leurs biens. Ce Magistrat fit assembler des troupes sur les frontieres de la province Angloise pour en disputer l'entrée. Rien ne fut capable d'arrêter le courroux d'ô Neill; pour se venger de Loftus, nommé Archevêque d'Ardmach qui avoit écrit contre lui au Lord Lieutenant, il fit brûler son Eglise, ce qui lui attira une sentence d'excommunication prononcée par ce Prélat Protestant contre lui : il entra à main armée dans le pays de Fermanagh, & en chassa Maguire; il mit ensuite le siége devant Dundalk, qui fut secourue par Guillaume Sarsfield Maire de Dublin, à la tête d'une bande d'hommes choisis qui fit lever le siége, sans pouvoir empêcher ô Neill de dévaster le pays aux environs de cette ville.

Il arriva aussi en ce temps de vives contestations, entre les Comtes d'Ormond & de Desmond, touchant les limites de leurs domaines, & qui furent suivies d'une sanglante bataille. Le Comte de Desmond dont il est question ici, & qu'il est bon de connoître, étoit Garret Fitz Gerald, fils de Jacques & petit-fils de Jean successivement Comtes de Desmond. Ce Seigneur encore jeune promettoit beaucoup. Ses premiers exploits sembloient annoncer un héros qui devoit être un jour la terreur des ennemis de la Catholicité. Sa premiere expédition fut contre Mac-Carty Riagh, où il se fit beaucoup d'honneur; mais il n'eut pas le même succès dans la bataille qu'il livra à Edme Mac-Teugue fils de Mac-Carty de Muskerry, où sa cavalerie étant défaite, il fut fait prisonnier, & enfermé dans le château d'Askeaton pendant six mois, après quoi il fut mis en liberté. *Relat. Giraldin. cap. 13.*

Les différentes familles des ô Briens étoient toujours en guerre contre le Comte de Thomond leur Chef; ils regardoient la qualité de Comte comme un titre qui l'autorisoit à les opprimer. Teugue Mac-Morrough ô Brien étant assiégé dans son château d'Inchiquin par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, en-

voya demander du secours à son ami Garret Comte de Desmond. Garret lui fit dire de prendre courage, en lui promettant du secours à un jour marqué; en effet, ce Seigneur passa le fleuve Shannon à Castle-Connel, au-dessus de Limerick à la tête de cinq cens hommes d'infanterie, & environ soixante chevaux commandés par son frere, & marcha droit à Inchiquin dans le dessein de faire lever le siége: les Comtes avertis de la marche de Desmond, & voulant le prévenir, quitterent le siége, & s'avancerent pour le combattre; Desmond qui n'avoit d'autre espérance que dans la bravoure de ses soldats, les exhorta de suivre son exemple, & de ne pas craindre une multitude mal disciplinée; après quoi il attaqua si vigoureusement les ennemis, que ne pouvant soutenir le choc, ils prirent honteusement la fuite, & laisserent à ce Général la liberté de secourir son ami.

O Sullev. hist. Cathol Iber. *tom.* 2. *Lib.* 4. *cap.* 8.

La jalousie regnoit toujours entre Desmond & Ormond. Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond étoit un homme franc, droit & sans détour; Thomas Butler surnommé Duff, c'est-à-dire, le Noir, Comte d'Ormond, étoit prudent & politique; ayant été élevé à la Cour d'Angleterre, & imbu des sentimens Protestans, il étoit plus protegé de la Reine que Desmond. Les domaines de ces Seigneurs étoient limitrophes; ils faisoient de fréquentes courses les uns sur les terres des autres; les esprits s'étant animés de part & d'autre, l'ambition de dominer les portoient souvent jusqu'à l'extravagance de vouloir vuider leurs querelles par les armes. La bataille que les deux Comtes se proposoient de donner à Boharmor sur les frontieres de Limerick & Tipperary, ayant manqué, Ormond cherchoit toujours l'occasion de se venger de son rival; il apprit que Desmond étoit campé dans son voisinage, il assembla ses troupes, & marcha à sa rencontre jusqu'à Athmean au Comté de Waterford. Desmond avoit peu de monde à sa suite; mais ne voulant pas écouter ses amis qui lui conseilloient de céder à la nécessité, il engagea le combat où il perdit deux cens quatre-vingts hommes; il reçut lui-même d'Edme Butler Chevalier de l'Ordre, un coup de pistolet qui lui cassa la cuisse, & étant tombé de son cheval, il fut fait prisonnier, & conduit à Clonmel où il fut traité par les Chirurgiens, mais il resta toujours boiteux; étant gueri il fut envoyé prisonnier à Londres, & enfermé dans la Tour.

Relat. Girald. *cap.* 14. Hist. Cathol. Ibern. *ibid.*

## CHAPITRE XXII.

LE Comte de Suffex Lord Lieutenant d'Irlande fut révoqué cette année ; le Chevalier Nicholas Arnold fut nommé Lord Jufticier à fa place, & prêta ferment au mois de Mai. Ce nouveau Magiftrat emmena dans cette Ifle un renfort de quinze cens quatre-vingt-feize hommes. Son gouvernement ne fut pas de longue durée ; fur quelques plaintes qu'on avoit faite à la Cour contre lui, il fut révoqué au mois de Janvier fuivant. An. 1565. War. de Annal. ibid. cap. 8.

Le Chevalier Henri Sidney fut envoyé en Irlande avec la commiffion de Lord Député. Ses inftructions qui furent fignées de la Reine, portoient qu'on établiroit un Confeil privé qui prêteroit ferment felon la coutume devant le Député ; que celui-ci le confulteroit fur les affaires publiques, & que l'un & l'autre contribueroient au bien commun.

Ce Confeil étant affemblé avec le Député, on examina la fituation des affaires ; on les trouva dans un très-mauvais état. La province étoit défolée par les brigandages du foldat infolent & fans difcipline, qui opprimoit les fujets, & qui fe rendoit encore fufpect au Gouvernement par les alliances qu'il contractoit avec les Irlandois.

La Lagenie, principalement le Comté de Kilkenny, étoit fatiguée par les ô Tools, les ô Birns, les ô Kinfelaghs, les ô Morroghs, les Cavanaghs & les ô Morras.

La Momonie, fur-tout les Comtés de Tipperary & de Kerry, étoit prefque ruinée par les guerres entre les partifans des Comtes de Defmond & d'Ormond. La Baronie d'Ormond étoit dévaftée par Pierce Grace ; le pays de Thomond fouffroit beaucoup de la guerre entre le Chevalier Daniel ô Brien & le Comte de Thomond.

La Conacie étoit déchirée par les guerres inteftines qui regnoient entre le Comte de Clanriccard, & les autres familles des Burkes. Enfin les habitans d'Ultonie étoient tous armés contre le Gouvernement Anglois fous les ordres de Shane ô Neill, qui prit le titre de Monarque. Cox après Hooker, ajoute à ces défordres dont l'Irlande étoit affligée, que la Religion étoit prefque éteinte, les Eglifes découvertes, le Clergé difperfé, & qu'à peine trouvoit-on quelques traces de la connoiffance

d'un Dieu chez ce peuple ignorant & barbare (*a*). Le Conseil, avant que de se séparer, prit des mesures pour obvier aux abus, & donna ordre de mettre la province Angloise en état de défense contre ô Neill.

Mac-Carty-More Prince puissant dans la Momonie, passa en ce temps en Angleterre; il remit entre les mains de la Reine toutes ses possessions dont elle lui fit le transport par Lettres-Patentes, en lui accordant les lettres de Comte de Glencar, & de Baron de Valentia. Ce Prince chef de l'illustre tribu des Eoganacths descendoit de Heber, fils aîné de Milesius Roi de Galice, par Oilioll-Olum & Eogan More son fils aîné, & de Dermod Mac-Carty Roi de Cork au douziéme siécle, & qui fut le premier qui se soumit à Henri II Roi d'Angleterre. Si on a égard au droit d'aînesse, cette illustre maison est censée la premiere d'Irlande; elle a formé plusieurs rameaux, sçavoir, les Mac-Cartys de Muskerry & de Carbry, ceux de Cluan-Maolain, d'Alla & un grand nombre d'autres.

An. 1566. War. de Annal. *ibid. cap.* 9.

Le Député retourna en Angleterre pour recevoir de nouvelles instructions, & rendre compte à la Reine de la situation des affaires en Irlande. Pendant son absence les troupes d'ô Neill menaçoient la ville de Drogheda; mais à la priere de la Dame Sidney son épouse qui y faisoit sa résidence alors, Sarsfield Maire de Dublin, vint avec un corps de troupes & sauva la ville, ce qui lui mérita le titre de Chevalier au retour du Député.

O Neill avoit toujours sur pied quatre mille hommes d'infan-

(*a*) Il paroît que ces Auteurs veulent insinuer, ou que la Religion Prétendue Réformée étoit déja généralement reçue en Irlande, & abandonnée ensuite à cause de la dispersion de ses Ministres, ou que les Irlandois Catholiques qui ne voulurent pas souscrire à la nouvelle Religion, ayant perdu leurs Pasteurs, étoient devenus tout d'un coup ignorans & barbares: deux propositions également fausses & captieuses. On avoit déposé quelques Evêques Catholiques qui furent remplacés par des Protestans; le nombre de ceux-ci étoit peu considérable, ils étoient tout au plus six ou sept; la nouvelle doctrine qu'ils venoient annoncer, n'avoit pas fait grand progrès en si peu de temps chez un peuple fort attaché à l'ancienne Religion; la persécution qui ne faisoit que commencer ne les regardoit pas, puisqu'ils étoient protégés par la même puissance d'où cette persécution étoit émanée; toute l'Irlande étoit encore Catholique: car on peut dire, que dans cinq cens il y avoit à peine un seul Protestant; par conséquent la dispersion du Clergé dont parle ces Auteurs, ne peut s'entendre que du Clergé Catholique. Il n'est pas étonnant que l'extérieur de la Religion ait tant souffert dans un pays où elle fut si vivement combattue; mais il est impossible qu'elle se soit effacée dans l'espace de cinq ou six ans, au point qu'il reste à peine quelques traces de la connoissance d'un Dieu. Ce sont des Anglois qui raisonnent ainsi.

terie & mille de cavalerie; ce Prince étoit adroit & ſubtil, il avoit grand ſoin de diſcipliner ſes vaſſaux & de leur donner du gout pour les armes; mais ſa fierté le rendoit inſupportable à ſes voiſins, & augmentoit le nombre de ſes ennemis; outre les troupes Angloiſes, il avoit contre lui ô Donnel, Maguire & autres Seigneurs puiſſans de l'Ultonie qui ſe plaignoient de ſa tyrannie; cependant ce Prince portoit ſouvent ſes armes dans la province Angloiſe, faiſoit des ſiéges, quelquefois ſans ſuccès, & ſe rendoit redoutable au gouvernement Anglois. Il défit une légion Ecoſſoiſe dont il reſta trois mille ſur le champ de bataille, & fit priſonnier Mac-Donnel leur chef. Hiſt. Cathol. Ibern. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 3.

La puiſſance d'ô Neill arrêta beaucoup alors l'attention de la Cour d'Angleterre: la Reine envoya en Irlande le Chevalier Knolls pour concerter avec le Député les moyens de réduire ce Seigneur, ſoit par force, ſoit par careſſes. Cette Princeſſe fit plus, elle offrit à ô Neill les titres de Comte de Tyrone, & de Baron de Dungannon, avec promeſſe de révoquer les Patentes de Henri VIII, par leſquelles ce Roi aſſuroit à Matthieu ô Neill de Dungannon le droit de ſucceſſion aux biens & honneurs de Tyrone. O Neill reçut fierement cette propoſition en marquant beaucoup de mépris pour ces titres d'honneur qu'il croyoit bien au-deſſous du nom d'ô Neill. Il répondit aux commiſſionnaires chargés de cette négociation auprès de lui: « Si Elizabeth votre » Maîtreſſe eſt Reine d'Angleterre, je ſuis ô Neill Roi d'Ultonie; » je n'ai jamais fait la paix avec elle ſans y avoir été ſollicité de » ſa part. Je n'ambitionne pas un titre auſſi bas que celui de Com» te; mon ſang & ma naiſſance me mettent au-deſſus de ce titre; » c'eſt pourquoi je ne céderai le pas à perſonne; mes ancêtres » ont été Rois d'Ultonie; j'ai gagné ce Royaume par l'épée, & » je le conſerverai avec l'épée. » Il parla enſuite avec mépris de Mac-Carty-More qui venoit d'accepter le titre de Comte. Cambd. regne Elizab. *part.* 1. *pag.* 127. Ancien manuſcrit Irlandois. Cox hiſt. d'Irl. *pag.* 321.

Le gouvernement Anglois voyant qu'ô Neill étoit ferme dans ſa réſolution, jugea qu'il étoit néceſſaire d'employer la force contre lui. On envoya pour cet effet à Derry petite ville à l'extrémité ſeptentrionale de Tyrone le Colonel Randolph à la tête de ſept cens ſoldats qui ſe mirent en poſſeſſion de cette place, convertirent l'ancienne Egliſe de S. Colomb en arcenal ou magaſin à poudre & autres amunitions de guerre, chaſſerent les Prêtres & les Religieux, & commirent des impietés dans les Egliſes. Peu de temps après le Député ſe rendit à Derry où il Hiſt. Cathol. Ibern. *ibid.*

resta quelques jours. Il donna ses ordres pour tout ce qui étoit nécessaire à la défense de cette place ; & après avoir renforcé la garnison de cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Harvy, & de sept cens fantassins commandés par le Capitaine Cornwal, il reprit le chemin de Dublin.

O Neill voyoit bien qu'il n'étoit pas de son intérêt de souffrir dans son voisinage une garnison ennemie toujours à portée de lui nuire ; il marcha sans perdre de temps vers Derry avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, & se posta à deux milles de la place. Randolph, dit Cox, fit une sortie sur l'ennemi avec trois cens fantassins, cinquante cavaliers, & après un rude choc, en tua quatre cens sur la place, & mit le reste en fuite, sans autre perte de la part des Anglois que celle de Randolph lui-même qui fut tué dans l'action ; mais cette relation paroît être une fanfaronade de l'Auteur, car outre qu'ô Sullevan & autres qui parlent de cette guerre, ne font aucune mention de cette sortie, peut-on concevoir que deux armées en viennent aux mains, & qu'il n'y ait que le Commandant seul de tué d'un côté, pendant qu'il y en a quatre cens de l'autre restés sur le champ de bataille ? Quoi qu'il en soit, le feu ayant pris dans le magasin à poudre, fit sauter la ville & le fort de Derry, où près de sept cens Anglois avec Randolph leur chef périrent misérablement.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid.*

La discorde subsistoit toujours entre ô Neill & ô Donnel : le dernier étoit appuyé de la protection des Anglois ; il étoit de leur politique d'affoiblir ô Neill, dont la puissance portoit également obstacle à la réforme qu'ils vouloient introduire en Irlande & à la conquête de cette Isle qui n'étoit pas encore achevée. Ces deux Princes se livrerent plusieurs combats avec un succès inégal ; ô Neill à la fin ayant assemblé toutes ses forces, gagna contre les troupes que la Reine avoit envoyées au secours d'ô Donnel, la célébre victoire des Sayes rouges (*a*), nommée en langue Irlandoise, *Cah na gassogues Deargs*, il y périt quatre cens soldats Anglois, sans compter les Officiers nouvellement arrivés d'Angleterre tués sur la place.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid.*

Nous avons déja vû que le Comte Garret de Desmond étoit prisonnier à la Tour de Londres. Pendant sa détention, les au-

Relat. Girald. *cap.* 15.

(*a*) La Saye étoit un habillement de guerre en usage chez les Perses, les Carthaginois & les Romains, & signifie ici les uniformes rouges de ces Anglois.

tres branches de cette Maiſon cauſoient beaucoup de troubles dans la Momonie. Jean frere de ce Comte, défit dans une bataille, & tua de ſa propre main Jean Butler frere du Comte d'Ormond. Jacques fils de Maurice Fitz-Gerald prit la défenſe du droit de Garret, s'oppoſa de toutes ſes forces à l'entrepriſe de Thomas Rua qui prenoit le titre de Comte de Deſmond. La Reine qui voyoit avec déplaiſir ces déſordres qui troubloient le repos public, renvoya en Irlande le vrai Comte de Deſmond après l'avoir exhorté d'être toujours fidellement attaché à la couronne d'Angleterre, de laquelle il devoit eſpérer des graces & des récompenſes. Le Comte ayant remercié la Princeſſe, lui promit, qu'après ce qu'il devoit à Dieu, il n'auroit rien de plus à cœur que d'obſerver les ordres qu'elle lui preſcrivoit.

Le Comte de Deſmond fut reçu avec une joie univerſelle en Irlande, & rétabli dans la poſſeſſion du Comté & des biens de ſes ayeuls. Ce Seigneur ſe voyant libre, fit des levées de gens de guerre parmi ſes vaſſaux, & mit ſur pied une armée de deux mille hommes, qui donna de l'inquiétude au Député Sidney; on eut d'abord de la peine à pénétrer les deſſeins du Comte : les uns diſoient que ſon intention étoit de ſe joindre à ô Neill, ou de cauſer une diverſion en ſa faveur dans la Momonie; les autres croyoient qu'il faiſoit ces préparatifs dans le deſſein de ſe venger des injures qu'il avoit reçues du Comte d'Ormond, du Vicomte de Fermoy, des Barrys & autres Seigneurs. Quoi qu'il en ſoit, pour obéir à la ſommation du Député, il ſe préſenta à Dublin avec cent cavaliers, & accompagna le Chevalier Warham Saint-Leger Préſident de la Momonie, chargé de garder les frontieres de la province Angloiſe pendant l'abſence du Député qui entreprit une expédition dans l'Ultonie.

Le Député accompagné du Comte de Kildare, & autres Seigneurs, partit de Drogheda au mois de Septembre à la tête de ſes troupes; il traverſa une partie de l'Ultonie, & paſſa près de Clogher. Il fut harcelé en chemin par les troupes d'ô Neill qui donnoient ſouvent ſur ſon arriere-garde. Il reçut en paſſant l'hommage d'ô Donnel, & rétablit ce Prince en poſſeſſion de ſes domaines, & particulierement des châteaux de Ballyshannon & de Donnagal, en réſervant à la couronne une redevance de deux cens marcs par an. Le Prince de Tirconnel fut obligé de ſe liguer ainſi avec les ennemis de ſa patrie, pour ſe garantir contre les fréquens inſultes d'un puiſſant voiſin. Le Député paſſa

ensuite dans la Conacie, où il reprit le château de Roscoman; il y mit une garnison, dont il donna le commandement à Thomas Lestrange; il fit Président de cette province le Chevalier Edouard Fitton; il reçut la soumission d'ô Connor Sligoe, d'ô Connor Don, d'ô Flin & autres, qui se chargerent d'une rente annuelle envers la couronne. Il marcha jusqu'à Athlone où il donna ses ordres pour la construction d'un pont, & renvoya ses troupes en quartier d'Hyver, après avoir mis des garnisons sur les frontieres de la province Angloise; mais toutes ces précautions n'empêcherent pas ô Neill de porter le fer & le feu dans cette province qu'il dévasta; il fit ensuite le siége de Dundalk, quoique sans succès.

Malgré les exploits du Prince de Tyrone, sa perte étoit immanquable; il avoit du courage, ses vassaux étoient bien aguerris, mais plus propres pour la plaine que pour l'attaque ou la défense des places. Le Député étoit plus souvent victorieux par ruse, que par la force de ses armes; il avoit des places fortes & des garnisons, d'où l'on faisoit souvent des courses sur les terres de Tyrone; il avoit l'adresse d'entretenir la discorde entre ce Prince & ses voisins; il détacha de ses intérêts Maguire de Fermanagh Seigneur puissant du pays, & soutint toujours ô Donnel contre lui; de sorte qu'ô Neill se voyant serré de tous côtés & ses forces diminuées, se trouva dans la malheureuse nécessité de chercher asyle chez ses ennemis. Il avoit défait les Ecossois insulaires dans deux différentes batailles. Dans la premiere il avoit tué Jacques Mac-Donnel leur chef, il avoit fait prisonnier Surleyboy Mac-Donnel frere de celui-ci dans la seconde. Cependant la nécessité de ses affaires l'obligea de recourir à ceux à qui il avoit fait tant de mal: il mit en liberté Surleyboy, il prit ensuite le chemin de Clanneboy septentrional où les Ecossois étoient campés au nombre de six cens, aux ordres d'Alexandre Mac-Donnel, dit le jeune, frere de Surleyboy: ô Neill se présenta avec peu de suite dans le camp, où il fut reçu avec politesse en apparence, mais la fin fut tragique pour lui. Les Ecossois, soit pour venger les injures qu'ils en avoient reçues, soit dans l'espérance d'une gratification de la part du gouvernement Anglois, le poignarderent sans miséricorde avec toute sa suite, & envoyerent sa tête au Député, qui la fit exposer au bout d'une perche sur le château de Dublin.

War. de Annal. *ibid. cap.* 10.

An. 1567.

Telle fut la fin de Shane ô Neill qui avoit tout sacrifié pour

la patrie ; si son exemple avoit été suivi de ses concitoyens, la puissance Angloise n'auroit pas prévalu sitôt en Irlande. A l'égard des autres Seigneurs du pays, les uns flattés par le vain titre de Milord qui les attachoit au gouvernement d'Angleterre, prenoit la qualité de sujets ; les autres guidés par d'autres vues, faisoient hommage aux Anglois, plutôt que de s'unir pour la cause commune, de sorte que l'intérêt de la Religion & la liberté de la patrie, furent lâchement sacrifiés à l'ambition des uns & à la foiblesse des autres.

Les Auteurs Anglois font un portrait monstrueux d'ô Neill ; il avoit sans doute des défauts ; mais le témoignage d'un Anglois contre lui, doit paroître suspect. Ce Prince laissa deux fils de légitime mariage, sçavoir, Henri & Jean. Il fut atteint & convaincu de rébellion après sa mort, & ses domaines confisqués au profit de la Reine, par un Statut du Parlement assemblé à Dublin cette année ; on enveloppa aussi dans cet Acte de confiscation, les territoires des autres Seigneurs qui s'étoient attachés au parti d'ô Neill dans cette guerre ; sçavoir, Clanneboy & Fews patrimoines des deux branches des ô Neills, Kryne ou Colraine pays des ô Cahans, Route possession des Mac-Quilins, le territoire des Glinnes possédé par les Ecossois dont Jacques Mac-Donnel se disoit Seigneur & conquerant, Iveach pays des Magennis, Orior pays des ô Hanlons, les territoires de Ferny, Uriel, Loghty & Dartry, patrimoine de quatre branches des Mac-Mahons, Truogh dont les proprietaires étoient les Mac-Kennas, & Clancanny ou Clan-Bressail, possédé par les Mac-Canns. On voulut cependant avoir quelque ménagement pour ces proprietaires. Turlogh Lynogh un des plus puissans Seigneurs de la famille des ô Neills, fut reconnu du consentement de la Reine pour l'*ô Neill* ; mais pour contrebalancer son autorité, elle confirma à Hugue fils de Mathieu ô Neill, le titre de Baron de Dungannon, & ensuite celui de Tyrone. On accorda aux autres Seigneurs par maniere de grace, une certaine portion de leurs terres qu'ils devoient tenir de la Reine par Lettres-Patentes. On découvre dans ce Statut entr'autres absurdités, le peu de solidité des preuves qu'on y apporte en faveur des prétentions des Rois d'Angleterre à la couronne d'Irlande.

Stat. d'Irl. regne d'Elizabeth, *pag.* 309. *& suiv.*

Cambd. regne Elizab. *part.* 1. *pag.* 131.

On envoya à la Reine un calcul exact des frais de cette guerre contre Shane ô Neill, qu'on fit monter à cent quarante-sept mille quatre cens sept livres sterlings, sans compter les taxes levées

War. de Annal. *ibid. cap.* 11.

dans le pays. Sa Majesté perdit aussi dans cette guerre environ trois mille cinq cens hommes de ses propres troupes tués par le Prince de Tyrone & ses alliés sans parler des Irlandois & Ecossois qui avoient pris les armes contre lui.

Cambd. regne d'Elizab. *part.* 1. *pag.* 130.

Les troubles étant un peu pacifiés en Ultonie, la guerre recommença en Momonie entre les Maisons de Desmond & d'Ormond; l'animosité fut poussée à la fâcheuse extrémité d'une bataille entre les deux Comtes près Drumelin, sur quoi on les fit venir en Angleterre afin de faire examiner leur différend dans le Conseil. Mais cette affaire étant trop embrouillée pour être jugée en Angleterre, on les renvoya en Irlande où on étoit à portée d'examiner les témoins. Ces Seigneurs ne voulant pas se soumettre aux loix, reprirent les armes, & recommencerent les hostilités. La Reine, en conséquence des plaintes du Comte d'Ormond, envoya ordre au Député d'aller aussitôt en Momonie, & de mettre Desmond à la raison. Pour obéir à cet ordre, le Député suivi de quelques troupes, alla dans cette province, où il resta trois mois; ayant entendu les raisons & les plaintes des deux partis, il décida contre Desmond, & le condamna à un dédommagement envers la partie adverse; mais sur le refus que fit Desmond de se soumettre à ce jugement, ce Seigneur fut arrêté à Kilmallock par ordre du Député, & conduit à Limerick, où il fut atteint de crime de haute trahison, pour avoir pris les armes contre la Reine. En attendant la fin du procès, Jean de Desmond frere du Comte fut créé Chevalier par le Député, & nommé Sénéchal ou Intendant de Desmond; cette promotion déplut extrêmement au Comte d'Ormond, qui représenta à la Reine, que le Député favorisoit Desmond, ce qui lui attira quelques réprimandes de la part de cette Princesse.

Cox hist. d'Irl. *pag.* 325. 326.

Le Député Sidney commença à se dégouter du Gouvernement de l'Irlande; il se voyoit traversé par le Comte d'Ormond qui étoit trop écouté de la Reine; il étoit importuné des plaintes d'Olivier Sutton Gentilhomme de la province Angloise contre le Comte de Kildare, & des accusations intentées contre le Chevalier Edmond Butler & son frere, par la Dame de Dunboyn, Mac Brian Ara, Olivier Fitz-Gerald & autres, de sorte qu'il demanda à la Cour un Chancelier capable de le soulager dans l'administration des affaires. On donna cette charge au Docteur Weston qui débarqua à Dublin au mois de Juillet suivant. Sidney sollicita quelque temps après son rappel; il obtint à la fin la permission de retour-

ner en Angleterre où il mena le Comte de Desmond, le Baron de Dungannon, ô Connor Sligoe, ô Carrol & autres. Le Comte de Desmond & ô Connor furent mis à la Tour, & on fit venir d'Irlande le Chevalier Jean de Desmond pour leur faire compagnie. O Connor ayant fait sa soumission à la Reine fut mis en liberté; on accorda quelque temps après la même grace au Comte de Desmond aux mêmes conditions.

Pendant l'absence de Sidney le Docteur Weston Chancelier, & le Chevalier Guillaume Fitz-Williams Trésorier de la guerre, gouvernerent l'Irlande en qualité de Justiciers, par commission scellée du grand sceau en date du 14 Octobre. On vit renaître sous l'administration de ces nouveaux Gouverneurs, des querelles particulieres, qui dégénérerent par la suite en guerre de Religion. Les Butlers en vouloient toujours aux Fitz-Geralds, le Chevalier Edmond Butler frere d'Ormond avec Pierre Grace, Seigneur de Courstown au Comté de Kilkenny, firent des courses sur les terres d'Olivier Fitz-Gerald; les ô Connors & les ô Morras menaçoient les territoires des ô Carrols; Daniel Mac-Carty More, renonça au titre de Comte de Glencar, prit celui de Roi de Momonie, & s'étant associé avec ô Sullevan More, Mac-Sweeny & autres, il devasta les terres de Roche Vicomte de Fermoy. En Ultonie, Turlogh Lynogh qui avoit pris le titre d'*ô Neill*, fit la guerre à ô Donnel & ses alliés les Ecossois, & tua Alexandre Mac-Donnel qui avoit assassiné Shane ô Neill. Dans la Conacie, il y eut un grand débat entre Mac-William Oughter (Burke) & ô Connor Sligoe. Il y eut aussi des contestations entre le Comte de Thomond & ô Seaghnassy. Cox *ibid. pag.* 326. & 327.

Telle étoit la situation des affaires au retour de Sidney le Député en Irlande. Ce Seigneur étant débarqué à la fin de Septembre à Carrigfergus, eut une entrevue avec Turlogh Lynogh ô Neill, au sujet des hostilités que ce Prince avoit commises contre ô Donnel, les Ecossois & autres protégés de la Cour: ô Neill se justifia vis-à-vis du Député, & ces deux Seigneurs se quitterent bons amis; le Député ayant ensuite prêté le serment le 20 d'Octobre à Dublin, envoya ordre au Chevalier Edmond Butler de se rendre dans cette ville; mais ce Seigneur ne jugea pas à propos d'obéir à cet ordre. An. 1568.

Le Député assembla le Parlement à Dublin au mois de Janvier. Il y eut un grand débat dans cette assemblée, entre les Catholiques & les Protestans, touchant les élections des membres Cox, *ibid pag.* 328. & *suiv.*

dont ce Parlement devoit être composé; mais cette affaire fut décidée par Dillon & Plunket Juges du Grand Conseil, & par le rapport qu'en fit au Parlement le Chevalier Luc Dillon alors Procureur Général. On fit dans ce Parlement un grand nombre d'actes touchant la Religion & les affaires publiques. Nous en avons déja rapporté quelques-uns; on peut voir les autres dans le recueil des Statuts d'Irlande, imprimé à Dublin en 1621.

*Pag. 309. & suiv.*

Vers ce temps le Chevalier Pierre Carew passa d'Angleterre en Irlande, pour recueillir la succession d'un de ses peres qui avoit le titre de Marquis de Cork, & qui possédoit beaucoup de biens dans le pays. L'objet principal de ses prétentions étoit la Baronie d'Idrone au Comté de Carlow, & le territoire de Ballymaclethan au Comté de Meath. Quelque foibles que fussent les prétentions de cet Anglois à la Baronie d'Idrone ancien patrimoine des Cavanaghs, elle lui fut adjugée par le Député & le Grand Conseil; mais il n'eut pas le même succès par rapport au territoire de Ballymaclethan possédé par le Chevalier Christophe Chivers; ce Seigneur étoit Anglois d'origine, & pouvoit se flatter de quelque indulgence de la part du Conseil, de sorte que le procès finit par un accommodement entre les parties.

Depuis la mort de Shane ô Neill Prince de Tyrone, l'appui de la Catholicité & la terreur des Anglois, la Religion Prétendue Réformée commença à prendre racine en Irlande. La Reine Elizabeth n'avoit rien de plus à cœur que d'étendre sa jurisdiction ecclésiastique, & de se voir chef de cette Eglise comme elle l'étoit de celle d'Angleterre. Le gouvernement Anglois employa tous les moyens possibles pour seconder ses intentions; pour cet effet, on eut soin d'envoyer dans cette Isle des Anglois conformistes attachés aux sentimens de la Cour; on leur donnoit les Evêchés & autres dignités ecclésiastiques à mesure qu'on en chassoit les Ministres Catholiques. Il fut ordonné à ces faux Evêques de supprimer dans leurs Diocèses les écoles catholiques, & d'y établir des écoles gratuites dirigées par des Anglois Protestans, afin de séduire la jeunesse susceptible de toutes sortes d'impressions dans un âge tendre. On fit des loix pour obliger les parens d'y envoyer leurs enfans, & d'assister eux-mêmes les Dimanches au service des Protestans; ces loix portoient des peines pécuniaires contre les refusans, lesquelles dégénérerent par la suite en peines de haute trahison; de sorte que les Arrêts des Parlemens avoient la force de convertir en crime de léze-Majesté

Statut d'Irlande, *pag. 346.*

la juste soumission & l'attachement des Catholiques à la Religion de leurs peres. On ordonna à toute sorte de personnes tant Ecclésiastiques que Laïques, de reconnoître la primauté ecclésiastique d'Elizabeth, & de renoncer à l'obéissance du Pape & de l'Eglise Romaine. On envoya enfin dans cette Isle plusieurs habiles Prédicans Anglois & Ecossois ; sçavoir, Goodman, Cartwrith, Knox, Janson, Burchley, Brady & autres, dans l'espérance de gagner ce peuple par la force de leur éloquence ; mais la Cour voyant le peu de fruit de ces missions, & la persévérance des Irlandois dans la Religion primitive, jugea à propos de changer de batterie, & d'attaquer les principaux Chefs qui servoient d'appui à la Catholicité. On fit arrêter par ordre de la Reine, Richard Burke Comte de Clanriccard Seigneur puissant de la Conacie. Ulick & Jean fils du Comte, voulant venger l'injure faite à leur pere, assemblerent leurs vassaux, prirent les armes contre le Gouvernement, & l'effet de la révolte des enfans fut la liberté du pere.

Pet. Lombard. comment. de Hib. *cap.* 19.

Hist. Catholicq. Ibern. *tom. II. lib. IV. cap.* 4.

La tyrannie du gouvernement Anglois allarma beaucoup les Seigneurs d'Irlande ; ils voyoient la foudre prête à les écraser, & ne trouvoient de sureté que dans la révolte ; ceux de la Momonie se signalerent les premiers ; le Chef de la confédération fut Jacques Fitz-Maurice cousin du Comte de Desmond, Mac-Carty More Comte de Glencar, Mac-Donogh & autres branches des Mac-Cartys, Fitz-Gerald d'Imokilly ; la haine implacable des Butlers contre la maison de Desmond, n'empêcha pas Edmond, Edouard & Pierre Butler freres du Comte d'Ormond, de s'allier avec Fitz-Maurice, pour la cause de la Religion. Le Comte de Desmond dont la mémoire doit être respectée à jamais parmi les Catholiques d'Irlande, étoit encore prisonnier à la Tour de Londres ; il avoit chargé Jacques Fitz-Maurice son parent de l'administration de ses affaires pendant son absence ; les Comtes d'Ormond & de Thomond, plus politiques, mais moins religieux que lui, avoient déja sacrifié la Religion & la liberté de la patrie, à l'ambition & à l'envie de plaire à la Cour.

Cambd. Elizab. *part.* 1. *pag.* 172.

War. *ibid.*

Avant que de rien entreprendre, les Confédérés députerent les Evêques de Cashil & d'Emly, un des fils du Comte de Desmond avec des lettres, vers le Pape & le Roi d'Espagne, pour demander du secours contre les ennemis de la Religion & de la patrie. Le Député Sidney averti de ces mouvemens, proclama traîtres tous les révoltés, & donna ordre au Chevalier Pierre

Carew de marcher avec un corps de troupes contre le Chevalier Edmond Butler. Carew fit tant de diligence, qu'il surprit le château de Cloghgriman, & le livra au pillage. Il avança ensuite vers Kilkenny où il défit un corps de troupes légéres. Les Confédérés de l'autre côté ne négligeoient rien pour nuire à leurs ennemis. Jacques Fitz-Maurice mena un corps de troupes devant Kilkenny dans le dessein d'en faire le siége, mais n'étant pas bien muni d'artillerie, & la garnison étant forte & bien pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour faire une bonne défense, il abandonna ce projet, & se contenta de ravager les terres des Anglois aux environs de cette place, pendant que ses Alliés dévastoient les contrées de Wexford, de Waterford, d'Offory, & portoient la désolation jusqu'aux portes de Dublin. La campagne se passa ainsi par des hostilités réciproques.

An. 1569. Cambd. *ibid.* *pag.* 173. War. *ibid. cap.* 12.

Le Comte d'Ormond étoit alors en Angleterre où il apprit avec douleur la révolte de ses freres en Irlande. Il demanda à la Reine la permission de servir contre eux en promettant de les faire rentrer dans leur devoir, soit de gré, soit de force; il partit avec l'agrément de la Cour pour l'Irlande, & débarqua à Waterford (à Wexford selon Cox) le 14 Août. Il fit sçavoir aussitôt au Député son arrivée, & sans perdre de temps il alla le joindre à Limerick. Ormond étant au camp du Député, envoya chercher Edmond son frere, & le présenta à ce Gouverneur qui reçut sa soumission, & lui accorda sa liberté, à condition qu'il se présenteroit devant lui à son arrivée à Dublin. Ormond s'étant rendu caution pour son frere, celui-ci ne manqua pas à son engagement, il se rendit à Dublin au temps marqué avec son frere Pierce. Etant interrogé par le Député sur la cause de sa révolte, il répondit avec fierté sans ménager ses termes vis-à-vis d'un Ministre qui représentoit la Majesté Royale : il fut en conséquence arrêté, & envoyé prisonnier au château de Dublin, d'où il se sauva quelque temps après. Ormond étoit toujours attaché à la Reine, il en avoit gagné la confiance par le sacrifice qu'il faisoit de son devoir envers Dieu & sa patrie ; il regardoit la révolte de ses freres comme une tache à sa famille ; il les présenta encore au Conseil à Dublin, où ils obtinrent un pardon général par ordre de la Reine, sans qu'ils fussent obligés de paroître en jugement, & furent détachés par ce moyen du parti des Catholiques.

Le Pape pie V prononça cette année une Sentence contre Elizabeth, dont voici la copie.

Pie

*Pius Episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam regnans in Ecclesiis, cui data est omnis potestas in cælo & in terra, Unam Sanctam Catholicam & Apostolicam Ecclesiam, extra quam nulla est salus, uni soli in terris, videlicet Apostolorum Principi Petro, Petrique successori Rom. Pontifici in potestatis plenitudine tradidit gubernandam. Hunc unum super omnes gentes, & omnia regna Principem constituit, qui evellat, destruat, dissipet, disperdat, plantet & ædificet, ut fidelem populum mutuæ charitatis nexu constrictum, in unitate spiritus contineat, salvumque & incolumem, suo exhibeat Salvatori. Quo quidem in munere obeundo, nos ad prædictæ Ecclesiæ gubernacula Dei benignitate vocati, nullum laborem intermittimus, omni operâ contendentes, ut ipsa unitas & Catholica Religio (quam ipsius Auctor ad probandam suorum fidem & correctionem nostram tantis procellis conflictari permisit) integra conservetur. Sed impiorum numerus tantùm potentia invaluit, ut nullus jam in Orbe locus sit relictus, quem illi pessimis doctrinis corrumpere non tentarint, adnitente inter cæteros flagitiorum servâ Elisabethâ, prætensâ Angliæ Reginâ, ad quam veluti ad asylum omnium infestissimi profugium*

Pie, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de mémoire à la postérité. Celui qui regne dans les Eglises à qui toute puissance a été donnée dans le ciel & sur la terre, a confié son Eglise, qui est Une, Sainte, Catholique & Apostolique, & hors laquelle il n'y a point de salut, l'a confiée, dis-je, à un seul homme sur la terre; sçavoir à Pierre Prince des Apôtres, & aux Pontifes Romains, successeurs de Pierre, pour la gouverner avec une plénitude de puissance; c'est ce Pontife seul qu'il a constitué le Chef de toutes les Nations & de tous les Royaumes, pour arracher, détruire, dissiper, renverser, planter, édifier, pour attacher par les nœuds d'une charité mutuelle, pour conserver dans l'unité d'esprit le peuple fidele, & pour le rendre sain & entier à son Sauveur. C'est pour nous acquitter de ce devoir qu'appellé par la divine bonté au gouvernement de ladite Eglise, nous ne cessons de travailler, faisant tous nos efforts pour conserver dans son entier la Religion Catholique & son unité, que son Auteur pour éprouver les siens & pour nous corriger, a permis d'essuyer de si terribles orages; mais le nombre & la force des impies ont prévalus jusqu'à un tel point, qu'ils n'ont pas laissé de lieu dans la terre qu'ils n'ayent tenté d'infecter de leur dogmes détesta-

bles, appuiés entr'autres, par cette esclave de toutes sortes de forfaits, Elizabeth prétendue Reine d'Angleterre, auprès de laquelle les plus cruels ennemis de l'Eglise ont trouvé un asyle assuré. Cette même Elizabeth s'étant emparée du trône, & usurpant monstrueusement la place, & toute l'autorité & jurisdiction du Chef suprême de l'Eglise en Angleterre, a replongé dans un état déplorable, un Royaume qui venoit d'être ramené à la foi catholique & à la pureté des mœurs. Car ayant empêché par la force & la violence, l'exercice de la vraie Religion que Henri VIII, ce Prince apostat, avoit détruit, & que Marie d'illustre mémoire, sa fille légitime, avoit rétablie de concert avec le Siége Apostolique, elle a suivi & embrassé toutes les erreurs des hérétiques, & a exclu du Conseil Royal la Noblesse Angloise qui le composoit, pour le remplir de gens obscurs & hérétiques. Elle a opprimé les Catholiques, établi des Prédicateurs impies, & des Ministres d'impiété, aboli le sacrifice de la Messe, les prieres, le jeune, l'abstinence, le célibat & les rits catholiques, a fait publier & disperser par tout le Royaume des livres pleins d'hérésies palpables: & non contente d'adopter & de suivre elle-même les erreurs & les dogmes impies de Calvin,

*invenerunt. Hæc eadem regno occupato supremi Ecclesiæ capitis, locum in omni Angliâ, ejusque præcipuam auctoritatem atque jurisdictionem monstruosè usurpant, Regnum ipsum jam ad fidem catholicam & bonam frugem reductum rursus in miserum exitum revocavit, usu namque veræ Religionis, quam ab illius desertore Henrico VIII, olim eversam claræ M. Maria Regina legitima hujus Sedis præsidio reparaverat, potenti manu inhibito, secutisque & amplexis Hæreticorum erroribus, regium Concilium ex Anglica nobilitate confectum diremit, illudque obscuris hominibus hæreticis complevit, catholicæ fidei cultores oppressit, impios concionatores atque impietatum administros reposuit, Missæ sacrificium, preces, jejunia, ciborum delectum, cælibatum ritusque catholicos abolevit, libros manifestam hæresin continentes, toto regno proponi, impia mysteria & instituta ad Calvini præscriptum à se suscepta & observata, etiam à subditis servari mandavit: Episcopos, Ecclesiarum Rectores, & alios Sacerdotes Catholicos, suis Ecclesiis & Beneficiis ejicere, ac de illis & aliis rebus ecclesiasticis in hæreticos homines disponere, deque Ecclesiæ causis decernere ausa; Prælatis Clero populoque ut Romanam Ecclesiam ag-*

*noscerent, neve ejus præceptis, sanctionibusque canonicis optemperarent, interdicit plerosque in nefarias leges suas venire, & Romani Pontificis auctoritatem atque obedientiam adjurare, seque solam in temporalibus & spiritualibus Dominam agnoscere, jurejurando coegit, pænas & supplicia in eos, qui dicto non essent audientes imposuit, easdemque ab iis qui in unitate fidei & prædicta obedientia perseverarunt, exegit, Catholicos Antistites & Ecclesiarum Rectores in vincula conjecit, ubi multi, diuturno languore & tristitiâ confecti, extremum vitæ diem miserè finierunt. Quæ omnia, cùm apud omnes nationes perspicua & notoria sint, & gravissimo quàm plurimorum testimonio ita comprobata, ut nullus omnino locus excusationis, defensionis, aut tergiversationis relinquatur; nos multiplicantibus aliis atque aliis super alias impietatibus & facinoribus & prætactâ fidelium persecutione religionisque afflictione impulsu & operâ dictæ Elisabethæ quotidie magis ingravescente, quoniam illius animum ita obfirmatum atque induratum intelligimus, ut non modò pias Catholicorum Principum de sanitate & conservatione preces monitionesque contempserit, sed ne hujus quidem Sedis ad ipsam, hac de causa,*

elle a encore forcé ses sujets à les embrasser; ayant eu l'audace de chasser de leurs Eglises & de leurs Bénéfices, les Evêques, les Curés & les autres Prêtres Catholiques, de disposer de ces places, & des autres biens de l'Eglise en faveur des Hérétiques, & de décider des causes ecclésiastiques, elle défend aux Prélats, au Clergé & aux peuples de reconnoître l'autorité de l'Eglise Romaine, & d'obéir à ses Ordonnances & décisions canoniques. Elle en a forcé la plupart par serment de consentir à ses loix abominables, de renoncer à l'autorité & l'obéissance du Pontife Romain, & de la reconnoître elle-même comme seule chef de l'Eglise & de l'Etat, décernant contre ceux qui refuseront d'obéir, des peines & des châtimens, qu'elle a effectivement fait éprouver à tous ceux qui ont persévéré dans l'unité de la foi, & dans ladite obéissance. Elle a chargé de fer les Evêques & les Pasteurs Catholiques, dont une grande partie, après avoir langui long-temps, accablés de misére, ont enfin terminé leurs jours d'une maniere déplorable. Comme tous ces excès sont publics & notoires dans toutes les Nations, & prouvés par le témoignage d'une infinité de personnes respectables, de maniere à ôter tout lieu d'excuse & de tergiversation, voyant que les impiétés, que les

forfaits se multiplient sans cesse, que la persécution & la désolation de la Religion dont nous venons de parler se redoublent de jour en jour par les ordres de ladite Elizabeth, & que son cœur est tellement obstiné & endurci, & que loin d'écouter les prieres & les avis charitables des Princes Catholiques pour son salut, elle a même refusé l'entrée de l'Angleterre aux Nonces de notre Siége Apostolique envoyés pour le même sujet; forcés donc que nous sommes de recourir contre elle aux armes de la justice, c'est avec la plus vive douleur que nous nous trouvons dans la triste nécessité de punir une Princesse dont les ancêtres ont rendu de si grands services à la Chrétienté. C'est pourquoi en vertu de l'autorité de celui qui a bien voulu nous placer sur ce trône suprême de justice, charge bien au-dessus de nos forces, nous déclarons par la plénitude de la Puissance Apostolique, que ladite Elizabeth hérétique & fautrice des hérétiques, & tous ses adhérens en ce que dessus, ont encouru la sentence d'excommunication, & sont retranchés de l'unité du corps de J. C. de plus nous la déclarons privée de son prétendu droit audit Royaume, comme aussi de tout domaine, dignité & privilege quelconque; déclarons en outre que la Noblesse, les sujets, les peuples

*Nuncios in Angliam trajicere permiserit ad arma justitiæ contra eam de necessitate conversi, dolorem lenire non possumus, quod adducamur in unam animadvertere, cujus majores de Republica Christiana tantopere meruêre. Illius itaque auctoritate suffulti, qui nos in hoc supremo justitiæ throno, licet tanto oneri impares, voluit collocare, de Apostolicæ potestatis plenitudine declaramus antedictam Elisabetham hæreticam & hæreticorum fautricem eique adhærentes, in prædictis, anathematis sententiam incurrisse, esseque à Christi Corporis unitate præcisos. Quin etiam ipsam, prætenso Regni prædicti jure, necnon omni & quocunque dominio, dignitate, privilegioque privatam & item Proceres, subditos & populos dicti Regni, ac cœteros omnes, qui illi quomodocunque jurarunt, à juramento hujusmodi, ac omni prorsus dominii, fidelitatis & obsequii debito perpetuo absolutos, prout nos illos præsentium auctoritate absolvimus & privamus eandem Elisabetham prætenso jure regni aliisque omnibus supra dictis, præcipimusque, & interdicimus universis & singulis Proceribus, subditis populis aliisque antedictis, ne illi ejusve monitis, mandatis & legibus audeant obedire. Qui secus egerint, eos simili anathematis*

*vinculo innodamus. Quia verò difficile nimis esset Præsentes quocunque illis opus erit, perferre, volumus, ut earum exempla Notarii publici manu, & Prælati Ecclesiastici, ejusque Curiæ sigillo obsignata, eandem illam prorsus fidem in judicio, & extra illud ubique gentium faciant, quam ipsæ Præsentes facerent, si essent exhibitæ vel ostensæ.*

*Datum Rom. apud S. Petrum, anno Incarnationis Domini 1569. 5. Kalendas Martii, Pontificatûs nostri anno 5.*

dudit Royaume; & tous les autres qui lui auroient prêté quelque serment de quelque maniere que ce soit, sont absous pour toujours de ce serment, comme aussi de tout devoir de domaine, de fidélité, d'obéissance, comme nous les en absolvons par l'autorité de ces Présentes, & privons ladite Elizabeth de son prétendu droit à la Couronne, & de tous les autres droits ci-dessus mentionnés. Défendons à tous, & chacuns des Grands, des sujets & des autres nommés ci-dessus, d'obéir à elle, à ses ordonnances & loix, sous peine d'encourir le même anathême; mais comme il seroit trop difficile de faire tenir ces Présentes par-tout où besoin sera, nous voulons que les copies que l'on en fera, signées de la main d'un Notaire public, souscrites par un Prélat Ecclésiastique, & scellées du sceau de la Cour, ayent par-tout la même force, & autorité qu'auroient ces mêmes Présentes.

Donné à S. Pierre l'an de l'Incarnation de Notre Sauveur 1569, le 5 des Calendes de Janvier, la cinquiéme année de notre Pontificat.

On assembla un Parlement à Dublin cette année, où l'on fit un grand nombre d'Actes; on en fit entr'autres un pour confirmer le droit de Sa Majesté aux biens de Christophe Eustace Seigneur de Cotlauston & autres terres situées au Comté de Kildare, qui fut exécuté sous Henri VIII, pour crime de haute trahison. On confisqua, par un autre Acte, au profit de la couronne, les terres de Thomas Fitz-Gerald Chevalier de la Vallée (Knight of The Glinn) au Comté de Limmerick, & de Thomas son fils, pour crime de rébellion.

*Statut. d'Irland. Pag. 301.*

*Ibid. pag. 326.*

Le Député étant à Cork, entra avec ses troupes dans le territoire de Kirricurry & s'empara du château de Carigoline; il marcha ensuite dans le pays d'Orrery & se rendit maître de Buttevant; son dessein étoit d'aller à Kilmallock, mais il fut prévenu par Jacques Fitz Maurice, qui ayant fait escalader les

murs de cette ville s'en rendit maître, & vû l'impoſſibilité de la garder, il y fit mettre le feu. Le Député fit réparer enſuite cette place, il y mit une garniſon de quatre cens hommes d'infanterie, cent cavaliers & quelques troupes légeres aux ordres du Colonel Gilbert, qu'il nomma Gouverneur de cette province. Le Député, après avoir pacifié les Comtés de Cork & de Limmerick, & reçu le ferment de fidélité de quelques Seigneurs de ces contrées, ſçavoir Roch, Courcy, Power, de ceux de Decye & de quelques autres, retourna à Limmerick.

Gilbert fut créé Chevalier, quelque temps après, à Drogheda, pour les bons ſervices qu'il avoit rendus pendant ſon gouvernement dans la Momonie. Il paſſa enſuite en Angleterre, où il épouſa une riche veuve; mais ſa mort précipitée fut cauſe que le Chevalier Jean Perrott fut nommé Préſident de la Momonie à ſa place.

Les hoſtilités continuoient toujours dans la Lagenie & la Conacie. Le Chevalier Carew fit des efforts pour réduire les Cavenaghs: le Chevalier Fitton employa toute la ſévérité d'un tyran contre les habitans de la Conacie, au point que Connoghor ô Brien Comte de Thomond, quoique ſujet fidele de l'Angleterre, fut obligé de courir aux armes, & malgré la médiation du Comte d'Ormond envoyé par le Député pour pacifier ces troubles, on en vint aux mains; les troupes de Thomond furent défaites, & ce Seigneur fut obligé de paſſer en France, où il rencontra Norris l'Ambaſſadeur Anglois, qui le fit rentrer en grace avec Elizabeth. La reconnoiſſance du Comte fut grande, il juſtifia ſa fidélité par les grands ſervices qu'il rendit par la ſuite à la couronne d'Angleterre, au préjudice de ſa Nation.

Cambd. Elizab. *part. 2. pag. 192.*

Att. 1570.

Turlogh Lynogh ô Neill, reconnu pour le chef de l'illuſtre Tribu des ô Neills, ſoutenoit toujours la cauſe de la Religion en Ultonie. Les alliances étoient fréquentes alors entre les Seigneurs d'Ultonie & ceux d'Ecoſſe. O Neill avoit pour épouſe la tante du Comte d'Argile; il avoit auſſi des troupes Ecoſſoiſes à ſa ſolde. Comme ce Prince méditoit une expédition contre la province Angloiſe, un fâcheux accident en interrompit l'exécution; un coup de fuſil qu'il reçut, ſoit par l'effet du haſard, ſoit par un deſſein prémédité de quelqu'un qui lui en vouloit, ayant fait craindre pour ſa vie, les Ecoſſois commencerent à l'abandonner & la Tribu ſongea à ſe choiſir un autre

chef. La blessure d'ô Neill n'étant pas mortelle, il fut bientôt rétabli; & lorsque ce Prince voulut poursuivre son premier dessein contre les Anglois, le Député lui envoya deux Commissaires de la part de la Reine, qui furent Dowdal le Justicier & le Doyen d'Ardmach. Les Commissaires s'étant rendus dans le camp d'ô Neill à Dungannon, conclurent un traité avec lui au mois de Janvier, qui fut ratifié au mois de Mars suivant par le Député.

Les ô Ferrals, anciens Seigneurs d'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, firent leur démission de ce territoire entre les mains du gouvernement, qui leur en rendit une partie moyennant une rente annuelle de cent marcs. On rapporte aussi à ce temps la mort du Lord Chef Baron Bath, qui fut remplacé dans cette charge par Luc Dillon Ecuyer.

Le Chevalier Perrott étant nommé Président de la Momonie, on lui donna pour adjoints George Bourchier fils du Comte de Bath, & George Walsh; le premier pour lui aider dans la guerre, & le second dans les affaires civiles. Ce Président fit la guerre avec quelque succès contre les Confédérés, & obligea quelques-uns de leurs chefs, sçavoir Mac-Carty More, le Lord Barry, Mac-Carty Riagh, Donough Mac-Teigue de Muskerry, le Lord Courcy & Mac-Donough, de contribuer aux frais de la guerre, ce qui diminua considérablement le parti de Jacques Fitz-Maurice.

Le Député Sidney voulant passer en Angleterre, en obtint la permission de la Reine, avec ordre de substituer à sa place le Chevalier Guillaume Fitz-Williams son beau-frere, qui prêta serment au mois d'Avril dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin. Les caractères Irlandois pour l'impression furent introduits en Irlande cette année par Nicholas Walsh Chancelier de la Cathédrale de S. Patrice, & Jean Kerne Trésorier de la même Eglise. Le Gouvernement donna ordre de faire imprimer les livres d'Eglise en caractère & langue Irlandoise, afin de séduire le peuple; mais ces précautions ne produisirent pas le fruit qu'on en attendoit. An. 1571. War. *ibid.cap.13.*

Brian Cavenagh, fils de Cahir Mac-Art créé Baron de Balian par la Reine Marie, causoit beaucoup de troubles dans la Lagenie; c'étoit un Seigneur brave & rempli de sentimens. Il tua Robert Brown Seigneur de Malrenkam, pour venger quelque insulte qu'il en avoit reçue. La fierté de Brian l'ayant rendu redoutable War. *ibid. cap.14.* Cox hist. d'Irl. pag. 338.

à ses voisins, le Chevalier Nicholas Devereux avec les principaux habitans de Wexford s'assemblerent pour arrêter son courroux : on en vint à une action dont le sort fut fatal au Chevalier Devereux; il perdit trente Gentilshommes tués sur le champ de bataille sans parler d'un grand nombre de soldats.

Cambd. Elizab. *part. 2. pag. 240.*

La Conacie étoit en combustion; les chefs de la conspiration furent les Burkes de Clanriccard qui ne pouvant supporter le gouvernement trop sévere du Président Fitton, prirent les armes & ravagerent, de concert avec les Scots auxiliaires, tout le pays. Le calme fut rendu à cette province, dit Cox, par la victoire que le Capitaine Collier, avec une seule compagnie d'infanterie, avoit remportée sur les Scots auxiliaires qui étoient au nombre d'environ mille hommes. La Reine Elizabeth voyoit bien que la révolte de la Conacie étoit causée par la tyrannie de Fitton; elle jugea nécessaire, pour la tranquillité publique, de le retirer de cette province & de le nommer Trésorier. Les ô Morras & les ô Connors de la Lagenie, firent quelques mouvemens pour causer une diversion en faveur des révoltés de la Conacie; ils brulerent Athlone & firent des courses dans la province Angloise, où ils commirent beaucoup de dégât. En Ultonie Brian Mac-Felimy ô Neill se rendit maître de Carrigfergus & y fit mettre le feu.

Hist. d'Irl. *pag. 339.*

Thomas Smith Anglois, Conseiller d'Etat de la Reine, voyant les fortunes rapides que ses compatriotes faisoient en Irlande aux dépens des anciens propriétaires de cette Isle, & voulant avoir part aux dépouilles, demanda à sa Maîtresse la permission d'y envoyer son fils pour établir une colonie Angloise dans le territoire d'Ardes en Ultonie. Ce pere avoit deux objets, le premier de procurer à son fils un domaine considérable, où il pourroit devenir par la suite un Seigneur puissant; le second, de dérober à la postérité, dans un pays étranger, l'ignominie de sa naissance, n'étant pas né de légitime mariage. La Reine ayant consenti à l'entreprise, on équippa le jeune Smith, on lui donna pour Gouverneur le nommé Chatterton, avec une suite convenable, & on l'embarqua pour l'Irlande : s'étant approché du lieu de sa destination, il rencontra, malheureusement pour lui, Brian Mac-Art ô Neill, véritable propriétaire d'Ardes, prêt à lui en disputer la possession; en effet le prétendu Seigneur d'Ardes fut tué, dans une escarmouche, par Brian Mac-Art, & sa troupe dispersée.

Cambden représente ce trait d'histoire sous d'autres couleurs. Il suppose d'abord que la Reine d'Angleterre avoit le pouvoir de donner ce qui ne lui appartenoit pas. Il est vrai que les Rois prédécesseurs de cette Princesse, étoient en possession de prononcer des Arrêts de confiscation contre ceux qui n'avoient jamais reconnu leur autorité & qui étoient toujours armés contre eux. Cette autorité des Rois d'Angleterre, à l'égard de la plus grande partie de l'Irlande & de l'Ultonie sur-tout, se réduisoit à la simple permission qu'ils donnoient à leurs sujets de s'emparer, par la force, du bien d'autrui, & moyennant cette permission, la résistance du propriétaire étoit caractérisée de rébellion selon l'esprit de l'Anglois. Notre Auteur dit avec emphase que Thomas Smith, touché de compassion pour l'Irlande négligée, *neglectæ Hiberniæ misertus*, avoit obtenu de la Reine la permission d'envoyer son fils naturel planter une colonie Angloise dans la Chersonese nommée Ardes sur la côte orientale de l'Ultonie, afin d'humaniser le peuple demi-barbare de cette contrée. *A Regina impetravit ut colonia in Chersonessum Hiberniæ, quam Ardes vocant, in Ultonia orientali sub filio notho quem unicum habuit, ad imbuendos semi-barbaros humanitatis cultu deduceretur.*

Elizab. *part.* 2. *pag.* 240. & 241.

On seroit porté à croire que la charité fraternelle étoit le motif de la conduite de Smith dans cette occasion; mais lorsqu'on nous dit que cet Anglois avoit déja distribué à ses soldats les terres d'Ardes, en promettant au simple fantassin cent vingt arpens, au cavalier deux cens quarante, & aux autres à proportion de leur rang, moyennant une redevance annuelle d'un denier par arpent pour lui, sans qu'il soit question de réserve en faveur de l'ancien propriétaire, on voit que le désir d'humaniser les habitans d'Ardes n'étoit qu'un prétexte pour envahir, avec une espece de titre, leurs terres. *Cuilibet pediti* 120 *jugera, cuilibet equiti* 240 *jugera, quæ* 500 *jugeribus Anglicis respondent, concessit; pro quibus singulis singulos denarios quotannis dependerent.* A l'égard de l'épithete de barbarie que Cambden donne aux habitans d'Ardes, & de perfidie qu'il attribue à Brian Mac-Art, pour avoir tué un ennemi qui vient à main armée chez lui, c'est le stile ordinaire de l'Anglois, qui croit que sa volonté doit être la mesure de l'obéissance de son adversaire, & qui traite toujours de barbarie la juste défense d'un peuple qu'il opprime.

An. 1573. Gautier Devereux Vicomte d'Hereford, fut créé cette année par la Reine, Comte d'Essex. Ce Seigneur descendoit en droite ligne des anciens Comtes d'Evreux, sortis des Ducs de Normandie par Robert Archevêque de Rouen & Comte d'Evreux. La Reine voulant gratifier Essex qui étoit un de ses favoris le plus attaché, lui donna la moitié de quelques Seigneuries confisquées en Ultonie, avec la qualité de Capitaine Général de cette province, à condition qu'il s'y transporteroit avec deux cens hommes de cavalerie & quatre cens d'infanterie qu'il seroit tenu d'entretenir pendant deux ans à ses dépens. Pour engager les hommes de bonne volonté à prendre parti dans cette expédition, on les flattoit de l'espérance d'être recompensés en fond de terres; celui qui auroit servi *gratis* dans la cavalerie pendant deux ans devoit avoir quatre cens arpens, & les fantassins qui auroient servi aux mêmes conditions deux cens, moyennant une redevance annuelle de deux sols par arpent.

Baker Chron. d'Angl. *pag.* 346. Cambd. Elizab. *part.* 2. *pag.* 255. War. *ibid. cap.* 15. Cambd. *ibid. pag.* 256.

Fitz-Williams alors Lord Député d'Irlande, étoit jaloux de ce nouveau rival qu'on vouloit lui donner; dans la crainte d'être éclipsé par un Seigneur si puissant, revêtu de tant d'autorité, il employa tout son crédit pour arrêter cette entreprise. La Reine voulant mettre les parties d'accord, ordonna à Essex de prendre des Patentes du Député pour le gouvernement d'Ultonie. La difficulté ainsi applanie, le Comte, suivi d'un grand nombre de Seigneurs Anglois qui vouloient être les compagnons de sa fortune & les témoins de ses exploits, partit pour l'Irlande & débarqua à Carrigfergus à la fin d'Août. Il y fut complimenté par Brian Mac-Felimy ô Neill & autres Seigneurs Irlandois, qui ne se méfioient pas de lui d'abord; mais lorsqu'ils apperçurent l'appareil & le train qui le suivoient, ils le quitterent brusquement pour se ranger sous les drapeaux de Tirlogh Linogh ô Neill.

Baker *ibid. pag.* 349.

Le Comte d'Essex fut à peine arrivé en Irlande, qu'il souhaitoit être de retour en Angleterre; il trouvoit de la difficulté pour la réussite de son projet, les habitans d'Ultonie étoient sous les armes, il se voyoit abandonné des Seigneurs de sa suite qui le quittoient les uns après les autres; il sollicita fortement son rappel; le Comte de Leicester (*a*) qui l'aimoit mieux loin

---

(*a*) Le Comte de Leicester étoit honoré de la charge de grand Ecuyer de la Reine. Il étoit le plus jeune des fils du Duc de Northumberland, qui fut décapité la premiere

que de près, y porta obstacle pendant quelque temps. Essex ayant obtenu à la fin l'agrément de la Reine, passa en Angleterre, après une expédition, dont l'unique fruit fut de consumer des sommes considérables d'argent.

Jacques Fitz-Maurice ne cessoit de ravager les terres de ceux que la Reine protégeoit dans la Momonie. Il combattit souvent avec les troupes de Jean Perrot Gouverneur de cette province, & fut souvent victorieux; ils les défit à Kilmallock, à Sanid, à Kuillehugi & à Cluonie, où le Capitaine Morgan fut tué & ses troupes renversées.

An. 1574.

Hist. Cathol. Ibern. *tom.* 2. *lib.* 4. *cap.* 8.

Relat. Giraldinorum, *cap.* 17.

La Reine allarmée des succès de Fitz-Maurice, lui envoya des Députés pour lui faire des propositions de paix. Sa Majesté lui fit dire que son intention étoit bien moins de persécuter la Religion que de maintenir son autorité en Irlande. Fitz-Maurice content de cette députation, promit de mettre bas les armes, à condition qu'on cesseroit de persécuter les Catholiques dans la province, & qu'on mettroit en liberté le Comte de Desmond & Jean son frere, détenus prisonniers à la Tour depuis quelque temps; la Reine accepta volontiers les conditions,& Jacques Fitz-Maurice fit cesser les hostilités. Elizabeth donna aussitôt ordre de faire sortir de la Tour le Comte & son frere; & les ayant fait venir en sa présence, elle les exhorta à faire cesser une rébellion qui troubloit le repos public. Le Comte répondit qu'il n'avoit jamais eu l'esprit de rébellion; que sa fidélité & celle de ses ancêtres envers les Rois d'Angleterre étoit connue de tout le monde; mais qu'il ne pouvoit supporter la tyrannie exercée par les Ministres de Sa Majesté, principalement en ce qui regardoit la Religion. La Reine congédia ces Seigneurs avec un air de protection, en promettant de faire exécuter le traité conclu avec Jacques Fitz-Maurice; mais cette perfide Princesse fit dire en secret au Capitaine du navire qui les conduisoit en Irlande, de les mener droit à Dublin & de les remettre entre les mains du Député qui y faisoit sa résidence; elle envoya aussi un ordre secret au Député d'engager le Comte de rester avec lui à Dublin, pendant qu'il enverroit Jean son frere en Momonie pour persuader à Jacques Fitz-

---

année du regne de Marie, & le pere de ce dernier fut ce Dudley, que les histoires d'Angleterre mettent avec Empson, au rang de ces infâmes sangsues du bien public durant le regne de Henri VII, & qui fut exécuté la premiere année de celui de Henri VIII.

Maurice de venir avec lui, afin qu'étant tous trois ensemble ils puissent confirmer & signer le traité fait avec la Reine; voila la raison plausible & apparente; mais le dessein secret étoit de faire trancher la tête à tous les trois. Le Comte averti à propos de ce projet prévint le malheur par une fuite précipitée, il eut obligation de sa vie à la vitesse de son cheval, qui le porta en cinq jours auprès de son frere & de Jacques Fitz-Maurice son cousin, dans la partie la plus reculée du Comté de Kerri. Ce nouveau trait de perfidie indisposa si fort le Comte de Desmond contre le gouvernement d'Angleterre, qu'il recommença la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant, sur quoi il fut proclamé traitre; le gouvernement offrit mille livres sterlings avec quarante livres de pension à quiconque le livreroit en vie & cinq cens livres avec vingt livres de pension pour sa tête.

Le Député voulant remédier aux désordres causés dans la Momonie par la révolte des Fitz-Geralds, marcha avec ses troupes vers cette province & chargea le Comte de Kildare de la garde de la province Angloise pendant son absence.

An. 1575. La guerre ne fut pas le seul fléau dont l'Irlande fut alors affligée. La peste fit ravage dans la province Angloise pendant que les Irlandois, flattés par les espérances que les lettres de Rome & d'Espagne leur donnoient, étoient sous les armes par toute l'Isle; ce fut dans ces circonstances que Fitz-Williams le Député fut révoqué après l'avoir long-temps sollicité.

La Reine jetta encore les yeux sur le Chevalier Sidney pour le gouvernement de l'Irlande; de tous les Anglois c'étoit lui qui connoissoit le mieux les affaires de cette Nation, & il étoit d'autant plus propre à en prendre le gouvernement; il voyoit mieux que personne la difficulté qu'il y avoit à réduire l'Irlande, ainsi il se chargea avec quelque répugnance de la commission; pour le déterminer, la Reine envoya dans cette Isle un nouveau renfort de troupes avec des munitions de guerre & se chargea de lui faire tenir vingt mille livres sterlings par année. Sur ces espérances Sidney partit pour l'Irlande & débarqua à Skerries au mois de Septembre, d'où il alla à Drogheda pour prêter serment, parce que la peste ravageoit la ville de Dublin.

Sidney ayant appris à Drogheda que Surleyboy Mac-Donnel assiégeoit Carrigfergus, & qu'il avoit déja tué le Capitaine Baker avec quarante hommes qu'il commandoit, ce Député marcha au secours de cette place à la tête de six cens hommes, & fit

abandonner à Surleyboy son entreprise. Il pacifia ensuite les ô Neills, les ô Donnels, les Mac-Mahons, les Maguires & autres Seigneurs du Nord. Après l'expédition en Ultonie Sidney s'avança dans la Lagenie, où il trouva le Comté de Kildare, & principalement la Baronie de Carbry, dévastés par les ô Morras & les ô Connors; les Comtés du Roi & de la Reine avoient subi le même sort; mais Rori ô Morra fit sa paix avec le Député à Kilkenny, par la médiation du Comte d'Ormond. Le Député ayant quitté Kilkenny fit sa tournée par Waterford, Cork, Limerick, Thomond & Gallway, en administrant par-tout la justice, il reçut la soumission des Burkes de Clanriccard qui s'étoient révoltés; il mit enfin des garnisons dans les places qu'il trouva sur sa route jusqu'à Dublin.

La peste avoit cessé cette année à Dublin & dans la province Angloise, mais la tyrannie des Anglois étoit une peste d'autant plus pernicieuse qu'elle étoit continuelle. Les campagnes étoient désertes & les villes ruinées par les marches & contre-marches des troupes, qui ne laissoient sur leur passage qu'une affreuse misere, sur-tout dans les Comtés de Louth, Meath, Kildare, Wexford, Carlow, & dans ceux du Roi & de la Reine, fatigués tantôt par les ô Morras & les ô Connors, tantôt par les troupes Angloises. Ann. 1576.

Le Député se plaignit dans ses lettres à la Reine à ce sujet, que les entreprenneurs (a) dans ces deux derniers Comtés étoient si pauvres & en si petit nombre, qu'on étoit obligé d'y entretenir une garnison de deux cens soldats pour les protéger, & que le produit de ces contrées ne montoit pas à un vingtieme de ce qu'il en coutoit à la couronne pour les garder. Ce Gouverneur rendit compte à la Reine des services qu'il avoit rendus, sçavoir qu'il avoit fait rebâtir Kilmallock; qu'il avoit imposé une taxe de deux mille livres sterlings sur les habitans de la Conacie pour faire rebâtir Athenry, que les Mac-An-Earlas, c'est-à-dire les enfans du Comte de Clanriccard, avoient brûlé; qu'il avoit pris à ce Comte les châteaux de Baltyclare & Ballynislow; qu'il avoit reçu à Roscoman la soumission d'ô

(a) Ces entreprenneurs étoient des Anglois sans fortune qu'on faisoit venir d'Angleterre pour établir une Colonie dans ces contrées, en faveur de qui on morcelloit les terres des ô Morras, des ô Connors & autres Seigneurs, confisquées pour le prétendu crime de rébellion.

Connor Don & d'ô Flyn qui souhaitoient être gouverné selon les Loix Anglicanes; que toute la province de Conacie étoit beaucoup incommodée par les Ecossois, auxiliaires des Burkes de Clanriccard; que le pays de Longford s'étoit soumis au payement des arrérages; que le Brefny étoit tranquille; qu'il avoit nommé Thomas Lestrange & Thomas Dillon Commissaires dans la Conacie pour juger les différends des particuliers, & qu'il avoit enfin constitué Robert Damport Grand Prévôt de cette province.

Les affaires de la Religion étoient aussi chancelantes en Irlande que celles de l'Etat; les Eglises étoient désertes & les Pasteurs dispersés, les enfans sans Baptême étoient élevés dans l'ignorance, & cela n'est pas étonnant dans le conflit de deux Religions, dont l'une veut s'établir sur les débris de l'autre; les Ministres de l'ancienne Religion étoient chassés de leurs siéges, ceux de la nouvelle Secte n'étoient pas assez nombreux pour les remplacer; c'étoit des Anglois qu'on envoyoit prêcher la nouvelle doctrine dans cette Isle, mais qui n'étoient pas écoutés; c'étoit des Pasteurs sans ouailles; les Irlandois avoient pour la Religion Catholique un attachement sans exemple. Malgré la sévérité des Loix faites par Henri VIII, Edouard VI & Elizabeth jusqu'au régne de Jacques I, il est notoire qu'il n'y a pas eu soixante Irlandois qui ayent embrassé pendant cet espace de temps la prétendue réforme dans cette Isle qui contient plus de deux millions d'ames. Desorte que la Reine d'Angleterre, toute puissante qu'elle étoit, ne pouvoit pas se vanter d'avoir établi l'Eglise Protestante en Irlande. L'aversion marquée de ces peuples pour toute innovation en matiere de Religion, fit craindre à la politique de cette Princesse des suites fâcheuses, si elle entreprenoit de forcer leur conscience; elle attendit des circonstances plus favorables, & se contenta pour cette fois de donner commission aux Archevêques & Evêques de veiller aux affaires ecclésiastiques. Elle donna la charge de Chancelier à Guillaume Girald, & celle de Président de la Momonie au Chevalier Guillaume Drury.

Les deux nouveaux Officiers étant débarqués à Dublin au mois de Juin, le Chancelier prit possession de sa charge; le Député voulant conduire Drury à Waterford pour l'instaler dans la Présidence de la Momonie, fut obligé de changer d'objet: il reçut une lettre du Maire de Gallway qui lui marquoit

que les Burkes de Clanriccard avec leurs vassaux avoient repris les armes; qu'ils avoient fait revenir les Ecossois leurs alliés; qu'ils avoient mis le feu aux portes d'Athenry nouvellement rebâtie; qu'ils avoient effacé les armes de la Reine, pillé les habitans & détruit leurs habitations.

Le Député sur cette nouvelle prit en toute diligence le chemin de la Conacie où il arriva en trois jours de temps, au grand étonnement des révoltés, qui se retirerent bien vîte dans leurs retranchemens. Ce Général ne trouvant pas d'ennemi pour lui disputer le terrein, se rendit maître des châteaux & places fortes du Comte de Clanriccard; il envoya ce Seigneur prisonnier à Dublin pour répondre de la conduite de ses enfans. Il visita ensuite la ville de Gallway où il resta quelques jours, de-là il se rendit à Limerick, & après avoir instalé le Président Drury il le conduisit à Cork.

Le nouveau Président commença à faire exercer une police sévere dans toute la province de Momonie, excepté dans le Palatinat de Kerry, que le Comte de Desmond prétendoit être exempte de toute jurisdiction Royale; il s'éleva à ce sujet une dispute entre lui & le Président qu'il accusa auprès du Député d'avoir levé des taxes exorbitantes & arbitraires sur le peuple.

Les Burkes de Clanriccard ne pouvant supporter la détention du Comte leur pere enfermé dans le Château de Dublin, se révolterent encore & rappellerent à leurs secours les Ecossois; ils firent le siége de Ballyriagh autrement Loghreagh, château dans le domaine de Clanriccard; mais la garnison composée de vieilles troupes & commandée par Thomas Lestrange & le Capitaine Collier, Officiers expérimentés dans le métier de la guerre, n'eut pas de peine à disperser une troupe d'hommes assemblés à la hâte, sans discipline & mal armés. Le Député s'y transporta avec son armée, & étant secondé par Mac-William Oughter, Seigneur puissant dans la Conacie du nom Burke, ennemi de la maison de Clanriccard, il dissipa entiérement la révolte, rétablit Mac-William dans ses possessions, & nomma Nicholas Malby Gouverneur de cette province, après l'avoir créé Chevalier, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine.

Le Comte d'Essex fit dans ces entrefaites une seconde expédition en Ultonie qui lui fut funeste; il avoit des envieux à la Cour. Le premier & le plus redoutable étoit le Comte de Lei-

cester. Celui-ci ayant hérité du génie & des artifices de son pere, connoissoit bien les intrigues de la Cour; il étoit favori d'Elizabeth & ennemi d'Essex, dont il jura la perte; il n'eut pas de peine à jouer son rôle avec adresse. La Cour renvoya Essex en Irlande avec le vain titre de Lord Marshal, afin de le renverser plus surement par l'appas des honneurs; il fut obligé bientôt après de se démettre de son commandement, par les artifices de ses ennemis à la Cour, & ne pouvant supporter cet affront, il mourut d'une dissenterie à Dublin, après avoir recommandé au Député son fils âgé alors d'environ dix ans. On soupçonnoit publiquement le Comte de Leicester d'avoir procuré par le poison la mort d'Essex. En effet le mariage de Leicester avec la Comtesse d'Essex, du vivant même de son mari, & réhabilité après sa mort, fait soupçonner la probité du premier.

An. 1577. War. de Annal. Hib. *cap.* 19. Cambd. *ibid.* *pag.* 280. Les plaintes que le Comte de Desmond avoit faites au Député au sujet des concussions exercées dans la Momonie par le Président Drury, furent justifiées par celles que firent en ce temps les Seigneurs de la Lagenie. Ceux-ci donnerent un mémoire au Député, pour lui représenter que leurs libertés & priviléges étoient violés par une taxe arbitraire & déraisonable; que cette taxe excédoit la somme de douze livres sterlings pour chaque terre labourable, & qu'il n'appartenoit qu'au Parlement de leur imposer une taxe; mais la réponse ne s'étant pas trouvée satisfaisante, ils en appellerent à la Reine: ils envoyerent vers cette Princesse trois Députés qui furent Scurlock, Nettervil & Burnel, avec des lettres signées par les Lords Baltinglass, Delvin, Hoath, Trimleston & autres au nom de la province Angloise; la Reine renvoya le jugement de cette affaire à son Conseil, ce Tribunal ayant examiné sur cette affaire, les Lords de Kildare, d'Ormond, de Gormanstown & de Dunsany, ils répondirent que de tout temps on avoit eu coutume de lever des taxes sur les sujets du Roi en Irlande; mais ils prierent en même temps qu'on en fit la levée avec plus de modération. La Reine voyant que les Supplians vouloient lui disputer son autorité, elle fit mettre en prison les trois Agens & envoya ordre au Député d'Irlande de faire arrêter les Supplians, de fixer la taxe à cinq marcs par terre labourable & de punir les abus qui pourroient en arriver dans la perception des impôts. Cet arrangement ainsi fait, les Supplians s'étant soumis, furent mis en liberté aussi bien que leurs Commissionnaires.

Bak. Chron. pag. 352.

Le

Le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte épousa en ce temps la fille du Comte de Clanriccard, qui avoit été répudiée d'ô Rourke son premier mari; le Chevalier contracta par ce mariage une alliance étroite avec la maison de Clanriccard, qui avoit pour objet de se prêter un secours mutuel contre leurs ennemis; cette confédération allarma la Cour & la rendit plus attentive aux démarches du Comte de Desmond, dont la fidelité lui étoit déja suspecte.

## CHAPITRE XXIII.

DEpuis l'évasion de Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond, de sa captivité à Dublin & l'horrible projet formé par la Reine Elizabeth pour exterminer ce Seigneur avec toute sa Maison, il observa une extrême politique vis-à-vis de la Cour, sans perdre de vue les intérêts de la Religion qu'il soutenoit en secret, & dont la défense lui parut être le premier & le plus essentiel de ses devoirs. Ce Comte ne se fioit pas aux traités souvent réitérés avec une Princesse dont il avoit si fréquemment éprouvé la mauvaise foi; il jugea qu'il étoit de sa prudence de prendre des mesures. Il envoya en conséquence Jacques Fitz-Maurice son parent à Rome, pour consulter le Pape Grégoire XIII, sur les moyens de conserver la foi en Irlande & de résister à ceux qui s'en étoient déclaré les ennemis. Fitz-Maurice alla d'abord, selon ses instructions, à la Cour de France où il fut parfaitement bien reçu du Roi; ce Prince parut disposé à seconder les intentions du Comte de Desmond & à lui donner du secours pour soutenir les intérêts de la Religion en Irlande; mais il en fut détourné par son Conseil. Fitz-Maurice ayant pris congé de ce Prince passa en Espagne; Philippe II lui donna de fortes recommandations pour le Pape, en priant Sa Sainteté de vouloir bien prendre sous sa protection les Catholiques persécutés en Irlande.

*Relat. Girald. cap. 19.*

Pendant que Jacques Fitz-Maurice sollicitoit la protection des Princes étrangers, Rory autrement Roderick ô Morra & ô Connor Faly, vengeoient généreusement la liberté de la patrie contre les Ministres de la Reine, qui exerçoient toutes sortes de tyrannie contre les Irlandois Catholiques. Les domaines de

*Hist. Cathol. Ibern. compend. tom. 2. lib. 4. cap. 5. 6.*

ces Seigneurs furent confisqués sous le regne de Marie. Rory regagna par sa valeur la contrée de Leix, qui étoit l'appanage de sa Maison depuis un grand nombre de siécles, & en garda la possession par les armes jusqu'à sa mort. Il surprit & brûla un grand nombre de villes dans la Lagenie & qui étoient au pouvoir des Anglois, entr'autres celles de Naas, de Carlow, de Leighlin, de Rathcoill & de Balimore. Etant attaqué par quelques troupes Angloises, il fit prisonniers les deux Capitaines qui les commandoient, nommés Harrington & Cosby, & les mena dans un pavillon au milieu d'un bois qui étoit le lieu ordinaire de sa retraite, où il fut trahi quelque temps après par un de ses domestiques, & surpris au milieu de la nuit par Robert Harpool à la tête de deux cens Anglois. O Morra dans ce détroit ne trouva de salut que dans son courage, ses troupes étoient trop éloignées pour lui donner du secours, il n'avoit alors avec lui que son épouse, Jean ô Morra son parent & un Seigneur de la même famille que le grand âge mettoit hors d'état de défense; il s'ouvrit un passage l'épée à la main à travers de l'ennemi suivi de son parent, & s'échappa de leurs mains après en avoir blessé plusieurs. Les Anglois ayant mis en liberté les captifs, eurent la cruauté de poignarder inhumainement l'épouse d'ô Morra & le vieillard, sans respecter ni le sexe de l'une ni le grand âge de l'autre.

An. 1578. Quelque temps après Mac-Giolla Phadruig, Fitz-Patrick, Prince d'Ossory, devenu Anglois par le titre de Baron qu'il avoit reçu de cette couronne, fit des courses sur les terres de Leix à la tête de cinq cens hommes des troupes de la Reine; ô Morra ayant marché à sa rencontre avec quatre cens hommes trouva sa mort dans sa trop grande ardeur à vouloir reconnoître l'ennemi avant l'action, étant enveloppé par un détachement ennemi, il fut tué lui troisiéme. Ainsi finit cet homme noble & généreux que les Anglois nomment archi-rébelle. Fitz-Patrick ne fut pas le seul Irlandois (c'est-à-dire de l'ancienne race) qui sacrifia lâchement à des titres d'honneur, si méprisés alors par ses compatriotes, les intérêts de la Religion & de la patrie.

François Cosby ayant été fait Préfet de Leix par ordre de la Cour, il gouverna cette contrée en vrai tyran. Alexandre son fils ne cédoit pas au pere en cruauté; il vengea sur les Catholiques innocens le mauvais traitement qu'il avoit reçu d'ô

Morra ; ayant convoqué les Notables du pays dans le château de Mollach, sous prétexte de traiter des affaires publiques, il les fit égorger par des gens armés, apostés exprès pour cette exécution cruelle, violant ainsi la foi publique : il périt dans ce massacre cent quatre-vingts hommes de la Maison des ô Morras sans compter les autres. Cet homme sanguinaire & cruel se plaisoit tant dans le supplice des Catholiques, qu'il les faisoit pendre par douzaines, hommes, femmes & enfans, à un orme qui étoit devant sa porte à Stradbally où il faisoit sa résidence.

Cahal autrement Charles ô Connor Faly, n'étoit pas insensible aux tourmens qu'on faisoit souffrir aux Catholiques, étant joint par Conla Mageoghegan de la maison de Moycashel, il prit les armes & arrêta dans plusieurs rencontres le courroux des tyrans. Enfin un Anglois nommé Macforty chargé par commission de la part de la Reine d'assassiner ô Connor, tomba lui-même par le fer de celui qu'il vouloit immoler à la haine de cette Princesse. Hist. Cathol. *ibid. cap.* 7.

Le Chevalier Henri Sidney dégouté du gouvernement & voyant que ses services étoient méprisés à la Cour, demanda avec empressement son rappel ; il l'obtint avec quelque difficulté, & après avoir mis ordre aux affaires, il céda l'épée de Justice au Chevalier Guillaume Drury Président de la Momonie. Sidney avoit la réputation d'un honnête homme ; il remplit avec honneur de grandes places en Angleterre ; & après avoir été quatre fois Lord Justicier d'Irlande & trois fois Député, on rapporte en preuve de son désintéressement qu'il ne s'étoit jamais approprié un pouce de terre dans cette Isle, exemple bien rare parmi ceux de sa Nation. War. de Annal. Hib. *cap.* 20.

Jacques Fitz-Maurice étant arrivé à Rome fut présenté au Pape Gregoire XIII, qui le reçut avec beaucoup de distinction. Il rencontra dans cette ville Corneille ô Moel-Ryan Evêque titulaire de Killaloe en Irlande, & Thomas Stukely. On ne sçait rien de certain touchant la naissance ni la patrie du dernier ; les uns prétendent qu'il étoit fils naturel d'Henri VIII ; d'autres disent qu'il étoit fils d'un Chevalier Anglois & d'une Dame Irlandoise : quoi qu'il en soit, il paroît par sa conduite que c'étoit un Chevalier errant qui cherchoit à rétablir une fortune chancelante. Hist. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 15. Pet. Lombard. comment. de reg. Hib. *cap.* 23. Relat. Girald. *cap.* 22.

Le Souverain Pontife fit paroître beaucoup de zele pour la cause des Catholiques d'Irlande, à qui il adressa dans ces en-

trefaites plusieurs lettres. Il les exhortoit à être fermes dans la foi & à soutenir avec constance la cause de la Religion contre les hérétiques. Il nomma le Comte de Desmond chef de cette sainte ligue, en lui donnant pour Lieutenant Jacques Fitz-Maurice alors à Rome, qui devoit être remplacé, en cas d'accident, par le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte, & celui-ci par Jacques son jeune frere.

Cambd. Elizab. *part. 2. ad an.* 1578. Le Saint Pere ne se borna pas à la simple volonté, il fit délivrer une somme considérable d'argent & lever deux mille hommes dans les Etats de l'Eglise pour l'expédition d'Irlande. Il nomma Général de ces troupes Hercule de Pise, homme expérimenté dans le métier de la guerre. Ce corps de troupes étant prêt, on l'embarqua sur une petite flotte dont on donna le commandement à Thomas Stukely, qui eut ordre de faire voile pour Lisbonne & d'y attendre Jacques Fitz-Maurice qui devoit s'y rendre par terre. Ayant trouvé à son arrivée dans ce port Sebastien Roi de Portugal qui faisoit un armement considérable pour la guerre d'Afrique, ce Prince lui persuada de se joindre à lui dans cette expédition, en lui promettant de grandes récompenses à son retour & un renfort considérable pour la guerre d'Irlande. Stukely voulant à quelque prix que ce fut faire sa fortune, accompagna Sebastien en Afrique, où il se donna à leur arrivée une bataille très-meurtriere qui fut anoblie du sang de trois Rois, sçavoir Sebastien Roi de Portugal, Abedelmelec Roi de Mauritanie, Mahumet qui fut l'auteur de cette malheureuse expédition. Stukely avec la plus grande partie de ses Italiens subit le même sort, recevant ainsi la juste récompense de son infidélité.

Relat. Girald. *cap. 21.*

Hist. Cathol. *ibid.* Fitz-Maurice qui avoit fait le chemin de Portugal par terre, fut indigné de la perfidie de Stukely; mais ne voyant pas d'autre remede, il ramassa les débris de l'armée Italienne de retour en Espagne, avec quelques Cantabres que le Roi Catholique lui avoit fourni, faisant en tout environ huit cens hommes, & les ayant embarqué sur six navires avec toutes sortes de munitions de guerre & des armes pour quatre mille hommes, il fit voile pour l'Irlande, accompagné de Corneille Evêque de Killaloe & du Docteur Sanders Prêtre Anglois, revêtu du caractère de Légat Apostolique. Après quelques jours de navigation, An. 1579. cette petite flotte aborda à la fin de Juillet à Ardnacant, que les Anglois nomment Smerwick, dans la partie occidentale du

Comté de Kerry à peu de distance de Dingle. Il y a dans ce port un roc fortifié par la nature, battu d'un côté par les flots de la mer, défendu d'un autre par un rocher escarpé, laissant une seule entrée où il se joint au continent par le moyen d'un pont-levis. Fitz-Maurice qui voyoit l'importance d'avoir un lieu de retraite & une place d'armes pour recevoir les secours qu'on attendoit d'Espagne, fit ajouter par l'art ce qui manquoit à la situation naturelle de cette forteresse pour la rendre imprenable : ayant enfin muni cette place de toutes sortes de provisions, il y laissa une garnison de six cens hommes dont il donna le commandement à Sebastien de Saint-Joseph.

La nouvelle de l'arrivée de Jacques Fitz-Maurice s'étant répandue, le Chevalier Jean de Desmond, Jacques de Desmond son frere & plusieurs autres Seigneurs de la Momonie, se rendirent auprès de lui pour le complimenter sur son heureux retour, & pour concerter avec lui les moyens de soutenir la guerre contre les hérétiques. Pendant que ces Seigneurs se mettoient en devoir de lever des troupes, Jean de Desmond attaqua Traley où il y avoit garnison Angloise ; il passa au fil de l'épée Henri Davells, Carter & autres chefs des hérétiques & mit le reste en fuite. Fitz-Maurice marcha en même temps du côté de la Conacie suivi de peu de monde, pour engager les Seigneurs de ses amis, dont il connoissoit les intentions, à prendre parti dans la cause commune ; mais il fut attaqué en chemin par Theobald Burke fils aîné du Chevalier Guillaume Burke Seigneur de Castle-Connel, qui, pour faire sa cour à Elizabeth, sacrifia honteusement les intérêts de Dieu & de la patrie. Fitz-Maurice voyant l'impossibilité d'éviter le combat, prit la résolution de vaincre ou de mourir ; ayant été blessé d'un coup de fusil à la poitrine, il rassembla ses forces, s'ouvrit un passage les armes à la main au travers des ennemis & fendit la tête à Theobald Burke d'un coup de sabre ; la mort de ce chef fut suivie de celle de ses freres & de plusieurs autres, & de la déroute de ses suivans. Cette victoire couta cher à Fitz-Maurice dont la blessure se trouva mortelle ; en effet il mourut six heures après cette action, ayant été confessé & administré par un Prêtre Anglois nommé Alan, qui l'accompagnoit toujours. La consternation fut grande parmi les Catholiques à la mort de ce Chef illustre qui faisoit toute leur espérance, ils ne perdirent cependant pas courage ; les troupes

Cambd. *ibid. ad an.* 1579.
Relat. Girald. *cap.* 22.
Baker Chron. *pag.* 355.

se rangerent sous l'étendart de Jean de Desmond, qui n'avoit pas moins de zèle pour la bonne cause que de courage pour la défendre.

La Reine Elizabeth pleine de reconnoissance pour les services que les Burkes de Castle-Connel lui avoient rendus, en la délivrant d'un ennemi aussi redoutable que Jacques Fitz-Maurice, écrivit un lettre de consolation à Guillaume Burke : & pour le dédommager de la perte de ses enfans, cette Princesse lui assigna une pension annuelle de deux cens marcs sur l'Exchiquier, & le créa Pair du Royaume, sous le titre de Lord Baron de Castle-Connel; ce vieillard transporté de joie de se voir revêtu de ce nouveau titre, en mourut quelque temps après.

Cambd. *ibid.*
Baker *ibid.*

Le Chevalier Jean de Desmond ayant pris le commandement de l'armée catholique, justifia par des actions héroïques le choix que Jacques Fitz-Maurice avoit fait de sa personne en mourant. Drury le Député voulant arrêter les progrès du chevalier de Desmond, marcha du côté de la Momonie à la tête de quatre cens hommes d'infanterie & de deux cens de cavalerie, accompagné du Marshal Bagnal, de Malby, Wingfield, Waterhouse, Fitton, Masterson & autres Officiers subalternes; il fut joint aussi par les Lords de Kildare, de Mountgarret, de l'Ossory supérieure, & de Dunboyne avec deux cens cavaliers & quelques fantassins. Etant arrivé à Kilmallok, le Député fit dire au Comte de Desmond, & à quelques autres Seigneurs de la province dont la fidélité lui étoit suspecte, de comparoître devant lui dans son camp à Kilmallock. Le Comte après avoir beaucoup balancé, se présenta au Député qui le mit entre les mains du Lord Marshal; mais il fut bientôt mis en liberté par un effet de la politique du Député, qui sçavoit que le Chevalier Jean de Desmond frere du Comte étoit campé avec l'armée catholique à Sleavelogher.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid.*
Relat. Girald. *cap.* 23.
War. de Annal. Hib. *cap.* 21.
Cambd. Elizab.

Le Chevalier de Desmond étant averti par ses espions que le Député étoit en marche avec son armée pour venir l'attaquer, quitta son camp de Sleavelogher, d'où il alla gagner la Baronie de Connillo au Comté de Limerick, & se posta avantageusement au château de Gortnatiburuid auprès d'un bois nommé en Anglois Blackwood; le Député envoya un détachement considérable commandé par les Capitaines Herbert & Price, avec ordre de forcer Desmond dans son camp; les Anglois s'étant présentés les deux armées se mirent en ordre de bataille, le premier

choc fut rude & favorable aux Hérétiques, mais ils furent ensuite taillés en piéces par un corps de troupes que Desmond avoit placé dans le bois avant l'action, qui les prirent en flanc, & les mirent en déroute. Herbert & Price furent trouvés parmi les morts, dont le nombre étoit considérable.

La perte de cette bataille causa beaucoup de chagrin au Député; mais il fut bientôt consolé par l'arrivée de six cens hommes de troupes Angloises, commandées par les Capitaines Bourchier, Carew & Dowdal que la Reine avoit envoyé à Waterford pour renforcer l'armée. Le Chevalier Jean Perrott étoit arrivé à Cork avec six vaisseaux pour proteger la côte. Avec ce nouveau renfort le Député fit une nouvelle expédition dans le territoire de Connillo, mais sans succès, de sorte qu'épuisé de fatigues il tomba malade, & ayant fait venir Malby Gouverneur de la Conacie pour commander l'armée, il se retira à Waterford après avoir donné le grade de Chevalier à Bourchier, Stanly, Carew, Moore, Pelham & autres.

Malby ayant pris le commandement de l'armée pendant la maladie du Député, laissa à Kilmallock trois cens hommes d'infanterie, & cinquante cavaliers aux ordres du Capitaine Bourchier, & marcha à Limerick avec le reste de l'armée; les troupes étant rafraîchies, Malby les conduisit à Eanaghbeg dans le territoire de Connillo, & campa auprès d'une Abbaye nommée Monaster-Nenay où il fut joint par quelques troupes auxiliaires du pays que les Burkes de Clanriccard & les Lacys lui avoient menées. Jean de Desmond ne pouvant supporter le voisinage de son ennemi, assembla ses troupes pour lui présenter bataille; la trop grande ardeur de quelques bataillons qui avoient commencé l'attaque fit presque perdre la victoire aux Catholiques: car ayant poursuivi trop loin les Anglois qui fuyoient devant eux, ils furent enveloppés par ces mêmes fuyards, qui étant supérieurs en nombre les auroient taillés en piéces sans le prompt secours que Desmond y apporta: alors l'action commença à être générale; on combattit avec une égale bravoure, à la fin l'aîle droite de l'ennemi ayant commencé à plier, la mort d'un de leurs principaux Officiers qui fut tué acheva la déroute après un combat d'une heure & demie. Desmond resta maître du champ de bataille, du canon & de tout le bagage; & ne perdit dans l'action que Thomas fils de Jean Fitz-Gerald son oncle paternel qui avoit conduit la premiere attaque, & le Chevalier Thomas Brown

qui furent tués avec quelques fantassins.

*Hist. Cathol. ibid.* Après le gain de cette bataille, les troupes de Desmond ayant pris du repos, sortirent de Connillo pour aller à Atharlam ; la garnison de Kilmallock avertie de ce mouvement, sortit dans le dessein de lui disputer le passage, on en vint aux mains, on combattit pendant trois heures avec une égale valeur & un succès égal, & après un grand carnage des deux côtés, la victoire se déclara pour le Chevalier Desmond, & le reste de l'armée ennemie se retira dans la ville. Cette victoire fut suivie de celle de Gort Na-Pissi où dix bataillons Anglois furent taillés en piéces. Desmond entra ensuite à main armée sur les terres d'Ormond, d'où il emmena un butin considérable ; mais les Butlers ayant rassemblé toutes leurs forces, dont les chefs furent, Edouard & Pierre Butler, freres du Comte d'Ormond, Mac-Pieris Butler Baron de Dunboyne & Purcel Baron de Luochne, poursuivirent Desmond jusqu'à Cnoc Grafuin, c'est-à-dire, le Mont-Grafuin, où se donna une sanglante bataille, qui finit par la défaite totale de l'armée des Butlers (*a*).

Le Comte de Desmond qui avoit gardé jusqu'alors un certain extérieur de paix avec la Reine, commença à lever le masque, & à faire une guerre offensive de concert avec Jean de Desmond son frere. Il entra dans la plaine de Cashil, d'où il emmena un grand butin, après avoir mis en fuite la garnison de cette ville, commandée par un Anglois nommé Robert. En même temps Daniel ô Sullevan Prince de Beare, défit un corps d'Anglois près le Monastère de Bantry.

Le Chevalier Guillaume Drury Député d'Irlande que nous avons laissé malade à Waterford, mourut au mois de Septembre : l'autorité de Malby cessa alors dans la Momonie ; mais avant

(*a*) Cambden & les autres Anglois qui l'ont copié, ne sont pas d'accord avec les Auteurs Irlandois sur le sort de ces batailles que l'on vient de rapporter. La présomption de l'Anglois lui fait croire que tout lui est dû, & qu'il doit être victorieux lorsqu'il est terrassé. On cite ici deux Auteurs qui méritent autant de croyance que ces Anglois ; l'un est Philippe ô Sullevan, dont le pere étoit un des principaux acteurs dans ces guerres, puisque ce fut lui qui escalada les murs de Youghal, lorsque cette place fut prise par Desmond. L'autre est Daniel, autrement Dominique ô Daly Archevêque de Conimbre ; dont le pere Corneille ô Daly étoit attaché au Comte de Desmond, & avoit eu pendant quelque temps le commandement des troupes sous lui. On peut regarder ces Auteurs comme témoins oculaires des faits qu'ils racontent. On ne doit pas les soupçonner de partialité, ni d'infidélité dans le récit de ces faits, plutôt que Cambden qui a écrit en suivant le préjugé de sa Nation sur des choses qu'il n'avoit jamais vues. C'est au Lecteur équitable à balancer ces raisons.

que de retourner en Conacie, il mit des garnisons dans les places de Rakele & d'Adare, au Comté de Limerick. Le Conseil privé assemblé nomma Lord Justicier par interim, le Chevalier Guillaume Pelham qui prêta serment au mois d'Octobre dans l'Eglise de Christ à Dublin, en attendant que la Cour put nommer un Député. Après la cérémonie, le nouveau Justicier donna le grade de Chevalier au Chancelier Gerard & à Edouard Fitton. Le même Tribunal fit expédier au Comte d'Ormond des Patentes pour le gouvernement de la Momonie, & nomma Grand Prévôt de cette province le Chevalier Warham Saint-Leger. On envoya le Chancelier en Angleterre pour instruire la Reine de l'état des affaires en Irlande, & on donna les sceaux à Adam Loftus Archevêque de Dublin, pendant son absence.

Tout étant ainsi disposé, le Justicier commença à faire sa tournée vers la Momonie, suivi de trois bandes de troupes, nommées les Sayes rouges de la couleur de leurs uniformes, nouvellement venues de Berwick. Etant arrivé à Kilkenny, il tint des assises où il siégea en personne, & fit condamner à mort Edmond Mac-Neil & quelques autres pour crime de trahison. Il réconcilia ensemble le Comte d'Ormond & le Baron de l'Ossory supérieure, & les obligea de donner caution pour la réparation réciproque des dommages causés par leurs dissentions. Le Justicier alla au mois d'Octobre à Cashil, où il fut joint par le Comte d'Ormond à la tête de deux cens trente hommes. Il écrivit une lettre séduisante de Cashil au Comte de Desmond, pour l'engager à venir le trouver, sous prétexte de vouloir le réconcilier avec Malby; mais le Comte avoit des raisons pour ne s'y pas fier. Pelham se rendit après à Limerick, où il fut reçu avec distinction par le Chevalier Malby à la tête de l'armée, & par le Maire de la ville à la tête de mille Bourgeois sous les armes; il se transporta de-là au village de Fannings qui étoit le rendez-vous de l'armée; il reçut à Fannings la visite de la Comtesse de Desmond, qui lui présenta de la part du Comte son mari des lettres d'excuse, sur ce qu'il n'avoit pas obéi à ses ordres; le Justicier peu content, envoya Ormond au Comte de Desmond pour sçavoir sa derniere résolution; mais sur sa réponse ambiguë, il fut arrêté qu'on le proclameroit traître publiquement dans le camp, à moins qu'il ne fit sa soumission dans l'espace de vingt jours, & on donna ordre aux troupes que dans le

terme du délai ils ravageroient ses terres sans quartier. Le Vicomte de Gormanstown & le Baron de Delvin, signalerent leur zele dans cette occasion pour la cause de Desmond; ces Seigneurs étoient Catholiques; & quoiqu'ils fussent membres du Conseil, & compagnons du Lord Justicier dans cette expédition, ils refuserent généreusement de signer la sentence prononcée contre Desmond, ce qui leur attira une réprimande de la part du Conseil d'Angleterre.

Le Comte de Desmond se voyant proscrit marcha du côté de Cork, afin de causer une diversion qui put arrêter les ravages que l'ennemi faisoit dans le territoire de Connilo. Il attaqua par le conseil du Sénéchal d'Imokilly son parent, nommé Fitz-Gerald, la ville de Youghal, il l'emporta l'épée à la main, & la livra au pillage. Dermod ô Sullevan de la noble famille de Beare, eut beaucoup de part à la prise de cette place, par l'intrépidité avec laquelle il en escalada les murs à la tête d'un corps d'infanterie qu'il commandoit, malgré la défense opiniâtre des assiégés; il tailla en piéces un corps de troupes aux ordres du Capitaine White que le Comte d'Ormond avoit envoyé de Waterford par mer au secours de cette place. Ormond pour se venger de la prise de Youghal, entra à main armée dans le territoire de Connilo, où il eut une vive escarmouche avec le Sénéchal de cette contrée; & quoiqu'il resta maître du champ de bataille, il perdit beaucoup de monde. Après avoir pillé & brûlé tout le pays, & traité avec beaucoup de cruauté les habitans, Ormond marcha avec son armée vers Cork, & fit beaucoup de butin en chemin; mais il fut harcelé par Jean Fitz-Gerald, nommé le Sénéchal, qui remporta un avantage considérable près de Lismore sur les Sayes rouges.

Hist. Cathol. Hib. *ibid.*

Hist. Cathol. Hib. *ibid.*

Ormond arrivé à Cork voyant que la saison étoit avancée, ordonna qu'on mit les troupes en quartier d'hyver; il alla ensuite à Cashil, & prenant son chemin par Youghal afin d'appaiser la Reine indignée de la prise de cette ville, il en fit pendre le Maire, sous prétexte qu'il avoit mal défendu cette place contre Desmond. Il donna ordre de faire rétablir les murs de Youghal; il fit mettre aussi dans cette place une garnison de trois cens hommes, aux ordres des Capitaines Pierce & Morgan.

Le Comte de Desmond voyant que ses forces diminuoient, & que celles des ennemis augmentoient tous les jours par les nouveaux renforts qui leur venoient d'Angleterre, envoya des

lettres circulaires aux principaux Seigneurs de la Lagenie dont il connoissoit les dispositions, pour les exhorter à prendre parti dans la défense de la Religion & de la patrie, contre l'ennemi commun. La lettre suivante datée de Newcastle le 29 Novembre, & adressée à Fiach Mac-Hugh, chef des ô Birnes de Wicklow, nous donnera en substance le contenu des autres.

« Mon bien aimé ami, je me recommande à vous; comme » nous avons entrepris mon frere & moi, la défense de la foi » catholique & de la patrie contre des Anglois, qui, non con- » tens d'avoir renversé la sainte Eglise, veulent s'emparer de » notre héritage, & nous réduire à l'état d'esclaves; nous vous » prions de prendre parti avec nous dans la défense de la patrie, » comme vous y êtes obligé selon la conscience, & les droits » de la nature. Si vous craignez d'être abandonné de nous lors- » que vous serez engagés dans cette cause, faites attention que » nous l'avons entrepris par autorité de notre S. Pere le Pape & » du Roi Philippe, qui se chargent de nous soutenir dans cette af- » faire lorsqu'il sera nécessaire : ainsi vous ne risquez rien en pre- » nant parti; vous pouvez être assurés que nous ne ferons ja- » mais de traités avec nos adversaires sans votre consentement, » & cette lettre en sera un garant suffisant. » En effet, soit que ces lettres eussent fait quelque impression sur les Seigneurs de Lagenie ou non, on les vit l'année suivante sous les armes pour la même cause que Desmond soutenoit si généreusement.

Le Lord Justicier qui étoit resté à Limerick étant escorté par le Comte de Thomond, prit le chemin de Gallway où il renouvella les priviléges de cette ville; il partit ensuite pour Athlone, d'où il continua sa route jusqu'à Dublin, où il resta quelque temps. Il trouva à son arrivée dans cette ville Guillaume Norris avec cent cinquante cavaliers nouvellement arrivés d'Angleterre; le Justicier les envoya en garnison à Newry, où Norris le commandant mourut le jour de Noël. Cox hist. d'Irl. pag. 362.

Vers la fin de Janvier le Justicier Pelham partit de Dublin pour Wexford où il tint les assises, & siégea lui-même en personne pour juger les causes civiles & criminelles, après quoi il se rendit à Waterford, & fut reçu honorablement par-tout; le Comte d'Ormond vint le trouver dans cette ville, & sur l'avis qu'on eut de la marche d'un détachement ennemi du côté de Dungarvan & Youghal, on dépêcha le Capitaine Zouch avec quatre cens hommes d'infanterie & cent cavaliers, pour défendue les avenues de ces places.

vrement de la Terre Sainte; mais ayant appris depuis peu avec douleur, que le même Jacques étoit mort, comme il a plû au Seigneur, en combattant avec valeur contre ses ennemis; & que notre cher fils Jean Giraldin son cousin avoit succédé dans cette expédition, avec autant de piété que de grandeur d'ame, par l'assistance de Dieu, de la cause duquel il s'agit, & qu'il a déja fait des actions héroïques, par lesquelles il mérite beaucoup de la foi catholique. C'est pourquoi nous vous exhortons tous en général, & chacun en particulier, avec toute l'affection de notre ame, requerons & pressons dans le Sei gneur que vous ayez à assister le même Jean votre commandant, de toutes vos forces contre lesdits Hérétiques, ainsi que nous vous avions averti de faire à l'égard de Jacques lorsqu'il vivoit. Car nous confiant en la miséricorde de Dieu tout-puissant, & appuiés sur l'autorité des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, par les présentes Lettres qui auront toute leur valeur, tant que lesdits Jean & Jacques soutiendront la guerre contre les mêmes Hérétiques, nous donnons & accordons à tous & chacun d'entre vous, qui s'étant confessés, & ayant communié, auront observé les conditions renfermées dans lesdites Lettres, en faveur de Jean & de son armée, & après sa mort,

*lita est, concessimus. Nuper autem non sine gravi animi nostri dolore per vos accepto, ipsum Jacobum fortiter cum hostibus dimicando (sicut Domino placuit) occubuisse: dilectum verò filium Joannem Giraldinum ejus consobrinum in expeditione hujusmodi eximiâ pietate, & animi magnitudine, authore Deo cujus causa agitur, successisse, compluraque egregia facinora de Catholicâ fide bene merendo jam edidisse. Idcirco vos omnes & singulos, majori quo possumus affectu, hortamur, requirimus, & urgemus in Domino, ut eumdem Joannem Ducem, ejusque exercitum omni ope, quemadmodum dictum Jacobum viventem, ut faceretis, vos admonuimus, contra dictos Hæreticos adjuvare studeatis: nos enim vobis omnibus confessis & communicatis, & vestris singulis in dictis Litteris contenta, pro ipso Joanne, & ejus exercitu facientibus; & post ipsius obitum, si forte contigerit (quod Deus avertere dignetur) Jacobo ejus fratri adhærentibus atque faventibus, eamdem plenariam omnium peccatorum vestrorum indulgentiam & remissionem, quam adversùs Turcas, & pro recuperandâ Terrâ Sanctâ consequuntur bellantes, de omnipotentis Dei misericordiâ, ac beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus authoritate confisi,*

*tribuimus & elargimur præsentibus quoad dicti Joannes & Jacobus Fratres vixerint, & bellum contra Hæreticos ipsos gesserint, duraturis. Quoniam autem difficile esset has nostras Litteras, ad omnium quorum interest, notitiam pervenire; volumus ut earum exemplis etiam impressis, manu Notarii publici subscriptis, sigilloque personæ in dignitate ecclesiasticâ constitutæ obsignatis, plena & certa fides ubique habeatur, ac si Præsentes essent exhibitæ vel ostensæ.*

si elle arrivoit, (ce qu'il plaise à à Dieu de détourner) à tous ceux qui favorisent Jacques son frere, & qui lui sont attachés, la même indulgence pleniere de tous vos péchés, & la même rémission qu'obtiennent ceux qui portent les armes contre les Turcs, & pour le recouvrement de la Terre Sainte. Et comme il est difficile que nos présentes Lettres puissent venir à la connoissance de tous ceux qui y sont intéressés, nous voulons que foi pleine & certaine soit ajoutée aux exemplaires que l'on en fera, même imprimés, étant signés de la main d'un Notaire public, & munis du sceau de quelques personnes constituées en dignité ecclésiastique, comme si les Présentes leur avoient été montrées & exhibées.

*Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die 13 Maii 1580, Pontificatûs nostri anno octavo.*

Donné à Rome à S. Pierre sous l'anneau du Pécheur, le treiziéme jour de Mai 1580, & de notre Pontificat le huitiéme.

Voilà le reméde que Grégoire XIII vouloit porter au mal qu'Adrien IV un de ses prédécesseurs avoit fait à l'Irlande; celui là vouloit, en séparant ce Royaume de l'Angleterre, réparer l'imprudence de celui-ci qui l'avoit donné à Henri II, sous le ridicule prétexte d'y rétablir la foi, de réformer les mœurs de ses habitans; mais le reméde de Grégoire étoit trop foible & le mal trop invétéré. Desmond & ses adhérans furent abandonnés par la perfidie de quelques-uns de leurs concitoyens, & la Reine Elizabeth n'ayant pas de guerre considérable à soutenir contre les Princes voisins, donna toute son attention à celle d'Irlande.

Quelques Seigneurs Catholiques de la Momonie étant soupçonnés d'avoir des intelligences avec les rébelles, furent cités à comparoître devant le Lord Justicier à Limerick, pour rendre compte de leur conduite: ils firent tous leurs soumissions, excepté le Lord Barry. Cormac fils de Teugue Mac-Carty de Cox hist. d'Irl. Pag. 365.

Muskerry ayant paru fort zélé pour la cause Royale, eut part aux faveurs ; en effet, il trouva quelque temps après occasion de se si-
Cambd. regne d'Elizab. *part.* 2. *ad an.* 1580. gnaler; Jacques de Desmond jeune frere du Comte, soit pour punir cette condescendance de Cormac, soit pour venger quelqu'affront particulier, fit des courses sur ses terres à la tête de cent cinquante hommes, & en emmena un butin considérable ; surquoi Domnal frere de Cormac assembla tout ce qu'il put de monde, & ayant poursuivi Desmond, il lui livra bataille, le combat fut sanglant & funeste au dernier. Après avoir vû mourir tous ses soldats à ses côtés, & lui-même blessé mortellement, il eut le malheur de tomber entre les mains des ennemis ; ils le livrerent à Warham Saint Leger grand Prévôt de la province, & au Capitaine Rawleigh, qui le firent exécuter à Cork pour crime de léze-Majesté. Sa tête fut exposée sur la porte de la ville, pour donner de la terreur aux autres. Le Lord Justicier, pour reconnoître les services de Cormac Mac-Teugue, le créa Chevalier, & le nomma Haut-Sheriff du Comté de Cork.

Le Comte d'Ormond qui commandoit un corps de troupes à Adare, marcha vers Buttevaut où toute l'armée essuya une maladie extraordinaire, qu'on nommoit la douce correction. C'étoit une espéce de mal de tête très-violent, qui duroit deux ou trois jours, & qui privoit de toute connoissance ceux qui en étoient attaqués : il n'étoit cependant pas mortel, & il n'y en eut que très-peu qui en moururent.

Cox hist. d'Irl. *pag.* 365. La maladie étant passée, Ormond fit deux divisions de son armée; il en conduisit une à Castle-Island dans le Comté de Kerry, il envoya l'autre à Traley qui étoit le rendez-vous ; il marcha ensuite, avec son armée divisée en trois corps, vers Dingle, pilla & saccagea le pays dans sa marche, & ses pas étoient teints par-tout du sang des Catholiques qu'il faisoit répandre sans quartier ; de sorte qu'il n'en seroit pas échappé un seul sans la protection que le Chevalier Guillaume Winter Vice-Amiral Anglois avoit donnée à plusieurs d'entr'eux. Cet Officier commandoit une escadre dans le port de Ventry, pour empêcher la descente des Espagnols, c'est l'époque de la décadence des affaires du Comte de Desmond; il avoit déja perdu Jacques Fitz-Maurice son cousin, & Jacques de Desmond son frere, le pays étoit ruiné, les vivres manquoient, de sorte qu'il fut abandonné d'un grand nombre de ceux qui étoient attachés à sa cause, faute de n'avoir pas de quoi subsister.

La réforme de l'Eglise Anglicane fut troublée en ce temps en Angleterre par l'arrivée d'une troupe de fanatiques Hollandois en ce Royaume. Ils se donnoient le nom fastueux de *la famille de l'Amour*. Ils prêchoient publiquement l'extravagante doctrine, qu'il n'y avoit d'élus que ceux qui étoient immatriculés dans cette famille, hors de laquelle tous les hommes étoient reprouvés & damnés. Ils soutenoient qu'il leur étoit permis de nier avec serment tout ce qu'ils vouloient devant les Magistrats qui n'étoient pas de leur famille, comptant ainsi pour rien le parjure. Ils faisoient traduire en Anglois grand nombre de volumes qui contenoient leurs dogmes; ils les faisoient imprimer sous les titres affectés d'*Evangile du Royaume*, *Sentences Dominicales*, la *Prophétie de l'Esprit de l'Amour*, la *Publication de la paix sur la terre*, & autres semblables: tous ces livres furent brûlés par ordre de la Cour & les Auteurs chassés du Royaume. *Hujus fanaticæ vanitatis libellos è lingua Belgica in Anglicam conversos inter sectatores disperserunt, quibus titulos fecerunt: Evangelium Regni: Sententias Dominicales: Prophetiam spiritûs amoris: Pacis supra terram publicationem, &c.*

Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth Cambd. Elizab. *ad an.* 1580.

La Cour d'Angleterre ayant nommé en ce temps Arthur Grey Lord Baron de Wilton & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, pour remplir la charge de Député d'Irlande, ce nouveau Vice-Roi débarqua à Dublin au mois d'Août. Il y avoit déja du temps que quelques Seigneurs de la Lagenie & de la Midie, indignés de voir les Prêtres persécutés, le S. Sacrifice de la Messe aboli, les Eglises prophanées par les nouvelles cérémonies des hérétiques, & craignant de plus grandes abominations pour l'avenir, se liguerent ensemble pour la cause de la Religion. Les principaux Chefs de cette conspiration furent Jacques Eustace Vicomte de Baltinglass, Fiach Mac-Hugh Chef des ô Birnes de Wicklow & le Capitaine Fitz-Gerald, qui avoit quitté le service de la Reine pour la même raison. Cette conjuration ayant été découverte dans sa naissance, il y eut quelques-uns de ses auteurs d'arrêtés & punis de mort.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 14.

Le nouveau Député ayant appris à son avénement dans cette Isle, & avant qu'il eut reçu l'épée, que Baltinglass & Fiach Mac-Hugh avec le reste des conjurés occupoient les défilés de Glean da-Loch au Comté de Wicklow, forma la résolution de les en déloger; il fit assembler pour cet effet toutes les troupes Angloises de la Lagenie tant cavalerie qu'infanterie, avec lesquelles il marcha

jusqu'à Glean da-Loch, où il trouva les conjurés bien postés & prêts à le recevoir; la bataille commença dans un bois qui fut bordé par la cavalerie commandée par le Lord Grey; le combat fut long & opiniâtre, mais la victoire s'étant déclarée à la fin pour les Irlandois, les Anglois furent taillés en piéces, & le Député fut obligé de se sauver honteusement avec sa cavalerie; la perte fut grande du côté des Anglois, sans compter huit cens soldats, le Chevalier Pierre Carew, le Colonel Moor, les Capitaines Audely & Cosby furent trouvés parmi les morts. Ce dernier étoit le plus cruel des hommes; son plaisir barbare étoit de pendre à un arbre qu'il avoit exprès devant sa porte, les Irlandois les plus innocens jusqu'aux enfans à la mamelle: mais cet homme de sang trouva à la fin sa récompense. *Satia te sanguine Cyre.*

Hist. Cathol. Ibern. *ibid. cap. 6.*

Le Justicier Pelham ayant mis ordre aux affaires dans la Momonie, où il laissa deux mille huit cens vingt hommes d'infanterie & trois cens quatre-vingt-quinze de cavalerie sous le commandement du Chevalier Georges Bourchier, passa par la Conacie, où il confirma au Chevalier Malby le gouvernement de cette province. Il se rendit à Dublin au mois de Septembre & remit au nouveau Député l'épée de Justice, dans l'Eglise Cathédrale de S. Patrice.

On a déja dit, après quelques Auteurs, que Jacques Fitz-Maurice avoit conduit en Irlande huit cens hommes tant Italiens qu'Espagnols, qu'il avoit fortifié Smerwick pour servir d'entrepôt & de places d'armes aux Espagnols qu'on attendoit encore dans cette Isle, & qu'il y avoit laissé une garnison de six cens hommes aux ordres de Sebastien de Saint-Joseph; mais Wareus, après Cambden, rapporte à cette année l'arrivée de ces troupes en Irlande. Quoi qu'il en soit de ce point de critique qui n'intéresse pas le fond de l'histoire, le nouveau Député, pour rétablir sa réputation, obscurcie par sa défaite à Glean-da-Loch, résolut de faire le siége de Smerwick & d'en chasser ces étrangers. Le Comte d'Ormond y avoit déja échoué, étant parti de Traley pour faire le siége de ce fort, il vit, par une sortie que firent les assiégés, l'impossibilité de le continuer, ce qui l'obligea d'aller joindre le Député déja arrivé à Rathkeal.

Hist. Cathol. *ibid. cap. 15.* Relat. Giraldin. *cap. 23.*

Tout étant disposé, le Député, accompagné du Comte d'Ormond, des Capitaines Zouch, Rawleigh, Denny, Macworth & autres, marcha à la tête de huit cens hommes, de quinze cens

felon d'autres, vers Smerwick & mit le siége devant ce fort, pendant que le Chevalier Winter le bloquoit avec son escadre par mer. Ce siége dura l'espace d'environ quarante jours, la place étoit bien munie & la défense opiniâtre; de sorte que le Député voyant que l'hyver approchoit, & jugeant qu'il seroit incommode de camper dans le mauvais temps, plutôt que de lever le siége, il tenta d'avoir par la trahison ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force: ayant fait arborer un étendard, il demanda à parler. Il y avoit dans la garnison un Irlandois nommé Plunket, homme noble & zélé pour la cause catholique, qui s'opposa à tout accommodement avec les hérétiques, disant qu'il n'y avoit chez eux ni probité ni bonne foi & qu'on ne pouvoit pas compter sur un traité fait avec eux. Sebastien le Gouverneur ne gouta pas l'avis de Plunket, il vouloit absolument capituler, & ayant pris des assurances il sortit du château accompagné de ce même Plunket, qui devoit lui servir d'interprête, & se présenta au Député qui le reçut avec beaucoup de politesse & lui proposa une capitulation, en lui promettant de laisser sortir la garnison avec les honneurs de la guerre. Plunket fit son possible pour faire manquer ce traité, en interprétant dans un sens contraire les propositions des parties; mais ils virent bien l'un & l'autre par l'assiette de leur visage & la façon de parler, que Plunket n'étoit pas un interprête fidele, c'est pourquoi ils le firent mettre en prison chargé de fers, & conclurent leur traité, par le ministère d'un Anglois qui sçavoit la langue Espagnole. Sebastien rentra joyeux dans le fort, disant qu'il rendoit la place aux Anglois à des conditions honorables; & que voyant les choses désespérées, il avoit jugé à propos de sauver la garnison. Le Capitaine des Cantabres & Hercule Pisan se récrierent contre le traité fait par le Gouverneur; ils disoient que bien loin de craindre pour la place ils étoient en état de combattre l'ennemi en pleine campagne s'il le falloit; mais les soldats préférant la vie à la gloire se déclarerent pour le Gouverneur & perdirent l'un & l'autre: car la place étant rendue au mois de Décembre, quoiqu'à des conditions confirmées par le serment du Député, on leur ordonna aussitôt de mettre bas les armes, & ils furent cruellement égorgés ensuite par ces Anglois barbares, à l'exception du seule Gouverneur, qui fut chassé du Royaume avec infamie. Plunket fut réservé pour souffrir une mort plus cruelle, car il eut les bras & les

cuisses cassés à coups de marteaux. De-là vient que, *fides Greia*; la foi de Greye, est passé en proverbe dans le pays quand on parle d'une insigne perfidie. La forteresse de Smerwick étant évacuée, le Député y mit bonne garnison avec un Gouverneur. Il donna le gouvernement de la Momonie au Comte d'Ormond. Il laissa quatre cens cinquante hommes aux ordres du Capitaine Zouch & le fit Commandant de Kerry & de Desmond. Il mit aussi des troupes dans les autres villes, bourgs & villages de cette province; il ordonna enfin aux principaux Officiers de détruire par le fer & le feu les autres places qui adhéroient au Comte, & de faire ensorte que cette guerre fut bientôt terminée: après quoi il retourna à Dublin.

War. *ibid.*

Le Député ayant reçu avis à Dublin que le Comte de Desmond avoit passé en Conacie avec deux cens hommes pour se joindre aux deux fils du Comte de Clanriccard, qui commençoient à prendre les armes; que le Vicomte de Baltinglass avec les ô Birnes, les ô Morras, les Cavenaghs & les Keatings, formoient un corps considérable, & qu'en un mot, sans parler de la Momonie, la Conacie & une partie de la Lagenie étoient sous les armes, ces nouvelles lui causerent beaucoup d'inquiétudes; mais il fut rassuré par l'arrivée de cent cinquante cavaliers & de six compagnies d'infanterie qu'on lui avoit envoyés d'Angleterre. Avec ce renfort, joint à ses autres troupes, il parcourut les territoires d'ô Faly, de Fearcall, de Kinalyagh & d'Ely. Il fit condamner à mort ô Molloy Seigneur de Fearcall, comme un homme séditieux; il pacifia les ô Connors Faly, les Mac-Geoghegans de Kinalyagh & les ô Carrols d'Ely, & supprima cette conjuration dans le berceau (*a*). Le Comte de Kildare & le Baron de Delvin son gendre, soupçonnés d'être d'intelligence avec Baltinglass & les autres Catholiques, furent arrêtés & donnés en garde à Winckfield maître de l'Ordonnance; en même temps les amis du Comte persuaderent au jeune Henri Fitz-Gerald son fils de se retirer pour quelques temps dans le pays d'ô Faly, qui lui donnoit le titre de Baron. Il y tomba entre les mains des ô Connors, qui, consultant sa

(*a*) Arthurus Baro Greius Hiberniæ prorex contra ô Conores in Ophalliâ, res novas molientes profectus, Hugonem ô Molloy virum seditiosum ex lege morte afficit, regionem illam, etiam Magohiganorum & ô Caroli, pacat, conjurationemque maximam pullulantem in principio comprimit. *Cambd. Elizab. part.* 2. ad ann. 1580.

sureté, le retinrent malgré lui pour voir quelle seroit le sort du Comte son pere. Le Député l'ayant fait demander par le Comte d'Ormond, les ô Connors refuserent d'abord de le lui livrer; mais dans la crainte que la détention de ce jeune Seigneur ne fut nuisible aux intérêts de son pere, ils l'envoyerent à Ormond qui le conduisit à Dublin, où il fut transporté en Angleterre avec le Comte son pere & le Baron de Delvin, & furent enfermés tous les trois dans la Tour de Londres.

On parloit en ce temps d'une conspiration faite pour surprendre le Député & pour se saisir du château de Dublin; & quoique la chose fut douteuse, on usa de sévérité contre ceux qu'on soupçonnoit; Jean Nugent, l'un des Barons de l'Exchiquier, & plusieurs autres, furent punis de mort.

Le Capitaine Rawleigh s'étant transporté à Dublin pour présenter des griefs contre les Barrys & les Condons du Comté de Cork, obtint une commission pour se saisir de Barryscourt & autres terres appartenantes à Barry Seigneur de ce château. Rawleigh ayant reçu un nouveau renfort, partit de Dublin pour aller exécuter la commission. Barry, averti du dessein de Rawleigh, fit mettre le feu à son château, & le Sénéchal d'Imokilly se mit en embuscade pour intercepter son passage, de sorte que Rawleigh fut obligé de se faire un passage l'épée à la main pour gagner la ville de Cork.

Le Vicomte de Baltinglass qui étoit armé pour la cause de la Religion contre Elizabeth, voulant détacher le Comte d'Ormond son voisin des intérêts de cette Princesse, lui écrivit une lettre énergique & en même temps enjouée à ce sujet: il lui dit, entr'autres choses: Si le bienheureux Thomas de Cantorbery ne fut pas mort pour l'Eglise Romaine, vous n'auriez jamais été Comte d'Ormond: *Nisi B. Thomas Cantuariensis pro Ecclesiâ Romanâ mortem oppetiisset, ne tu quidem Comes Ormondiæ unquam extitisses.* Cambden ajoute que ce Comte tiroit son origine d'une sœur de Thomas Beket, que pour expier le meurtre du S. Prélat, Henri II avoit donné de vastes possessions dans le pays d'Ormond aux ancêtres dudit Comte. Cambd. regne Elizab. *part.* 3. *ad an.* 1583. Bak. Chron. d'Angl. *pag.* 361. Cox hist. d'Irl. *pag.* 367.

Le Député ayant projetté un voyage dans la Momonie, donna le gouvernement de la province Angloise, pendant son absence, à Loftus Archevêque de Dublin & au Comte de Kildare. Ces Gouverneurs s'étant assemblés au mois de Juillet à Tarah dans le Comté de Meath, le Comte partit, par ordre du Conseil, à la War. de Annal. *ibid. cap.* 23. An. 1581.

tête de deux cens cavaliers & de sept cens hommes d'infanterie, pour faire des propositions d'accommodement au Vicomte de Baltinglass; mais n'ayant pas réussi dans sa négociation, il se retira ; les ennemis profitant de sa retraite brulerent la ville de Newcastle au Comté de Wicklow; le Député, dans cet intervale, passant par la Momonie, nomma le Capitaine Zouch Gouverneur de cette province, après quoi il retourna par la Conacie à Dublin.

La Reine ayant quelque mécontentement contre Nicolas Nugent Chef Justicier de la Cour des Plaidoyers Communs, envoya ordre aux Seigneurs du Conseil de le révoquer & de lui substituer le Chevalier Robert Dillon. On ordonna aussi de faire mettre la cavalerie dans des garnisons afin qu'elle ne fut point à charge au public, & on régla le prix des fourages.

Zouch Gouverneur de la Momonie étoit en garnison à Dingle, où il perdit beaucoup de monde par maladie. Ayant appris quelque temps après que le Comte de Desmond avec David Barry assembloient leurs troupes près d'Achadeo dans le Comté de Kerry, il marcha avec son armée du côté de Castlemange, & surprit le Comte qui fut obligé de se retirer dans le bois nommé Harlow Wood: en même temps Fitz-Gerald, nommé communément le Sénéchal d'Imokilli, faisoit des courses aux environs de Lismore, & ayant été attaqué par un détachement de cette garnison, il en tua vingt-cinq & mit le reste en fuite. Lorsque Zouch étoit à son quartier général à Cork, il arriva un événement qui ne fut pas moins facheux pour la Religion que pour le Comte de Desmond qui la défendoit si glorieusement. David Barry Vicomte Buttevant & Fitz-Gerald Sénéchal d'Imokilli, quoiqu'armés pour la cause commune, avoient quelque sujet de discorde entr'eux, qui éclata en ce temps au préjudice de l'harmonie & de l'union qui doivent régner entre ceux qui soutiennent la même cause. Ces deux Seigneurs étoient campés auprès du Mont Dromphinin sur la rive droite de la riviere de Blackwater qui se décharge dans la mer à Youghal. Desmond & Jean son frere qui étoient postés sur l'autre bord de cette riviere, s'intéressoient beaucoup à la réconciliation de ces Seigneurs, qui devoient partager avec eux les périls de la guerre. Jean de Desmond s'étant chargé de cette réconciliation, prit jour pour l'aller effectuer dans leur camp. Zouch & Dowdal ayant appris la veille par un espion que Jean

devoit passer la riviere le lendemain pour se rendre dans le camp de Dromphinin, partirent la nuit de Cork avec un gros détachement; étant arrivés à la pointe du jour à Castlelyons, ils prirent poste auprès d'un bois par où Jean de Desmond devoit passer; ce Seigneur qui ne se croyoit pas si près de ses ennemis, eut le malheur de tomber entre leurs mains, avec Jacques fils de Jean Fitz-Gerald Seigneur de Sronacally, qui l'accompagnoit; ces deux cavaliers ne voulant pas se rendre prisonniers furent enveloppés par l'ennemi & conduits à Cork; mais Jean de Desmond ayant été blessé mortellement dans l'escarmouche mourut en chemin. On lui trancha la tête qui fut envoyée à Dublin pour être exposée au bout d'une perche sur le haut du château de cette ville: son corps fut attaché à un gibet sur la porte de Cork où il resta trois ou quatre ans, jusqu'à ce qu'il fut jetté dans la mer par un coup de vent; & Jacques Fitz-Gerald fut exécuté à mort.

Après cette expédition Zouch surprit le camp de David Barry & dispersa ses troupes, il vengea par-là la garnison de Bantry que Barry & Mac-Sweeny avoient passé quelque temps avant au fil de l'épée. Le calme étant rendu à la Momonie, on réforma les troupes de cette province qu'on réduisit au nombre de quatre cens fantassins & de cinquante cavaliers. On fut bientôt après obligé de les augmenter. Fitz-Maurice Baron de Lixnaw avec ses fils reprit les armes pour venger quelques injures qu'il avoit reçues du Gouvernement: il se rendit maître d'Ardfert, dont il fit passer la garnison avec le Capitaine Achin par les armes: il prit le château de Lisconnel, fit sauter par dessus les murs les troupes qui y étoient en garnison; il ravagea enfin les contrées d'Ormond, Tipperary & Watterford, sans trouver de résistance.

Hist. Catholic. *ibid.*

Zouch Gouverneur de la Momonie, ayant reçu un renfort de deux cens hommes commandés par le Chevalier Henri Wallopps & le Capitaine Norris, se mit en marche vers le Comté de Kerry pour s'opposer aux progrès du Baron de Lixnaw. Il reprit Ardfert, Lisconnel & les autres places que le Baron avoit évacuées à mesure qu'il les avoit prises, & ayant défait un corps de l'ennemi près Lisconnel, il prit le chemin près de Limerick, d'où il détacha le Capitaine Dowdal pour aller à la poursuite du Baron. On en vint aux mains, & le Baron ayant perdu cent quarante hommes tués sur la place, il fut obligé de se re-

An. 1581.
War. *ibid. cap.* 24.
Cox, *ibid. pag.* 371.

tirer. Dowdal fit un grand butin dont il ravitailla ses garnisons, & ayant mis une bonne garnison à Ardfert il retourna à Cork.

Desmond malgré ses malheurs parut encore près d'Athdare à la tête de quelques troupes, avec lesquelles il attaqua la garnison de cette ville dans une sortie; il en tua plusieurs, au nombre desquels se trouverent deux Officiers, & obligea le reste de se réfugier dans la forteresse de la ville.

; rudim. Thomas Butler Seigneur de Cahir, fut fait Pair du Royaume au mois de Juin, sous le titre de Lord Baron de Cahir. Il descendoit de Jacques, quatriéme Comte d'Ormond & de Catherine fille de Garret Fitz-Gerald Comte de Desmond, sa seconde femme. Le Lord Arthur Grey Député d'Irlande ayant été révoqué au mois d'Août, retourna en Angleterre; on nomma Justiciers à sa place Adam Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Henri Wallops Trésorier de Cathol. , 16. la guerre. On rapporte à ce temps la mort du Docteur Sanders autrement Sanderus, Anglois de nation & Légat Apostolique en Irlande; c'étoit un homme d'une vie exemplaire & très-zélé pour la cause catholique. Il est peint sous d'autres couleurs par les Auteurs Protestants, qui le qualifient de traître & d'archi-rébelle: ce saint homme, épuisé par la fatigue & par le chagrin de voir triompher l'impiété, mourut d'un flux de sang dans un bois, où il manquoit de tout secours, excepté le spirituel qui lui fut administré par Corneille Evêque de Killalow, qui ne le quitta qu'à la mort.

Au mois de Janvier le Comte d'Ormond débarqua à Waterford avec un renfort de quatre cens Anglois, qu'il distribua aux Capitaines Bourchier, Stanley, Barkley & Roberts. Ce Seigneur fut chargé aussi du gouvernement de la Momonie par commission de la Reine, & il obtint une augmentation de deux sols par jour pour le soldat, ce qui lui attira l'amitié & la confiance des troupes. La premiere expédition de ce nouveau Gouverneur fut contre le Comte de Desmond; non content d'avoir abandonné la Religion de ses peres, il vouloit encore exterminer celui qui en étoit le défenseur, donnant ainsi un échantillon de son apostasie qui ne fut que trop suivie par ses descendans (a). Etant informé que Desmond étoit occupé avec

(a) Ce Comte d'Ormond marchoit sur les traces de Jacques son pere; celui-ci fut le premier Irlandois qui se chargea de s'opposer de toutes ses forces aux usurpations

le peu de monde qui lui étoit attaché dans le bois de Harlow Wood; il surprit & massacra un grand nombre de ses adhérans, il dispersa les autres & les obligea d'abandonner leur Chef.

Cette année fut la derniere de la vie du célébre Comte de Desmond; ce Seigneur se voyant sans secours de la part des Espagnols, & abandonné de tout le monde, devint errant; étant arrivé dans la contrée de Kerry accompagné de très-peu de monde, il se réfugia dans une petite maison au milieu d'un bois nommé Gleann na Ginki à quatre milles de Traley, où il ne vivoit que de butin & de la chasse de Goron ou Goffred Mac-Sweeny qui lui étoit fort attaché; il fut enfin surpris dans cette retraite par ses ennemis, qui lui trancherent la tête, & l'envoyerent à Cork, d'où elle fut transportée quelque temps après en Angleterre, & exposée à la vûe du public au bout d'une perche sur le pont de Londres. C'est ainsi que finit cette illustre Maison des Fitz-Geralds de Desmond, ces Maccabées de nos jours, après avoir soutenu si glorieusement la cause catholique jusqu'à l'effusion de leur sang & la perte de leurs biens; la trahison & l'impiété de leurs concitoyens furent la cause de leur fin tragique. Jacques Fitz-Maurice fut sacrifié par les Burkes de Castle Connel. Jacques de Desmond fut livré à ses ennemis par les Seigneurs de Muskerry; Jean de Desmond tomba dans les piéges que les Hérétiques lui avoient tendus. Ormond enfin eut la gloire de conclure la scene par la mort de Desmond, quinziéme Comte de sa maison. Les vastes domaines de ce Seigneur dont le revenu surpassoit alors quatre cens mille écus d'or, ayant

An. 1583.
Relat. Girald. *cap.* 24.
Hist. Cathol. *cap.* 15.
War. *ibid. cap.* 25.

Relat. Girald. *ibid.*

---

prétendues de l'Evêque de Rome, c'est le premier exemple d'un engagement de cette nature, dit Cox, qu'on trouve en Irlande : il fut bien recompensé par le Roi Henri VIII, qui lui donna le Prieuré de Kells ou Kenlis, au Comté de Kilkenny, & le Monastère des Freres-Mineurs de Clonmel avec toutes les terres & autres biens appartenans à ces deux Maisons Religieuses. Le fils ayant eu son éducation à la Cour du Roi Henri VIII, suça de bonne heure l'irréligion & le libertinage qui y regnoient alors. Il étoit toujours attaché aux intérêts de cette Cour, & méritoit une bonne part dans les dépouilles de l'Eglise aussi-bien que son pere. La Reine Elizabeth n'étoit pas ingrate, sur-tout lorsque les récompenses ne lui coutoient rien : elle lui donna par Lettres-Patentes le Prieuré d'Athassel au Comté de Tipperary; l'Abbaye de Jeripont au Comté de Kilkenny; les Maisons Religieuses de Callan, Thurles, Carrick & Tullophelim; les Monastères de Kilcoul, d'Athassel & de la Sainte Croix avec leurs dépendances; elle lui donna aussi une infinité de terres confisquées sur les Catholiques, dans tous les Comtés pour cause de Religion, de sorte que cette Maison s'étant aggrandie par le sacrilege & l'usurpation du bien d'autrui, elle devint la plus riche & la plus puissante de l'Irlande. *Cox Hist. d'Irl.* pag. 241. *Carte. hist du Duc d'Orm.* vol. 1. *introduc.* pag. 50. & suiv.

été examinés & arpentés par le Chevalier Valentin Brown ancêtre du Vicomte de Kinmare, envoyé en Irlande pour cet effet, furent morcellés & distribués aux Anglois qui avoient soutenu la guerre contre lui, & principalement au Comte d'Ormond qui en a eu une bonne partie.

Les Seigneurs Catholiques engagés dans la même cause que Desmond, voyant leurs affaires en mauvais état, songerent à pourvoir à leur sureté. Jacques Fitz-Eustace Vicomte de Baltinglass & chef de la faction catholique en Lagenie, se retira en Espagne, où il mourut peu de temps après. Les autres se laisserent gagner aux promesses de la Reine; d'autres enfin se soumirent à la foi publique en attendant un temps plus favorable.

Le calme étant rendu pour quelque temps à l'Irlande, le Gouvernement songea aux affaires publiques : on envoya les Chevaliers Nicholas Bagnall & Lucas Dillon, avec Jacques Dowdal en Ultonie, chargés d'une commission pour régler les affaires de cette contrée, de concert avec le Baron de Dungannon, & les Députés de Turlogh Lynogh & d'ô Donnel.

---

## CHAPITRE XXIV.

LA persécution qui s'étoit rallentie pendant la guerre, recommença avec fureur après la mort du Comte de Desmond & autres protecteurs de la cause catholique; il suffisoit alors d'être Irlandois pour être persécuté: & Catholique pour être crucifié. Il falloit bien qu'ils souffrissent comme les Catholiques Anglois leurs voisins; ceux-ci, pour former un rempart contre l'hérésie, avoient déja fait des établissemens dans les pays catholiques pour l'éducation des jeunes gens, dont les parens n'avoient pas encore renoncé à la Religion de leurs ancêtres; on les nommoit Séminaires. Guillaume Alan éléve d'Oxford, homme sçavant, fit un établissement à Douay en 1568 qui se forma en College; cet établissement fut protégé par le Pape, qui augmenta le revenu d'une pension annuelle. Les Ducs de Guise firent un pareil établissement à Rheims en faveur de la Religion, & Gregoire XIII institua une maison à Rome pour la même fin.

Cambd. *ibid. ad an.* 1580. *pag.* 315. *& seq.*

Les Catholiques d'Irlande ne montrerent pas moins de zele pour la conſervation de la Foi, que ceux d'Angleterre. Protégés par Philippe II Roi d'Eſpagne, ils ſe firent des établiſſemens dans les pays catholiques pour l'éducation de leur jeuneſſe, afin qu'elle fut en état de ſe garentir du venin de l'erreur & d'en préſerver les autres. Le College de Douay fut le premier de ces établiſſemens en Flandres; il fut fondé en 1596 par les ſoins de Chriſtophe Cuſack Prêtre du Comté de Meath, qui employa ſon patrimoine & la libéralité de ſes amis pour faire réuſſir une œuvre ſi pieuſe. Ce ſaint Eccléſiaſtique contribua auſſi aux établiſſemens faits à Lille, à Anvers, à Tournay & à Saint-Omer; il fut auſſi Préſident Général de toutes ces Maiſons; elles ſubſiſtent encore, excepté celle de Saint-Omer.

Harris hiſt. d'Ir. *vol. 2. pag. 252. & ſuiv.*

La France ouvrit un ſein généreux à ces exilés volontaires; elle leur donna un hoſpice à Paris ſur la Montagne de Sainte Geneviéve. Les Pariſiens les reçurent avec bonté; un illuſtre Magiſtrat en donna l'exemple à ſes concitoyens. Ce fut Jean Leſcalopier, Chevalier, Baron de Saint-Juſt, & Préſident à Mortier du Parlement de Paris. Ce Seigneur vertueux & vraiment chrétien, gémiſſoit ſur l'état de la Religion en Irlande. Il s'intéreſſoit au ſort des Prêtres Irlandois expatriés pour la religion catholique: il les regardoit comme des victimes immolées pour la foi de Jeſus-Chriſt, ou comme des Ouvriers Evangéliques deſtinés à cultiver la vigne du Seigneur. Sa piété l'engagea à les retirer d'un lieu obſcure qu'ils habitoient d'abord, pour les loger dans une maiſon plus commode, en attendant qu'il put leur procurer un établiſſement fixe en forme de Séminaire, & leur aſſigner les fonds néceſſaires pour le ſoutenir. La retraite étoit la vertu favorite de cette ame pieuſe; il paſſoit les jours qu'il pouvoit dérober aux affaires publiques, dans un exil volontaire avec les exilés d'Hibernie. La piété envers Dieu & ſes Saints, la converſion des Hérétiques, la propagation de la Foi, le ſalut des ames, faiſoient toujours l'objet de ſes entretiens familiers avec ces Novices; il ſe trouvoit ſouvent au réfectoire avec eux: ſon humilité lui faiſant oublier ſa qualité d'un des premiers Magiſtrats de la France, & ſon reſpect pour les Eccléſiaſtiques expatriés, lui faiſoit toujours choiſir la derniere place à table. A meſure que ces jeunes Prêtres finiſſoient leurs études & ſe préparoient à retourner chez eux; pour s'aſſurer de

Meſſingham. Flotileg. Inſulæ SS. Epiſtol. dedicat.

leur capacité, leur illustre Protecteur les faisoit examiner par le Révérend Pere Binet sçavant Jésuite de ce temps. Cette épreuve étant faite, il les présentoit lui-même au Cardinal de Retz Evêque de Paris, comme pour en recevoir une mission; il les faisoit habiller ensuite à ses frais & leur fournissoit libéralement de quoi faire leur voyage. Voila l'origine de l'établissement des Prêtres Irlandois à Paris.

Le College des Lombards ayant été abandonné par les Italiens, les Proviseurs le céderent aux Irlandois étudians à Paris, par une Transaction en date du 9 Juillet 1676, confirmée & ratifiée par Lettres-Patentes du mois d'Août 1677, registrées au Parlement le 9 Fevrier 1680. Ce College qui menaçoit ruine, fut rebâti par les soins de Messieurs Maginn & ô Kelly deux Ecclésiastiques Irlandois, le premier Abbé de Tulles, l'autre Prieur de S. Nicolas de Chapouin. Pour ce bienfait signalé ils en sont reconnus les restaurateurs par les suppots dudit Collége. Ces deux Bienfaiteurs furent autorisés à faire cette reconstruction par Lettres-Patentes du mois de Mars 1681, registrées au Parlement le 19 Août de la même année.

Harris, *ibid.*

On établit aussi à Bourdeaux, à Toulouse & à Nantes des Seminaires pour les Irlandois. Les deux premiers établissemens furent protégés par la Reine Anne d'Autriche. Le Seminaire de Bourdeaux fut fondé d'abord en 1603 par François de Sourdis Cardinal & Archevêque de cette ville. Le Roi Louis XIV, à la sollicitation de la Reine Anne sa mere, assigna une pension annuelle à cette maison, ainsi qu'à celle de Toulouse.

Les autres Nations ne furent pas moins jalouses de contribuer au soutien de la Religion en Irlande. Le Cardinal Ludovisius fonda un College à Rome en 1628 pour des étudiants Irlandois, & le dota de six cens écus Romains de rente annuelle: & afin que cet établissement put subsister & entretenir un plus grand nombre de sujets, cette Eminence légua par testament à cette maison un vignoble à quinze mille de Rome & une pension annuelle de mille écus.

Le Baron George Sylveria fonda vers la fin du seiziéme siécle un College pour des Prêtres Irlandois à Alcala de Henares. Ce Seigneur étoit natif de Portugal, mais Irlandois d'inclination, parce qu'il tiroit son origine d'Irlande par sa mere qui étoit une Mac-Donnell. Ce Baron dota ce College de deux mille livres sterlings de rente; il donna aussi mille livres pour l'entre-

tien de la Chapelle qui a pour patron S. George Martyr.

On trouve à Séville dans le même Royaume deux Colleges, le premier est une fondation Royale en faveur des Irlandois; il est dédié à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie; Sarapater Chanoine de Séville en fut bienfaiteur : le second nommé le College de S. Gregoire, parce qu'il est dédié au Pape Gregoire le Grand, qui avoit envoyé le Moine Augustin, en qualité d'Apôtre en Angleterre, fut fondé pour les Anglois. Cette nation l'ayant abandonné depuis, il est possédé par les Irlandois.

Il y a à Salamanque un College fondé en 1582 pour des Prêtres Irlandois, par les Etats des Royaumes de Castille & de Léon. Ses revenus ayant diminué, le Roi Philippe III le prit sous sa protection en 1610, & le rétablit.

Les Prêtres Irlandois ont un Collége à Lisbonne en Portugal. Il fut fondé en 1595 par Ximenès : ce Bienfaiteur y est enterré ; on y offre le S. Sacrifice une fois par semaine pour le repos de son ame. Le Cardinal Henriques fonda à peu près dans le même temps, un College pour des Prêtres Irlandois à Evora sous l'invocation de sainte Brigide; cette Maison tomba par la suite des temps entre les mains des Peres Jesuites.

Ces Seminaires étoient des pépinieres de Sçavans Ecclésiastiques, qui après leurs études finies retournoient chez eux pour consoler les fidéles, & pour leur administrer les secours spirituels de leur ministère, en quoi ils étoient secondés par le zéle vraiment apostolique des Jésuites. Ces établissemens ne manquerent pas d'attirer l'attention de la Cour; on les regarda comme très-dangereux par rapport au gouvernement, & très-opposés à la nouvelle réforme faite dans la Religion; on chercha remède au mal; on publia un Edit par lequel il étoit ordonné à tous ceux qui ont leurs enfans, leurs pupilles, leurs parens en pays étranger, de donner dans dix jours leurs noms à l'Ordinaire, c'est-à-dire, au Juge du lieu, de les rappeller dans quatre mois, & de les présenter aussitôt leur retour à cet Officier. Il étoit défendu par le même Edit de leur faire tenir de l'argent en pays étranger; il étoit aussi défendu à toutes sortes de personnes de recevoir dans leurs maisons de ces Séminaristes & Jésuites, de les entretenir, de les nourrir, ou de les soulager en aucune maniere, sous peine d'être regardés comme fauteurs de rébellion, & d'être repris selon les loix du Royaume, *Cambd. ibid. pag. 310.*

(*a*) en conséquence de cet Edit, un grand nombre de Prêtres, de Jésuites & d'autres Religieux, souffrirent le martyre avec une fermeté chrétienne. De ce nombre furent les deux célébres Jésuites Personius & Campianus.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 19.

On commença la scene cette année en Irlande par le martyre de Dermod ô Hurly Archevêque de Cashil. Ce saint Prélat après avoir fait ses études avec applaudissement à Louvain & à Paris, enseigna publiquement le Droit dans la premiere de ces Universités : il alla ensuite à Rome, où il fut gouté du Pape Grégoire XIII, qui le nomma à l'Archevêché de Cashil. Ayant reçu l'imposition des mains, rempli de zéle pour le salut de ses freres, il partit pour l'Irlande, où il trouva tout en combustions; le siége de Cashil étoit occupé par Miler Magrath Moine Apostat de l'Ordre de S. François; les Autels étoient renversés, le Clergé Catholique étoit travesti & sans asyle; tous ces obstacles ne furent pas capable de mettre des bornes au zéle du nouveau Prélat de Cashil : il enseignoit par-tout dans les maisons des Catholiques, & confirmoit les fidéles dans la foi, sans distinction de provinces ni de diocèses.

War. de Arch. Cassel iens.

Hist. Cathol. *ibid.* Analecta sacra, *part.* 3. *pag.* 48. *& seq.*

S'étant trouvé chez Thomas Lord Baron de Slane dans le Comté de Meath, il fut reconnu par le Chef Justicier du banc du Roi, qui en fit son rapport à Adam Loftus le Chancelier, & à Henri Walop Trésorier, chargés de l'administration des affaires : ces Ministres donnerent aussitôt ordre a Baron de Slane de leur envoyer le Prélat enchaîné; mais comme il avoit prévenu cet ordre par la fuite, le Baron craignant la rigueur des loix faites contre ceux qui donneroient un asyle aux Ecclésiastiques, poursuivit l'Archevêque de Cashil avec des Ministres Royaux jusqu'à Carrig na sure, aujourd'hui Carrick, sur la riviere Sure, où il l'arrêtat au mois de Septembre chez le Comte d'Ormond, & le mena prisonnier à Dublin; il y fut enfermé dans un cachot chargé de fers jusqu'au Jeudi Saint de l'année suivante, jour auquel il fut présenté devant le Chancelier & le Trésorier. Ils employerent tous les moyens possibles pour l'engager à renoncer à l'autorité du Pape, & à reconnoître

(*a*) Prodiit mense Junio edictum, ut quicumque liberos, pupillos, cognatos, aut alios intrans marinis partibus habent, post decem dies eorum nomina Ordinario exhiberent, reversos Ordinario statim significarent, non revertentibus pecuniam directè aut indirectè non suppeditarent, Sacerdotes ex Seminariis emissos, & Jesuitas nemo hospitio acciperet, foveret aut levaret : qui secùs fecerit, rebellium & sediotiosorum fautor habeatur, & regni legibus teneatur. *Cambd. Elizab.* part. 2. ad an. 1580.

celle de la Reine, en recevant d'elle sa nomination au siége de Cashil; mais la persévérance du saint Prélat dans la Religion primitive, & son attachement à l'autorité du Vicaire de Jesus-Christ, lui attirerent les tourmens les plus cruels, après quoi il fut pendu le 7 Juin hors de la ville avant le jour, afin d'éviter le tumulte du peuple qui auroit pu se révolter à la vue d'un spectacle si barbare.

On place encore en ce temps deux célébres Martyrs; sçavoir, Gelase ô Culenhan, Abbé du Monastère de Boyle de l'Ordre de S. Bernard au Comté de Roscoman, & Owen ô Melkeran Prêtre. Ces deux Ministres de Jesus-Christ, après de longs & cruels tourmens, furent pendus à Dublin le premier Novembre pour la même cause que l'Archevêque de Cashil avoit soutenue jusqu'à la mort. La crainte d'une trop longue digression fait ici supprimer un détail circonstancié de tous ceux qui ont souffert le martyre en Irlande, depuis le commencement de la réforme: avant cependant d'arriver à la fin de cette histoire, il s'en trouvera encore un assez grand nombre sous ce régne & les suivans, quoique certains Ecrivains Anglois disent avec leur hardiesse ordinaire, qu'Elizabeth ne vouloit pas gêner la conscience de ses sujets. Baker. Chron. d'Angl. *pag.* 359

Le Chevalier Jean Perrott fut envoyé au mois de Juin en Irlande, avec qualité de Lord Député; sa commission dont la durée dépendoit du bon plaisir de la Reine, l'autorisoit à faire la paix ou la guerre, à punir ou à pardonner toutes sortes de crimes, excepté celui de la haute trahison contre la personne de la Reine, & celui des faux monnoyeurs, à publier des Edits & des Proclamations, à imposer des amendes, à disposer des terres des rébelles, à exercer la loi militaire, & à assembler le Parlement du consentement de la Reine; il avoit le pouvoir de nommer à toutes sortes d'emplois, excepté ceux de Chancelier, de Trésorier, des trois Chefs Juges & du Maître des Rolles; il nommoit aussi à toutes sortes de Bénéfices, à l'exception des Archevêchés & Evêchés; & en général il avoit pouvoir sur tout ce qui regardoit le Gouvernement & l'administration de la Justice. An. 1584. War. *ibid. cap.* 26.

Le Député pour se mettre au fait des affaires d'Irlande, passa dix-huit jours en consultations avec le Conseil privé, dont les membres étoient l'Archevêque de Dublin Chancelier, le Comte d'Ormond Trésorier, les Prélats d'Ardmach, Meath & Kilmore; les Chevaliers Jean Norris Président de la Momonie, Henri

Wallop Trésorier de la guerre, Nicholas Bagnall, Chevalier Marshal; Robert Gardiner chef Justicier, Robert Dillon chef Justicier du Ban Commun, Lucas Dillon chef Baron, Nicholas White Maître des Rolles, Richard Bingham chef commissionaire de la Conacie avec les Chevaliers Henri Cowley, Edouard Waterhouse, Thomas Lestrange, Edouard Brabazon, Jeffery Fenton Secrétaire d'Etat, Warham Saint-Leger & Valentin Brown (*a*). Le Député s'étant bien fait instruire de l'état de l'Irlande, forma son plan de gouvernement, & envoya en Angleterre Jacques Fitz-Gerald, fils du Comte de Desmond que la Comtesse sa mere avoit donné en ôtage au Député Drury qui le fit enfermer dans le château de Dublin.

Perrot partit de Dublin au mois de Juillet pour aller visiter les provinces de Conacie & de Momonie; étant arrivé à Gallway, il fit son possible pour réconcilier les Seigneurs de cette province & terminer leurs différends : il passa de Gallway à Limerick, où il apprit que les Ecossois, alliés de Surleyboy Mac-Donnel, au nombre de mille, avoient fait une descente en Ultonie; il découvrit aussi une rébellion qui se tramoit dans la Momonie à la sollicitation d'ô Neill, & fit donner des ôtages à ceux qu'il soupçonnoit le plus; il confia le gouvernement du Comté de Cork aux Justiciers Walsh & Miagh, au Chevalier Guillaume Stanley le Sherif, & aux Lords Barry & Roche; il chargea le Prévôt Marshal du gouvernement de Limerick; il donna la garde de Desmond au Comte de Clancar, au Chevalier Owen ô Sullevan, & à ô Sullevan More. Il abandonna Kerry aux soins du Sherif, & du Lord Lixnaw, conjointement avec le Président de la province. Ce Député ayant mis ordre aux affaires, retourna au mois d'Août à Dublin.

Le Député prépara une expédition au mois d'Août pour l'Ultonie; ayant fait assembler mille hommes d'infanterie, quelques

(*a*) C'est une maxime fondamentale chez les Anglois, que l'homme étant né libre, ne peut être lié que par des loix auxquelles il donne son consentement, soit par lui, soit par ses représentans. On voit ici un Conseil privé, il en est de même des Parlemens, composé d'Anglois d'origine ou de naissance, où les intérêts les plus essentiels des anciens Irlandois font l'objet de presque toutes les délibérations, & où l'on fait des loix qui demandent une soumission aveugle de leur part, sans qu'il y ait un seul Irlandois dans ces assemblées chargé d'approuver ces loix de la part de la Nation. Ce beau Privilége de l'humanité d'approuver des loix qui nous concernent, n'est réservé, sans doute, qu'au peuple Anglois, à l'exclusion de tous les autres peuples qu'ils croient n'êtres nés que pour l'esclavage.

troupes

troupes légeres, avec la milice de la province, il marcha jusqu'à Newry au Comté de Down, accompagné d'un grand nombre d'Officiers & de Seigneurs. Il confirma la trêve faite entre le Gouvernement & quelques Seigneurs Irlandois de cette province; sçavoir Turlogh Lynogh, Magennis, Mac-Mahon, Turlogh Brasilogh & autres, de qui il reçut des ôtages. Le Député ayant appris que les Ecossois insulaires étoient dans le Lac Foyle, à l'extrémité septentrionale de la province, envoya une flotte pour les combattre; les Ecossois avertis gagnerent les côtes d'Ecosse malgré la vigilance de l'Amiral Anglois. Le Député s'avança ensuite avec Ormond & le reste de la Noblesse sur la rive droite du fleuve Bann, où il dévasta les terres de Brian Carrows, & le força avec Surleboy de se retirer avec leurs troupeaux à Glancomkeane, pendant que le général Norris accompagné du Baron de Dungannon, pilloit sans miséricorde le territoire d'Ocahane, où il fit un butin de deux cens bêtes à corne; mais un détachement de son armée, au nombre de cent hommes, fut taillé en piéces dans une embuscade par les gens de Brian Carrows, qui traiterent de même un autre détachement envoyé au secours du premier. Norris lui même fut blessé quelques temps après, & Olivier Lambert fut fait prisonnier sur les terres d'Ocahane.

Le temps se passa en combats particuliers entre les Ultoniens & les Anglois, & la victoire se déclaroit, tantôt pour un côté & tantôt pour l'autre. Meriman Capitaine Anglois fit beaucoup de butin, & Norris serra bien le bois de Glancomkeane, & pilla les terres de Brian Carrows; le Député s'avança vers le Nord, & mit le siége devant Dunluce, il envoya l'artillerie par mer à Portrush isle peu éloignée de la côte, d'où on la transporta au camp devant Dunluce; on conçoit aisément qu'un batterie de canon tirant sur une place où il n'y en a point, l'oblige bientôt de se rendre. Donfert subit peu après le même sort, ce qui mit Surleboy dans la nécessité de se soumettre & de donner des ôtages.

Le Député ayant laissé deux cens hommes d'infanterie avec cinquante cavaliers en garnison à Colraine, retourna à la fin de Septembre à Newry, où Turlogh Lynogh lui livra prisonnier Henry fils de Shane ô Neill. Conn fils de Neill Ogue ou le jeune, Seigneur de Clanneboy, fut réduit par ordre du Député à ne posséder que la moitié de son domaine. Le gouvernement de

l'Ultonie fut partagé entre Turlogh Lynogh, le Baron de Dungannon, & le Chevalier Henri Bagnal, après quoi le Député retourna à Dublin au mois d'Octobre.

An. 1585. On convoqua le Parlement au mois d'Avril à Dublin : le Député vouloit d'abord accoutumer les Seigneurs Irlandois à s'habiller à la maniere Angloise, à laquelle ils étoient fort opposés, parce qu'ils regardoient cette obligation comme une marque de sujettion. Pour les y engager, le Député fit présent de robes à Turlogh Lynogh & autres Seigneurs Irlandois. Un d'eux dit plaisamment au Député : *Donnez donc permission à mon Chapelain de se promener avec moi en trousses dans les rues ; alors, dit-il, les polissons riront de lui aussi-bien que de moi.* A quoi le Député répondit gravement, *que l'ordre & la decence exigeoit cette conformité*, comme si la façon de se mettre y entroit pour quelque chose.

War. *ibid. cap.* 27. On divisa en ce temps le Brenny oriental en Baronie, il fut nommé depuis le Comté de Cavan. Le Parlement assemblé à Dublin, fut composé de quatre Archevêques & vingt Evêques, Protestans sans doute. Les Peres temporels furent les Comtes d'Ormond, Kildare, Tyrone, Thomond, Clanriccard & Clencar ; les Vicomtes furent, Buttevant, Gormanstown, Fermoy & Mount Garret ; les Barons enfin furent Athenry, Kinsale, Slane, Delvin, Kileen, Hoath, Trimlestown, Dunsany, Offory supérieure, Louth, Curragh More, Inchiquin, Castle Connel & Cahir ; mais la Chambre basse fut peu nombreuse, car il n'y eut que vingt-six villes ou bourgs qui y avoient envoyé des représentans : on y fit plusieurs Statuts, entr'autres celui nommé le Statut de Baltinglass, par lequel Jacques Eustace Vicomte de Baltinglass, avec Edmond, Thomas, Gautier & Richard Eustace ses freres, ayant été atteints & convaincus de crime de haute trahison, leurs biens furent confisqués. On fit aussi un Statut pour restituer à son sang Laurent de la Hide de Moyglare au Comté de Meath, c'est-à-dire, pour le rendre habile à succéder aux biens du Chevalier Gautier de la Hide son grand-pere, confisqués sous Henri VIII, pour crime de trahison, ensuite de quoi on prorogea le Parlement au 29 Mai.

Stat. d'Irl. l'an 27 du regne d'Elizab. *pag.* 373. *& suiv.*

Cox hist d'Irl. *pag.* 382. 383. On avoit fait par maniere de prélude à ce Parlement une enquête à Cork, par laquelle on découvrit que plusieurs Manoirs ou Seigneuries appartenantes à la couronne avoient été usurpés par différens particuliers ; sçavoir, la terre de Cloghroe, qui fut

envahie par un nommé Lombard Connétable du château de Dublin; celle de Callen ou Glyn, située entre Cork & Kinſale, qui fut uſurpée par Richard Roch de Kinſale; on découvrit que la Seigneurie de Kinel-Meaky étoit un ancien héritage de la couronne, que Barry Ogue qui la tenoit à ferme en payoit la rente à l'Exchiquier, & qu'ó Mahown Carbry s'en étoit emparé au milieu du quinziéme ſiécle, ſous la protection de Mac-Carty Riagh à qui il en cédoit la moitié, & que Cnoghor ó Mahony en avoit la poſſeſſion, lorſqu'il fut tué dans la rébellion de Deſmond (*a*).

La trop grande ſévérité exercée dans la Conacie par le Chevalier Richard Bingham, Gouverneur de cette province, cauſa beaucoup de mécontentement parmi la Nobleſſe. On voyoit ſouvent couler le ſang catholique, non-ſeulement des Eccléſiaſtiques, mais encore des autres fidéles. Ce Gouverneur fit pendre ô Connor Roe ſans avoir égard à ſa naiſſance, ni à ſon âge qui étoit de quatre-vingts ans; il fit maſſacrer un nombre conſidérable des ô Connors, des Burkes, des ô Kellys & des autres Seigneurs de cette province. (Les Ecrivains Anglois appellent cette conduite, *bien gouverner.*) Cette tyrannie fut cauſe que pluſieurs

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 21.

(*a*) Les ô Mahoons, autrement ô Mahony, deſcendent de Heber par Cas fils de Corc Roi de la Momonie, dans le cinquiéme ſiécle, & frere de Nadfraoch, de qui deſcendent les Mac-Cartys, les ô Sullevans & autres branches.

Kean Mac Moylmuo qui faiſoit la vingtiéme génération depuis Cas, vivoit à la fin du dixiéme ſiécle: il poſſédoit de grandes terres dans la contrée de Carbry, aujourd'hui dans le Comté de Cork; il épouſa Sarah fille de Brien Boroimhe Roi de la Momonie, & après Monarque d'Irlande; il eut de cette Princeſſe un fils nommé Mahoon, qui a donné le nom d'ô Mahoon à ſes deſcendans, ceux-ci formerent pluſieurs branches; ſçavoir, ô Mahony Fune, qui fut le chef; les autres furent les ô Mahonys de Kinel Meaky, d'Iveſlanluo, de Clanafineen, de Clandonailruo, & de Kilnagluory. Par la ſuite des temps, Dermod Mac-Shane ſecond fils d'ô Mahony Fune, paſſa avec ſes ſuivans dans le Comté de Kerry où il s'établit, & ſes deſcendans furent nommés Slioct Merrigagh de Teugue, ſurnommé Merrigagh, c'eſt-à-dire, le Rouillé, qui fut petit-fils de Dermod. De cette branche deſcend ô Mahony Comte de Caſtile, aujourd'hui Ambaſſadeur Plénipotentiaire de la Cour de Madrid à celle de Vienne.

Cette hiſtoire abrégée de l'origine des ô Mahonys, & de leur établiſſement dans le pays de Carbry, décele la mauvaiſe foi des Anglois; on y voit que Kinelmeaky avoit été anciennement l'héritage d'une branche de l'ancienne & noble Tribus des ô Mahoons de Carbry; elle en avoit la propriété pluſieurs ſiécles avant la domination Angloiſe en Irlande; les Auteurs Anglois ont ſoin de taire ces vérités. Ces Ecrivains infidéles veulent faire paſſer ô Mahony pour uſurpateur, & afin de couvrir l'injuſtice, ils s'arrêtent à des époques modernes. Si ô Mahony s'eſt mis en poſſeſſion de cette Seigneurie dans le quinziéme ſiécle, c'étoit en vertu du droit de ſes ancêtres qui en avoient été dépoſſédés injuſtement quelque temps auparavant; les Anglois en furent par conſéquent les premiers uſurpateurs. *Keating. Généalog.*

Seigneurs refuſerent d'aſſiſter aux aſſiſes (*a*), que ce Gouverneur tint au mois de Septembre à Donemony dans le canton de Mayo : de ce nombre furent deux Seigneurs du nom de Burke, qui ſe retirerent avec leurs familles dans un château ſitué dans une iſle du Lac Mask. Bingham voulant les ſurprendre, paſſa avec des bateaux dans cette Iſle, ſuivi d'une bande de gens armés ; mais ils furent repouſſés vivement par les Burkes, & obligés de regagner avec précipitation leurs barques ; la confuſion fut ſi grande que Bingham ſe précipita dans l'eau & ſe ſauva avec peine. La conduite de ce Gouverneur ne fut pas moins barbare à l'égard de Fargus ô Kelly ; ce Seigneur, pour ſe mettre à l'abri de la perſécution, fut obligé de chercher aſyle avec ſes gens dans les bois, d'où il faiſoit de fréquentes courſes ſur les Hérétiques : le perfide Gouverneur l'ayant attiré par des promeſſes d'impunité le reçut en grace : ô Kelly ne jouit pas long-temps de la paix ; il fut aſſiégé le jour de Noël dans ſa maiſon pendant qu'il ſoupoit, par des troupes envoyées de la part de Bingham pour le ſurprendre : ô Kelly ayant fait ſortir ſa famille par un ſouterrein qu'il avoit fait pratiquer par précaution dans ſa maiſon, & qui conduiſoit bien loin, demanda à parler par la fenêtre au Commandant ; & après lui avoir reproché ſa perfidie, il le tua d'un coup de fuſil, & avec lui un ſoldat ; mais l'ennemi ayant mis le feu à ſa maiſon, ô Kelly ſe ſauva par le ſouterrein avec ſa famille.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 22.

Cette perſécution ſe fit ſentir dans les autres provinces. Norris Préſident de la Momonie ne le cédoit pas en cruauté au Gouverneur de la Conacie. Il pourſuivoit par-tout les Catholiques, & on peut dire que quelque haine que la Reine Elizabeth eut pour ceux qui profeſſoient la catholicité, elle fut bien ſervie par ſes Miniſtres en Irlande, qui tendoient avec art des piéges pour faire trouver criminels les plus innocens. Les deux Mac-Sweenys Gelaſe & Bernard, Fitz-Gerald, branche de la maiſon de Deſmond, & Donald Macrah tous Seigneurs de conſidération dans la Momonie, furent exécutés inhumainement. Daniel Mac Carty fils du Prince de Muskerry, Dermod ô Sullevan, de la maiſon de Beare & pluſieurs autres Seigneurs, furent obligés d'être toujours armés pour ſe défendre contre ces hommes ſan-

(*a*) Les Aſſiſes ſont des aſſemblées ou ſéances qui ſe tiennent quatre fois l'année dans les provinces, pour juger de certaines cauſes civiles & criminelles.

guinaires ou d'errer dans les montagnes & les bois pour se dérober à leurs poursuites.

Le Parlement qui avoit été convoqué l'année derniere, s'assembla encore au mois d'Avril, & se sépara au mois de Mai suivant, après avoir fait un grand nombre d'Actes. Ceux qui sont rapportés dans les Chapitres huit & neuf de cette séance, sont les plus intéressans; dans le premier de ces chapitres on trouve le procès fait au feu Comte de Desmond & ses adhérans dans la guerre qu'il soutint contre Elizabeth, avec la confiscation de tous leurs biens; on y trouve les noms d'un grand nombre de Gentilshommes & de Seigneurs qui ont sacrifié des biens immenses à leur attachement à la foi catholique. Ces deux chapitres nous en fournissent dans la Momonie seule environ cent quarante propriétaires dépossédés; sacrifice sans exemple dans les autres nations de l'Europe eu égard à l'étendue de cette province; cependant c'est peu de chose en comparaison des confiscation faites depuis sous Jacques I, le tyran Cromwel & le Prince d'Orange, dans toutes les provinces d'Irlande pour la même cause. C'est ce qui a mérité probablement aux Irlandois le caractère de *gens flecti nescia*, nation incapable de fléchir; caractère heureux lorsqu'il s'agit de la foi. Enfin le neuviéme chapitre de cette session nous présente la condamnation de Jean Browne de Knockmonhie & d'un grand nombre d'autres Seigneurs pour la même cause, avec la confiscation de leurs Seigneuries. Il y avoit alors de quoi assouvir l'avarice d'un grand nombre d'Anglois, qui venoient revêtus de quelques charges de milices ou de magistrature, chercher fortune dans cette Isle (*a*).

An. 1586. Livres des Stat. d'Irl. *pag.* 403. & *suiv.*

Les domaines du Comte de Desmond, sans parler des autres, suffisoient pour contenter un bon nombre de ces aventuriers. Il possédoit des terres dans les Comtés de Limerick, Cork, Kerry, Waterford, Tipperary & Dublin, & son revenu an-

(*a*) En suivant la grande Chartre, ce rempart des Privilèges & libertés des Anglois, les Rois d'Angleterre ne peuvent pas exiler un sujet libre. *Nemo perdet patriam*, ils ne peuvent pas l'envoyer même en Irlande contre son gré, sous prétexte de servcie, parce que c'est hors du Royaume, & qui seroit censé perdre sa patrie. On peut donc présumer que la plupart des Anglois envoyés en Irlande par Elizabeth, étoient conduit par l'appas du gain, dans l'espérance d'améliorer dans cette Isle, où les biens des anciens propriétaires étoient livrés au pillage, une fortune trop médiocre chez eux; les Anglois & Ecossois qui se sont établis dans cette Isle depuis, furent guidés par les mêmes motifs.

nuel montoit à plus de sept mille livres sterlings, somme considérable alors. La Reine voulant peupler la Momonie d'Anglois, fit donner un certain nombre d'arpens à chacun dans différens Comtés. Les entreprenneurs ( c'est ainsi qu'on les nommoit ) furent le Chevalier Christophe Hatton, qui eut des terres dans le Comté de Waterford; le Chevalier Gautier Raleigh, dans les Comtés de Cork & de Waterford ; dans le Comté de Kerry, le Chevalier Edouard Denny, le Chevalier Guillaume Harbart, Charles Harbart, Jean Holly, le Capitaine Jenkin Conwey & Jean Champion ; dans le Comté de Cork le Chevalier Warham Saint-Leger, Hugue Cuff, le Chevalier Thomas Norris, Arthur Robins, Arthur Hide, Fane Beecher, Hugue Worth, Thomas Say, Arthur Hyde, Edmond Spencer; dans les Comtés de Cork & de Waterford, Richard Beacon; dans le Comté de Limerick le Chevalier Guillaume Courtney, François Barkly, Robert Anslow, Richard & Alexandre Fitton, Edmond Manwaring; le Chevalier Edouard Fitton eut des terres dans les Comtés de Limerick, Waterford & Tipperary; Guillaume Trenchard, Georges Thorton, le Chevalier Georges Bourcher, Henri Bellingsley, dans le Comté de Limerick; on donna enfin à Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, une portion considérable des dépouilles de Desmond dans le Comté de Tipperary, il méritoit bien cette récompense pour les services qu'il avoit rendus contre ce Seigneur, dont il étoit le plus cruel persécuteur.

Cette répartition des terres de Desmond étant faite, on envoya des lettres circulaires dans tous les Comtés d'Angleterre, pour inviter les cadets de famille à venir occuper les autres terres confisquées. Une des conditions étoit qu'ils posséderoient les terres en fiefs, à trois sols de redevance par arpent, dans les contrées de Limerick, Connillo & Kerry, & à deux sols dans les Comtés de Cork & Waterford, & qu'il ne seroit pas permis à aucun Irlandois d'habiter dans ces terres.

La tyrannie de Bingham Gouverneur de la Conacie, obligea les Burkes de recommencer la guerre; pour cet effet ils attirerent dans leur parti les Clandonells, les Joices & autres Tribus de la province, & fortifierent le château du Lac-Mask, nommé autrement le château de Necally ou le château de Thomas Roe. Bingham étoit occupé alors à faire le siége du château de Clan-Owen dans le Thomond, où commandoit Mahown ô

Brien Seigneur du pays, plus attaché à la cauſe catholique que le Comte du même nom. Le château de Clan-Owen n'étoit pas aſſez fort pour ſoutenir un long ſiége contre un ennemi bien ſupérieur en force; mais ô Brien ne voulant pas ſe rendre, mourut les armes à la main & le château fut raſé. Bingham après cette expédition ſe hâta de faire le ſiége du château de Necally où il n'eut pas le même ſuccès qu'à celui de Clan-Owen: étant arrivé avec ſon armée ſur le bord du Lac Mask, il fit ſommer la garniſon de ſe rendre à condition d'un pardon général pour le paſſé; les aſſiégés firent réponſe qu'ils gardoient ce château pour leur propre ſureté, & qu'ils n'oſoient pas ſe fier à la promeſſe d'un Anglois. Bingham choqué de cette réponſe, s'embarqua avec ſes troupes ſur des bateaux & s'approcha de l'iſle où étoit ſitué le château, mais la place étoit de difficile accès; ſes ſoldats furent jettés par les aſſiégés dans le lac à meſure qu'ils mettoient pied à terre, de ſorte que Bingham, après avoir perdu ſes bateaux & pluſieurs hommes, eut le bonheur de ſe ſauver avec le reſte. Les aſſiégés craignant une ſeconde attaque mieux concertée que la premiere, ſortirent du lac par le moyen des bateaux de l'ennemi, & gagnerent la plaine, où ils furent joints par pluſieurs de leurs alliés. On voit ici un exemple ſingulier de perfidie & de mauvaiſe foi de la part de Bingham; Richard Burke un des chefs des Confédérés, ou rébelles dans le ſtile Anglois, voulant ſe réconcilier avec le Gouvernement, ſe préſenta à ce Gouverneur, & fit ſa ſoumiſſion en promettant fidélité à Sa Majeſté à l'avenir. Bingham reçut ſa ſoumiſſion; mais pour un léger ſoupçon qu'il eut que ce Seigneur avoit la volonté de le trahir, il le fit arrêter & le condamna à perdre la vie.

Le Député Perrot ayant reçu des plaintes contre Bingham au ſujet de la tyrannie que celui-ci exerçoit dans la Conacie, envoya ordre à ce Gouverneur d'accorder protection aux Burkes & autres révoltés de la province. Cet ordre déplut extrêmement à Bingham, qui ſe rendit à Dublin, pour s'en expliquer devant le Conſeil, où tout ſe paſſa en reproches mutuels entre le Député & lui; mais ayant reçu avis de la Conacie que les révoltés recommençoient leurs hoſtilités, il retourna dans cette province où il trouva tout en combuſtion; les Clandonnells & les Clangibbons avoient joint leurs forces à celles des Burkes, un corps de deux mille Ecoſſois qui venoit d'arriver, augmenta

beaucoup leur courage. Le Gouverneur, avant que de rien entreprendre, envoya des Commiſſaires aux révoltés pour leur faire des propoſitions & pour ſçavoir la raiſon des troubles qu'ils cauſoient dans le pays. Les révoltés répondirent: *Qu'avons-nous affaire à cette Calliagh* (a), (parlant d'Elizabeth) *nous ſommes bien ſots de nous être ſoumis ſi longtemps à une femme*, &c. Le Gouverneur là-deſſus aſſembla toutes ſes troupes à Ballinrobe, où il fut joint par le Comte de Clanriccard, Bermingham, ô Kelly & autres: il dirigea ſa marche ſuivant les mouvemens des ennemis, qui, après pluſieurs marches & contre-marches, ſe camperent à Arnare ſur la riviere Moy au pays de Slego, où ils furent ſurpris & taillés en piéces par les Anglois.

Le Député allarmé par la nouvelle d'une deſcente faite dans le Nord d'Irlande par les Ecoſſois inſulaires, envoya ordre au Baron de Dungannon de s'y oppoſer, en attendant qu'il lui fut poſſible de s'y trouver en perſonne. Tirlogh Lynogh ô Neill étoit déja âgé & hors d'état de ſervir. Dans cet intervalle Perrot aſſembla ſes troupes, & partit de Dublin au mois de Juin pour l'Ultonie. Arrivé à Dungannon il fut reçu de la Nobleſſe qui vint lui offrir ſes ſervices. Le Député trouva en effet qu'il étoit arrivé un corps de quatre cens Ecoſſois inſulaires commandés par Alexandre fils de Surleboy Mac-Donnel, & qu'il lui étoit arrivé quelques troupes nationales aux ordres des deux fils de Con Mac-Neill Ogue & de Hugue Mac-Felim; d'ô Kelly, de Mac-Cartan & autres Seigneurs de cette province. Ces troupes voulant ſe joindre dans la contrée d'Antrim, furent harcellées par le Capitaine Strafford qui les obligea de paſſer le fleuve Bann pour entrer dans le pays de Tyrone; ils repaſſerent encore ce fleuve & ſe retirerent du côté de Dunluce, & de-là à Iniſowen, où ils reçurent un nouveau renfort d'Ecoſſe. Hugue Duffe ô Donnel & un Capitaine Anglois nommé Merriman, étant avertis que les Ecoſſois vouloient ſurprendre Strabane, marcherent toute la nuit dans le deſſein de les prévenir; les deux armées s'étant trouvées en préſence l'une de l'autre le matin, l'imprudence du Général Ecoſſois lui fit perdre la vie avec la victoire,

(a) Le mot Irlandois *Calliagh*, ſignifie une vieille, les Irlandois tant anciens que modernes, ſur-tout les Catholiques, regardoient Elizabeth comme une bâtarde qui n'avoit pas droit à la Couronne; ils ſe croyoient par conſéquent diſpenſés de lui obéir en qualité de Reine.

Alexandre fit proposer à Merriman, qui commandoit les Anglois, un combat singulier pour terminer la querelle; celui-ci accepta le défi, & pour s'assurer la victoire, il envoya contre l'Ecossois un gladiateur qui prit le nom de Merriman. Le combat s'engagea avec une égale vivacité, Alexandre fut d'abord blessé; mais le faux Merriman fut la victime de la mauvaise foi de son maître, ayant été tué sur la place. Le vrai Merriman voyant son adversaire épuisé après un rude combat avec le gladiateur, entra en lice l'épée à la main au grand étonnement d'Alexandre, qui croyoit n'avoir plus d'ennemis; on se battit pendant quelque temps, mais Alexandre ayant été blessé dangéreusement à la jambe, fut obligé de céder la victoire à l'Anglois, qui lui fit trancher la tête & l'envoya à Dublin pour être exposée à la vue du public. Les Ecossois se voyant sans Chef perdirent courage, & abandonnerent le champ de bataille à l'ennemi.

Les grands succès qu'eut le Chevalier Jean Perrot dans le gouvernement d'Irlande, ne furent pas capables de le mettre à couvert de l'envie de ses ennemis; Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier, conservoit quelque ressentiment contre lui, parce qu'il vouloit employer les revenus de l'Eglise de S. Patrice pour doter la nouvelle Université; il étoit toujours contredit dans le Conseil par le Chevalier Nicholas Bagnal le Maréchal, Fenton le Secrétaire, le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie & autres, de sorte que ses meilleures actions étoient déprisées à la Cour. An. 1587.

Le Député craignoit toujours quelque révolte de la part d'ô Donnel & autres Seigneurs d'Ultonie, qui avoient refusé de lui donner des ôtages; pour calmer son inquiétude, il s'avisa d'un stratagême digne d'un pirate ou d'un brigand dépourvu de tout sentiment d'honneur & de probité; il fit venir un Marchand de Dublin nommé Jean Bermingham, à qui il ordonna de charger un vaisseau de vin & autres marchandises : le navire étant prêt, le Député fit embarquer cinquante hommes armés, & donna ordre au Capitaine de faire voile vers les côtes de Tirconnel, & de s'arrêter dans quelque port de cette contrée, comme s'il vouloit exposer ses marchandises en vente, & d'attirer sur son bord, s'il étoit possible, le jeune ô Donnel pour le mener à Dublin. Ce projet réussit au gré du Député; le vaisseau aborda dans le lac Swilly sur les confins de Tirconnel : le bruit s'en étant répandu, tout le monde y accourut, les uns pour

Hist. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 24. Pet. Lombard. de regno Hibern. comment. *cap.* 24. War. *ibid. cap.* 31.

acheter quelques marchandises, les autres par curiosité: de ce dernier nombre fut Hugue fils de Magnus ô Donnel Prince de Tirconnel, âgé de quatorze ans, accompagné d'Eugene Mac-Sweeny Seigneur de Tueth, Mac-Sweeny de Fanid & le Chevalier Eugene ô Gallachuir; cette visite fut agréable au Patron du vaisseau, qui les reçut avec distinction; mais ces Seigneurs qui ne voyoient pas les chaînes qu'on leur avoit préparées, furent surpris de se voir conduits par des gens armés dans le fond de cale pendant qu'on levoit l'ancre. Les Seigneurs de la suite d'ô Donnel ayant donné des ôtages furent mis en liberté. Le Capitaine, content de sa capture, fit voile pour Dublin, où il livra le jeune Prince de Tirconnel avec les autres ôtages au Député, qui les fit enfermer dans le château de cette capitale. Quoique la nouvelle de cette détention d'ô Donnel fut agréable aux Anglois en général, cependant les moyens employés par le Député étoient regardés parmi les honnêtes gens comme des traits de sa mauvaise foi & de sa perfidie.

Il y avoit déja du temps que Perrot sollicitoit son rappel; on avoit formé une puissante faction contre lui, & voyant que ses ennemis travailloient sans cesse à le noircir à la Cour, il écrivit une lettre pressante à la Reine, pour la prier de le décharger de sa commission de Député. Cette Princesse ayant fait attention à sa demande, lui donna pour successeur le Chevalier Guillaume Fitz-Willams. Perrot, de retour en Angleterre, fut envoyé, pour quelque crime, à la Tour, où il fut condamné à mort; mais il prévint le supplice par une mort subite.

War. de Scrip. Hib.

On rapporte à ce temps quelques Ecrivains Irlandois. Thomas Long Docteur en Droit Canon & Civil dans l'Université de Paris, écrivit, selon Stanihurst, quelques Traités en latin, sçavoir: *De speciebus contra mendacem Monachum*, contre un Moine menteur: une Dissertation sur la Physique d'Aristote: des Theses choisies sur quelques points de Droit, qu'il dédia à Charles Cardinal de Bourbon.

Richard Creagh natif de Limerick, vivoit en ce temps. Ayant fait ses études avec applaudissement à Louvain, il reçut l'Ordre de Prêtrise: il alla ensuite à Rome où il fut nommé par le Pape à l'Archevêché d'Ardmach. Il est Auteur de quelques Ouvrages; il écrivit un Traité sur la langue Irlandoise; une Histoire Ecclésiastique; un livre de controverse, une Chronique d'Irlande; une Vie des Saints d'Irlande, & un Catéchisme en

langue Irlandoise. Ce saint Prélat fut enfin arrêté par ordre du Gouvernement Anglois, pour cause de Religion, & enfermé dans la Tour; ce fut alors que dans le temps de la prétendue ordination de la Taverne ou Auberge, où pendoit pour enseigne la tête du cheval (the Nag's head Tavern), il fut sollicité avec promesse de liberté & de récompense, d'imposer les mains aux faux Evêques de la réforme, ce qu'il refusa constamment (*a*): & après une longue captivité il mourut dans la Tour de Londres en 1585; Edmond Tanner natif d'Irlande, Docteur en Théologie & contemporain de Richard Creagh, écrivit des Commentaires sur la Somme de S. Thomas.

L'Irlande produisit encore quelques Auteurs, dont les principaux sont, Jean Usher Maire de Dublin; Nicholas Walsh Evêque d'Ossory; Jean ô Kearney Trésorier de l'Eglise de Saint Patrice de Dublin. Richard Stanihurst, dont on a déja fait mention, est Auteur de plusieurs ouvrages: ayant fait quelques études à Oxford, il retourna à Dublin son pays natal. Quoiqu'il fut beaucoup lié avec les Protestans, étant oncle maternel du célébre Usserius, il étoit attaché à l'Eglise catholique, & pour professer plus librement sa Religion, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-Bas, où, après la mort de son épouse, il entra dans les Ordres sacrés, & fut admis à la Prêtrise. Sa grande érudition l'ayant fait connoître, il devint Chapelain d'Albert Archiduc d'Autriche, alors Gouverneur des Pays-Bas. Outre son essai sur les affaires d'Irlande, dont nous avons déja rendu compte, & qui est le moins parfait de ses ouvrages, il écrivit dans sa jeunesse un livre intitulé *Harmonia seu catena dialectica in Porphirium*: Harmonie ou lien dialectique sur Porphire; cet ouvrage fut imprimé d'abord *in-folio* à Londres en 1570 & 1579, ensuite à Lion & enfin à Paris. Il écrivit en deux livres *de vitâ Sancti Patricii*, de la vie de S. Patrice, imprimé à Anvers en 1587. Il composa un livre, imprimé à Anvers en 1609, qui a pour titre *Hebdomada Mariana*, &c, c'est-à-dire, la Semaine Mariane, tirée des Peres Orthodoxes de l'Eglise catholique Romaine, en mémoire des sept Fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie, & distribuée pour

(*a*) Instabant vehementer apud quemdam Archiepiscopum Hibernum, quem tum Londini in vinculis habebant, ut in hâc illis necessitate succurreret, & libertate ei, & præmiis propositis, si vellet istorum Ordinationi præesse; sed vir bonus nullomodo adduci potuit, ut hereticis sacras manus imponeret, vel alieno peccato communicaret. *Sander. de Schism. Anglii. edit. Jugols.* lib. 3. pag. 297.

chaque jour de la ſemaine. Il fit enſuite un livre intitulé *Hebdomada Eucharistica*, imprimé à Douay en 1614. Il écrivit en Anglois un deſcription de l'Irlande, qu'il dédia au Chevalier Henri Sidney Député dans cette Iſle, & qui ſe trouve dans l'imprimé de Holingshed. Il traduiſit les quatre premiers livres de l'Enéide de Virgile en vers héroïques : cet ouvrage fut imprimé à Londres en 1583, avec quelques-uns des Pſeaumes de David, & autres piéces fugitives en latin & en Anglois. Il écrivit un Traité ſur les principes de la Religion catholique. Il publia enfin à Douay en 1615 un ouvrage en latin qui a pour titre *Brevis præmunitio*, &c. Courte préparation, au ſujet d'un livre publié par Uſſerius ſon neveu, ſous le nom d'Explication hiſtorique, &c. Richard eut un fils né à Bruxelles en 1601, nommé Guillaume Stanihurſt, qui entra dans la Société de Jeſus à l'âge de ſeize ans. Il devint célébre par un grand nombre d'ouvrages qu'il donna au Public. On en trouve le catalogue dans la Bibliothéque des Ecrivains de la Société, par Sotvellus.

Daniel ô Malone Religieux de la Congrégation de S. Jerôme & Profeſſeur de Théologie dans le College de Boulogne en Italie, donna quelques ouvrages en latin imprimés à Veniſe, & enſuite à Douay & à Anvers.

Thadée ô Dowling, habile Canoniſte & Chancelier de l'Egliſe de Leighlin, nous a laiſſé en latin *Annales breves Hiberniæ*, des Annales d'Irlande, avec une Grammaire Irlandoiſe, qu'on conſerve dans la Bibliothéque de la Trinité à Dublin.

Thadée Dunus paroît par ſon nom Dun, dit Harris chapitre treize des Ecrivains, être natif ou originaire d'Irlande. Il étoit Médecin de Locarno en Suiſſe, où il demeuroit comme en exil pour la Religion. Il laiſſa des ouvrages ſur la Médecine & un Traité chronologique au ſujet du ſéjour des Iſraélites en Egypte. Ces ouvrages furent imprimés à Tiguri en Suiſſe.

---

## CHAPITRE XXV.

An. 1588. C'Eſt ici l'époque du commencement de la derniere guerre de Religion que les Catholiques d'Irlande eurent à ſoutenir contre Elizabeth & toute la puiſſance des Sectaires d'Angleterre. Cette guerre nommée la guerre de Tyrone, parce que le Comte de Tyrone en étoit le Chef, fut longue & meurtriere,

Philippe ô Sullevan, dans son histoire catholique, la nomme *Bellum quindecim annorum*, la guerre de quinze ans. En effet, elle commença l'an trente-un du regne d'Elizabeth, & ne finit qu'à la mort de cette Princesse, arrivée dans la quarante-cinquiéme année de son regne. Cette guerre fut meurtriere, car elle fut poussée avec toute la chaleur qu'inspirent une inimitié nationale & un zele ardent pour la Religion. Ayant été mieux concertée, elle avoit plus d'apparence de succès & promettoit beaucoup plus en faveur de la Religion & de la liberté, que les guerres précédentes qui avoient le même objet. Avant d'entrer dans un détail circonstantié de cette guerre, il est à propos de faire connoître la situation des affaires dans cette Isle, & les dispositions de ses habitans.

Les Catholiques d'Irlande comptoient beaucoup sur les promesses des Espagnols. Ils en reçurent effectivement quelques secours; mais ces secours étoient trop foibles & peu proportionnés à la grandeur de l'entreprise. Ils furent plus efficacement secourus par le Roi Jacques VI d'Ecosse. Ce Prince, soit pour venger la mort cruelle de Marie Stuart sa mere, après une dure captivité de dix-neuf ans, soit pour assurer son droit de succession aux trônes d'Angleterre & d'Irlande, envoyoit sous mains des secours considérables aux Irlandois armés contre la Cour. Comme le défaut d'union fait ordinairement avorter les projets les mieux concertés, l'ambition de quelques-uns des Chefs de ce peuple, leur ayant fait préférer l'intérêt particulier au bien commun, les uns se laisserent gagner par des titres d'honneur, les autres avoient des vues de politique qui les attachoient à la Cour; d'autres enfin, craignant pour le succès, ne voulurent pas se déclarer. La maison de Desmond ne subsistoit plus. Les deux plus puissans Princes de Momonie, sçavoir, les Comtes d'Ormond & de Thomond avoient embrassé la nouvelle Religion; ils étoient maîtres des graces par leur attachement à la Cour, & sçavoient profiter des malheurs de leurs voisins. Daniel Mac-Carrha Prince de Clancarrha & Comte de Valentia aimoit mieux la table que la guerre; étant avancé en âge, il cherchoit l'amitié des Anglois; il dissipoit son ample patrimoine en festins avec eux, & ne se mettoit en peine de rien, pourvu qu'on le laissa vivre en Catholique. Dermod & Donogh Mac-Carty se disputoient la Principauté d'Alla. O Sullevan Prince de Beare étoit en litige avec Owen son oncle paternel. Ulick Burke Comte de Clan-

*Hist. Cathol. Ibern. tom. 3. lib. 1. cap. 6.*

riccard, depuis qu'il avoit tué Jean son frere, étoit entierement dévoué à la Cour qu'il avoit besoin de ménager; les autres branches des Burkes de la Conacie se disputoient la Seigneurie de Clanwilliams. Teugue ô Rourke étoit devenu le rival d'ô Roürke son frere aîné pour la Principauté de Brefny. La plupart des Seigneurs de la Lagenie qui avoient des sentimens assez généreux pour s'opposer à l'hérésie & à l'usurpation, étoient déja épuisés depuis quelques siécles par des guerres continuelles qui les avoient mis chez eux hors d'état de rien entreprendre; le Vicomte de Baltinglass qui avoit tout sacrifié pour la Religion, étoit mort en Espagne. On ne comptoit plus sur le Comte de Kildare qui avoit été élevé dans les principes de la Religion prétendue réformée. Voilà les sources de la désunion des Irlandois, & qui furent causes des malheurs arrivés par la suite à cette Nation infortunée.

Hist. Cathol. Iber. *ibid. cap.* 1.

On trouve dans l'histoire catholique d'Irlande, un tableau détaillé de tous les Chefs des Irlandois, tant anciens que modernes, qui avoient pris parti pour ou contre dans cette guerre; l'Auteur les nomme *Principes*, Princes: il suit l'ordre des provinces, en commençant par la Momonie, il rapporte d'abord ceux qui avoient pris les armes pour la Reine contre la Religion & la patrie.

| | |
|---|---|
| *Les Princes Irlandois modernes qui soutinrent les intérêts de la Reine.* | Principes Hiberni noviores, qui à Reginæ partibus steterunt. |
| DANS LA MOMONIE. | MOMONII. |
| Thomas Butler, surnommé Duffe ou le Noir, Comte d'Ormond. Barry le grand, Vicomte de Buttevant. Mac-Pieris Butler, Baron de Dunboyne. Courcy Baron de Courcy. Burke Baron de Castle-Connel. | *Thomas Butlerus cognomento niger Urmoniæ Comes. Barry Magnus Bottevanti Vicecomes. Mac-Pieris Dunbunnæ Baro. Mac-Padrigus Curtius Baro. Burkus Castelconelli Baro.* |
| DANS LA CONACIE. | CONNACHTI. |
| Ulick Burke & Richard son fils, Comtes de Clanriccard. Theobald Burke fils de Richard, surnommé Naval, concurrent pour | *Ulligus & ejus filius Richardus Burki Clanrichardæ Comites. Theobaldus Burkus Richardi filius, cognomento Nava-* |

*lis, Clanmacuilliami Principatûs competitor. Mac-Fhoris vel Bremichamus Dunmoris Baro.*

la Principauté de Clanwilliams. Mac-Pheoris, autrement Bermingham, Baron de Dunmoris.

LAGENII.

DANS LA LAGENIE.

*Henricus, Gulielmus, & Giraldus Giraldini Kildariæ Comites. San Laurentius Hotæ Baro.*

Henri, Guillaume & Girald, Fitz-Gerald Comtes de Kildare. Saint Laurent Baron de Hoath.

MIDHII.

DANS LA MIDIE.

*Priston Baligormanæ Vicecomes. Nungentus Dalræ Baro. Flemingus Slaniæ Baro. Barnabal Balisimiledæ Baro. Planketus Luthæ Baro. Planketus Dunsaniæ Baro. Planketus Killinæ Baro.*

Preston, Vicomte de Gormanston. Nugent, Baron de Delvin. Fleming, Baron de Slane. Barnewal, Baron de Trimlestown. Plunket, Baron de Louth. Plunket, Baron de Dunsany. Plunket, Baron de Killine.

Principes Hiberni antiquiores qui Reginæ partes secuti sunt.

*Les Princes Irlandois anciens qui s'étoient attachés aux intérêts de la Reine.*

MOMONII.

DANS LA MOMONIE.

*Dionisius ó Brien Lomnachæ Princeps Tomonæ Comes. Mac-Carrha Fuscus Carbriæ Princeps. Carolus Mac-Carrha Dermisii filius Muscriæ Princeps. Maurus ó Brien Insikinæ Baro.*

Donogh ó Brien, Prince de Limerick, Comte de Thomond. Mac-Carty Riagh Prince de Carbry. Charles Mac-Carty fils de Dermod, Prince de Muskerry. Morrough ó Brien, Baron d'Inchiquin.

CONNACHTI.

DANS LA CONACIE.

*O Conchur Dounnus Planiciei Connachuicæ Princeps.*

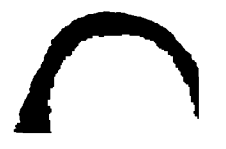
O Connor-Don, Prince de Magherry Connoght.

MIDHII.

DANS LA MIDIE.

*O Melachlinnus Princeps.*

O Melachlin, Prince.



Notre Auteur ayant rendu compte des Irlandois anciens & modernes, qui avoient pris le parti de la Reine, auxquels il ajoute les Anglois-Irlandois établis en Ultonie, & qu'il nomme les Irlandois de la faction Angloise ou Royale; il rapporte ensuite ceux qui avoient combattu contre les ennemis de la Religion. Il les appelle la faction Irlandoise & Catholique; il commence par l'Ultonie, parce que les habitans de cette province furent les principaux Acteurs dans cette guerre: en effet, les Ultoniens sans faire injure aux autres provinces furent toujours les plus zélés défenseurs de la Religion & de la liberté. Si leur exemple avoit été suivi par les autres provinces la domination Angloise eut été ruinée sans ressource en Irlande; mais ils sont aujourd'hui les victimes de leur zéle, par la lâcheté de ceux qui avoient des sentimens moins généreux qu'eux.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 2.

*Les anciens Irlandois qui combattirent pour la foi catholique.*

DANS L'ULTONIE.

Hugue ô Neill Prince & Comte de Tyrone, avec sa faction qui furent les suivans; Magennis Prince d'Iveach. Mac-Mahon, Prince d'Uriel. Mac-Guire, Prince de Fermanagh. O Cahane, Prince d'Arachty. Jacques & Ranald Mac-Donnel, Princes de Glinne. O Hanlon, Prince d'Orior.

O Donnel, Prince de Tirconnel avec sa faction, qui furent Mac-Sweeny, Prince de Tueth. Mac-Sweeny, Prince de Fanid. Mac-Sweeny, Prince de Banach. O Dogharty, Prince d'Inisowen. Les ô Buills en Anglois Boyle.

DANS LA MOMONIE.

O Sullevan, Prince de Beare & Bantry. Daniel ô Sullevan Mo-

Veteres Hiberni qui pro fide catholicâ pugnaverunt.

ULTONII.

*Comes Hugo ô Nellus Tironæ Princeps cum suâ factione qui erant sequentes: Makengasa Ibachæ Princeps. Mac-Magaunus Auriliæ Princeps. Mac-Guier Faramonachæ Princeps. O Cahanus Arachtæ Princeps. Jacobus & Ranaldus Mac-Donelli Glinniæ Principes. O Hanlonus Uriterræ Princeps.*

*O Donellus Tirconnellæ Princeps, cum suâ factione qui fuerunt hi, Mac-Suinnius Tuethiæ Princeps. Mac-Suinnius Fanidæ Princeps. Mac-Suinnius Banachæ Princeps. O Docharta Inisonæ Princeps, O Buillus.*

MOMONII.

*O Sullevannus Bearræ & Beantriæ Princeps. Daniel ô*

re,

*Sullevanus Magnus, cujus pater Dunkerani Princeps, bellum suscipere senectute prohibebatur. O Conchur Kierrius Arachtæ Princeps. Donatus Mac-Carrha Cormaki filius, Mac-Donnacha Allæ Principatûs competitor. Dermysius Mac-Carrha Eugenii filius Mac-Donnacha alter Allæ competitor. O Driscol Cothliæ Princeps. O Mahunus Carbrius. O Donnobhanus. O Donnochuus Onachtæ. O Donnochuus vallis.*

re ou le grand, dont le pere Prince de Dunkeran, étoit dispensé de prendre parti dans cette guerre à cause de son grand âge. O Connor Kerry, Prince d'Arachty. Donogh Mac-Carty Mac-Donogh fils de Cormac, & Dermod Mac-Carty, Mac-Donogh fils d'Owen tous deux concurrens pour la Principauté d'Alla. O Driscol, Prince de Cothlie. O Mahony de Carbrie. O Donavan. O Donoghoe d'Onachte. O Donoghoe de la vallée.

CONAACHTI.

*Orruarkus Brethniæ Princeps. Mac-Diarmuda Mellurgæ Princeps. O Kealla Imaniæ Princeps.*

DANS LA CONACIE.

O Rourke, Prince de Breffny. Mac-Dermot, Prince de Moy Lurg. O Kelly, Prince de Mainech.

LAGENII.

*Lagenii tametsi nulli Principes à Reginâ defecerunt, nihilominus multi viri nobiles arma pro fide susceperunt. Quatuor maximè familiarum, quarum Principes non extabant: Kebhani, ô Conchures Iphaliæ, ô Morræ Lisiæ, ô Bruines.*

DANS LA LAGENIE.

Quoique les principaux de cette province fussent dans les intérêts de la Reine, il y eut cependant plusieurs nobles parmi les anciens qui prirent les armes pour la défense de la foi, principalement les Cavanaghs, les ô Connors Faly, les ô Mordhas ou ô Morras de Leix, & les ô Birnes.

MIDHII.

*Macgocheganus Princeps.*

DANS LA MIDIE.

Mageoghegan, Prince.

L'exemple de ceux-ci fut suivi par quelques autres Seigneurs de la Momonie d'origine Angloise; sçavoir, Roche Vicomte de Fermoy; Richard Butler, Vicomte de Mont-garret; Mac-Moris autrement Fitz-Maurice, Baron de Lixnaw; Thomas Butler, Baron de Cahir; Patrice Condon, Dynaste; Richard Purcel, Baron de Luochne; Guillaume Fitz-Gerald, Chevalier de Kerry, & *Hist. Cathol. ibid.*

Seigneur de Rafinnan; Edmond Fitz-Gerald, Chevalier de la vallée; Edmond Fitz-Gerard, nommé le Chevalier Blanc. Tous ceux qu'on vient de nommer, étoient encore en possession de leurs terres lorsqu'ils prirent les armes pour la défense de la foi. Quelques-uns se détacherent par la suite du parti de la Cour, au risque de perdre leurs biens, & s'engagerent dans la faction catholique; sçavoir, Florence & Daniel Mac-Carty, possesseurs pendant quelques temps de la principauté de Clancarrha; ô Connor Prince de Sligoe; Jacques Fitz-Gerald, Comte de Desmond; Mac-William Burke; Raymond Burke, Baron de Leitrim; Owen ô Morra.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid.* Il y eût enfin plusieurs Seigneurs qui ne cédoient, ni pour la noblesse, ni pour la vertu à ceux qu'on vient de rapporter, quoiqu'ils ne fussent pas Chefs de Tribus, qui prirent parti dans la faction catholique; sçavoir, Niallgarve ô Donnel; Corneille ô Driscol; Dermod ô Sullevan; Fiach ô Birne; Cormac ô Neill; Corneille ô Reilly; Dermod Mac-Carty Riagh; Guillaume Burke; Bernard ô Kelly; Richard Tirell; Bernard ô Morra; Gautier Fitz-Gerald; Dermod ô Connor; Pierre Lacy; Edmond ô Morra; Jacques Butler; Morrough Mac-Sweeny; Ulick Burke; Daniel Mac-Sweeny; Richard Mac-Geoghegan; Manus Mac-Sweeny; Maurice ô Sullevan; Thadée ô Mahony de Carbry, & un grand nombre d'autres Seigneurs puissans du pays.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 3. Mais, chose étonnante, tous les Irlandois anciens & modernes qui avoient pris les armes en faveur de l'hérésie, étoient Catholiques, si on en excepte trois ou quatre tout au plus qui avoient embrassé la réforme : ceux-ci agissoient conformément à leurs principes, les autres étoient guidés par un respect aveugle pour l'ombre d'une autorité légitime.

Aussitôt que le Chevalier Fitz-Williams eut reçu l'épée de Justice en qualité de Député d'Irlande, on ne manqua pas de lui rendre suspecte la conduite de Tyrone. Ce Prince nommé Hugue ô Neill, étoit fils de Fardorach Baron de Dungannon que les Auteurs Anglois nomment Mathieu, & petit-fils de Conn ô Neill, qui avoit reçu de Henri VIII le titre de Comte de Tyrone.

Pet. Lombard. de Hib. comment. *cap.* 24. Qu'on considére Hugue ô Neill, soit du côté de l'extraction, soit du côté de la fortune, il étoit, sans contredit, un des premiers Seigneurs d'Irlande; & si l'on ajoûte à ces avantages celui d'être bon citoyen, il les surpassoit tous; il descendoit par une

succession non interrompue, d'un grand nombre de Monarques d'Irlande. Saint Patrice Apôtre de cette Isle trouva le sceptre suprême dans la Tribus des hy Nialls au commencement du cinquiéme siécle, il n'en sortit que par l'intrusion des Rois provinciaux au commencement du onziéme. Il étoit le plus puissant Dynaste, en fonds de terre, en argent, en hommes & en armes, non-seulement de sa province, mais encore de toute l'Irlande. Ce Seigneur avoit un esprit juste, qu'il eut soin de cultiver dans les meilleures écoles d'Irlande, & ensuite d'Angleterre, où il frequenta pendant quelque temps la Cour, & se rendit agréable à tout le monde. La Reine qui le regardoit comme un instrument utile pour réduire l'Irlande à son obéissance, le combla d'honneur : il étoit déja Baron de Dungannon par sa naissance, elle lui donna le titre de Comte de Tyrone dans le dessein d'abolir celui d'ô Neill qui étoit bien plus auguste, & ordonna qu'il eut séance au Parlement. Le Comte voulant se mettre en état d'être utile à la patrie, agit en politique vis-à-vis de la Reine, en faisant paroître quelques volontés d'entrer dans ses vues.

Tyrone avoit un gout décidé pour les armes : pendant son séjour en Angleterre, il s'appliqua avec beaucoup de succès à l'étude de l'art militaire. De retour en Irlande, on lui confia le commandement de deux cohortes composées de six compagnies, qu'il eut soin de former dans l'art de la guerre, & à mesure qu'il les trouvoit disciplinées, il les renvoyoit, non sans recompense, & les faisoit remplacer par d'autres qu'il faisoit instruire comme les premieres; il donnoit des armes à feu aux gens de la campagne, & les engageoit à aller à la chasse, afin de les accoutumer au maniment des armes; de sorte qu'en peu de temps presque toute la province étoit disciplinée; rien n'échappoit à sa prévoyance, il obtint l'agrément du Conseil pour faire venir d'Angleterre des lames de plomb, sous prétexte de couvrir un beau Château qu'il faisoit bâtir à Dungannon; les Marchands qui ne demandoient qu'à gagner, en faisoient venir une plus grande quantité qu'il n'étoit porté par le privilége; le Prince de Tyrone en fit fabriquer des bales : outre les magasins particuliers qui devoient fournir aux besoins des troupes qui étoient à ses ordres, il en avoit d'autres où il ramassoit en secret des vivres & toutes sortes de munitions de guerre. Voilà les moyens employés par Hugue ô Neill Prince de Tyrone, en attendant une occasion favorable pour lever l'étendard, moyens qui annonçoient en lui un grand Capitaine.

Petrus Lombard. *ibid.*

War. de Annal. Hib. *cap.* 36.

Le premier ſujet de rupture entre Elizabeth & Tyrone, fut l'hoſpitalité que ce Prince exerça envers quelques Eſpagnols jettés par une tempête ſur les côtes d'Ultonie. Il y avoit long-temps que la méſintelligence regnoit entre Philippe II Roi d'Eſpagne & la Reine Elizabeth; ils faiſoient ſouvent des traités de paix enſemble, & les rompoient enſuite. Philippe étoit déja déclaré déchu de la ſouveraineté des Pays-Bas par les Etats de Hollande, qui la déférerent au Duc d'Anjou par les conſeils de Guillaume Prince d'Orange. Elizabeth ſoutenoit les ſujets révoltés de Philippe dans les Pays-Bas, où ce Monarque avoit nommé pour ſon Gouverneur Alexandre Farneze Prince de Parme; Philippe donnoit du ſecours aux Catholiques d'Irlande contre Elizabeth.

Dans cette ſituation des affaires on entâma cette année un traité de paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre: on nomma un certain nombre de Commiſſaires de part & d'autre qui s'aſſemblerent pluſieurs fois près Oſtende, ſans rien terminer. Philippe voyant la négociation inutile, tourna ſes penſées du côté des armes, & forma la réſolution de tenter une deſcente en Angleterre. Il fit équipper pour cet effet une flotte formidable, telle qu'on n'en avoit pas encore vû, ce qui la fit nommer l'invincible Armada. Cette flotte étoit compoſée de cent trente navires tant grands que petits: elle avoit à bord dix-neuf mille deux cens quatre-vingt-dix hommes de troupes; huit mille cinquante matelots, deux mille quatre-vingts galeriens avec deux mille ſix cens trente piéces de canons. Le Prince de Parme Gouverneur des Pays-Bas, eut ordre de ſe tenir prêt avec cinquante mille hommes qu'il commandoit, & de faire conſtruire des bâteaux d'une figure courbée & enfoncée par le milieu, *navigia panda*, dont chacun auroit aſſez de capacité pour contenir trente chevaux; ces bateaux devoient ſervir pour tranſporter ſon armée à l'entrée de la Tamiſe, en même temps que la flotte d'Eſpagne y ſeroit arrivée.

Cambd. Elizab. *part.* 3. *ad an.* 1588.
Baker Chroniq. d'Angl. au regne d'Elizabeth, *pag.* 374.
Cambd. *ibid.*

Elizabeth de l'autre côté ne manqua pas de prendre toutes les meſures convenables pour s'oppoſer au projet des Eſpagnols. Le Lord Charles Howard Amiral avec le Chevalier François Drake Vice-Amiral, eurent ordre de ſe rendre à bord de la flotte à Plimouth Le Lord Henri Seymor à la tête de quarante vaiſſeaux tant Anglois qu'Hollandois, fut chargé de garder la côte des Pays-Bas pour empêcher la ſortie du Prince de Parme,

On dispoſa les troupes de terre le long de la côte méridionale aux ordres du Comte de Leiceſtre, qui fixa ſon quartier général à Tilbury près les bouches de la Tamiſe. On fortifia les ports de Milford, Falmouth, Plimouth, Portland, l'iſle de Wight, Portſmouth, les bouches de la Tamiſe, Harwich, Yarmouth, Hull, & l'on mit des garniſons par-tout.

Cambd. *ibid.*

Tout étant prêt des deux côtés, la flotte Eſpagnole commandée par Dom AlphonſeDuc de Medina Sydonia & Jean-Martin Recalde Vice-Amiral, ſortit du Tage le 20 du mois de Mai; étant en pleine mer elle fut accueillie d'une horrible tempête qui la diſperſa; mais s'étant raſſemblée avec peine, elle parut au mois de Juillet ſur les côtes d'Angleterre, la flotte de Plimouth ſortit auſſitôt, & en ſix jours de temps, ils ſe livrerent trois combats avec un ſuccès inégal, après quoi la flotte Eſpagnole vint ſe mettre à l'ancre vis-à-vis de Calais, dans l'eſpérance de tirer quelque ſecours du Prince de Parme. L'Amiral Eſpagnol envoya un courier à ce Prince avec ordre de venir joindre la flotte avec ſes troupes, & de lui envoyer, en attendant, des boulets de canon dont il avoit extrêmement beſoin; mais le Prince ne put faire ni l'un ni l'autre, il étoit bloqué dans ſes ports par la flotte de Seymor, qui étoit en même temps à portée de ſe joindre à celle que commandoit l'Amiral Howard; d'ailleurs les bateaux que ce Prince avoit fait conſtruire étant pleins de crevaſſes, ſuintoient trop pour être expoſés en mer. Cette expédition fut fatale aux Eſpagnols, mais les Anglois s'en glorifient trop, c'eſt le caractère de cette Nation; la flotte Eſpagnole fut d'abord battue ſur ſes côtes par une tempête horrible; étant ſur les côtes Britanniques elle ſe trouva privée de tous ſecours de la part du Gouverneur des Pays-Bas ſur lequel elle comptoit beaucoup, & dont l'eſpérance lui avoit fait entreprendre cette expédition. A force de combats avec les Anglois, elle ſe trouva épuiſée de munitions. Cette flotte étoit compoſée de gros vaiſſeaux difficiles à manier ſans frégates ni autres vaiſſeaux légers, ſi néceſſaires dans les combats. Les Anglois avoient tout l'avantage, ils étoient ſupérieurs par le nombre de leurs vaiſſeaux, dont ils en avoient de tout calibre, ils étoient d'ailleurs ſur leurs côtes & à portée d'avoir tout ce qui leur étoit néceſſaire.

Baker *ibid.* *pag.* 375. Hiſt. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 2. *cap.* 1.

L'Amiral Eſpagnol ſe voyant fruſtré de toute eſpérance de réuſſite ſur les côtes d'Angleterre, fit voile pour l'Eſpagne par les Orcades & le nord d'Irlande, où il perdit par le naufrage

plus d'hommes & de vaisseaux qu'il n'en avoit perdus dans les combats qu'il avoit eu à soutenir contre les Anglois. On a toujours admiré le flegme de Philippe II dans cette occasion: il écrivoit une lettre lorsqu'on vint lui apprendre les circonstances de la défaite de sa flotte; il répondit, sans s'émouvoir: « Je les » ai envoyé combattre contre des hommes & non contre les » vents ». Et continua son écriture.

Les Espagnols qui avoient échappé à la fureur des ondes, furent reçus avec beaucoup d'humanité par les Seigneurs Irlandois, entr'autres par ô Neill de Tyrone, ô Rourke, Mac-Sweeny. Cambden avance cependant, avec autant de malice que de mauvaise foi, que plusieurs Espagnols furent massacrés par les Irlandois sauvages (*a*); il convient en même temps que le Ministre de la Reine en Irlande les faisoit chercher par-tout, qu'il en avoit fait égorger deux cens, & que cette cruauté avoit été blâmée par la Reine. Il dit enfin que ce Ministre faisoit poursuivre les Irlandois qui donnoient asyle à ces malheureux humains.

Cambd. *ibid. pag.* 533.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 363. & *seq.*

Dans cette dispersion des Espagnols sur les côtes septentrionales d'Irlande, ils se répandirent par pelotons dans l'intérieur du pays, pour chercher de l'adoucissement à leurs miseres; une bande de ces réfugiés s'étant présentée avec son Capitaine à Hugue ô Neill, ce Prince les reçut avec tant de bonté, que les soldats voulurent renoncer à leur patrie pour s'attacher à son service; le Capitaine s'étant bien reposé de ses fatigues, prit congé d'ô Neill, & s'embarqua pour l'Ecosse, d'où il pouvoit passer avec plus de sureté dans les Pays-Bas & de-là en Espagne. Etant en compagnie un jour il vanta beaucoup l'humanité, la bienveillance & la libéralité du Prince ô Neill. Quelqu'un de la compagnie l'ayant entendu, & jaloux des louanges que cet Officier donnoit à ô Neill, contracta une feinte amitié avec lui: & ayant gagné sa confiance, lui dit qu'il alloit retourner en Irlande, & que s'il avoit quelque lettre à faire tenir à ô Neill, il s'en chargeroit volontiers; sur quoi l'Espagnol, qui n'entendoit pas malice, & qui ne se méfioit pas du porteur, lui donna une

(*a*) Notre Auteur nomme ici Irlandois sauvages, ces hommes généreux qui avoient pris les armes contre Elizabeth pour la défense de la Religion & de la liberté; il n'y avoit d'Irlandois policés, selon lui, que ces hommes lâches qui avoient sacrifié l'une & l'autre à leur honteuse complaisance pour les Anglois.

lettre pour ô Neill, remplie de remercimens & de ſentimens de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il en avoit reçus, il lui fit offre de ſes ſervices à la Cour d'Eſpagne & auprès du Roi même. Ce Meſſager infidele, que Cambden nomme Hugue Gaveloc, d'autres le nomment Conn Mac-Shane, fils naturel de Shane ô Neill, au lieu d'aller en Irlande, alla droit à Londres, où il préſenta cette lettre au Conſeil; il ajouta qu'ô Neill tramoit ſecretement contre la Reine, & qu'il avoit chargé le même Capitaine Eſpagnol de lettres pour le Roi d'Eſpagne, par leſquelles il demandoit du ſecours à ce Monarque contr'elle, & que les offres de ſervices que l'Officier Eſpagnol faiſoit dans ſa lettre à ô Neill, étoit relatif à la demande que ce Prince faiſoit au Roi d'Eſpagne.

Sur l'information faite contre ô Neill, l'on envoya à ce Prince un ordre au nom de la Reine & du Conſeil, de ſe rendre en Cour pour répondre aux plaintes intentées contre lui. O Neill voulant ménager encore pour quelques temps la cour d'Angleterre, ſe rendit à Londres au mois de Mai, ſuivis d'un cortége digne de ſa qualité; il plaida ſi bien ſa cauſe qu'il fut trouvé innocent, malgré l'oppoſition de Guillaume Cecil le Tréſorier, qui avoit beaucoup de crédit, & qui étoit également ennemi de la Catholicité & de la nation Irlandoiſe. Le Prince de Tyrone s'étant reconcilié avec la Reine & le Conſeil, retourna en Irlande. An. 1590.

O Rourke n'eut pas le bonheur de ſe tirer d'embarras comme le Prince de Tyrone. Brien ô Rourke Prince de Brefny, avoit donné aſyle à trois cens hommes de l'équipage d'un vaiſſeau Eſpagnol qui avoit échoué ſur les côtes de Sligoe; ayant été ſommé de la part du Député de les livrer aux Miniſtres de la Reine, il répondit que ni ſa religion ni ſon honneur ne lui permettoient pas de livrer à la mort des Catholiques qui avoient imploré ſa protection; & en même temps pour les mettre à l'abri des pourſuites de leurs ennemis, il les fit conduire dans le Tirconnel chez Mac-Sweeny de Tueth, qui avoit déja donné l'hoſpitalité à Antonio de Leva avec environ mille hommes de ſa ſuite, qui s'étant rembarqués quelques temps après furent engloutis à la vue du port. Hiſt. Cathol. *ibid.*

Le Chevalier Bingham Gouverneur de la Conacie, pour venger la prétendue déſobéiſſance d'ô Rourke, marcha contre lui avec une armée conſidérable compoſée d'Anglois & d'Irlandois;

du nombre des derniers étoit entr'autres Ulick Burke Comte de Clanriccard. O Rourke qui n'avoit que deux cens hommes de troupes commandés par Mac-Sweeny nommé Muracha Na-Mart, qui arrivoit de la Momonie, & un pareil nombre de ses vassaux qu'il fit armer à la hâte, fut attaqué à Droumdhathier; mais ne pouvant soutenir contre une armée bien supérieure, & Muracha ayant été blessé par un coup de fusil qui lui creva un œil, on fit la meilleure retraite qui fut possible selon la conjoncture. O Rourke, chassé de ses Etats, fut obligé de chercher asyle chez Mac-Sweeny de Tueth, qui le reçut avec distinction. Il passa ensuite chez les Ecossois, dans l'espérance de trouver chez eux du secours pour le rétablir dans ses Etats; mais Jacques VI Roi d'Ecosse, étant déja reconcilié avec la Reine Elizabeth, malgré le traitement infâme que la Reine Marie sa mere en avoit reçu, fit arrêter ô Rourke, violant ainsi les droits les plus sacrés de l'hospitalité à l'égard d'un homme, dont l'unique crime étoit d'avoir exercé cette vertu par rapport à des malheureux, qui ne devoient pas être regardés comme ennemis par les cœurs les plus barbares. Ce Monarque l'envoya pieds & mains liés à Elizabeth, qui, sans autre forme de procès, le fit pendre à Tiburn. O Rourke étant prêt à mourir, on lui envoya un Evêque de la Réforme qui l'exhorta à se conformer à la Religion de la Reine & de l'Etat; mais toute son éloquence ne fut pas capable d'ébranler la foi de cet homme illustre, qui lui répondit avec fermeté: *Rappellez-vous d'où vous êtes tombé; songez à rentrer en grace avec Dieu & l'Eglise: pour moi je veux mourir dans cette Religion que vous avez abandonnée.*

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 344.

Hist. Cathol. Hib. *tom.* 1. *lib.* 4. *cap.* 23.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 341. 342.

Rossa Boy Mac-Mahon chef de la noble Tribu des Mac-Mahons de Monaghan, étant mort sans enfans, le droit de succession aux titres & aux biens étoit dévolu à Aodha Rua, c'est-à-dire, Hugue le Roux Mac-Mahon son frere; mais comme il avoit lieu de craindre les autres branches de la Tribus, sçavoir Patrice fils d'Art-Moil Mac-Mahon, Ebhir ou Iber Seigneur de Farne & Brien fils de Hugue Ogue Seigneur de Dartry, qui étoient puissans, & qui prétendoient à la succession; il s'adressa à Guillaume Fitz-Williams Lord Député d'Irlande, & lui promit sept cens bœufs s'il vouloit employer son autorité pour le maintenir dans le droit de ses ancêtres. Ce Juge inique voulant profiter de la division qui régnoit dans la Tribu des Mac-Mahons, commença par se mettre en possession de Mo-

naghan

naghan ville principale de cette Principauté. Il y plaça un Sheriff ou Juge avec une bonne garnison; il partagea quelques terres de cette Principauté, entre Hugue le Roux & Patrice Mac-Mahon, en réservant au premier le titre de Mac-Mahon; il ordonna enfin à Iber & à Brien Mac-Mahon de se contenter de leurs Seigneuries de Farne & de Dartry. Voila le jugement du Ministre Anglois, il a soin de se réserver le meilleur lot dans ce partage, c'est l'huitre de la fable, encore n'étoit-il pas permis de se plaindre. Mac-Mahon ayant paru mécontent, ne voulant pas payer la récompense qu'il avoit promise au Deputé, celui-ci le fit accuser de quelque prétendu crime: & afin de procéder avec quelque forme de justice, il nomma des Jurés, c'est-à-dire un committé de douze hommes pour examiner son crime, avec ordre de le trouver coupable. Ces Jurés qui avoient des sentimens de probité, s'écrierent contre un ordre si injuste, qui les gênoit dans leurs suffrages & les exposoient à condamner un innocent contre leur conscience; on en nomma douze autres moins délicats, qui jugerent Mac-Mahon digne de mort. La sentence fut cruellement exécutée à Monaghan; les domaines de ce Seigneur furent confisqués, une bonne partie fut donnée au Chevalier Henri Bagnall & au Capitaine Henslow, le reste fut partagé entre quelques branches des Mac-Mahons, moyennant une rente annuelle & un pot de vin pour le Député. Ce dernier article fut porté en plainte contre lui devant le Conseil d'Angleterre, où il eut bien de la peine à s'en justifier. Brien Seigneur de Dartry recouvra par la suite tous ces biens, & fut reconnu pour le Mac-Mahon.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 342.

*Ibid. pag.* 343.

L'Irlande étoit renommée dans les siécles reculés, selon les meilleurs Auteurs, à cause de ses Ecoles si fréquentées par les étrangers; il en étoit sorti un grand nombre d'hommes célébres pour leur sainteté & leur profonde érudition, elle avoit fourni les premiers Professeurs à plusieurs Universités de l'Europe; mais elle perdit beaucoup de cet éclat depuis le douziéme siécle & l'invasion des Anglois dans cette Isle: ces nouveaux venus, occupés à faire leur fortune, ne songerent plus à l'engagement que leur Souverain avoit contracté avec Adrien IV, de rétablir la Religion en Irlande & de réformer les mœurs de ses habitans, engagement, qui, quoique ridicule & sans fondement, faisoit l'unique titre de leurs usurpations: au contraire

Venerab. Bed. hist. Ecclef. passim.

Cambd. Brit. *pag* 730.

Usser. primord. Ecclef. passim.

ils travaillerent à abolir les études, si nécessaires pour éclairer la Religion & pour cultiver les mœurs, en mettant les habitans dans la dure nécessité de les abandonner pour courir aux armes, afin de défendre leurs patrimoines. Lorsqu'on eut proposé un jour au Conseil d'Angleterre de faire fonder une Université en Irlande pour l'éducation de la jeunesse, un des Chefs de l'assemblée, qui étoit aussi Evêque, s'y opposa fortement. Un de ses amis lui ayant témoigné sa surprise, de voir un Evêque catholique empêcher un œuvre si sainte & si salutaire, le Prélat lui répondit, qu'il n'avoit pas prononcé comme Evêque de l'Eglise catholique, mais plutôt comme Sénateur du Royaume d'Angleterre. *Respondit, se non ut Episcopum catholicæ Ecclesiæ, sed ut Senatorem Regni Angliæ, sententiam istam in Concilio protulisse, quâ opus istud impediretur.* La politique des Anglois étoit de priver ce peuple de tous les secours nécessaires à policer une Nation, & de le laisser tomber dans une ignorance grossiere, afin de le rendre méprisable; cette politique cruelle mettoit les Seigneurs Irlandois dans le cas d'envoyer leurs enfans puiser dans les écoles étrangeres les belles connoissances qui leur étoient interdites chez eux.

Pet. Lombard. comment. de Reg. Hib. *cap.* 18.

An. 1591.

War. de Annal. *cap.* 33. 34. & 35.

Il fut enfin réservé à la Reine Elizabeth de déroger à cette politique observée depuis quatre siécles, par l'établissement d'un College à Dublin en faveur de la prétendue Réforme, qu'elle vouloit introduire en Irlande. Ce fut pour prévenir l'intention de Sa Majesté qu'Adam Loftus Archevêque Protestant de Dublin & Chancelier d'Irlande, assembla à la Bourse les Maire, Echevins & Bourgeois de la ville; il leur fit un discours pathétique sur la nécessité d'établir des études; il leur représenta, que s'ils vouloient concourir à une si bonne œuvre, & abandonner pour cet effet, le vieux Monastère, nommé de *Tous les Saints*, que Henri VIII leur avoit donné dans le temps de la suppression des Maisons Religieuses, la Reine le trouveroit bon. Cela fut accordé d'une voix unanime; on envoya aussitôt à la Reine Henri Usher Archidiacre de Dublin, pour demander à Sa Majesté des Patentes pour cette fondation; elles furent aussitôt expédiées. Loftus ne manqua pas de se rendre à la Bourse pour remercier les Magistrats de la part de Sa Majesté dont il leur montra la Lettre; on employa tout de suite des ouvriers pour démolir le Monastère, & l'on bâtit à la place un beau College, sous l'invocation de la Sainte Trinité, dont Thomas Smith alors Maire de Dublin

posa la premiere pierre ; ce College fut érigé en Université par une Chartre datée le 30 Mars 1592. Guillaume Cecil Baron de Burleigh, Grand Trésorier d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere & Secrétaire d'Etat, fut le premier Chancelier de cette Université, Adam Loftus en fut le premier Prévôt, Luc Challoner, Guillaume Daniel, Jacques Fullerton, & Jacques Hamilton en furent les premiers membres; le célébre Jacques Usher ou Usserius, Abel Walsh & Jacques Lee, en furent les premiers Boursiers. Cette fondation fut confirmée en 1638, par une Chartre de Charles I, qui fit dresser des Statuts pour le gouvernement de ce College, & la discipline qu'on devoit y observer. Michel Morus ou More, de la célébre Tribu des ô Morras de Leix fut le dernier Prévôt Catholique de cette Université du temps de Jacques II; mais il fut obligé de quitter cette dignité à cause de sa Religion, & de subir le même sort que le Roi. Il alla à Rome où il fit connoissance avec le Cardinal de Noailles qui le gouta beaucoup à cause de son érudition, & le ramena à Paris, où il devint Recteur de l'Université, & principal du College de Navarre, où il mourut.

Cette année est remarquable par la fameuse Déclaration, ou Edit donné par la Reine Elizabeth contre les Ministres de la Religion Catholique. Cette Déclaration est farcie d'invectives contre le Roi d'Espagne & le Pape; contre les Prêtres, les Séminaristes, & les Jesuites : elle ordonne des peines rigoureuses contre ces Ecclésiastiques, & contre ceux qui les recevroient dans leurs maisons, sous le ridicule prétexte de crime de léze-Majesté, qui consistoit dans le refus qu'on faisoit d'adopter la réforme, & de reconnoître Elizabeth pour Chef de l'Eglise au spirituel. En voici la copie. Relat. Girald. *cap. 26. pag. 171. & seq.*

PER REGINAM.

*Quanquam non defuerunt nobis probabiles quædam causæ quibus persuadere nobis potuissemus, nunc tandem post triginta ferè ac trium annorum gubernationem nostram, quibus Deus omnipotens perpetuò nos conservavit in pacifica Regni possessio-*

DECLARAT. DE LA REINE.

Quoique nous ayons eu des raisons assez probables pour nous persuader que la violente & cruelle malice de nos ennemis (& principalement du Roi d'Espagne) qui depuis tant d'années a fait tous ses efforts, sans aucune légitime raison, pour troubler no-

tre République; depuis près de trente-trois ans où nous jouiſſons en paix de notre Royaume par la toute-puiſſance de Dieu, s'affoibliſſant & devenant plus infirme de jour en jour ſe changeroit enfin en lui & en tous ceux qui lui ſont ſoumis, & que par là ce Roi devenant plus pacifique, ſe diſpoſeroit bien pour s'unir avec nous & avec tous les Princes Chrétiens ſes voiſins, pour vivre en bonne union, & que pour cette raiſon, la guerre que lui-même avoit allumée, ceſſeroit par une paix générale; nous voyons pourtant tout le contraire, par ſes mouvemens actuels, puiſqu'il fait des apprêts de guerre plus grands & plus puiſſans qu'auparavant, nous ſommes par-là perſuadés qu'enfin il a plu au tout-puiſſant Dieu des armées, de permettre la ruine & la correction de ces ſortes de perſonnes qui ne peuvent vivre en repos, & contens de leur fortune, & c'eſt pour cette raiſon qu'il a permis à ce Roi dans un âge déja avancé (où il devroit être plus enclin à la paix) & ſatisfait de ſes propres domaines ſans vouloir envahir ceux des autres par la forces de ſes armes, (car il poſſéde aujourd'hui plus de Couronnes, plus de Royaumes, de Nations même, plus de richeſſes qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs, même que jamais aucun Prince Chrétien) Dieu, dis-je, a permis maintenant à ce Roi,

*ne, inimicorum noſtrorum violentam ac ferocem malitiam (præcipuè verò Regis Hiſpaniæ) quâ tot annis jam conatus eſt ſine ulla juſta cauſa Rempublicam noſtram turbare, languidiorem tandem, & infirmiorem futuram, hoc non ſolùm in illo, verùm etiam in aliis omnibus qui ab illo pendent, & quod hæc inimicitia mutaretur aliquando in humorem aliquem magis pacificum, quo Rex iſte idoneè diſponeretur ad vivendum nobiſcum, & cum cæteris Chriſtianis Principibus vicinis ſuis in concordia, eaque ratione pax aliqua univerſalis in Republica Chriſtiana conſtitueretur, quæ illius ſolummodò bellis, armiſque, & nulla alia præterea re perturbata cernitur. Nihilominus tamen ex præſentibus ejus actionibus quæ majori apparatu ac potentia ſuſceptæ ſunt, quam unquam antea; contrarium planè perſpicimus, quo nobis ſanè perſuademus, placuiſſe tandem omnipotenti Deo exercituum, permittere ruinam & correctionem iſtiuſmodi hominum qui induci non poſſunt ut rebus ſuis contenti, pacifice vivant, & hac de cauſa permiſiſſe huic Regi, ut hac ætate ſua jam inclinata (quæ paci eſſet aptior) & eo tempore quo maximè contentus eſſe deberet dominiis propriis, abſque hoc quod aliena per vim & arma*

*quæreret (plures enim hodie Coronas, plura Regna & nationes, plures etiam divitias terrenas possidet, quam ulli unquam majorum suorum, aut ullus unquam Christianus Princeps habuit) nunc, inquam, hac ætate permisisse Deum, & bellum longè injustissimum, & universæ Reipublicæ Christianæ periculosissimum contra Franciæ Regem incipiat, quod etiam manifestum est illum contra nos quoque ante biennium cogitasse, ut Regna scilicet nostra invaderet, hoc eo maximè tempore quo nobiscum de pace tractabat; sed Deus ei restitit, & non solùm ipsi, sed universò exercitui suo justam causam resipiscentiæ dedit.*

dans l'âge où il est, de déclarer une guerre au Roi de France très-injuste, & très-préjudiciable à toute la Chrétienté, laquelle il avoit aussi méditée il y a deux ans contre nous pour envahir nos Royaumes, & dans un temps où il traitoit avec nous de la paix; mais Dieu s'est opposé à ses desseins, & lui a donné de quoi se repentir, & à toute son armée.

*Cùm igitur nunc pro certo intelligamus Regem Hispaniæ ut novo aliquo colore actiones suas exorbitantes, & violentas muniat, procurasse nuper ut Mediolanensis quidam vassallus suus, ad Papatum Romanum exaltetur, eumque seduxisse, ut sine consensu Collegii Cardinalium, thesauros Ecclesiæ exhauriat, ad milites in Italia (quæ antea nullum bellorum sonitum habebat) multisque aliis in locis conscribendos, quos sub nepotis sui ductum in Galliam mittat, ad Regnum illud invadendum, quod illi Ecclesiæ in omnibus oppressionibus suis, auxilio semper fuit: cumque hoc bellum tam generaliter, ac potenter, contra Galliam susceptum, nostro etiam statui, & dominiis non potest non esse valde periculosum, præsertim cùm nobis multis modis*

Comme maintenant nous voyons très-clairement, que le Roi d'Espagne pour donner une nouvelle couleur à ces entreprises violentes & extraordinaires, a fait élire, il n'y a guère, Pape un Milanois son sujet, & qu'il l'a tellement séduit, que sans prendre avis du College des Cardinaux, il épuise les trésors de l'Eglise pour lever des troupes en Italie (qui auparavant n'avoit eu aucune guerre) & dans plusieurs autres lieux pour les envoyer en France, sous le commandement de son neveu, & envahir ce Royaume, qui lui a toujours fourni des secours & à l'Eglise dans ses besoins; & cette guerre qu'on entreprend contre la France avec tant d'effort & tant d'éclat, ne peut être que très-dangereuse pour nos Etats, puisque nous sçavons certainement que les prépa-

ratifs de ce Roi, tant sur terre que sur mer, doivent être plus grands l'année prochaine qu'ils ne l'ont encore été jusqu'à présent contre notre Couronne.

*pernotum sit, Regis præparationes tam maritimas, quam terrestres, majores fore contra nostram Coronam, ac ditiones pro anno sequente, quam unquam hactenus fuerunt.*

Nous sçavons encore d'ailleurs que ce Roi pour venir à bout de ses desseins, à la faveur du Pape, duquel il dispose à son plaisir, a traité avec certains Chefs des rébelles de notre Royaume, sujets ingrats & de la lie du peuple, afin qu'à force de travaux & d'argent dudit Roi, ils enrollent grand nombre de jeunes gens, lesquels ou par misere, ou par quelques crimes sont devenus, ou fugitifs, ou rébelles, ou traîtres à leur patrie; & que pour les nourrir & les entretenir, on leur a assigné dans Rome & dans l'Espagne, de certains lieux de retraite sous le nom de Seminaires, dans lesquels ils sont enseignés, & quand ils seront suffisamment instruits de ce qu'ils doivent faire pour la sédition, ils seront renvoyés dans notre Royaume en cachette avec de bonnes sommes d'argent que le Pape fournira, pour persuader à tous ceux avec lesquels ils oseront traiter, de renoncer à l'obéissance qu'ils nous doivent sous l'espérance de l'invasion de l'Espagne, qui doit les rendre très-riches & opulens, des dépouilles de nos fidéles sujets.

*Prætera cùm sciamus Regem hunc pro istis promovendis, ex occasione potestatis Papæ sui peculiaris quem sibi subjectum ac à cinctu suo pendentem habet, practicasse cum quibusdam præcipuis seditionum capitibus Regni nostri, ingratis subditis (licet obscuris admodum natalibus) ut magnis laboribus ac Regis sumptibus multitudinem quandam colligant dissolutorum adolescentium, qui partim ob victûs inopiam, partim ob crimina à se commissâ, facti sunt fugitivi, & rebelles, ac proditores patriæ. Cumque pro his alendis ac sustentandis, receptacula quædam partim Romæ, partim in Hispania aliisque locis, Seminariorum nomine erecta sint, in quibus instituantur; & cum satis edocti, in Scholasticis quibusdam seditionibus videntur, tum inde clam in dominia nostra remittuntur, cum amplissimis Pontificis Romani facultatibus, ad persuadendum omnibus, quibuscum agere audebunt, ut obedientiam nostram, nostræque Coronæ debitam deserant, spe nimirum Hispaniæ invasionis, qua eos mirabiliter fore ditandos reliquorum nostrorum fidelium subditorum opibus, persuadent.*

*Propter quam causam etiam Sacerdotes isti, subditos nostros quibuscum tractant juramentis, & sacramentis quibusdam devinciunt, ut subjectionem suam naturalem nobis debitam abjurent; omnemque obedientiam, vires & opes Regi isti Hispanico offerant, ad exercitum ejus juvandum cùm venerit, ad quam etiam rem efficacius efficiendam, & ut faciliùs populo simpliciori seminatores isti proditionum imponant, Bullas quasdam Papales secum adferunt, quarum aliquæ Indulgentias habent, promittentes Cœlum omnibus, qui sua consilia sequentur, aliæ verò maledictiones continent, damnationem & infernum minitantes, si qui fortè prædictis eorum persuasionibus non acquiescunt.*

C'est aussi pourquoi les Prêtres obligent par de certains sermens nos sujets, avec lesquels ils traitent, de renoncer à la soumission naturelle qu'ils nous doivent, & de transférer leur obéïssance, leurs forces & leurs richesses au Roi d'Espagne, pour aider son armée quand elle viendra: & pour venir mieux à bout de leur dessein, & pour en imposer davantage au peuple trop crédule, ils se munissent de quelques Bulles du Pape, dont les unes promettent les Indulgences & le Ciel à ceux qui se rangeront de leur parti, les autres, au contraire, sont pleines de malédictions, & menacent de la damnation & de l'enfer, ceux qui n'acquiesceront pas à leur sollicitation.

*Et quamquam genus hoc molitionum Papalium, jam diu apud aliquos in usu fuerit, tamen aliquo etiam modo per nos impeditæ fuerunt, directa quadam legum contra hujusmodi perdueles executione, hocque tantùm ob proditiones, & læsæ Majestatis crimina, & ob nullum omninò Religionis articulum, ut eorum fautores ad actiones eorum fucandas falsò persuadere volunt, quod tamen eo manifestè refutatur, quod in processibus criminalibus, qui contra istos fiunt, non accusantur, neque condemnantur, ne-*

Et quoique ce genre d'entreprise du Pape a été depuis longtemps en usages chez quelques Nations, nous l'avons en quelque sorte exclu de notre Royaume par l'exécution de quelques-unes de nos Loix contre ces Rébelles, & cela seulement pour des trahisons & des crimes de léze-Majesté, & non pas pour aucun article de Religion, comme le veulent faussement persuader leurs fauteurs, pour couvrir leurs actions; ce qui paroît d'autant plus clair, que dans les procès criminels qu'on fait contre ces personnes, elles ne sont condamnées, ni exécu-

tées à mort que pour crimes de léze-Majesté, & qu'elles assurent entr'autres choses, que si le Pape envoyoit une armée contre nous & notre Religion, elles se rangeroient de son parti.

*que morti traduntur ob aliud, quam ob supremæ Majestatis læsæ crimen, affirmantes inter cætera, quod si Papa contra nos & Religionem nostram exercitum aliquem mitteret, ipsi ei adhærerent, & à partibus ejus starent.*

D'ailleurs il est facile de démontrer, qu'aucun de ces gens-là ne souffrent la mort pour cause de Religion, puisqu'on connoît un grand nombre de riches dans notre Royaume, faisant profession d'une Religion contraire, & qui pourtant n'en sont punis, ni dans leur vie, ni dans leurs biens & possessions, ni dans leur liberté; ils sont seulement obligés de payer une amende pécuniaire pour le temps qu'ils refusent de fréquenter nos Eglises; & notre conduite en cela réfute clairement ces discours & ces libelles diffamatoires, que nos fugitifs débitent dans les pays étrangers.

*Præterea quod nullus istorum mortem patiatur propter Religionis negotium, ex hoc quam evidentissime probatur quod multi viri locupletes in Regno nostro cognoscuntur esse, qui Religionem contrariam profitentur, & tamen neque vita, neque possessionibus, neque bonis, neque libertate ob hoc ipsum plectuntur, sed tantùm ut solvant summam quandam pecuniariam, tanquam pœnam pro tempore quo Ecclesias nostras frequentare recusant, qui modus agendi noster clarissimè refellit sermones illos, & libellos infamatorios quos fugitivi nostri in terris alienis divulgant.*

Nonobstant tout cela, nous sçavons certainement que quelques Chefs de ces cavernes & receptacles, que nos séditieux appellent Seminaires, ou Colleges des Jesuites, ont persuadé de nouveau au Roi d'Espagne, que nonobstant le malheureux succès de cette grande armée navale d'Espagne destinée contre nous, s'il vouloit faire une nouvelle tentative contre notre Isle, plusieurs

*His tamen non obstantibus certissime nobis constat, Capita quædam istorum latibulorum ac receptaculorum, quæ perdueles nostri Seminaria, seu Jesuitarum Collegia vocant, recenter admodum Hispaniæ Regi persuasisse iterum, quod etsi antea magna illa classis Hispanica contra nos instructa, successum infelicem habuerit, si tamen iterum rem agrediatur fore pa-*

milliers

*rata intra Insulam hanc, multa hominum millia (ut ipsi ad commodum suum rationem ineunt) qui exercitum ejus in terram semel expositum sequantur : & quanquam Rex secundùm prudentiæ regulam, & experientiam superioris temporis, nullam hujusmodi spem de mittendis militibus suis in Angliam concipere deberet, falsis tamen his promissis & informationibus tentatus est.*

*Informationes verò istæ fiunt Regi in Hispania præcipuè per Scholasticum quemdam vocatum Personium, qui id sibi assumit, ut Regis Catholici Confessarius sit, & Romano Pontifici per alium Scholarem Alanum nomine, qui jam ob suas contra nos proditiones galeri Cardinalitis honorem accepit; hi duo nominum quorumdam cathalogos his Principibus exhibuerunt plurimorum hominum quos isti existimant factionis suæ esse, vel fore, præsertim in locis maritimis ditionum nostrarum, & certissimos Hispanicarum partium fautores, & coadjutores, cùm exercitus advenerit; & quanquam tum Papa, tum etiam Rex rectè intelligant, majorem partem eorum, quæ isti suggerunt, falsa esse, tamen cùm videant Seminaristas istos, Sacerdotes, & Jesuitas idoneos esse, qui suis impiis designationibus inserviant, & populum suum re-*

milliers d'hommes, ainsi qu'ils content, se joindroient à son armée aussitôt qu'elle auroit pris terre; & quoique le Roi, selon les régles de la prudence, & l'expérience du passé, ne doive concevoir aucune espérance d'envoyer des troupes en Angleterre; il a pourtant été sollicité de le faire par ses fausses promesses & informations.

Le Roi d'Espagne est instruit principalement par un certain Théologien nommé Person, qui prit cela sur lui pour s'insinuer auprès du Roi Catholique, dont il vouloit devenir le Confesseur; & le Pape le sçait aussi par un autre Théologien appellé Alan, qui pour recompense de ses trahisons contre nous, a reçu le chapeau de Cardinal; ces hommes ont présenté à ces deux Princes un catalogue des noms de grand nombre d'hommes qui étoient, ou qui sans peine se mettroient de leur partie, & principalement dans les lieux maritimes de nos Etats, qui doivent aider & favoriser le parti des Espagnols quand ils arriveront avec leur armée: & quoique le Pape & le Roi voyent bien que la plupart des choses que disent ces gens est faux; cependant comme ils jugent que ces Seminaristes, Prêtres & Jesuites, sont des instrumens propres à exécuter leur pernitieux desseins, &

à entretenir le peuple qu'ils se sont attiré, dans des résolutions si perverses, ils en envoyèrent plusieurs depuis dix ou douze mois en secret en Angleterre, afin que par tout le Royaume ils annoncent que le Roi avoit pris totalement ses résolutions, (comme nous l'avons appris de quelques-uns d'entr'eux qui on été arrêtés) qu'il alloit tourner une seconde fois toutes ses forces contre l'Angleterre. Mais comme quelques-uns du Conseil du Roi qui sont les seuls prudens, s'imaginent qu'on ne peut tirer aucun avantage de cette exécution, c'est pour cela que le Roi a pensé que si sa flotte ne pouvoit nous nuire, elle pourroit au moins agir plus à propos contre la France ou les Pays-Bas, ou sur quelque partie de l'Ecosse, ou de l'Irlande, (où quelques-uns de ses Seminaristes sont envoyés.)

C'est pourquoi puisque les intentions du Roi d'Espagne nous sont si connues, qu'il ne nous est plus permis d'en douter, quoique nous ne doutions pas que Dieu qui est le protecteur des causes justes, ne les rende inutiles (comme il a toujours fait); cependant il est de notre devoir, nous qui avons reçu le gouvernement de la main du Tout-Puissant, de nous servir de tous les moyens qu'il nous a donnés, & à la faveur de son bouclier, & à l'aide de nos fidéles sujets, faire de bonnes

*conciliatum in perdita sua constantia conservent, non paucos ex eis recenter, id est infra decem, vel duodecim mensium spatium, huc clam in Angliam miserunt, ut per Regnum dispersi complicibus suis annuncient Regem omninò statuisse (quemadmodum ex aliquibus eorum comprehensis intelleximus) sequente anno vires suas universas contra Angliam iterùm adhuc semel experiri. Sed quia nonnulli ex Consiliariis Regis, qui sunt reliquis prudentiores, existimant nihil hâc re profici posse, ideò Rex cogitavit, si contra nos nihil proficiat eandem tamen classem posse non incommodè contra Galliam aut Belgium, aut contra partem aliquam Scotiæ vel Hiberniæ (quo etiam nonnulla Seminariorum istorum progenies immissa est) converti.*

*Quapropter cùm Regis Hispaniæ intentiones ita nobis patefactæ sint ut amplius de eisdem dubitare non liceat, quanquam minimè profectò dubitemus, quin Deus justarum omnium causarum defensor, easdem planè irritas facturus sit (quemadmodum semper fecisse cernitur) tamen officii quoque nostri est, qui supremam sub potentissima ejus manu gubernationem accepimus, media omnia adhibere, quæ ipse nobis donavit, & per ea concurrere cum divino ipsius*

*favore, per auxilium fidelium nostrorum subditorum, tum ad vires nostras augendas, omni illorum potentia, tum ad leges contra seditiosos exequendas, aliasque politicas ordinationes adhibendas, quibus proditiones istæ impediri possint.*

Loix qui soient exécutées contre les séditieux, & des Ordonnances pour la police qui servent à augmenter nos forces, & à détruire la puissance & les pratiques de nos ennemis.

*Itaque primo loco, & ante omnia hoc postulamus ab Ecclesiasticis nostris, ut omnis diligentia adhibeatur piorum Ecclesiæ ministrorum, ut tum doctrina, tum exemplo vitæ retineant semper populum in professione Evangelii, & in officio tum erga Deum, tum etiam erga nos, eoque magis, quod videant paucos seditiosorum ac proditorum duces, continenter in eo occupari, ut per Seminaria abducant simpliciorum & ignorantium multitudinem, ad fascinationes & incantationes suas.*

C'est pourquoi en premier lieu & avant tout, nous demandons que nos Ecclésiastiques & les Ministres de l'Eglise, prennent un grand soin par leur doctrine & leur exemple, de contenir le peuple dans la profession de l'Evangile, & dans leur devoir envers Dieu & envers nous, d'autant mieux que l'on voit un petit nombre de séditieux, & chefs de traîtres, toujours occupés, moyennant des Séminaires, à séduire les simples & les ignorans.

*Secundò quantum pertinet ad copias nostras, tam mari, quam terra temperandas ad discutiendos utres istos inflatos qui ex Hispania nobis intentantur, confidimus per illum ordinem, quem his jam de rebus præscripsimus, fore nos potentiores quam unquam antea ad hostibus resistendum, ad quod tamen omninò requirimus, ut subditi nostri tum manibus, tum crumenis, & consiliis suis nos adjuvent, & omnes oratione instante apud Deum agant, ut nobis adsit in hac defensione tam naturæ debi-*

En second lieu, pour ce qui concerne nos armées tant sur mer que sur terre, destinées à faire crever ces outres enflés qui doivent venir d'Espagne, nous espérons qu'avec le bon ordre que nous avons donné, nous résisterons avec plus de force à nos ennemis que nous n'avons encore fait : pour cet effet cependant nous requerons avec instance que nos sujets nous secourent de leurs forces, de leurs moyens, & de leurs conseils, & que tous fassent des instantes prieres à Dieu, afin qu'il nous assiste dans cette défen-

se qui est si conforme à la nature, si honorable, si nécessaire & si utile, puisque nous ne l'entreprenons que pour conserver la patrie, mettre à l'abri les femmes, les familles, les enfans, les biens, la liberté, contre ces hommes cruels & avares, contre ces ravageurs de la patrie, & ces traîtres monstrueux.

En troisiéme lieu, afin d'apporter des remédes convenables contre les intrigues secretes & trompeuses des Séminaristes, Jesuites & autres traîtres, sans lesquels il paroît que le Roi d'Espagne pour le présent n'oseroit rien entreprendre, car par une fausse apparence de sainteté, ils s'insinuent dans l'esprit de nos sujets pour troubler leur conscience, & les disposent peu à peu à la trahison; nous avons pris pour derniere résolution, d'envoyer aussitôt des Commissaires à tous les Comtés & les provinces de notre Royaume, & à toutes les villes, bourgs & lieux maritimes, avec des ordres très-exprès de chercher avec toute la diligence possible, en employant les moyens les plus convenables, les personnes suspectes qui se persuadent, ou qui se laissent persuader, qu'il faut rendre l'obéissance au Pape de quelque maniere que ce soit, ou au Roi d'Espagne.

Et par ce que nous sçavons que beaucoup de ces Séminaristes entrent travestis dans nos Royau-

*ta, tam honorifica, necessaria & utili, cùm sit tantummodo pro tuenda nativa patria, pro conservandis uxoribus, pro familiis, pro liberis, pro bonis, pro libertate & posteris, contra exteros crudeles & rapaces, contra desperatissimos patriæ depopulatores, ac proditores monstruosos.*

*Tertiò ut remedia etiam matura & opportuna adhibeantur contra secretas & fraudulentas machinationes Seminariorum, Jesuitarum aliorumque proditorum (sine quibus videtur quod Rex Hispaniæ nihil saltim hoc tempore attentaret,) quique falsa quadam sanctitatis specie in animos subditorum nostrorum se insinuant ut conscientias eorum pervertant, & ad proditiones paulatim disponant, omnino nobis constitutum est Commissarios statim ad omnes Regni nostri Comitatus, provinciasque, cum mandatis amplissimis dirigere, & ad omnes civitates & oppida, locaque maritima eorumdem, qui summâ diligentiâ, modisque omnibus legitimis inquirant, de personis omnibus suspectis, quæ vel persuadeant, vel persuaderi sibi permittant obedientiam ullam cujuscumque generis sit, Papæ vel Regi Hispaniarum, præbendam esse.*

*Et quia multi ex istis Seminaristis cognoscuntur ementito habitu in Regna nostra ingredi,*

*& tamquam, & alterius longè generis homines in ipsa se Universitates, & Aulas etiam Principum familiasque nobilium virorum, fœminarumque (quo tutius lateant) calidissimè ingerere, ideò mandamus, severissimeque præcipimus omnibus, & singulis cujuscumque generis, statûs, sexûs, & conditionis dignitatis, personis, imò cunctis etiam Palatii nostri Officialibus, Ministris, & Magistratibus, & cujuscumque familiæ Dominis, aut Communitatis alicujus Rectoribus, ut statim ineant exactissimam rationem earum omnium personarum, quæ his saltim quatuordecim mensibus proximè elapsis, domos suas frequentaverint, aut in eisdem habitaverint, versati sint, dormierint, aut comederint, vel in præsentiâ quidquam horum faciunt, aut in posterum facturi sint, nempe cujus nominis, conditionis & qualitatis istius modis personæ sint, in qua parte natæ, ubi antea conversatæ per integrum saltim anni spatium, antequam in domum suam venissent, quomodo & unde se sustentent, quid faciant, quænam loca soleant frequentare, quibuscum versari, & si temporibus debitis, & per leges nostras præscriptis Ecclesias adeant ad divinæ Officia debite audienda.*

mes, & comme s'ils étoient des étrangers, ils s'insinuent adroitement dans les Universités, Cours des Princes, & familles des hommes nobles & des femmes, (pour être plus surement cachés,) nous ordonnons & commandons très-expressément à tous & chacun, de quelque qualité qu'ils soient, état, sexe, condition, dignité, même à tous les Officiers de notre Palais, Ministres & Magistrats, & à tous Chefs de famille, ou Recteur de Communauté, qu'ils fassent aussitôt une exacte recherche de toutes les personnes, qui au moins depuis les derniers quatorze mois auront frequenté leurs maisons, demeuré en icelles, dormi, mangé, ou fait quelque chose en leur présence, ou pourroient faire à l'avenir, de nous donner leurs noms, conditions & qualités, le pays de leur naissance, où elles ont demeuré pandant l'espace d'un an entier, avant qu'elles vinssent à leur maison, comment & d'où elles se nourrissent, ce qu'elles font, quels lieux elles fréquentent ordinairement, avec qui elles conversent, & si dans les temps ordonnés par nos Loix, elles vont aux Eglises pour y assister aux Offices Divins.

*Universa hæc examina cum responsis, in libris particulatim referri præcipimus, hosque*

Nous ordonnons que tous ces examens avec leurs réponses soient écrits en détail dans des

livres par chaque pere de famille, & qu'ils soient gardés soigneusement comme des registres chez eux, afin que nos Commissaires s'en servent comme ils trouveront à propos, tant pour découvrir les personnes suspectes que pour s'assurer de l'exactitude & de la fidélité des peres de famille.

Si quelqu'un fait difficulté de répondre, ou qu'il paroisse chanceler dans ses réponses, nous voulons qu'on l'arrête aussitôt, & qu'il soit conduit sous bonne garde à un des Commissaires qui sera le plus proche du lieu : nous le commandons aussi à l'égard des peres de famille & des recteurs des maisons, qui se seront montrés négligens ou trop doux à faire ces examens, afin qu'ils soient punis par les Commissaires selon leurs fautes : que si quelqu'un est surpris avoir favorisé ces sortes de personnes suspectes, ou qu'il ne les ait pas déferé aux Commissaires dans l'espace de vingt jours après la publication de l'Edit dans les provinces, nous voulons qu'ils subissent la même peine que les traîtres & les rébelles, aussi-bien que leurs fauteurs & leurs complices, en foi de quoi nous ordonnons sans réserve, & statuons déterminément qu'on n'ait aucune faveur, ni déference par respect pour les personnes, de quelque qualité, dignité, ou condition qu'elles soient; enfin de

*libros apud unumquemque patrem familias, diligenter, per modum registri, aut calendarii asservari volumus ex quibus Commissarii nostri quod eis videbitur expedire, tum personarum quæ in suspicionem veniunt, conditiones, tum patrum etiam familias diligentiam inde fidemque perspiciant.*

*Si quis autem minus libenter ad hæc examina respondere perspectus fuerit aut in responsis dubius apparuerit, hujusmodi statim comprehendi volumus, & ad aliquem ex Commissariis qui ei loco vicinior fuerit cum custodia transmitti, quod idem etiam fieri præcipimus de patribus familias, domorumque rectoribus, qui in examine hoc faciendo negligentes se, aut remissos præbuerint, ut à Commissariis castigentur pro qualitate delicti, si verò aliquis depræhensus fuerit, qui personas illius modi suspectas foverit, aut infra spatium viginti dierum post hujus Edicti in provinciis publicationem, easdem Commissariis non detexerit, hunc castigari volumus eâdem pœnâ, quâ proditorum ac perduellium complices, fautores & coadjutores castigari solent, in quo firmiter omnino, & determinatè statuimus, nullum prorsus permittere favorem aut mitigationem, ob cujuscumque personæ respectum, cujusvis fuerit dignitatis, aut conditio-*

*nis, imò nec ullam penitus excusationem negligentiæ, aut omissionis admittere, eorum qui proditores istos non detexerint, aut examen jam dictum studiosè non fecerint de personis omnibus, quæ in suspitionem ullo modo vocari possunt, cùm hoc nullo modo contrarium sit, sed consonum omninò antiquissimis Regni nostri legibus optimisque ejusdem consuetudinibus pro conservanda obedientia nobis ac coronæ nostræ debita. Datum in Palatio nostro Richmondiæ die 18 Octobris 1591, regni verò nostri trigesimo & tertio.*

ne recevoir aucune excuse de négligence ou d'omission, pour ceux qui n'auront pas découvert ces traîtres, ou qui n'auront pas fait toute la recherche possible pour découvrir certaines personnes sur lesquelles on peut douter quelque chose, puisque ceci bien loin d'être contraire, est conforme aux Loix les plus anciennes, & aux coutumes les plus sages de ce Royaume, pour la conservation de l'obéissance qui nous est due, & l'affermissement de notre couronne. Donné à notre Palais de Richemond le 18 Octobre 1591, de notre regne le trente-troisiéme.

Cette Déclaration est fausse & captieuse; elle est fabriquée sur des faux principes; Elizabeth déclare, que personne n'est condamné ni exécuté à mort que pour trahison, & le crime de léze-Majesté: elle punissoit cependant de mort, & privoit de leurs biens ceux qui refusoient de prêter le serment de la Primauté; parce que ce refus étoit réputé alors trahison, & crime de léze-Majesté. Cette Princesse cache le venin de sa mauvaise foi, sous une apparence de justice; elle établit son innocence sur l'exemple de plusieurs riches de ses Etats, qui professent la Religion contraire à la sienne, & qui sont condamnés seulement à une amende pécuniaire, lorsqu'ils ne fréquentent pas les Temples de la Réforme; mais on n'a jamais reproché à cette Princesse d'avoir condamné à mort pour cause de Religion tous ses sujets catholiques. Sa fureur s'exerçoit principalement contre les Ecclésiastiques, qui par état s'opposoient aux dogmes de la Réforme; au lieu que les riches ne dogmatisoient pas, il se contentoient de gémir en particulier, & de se sauver de la tyrannie moyennant quelques sommes d'argent.

On fit arrêter en ce temps, dans les provinces de Conacie & de Momonie onze Ecclésiastiques, tant Prêtres que Jesuites, Michel Fitz Simons Prêtre, fils d'un Echevin de Dublin, étoit du nombre; on les fit conduire à Dublin, où ils furent accusés en

War. *ibid.*
An. 1591.

présence du Député, d'avoir trempé dans la rébellion de Baltinglass, c'étoit là le prétexte; mais leur véritable crime, c'étoit d'avoir parlé contre la Réforme, & la prétendue Suprématie d'Elizabeth, ce qui étoit réputé alors crime de léze-Majesté; enfin Michel Fitz Simons fut pendu dans le marché publique de cette ville.

An. 1593. L'horrible catastrophe arrivée à Hugue Mac-Mahon, chef de l'ancienne Tribus des Mac-Mahons de Monaghan, dont nous avons déja parlé, allarma beaucoup les Seigneurs voisins, ils avoient lieu de craindre le même traitement chacun à leurs tours. Hugue Mac-Guire Prince de Fermanagh, ne fut pas le moins touché du désastre de Mac-Mahon. Le Député ayant envoyé dans ses terres sans son consentement un Sherif ou Ministre de justice, il assembla ses troupes, & se mit en état de défense; ce Magistrat Anglois se nommoit Willis, il étoit suivi de deux cens personnes, tant hommes que femmes & enfans: au lieu d'exercer les fonctions de sa charge, il pilloit le pays, & levoit des contributions par-tout; pour arrêter ce désordre, Maguire marcha contre lui, & l'obligea avec toute sa suite de chercher asyle dans une Eglise, où il les eut fait passer au fil de l'épée sans la médiation de Tyrone qui leur fit sauver la vie, à condition qu'ils quitteroient la province.

Pet. Lombard. *ibid. cap.* 24. *pag.* 343. 344.

War. *ibid. cap.* 36.

Thomas Jones Evêque Protestant de Meath envoya en ce temps un Ministre de sa communion dans l'Abbaye de Cluaineois, autrement Clunes, au territoire de Monaghan, avec commission de prêcher la Réforme dans ce canton; le zéle de ce Ministre Anglican ne se borna pas aux habitans du voisinage de cette Abbaye, il s'avança sur les terres de Fermanagh; il y inquietta beaucoup les Catholiques au sujet de leur Religion, en voulant les contraindre d'adopter les dogmes de la nouvelle Eglise; il intimidoit ceux qui étoient fermes dans la foi, en les accusant de crime de léze-Majesté, & se rendoit ainsi maître de leurs biens; mais la séduction ne fut pas de longue durée, l'imposteur fut brulé dans sa maison avec sa suite: le Gouvernement ne manqua pas d'en soupçonner Maguire; il fut cité à comparoître devant les Juges Anglois; ce Prince ne voulant pas reconnoître leur competence, méprisa la sommation, & recourut aux armes, surquoi il fut décrété & déclaré traître.

Hist. Cathol. Ibern. *tom.* 3. *lib.* 2. *cap.* 6.

An. 1594. Dans ces entrefaites, Hugue ô Donnel, Daniel Mac-Sweeni, surnommé Gorm & Huan ô Gallachur, avoient été arrêtés par subtilité

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 4.

ſubtilité comme on l'a déja vu, & enfermés dans la priſon du château de Dublin; ils trouverent après une dure captivité de près de ſept ans le moyen de s'évader avec quelques autres, ſçavoir, Henri & Art fils de Shane ô Neill, & Philippe ô Reilly; Fiach ô Birne l'éternel ennemi des Anglois, & le jeune Edouard Euſtaçe de l'illuſtre maiſon de Baltinglaſſ, contribuerent beaucoup à cette évaſion. Ces Seigneurs ayant gagné les Géoliers, envoyerent à ces illuſtres captifs une piéce de toile comme pour quelque uſage corporel; ô Donnel la fit couper par bandes qu'on noua enſemble, & moyennant cette eſpéce de corde, ils deſcendirent tous à minuit dans le foſſé, ſans accident, excepté Art ô Neill qui fut bleſſé dangereuſement par une pierre détachée du mur, & dont il mourut quelques temps après. Ces Seigneurs délivrés ainſi de priſon, ſortirent de la ville avant le jour: c'étoit dans le cœur de l'hyver, les chemins étoient mauvais, & il falloit prendre des routes détournées pour ſe dérober à la pourſuite de leurs ennemis, de ſorte qu'ils n'arriverent en Ultonie qu'après beaucoup de peines & de fatigues.

Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, nommé par les Irlandois, *Bal Deargue ô Domnaill*, à cauſe d'une tache rouge qu'il avoit au corps, étoit un des plus puiſſans Seigneurs d'Irlande après ô Neill; quoiqu'il fut encore jeune d'âge, ayant à peine vingt ans, il étoit mur par rapport à ſa prudence & ſes autres vertus, principalement ſon zéle pour la foi catholique. Etant arrivé dans le Tirconnel, ſon pere déja avancé en âge, lui céda tout ſon droit, & il fut reconnu d'une voix unanime, & couronné Prince de Tirconnel, par ô Phrile qui étoit le Miniſtre ordinaire de cette cérémonie chez ô Donnel. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 348. *Ibid. pag.* 351.

Auſſitôt qu'ô Donnel ſe vit maître de la principauté de Tirconnel, ce Prince pieux prit la généreuſe réſolution d'employer toute ſa puiſſance contre les ennemis de la Religion & de la patrie. La premiere fois que ce Prince ſe ſignala en faveur de l'une & de l'autre, fut à l'occaſion des courſes que le Capitaine Willis faiſoit ſur les terres de Tirconnel. Cet Officier Anglois étant arrivé dans cette contrée à la tête de quelques troupes, vouloit lever par-tout des contributions; le Prince marcha contre lui, & l'obligea de chercher aſyle dans un ancien Monaſtère où il fut auſſitôt inveſti par les troupes de Tirconnel. L'Anglois ſe voyant ainſi ſerré ſans aucune eſpérance de ſecours, implora la clémence du Prince, qui fut aſſez généreux pour lui accorder ſa liber- Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5.

té, à condition qu'il diroit de ſa part à ceux qui l'avoient envoyé, que la Reine & ſes Lieutenans traitoient indignement les Irlandois, qu'ils prophanoient avec impiété la Religion catholique, & perſécutoient cruellement les Miniſtres de Jeſus-Chriſt : qu'ils dégradoient la Nobleſſe catholique ; que les crimes & l'uſurpation du bien d'autrui tenoient lieu de juſtice chez eux, qu'enfin il ne ſouffriroit pas que ſes peuples payaſſent aucun tribut aux Anglois. O Donnel ayant renvoyé le Capitaine Anglois avec ſes troupes, ſongea à ſe ménager des Alliés pour la défenſe de la cauſe commune ; il eut ſoin de s'attacher les principaux Seigneurs du pays, tous branches de la maiſon de Tirconnel ; ſçavoir, Eugene Mac-Sweeny de Tueth, Donat Mac-Sweeny de Banach, Daniel Mac-Sweeny de Fanid, Jean ô Dogharty d'Innis Owen, les ô *Buidhils*, o Boyle de Boylagh, & pluſieurs autres ; ô Rourke de Brefny qui ne cherchoit que l'occaſion de venger la mort de ſon pere qui avoit été exécuté à Londres, fut auſſi du nombre des alliés du Prince de Tirconnel.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

Hiſt. Cathol. *ibid. cap. 6.* Pet. Lombard. *ibid. pag.* 345. *& ſeq.*

Maguire Prince de Fermanagh étoit déja armé contre les Anglois, lorſqu'Edmond Mac-Gawran Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande arriva dans cette Iſle ; ce Prélat fut envoyé par le Pape pour animer les Seigneurs catholiques à la défenſe de la Religion : il fut chargé auſſi d'inſtructions de la part de Philippe II Roi d'Eſpagne, qui leur promettoit du ſecours. L'Archevêque, pour s'acquitter de ſa commiſſion, viſita les Princes & Seigneurs d'Ultonie ; mais ſa réſidence ordinaire étoit chez le Prince de Fermanagh.

Maguire accompagné du Primat entra en ce temps à main armée dans la Conacie ; le Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, envoya contre lui Guillaume Guelfert avec un détachement pour le combattre ; les deux armées s'étant rencontrées dans un endroit nommé Skieth na Fheart, *Scutum miraculorum*, l'action commença par la cavalerie & fut très-vive : enfin Maguire ayant percé la foule, tua Guelfert d'un coup de lance ; les Anglois voyant leur Chef terraſſé, prirent la fuite, & laiſſerent le champ de bataille à Maguire ; mais la joie que cauſa à ce Seigneur le gain de la victoire fut changée en triſteſſe, par la nouvelle de la mort du Primat, qui fut tué par les fuyards Anglois. Les Irlandois de la faction catholique penſoient alors qu'il falloit traiter en ennemis, non-ſeulement les Anglois Proteſtans, mais en-

core les Irlandois Catholiques, qui prêtoient à ceux-ci du secours. O Rourke & Maguire, fondés sur ce principe, marcherent ensemble dans l'Annaly, aujourd'hui Comté de Longford, pays des ô Ferrals, où ils mirent tout à feu & à sang, & firent un grand butin; Guillaume ô Ferral Seigneur de ce pays, s'étant présenté à la tête d'un corps de cavalerie pour disputer à ces étrangers la proie qu'ils venoient de faire, fut tué par Maguire, & sa troupe dispersée.

Le Chevalier Fitz-Williams Lord Député d'Irlande, ayant été rappellé au mois d'Août, fut remplacé par le Chevalier Guillaume Russel, le plus jeune fils du Comte de Bedford, qui se rendit à Dublin, où il reçut l'épée, & se fit rendre compte par le Conseil de l'état actuel des affaires. War. *ibid. cap.* 37.

La fermentation étoit grande en Ultonie, la faction catholique s'augmentoit toujours par la confédération des Seigneurs de cette province. Le Gouvernement Anglois en étant allarmé, donna ordre de faire marcher des troupes contre Maguire qui tenoit la campagne; le Maréchal Bagnall fut chargé de cette expédition avec le Comte de Tyrone qui commandoit la cavalerie; la politique de ce Comte ne lui permettoit pas encore de se déclarer contre la Reine, pas même de garder la neutralité. Maguire vit les préparatifs qu'on faisoit contre lui, & le danger auquel il étoit exposé, il demanda du secours à ô Donnel; ce Prince lui envoya un petit corps composé d'Irlandois & d'Ecossois, dont les premiers étoient armés de haches, & les derniers de fleches; encore avec ce renfort l'armée du Prince de Fermanagh étoit-elle de beaucoup inférieure en nombre à celle de l'ennemi. L'armée Angloise étant arrivée sur le bord de la riviere Earne, commença à canonner l'armée catholique qui étoit postée sur l'autre bord, & qui en étoit beaucoup incommodée, n'ayant pas d'autre artillerie à opposer à celle de l'ennemi que des fleches; enfin Tyrone ayant trouvé un gué, passa la riviere à la tête de la cavalerie, & enfonça l'infanterie de Maguire: il ne profita pas de ce premier avantage, ayant été blessé à la cuisse d'un coup de fléche tiré par un fantassin Irlandois; d'ailleurs Maguire à la tête de sa cavalerie ayant rallié l'infanterie, l'ennemi repassa la riviere. L'ancienne haine qui regnoit entre Tyrone & Bagnall, se renouvella dans cette occasion, Bagnall comme commandant en chef, s'attribuoit la gloire de cette affaire, pendant que tout l'avantage remporté sur l'armée catholique étoit Hist. Cathol. *ibid. cap.* 7.

dû à la valeur du Comte. O Donnel étant arrivé avec un nouveau renfort au camp de Maguire la nuit après la bataille, vouloit aller chercher les Anglois pour les combattre; mais il en fut détourné par un exprès que Tyrone lui envoya sous main, pour le prier de ne rien entreprendre contre l'armée Angloise pendant qu'il y étoit, parce qu'il y auroit à craindre pour sa liberté; en effet, Tyrone quitta peu de temps après le camp Anglois, & alla à Dungannon pour se faire guerir de sa blessure.

Hist. Cathol. ibid.

Sur ces entrefaites Richard Bingham Gouverneur de la Conacie, fit marcher ses troupes à grandes journées & vint mettre le siége devant Inniskillen, place forte appartenante à Maguire. Il s'en rendit maître, bien moins par sa valeur que par la trahison d'un Officier de la garnison, favori de Maguire, nommé Mac-Craine, *filius scrophæ*. C'étoit un homme dont le caractère répondoit à sa figure qui étoit monstrueuse; corrompu par les présens de Bingham, il lui fit ouvrir les portes du Château; il fut aussi le seul épargné par ce Général Anglois, qui fit passer tous les autres, hommes, femmes & enfans, au fil de l'épée. Bingham, après cette expédition, mit garnison dans le château d'Inniskillen & retourna bien vîte dans sa province, pour éviter la rencontre d'ô Donnel & de Maguire, qui lui étoient supérieurs en forces.

Hist. Cathol. Ibern. *ibid. cap.* 2.

La persécution s'étant déja fait sentir contre les Catholiques de la Lagenie, sous le gouvernement de Jean Perrot le Député, plusieurs de cette province étoient obligés d'abandonner leurs habitations & de courir aux armes pour se soustraire à la rigueur des loix faites contr'eux. Le Chevalier Gautier Fitz-Gerald de la maison de Kildare, étoit du nombre: on l'appelloit Vater Riach, c'est-à-dire, le brun, à cause de son teint qui étoit noirâtre. Ce Chevalier s'étoit retiré à Gloran au Comté de Wicklow, auprès de Fiach Mac-Hugue ô Birne, dont il avoit épousé la fille. Fiach étoit un Seigneur puissant & l'ennemi éternel des Anglois; il avoit été un des plus puissans alliés du fameux Vicomte de Baltinglass, lorsque ce Seigneur avoit pris les armes contre Elizabeth; mais après la chute de ce Vicomte il étoit rentré en grace avec le Gouvernement, & sa maison servoit d'asyle aux Catholiques persécutés. Gautier Fitz-Gerald étoit accompagné de plusieurs jeunes Gentilshommes qui suivoient sa fortune, avec lesquelles il faisoit la guerre aux An-

glois. Il défit Dudli Bagnal frere du Lord Maréchal, qui étoit venu, pour l'attaquer, à la tête des troupes de la garnison de Leighlin: Dudli lui-même fut trouvé parmi les morts: il fit des courses dans le pays d'Ormond, où il tailla en piéce les Butlers avec leur chef Pierre Butler neveu du Comte d'Ormond. Il parcourut ensuite la Lagenie & la Midie, il devint la terreur des Anglois Protestans; de sorte que le Député, pour prévenir les suites de ses victoires rapides, lui fit proposer des conditions de paix & une amnistie générale que ce Seigneur jugea à propos d'accepter.

Gautier Fitz-Gerald vécut pendant quelques années en paix; mais la guerre d'Ultonie ayant fait revivre la persécution dans la Lagenie, il reprit les armes, conjointement avec Fiach ô Birne, Terence Feilim & Raymond fils du dernier, George ô Morra & autres. Ces Confédérés eurent plusieurs escarmouches avec les Protestans, dans lesquelles ils furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, mais accablés par le grand nombre de leurs ennemis, ils succomberent à la fin; quelques-uns de leurs chefs, entr'autres Gautier Fitz-Gerald, étant tombés entre les mains des Anglois, rendirent un glorieux témoignage à leur foi, en versant leur sang. Hist. Cathol. *ibid. cap.* 9.

La guerre s'allumoit de plus en plus dans l'Ultonie; ô Donnel fit investir le château d'Inniskillen, qui avoit été surpris quelque temps auparavant par les Anglois; mais ce Prince n'avoit pas l'artillerie nécessaire pour en faire le siége en régle; le Député en ayant eu avis, marcha avec son armée au secours de cette place, y fit entrer des vivres; & après avoir perdu beaucoup de monde dans cette expédition, il retourna à Dublin. Dans ces entrefaites le Prince de Tirconnel députa vers Philippe II Roi d'Espagne, Jacques ô Healy Archevêque de Tuam, pour représenter à ce Prince l'état actuel des affaires en Irlande, & pour lui rappeller les promesses de secours que Sa Majesté avoit faites à Mac-Gawran le Primat, en faveur des Catholiques d'Irlande. Le Prélat de Tuam fut bien reçu de Sa Majesté Catholique, qui lui renouvella les mêmes promesses & le renvoya avec des présens; mais le Prélat ne fut pas assez heureux pour porter la réponse à ô Donnel, car il perit dans le trajet. War. *ibid. cap.* 37. Hist. Cathol. *ibid. cap.* 10.

O Donnel continuoit toujours le blocus du château d'Inniskillen; le projet de ce Prince étoit de prendre cette place par la famine; la garnison se sentoit serrée de près; on envoya Hist. Cathol. *cap.* 11.

Mac-Crane, le même qui avoit livré la place, quelques temps auparavant, à l'ennemi, avec cinq autres, pour avertir les Anglois de la détresse où l'on se trouvoit. Ces émissaires ayant passé le lac dans un bachot, tomberent entre les mains d'un détachement ennemi qui les tailla en piéces. Le gouvernement Anglois n'ignoroit pas la situation de la garnison d'Inniskillen, il résolut d'y porter secours; on fit des provisions de biscuits, de viandes salées, de fromages & autres choses nécessaires pour ravitailler la place; on completta les troupes au nombre de deux mille cinq cens hommes d'infanterie avec quatre cens hommes de cavalerie, on en donna le commandement au Chevalier Henri Duke Gouverneur & Lord Maréchal de la Principauté d'ô Faly, avec ordre d'aller forcer le Prince de Tirconnel dans ses retranchemens. O Donnel averti des préparatifs qu'on faisoit contre lui, voulant prévenir l'ennemi, dépêcha un courrier vers le Prince de Tyrone avec une lettre; il lui marquoit le danger auquel il étoit exposé, qu'il étoit résolu de soutenir contre les Anglois & de répandre jusqu'à la derniere goute de son sang pour la cause de la patrie; il ajoutoit qu'il le regarderoit comme ennemi s'il ne lui envoyoit du secours, dans le cas pressant où il se trouvoit.

O Neill assembla son Conseil pour examiner les dépêches du courrier; il balança d'abord; il craignoit qu'ô Donnel ne se fut engagé avec trop de précipitation dans cette guerre, sur des espérances incertaines du secours de la part du Monarque Espagnol; de l'autre côté il pensoit qu'il ne falloit pas abandonner dans cette occasion le Prince de Tirconnel qui étoit son allié, son parent & son ami; que sa défaite pouvoit être fatale à la Religion, dont il alloit lui-même prendre incessamment la défense. Tyrone, en conséquence, envoya Cormac ô Neill son frere à la tête de cent cavaliers & trois cens fusiliers au camp de Tirconnel; ce Prince détacha tout de suite mille hommes d'infanterie de son armée qu'il envoya, sous les ordres de Maguire & de Cormac ô Neill, au devant des Anglois qui avançoient à grands pas vers son camp. Les Généraux Maguire & ô Neill se mirent en marche avec leur camp volant, ils arriverent le soir sur le bord de la riviere Farna, d'où ils apperçurent l'armée Angloise commandée par le Chevalier Duke, campée sur l'autre bord; les deux armées passerent la nuit à se tirer réciproquement des coups de fusils. Le jour étant venu, le Géné-

ral Anglois ayant trouvé un gué fit passer la riviere à son armée, & marcha à l'ennemi en ordre de bataille; le combat commença à onze heures du matin, & dura jusqu'au soir; l'acharnement fut égal des deux côtés; les Anglois furent enfin enfoncés & mis en déroute, par la prudence des Généraux Irlandois & la fermeté des soldats qu'ils commandoient; les Anglois qui avoient échappé du carnage, vouloient repasser la riviere; mais étant poursuivis par les Irlandois, ils se précipiterent les uns sur les autres, & il y en eut un grand nombre de noyés. La perte des Anglois fut considérable, de l'aveu même de leurs propres Auteurs, *non parva clade à rebellibus profligati*: cet aveu de la part d'un Anglois mérite attention. O Sullevan fait monter cette perte à plus de quatre cens hommes; ce même Auteur nomme le lieu où cette bataille fut donnée, *vadum biscoctorum panum*, c'est-à-dire, le gué des biscuits, parce que la confusion des Anglois étoit si grande, qu'ils furent obligés de jetter dans la riviere les biscuits destinés pour la garnison d'Inniskillen. Cette garnison se voyant sans ressource par la défaite de l'armée Angloise, ouvrit ses portes à ô Donnel. Ce Prince remit cette place à Maguire qui en étoit le Seigneur.

Cambd. Elizab. *ad an.* 1594. *pag.* 635.

Après la reddition d'Inniskillen, Tirconnel marcha avec ses troupes dans la Conacie, pour venger la tyrannie exercée dans cette province par Bingham le Gouverneur; il porta la terreur par-tout, & passa par les armes tous les Anglois Protestans, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, qui ne parloient pas Irlandois. Tirconnel entra ensuite dans l'Annaly, où il brûla la contrée de Longford pays des ô Ferrals, usurpée par un Protestant Anglois nommé Brown; de sorte que tous les Anglois de la Conacie qui purent s'échapper du fer de ce conquérant, étant dépouillés de tout, excepté ceux qui étoient sous la protection des garnisons & places fortes, furent obligés de retourner en Angleterre, fort mécontens de ceux qui les avoient invités à venir chercher fortune en Irlande.

Theobald Burke Seigneur puissant de la Conacie, de la maison des Mac-Williams, fut dépossédé en ce temps du patrimoine de ses peres par les Anglois, & enfermé dans un noir cachot à Athlone; ce Seigneur, délivré de ses fers, s'adressa à ô Donnel, qui lui donna un corps de troupes pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres. Burke retourna avec ce secours dans sa province, il assiégea avec succès Bealliki, place forte de son domaine,

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 12.

possédée par les Anglois, & défit George Bingham & autres chefs, qui venoient à la tête de l'armée Angloise au secours de la place. Telle étoit alors la situation des affaires en Ultonie: la guerre étoit allumée entre les principaux Seigneurs de cette province & les Anglois; & la fermentation commença à se faire sentir dans les provinces de Lagenie & de Conacie.

An. 1595. Hugue ô Neill Comte de Tyrone avoit bien joué son rôle; jusqu'alors il étoit occupé depuis sept ans à discipliner ses troupes, & à faire des magasins de vivres & de toute sorte de munitions de guerre; il paroissoit toujours dans les intérêts de la Reine: cependant les Anglois manquoient de confiance en lui, & les Irlandois étoient jaloux de son inaction; ce Comte attendoit des circonstances favorables pour se déclarer; il avoit été gêné jusqu'à ce temps par Tirlogh Linogh, cousin germain de Conn ô Neill premier Comte de ce nom, étant né du frere de Conn More ô Neill pere de ce Comte. Tirlogh avoit pris le nom d'ô Neill; il disputoit à Hugue la Principauté de Tyrone, il étoit soutenu par la plus grande partie de la Tribu, qui méprisoit les titres Anglois & qui regardoit le nom *ô Neill* sans addition, comme infiniment plus auguste; ce rival étant mort, Hugue fut reconnu pour l'*ô Neill*, il renonça à son titre de Comte, il leva le masque & se déclara contre la Reine. Il fut nommé ensuite Commandant en chef de la ligue, composée des différentes branches des ô Neills, des Maguires, des Mac-Mahons, des Magennis, des Mac-Donnels, des ô Cahans, des ô Flannagans & plusieurs autres puissans Seigneurs de la province avec leur vassaux: *Generalem fœderis sui & belli ducem agnoscunt eum & honorant.* O Donnel de son côté commandoit la faction de Tirconnel; ces deux Princes agissoient quelquefois séparément, mais toujours de concert pour la cause commune; c'étoit celle de la Religion & de la patrie.

Cambd. Brit. *pag.* 776.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 352.



CHAPITRE

## CHAPITRE XXVI.

LEs fréquentes victoires remportées par les Catholiques d'Irlande sur les Anglois, allarmoient beaucoup la Cour d'Angleterre: la Reine en étoit si affligée, qu'elle prit la résolution de mettre fin aux troubles en domptant les Catholiques; elle fit venir pour cet effet les vieilles troupes qui servoient dans les Pays-Bas contre Philippe II. On en envoya trois mille en Irlande sous les ordres du Chevalier Jean Norris, à qui l'on donna la qualité de Capitaine Général.

Hist. Cathol. tom. 3. lib. 3. cap. 1.
Pet. Lombard. pag. 389. & seq.
War. ibid. cap. 38.
Baker. Chron. d'Angl. pag. 383.

Cette diversion fut favorable à l'Espagne; Philippe II avoit donné le commandement des Pays-Bas à Albert Archiduc d'Autriche & Cardinal; ce Gouverneur assembla les troupes Espagnoles, sous prétexte de faire lever le siége de la Fere en Picardie, & moyennant cette feinte, il prit les villes de Calais & d'Ardres, & laissa à Henri IV le loisir de prendre la ville de la Fere.

Abreg. chron. de l'hist. de France par le Présid. Hayn. à l'an 1596.

Norris étant arrivé avec ses troupes en Irlande, fut joint par le Député avec celles qu'il commandoit, le tout faisant environ dix mille hommes; quoique le Député eut demandé Baskervile pour commander ce renfort envoyé en Irlande, la Cour jugea à propos de charger de cette expédition le Chevalier Norris, comme ayant plus d'expérience; il avoit déja servi en Irlande en qualité de Préfet de la Momonie, il avoit commandé ensuite avec succès les troupes Angloises dans la Bretagne & dans les Pays-Bas, contre le Roi d'Espagne, de sorte qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine de l'Angleterre, *Vir sane magnus, & inter maximos nostræ gentis hoc ævo duces celebrandus*, & jugé capable de faire tête à Tyrone. Il en étoit si persuadé lui-même, qu'il dit à la Reine, en prenant congé d'elle, qu'il alloit réduire ô Neill à l'obéissance de Sa Majesté, ou qu'il lui feroit quitter l'Irlande; mais il ne lui tint pas parole.

Cambd. Elizab. part. 4. ad an. 1597. pag. 701.

O Neill étant averti que Norris s'avançoit avec son armée vers l'Ultonie, assembla ses troupes & commença les hostilités par la prise d'un fort nommé Portmor sur la riviere de Black-Water à l'entrée de la contrée de Tyrone, où il y avoit garnison

War. ibid.

Angloise; ce Prince en fit raser les fortifications. Il marcha ensuite à Monaghan pour en faire le siége. Dans ces entrefaites le Prince ô Neill, pour justifier sa conduite, écrivit des lettres, en forme de manifeste, au Comte d'Ormond, au Chevalier Wallop & à Russel le Député; il leur déclaroit qu'il ne cherchoit pas la guerre, qu'il aimoit mieux vivre en paix avec la Reine, pourvu qu'on ne l'inquietta, ni lui ni les siens, dans la profession de la Religion de ses peres, & qu'à cette condition il étoit prêt de mettre bas les armes. Il écrivit dans le même stile à la Reine & au Capitaine Norris, mais ces deux dernieres lettres furent interceptées & supprimées par le Maréchal Bagnal, l'ennemi juré d'ô Neill, quoique son beau frere; en un mot le Prince de Tyrone, au lieu de recevoir des réponses favorables à ses lettres, fut déclaré rébelle & traître à la patrie, avec ô Donnel, ô Rourke, Maguire & Mac-Mahon.

Cambd: Elizab. *ad an. 1595.*

Les Ecrivains Anglois, qui se flattent beaucoup, & qui tournent toujours les choses à l'avantage de leur Nation, prétendent qu'ô Neill étoit effrayé des préparatifs qu'on faisoit contre lui, & de la marche de Norris à la tête de ses vieilles légions vers l'Ultonie. Ce Prince écrivit, selon eux, des lettres respectueuses & pleines de soumissions au Capitaine Anglois, & aux autres Chefs de cette Nation, par lesquelles il imploroit leur médiation auprès de la Reine, pour lui procurer un pardon général du passé. Il étoit de la politique des Anglois de faire publier cette fable, afin d'interrompre le traité d'alliance que le Prince de Tyrone avoit conclu avec le Roi d'Espagne, & de suspendre l'envoi du secours que Sa Majesté Catholique lui avoit promis. En effet le rôle fut bien joué, on envoya un quidam à Bruxelles, chargé de rendre publiques dans cette ville des prétendues Lettres-Patentes de la Reine d'Angleterre, qui contenoient le pardon d'ô Neill, afin que le Gouverneur des Pays-Bas put faire passer au Roi d'Espagne son maître la prétendue pacification faite entre Elizabeth & le Prince de Tyrone; mais on découvrit après l'imposture de ces Patentes, par le sçeau d'Angleterre qui y étoit appliqué au lieu de celui d'Irlande, qu'on employoit toujours pour rendre authentiques les Patentes qui concernoient cette Nation. Il y a apparence que la nouvelle de la réconciliation d'ô Neill avoit fait quelque impression à la Cour d'Espagne, puisqu'on renvoya à un autre temps le secours

Pet. Lombard. *ibid. pag. 391. & seq.*

promis à ô Neill, & que ce Prince suspendit pour quelque temps les opérations de la guerre & se tint sur la défensive.

Le gouvernement Anglois vouloit cependant entrer en négociation avec ô Neill & les autres Confédérés catholiques; pour cet effet on convint d'une treve d'environ deux mois, c'est-à-dire, depuis le 27 Octobre jusqu'au commencement de Janvier; dans cet interval le château de Monaghan se rendit aux Seigneurs qui en faisoient le siége, sçavoir Conn fils d'ô Neill, ô Donnel & Mac-Mahon; le temps de la treve étoit expiré le premier Janvier; le 8 du même mois le Gouvernement fit expédier une commission aux Chevaliers Robert Gardiner & Henri Wallop, avec un plein pouvoir de conclure une paix avec les Catholiques d'Ultonie; les Commissaires se rendirent à Dundalk, mais les Irlandois n'avoient pas assez de confiance dans ces Anglois pour s'y trouver, de sorte qu'on fut obligé de tenir la conférence au milieu d'une plaine en présence des deux armées qui étoient peu éloignées. Les Catholiques demanderent trois choses; 1°. Liberté générale de conscience; (a) 2°. pardon général

---

(a) On ne peut s'empêcher d'admirer l'impudence de quelques Auteurs Anglois, qui disent, au sujet de cet article, que les Irlandois catholiques n'avoient pas encore été poursuivis, ni persécutés pour cause de Religion : ces Auteurs apparemment, n'avoient pas connoissance de plusieurs Edits publiés contre les Catholiques en 1580, 1581 & 1591, lesquels Edits furent suivis d'une Constitution tyrannique du Parlement d'Irlande, contre les Prêtres & ceux, qui leur donnoient asyle. Voici ce qu'on y lit. " Un Prêtre qui sera " pris de la sorte, est de fait coupable de ré- " bellion, il faut qu'il soit pendu à un gibet, " & étant encore demi-vivant, il sera dé- " pendu, & après lui avoir coupé la tête, " on divisera son corps en quartiers, on lui " arrachera les entrailles qui seront brulées, " sa tete sera attachée au haut d'un pieu, & " exposée en un lieu public, & tous ses biens " confisqués. Voilà la peine d'un Prêtre: & la " peine de celui qui reçoit & favorise un " Prêtre, est la confiscation de ses terres & " de ses biens, & d'être pendu sans espé- " rance de rémission. " On sçait que le Chevalier Jean Burke Seigneur de Brittas, fut condamné à mort, sans avoir été accusé d'autre crime que celui d'avoir reçu des Prêtres dans son Château, & d'y avoir fait célébrer les Divins Mystères. Ces Auteurs ignoroient-ils les Statuts qui défendoient aux fidéles d'assister à la sainte Messe, & qui les obligeoient sous peine d'amende, de se présenter les jours de Dimanches aux temples des Protestans? Prétendoient-ils priver de l'honneur du martyre un grand nombre d'Ecclésiastiques du premier & du second ordre, qui furent exécutés pour avoir persévéré dans l'ancienne Religion, en refusant de souscrire à la primauté ecclésiastique d'Elizabeth? Le Parlement d'Angleterre à l'exemple de Julien l'Apostat, changeoit le nom des choses, il appelloit sédition & crime de léze Majesté le refus des Catholiques à reconnoître la Reine pour chef de l'Eglise. Voilà le principe adopté par l'Edit de 1591, où il est dit : " Ils ne sont accusés, ni con- " damnés, ni exécutés à mort, pour autre " chose que pour crime de léze-Majesté. " Ce principe est appuyé de l'autorité de Cecil le Secrétaire, dans la défense de la Justice Britannique, où il dit, " que personne n'est " condamné pour la Religion. " Voilà les loix portées contre les Catholiques, & souvent mises en exécution dans les autres provinces d'Irlande. C'est contre cette persécution que ceux d'Ultonie vouloient se précautionner, lorsqu'ils exigerent comme un article préliminai-

pour le passé ; 3°. qu'il n'y auroit plus ni garnison, ni Sherif, ni autres Officiers de Justice dans leur province, excepté dans les villes de Newry & de Carrigfergus : ces articles n'étant pas du gout des Commissaires Anglois, la conférence finit sans rien conclure, sinon qu'on prolongeroit la treve jusqu'au premier Avril.

Le temps de la treve étant écoulé, Russel le Député & le Général Norris se rendirent avec l'armée à Dundalk ; la jalousie qui régnoit entre ces deux Seigneurs au sujet du commandement, fut cause de leur désunion. Le Député sortit avec son armée de Dundalk dans le dessein de s'emparer d'Ardmach ; il fut rencontré en chemin par ô Neill accompagné de Maguire, ô Cahan, les deux fils d'ô Hanlon & autres Seigneurs : l'action commença à Killcluona avec un acharnement égal ; mais les Anglois furent obligés de se retirer à Newry, ayant laissé six cens hommes sur le champ de bataille : la perte d'ô Neill ne passoit pas deux cens hommes.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 4. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 393.

Le mauvais succès du Député dans l'Ultonie l'obligea de quitter cette province & de remettre le commandement à Norris, après quoi il retourna à Dublin. Les Catholiques de la Lagenie étoient alors sous les armes ; Fiach fils de Hugue Chef des ô Birnes de Wicklow, & Donal Spaniagh, c'est-à-dire, l'Espagnol, Chefs des Cavenaghs, ayant réuni leurs forces, ravageoient le pays depuis Dublin jusqu'à Wexford. Les ô Connors en faisoient autant dans le pays d'Ofaly. La Conacie étoit en combustion, les habitans étant joints par un corps d'Ecossois portoient la terreur par-tout. Le Député marcha avec une armée dans cette province, & mit le siége devant le château de Losmage, appartenant à ô Madden : il fit sommer la garnison de se rendre, les assiégés lui firent réponse que quand son armée seroit composée de Députés ils ne se rendroient pas. Cependant cette place n'étant pas fortifiée, le Député s'en rendit maître avec perte d'environ quarante-six hommes du côté des assiégés.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 2. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 395.

Le Député ayant abandonné à Norris les affaires d'Ultonie, ce Capitaine s'avança à la tête de ses troupes vers la ville de Monaghan, où il avoit une garnison depuis que les Irlandois l'avoit abandonné. O Neill, averti de la marche de Norris, ne

---

re à la paix, que les Commissaires d'Elizabeth leur apposassent la liberté de conscience. *Relat. Girald.* cap. 26. sect. XI. *pag.* 224. *& seq.*

manqua pas de ſe trouver ſur ſon paſſage à Cluoin-Tiburuid, dans une plaine à quelque diſtance de Monaghan. Les deux armées étoient ſéparées par un ruiſſeau. Le Capitaine Anglois en vouloit forcer le paſſage, mais il fut repouſſé deux fois par les fuſiliers Irlandois. Le Général Anglois eut un cheval tué ſous lui, il fut auſſi bleſſé avec Thomas Norris ſon frere, après quoi une action particuliere termina le ſort de la bataille. Un Officier de l'armée de Norris nommé Segrave, natif du Comté de Meath, ſe mit à la tête d'un détachement de cavalerie pour aller attaquer le quartier d'ô Neill; dans le fort de l'action Segrave fendit la preſſe & engagea le Prince de Tyrone dans un combat ſingulier; ces deux héros, après avoir caſſé chacun deux lances dans la cuiraſſe de ſon adverſaire, ſe terraſſerent tous les deux: dans cette attitude ô Neill donna un coup d'épée à ſon adverſaire au défaut de ſa cuiraſſe, & la mort de ce champion acheva la déroute des Anglois, qui laiſſerent ſept cens morts ſur le champ de bataille, la perte des Catholiques ne fut pas conſidérable: le lendemain, Norris voulant revenir à la charge, fut repouſſé, avec quelque perte, à Bealach-Finnuis; la ville de Monaghan ſe rendit tout de ſuite aux Catholiques & la garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre.

Pendant qu'ô Neill ſoutenoit glorieuſement la cauſe de la Religion en Ultonie, ô Donnel alla au ſecours des Catholiques de la Conacie. George Bingham le jeune occupoit alors le château de Sligoe dans cette province, avec une garniſon de deux cens hommes tant Irlandois qu'Anglois. Bingham, qui avoit une grande ſoif des richeſſes, laiſſa le commandement du château de Sligoe à Ulick Burke, & s'embarqua avec une partie de la garniſon, ſur deux bateaux, pour le Tirconnel: ayant cotoyé pendant quelques jours il aborda à Rathmullin, ville municipale de Mac-Sweeny Fanid au territoire de Kilmacrenan; ce pirate Anglois profitant de l'abſence de Mac-Sweeny qui étoit alors à l'armée d'ô Donnel, pilla la ville & le grand Couvent des Carmes (*a*), d'où il emmena un butin conſidérable; étant de retour à Sligoe il partagea une partie de ces dépouilles ſa-

*Hiſt. Cathol. ibid. cap. 3.*

(*a*) Il n'y a point d'anachroniſme dans ce qu'on dit ici, au ſujet du Couvent de Rathmullin, quoique la ſuppreſſion des Monaſtères ſoit cenſée achevée du temps d'Elizabeth; comme la domination Angloiſe n'avoit pas encore prévalu dans l'Ultonie, il n'eſt pas étonnant que quelques Couvens ſoient échappés dans cette province à la fureur des Hérétiques.

crées entre les soldats qui avoient participé à son sacrilége. Ulick Burke s'étant apperçu de la partialité de cet Anglois, par l'exclusion qu'il donnoit aux soldats Irlandois dans la distribution de ces graces, forma la résolution de s'en venger; il en concerta avec eux les moyens, & fixa un jour pour l'exécution: en effet les Irlandois de la garnison firent main basse sur les Anglois, leur chef poignarda Bingham & le Château fut livré à ô Donnel, qui en fit Gouverneur le même Ulick Burke. Vers le même temps le château de Baile an-Mhota, autrement Ballimot dans le même Comté de Sligoe, fut arraché des mains de George Bingham l'aîné, par Tumultach & Cahal Mac-Donogh, qui en étoient les Seigneurs.

Hist. Cathol. *ibid.*

Les affaires des Anglois dans la Conacie étoient en mauvais état depuis la prise de ces deux places, par la présence de l'armée d'ô Donnel qui les tenoit en échec. Le Député voulant y remédier, envoya un renfort de troupes au Chevalier Bingham Gouverneur de cette province, pour le mettre en état d'agir. Le premier soin de Bingham fut d'investir avec ce renfort le château de Sligoe, tant pour l'importance de cette place, que pour venger le sang de ses parens & amis, qu'Ulick Burke avoit fait massacrer quelque temps auparavant. La garnison manquoit de vivres, Burke qui y commandoit étoit obligé de faire souvent des sorties pour en avoir, ce qui causoit des escarmouches avec les assiégeans; mais l'arrivée d'ô Donnel à la tête de seize cens hommes fit lever le siége. Ce Prince campa son armée en vue de l'ennemi, & envoya Roderick son frere, accompagné de Felim Mac-Davet & un autre Officier pour le reconnoître; ces cavaliers furent poursuivis par un Anglois nommé Martin, à la tête d'un détachement de cavalerie; Mac-Davet s'étant arrêté au milieu d'un ruisseau par lequel on passoit, porta un coup de lance au Capitaine Martin dont il tomba mort. Cette action fut suivie de la levée du siége de Sligoe, par la retraite de l'armée Angloise.



## CHAPITRE XXVII.

LA Reine d'Angleterre & son Conseil, sollicitoit beaucoup la paix avec ô Neill: on nommoit souvent des Commissaires pour en faire les propositions à ce Prince (a). Le Général Norris, & Geoffroi Fenton Secrétaire d'Etat, furent chargés cette année de cette commission; ils se rendirent à Dundalk, où ils eurent audience d'ô Neill; mais ce Prince n'avoit pas assez de confiance dans les promesses de ces Anglois pour traiter avec eux, il exigeoit d'ailleurs, pour premiere condition de ce traité, la liberté de la Religion, de sorte que cette conférence n'eut pas plus de succès que les autres. On chargea quelque temps après le Chevalier Edouard Moor d'un pardon signé de la Reine pour Tyrone; mais ce Prince ne voulut pas en entendre parler. An. 1596.

Il arriva en ce temps d'Espagne trois petits bâtimens chargés de poudre pour ô Donnel avec deux cens hommes à bord, & promesse d'un plus ample secours. O Neill écrivit des lettres à Fiach Chef des ô Birnes, & aux autres Seigneurs de la Lagenie ses Alliés, au sujet de la cause commune; il en reçut des réponses favorables. Ce Prince ménagea aussi des intelligences avec les habitans de la Momonie les mieux intentionnés, par le ministère des Clan-Shyhyes, qu'il envoya pour cet effet dans cette province, avec des lettres de créance signées de sa main.

Les lettres d'ô Neill aux Seigneurs de la Lagenie, firent impression. Fiach ô Birne commença les hostilités; il prit le fort de Balli ne-Cor & en rasa les fortifications; les ô Morras, les ô Connors, les ô Birnes, les ô Tooles, les Cavanághs & les Butlers, demandoient, les armes à la main, la restitution de leurs terres confisquées. Le Député marcha contre ô Birne; les

(a) Les Anglois conviennent qu'on desiroit fort la paix avec ô Neill; mais ils ajoutent que ce Prince & les autres Chefs des Catholiques Irlandois, avoient coutume de demander pardon à genoux aux Commissaires chargés de leur proposer la paix. Ceux qui sollicitent la paix, sont ordinairement plus dans le cas de demander pardon que les autres, afin de fléchir la clémence de la partie adverse. Cette idée n'est fondée que sur la fierté de cette Nation qui s'imagine que tout doit se soumettre à sa domination, & sur la mauvaise foi de ses Ecrivains qui en imposent à l'Etranger, & abusent de la crédulité de la postérité par des suppositions insoutenables.

Butlers furent poursuivis par le Comte d'Ormond, qui, après avoir renoncé à sa Religion, persécutoit son sang; les ô Morras & les ô Connors furent exposés aux insultes du Chevalier Antoine Saint-Leger. La Conacie n'étoit pas plus tranquille que la Lagenie; Richard Bingham Gouverneur de cette province, étoit armé contre les Burkes & les ô Rourkes.

Hist. Cathol. *ibid. cap. 5. 6. 7.*

Le Roi d'Espagne sçavoit que la Reine d'Angleterre faisoit des propositions réitérées de paix à ô Neill, ô Donnel & autres Seigneurs d'Irlande, qui étoient armés pour la défense de la Religion; Sa Majesté Catholique envoya un exprès à ces Princes pour les encourager à tenir ferme, & pour leur renouveller les promesses de secours qu'il leur avoit déja faites. Ardmach fut surpris dans ces entrefaites par les Anglois, qui y mirent garnison; ô Neill voyoit avec peine cette ville sainte, fondée par S. Patrice, prophanée par ces Hérétiques, pour qui rien n'étoit sacré. La garnison étoit forte, elle étoit protégée par l'armée qui campoit, sous les ordres du Général Norris, à une certaine distance de la ville. Tyrone ne jugea pas à propos d'entreprendre un siége, mais il fit un mouvement avec son armée, qui engagea Norris à un combat près de l'Eglise de Kill-Otir. Les Anglois présumoient trop de leurs forces & de la supériorité de leur nombre, ils accepterent avec joie le combat; mais ils furent repoussés vigoureusement & mis en déroute par les troupes d'ô Neill, qui les poursuivirent jusqu'à Ardmach, & leur tuerent beaucoup de monde. Norris échappé de ce pas, laissa cinq cens hommes en garnison à Ardmach, sous les ordres de François Stafford, & se retira avec le reste de son armée du côté de Dundalk. O Neill resta maître alors de la campagne, & se trouva en état d'intercepter les convois de vivres qu'on menoit à Ardmach, de sorte que la famine se mit dans la garnison, & fut suivie d'une peste qui enleva beaucoup de monde en peu de temps. Les Anglois de Dundalk étant informés du triste état où étoit la garnison d'Ardmach, firent partir des chariots de vivres escortés par trois compagnies d'infanterie & un escadron de cavalerie, pour aller au secours de cette place. O Neill ne s'endormoit pas, il surprit ce convoi, & fit passer au fil de l'épée les troupes qui l'escortoient. Le génie pénétrant de Tyrone lui faisoit tirer parti de tout. Il s'avisa d'une ruse de guerre qui lui réussit à son gré; il fit prendre à une partie de ses troupes, tant cavaliers que fantassins, les habits uniformes des Anglois

glois qui venoient d'être tués, & leur donna ordre de marcher en corps avec des drapeaux & autres ajustemens Anglois, vers un Monastere ruiné qui étoit à une portée de fusil d'Ardmach; le Prince poursuivit ces prétendus Anglois avec le reste de ses troupes à la vûe de la garnison; on commença à s'escrimer, on tira de part & d'autre des coups de fusils chargés seulement de poudre, on vit tomber de tous côtés des hommes, mais sans blessures. Ce combat feint ne laissa pas d'attirer l'attention de la garnison d'Ardmach; Stafford qui commandoit dans cette place, ordonna bien vîte une sortie pour aller au secours de ses prétendus compatriotes; la moitié de la garnison prit les armes, & s'avança à grand pas jusqu'au champ de bataille. Ces Anglois furent étonnés de voir non-seulement les troupes d'ô Neill, mais encore celles qu'ils venoient secourir, rangées en ordre de bataille, prêtes à les charger, lorsque Conn fils d'ô Neill, qui étoit en embuscade, avec quelques compagnies d'infanterie, dans le Monastere à côté, vint les prendre en queue; le détachement Anglois, ainsi mis entre deux feux, fut taillé en piéces à la vue de la garnison. Stafford, qui étoit dans Ardmach, se voyant sans ressource se soumit à la clémence de Tyrone, qui lui donna la liberté d'aller joindre l'armée Angloise à Dundalk avec le reste de sa garnison. O Neill fit ensuite une tentative sur le château de Carlingford, qui ne lui réussit pas, mais il envoya Henri Ogue son gendre, avec quelques bandes, faire des courses dans la province Angloise, pour causer une diversion en faveur des Catholiques de la Lagenie qui étoient sous les armes.

Les plaintes continuelles qu'on faisoit de la cruauté & de la tyrannie du Chevalier Richard Bingham Gouverneur de la Conacie, ayant enfin pénétré jusqu'au Trône, ce Ministre d'iniquité fut revoqué & remplacé dans cette charge par le Chevalier Conyers Clifford. War. *ibid. cap.* 39.

L'art de défendre des places n'étoit pas le talent des Irlandois; les fortifications étoient peu de chose chez eux, & il falloit suppléer à ce défaut par un grand nombre d'hommes; pour cette raison ô Neill évacua Ardmach & Portmore, après quoi le Général Norris prit possession de ces deux places où il mit garnison, il donna le commandement de la premiere au Chevalier Henri Davers. Le Général Anglois voulant pousser ses conquêtes plus loin, fut arrêté par ô Neill qu'il trouva campé sur Hist. Cathol. *ibid. cap.* 8.

ſon chemin. Norris occupa alors ſes troupes à conſtruire un fort ou retranchement nommé depuis Mount-Norris, dans la Baronnie de Fews entre Ardmach & Newry. Cet ouvrage fut ſouvent interrompu par les fréquentes attaques des troupes d'ô Neill : il fut à la fin achevé, Norris y mit garniſon ſous les ordres de Williams, ce Général retourna enſuite avec ſon armée à Dundalk & ſon abſence lui fit perdre toutes les places qu'il venoit de prendre, Mount-Norris, Ardmach & Portmore ſe ſoumirent aux armes d'ô Neill, qui renvoya les garniſons chez elles. Envain Norris revint-il à la charge avec toutes ſes forces, il fut battu à plate couture par ô Neill à Molach Breac, dans le territoire d'Orior, après avoir rallié juſqu'à trois fois ſes troupes. Maguire Général de la cavalerie d'ô Neill eut beaucoup de part dans le gain de cette bataille ; Norris lui-même fut dangéreuſement bleſſé dans cette action, qui fut ſa derniere contre ô Neill.

An. 1597. Hiſt. Cathol. ibid. cap. 9.

O Donnel, accompagné des Mac-Sweenys, d'ô Dogharty, du brave Maguire, d'ô Rourke, de Mac-William, d'ô Kelly, de Mac-Dermot, d'ô Connor Roe & d'ô-Dowd, fit alors une invaſion dans la Conacie. Il fut auſſi joint par Murrogh Mac-Sweeny à la tête de trois cens hommes, avec leſquels ce Capitaine avoit fait depuis deux ans la petite guerre aux Anglois dans la Momonie. Clifford, déſigné Gouverneur de la Conacie, n'étoit pas encore arrivé. Le Général Norris étoit las de ſervir en Ultonie, où au lieu d'amaſſer des lauriers il perdoit ceux qu'il avoit gagnés dans les pays étrangers. Ce Général voulant tenter fortune ailleurs, ſe chargea d'une expédition contre ô Donnel dans la Conacie, ſoit pour négocier une paix avec ce Prince, ſoit pour le réduire par les armes. Pour cet effet ce Capitaine Anglois ſe rendit à Athlone, où il fut joint par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Theobald Burke ſurnommé *Na Luing*, c'eſt-à-dire le Naval, à cauſe du commerce qu'il faiſoit ſur mer, & un grand nombre de Seigneurs de la faction Angloiſe avec les Anglo-Irlandois de la Momonie, de la Lagenie & de la Midie. Il lui étoit auſſi arrivé d'Angleterre un nouveau renfort de troupes, ce qui faiſoit monter ſon armée à dix mille hommes. Norris ſçavoit que le Prince ô Donnel étoit du côté de Ballinroab près le lac Maske à la tête de cinq mille hommes : il ſe mit en marche pour le joindre ; les deux armées ſe trouverent en préſence, ſéparées ſeulement par une petite

riviere, on passa la nuit à se tirer des coups de fusil, le jour étant venu, l'Anglois demanda à parler à ô Donnel; on entama une conférence qui avoit pour objet une paix entre la Reine & les Chefs des Catholiques. Norris fit des propositions avantageuses à ô Donnel, mais inutilement; cette conférence dura quelques jours, les deux armées continuoient les hostilités & se battoient par pelotons, sans en venir à une action générale; dans cet intervalle Theobald le naval ayant attaqué à la tête d'un gros détachement, l'aîle droite de l'armée catholique, fut repoussé avec perte de trois cens hommes. Il y avoit déja un mois que la conférence duroit entre le Prince de Tirconnel & Norris sans rien conclure, celui-ci avoit perdu du monde tant par les combats particuliers que par la désertion de quelques Seigneurs, qui avoient quitté son parti pour se ranger sous les drapeaux des Catholiques; ce Général Anglois fit enfin lever son camp, & après avoir été harcelé dans sa retraite par les troupes d'ô Donnel qui lui tuerent beaucoup de monde, il fut obligé de quitter avec infamie cette province, *Post magnam suorum jacturam, cum majore sui infamia coactus fuit ex tota illa provincia excedere.* Pet. Lombard. ibid. pag. 395.

Le Député fit une expédition au mois de Mai dans le Comté de Wicklow, où il surprit & tua Fiach Mac Hugue Chef de l'illustre Tribu des ô Birnes, & le glorieux défenseur de la cause des Catholiques dans la Lagenie. Fiach laissa deux fils, Felim & Raymond, qui ne furent pas moins les héritiers de sa valeur que de son zéle pour la Religion. Felim laissa le commandement à Raymond son frere & passa en Ultonie pour visiter ô Neill & lui demander du secours; le Prince de Tyrone fit beaucoup d'amitié à ce jeune Seigneur, & après lui avoir fait des complimens de condoléance sur la mort de son pere, il lui donna près de trois cens cinquante hommes de troupes sous le commandement de Brian Riach ô Morra, homme noble de la Lagenie; Felim, de retour dans sa province avec ce renfort, après quelques légers combats avec les Anglois, se mit en possession du patrimoine de son pere, déja envahi par ces étrangers. Après cette expédition, Brian ô Morra marcha avec ces mêmes troupes du coté de Lochgarme (Wexford), pilla les Anglois partout sur sa route, & tailla en piéces un corps considérable de troupes Angloises avec quatre cens Irlandois auxiliaires. Hist. Cathol. ibid. cap. 10.

Après la mort du fameux Rory ô Morra, tué dans un combat

contre les Anglois, comme on l'a déja vû, Uoine ou Owen & Edmond ses fils, avoient été mis sous la protection de Fiach ô Birne; ce Seigneur en prit soin & leur fit donner chez lui une éducation digne de leur naissance. Uoine étant parvenu à l'âge mûr, Felim fils de Fiach lui donna un cortége convenable & l'envoya dans le pays de Leix pour y faire valoir ses prétentions. Ce jeune Seigneur s'annonça; les vassaux du pere reconnurent le droit du fils, & le peuple le déclara l'*ô Morra*, c'est-à-dire, le légitime héritier de la Principauté de Leix. Warham Saint Leger Préfet Anglois de cette contrée, allarmé par ces mouvemens, marcha avec ses troupes dans le dessein de les supprimer; mais les habitans de Leix s'étant assemblés sous les drapeaux d'ô Morra leur Chef, livrerent bataille à Saint Leger, qui, après un combat opiniâtre, fut obligé de se retirer, ayant perdu cinq cens hommes tués sur le champ de bataille.

Les affaires des Anglois étoient en mauvais état en Irlande, il falloit y porter remede. La Reine révoqua Russel le Député & nomma Thomas Lord Burrough pour le remplacer. Ce nouveau Député reçut l'épée au mois de Mai dans la Cathédrale de S. Patrice à Dublin; il étoit revêtu d'une autorité suprême dans les affaires civiles & militaires. Ce Député exerça d'abord son pouvoir sur le Général Norris; il renvoya cet Officier à son gouvernement de Momonie, avec défense d'en sortir sans sa permission. Norris étoit trop fier pour ne pas sentir cet affront; il avoit déja été souvent joué par ô Neill, qui lui fit perdre la réputation de grand Capitaine, qu'il s'étoit acquise chez les étrangers; il mourut enfin chargé d'ignominie, dans le même pays qui avoit donné naissance à S. Rumold premier Evêque & Patron de Malines, dont il avoit prophané les Reliques lorsqu'il commandoit les troupes Angloises dans les Pays-Bas.

War. *ibid cap.* 40.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 396. 397.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 11.

Burrough avoit le cœur fier & élevé, il étoit expérimenté dans l'art de la guerre, il avoit déja commandé long-temps en Hollande contre le Roi Catholique. Ce Député fit une treve pour un mois avec ô Neill, ô Donnel & autres chefs des Catholiques; pendant ce temps il leur fit inutilement des propositions de paix. Le mois étant expiré ce Général marcha vers l'Ultonie à la tête d'une armée formidable; outre les troupes qui avoient servi sous Russel & Norris, il fit venir d'Angleterre un renfort considérable.

Les Anglo-Irlandois de la Midie (Meath) ne vouloient pas

être les derniers à se signaler pour la cause de la Reine ; ils s'assemblerent à Mulingar au nombre de mille hommes, sous le commandement de Barnewal Baron de Trimleston, & se mirent en marche pour suivre le Député; mais ils furent interceptés en chemin.

Richard Tirrell, Anglois d'origine, Seigneur de Fertullagh dans la Ouest-Midie, servoit alors dans l'armée d'ô Neill; c'étoit un homme d'extraction noble, brave & fort attaché à la Religion catholique; il avoit un talent singulier pour commander un camp volant. Il s'étoit rendu formidable aux Anglois par ses expéditions rapides & hardies, & la mémoire du Capitaine Tirrell est encore respectée parmi les véritables Irlandois.

Le Prince de Tyrone voyoit d'un œil tranquille les préparatifs qu'on faisoit contre lui; il étoit instruit de la marche du Député, il se mit en état de défense, & pour causer une diversion, il envoya le Capitaine Tirrell à la tête de quatre cens hommes d'infanterie, avec ordre d'agir, soit dans la Midie, soit dans la Lagenie, selon qu'il en trouveroit l'occasion. Tirrell parcourut la Midie sans trouver d'ennemi ; étant arrivé dans la Baronie de Fertullagh, il se campa pour donner du repos à ses troupes. Les troupes assemblées à Mullingar, dont on a déja parlé, étant averties de la marche de Tirrell, se mirent en campagne pour le surprendre : le Baron qui en avoit le commandement, ne jugea pas cette expédition digne de lui, à cause du petit nombre d'ennemis qu'il avoit à combattre, il donna cette commission à son fils, croyant que c'étoit pour lui une occasion de se signaler & de faire sa Cour au Député. Tirrell fut averti à la pointe du jour par ses espions que les ennemis marchoient à grands pas pour le surprendre ; ce Capitaine, sans perdre de temps, se mit en état de les recevoir, il fit semblant de fuir à leur approche, & ayant gagné un défilé couvert d'arbres nommé depuis Tirrels Pass, c'est-à-dire le passage de Tirrell, il détacha la moitié de sa petite armée & la posta dans un creux à côté du chemin, sous les ordres de son Lieutenant nommé ô Connor, homme fort & intrepide comme lui. Tirrell voulant se faire poursuivre par l'ennemi, continua sa route avec sa division; l'armée Angloise ayant passé l'endroit où ô Connor étoit en embuscade, cet Officier sortit avec les troupes qu'il commandoit, & fit jouer sur les tambours & musettes la marche du Capitaine Tirrell : c'étoit le signal dont on étoit convenu.

pour l'attaque; l'armée Angloise étant mise par cette manœuvre entre deux feux, fut taillée en pieces; le carnage fut si grand qu'il n'en échappa qu'un seul soldat, qui avoit gagné un marais voisin par où il se sauva, pour porter la nouvelle de ce sanglant combat à Mullingar, d'où cette armée étoit partie il y avoit trois jours. Tirrell fut assez généreux pour épargner la vie au jeune Seigneur qui commandoit l'armée ennemie, il se contenta de le mener prisonnier à ô Neill. Ce combat fut si violent que le poing d'ô Connor s'enfla, par la force de l'action, dans la garde de son sabre, & que pour l'en retirer on fut obligé de la couper avec une lime.

Hist. Cathol. *ibid.* Pet. Lombard. *ibid. pag.* 398. 399.

Burrough le Député étant arrivé avec toutes ses forces en Ultonie, son premier soin fut de se mettre en possession d'Ardmach & de Portmor, qu'ô Neill avoit abandonné après en avoir démoli les fortifications. Le Général Anglois n'osant pas pénétrer plus avant, se contenta de faire réparer la derniere de ces deux places & d'y laisser une garnison de cinq cens hommes, après quoi il se retira avec le reste de son armée; il se vanta beaucoup de cette premiere prouesse, en publiant par-tout qu'il tenoit la clef de l'Ultonie & qu'il étoit maître de l'entrée de cette province quand il jugeroit à propos d'y aller. On voit ici le caractère de ceux de sa Nation, pour qui les plus légers avantages sont des victoires complettes. On eut soin de faire publier cette fanfaronade dans les pays étrangers, où on disoit que les Irlandois avoient perdu toutes leurs places; qu'ils étoient obligés de se sauver dans des bois & autres lieux inaccessibles. Cette fable ressemble à celle qu'on avoit déja publiée à Bruxelles, touchant la prétendue soumission d'ô Neill; la suite de cette histoire en fera voir le ridicule.

Hist. Cathol. *ibid.* Pet. Lombard. *ibid.*

Le Député étoit déja en chemin pour aller à Dublin lorsqu'il apprit que Tirrell faisoit le siége de Portmor; ce Général Anglois ayant retourné sur ses pas, rassembla ses troupes avec lesquelles il passa la riviere de Black-Water, & voulant pénétrer plus loin, il fut arrêté par ô Neill. Ce Prince partagea son armée & forma deux camps à portée de se secourir mutuellement; il plaça le premier sous les ordres de Cormac & Art ô Neill ses freres, conjointement avec Mac-Mahon, à Droum-Fluich sur le chemin de Beaun-Bhoruib, aujourd'hui Binburb, sur la rive gauche de la riviere. Le Prince commandoit en personne le second camp à Tobuir-Masain, où il avoit pour adjoint

Jacques Mac-Donnel Prince des Glinnes. Le Député vouloit, malgré les dispositions de Tyrone, s'ouvrir un chemin l'épée à la main; mais les deux camps du Prince s'étant réunis, le choc fut violent, Burrough étant blessé mortellement au commencement de l'action, il fut transporté à Newry, où il mourut quelques jours après. Cette bataille dura long-temps à diverses reprises. Le Comte de Kildare qui avoit pris le commandement de l'armée Angloise après la retraite de Burrough, eut le même sort que lui; il fut blessé & jetté en bas de son cheval, ses deux freres de lait s'étant sacrifiés pour le remonter, ce Comte se sauva du combat & mourut de ses blessures peu de jours après. Le carnage fut si grand qu'il resta un grand nombre d'Anglois morts sur le champ de bataille, d'autres furent noyés dans la riviere & un plus grand nombre fut blessé. Les gens de nom qui périrent dans cette bataille, outre le Député & le Comte de Kildare, furent François Waghan beau-frere du Député, Thomas Walen & Turner.

Le Chevalier Clifford Gouverneur de la Conacie, eut ordre en ce temps d'aller avec ses troupes en Ultonie au secours du Député. En effet ce Gouverneur se mit en marche avec sept cens hommes; mais il eut le malheur de rencontrer ô Donnel, qui gagna sur lui une victoire complette. Clifford perdit dans cette occasion plusieurs personnes de distinction, entr'autres le Baron d'Ineschete. *Pet. Lombard. ibid. pag. 400.*

La Reine voyoit ses forces diminuées en Irlande par les fréquens échecs que ses troupes recevoient dans cette Isle de la part des Catholiques; elle manquoit aussi de sujets propres à remplacer Burrough & Norris, elle fit nommer provisionellement des Magistrats & des Officiers pour l'administration des affaires; le Chevalier Thomas Norris Président de la Momonie, fut nommé Lord Justicier; mais le chagrin qu'il avoit conçu de la mort de son frere, lui fit quitter cette charge à la fin du premier mois de sa nomination: le Gouvernement chargea de cette commission Loftus Archevêque de Dublin & Chancelier d'Irlande, avec le Chevalier Robert Gardiner Chef de la Justice, ils prêterent serment le 15 Novembre; le même jour le Conseil leur rendit compte de l'état des affaires, il leur représenta que la guerre actuelle étoit une révolte générale des Irlandois, qui tendoient à secouer le joug Anglois. Thomas Duff Butler Comte d'Ormond, accepta la commission de Lieutenant-

Général de l'armée; l'ambition de ce Seigneur, qui étoit la régle ordinaire de sa conduite, l'engageoit dans un parti contraire à la Religion & à la patrie; mais il n'eut jamais la réputation d'un grand Capitaine. Entr'autres instructions que le Comte d'Ormond reçut de la Cour d'Angleterre, il lui fut enjoint de traiter sérieusement de paix avec ô Neill : pour cet effet on convint de part & d'autre d'une treve de deux mois, on s'assembla à Dundalk, ô Neill proposa des conditions de paix, par la premiere, qui étoit aussi la principale, il demanda le libre exercice de la Religion catholique par-tout le Royaume d'Irlande. Les autres articles proposés par ce Prince, avoient pour objet les griefs des Irlandois & la réparation des injustices exercées contr'eux. Ces propositions ayant été envoyées au Conseil d'Angleterre, tout fut accordé, excepté l'exercice de la Religion. Le refus de ce seul article fit rompre la treve & on reprit les armes.

An. 1598. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 402. Hist Cathol. Hib. *tom* 3. *lib*. 4. *cap*. 1 & *seq*.

Vers la fin de l'été ô Neill rassembla ses troupes & mit le siége devant le fort de Blackwater, nommé autrement Portmor. Il envoya en même temps quinze cens hommes choisis dans la contrée de Leix en Lagenie, au secours d'ô Morra son allié, qui faisoit le siége de Porteloise, aujourd'hui Maryborrogh, où il y avoit garnison Angloise. Ces mouvemens causerent une diversion, & obligerent le Comte d'Ormond de diviser ses forces. Il détacha d'abord trois mille hommes contre ô Morra, dont le Commandant étoit Jacques Butler neveu du Comte. Il envoya ensuite en Ultonie cinq mille hommes contre ô Neill, sous les ordres du Maréchal Bagnal L'objet du Comte étoit de secourir ces deux places, en y faisant passer les vivres & munitions de guerre néçessaires; mais le succès ne répondit pas à ses espérances : Brian Riach ô Morra défit les trois mille Anglois envoyés contre lui, dont il resta quinze cens hommes avec le Commandant morts sur la place, & la reddition de Portloise fut le fruit de la victoire. Brian ô Morra mourut quelques jours après de ses blessures. Uoine ô Morra prit le commandement.

Hist. Cathol. *ibid.*

Pendant que les choses se passoient ainsi dans la Lagenie, le Maréchal Bagnal étant chargé du commandement de l'armée d'Ultonie, se rendit à Newry qui étoit comme la place d'armes, & le rendez-vous ordinaire des Anglois. Tyrone campoit alors avec son armée à Mollach-Ban sur le chemin d'Ardmach ; ce Prince voulant couper la communication de la garnison de cette

cette place avec l'ennemi, envoya Cormac son frere avec un corps de cinq cens hommes pour en défendre les avenues. Bagnal avoit la réputation d'un habile Général, il vouloit secourir la garnison d'Ardmach qui manquoit de tout, il sçavoit qu'ô Neill l'attendoit pour lui livrer bataille en chemin, mais il trompa ses espérances; pour éviter un combat qui auroit probablement dérangé ses opérations, il fit conduire son armée par des routes détournées, de Newry à Ardmach, où il fit entrer des vivres, nonobstant la résistance vigoureuse de Cormac ô Neill qui lui disputa long-temps le passage; mais qui fut obligé à la fin de céder à une armée qui lui étoit bien supérieure en nombre. Bagnal enflé par ce petit succès, forma le projet de surprendre le camp d'ô Neill; il se mit en marche avant le jour, fit passer au fil de l'épée vingt-quatre cavaliers qui faisoient la garde avancée du camp ennemi, environna le quartier d'ô Neill qui se sauva avec sa suite en chemise, se rendit maître de la tente & de l'équipage de ce Prince, & tua quelques valets & autres domestiques qui en étoient chargés. Le jour étant commencé, ô Neill rassembla les troupes qui étoient à portée de lui, il fit abandonner aux Anglois leur butin, & les mit en fuite. On en fut quitte de part & d'autre pour un petit nombre d'hommes qui perdirent la vie dans cette rencontre.

Les Anglois possédoient dans l'Ultonie des places qui favorisoient leurs brigandages dans cette province, & qui leur servoient d'asyle dans leur retraite: les principales furent Newry, Dundrum & Carrigfergus. Le Chevalier Jean Chichester Gouverneur de cette derniere, sortit en ce temps à la tête de cinq cens fantassins & d'un corps de cavalerie pour piller les environs; mais il fut rencontré à Alfracha par Jacques Mac-Donnel Prince d'Antruim; ce Prince n'avoit environ que quatre cens hommes d'infanterie & soixante cavaliers à opposer à ces brigans: cependant la nécessité de ses affaires l'obligea de livrer une bataille, qui fut funeste aux Anglois; leur Commandant ayant été tué, ils furent taillés en piéces, & à peine en resta-t-il un pour porter la nouvelle à Carrigfergus. Vers le même temps, le Baron de Trimlestown fit des courses sur les terres de Monaghan avec les Anglo-Irlandois de la Midie, & quelques cohortes Angloises, il fut mis en fuite par les Mac-Mahons.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 2.

La vanité & la mauvaise foi des Anglois les empêchent de convenir de ces victoires que les Catholiques d'Irlande rempor-

toient ſur eux ; leurs Hiſtoriens obſcurciſſent les faits, ou les paſſent ſous ſilence, l'avantage eſt toujours de leur côté ; ils s'abandonnent à des invectives contre un peuple généreux qui défendoit ſa Religion & ſa liberté ; ils traitent de rébelles, de traîtres & de barbares, les Irlandois qui ne vouloient pas ſe ſoumettre avec ſimplicité à un joug odieux. Il faut que l'Anglois ſoit bien battu pour qu'il en demeure d'accord. On trouve une victoire éclatante remportée cette année par ô Neill ſur ces étrangers ; elle n'eſt pas douteuſe, puiſque de l'aveu des Anglois même, c'eſt la défaite la plus ſanglante qu'ils ayent reçue depuis leur premiere arrivée dans cette Iſle : *De Anglis victoriam inſignem reportavit : nec ſane, ex quo in Hibernia pedem firmarunt, major clades accepta.*

Cambd. *ibid. ad an.* 1598. *pag.* 730.

O Neill cherchoit à attirer le Maréchal Anglois au combat, étant joint par ô Donnel, par Maguire Général de la cavalerie, & par les autres Seigneurs de la province, il fit inveſtir Portmor pour deux raiſons, la premiere, afin de réduire cette place par la famine en lui coupant les vivres ; la ſeconde, pour obliger les Anglois de venir au ſecours de cette forteresſe. Le ſuccès répondit à l'attente du Prince de Tyrone ; Bagnal marcha au mois d'Août avec l'élite de l'armée Angloiſe du côté de Portmor, s'étant avancé environ un mille au-delà d'Ardmach, il rencontra ô Neill entre deux plaines, dans un paſſage qui ſe nommoit Beal Anthabui, bordé d'un côté par un marais, & de l'autre par un bois épais ; le combat s'engagea, le choc fut violent, le Maréchal Bagnal avec vingt-quatre Officiers de rang, & deux mille ſoldats, furent trouvés morts ſur le champ de bataille, & le reſte de l'armée Angloiſe fut diſperſé ; la perte des Anglois fut conſidérablement augmentée par un accident arrivé pendant l'action au quartier de réſerve ; le feu ayant pris dans le magaſin à poudre, fit ſauter en l'air cinq cens hommes qui gardoient les équipages. Les dépouilles des Anglois furent conſidérables, on leur prit outre douze mille piéces d'or, tout leur attirail de guerre, trente-quatre drapeaux, toutes leurs tymbales, & tout leur canon, une grande quantité d'armes & des proviſions de toute eſpéce. Il y avoit pluſieurs Irlandois de diſtinction dans l'armée de Bagnal, que des motifs d'intérêt avoient armé contre leur patrie, entre autre Maolmora ſurnommé le beau, fils d'ô Reilly ; ce jeune Seigneur étoit nouvellement arrivé d'Angleterre, où il avoit fait la démiſſion de ſes terres entre les mains de la Reine

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 403. Baker Chron. d'Angl. *pag.* 381. War. de Annal. *cap.* 41.

Hiſt. Cathol. *ibid.*

qui les lui remit par Lettres-Patentes; une espéce de reconnoissance l'ayant malheureusement engagé dans cette action contre ô Neill, il périt les armes à la main à la tête d'une troupe de fuyards qu'il vouloit ramener au combat. Les Anglois qui eurent le bonheur d'échaper au carnage, prirent le chemin d'Ardmach; il y en eut plusieurs de tués dans la poursuite, les cavaliers, & environs quinze cens fantassins se réfugierent dans les Eglises de cette ville. Cette victoire qui couta à ô Neill environ deux cens hommes tués & six cens blessés, fut suivie de la reddition de Portmor.

Les campagnes brillantes de Tyrone, & des autres Princes & Seigneurs d'Ultonie ses alliés, affectoient différemment les Anglois, & les Irlandois catholiques; la consternation fut grande chez les premiers & leurs adhérans, pendant qu'une allegresse générale régnoit dans les cœurs des derniers, qui regardoient ô Neill comme le libérateur de la patrie, le vengeur de la liberté, & le protecteur de la Noblesse persécutée par le gouvernement Anglois, ou opprimée par ses propres Chefs. En effet, Raymond fils de Jean Burke Baron de Leitrim, dont le Comte de Clanriccard avoit envahi le bien, après lui avoir ravi la vie, se mit sous la protection d'ô Neill; Dermod ô Connor avec Cairbre & Conn ses freres, ayant été dépossédés par les Anglois chercherent asyle chez lui; mais ce Prince étant occupé à la défense de sa province, & ne pouvant leur donner un secours actuel, les envoya avec Uoine ô Morra dans la Lagenie pour soutenir la guerre dans cette province.

Cambd. *ibid. pag.* 731. Hist. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 1. *cap.* 6. *Ibid. lib.* 5. *cap.* 2.

Les Officiers de la Reine envoyerent des lettres plaintives à cette Princesse, pour lui exposer la triste situation des affaires en Irlande; ils représenterent à Sa Majesté, que bien loin d'être en état de soutenir une guerre offensive en Irlande, ils étoient dans l'inpossibilité de se défendre contre l'ennemi sans un secours prompt, & bien plus puissant que celui qu'on avoit envoyé précédemment dans cette Isle. La Reine ne vouloit pas abandonner la Colonie Angloise en Irlande; elle blama beaucoup le Comte d'Ormond de ce qu'il n'avoit pas commandé lui-même en personne contre ô Neill; elle ordonna ensuite au Chevalier Bingham, à qui on avoit ôté quelque temps auparavant, pour sa cruauté, le gouvernement de la Conacie, de repasser en Irlande pour remplacer Bagnal dans la charge de Maréchal; on fit partir en même-temps pour cette Isle deux mille hommes d'infan-

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 404.

Cox, Hib. Anglic. *pag.* 415.

Pet. Lombard. ibid. pag. 406.

terie & cent cavaliers, sous les ordre du Chevalier Samuel Bagnal. Ces troupes étant débarquées à Wexford furent harcellées sur la route de Dublin par les Catholiques qui en tuerent un grand nombre : Bingham avec le reste gagna avec peine cette ville, où il mourut bientôt après.

L'exemple des Ultoniens réveilla le courage abattu des Catholiques des autres provinces d'Irlande, sur-tout dans la Momonie, où l'esprit du fameux Comte de Desmond regnoit encore parmi ses illustres Alliés; mais il falloit nourrir cet esprit: pour cet effet, le Chevalier Pierre de Lacy Seigneur puissant dans le Comté de Limerick, s'adressa à Uoine, ou Owny Mac-Rory-Ogue ô Morra qui avoit une armée sur pied; il l'invita au nom des Catholiques de la Momonie de venir à leur secours. O Morra après avoir consulté ô Neill, se chargea de cette expédition; il laissa le gouvernement de Leix à Edmond son frere, & se mit en marche vers la Momonie à la tête de huit cens hommes d'infanterie & quelques cavaliers; il fut accompagné dans cette expédition par Raymond Burke Baron de Leitrim & Guillaume son frere, par Dermod ô Connor avec ses freres Cairbre & Conn, & par Richard Tirrel de Fertullagh. Le Comte d'Ormond qui avoit encore le titre de Général de l'armée Angloise, feignit de vouloir intercepter ô Morra; mais soit la rapidité de la marche de celui-ci, soit que le Comte ne voulut pas hasarder un combat, ô Morra arriva sans accident dans le Comté de Limerick. Thomas Norris alors Préfet de la Momonie, fut bien allarmé par cette invasion; il étoit de son devoir d'éloigner l'ennemi de ses frontieres, il assembla ses troupes, & marcha vers Kilmallock dans le dessein de combattre ô Morra; mais craignant pour le succès d'une bataille, il se contenta de laisser une bonne garnison dans cette place, après quoi il reprit le chemin de Cork, & eut le chagrin de voir son arriere-garde harcelée pendant toute la route par les troupes légeres d'ô Morra.

Hist. Cathol. tom. 3. lib. 5. cap. 1. & 2.

Ce succès d'ô Morra fut cause d'un soulevement presque général de la Noblesse de Momonie contre la Reine. Mac-Carty More, chef de l'illustre Tribu dont il portoit le nom, étant prévenu par la mort dans ces entrefaites, ne fut pas du nombre des confédérés; ce Prince laissa une fille légitime nommée Heleine, qui épousa Florence fils de Mac-Carty Riagh; il eut aussi un fils naturel nommé Daniel, qui prétendoit être héritier du titre & du bien de son pere. Les Comtes de Thomond & d'Or-

mond, & le Baron d'Inchiquin étoient toujours du parti qui flattoit leur ambition; les titres d'honneur & les faveurs de la Cour, les empêchoient d'entrer dans aucune ligue contre Elizabeth. La trop grande puissance de ces Comtes traversoit les bonnes intentions des Mac-Mahons, des Mac-Nemaras, des ô Connors, des ô Loghlins de Thomond, des ô Dwyers, des ô Fogarthys, des ô Meaghers, des ô Moel-Ryans, des ô Kennedys & autres Seigneurs de Tipperary, & les mettoit dans l'impossibilité de prendre parti.

Les autres Seigneurs de cette province, plus libres, à qui les sentimens nobles & généreux faisoient mépriser les dignités lorsqu'il s'agissoit de sacrifier la Religion & la liberté, prirent les armes pour la défense de l'une & de l'autre. Les principaux Confédérés, furent Mac-Maurice ou Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, Guillaume Fitz-Gerald Chevalier de Kerry & Seigneur de Rafinnan; Edmond Fitz-Gerald Chevalier de Glinn, ou de la Vallée; le Chevalier Edmond Fitz-Gerald, nommé le Chevalier Blanc, avec toutes les autres branches de cette noble race; Dermod & Donough Mac-Carty, compétiteur pour la Principauté d'Alla; Daniel fils de Mac-Carty More, Patrice Condon, ô Donoghoe More d'Onachte, ô Donoghoe de Glinn, Roche Vicomte de Fermoy, Richard Butler Vicomte de Mongarret, qui avoit épousé la fille d'ô Neill, Thomas Butler Baron de Cahir. Le même esprit anima les différentes Tribus des ô Sullevans, des ô Driscols, des ô Dunnevans, & des ô Mahonys de Carbry, qui se signalerent dans la cause commune de la patrie. Ces Confédérés se choisirent pour Chef, Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald, surnommé le Roux, & le reconnurent pour Comte de Desmond: Thomas le Roux étoit frere de Garret ou Gerard dernier Comte Palatin de cette illustre Maison, celui-ci avoit laissé un fils nommé Jacques, qui avoit été donné en ôtage aux Anglois par la Comtesse sa mere, & qui étoit enfermé depuis dix-sept ans dans la Tour de Londres; Jacques étoit le légitime héritier du Comté & du titre de Desmond; mais une longue absence l'ayant fait oublier, le peuple donna le titre de Desmond à Jacques fils de Thomas son cousin, & le nomma Chef de la faction catholique dans cette province, où la mémoire des anciens Comtes de Desmond étoit encore respectée.

L'intérêt de la Religion ne fut pas le seul motif de cette confédération; la tyrannie des Gouverneurs Anglois, & l'insolence

Cambd. Elizab. *ad an.* 1598. *pag.* 731.

insupportable des aventuriers ou entrepreneurs (undertakers) envoyés nouvellement d'Angleterre pour faire valoir les terres confisquées du Comte de Desmond & autres Seigneurs du pays, y contribuerent beaucoup; ces aventuriers furent les premieres victimes de l'indignation des Ligueurs; ils furent chassés de leurs injustes possessions, leurs châteaux furent rasés, & se voyant sans protection de la part de Norris le Gouverneur qui pouvoit à peine se soutenir lui-même, ils prirent le parti de s'embarquer à Waterford au nombre de dix-huit cens, pour retourner chez eux.

Hist. Cathol. ibid. cap. 3. Pet. Lombard. ibid. pag. 407. 408.

Il étoit déshonnorant pour le Chevalier Norris de s'enfermer dans la ville de Cork, & de se tenir dans l'inaction pendant que la guerre étoit allumée dans la province, dont on lui avoit confié le commandement: il en sentoit toute la conséquence, & afin de mettre sa réputation à couvert, il prit la résolution de faire une tentative contre les Catholiques. Il assembla pour cet effet, toutes ses troupes à Cork au nombre de deux mille cinq cens hommes; il fit venir quelques Seigneurs de la province attachés aux intérêts de la Cour; il fit marcher ensuite cette armée sur trois colonnes vers Killmallock; son intention étoit de retirer de cette place les vieilles troupes qui y étoient en garnison, & de les faire relever par des nouvelles troupes qui avoient moins d'expérience. Ce Général Anglois trouva de la difficulté dans sa route, son arriere-garde fut attaquée dans un passage nommé Bealach Abharra par Guillaume Burke à la tête de trois cens fantassins qui lui tua beaucoup de monde, & se rendit maître d'une partie de ses équipages. Norris après avoir exécuté son projet à Killmallock, fut attaqué dans son retour à Ard Scieth par le Comte de Desmond, le Vicomte de Mongarret, les Barons de Cashir & de Luochné, Guillaume Burke & Richard Tirrell; c'étoit plutôt une déroute qu'une bataille: ces Seigneurs le poursuivirent toute la journée l'espace de huit milles de chemin; il y eut beaucoup de monde de tué dans les différentes escarmouches; mais la plus grande perte fut du côté des fuyards, dont les débris furent assez heureux de regagner Killmallock à la faveur de la nuit.

Hist. Cathol. ibid. cap. 4.

Le Chevalier Norris entreprit une seconde expédition qui ne lui réussit pas mieux que la premiere; il marcha avec deux mille quatre cens hommes d'infanterie & trois cens cavaliers, contre le Lord Roche Vicomte de Fermoy; le Vicomte lui abandonna d'abord Baile Androhid place sans défense, & se retira à Baile

Hist. Cathol. ibid. cap. 5.

an Caislean qui étoit mieux fortifiée ; ce Seigneur ne fut pas abandonné de ses Alliés, il fut bientôt joint par Daniel Mac-Carty à qui on avoit adjugé la Principauté de Clancarrha, par le Comte de Desmond, Dermod ô Connor & Guillaume Burke avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & près de cent cavaliers. Cette armée se campa avantageusement pour garantir d'insulte de la part des Anglois la place qu'occupoit le Vicomte de Fermoy. Les deux armées furent en présence pendant douze jours, il y eut entr'elles de fréquentes escarmouches qui n'aboutirent qu'à la perte de quelques soldats ; Norris à la fin après avoir fait partir ses bagages la nuit, prit le chemin de Cork, & fut poursuivi par les Irlandois qui lui tuerent deux cens hommes à Mainister na Mona.

Quelques mois après cette expédition de Norris, Thomas Burke frere du Baron de Castelconnel, sur quelque mécontentement, quitta le parti de la Reine, & demanda du service dans l'armée catholique; il s'adressa pour cet effet à Raymond Burke Baron de Leitrim, & à Guillaume son frere; ces Seigneurs lui conferent le commandement de deux cens hommes; Thomas voulant surprendre avec ce petit corps quelques places dans le Muskerry Kurke appartenantes aux Anglois, rencontra le Général Norris à Killthili à la tête de douze cens hommes, & ne pouvant éviter le combat, malgré la grande disproportion, il fit bonne contenance; un coup hardi décida l'affaire : un jeune homme nommé Jean Burke ayant percé la foule frappa Norris d'un coup de lance, & le mit hors de combat, & son armée se voyant sans chef se débanda; on transporta le Général Anglois à Mallo, où il mourut quinze jours après de sa blessure. Le même Thomas Burke, s'étant réconcilié après avec les Anglois, eut le même sort que Norris, il fut tué avec le Baron de Castelconnel son frere par Dermod ô Connor dans une rencontre où ces Seigneurs, qui étoient bien supérieurs en forces, lui avoient refusé quartier, tant il est vrai que le désespoir d'un ennemi est toujours à craindre.

*Hist. Cathol. ibid. cap. 6.*

Donogh ô Connor ayant été dépossédé de sa Principauté de Sligoe par les Anglois, passa vers ce temps en Angleterre, pour solliciter ses intérêts auprès de la Reine : on traîna long-temps son affaire dans cette Cour ; mais à la fin, pour ne pas augmenter le nombre de ses ennemis en Irlande, dans un temps où presque tout le monde étoit armé contre elle, cette Princesse ren-

*Hist. Cathol. ibid. cap. 7.*

voya ô Connor chez lui, avec permission de rentrer dans ses biens. Ce Seigneur à son arrivée dans la Conacie, trouva Clifford Gouverneur de cette province qui préparoit une expédition contre ô Donnel; il s'y engagea par reconnoissance. Clifford vouloit faire le siége de Ballyshannon place forte, appartenante à ô Donnel, il marcha avec quatre mille hommes, & quelques Irlandois auxiliaires, dont les chefs furent, o Brien Comte de Thomond, Burke Comte de Clanriccard, & Morrough o Brien Baron d'Inchiquin. L'armée étant arrivée sur le bord de la riviere Earne, Inchiquin fut le premier qui se sacrifia à son attachement à la cause Royale; voulant passer le premier, il piqua son cheval, & se jetta à la nage; mais étant démonté au milieu de la riviere, ce Milord coula à fond, & périt misérablement sans pouvoir gagner l'autre bord. Clifford ayant trouvé un gué, fit passer la riviere à son armée malgré un petit détachement qu'ô Donnel y avoit envoyé pour lui en disputer le passage; il forma ensuite le siége du château de Ballyshannon avec quatre piéces de canon. Uoine Crawford Ecossois commandoit dans cette place à la tête de quatre-vingts hommes dont il y avoit six Espagnols, le reste étoit des Irlandois: l'attaque fut violente, & la défense opiniâtre. Les troupes d'ô Donnel n'étoient pas assemblées pour pouvoir faire lever le siége, ce Prince engagea en attandant un combat de cavalerie avec l'ennemi, où ô Connor Sligoe qui combattoit pour les Anglois, fut dangereusement blessé; le canon tiroit toujours sur le château, & à mesure que les assiégeans montoient la breche, ils étoient repoussés par les assiégés. O Donnel donnoit aussi de fréquentes allarmes dans le camp ennemi; de sorte que Clifford étant averti qu'ô Rourke marchoit d'un côté avec son armée, & ô Neill de l'autre pour venir au secours du château de Ballyshannon, ce Général Anglois fit lever avec précipitation son camp, laissant trois piéces de canon sur la place, & repassa la riviere en désordre dans un endroit nommé depuis par dérision, *le chemin des Héros*; il fut poursuivi par ô Donnel, & on compte que Clifford perdit dans cette journée trois cens hommes, tant noyés que tués dans la poursuite. O Donnel poussa ses conquêtes plus loin, il pénétra à main armée dans les terres de Clanriccard; il fit escalader les murs de Balanri (Athenry), & passa au fil de l'épée la garnison Angloise. Il dévasta ensuite les terres du Baron d'Inchiquin, du Chevalier Torlough ô Brien & des ô Seaghnassys,

O Neill

O Neill voyoit avec complaisance la ligue formée dans la Momonie, & les avantages qu'on avoit déja remportés sur les Anglois. Ce Prince voulant confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec ses Confédérés, détacha à leurs prieres Conn ô Neill à la tête de trois mille hommes, avec une bonne provision d'armes, & autres ustenciles de guerre, pour aller à leur secours; les Anglois se mirent en embuscade pour disputer le passage à ce jeune Capitaine. Conn ne donna pas dans le piége, il s'ouvrit l'épée à la main un passage à travers l'ennemi; & après en avoir laissé deux mille morts sur la place, il continua sa route vers la Momonie, où il s'acquit une grande réputation par ses exploits militaires.

An. 1599. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 408.

---

## CHAPITRE XXVIII.

L'Etat des affaires, dit Cambden, étoit déplorable alors en Irlande, la rébellion devint générale dans toute l'Isle : *In rebellionem enim gens ferè universa proruperat.* En effet, la domination des Anglois en Ultonie, se bornoit à la possession de quelques places fortes. La plupart des Seigneurs de la Momonie, comme on l'a déja dit, étoient sous les armes contre ces étrangers. Les ô Morras, les ô Connors, les ô Birnes, les ô Tools, les Cavanaghs, les Eustaces & autres chefs de la Lagenie, les Omolloys, les Mageoghegans & les Tirrells de la Midie, étoient ligués pour venger leur liberté. Les ô Rourkes avec quelques branches des Burkes, & autres chefs considérables de la Conacie, étoient armés pour la même cause, de sorte qu'Elizabeth se voyoit par cette défection générale à la veille de perdre toute autorité en Irlande : elle n'avoit plus personne dans cette Isle, en état de gouverner; le Maréchal Bagnal fut tué, Richard Bingham envoyé par la Cour, pour remplacer le Général, mourut aussitôt son arrivée à Dublin; Norris Gouverneur de la Momonie, & Saint-Leger Préfet de Leix, périrent par le fer des Catholiques. Le Comte d'Ormond avoit le commandement de l'armée; mais ce n'étoit que pour prêter son nom, sa capacité ne répondoit pas à son zele pour le service de sa Maitresse; dans cette extrémité, la Reine consulta son Conseil sur le choix d'un homme capable de remédier aux désordres qui regnoient en Irlande : la Princesse & le plus grand nombre de ses Conseillers

Elizab. *ibid. ad an.* 1599. Pet. Lombard. *ibid.*

jetterent d'abord les yeux sur Charles Blunt, Lord Baron de Mountjoy : Robert d'Evreux Comte d'Essex, & dont l'ambition étoit sans bornes, insinua sous main que Mountjoy n'étoit pas propre pour cette expédition, qu'il n'avoit pas assez d'expérience dans l'art de la guerre, & qu'il étoit trop appliqué à l'étude des Lettres pour faire un bon commandant; il fit sentir qu'il falloit envoyer en Irlande quelqu'un de la premiere Noblesse, qui fut riche, qui eut déja commandé une armée en chef, & qui fut agréable aux troupes; il sembloit qu'à ces traits il vouloit se montrer au doigt.

Cambd. *ibid.* Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth *pag.* 381. & 382.

Les sentimens étoient partagés sur le choix du Comte d'Essex, pour remplir la charge de Vice-Roi en Irlande. Ses amis lui souhaitoient une occasion de contenter la faim insatiable de réputation dont il étoit dévoré; d'autres pensoient qu'il étoit d'une conséquence dangereuse de donner le commandement d'une armée en Irlande, à un Seigneur que ses créatures flatoient d'être descendu du sang Royal d'Ecosse & d'Angleterre, & qui prétendoit en conséquence avoir plus de droit à la Couronne qu'aucun des compétiteurs. Les ennemis du Comte ne lui souhaitoient pas de bien, au contraire, ils épioient depuis long-temps l'occasion de le supplanter à la Cour, & ils ne pouvoient jamais en trouver une plus commode, que celle d'une absence qu'il vouloit lui-même se procurer.

Essex avoit beaucoup de mérite; il s'étoit fait une réputation dans ses expéditions contre les Espagnols, étant le favori de la Reine, il s'étoit ouvert le chemin à la Vice-Royauté d'Irlande, & personne n'osoit plus paroître pour lui en disputer l'entrée; mais au lieu d'y rencontrer le bonheur qu'il y cherchoit, il n'y trouva qu'une ruine fatale.

Le Comte d'Essex fut nommé à la fin Lord Lieutenant d'Irlande, sa commission fut plus ample que celle de ses prédécesseurs. Elle l'autorisoit à pardonner toutes sortes de crimes sans excepter ceux de leze-Majesté; de nommer aux grands offices, de révoquer ceux qui en possédoit sans Patentes, de suspendre ceux qui en avoient, de faire & d'exécuter des Loix militaires, de donner en fief à sa volonté les terres confisquées des Catholiques, moyennant une redevance médiocre & annuelle à la Couronne, de commander la flotte pendant l'absence du grand Amiral d'Angleterre, & d'employer l'argent du trésor sans être comptable à personne. On donna à ce Seigneur pour l'expédition d'Irlande

une armée puissante & bien conditionnée, composée de dix-sept mille hommes d'infanterie & treize cens de cavalerie ; ce fut la plus forte armée qu'on eut envoyée jusqu'alors dans cette Isle.

Tout étant disposé, le Comte d'Essex accompagné de trois cens jeunes Seigneurs, qui vouloient partager avec lui la gloire de cette expédition, sortit de Londres à la fin de Mars aux acclamations du peuple, & prit le chemin de l'Irlande : étant embarqué il fut accueilli d'une horrible tempête qui dispersa sa flotte, & lui fit périr beaucoup de monde, il arriva nonobstant ses malheurs le 15 Avril à Dublin, où il prêta serment selon la coutume, & reçut l'épée comme Lord Lieutenant.

Les principales instructions d'Essex furent premierement de ne donner le grade de Chevalerie qu'à des sujets d'un mérite reconnu ; secondement de porter toutes ses forces contre Tyrone & de le serrer de près, en mettant de bonnes garnisons dans les forts de Loghfoyle & Ballyshannon. A peine Essex fut-il arrivé en Irlande que ses créatures firent publier jusque dans les pays étrangers des libelles pour vanter les exploits chimériques de ce Seigneur; tantôt la terreur que l'arrivée de ce Vice-Roi avoit imprimée aux Catholiques confédérés, les obligeoit de se cacher dans les bois & autres lieux inaccessibles ; tantôt presque tous se soumettoient sur les offres de graces que ce Seigneur leur présentoit. Mais le mauvais succès de cet expédition fit voir la vanité de ces rodomontades.

Cambd. *ibid. pag.* 734. 735.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 411. 412.

Le premier acte de jurisdiction qu'exerça Essex en Irlande, fut de publier une Déclaration au nom de la Reine, par laquelle les anciens Irlandois, ennemis invétérés de Sa Majesté, sont exclus de toute espérance de pardon ; à l'égard des nouveaux Irlandois forcés par l'inhumanité des Gouverneurs Anglois de prendre les armes, ils sont déclarés susceptibles de graces, moyennant leur prompte soumission. Au reste, ce Vice-Roi commença son administration avec modération, il voyoit de la difficulté à faire revenir à l'obéissance ceux qui s'étoient déclaré pour cause de Religion contre la Reine, & à contenir dans cette obéissance ceux qui ne s'en étoient pas encore écartés. L'exercice de la Religion catholique commença à être plus libre, on célébroit la Sainte Messe dans les maisons particulieres, & on administroit les autres Sacremens avec moins d'inquietude; enfin la politique de ce Seigneur le porta à faire mettre en liberte plusieurs Ecclé-

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 413.

siastiques enfermés depuis long-temps dans les cachots, & à donner le grade de Chevalier de l'Eperon d'or à quelques Catholiques, dont on n'ignoroit pas les sentimens.

Essex après avoir fait quelques réglemens relativement au gouvernement civil, songea aux opérations de la campagne; il ne suivit pas le plan qu'on lui avoit tracé à Londres; il donna d'abord le commandement de la cavalerie au Comte de Southampton; au lieu de marcher avec toutes ses forces contre ô Neill, & les autres Confédérés d'Ultonie selon ses instructions, il divisa son armée, il donna trois mille hommes d'infanterie & cinq cens cavaliers à Henri Harington, pour observer les mouvemens des ô Morras, des ô Birnes & autres Confédérés de la Lagenie; il envoya trois mille hommes à Clifford, Gouverneur de la Conacie, pour le mettre en état de tenir en respect la Noblesse de cette province. Ces détachemens, qui diminuoient considérablement les forces du Vice-Roi étant fourni, ce Général accompagné des trois cens Seigneurs volontaires qui l'avoient suivi de Londres, partit de Dublin le 20 Mai avec le reste de l'armée, & marcha vers la Momonie; en passant par la Lagenie, l'arriere-garde des Anglois fut maltraitée dans un défilé par Voine ô Morra, qui à la tête de cinq cens hommes en tua plusieurs, tant Officiers que soldats; le lieu de ce combat fut nommé depuis *Bearna na Gleti*, c'est-à-dire, le passage des plumes, à cause d'une grande quantité de plumets que les Anglois y avoient perdus.

Cambd Elizab. ad an 1599. pag. 735.

Pet. Lombard. ibid. pag. 414.

Hist. Cathol. ibid. cap. 9.

Cet échec n'empêcha pas Essex de continuer sa route dans la Momonie, où il fit mettre le siége devant le château de Cahir, situé sur la riviere Sure au Comté de Tipperary; cette place donnoit le titre de Lord Baron à Thomas Butler; les Catholiques confédérés y avoient une garnison de sept à huit fusiliers seulement, sans artillerie; de sorte qu'elle étoit peu en état de soutenir contre l'armée qui en faisoit le siége. Cependant le Comte de Desmond à la tête d'environ mille fantassins & quelques cavaliers, accompagnés de Raymond Burke Baron de Leitrim & de Guillaume son frere, ayant paru à la vue des Anglois, il les inquiéta par de fréquentes escarmouches, ce qui donna à Guillaume Burke le temps de forcer un détachement qui gardoit le pont & de faire couler dans le château cinquante fusiliers sous les ordres de Jacques Butler frere du Baron de Cahir. Ce foible secours ne servit qu'à prolonger le siége; Essex fit

Petrus Lombard. pag. 415.

Hist. Cathol. ibid.

battre le Château avec son artillerie; plusieurs Seigneurs Anglois qui voulurent monter la brêche, furent tués par le feu de la mousqueterie des assiégés: Jacques Butler voyant à la fin cette place hors d'état de défense, l'abandonna au Général Anglois.

Essex fit réparer le château de Cahir, il y mit une bonne garnison avec du canon & autres attirails de guerre, après quoi il marcha du côté d'Askeatin pour rafraichir cette place. L'armée de ce Vice-Roi fut considérablement renforcée par la jonction des troupes nationales commandées par les Comtes de Thomond & de Clanriccard, par Mac-Pieris le Baron, & Henri Norris. Essex, dans son retour d'Askeatin, fut harcelé par Daniel Mac-Carty More & le Comte de Desmond, à la tête de deux mille cinq cens hommes; ces Seigneurs ayant donné sur son arriere-garde dans un endroit nommé Baile en Finiter, l'action fut très-meurtriere, elle dura depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir; il resta un grand nombre d'Anglois sur le champ de bataille, Henri Norris, un de leurs Chefs, fut trouvé parmi les morts; la perte des Catholiques fut moins considérable. Essex après cette action campa pendant quelques jours à Cruomui, pour reposer ses troupes; il marcha ensuite du côté de Waterford; il fut poursuivi pendant six jours & harcelé par l'armée catholique.

Hist. Cathol. ibid.

Le Général Harrington reçut, dans ces entrefaites, un cruel échec dans la Principauté de Leix; ce Général, chargé de pacifier la Lagenie, ayant enveloppé les troupes d'ô Morra, se flattoit de s'en rendre maître à peu de frais; mais l'intrepidité des Catholiques lui arracha la victoire; il perdit douze cens hommes tués sur le champ de bataille avec tous leurs Capitaines, entr'autres Adam Lofftus, fils de l'Archevêque Protestant de Dublin, qui fut trouvé parmi les morts, & le reste de son armée fut mis en fuite.

Pet. Lombard. ibid. pag. 416. 417.

Wareus, Cox & autres, changent les circonstances de cette victoire, ou la confondent avec une pareille victoire remportée par les ô Birnes sur Harrington, dans les Glinnes du Comté de Wicklow, après laquelle le Vice-Roi, pour punir la lâcheté des Anglois, les fit décimer. Quoi qu'il en soit, ils sont tous d'accord touchant la défaite des Anglois par les Irlandois catholiques: *Interim tamen clades non minima accepta quorumdam ignavia sub Henrico Haringtono, in quos acriore disciplina animadvertit.*

Camb. l. ibid. pag. 735.

Christophe Blanche fut envoyé en ce temps en Irlande avec la qualité de Lord Maréchal; cet Officier voulant se distinguer par quelque action éclatante, entra hostilement dans l'Offaly, où son armée fut taillée en piéces par les ô Connors : le Maréchal perdit dans cette occasion cinq cens cavaliers tués sur la place, & se sauva avec peine, ayant eu une jambe cassée dans l'action.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 418.

Pendant ce temps le Comte d'Essex étoit enfermé dans la ville de Cork. Ce Seigneur avoit le cœur navré de voir le mauvais succès de ses armes. Il exprime naïvement sa douleur, dans la lettre qu'il écrivit au Conseil d'Angleterre, & qui fut interceptée par les Catholiques; voici comment il parle : « Je suis arrêté ici dans » la Cité de Cork, où rien ne manque de ce qui regarde l'appa» reil de la guerre; mais pour le succès tout manque; mes en» treprises sont accompagnées de malheur, je ne sçais à quoi l'at» tribuer, sinon à la fatalité de mon étoile qui m'a conduit ici ». Deux choses augmentoient encore le chagrin d'Essex, premierement, la Reine lui avoit fait sentir combien elle étoit mécontente de sa conduite. Secondement, cette Princesse avoit donné à Robert Cecil le Secrétaire, la charge de Maître de la Cour des Gardiens (*a*), à laquelle Essex aspiroit; mais il falloit dissimuler son ressentiment, il voyoit son armée de beaucoup diminuée; il quitta la Momonie, sans avoir rien fait qui soit digne de sa réputation, & s'en retourna à la fin de Juillet, avec les débris de son armée à Dublin, où il apprit que Jacques Butler frere du Baron, avoit repris le château de Cahir après avoir fait passer au fil de l'épée la garnison Angloise.

Hist. Cathol. *ibid.*

Cox hist. d'Irl. *pag.* 418.

Le Comte d'Essex essaya d'effacer les impressions que la Reine avoit reçue de son administration en Irlande. Il écrivit à cet effet une longue lettre à cette Princesse, où il lui détaille la situation des affaires dans cette Isle & la disposition de ses habitans. « Les Irlandois, dit-il entr'autres choses, ont le corps » plus robuste & manient avec beaucoup plus d'adresse leurs » armes que nos Anglois; ils n'ont pas la même discipline que » nous. Ils évitent les batailles rangées où l'ordre doit s'obser» ver. Ils sont hardis pour les escarmouches & les combats dé» tachés; ils ne sont pas propres ni pour l'attaque ni pour la

---

(*a*) Cette Cour fut créée du temps de Henri VIII, pour la défense & la protection des personnes & des biens de ceux qui quittoient la Religion Catholique, pour passer dans le schisme.

» défense des places fortes; ils sont les ennemis irréconciliables » du gouvernement Anglois; ils voudroient en secouer le joug » & en effacer jusqu'à la moindre trace; ils comptent beaucoup » sur les promesses de l'Espagne; ils sont dans l'attente que cette » Cour voudra faire une descente en Angleterre pour causer une » diversion, où qu'elle enverra chez eux du secours pour les » mettre en état de faire face aux troupes de Votre Majesté & » de reprendre les places qu'elles y occupent ». Le Comte propose ensuite à la Reine les moyens de prévenir le danger où elle étoit de perdre l'Irlande. Il faut, dit-il, avoir des magasins de vivres sur les côtes d'Angleterre & des vaisseaux en mer, tant pour les transporter en Irlande en cas de besoin, que pour s'opposer aux entreprises des Espagnols. Il faut, continue-t-il, chasser les Jésuites & les Prêtres; entretenir de bonnes garnisons, afin d'être en état de faire des courses, de détruire le pays & d'ôter aux habitans les moyens de vivre. Il dit enfin qu'il faudra, outre la dépense, beaucoup de temps, de soin & d'industrie pour réduire cette nation.

Essex pensoit alors à l'expédition d'Ultonie; mais comme son armée étoit beaucoup diminuée depuis son voyage dans la Momonie, il écrivit, conjointement avec le Conseil, à la Reine pour lui demander un nouveau renfort de troupes; il envoya en même temps ordre à Clifford Gouverneur de la Conacie, de s'avancer, avec les troupes qu'il commandoit, vers les frontieres de l'Ultonie, afin d'y causer une diversion. Clifford, pour exécuter les ordres du Vice-Roi, fit assembler son armée à Athlone sur le Shannon; sa destination étoit Belick sur la riviere Earne, entre le Lac de ce nom, & Bally-Shannon, pour y attirer ô Neill. Le Gouverneur jugea qu'il étoit nécessaire, pour assurer sa marche, d'avoir ses derrieres libres; pour cet effet il prit la résolution de faire reparer le château de Sligoe, qu'ô Donnel avoit démoli quelque temps auparavant, & de combattre le Prince de Tirconnel s'il se présentoit pour s'opposer à cette reconstruction. Clifford envoya ordre à Theobald Burke, surnommé le Naval, de faire conduire par mer de Gallway à Sligoe du canon & toute sorte de matériaux nécessaires pour exécuter son projet, pendant qu'il y conduiroit lui-même l'armée par terre. Dans ces entrefaites ô Connor Sligoe, qui soutenoit les intérêts de la Cour contre sa nation, parcourut le pays de Sligoe à la tête d'un détachement de cavalerie, pour engager les habitans à quit-

Cambd. regne Elizab. *part.* 4. histor. *pag.* 736.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 10.

ter le parti d'ô Donnel, qu'ils avoient embrassé par un esprit de patriotisme & de Religion, & à favoriser les opérations de Clifford; mais il fut rencontré par quelques escadrons de l'armée d'ô Donnel, qui l'obligerent de se réfugier dans le château de Killmuiny à quelque distance de Sligoe, où il fut investi & assiégé par ô Donnel.

Clifford, averti du danger où étoit ô Connor de tomber entre les mains de ses ennemis, fit la revue de ses troupes: son armée se montoit à deux mille cinq cens hommes d'infanterie tant Anglois qu'Irlandois auxiliaires & quelques escadrons de cavalerie. Les principaux Chefs des Irlandois auxiliaires, furent ô Connor Don Prince de Maghery-Connoght, Melmor Mac-Sweeny Prince de Tueth, qui, sur quelque mécontentement, avoit quitté ô Donnel pour s'attacher au service des Anglois, & Richard Burke fils du Comte de Clanriccard & Baron de Dunkillin. Tout étant disposé, Clifford parti d'Athlone & marcha à grandes journées vers Boyle. O Donnel vouloit prévenir l'ennemi; il plaça une forte garnison de quatre cens fantassins sous les ordres de Mac-Sweeny Fanid & de Maculliam Burke, dans Sligoe; il laissa deux cens cavaliers à Buill (Boyle) pour continuer le blocus de Kill-muiny; après quoi il marcha, accompagné d'ô Dogharty Prince d'Innisowen & le reste de l'armée, jusqu'à la montagne de Corslieve, où Clifford devoit passer pour pénétrer dans le pays de Sligoe. Tirconnel s'empara des défilés de cette montagne; fit abattre les arbres pour en rendre le passage difficile & campa son armée dans une plaine voisine.

Dans ces entrefaites Theobald Burke se présenta avec sa petite flotte devant Sligoe, mais il n'osa pas aborder; il jugea à propos d'attendre l'armée de Clifford. Ce Gouverneur étant arrivé à Boyle, il y laissa sa cavalerie sous les ordres de Grifin Markham Chevalier de l'Eperon d'or, parce qu'elle lui étoit inutile, ne pouvant agir dans les gorges de Corslieve où il alloit passer. O Donnel fut averti la surveille de l'Assomption de la sainte Vierge, de ce mouvement des Anglois; comme la cause de ce Prince pieux étoit celle de la Religion, il ordonna, avec l'approbation des Ecclésiastiques qui étoient dans son camp, qu'on jeûneroit la veille de la fête & qu'on approcheroit du tribunal de la Pénitence, afin d'être en état de se présenter le lendemain à la Communion, & d'implorer la protection de la Mere de Dieu. A peine les Catholiques avoient-ils fini leur dévotion

votion le jour de l'Assomption, qu'on vit les Anglois déboucher dans la plaine; le Prince de Tirconnel ordonna alors du rafraichissement pour ses troupes, il les harangua ensuite : « Comme nous avons déja souvent vaincu, dit-il, les Hérétiques par la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, nous avons lieu d'espérer aujourd'hui le même succès; nous avons jeûné hier en honneur de la Vierge, nous en avons célébré aujourd'hui la Fête, ainsi combattons vaillamment les ennemis de la Vierge, & nous obtiendrons la victoire ». Ce discours ayant beaucoup animé les Catholiques, ô Donnel envoya Owen Mac-Sweeny, avec Giolla & Tulli ô Gallaghar, & six cens fusiliers pour arrêter l'ennemi, en attendant qu'il put marcher lui-même avec le reste de l'armée en ordre de bataille. Le combat commença à onze heures du matin, on se battit pendant quelque temps avec un acharnement & un succès égal, de sorte que la victoire étoit douteuse; mais elle devint certaine pour les Catholiques, lorsqu'ô Rourke parut à la tête d'un corps d'infanterie : l'épouvante fut si grande alors parmi les Anglois, qu'ils jetterent leurs armes par terre & prirent la fuite, la déroute fut générale, ils furent poursuivis par les Catholiques l'espace de trois milles; Markham qui étoit resté avec la cavalerie à Boyle, sortit pour soutenir les fuyards, il attaqua les troupes qui les poursuivoient en désordre & en tua quelques-uns, il fut repoussé à son tour par ô Rourke, & ayant reçu deux blessures il fut obligé de regagner Boyle d'où il étoit parti. Les Anglois perdirent dans cette affaire quatorze cens hommes tués; Clifford le Gouverneur de la Conacie & Henri Ratcliffe noble Anglois, furent trouvés parmi les morts; du côté des Catholiques il y eut cent quarante hommes tant tués que blessés. On trouva, après cette défaite des Anglois, un grand butin; les vainqueurs resterent maîtres d'une grande quantité d'armes, drapeaux, canons, habits & autres ustenciles de guerre. O Neill qui étoit en marche pour venir au secours d'ô Donnel, arriva trop tard de deux jours pour pouvoir partager avec lui la gloire de cette action. Le bruit de la victoire remportée sur les Anglois, & de la mort de Clifford, s'étant répandu, Burke le Naval quitta bien vîte la Baye de Sligoe pour s'en retourner à Gallway. O Connor se soumit à ô Donnel, qui le remit en possession de son domaine de Sligoe, en lui faisant promettre qu'il employeroit par la suite toutes ses forces contre les Hérétiques.

Cambd. regne d'Elizab. *ibid. pag.* 736.

Les Auteurs Anglois conviennent de la défaite de leurs concitoyens dans les montagnes nommées les Curlews, par les Catholiques, qu'ils appellent rébelles, sous les ordres d'ô Rourke: ils ont encore assez de bonne foi pour avouer que Clifford & Ratcliffe, & autres furent tués dans cette action: *Cliffordo unà cum Alexandro Ratcliffo de Ordsall ex equestri ordine & multis veteranis occisis;* mais ils cherchent à adoucir leurs malheurs, par des relations tronquées. « Quoique les rébelles, disent-ils, » fussent supérieurs en nombre, ils furent repoussés par les An- » glois; mais la poudre ayant manqué à ceux-ci, ils furent mis » en déroute ».

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 419.

Le Comte d'Essex étoit bien déconcerté à la nouvelle de la défaite de l'armée de Clifford. Ce Seigneur attendoit avec impatience à Dublin l'arrivée d'un nouveau renfort d'Angleterre, il lui arriva à la fin mille hommes d'infanterie; il rassembla alors toutes ses troupes,& marcha au mois de Septembre vers les frontieres d'Ultonie. Aussitôt la nouvelle de ce mouvement du Vice-Roi, ô Neill s'avança avec son armée jusqu'à une petite riviere auprès de la ville de Louth, de sorte que dans peu de jours les deux armées se trouverent en présence sur les deux rives de cette riviere, qui les séparoit. Les Anglois, dit Pierre Lombard, voyant les Catholiques si bien disposés & ne respirant que le combat, furent tellement saisis de terreur, selon le rapport de ceux qui étoient présens, & si couverts de honte, qu'à peine osoient-ils lever la vûe: *Quos ubi ad pugnam adeo instructos & quasi anhelantes, conspexissent milites Angli, ejusmodi terrore sunt perculsi, ut quemadmodum qui tum præsentes erant sanctè affirmant, quasi pudore confusi, vix ausi essent oculos à terra sublevare.*

Pet Lombard. *ibid, pag.* 420.

Le Vice-Roi envoya tout de suite un Hérault à ô Neill, pour lui déclarer de sa part qu'il n'étoit pas venu comme ennemi dans sa province, qu'au contraire il étoit venu dans l'intention de lui proposer la paix, ou du moins une treve, & qu'il alloit lui envoyer des Commissaires pour en traiter, s'il le trouvoit bon. Le Prince de Tyrone ayant consenti à cette proposition, le Comte d'Essex lui envoya deux Chevaliers de l'Eperon d'or & un Conseiller d'Etat. Ces Commissaires furent admis à l'audience d'ô Neill; ils lui exposerent le sujet de leur mission. Le Prince leur fit réponse qu'il ne consentiroit à aucune treve, & qu'il n'entreroit dans aucune composition, qu'au préalable on

n'eut admis trois conditions comme préliminaires. Ces conditions étoient 1°. qu'il n'y auroit que la seule Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont l'exercice seroit libre dans tout le Royaume d'Irlande; 2°. que les biens ecclésiastiques annexés au domaines ou fisc du Roi, depuis le commencement du schisme & de l'hérésie, seroient restitués à l'Eglise, tant par la Reine elle-même que par les particuliers qui les possédoient. 3°. Que les héritiers des propriétaires, dépouillés injustement de leurs biens depuis quarante ans, seroient rétablis, avec l'exclusion des usurpateurs.

Cette réponse étant rendue au Vice-Roi, ce Comte envoya encore son Hérault à Tyrone, & lui proposa une entrevue pour conférer ensemble, à condition d'éloigner un peu son armée comme il feroit la sienne: le Prince consentit à l'entrevue, mais sans vouloir écarter ses troupes. Essex qui désiroit avoir une conférence avec ô Neill à quelque prix que ce fut, voulut bien vaincre son amour-propre; il envoya le gros de son armée à Drogheda, il s'avança ensuite vers le camp d'ô Neill, accompagné de quelques Seigneurs, & suivi d'un petit nombre de cavaliers. Les deux Chefs étant en présence, descendirent chacun de son côté sur le bord de la petite riviere, où ils étoient à portée de se faire entendre. La conférence dura quelques heures; le Vice-Roi sollicitoit toujours une treve jusqu'au mois de Mai; Tyrone répondoit que la foi qu'il avoit promise, non-seulement à des Princes étrangers mais encore aux Grands de sa Nation, ne lui permettoit pas d'y consentir. Essex rappella encore à ô Neill l'ancienne amitié qui avoit regné entre le Comte son pere & lui, & les égards qu'il devoit avoir pour l'humiliation du fils; enfin le bon cœur d'ô Neill ne pouvant plus résister aux sollicitations réitérées d'Essex, ce Prince consentit à une treve de six semaines, avec cette clause, que chacun d'eux seroit libre de la rompre après quatorze jours d'avertissement. La treve étant conclue, ces Seigneurs passerent encore quelques temps en politesses réciproques.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 421.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 422.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 423.

L'avis salutaire d'ô Neill à Essex mérite d'autant plus l'attention du Lecteur, qu'il semble que ce Prince annonçoit comme par un esprit prophétique, les malheurs qui sont arrivés après à ce Comte. « Souffrez, Monsieur le Comte, dit-il, qu'un vieil-» lard comme moi se mêle de donner un conseil à un jeune » homme comme vous, & de vous avertir de choses essentielles

Pet. Lombard. *ibid.*

» à votre conservation & à la tranquillité de votre esprit, & dont » vous sentirez la conséquence dans son temps. Je n'ignore pas » combien vous êtes puissant dans votre patrie, cher à votre » Reine, agréable aux Anglois, honoré & aimé des troupes. » Vous n'ignorez pas non plus l'inconstance & l'instabilité de ces » avantages dans le Royaume d'Angleterre; vous sçavez com» bien la tyrannie de votre Reine est intolérable, puisque per» sonne n'a jamais pu vivre en sureté sous sa domination, ex» cepté ceux que l'obscurité de leur état avoit dérobé à son at» tention, ou un petit nombre de ces enfans de la terre qui sont » les instrumens de sa cruauté. L'expérience fait voir souvent ici » que la plupart de ceux qu'elle place dans les plus hauts dégrés » d'honneur, sont les premiers qu'elle précipite dans les plus » profonds abysmes d'ignominie & de disgrace. Vous sçavez en» fin (c'est toujours ô Neill qui parle) que l'état de votre Na» tion est bien chancelant, de sorte que si votre vieille Reine » étoit morte, le plus fort seroit le maître. Il est donc de votre » intérêt de vous mettre en garde contre vos ennemis; & afin » que la faveur, l'honneur & l'autorité dont vous êtes comblés, » ne soient pas l'occasion de votre ruine, accommodez-vous au » temps & attachez-vous à ceux dont la protection pourroit » vous être utile, en attendant un temps favorable ». Le Vice-Roi gouta bien les raisons du Prince de Tyrone, mais il trouva les moyens d'éviter les dangers, qu'il lui prescrivoit, impraticables (*a*).

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 424.

(*a*) Les Ecrivains Anglois, & sur-tout Cambden qui en est le Coriphée, changent les circonstances de cette entrevue d'ô Neill & d'Essex. Ils disent qu'ô Neill effrayé de la marche du Vice-Roi, lui envoya un Hérault pour lui demander la paix, & implorer la clémence de la Reine. Ware & Cox, aussi Anglois qu'eux pour les sentimens, gardent un profond silence sur cette prétendue soumission d'ô Neill; ils la regardent probablement comme une sanfaronade de l'Auteur Anglois; en effet, Essex, de l'aveu de Cambden même, n'avoit mené en Ultonie contre ô Neill que treize cens hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie; ce nombre n'étoit pas suffisant pour faire peur au Prince de Tyrone qui étoit supérieur en force, & depuis long-temps en possession de battre les Anglois à forces égales. Cambden se trouve en contradiction avec lui-même, lorsqu'il parle quelques pages plus bas des Conseillers chargés d'interroger Essex : " Etant interro„ gé, dit notre Auteur, par les Conseillers, „ pourquoi il avoit fait une Treve avec le „ Rebelle; il répondit, que Tyrone comptoit „ tant sur ses forces, qu'il avoit rejetté hau„ tement toute condition de paix jusqu'à ce „ qu'on eut accordé trois choses; sçavoir, „ un pardon général pour ceux qui avoient „ pris les armes contre la Reine, la restitu„ tion des biens usurpés par les Anglois, aux „ anciens propriétaires, & l'exercice libre „ de la religion Romaine par tout le Royau„ me. „ Le Lecteur peut juger si cette réponse d'Essex rapportée par Cambden, s'accorde avec la prétendue soumission d'ô Neill dont cet Auteur parle plus haut. Telle est la prétendue bonne foi de ces Auteurs.

Essex, bien content de sa négociation avec ô Neill, prit congé de ce Prince, & retourna à Dublin, où il reçut une lettre de la Reine, datée le 14 Septembre. Cette Princesse lui reproche vivement, aussi bien qu'au Conseil, leur mauvaise administration & leur peu d'égard pour ses ordres. Cette réprimande mortifia extrêmement le Vice-Roi. Ce Seigneur ayant commis le gouvernement des affaires à Adam Loftus le Chancelier, & à George Cary Trésorier de la guerre, il donna le commandement des troupes au Comte d'Ormond; après quoi il partit pour Londres, où il arriva le 28 du même mois, accompagné de quelques Seigneurs de ses amis, entr'autres Southampton qui avoit quitté le commandement de la cavalerie, le Baron de Dunkell, Christophe Saint Laurent fils du Baron de Hoath, Henri Danvers, Henri Docwray & autres. Le lendemain il se présenta chez la Reine & se prosterna devant cette Princesse. Il en fut reçu avec moins d'amitié qu'à l'ordinaire, & après un court entretien, elle lui ordonna de garder sa chambre jusqu'à nouvel ordre, après quoi il fut mis entre les mains du Garde des Sceaux, où il est détenu, dit Pierre Lombard, tandis que j'écris ceci: *Ubi adhuc, dum hæc scribo, detineri audio* (a). Les chefs d'accusation contre Essex furent, d'avoir négligé les instructions qu'on lui avoit données au sujet de la guerre d'Irlande; d'avoir consenti à une treve avantageuse aux rébelles; & enfin d'avoir quitté l'Irlande sans y avoir rien fait au mépris de la défense de la Reine. L'histoire de la mort tragique du Comte d'Essex est assez connue, il suffira de dire que ce Seigneur, l'un des premiers favoris d'Elizabeth, eut la tête tranchée quelque temps après. Hib. comment. cap. 426. 427.

Après qu'Essex eut quitté l'Ultonie, un Capitaine Espagnol arriva dans cette province avec deux navires chargés de toutes sortes de munitions de guerre, que Sa Majesté Catholique avoit envoyé au Prince de Tyrone. Le Prince reçut cet Officier & lui demanda la raison pourquoi le Roi avoit tant différé à envoyer le secours qu'il lui avoit promis, & pourquoi il n'avoit pas envoyé tout en même temps. L'Officier répondit que c'étoit l'intention de son Maître; mais que Sa Majesté en avoit été détournée par le bruit d'une paix conclue entre le Prince de Tyrone & la Reine Elizabeth, que quelques Anglois avoient fait cou-

(a) On voit que Pierre Lombard étoit Auteur contemporain.

rir en Espagne ; cet Officier ajouta que le Roi l'avoit envoyé exprès en Irlande, avec le peu de secours dont les deux navires étoient chargés, afin de lui apporter des nouvelles certaines de l'état où étoit la guerre en ce pays. Cette réponse ne contenta pas ô Neill, mais il dissimula sa peine selon sa prudence ordinaire.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 12. War. de Annal. Hib. *cap.* 42.

Philippe II Roi d'Espagne étant mort au mois de Septembre de l'année précédente, Philippe III lui succéda. Ce Prince, intéressé à suivre le plan de son prédécesseur par rapport à la guerre d'Irlande, envoya en ce temps deux Légats dans cette Isle, sçavoir Frere Mathieu d'Oviedo, nommé par le Pape à l'Archevêché de Dublin, & Dom Martin de la Cerda Chevalier Espagnol. Ces Légats furent chargés d'Indulgences de la part du Pape Clement VIII, pour les Irlandois qui voudroient prendre les armes pour la défense de la Foi contre les Anglois. Le Souverain Pontife envoya aussi, par la même occasion, une couronne de plumes de Phœnix au Prince de Tyrone Chef de cette Ligue ; il suivit en cela l'exemple d'Urbain III, qui avoit envoyé, dans le douzieme siécle, à Jean fils d'Henri II, désigné Seigneur d'Irlande, une couronne de plumes de Paon. Ces Légats enfin furent chargés d'une somme de vingt-deux mille pieces d'or de la part du Roi d'Espagne pour payer les troupes.

Cambd. *ibid, pag.* 743.

An. 1600. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 430. Cambd. *ibid, pag.* 748.

Tyrone, encouragé par ce petit secours, & dans l'espérance d'un plus grand de la part des Espagnols, recommença les hostilités, après un avertissement de quatorze jours, suivant le traité fait avec Essex. Ce Prince ayant pourvu à la sureté de sa Principauté de Tyrone, traversa toute la Lagenie à la tête de sept mille hommes ; le motif de cette marche, selon quelques Auteurs, étoit la dévotion de ce Prince, pour un morceau de la vraie Croix qui se conservoit dans l'Abbaye de la sainte Croix au Comté de Tipperary ; quoi qu'il en soit, Tyrone s'avança du côté de Cork, où il campa son armée, & consulta avec le Comte de Desmond, Florence Mac-Carty Reagh & autres Chefs de la province, sur les moyens de soutenir la guerre. Ce Prince envoya aussi des Députés à ceux dont il avoit quelque défiance, pour les exhorter & les presser d'entrer dans la confédération contre les ennemis de Dieu, de l'Eglise & de la patrie ; & pour les engager davantage, il leur fit présenter une copie authentique de la Sentence d'excommunication portée par le Pape Pie V,

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 431. Hist. Cathol. *ibid.*

contre la Reine d'Angleterre & ses adhérans. Plusieurs se rendirent aux raisons de Tyrone, principalement Finian Mac-Carty, Seigneur puissant de l'illustre Tribus des Mac-Cartys, qui avoit toujours été inviolablement attaché à la Religion de ses peres. D'autres, guidés par des raisons politiques, quoique d'ailleurs fort attachés à la foi de l'Eglise catholique, répondirent qu'il falloit suspendre pour quelque temps l'effet de cette confédération, que l'affaire étoit de conséquence, & que l'on ignoroit le sentiment du Saint Siege là-dessus. Ils ajouterent encore, que quoique Pie V eut prononcé une sentence d'excommunication contre les adhérans de la Reine d'Angleterre, on n'ignoroit pas l'adoucissement que Gregoire XIII son successeur y avoit apporté en faveur des sujets catholiques, & qu'ils croyoient pouvoir en sureté de conscience, se conformer à cette modération, jusqu'à ce que le Pontife, qui gouvernoit alors l'Eglise, leur eût donné d'autres régles de conduite à suivre, en quel cas ils seroient toujours prêts à obéir: c'est ce qui donna lieu à un Bref de Clement VIII, adressé aux Seigneurs spirituels & temporels & au peuple d'Irlande, que nous rapporterons ci-après.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 432.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 433.

Le Prince ô Neill qui croyoit la politique incompatible avec la Religion, & qui regardoit ce délai comme nuisible à la cause catholique, fut mécontent de la réponse de ces Seigneurs; il en traita quelques-uns avec sévérité, il en fit dévaster les terres pour ôter à l'ennemi les moyens d'y subsister. Il obligea les autres de lui envoyer des ôtages pour garants de leur conduite.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 434.

Pendant le séjour de Tyrone dans la Momonie, les troupes de la Reine étoient enfermées dans leurs garnisons & places fortes, n'osant paroître dans la plaine devant ce Prince, de sorte que le temps se passa sans aucune hostilité, excepté une rencontre arrivée entre Hugue Maguire Prince de Fermanagh, Général de la cavalerie d'ô Neill, & Saint Leger Président de la Momonie, où ces deux Seigneurs périrent. Maguire, accompagné seulement d'Edmond Mac-Caffry son porte-Enseigne, de Niall ô Durnin & d'un Prêtre, sortit un jour du camp, soit pour prendre l'air, soit pour reconnoître le pays: s'étant trop avancé, il rencontra Saint Leger le Président à la tête d'un corps de cavalerie d'environ soixante hommes; quoique la partie fut trop inégale, Maguire étoit trop fier & en même temps trop téméraire pour refuser le combat, il picqua son cheval & traversa la foule pour s'approcher du Commandant Anglois, qui lui tira un coup de

Hist. Cathol. *Ibid. cap.* 12.

Pet. Lombard. ibid. pag. 431. fusil à travers le corps, quoique la blessure de Maguire fut mortelle, cet homme intrepide voulant venger sa mort avant de mourir, frappa Saint Leger de sa lance, lui perça la tête à travers de son casque & se sauva après en s'ouvrant un passage l'épée à la main (*a*). Ces deux Capitaines moururent de leurs blessures quelques jours après, fort regrettés chacun dans son corps.

Le Prince ô Neill, avant de quitter la Momonie, prit les mesures nécessaires pour la défense de cette province & la sureté des Confédérés; il y laissa quelques légions de vieilles troupes; à son retour pour la Lagenie, il envoya quelque secours à ô Morra de Leix; ce Prince continua ensuite sa route avec son armée à la vue d'Ormond, qui commandoit l'armée Angloise; & après avoir rempli avec succès son projet, il arriva comblé d'honneur en Ultonie.

Le Comte d'Essex ayant quitté le gouvernement de l'Irlande, il

(*a*) La Tribu des Maguires de Fermanagh, aujourd'hui Comté dans la province d'Ultonie, tire son origine de Conn Keadcaha Monarque d'Irlande au deuxiéme siécle, par Colla-da Chrioch, & une longue suite de peres illustres dont les Chefs furent Princes héréditaires de Fermanagh, depuis le cinquiéme siécle, jusqu'au regne de Jacques I, au commencement de dix-septiéme. Philippe Maguire Prince de Fermanagh, au commencement du quinziéme siécle, fut la souche des trois principales maisons de ce nom qui existent encore; par son fils aîné, il donna naissance aux deux maisons de Tempoe & d'Inniskillen. Hugue dont il est question ici, étant l'aîné de la Tribus, en devint le Chef & Prince de Fermanagh; il fut fils de Coconact Maguire, & de la fille de Shane ô Neill Prince de Tyrone, étant mort de ses blessures dans la Momonie sans laisser d'enfans, il fut succédé dans la Principauté de Fermanagh par Coconact son frere, & celui-ci par Bryan son jeune frere.

Hugue second fils de Philippe Maguire, Prince de Fermanagh ci-dessus mentionné, forma la troisiéme maison des Maguires, il fut nommé Hugue *Anenigh* ou *Neni*, c'est-à-dire, le bien-faisant, à cause des dispositions généreuses de son cœur; il eut pour apanage le territoire de Lurg, aujourd'hui Baronie dans le Comté de Fermanagh, & ses descendans furent nommés Barons de Lurg. Cette maison subsista avec éclat jusqu'au temps de Cromwel; elle éprouva alors le même sort des autres dans la confiscation générale, que ce Tyran fit des terres de ceux qui s'opposoient à son usurpation. Cette Maison est représentée aujourd'hui par Jean-Sigismond Maguire, Comte du Saint Empire, Général d'Artillerie au service de leur Majesté Impériale, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Marie-Thérese, & de l'Ordre de l'Aigle Blanc du Roi de Pologne. Ce Seigneur est assez connu, par la belle défense qu'il fit à Dresde en 1760, contre le Roi de Prusse, qui assiégeoit cette place en personne, & par ses autres exploits militaires. *Keat. Généalog. Ogyg. part.* 3. *pag.* 365.

On trouve un rameau sorti au treiziéme siécle de cette Maison de Maguire, sous le nom de Mac-Caffry, de Caffry Maguire second fils de Donn Prince de Fermanagh. Cette famille fut propriétaire des terres de Kean-More, Ross, Balli Macaffry, &c. dans le territoire de Fermanagh, jusqu'au temps de Cromwel; elle fut toujours attachée par quelque charge aux Princes de Fermanagh. Edmond Macaffry fut Porte-Etendard de Hugue Maguire, lorsque ce Prince fut tué par Saint-Leger, Président de la Momonie: comme on vient de le voir.

il étoit important de remplir cette place aussi bien que celle de Président de la Momonie, vacante par la mort de Warham Saint Leger, qui fut tué par Maguire. Ces places ne furent pas briguées; le mauvais succès d'Essex en fut cause; cependant on nomma Charles Blunt Baron de Montjoy, pour occuper la premiere, & on donna la Présidence de la Momonie au Chevalier George Carew. Ces deux Seigneurs se rendirent à Dublin vers la fin de Fevrier. Le Président de la Momonie fit quelque séjour dans cette ville, il attendoit l'arrivée de sa commission pour exercer les fonctions de sa charge. Dans cet intervalle le Député avec le Conseil suprême d'Irlande, fit dresser des instructions en forme de réglemens, qui devoient être observés par le Président & le Conseil de la Momonie, dans le gouvernement de cette province. Les personnes que le Député nomma pour former le Conseil de la Momonie & qui devoient assister le Président de leurs Conseils, furent les Comtes de Kildare, d'Ormond & de Thomond, le Vicomte Barry, le Lord Audley, les Evêques (Protestans) de Cork & de Limerick, le Chevalier Nicolas Walsh, Saxey Chef de Justice, le Chevalier François Barkley, le Chevalier George Thorton, Golde second Justicier, l'Avocat Général & le Procureur Général de la Reine, le Chevalier Charles Willmot, Garret Comerford Ecuyer, Hugues Cuffe Ecuyer; les Prelats de Dublin & de Meath, George Cary, Richard Wingfield, Antoine Saint Leger, George Bourcher, Geofroy Fenton & François Stafford (*a*).

Pacata. Hib. *liv.* 1. *chap.* 1. *pag.* 6. *& suiv.*

Le Président de la Momonie étant muni des Patentes nécessaires pour exercer sa charge, partit le 7 Avril de Dublin, & prit le chemin de cette province; le Comte de Thomond qui cherchoit toujours l'occasion de signaler son zéle pour la cause Royale, accompagna le Président dans cette expédition avec le Lord Audley, les Capitaines Roger Harvy, Thomas Browne, Garret Dillon & autres, suivis de sept cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Il se rendit le premier jour à Naas, le second

Pac. Hib. *ibid.* *cap.* 3.

(*a*) Il est étonnant que Donogh ô Brien Comte de Thomond, soit nommé ici un des premiers Conseillers d'un Tribunal établi par le Gouvernement Anglois, dont l'objet étoit de détruire la Religion en Irlande, & de priver à jamais ses habitans de leur liberté. C'est mal soutenir la gloire de Brien Boiroimhe, à qui la maison de Thomond doit son origine; cet illustre Monarque fut sacrifié à son amour pour la patrie; il perdit la vie à la bataille de Clontarfe pour la même cause que les Comtes de Thomond ses descendans abandonnent. Il ne suffit pas d'être l'héritier du sang d'un grand homme, il faut se faire une gloire de l'être aussi de ses vertus.

Pet. Lombard. *ibid. pag* 436. 437. & 438.

à Carlow, d'où il partit le lendemain pour aller visiter le Comte d'Ormond à Kilkenny. Ce Comte avoit promis une entrevue pour le iour suivant 10 Avril, à Voine fils de Rory ô Morra, cette entrevue devoit se faire sur les frontieres d'Idough, aujourd'hui la Baronie de Fessadining, au Comté de Kilkenny, dans un lieu nommé Corronneduffe; le Président offrit ses services au Comte, & lui proposa de l'accompagner avec toute sa suite. Cette célebre compagnie se rendit à l'heure marquée au rendez-vous. Les troupes de part & d'autres furent écartées, & la conférence commença entre ô Morra & le Comte d'Ormond; elle dura plus d'une heure sans rien conclure. O Morra avoit à sa suite un sçavant Jésuite nommé Archer, homme fort zélé contre la réforme (*a*); Ormond entra en dispute avec ce Religieux sur la Religion, il lui reprocha ensuite qu'il étoit un traître, & que sous prétexte de Religion il séduisoit les sujets de Sa Majesté; il passa enfin des reproches à des invectives contre le Pape & l'Eglise Romaine. O Morra ne pouvant supporter plus longtemps cette conversation indécente & si étrangere à l'objet de la conférence, se saisit du Comte d'Ormond, l'arracha de son cheval & le fit prisonnier; le Président, Thomond & tous ceux de leurs gens qui étoient à portée, allarmés de cette violence, accoururent, on se battit tumultuairement, il y eut quelques Anglois de tués, d'autres blessés & plusieurs furent faits prisonniers, le Président & le Comte de Thomond prirent la fuite, & durent leur salut à la vitesse de leurs chevaux: Thomond fut cependant blessé dans le dos d'un coup de pique, comme il s'en plaint lui-même dans une lettre assez risible qu'il écrivit, conjointement avec le Président, au Conseil d'Angleterre, où les circonstances du malheur arrivé au Comte d'Ormond sont détaillées (*b*). Ces deux Chefs étant arrêtés à une

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 8.

Pacat. Hib. *cap.* 3. *pag.* 25.

(*a*) On peut dire ici à la gloire des Jesuites, que depuis le commencement de la réforme en Angleterre & en Irlande, ces Peres se sont signalés par leur fermeté à combattre cette nouvelle Religion; ils se sont attirés par la la haine des Hérétiques.

(*b*) On voit ici deux Seigneurs de race Irlandoise qui jouent des rolles bien différens; sçavoir, ô Morra de Leix, & ô Brien de Thomond. Le parallele pourroit paroître curieux. Quant à l'origine, ces Seigneurs peuvent aller de pair ensemble, il n'y a que la vertu qui les distingue. O Morra n'est ni Comte ni Baron; il méprise les titres, lorsqu'il s'agit de la gloire de la patrie, il leur préfére le caractere respectable de bon citoyen. O Brien devenu Comte, devient ennemi de sa patrie, il en sacrifie l'intérêt à son ambition; il contribue autant qu'il est en lui à faire porter à sa Nation un joug éternel. Si on peut juger de ces deux Seigneurs par la noblesse de leurs sentimens, on ne doit pas balancer sur la préférence. O Morra de Leix l'emportera toujours sur ô Brien Comte de Thomond, dans l'esprit de ceux qui pensent juste.

certaine distance où il n'y avoit plus rien à craindre, voulurent prendre leur revenche: ils envoyerent chercher les tambours & les trompettes pour rallier leurs troupes, & recommencer la charge; mais la consternation fut si grande parmi les Anglois que personne n'osa se présenter, excepté les Capitaines Harvy & Browne, Comerford, & quelques domestiques, de sorte qu'ils furent obligés de céder à leur mauvaise fortune & de retourner à Kilkenny, où ils trouverent la Comtesse d'Ormond inconsolable de la captivité de son mari. Le Député qui étoit encore à Dublin, fut informé de toutes ces circonstances, il apprit que les fils du Vicomte de Montgarret avec plusieurs Seigneurs des Butlers & autres étoient sous les armes; il envoya les Chevaliers George Bourchier & Christophe Saint Laurence à Kilkenny, avec ordre d'assembler les troupes & de maintenir la paix dans ces environs; aussitôt l'arrivée de ces Officiers, le Président partit pour Waterford avec le Comte de Thomond, où il arriva le 16 du même mois d'Avril.

Les ô Connors Faly firent en ce temps le siége du château de Cruochan, ce château étoit situé dans la Principauté d'Offaly, au pied d'une colline nommée Knock-Cruochan; il y avoit une garnison Angloise commandée par Thomas Moor Chevalier de l'Eperon d'or, & Giffard, tous deux Anglois; les assiégeans n'ayant pas d'artillerie firent escalader les murs par cent fantassins, qui passerent la garnison au fil de l'épée & se rendirent maîtres de la forteresse. *Hist. Cathol. ibid.*

O Neill n'avoit commencé cette guerre que sur les assurances réitérées de secours qu'il devoit recevoir du Pape & du Roi d'Espagne; il ne cessoit de solliciter pour cet effet ces Cours, il envoya Henri son fils, encore jeune, en Espagne auprès de Sa Majesté Catholique; il écrivit des lettres pressantes au Pape, par lesquelles il représenta à Sa Sainteté que la guerre d'Irlande est la cause de Dieu, & le supplie de vouloir ordonner des prieres publiques à Rome pour en obtenir le succès; il prie le Saint Pere de donner son jugement touchant la force que doit avoir la sentence d'excommunication prononcée par Pie V contre la Reine Elizabeth & ses adhérans, pour servir de regle aux Catholiques d'Irlande dans la conduite qu'ils doivent tenir dans la présente guerre; Tirone enfin sollicite le Pape pour qu'il plut à Sa Sainteté d'envoyer un Nonce en Irlande, capable de soutenir les Catholiques dans la fermeté de la foi, & de calmer leurs con- *Pet. Lombard. ibid. pag. 25.*

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 465. Cambd. *ibid. ad an.* 1600.

ſciences ſur la ſituation préſente des affaires. Clement VIII qui gouvernoit alors l'Egliſe, répondit à ces demandes par le Bref ſuivant, daté à Rome au mois d'Avril de la préſente année.

Clement VIII Pape, à tous & à chacun en particulier, nos vénérables Freres les Archevêques, Evêques & Prélats, & à nos chers fils les Princes, Comtes, Barons & peuples du Royaume d'Irlande : Salut & Bénédiction Apoſtolique.

Ayant appris que depuis longtemps, encouragés par les exhortations des Pontifes Romains nos prédéceſſeurs, par celles du Siége Apoſtolique, & par les nôtres, à recouvrer votre liberté, & à la défendre & maintenir contre les Hérétiques, vous vous êtes réunis pour ſeconder & appuyer de toutes vos forces, premierement, Jacques Fitz-Gerald d'heureuſe mémoire, qui tant qu'il a vécu a fait de généreux efforts pour ſecouer le cruel joug de ſervitude que les Anglois déſerteurs de la Sainte Egliſe Romaine vous avoient impoſé; enſuite Jean Fitz-Gerald Couſin germain dudit Jacques, & dernierement notre cher fils l'illuſtre Prince Hugue ô Neill Comte de Tirone, Baron de Dungannon, & Capitaine général de l'armée catholique; que ces Généraux & leurs troupes, aſſiſtées du bras du Dieu des armées ont fait pluſieurs actions héroïques, en combattant vaillamment contre les ennemis, & ſont diſpoſés à en

*Clemens Papa VIII, univerſis & ſingulis venerabilibus Fratribus Archiepiſcopis, Epiſcopis & Prælatis; necnon dilectis filiis Principibus, Comitibus, Baronibus, populis Regni Hiberniæ, ſalutem & Apoſtolicam Benedictionem.*

*Cùm jam diu ſicut accepimus, vos Romanorum Pontificum prædeceſſorum noſtrorum, ac noſtris & Apoſtolicæ Sedis cohortationibus adducti, ad veſtram libertatem recuperandam, eamque, adversùs hæreticos, tuendam & conſervandam bonæ memoriæ Jacobo Giraldino (qui durum ſervitutis jugum vobis ab Anglis ſanctæ Eccleſiæ deſertoribus impoſitum, ſummo animi ardore depellere, dum vixit pro viribus procuravit:) deinde Joanni Giraldino ejuſdem Jacobi Conſobrino, & noviſſimè dilecto filio nobili viro Hugoni Principi ô Neillo dicto Comiti Tironenſi, Baroni Dungennaniæ, & Capitaneo generali exercitûs Catholici in Hibernia conjunctis animis ac viribus preſto fueritis; ac opem & auxilium præſtiteritis; ipſique Duces & eorum milites manu Domini exercituum illis aſſiſtente proceſſu temporis plurima egregia facinora contra hoſtes viriliter*

*pugnando præstiterint, & in posterum præstare parati sint, nos, ut vos ac Dux & milites prædicti alacrius in expeditionem hanc contra dictos Hæreticos opem & operam in posterum etiam præstare studeatis, spiritualibus gratiis & favoribus vos prosequi volentes eorumdem prædecessorum nostrorum exemplo adducti; ac de omnipotentis Dei misericordia, ac Beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus authoritate confisi, vobis omnibus & singulis qui prædictum Hugonem Tironensem Ducem ejusque exercitum catholicæ fidei assertores & propugnatores sequimini, ac illis vos adjunxeritis; aut auxilio, favore, comeatibus, armis, aliisque bellicis rebus seu quacumque ratione eis in hac expeditione operam dederitis, ipsique Hugoni Duci, ejusque exercitus militibus universis & singulis, si verè pœnitentes & confessi, ac etiam, si fieri poterit, sacrâ Communione refecti fueritis, plenariam omnium peccatorum suorum veniam & remissionem, ac eamdem quæ proficiscentibus ad bellum contra Turcas, ad recuperationem Terræ Sanctæ per Romanos Pontifices concedi solita & misericorditer in Domino concedimus non obstantibus., &c.*

*Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris,*

faire autant dans la suite; pour vous engager, vous, votre Général & vos troupes susdites, à employer à l'avenir toutes vos forces contre lesdits Hérétiques, voulant vous accorder des graces & des faveurs spirituelles, conduit par l'exemple de nos prédécesseurs, & nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, & en l'autorité de ses Apôtres Pierre & Paul, nous vous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, à tous & à chacun de vous qui suivent ledit Général Hugue ô Neill, & son armée pour la défense & le maintien de la foi catholique, à ceux qui se joindront à lui, ou qui lui prêteront secours, protections, provisions, armes, ou autres choses nécessaires à la guerre, ou qui l'aideront de quelque autre maniere que ce soit, comme aussi au Général Hugue & à tous & chacun des soldats de son armée, pourvû que vous vous soyez confessés, &, s'il est possible, munis de la sainte Communion; nous vous accordons, dis-je, le pardon & la rémission entiere de tous vos péchés, & en un mot toutes les indulgences que les Pontifes Romains ont coutume d'accorder à ceux qui vont à la guerre contre les Turcs, & au recouvrement de la Terre-Sainte, nonobstant, &c.

Donné à saint Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 16

jour d'Avril 1600, la neuviéme année de notre Pontificat.

*die decimo sexto Aprilis 1600. Pontificatûs nostri anno nono.*

## CHAPITRE XXIX.

Les Catholiques d'Ultonie étoient encores les maîtres de cette province, les Anglois y possédoient seulement quelques places où il y avoit des garnisons. Le Député étoit chargé selon ses instructions, de réduire cette province; mais la lenteur qu'il fit paroître dans ses opérations le rendit suspect à la Cour de Londres; de sorte qu'on délibéra dans le Conseil, ou de révoquer Montjoy, & de charger un autre de sa Commission, ou de lui envoyer les forces nécessaires pour continuer avec plus de vigueur qu'auparavant la guerre contre ô Neill & ses Confédérés, s'il n'acceptoit la paix; ce dernier parti prévalut, & on ordonna un nouveau renfort de troupes pour l'Irlande. En conséquence de cette résolution prise au Conseil d'Angleterre, le Député écrivit au mois d'Avril une lettre à Tirone, & lui proposa au nom de la Reine & du Conseil, des conditions de paix, en apparence équitables, tant par rapport à la Religion, que pour réparer les injures que les Catholiques d'Irlande avoient souffertes de la part du Gouvernement Anglois. Le Prince de Tirone connoissoit trop le caractère des Anglois pour se fier à leurs promesses: il sçavoit qu'il n'y avoit que l'impossibilité de faire autrement, qui pouvoit les obliger de respecter leurs engagemens vis-à-vis de lui; d'ailleurs, il attendoit à tout moment le secours que Sa Majesté Catholique lui avoit si long-temps promis, de sorte qu'il rejetta toute proposition de pacification de la part du Député.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 445. *& seq.*

Montjoy n'ignoroit pas les soupçons qu'on avoit formés à la Cour contre lui, & qu'il étoit nécessaire de dissiper; il voyoit le Prince de Tirone sourd aux propositions de paix qu'il venoit de lui offrir, il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de venger son honneur par les armes. Ce Député fit assembler toutes ses forces, dans le dessein d'attaquer Tirone & ses adhérans, par mer & par terre: il envoya au mois de Mars une flotte de soixante-sept vaisseaux, commandée par le Chevalier Henri Dockwra, pour prendre possession d'un Lac au nord d'Irlande, nommée Loughfoyle, entre la peninsule d'Inisowen & Arachty Cahan, afin de causer une diversion dans cette province pour favoriser l'expédition qu'il comptoit y faire avec le reste de ses

troupes. Cette flotte avoit à abord cinq mille hommes d'infanterie & trois cens de cavalerie, avec une grande quantité de toutes sortes de munitions de guerre; ce Commandant Anglois fit construire sur les bords du Lac Foyle, quatre forts, d'où il faisoit des courses par les terres d'ô Dogharty & autres Seigneurs circonvoisins.

O Neill étant informé des mouvemens des Anglois, assembla en Conseil les principaux Seigneurs de la province pour délibérer sur les moyens de prévenir les opérations de l'ennemi; il fut décidé, que le Prince ó Donnel avec sa faction s'opposeroit aux incursions des garnisons du Lac Foyle, pendant que le Prince ô Neill iroit à la rencontre du Député qui s'avançoit avec son armée. En effet, un détachement de l'armée catholique ayant rencontré un corps de troupes qui escortoit les équipages de l'armée Angloise, en tua un grand nombre, mit le reste en fuite & fit un butin considérable. Le Député saisi de frayeur à la nouvelle de cet évenement, retourna bien vite à Dublin où il resta quelque temps. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 448.

Le Comte d'Ormond étoit encore captif chez ô Morra; la Comtesse son épouse sollicitoit fortement son élargissement; elle envoyoit pour cet effet, des lettres très-pressantes à la Reine, & au Prince de Tirone: elle rappelloit au Prince le souvenir de l'amitié qui avoit regné entre lui & le Comte, & le prioit de lui faire rendre la liberté en considération des bons services qu'il en avoit reçus. Tirone écouta favorablement la demande de la Comtesse, il consentit à l'élargissement du Comte d'Ormond, à condition qu'il ne prêteroit plus ses services contre les intérêts de la Religion ni de la patrie, & qu'il donneroit des ôtages pour garants de sa fidélité. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 442. & *seq.*

Montjoy qui étoit resté à Dublin depuis son expédition en Ultonie, alla à Kilkenny pour complimenter le Comte d'Ormond sur son heureux retour de sa captivité. Ce Député marcha ensuite à la tête de quelques troupes, dans la Principauté de Leix; il y fit venir des ouvriers pour y moissonner les bleds avant la maturité, afin d'oter aux habitans le moyen de subsister pendant l'hyver, & de prolonger ainsi la guerre. Les Catholiques de cette contrée ayant pris les armes, firent main basse sur les moissonneurs, & dispersérent les troupes qui les soutenoient; le Lord Député ayant eu son cheval tué sous lui, se sauva avec peine à pied dans un marais voisin. Quelque avantageuse que Pet. Lombard. *ibid. pag.* 448. 449.

fût cette victoire pour la cause des Catholiques, elle n'étoit pas capable de les dédommager de la perte d'Uoine ô Morra qui fut tué dans cette action. Ce Seigneur, illustre par sa naissance, étoit encore plus illustre par sa vertu & son attachement à la cause de Dieu & de sa patrie; il avoit trop de sentimens pour sacrifier cette cause à des titres d'honneur; il étoit l'ame de la confédération dans la Lagenie, & sa mort jetta une si grande consternation parmi les autres Seigneurs de cette Province, que les principaux furent obligés de demander la paix à leurs ennemis, excepté Raymond ô Morra son frere qui lui succéda. Le Député délivré d'un ennemi aussi rédoutable que l'étoit ô Morra, continua ses courses dans la Lagenie, il devasta les terres de Daniel Cavanagh, surnommé l'Espagnol, & après avoir reçu la soumission de Redmond Keating des ô Lalors & autres, il retourna à Dublin.

O Donnel qui étoit chargé d'observer les mouvemens des garnisons du Lac Foyle, se comporta avec une prudence & une valeur digne de l'illustre Maison de Tirconnel dont il étoit le Chef. Ce Prince harassa beaucoup les détachemens qui sortoient de ces places, & en tua un grand nombre: ces garnisons étoient encore resserrées par les troupes d'ô Neill; ce Prince ayant surpris au commencement du mois d'Août quinze cens hommes de ces brigands qui alloient au fourage, les fit passer tous au fil de l'épée; mais les Anglois étant les maîtres de la mer, & les Irlandois n'ayant pas de marine à leur opposer, les pertes de ces étrangers étoient bientôt réparées par les renforts d'hommes & de munitions qui leur arrivoient d'Angleterre.

Les succès des Anglois dans la Momonie furent bien plus rapides à cause de la division qui regnoit dans cette Province; un Royaume divisé tombe nécessairement: quelques-uns des Chefs avoient déja embrassé la prétendue réforme; l'objet de leur Religion étoit l'intérêt, & l'ambition de complaire à Elizabeth; tous les autres étoient attachés à l'Eglise Romaine; parmi ceux-ci, il y avoit des temporiseurs politiques qui ne vouloient rien risquer, & dont le principe étoit de se conformer au temps. Le gouvernement Anglois n'obmettoit rien pour fomenter la discorde; il s'attacha à réduire les Irlandois dans une extrême misere, en détruisant par-tout les bestiaux, & les denrées nécessaires à la vie; & afin de tirer de l'Irlande tout l'or & l'argent, on s'avisa d'y envoyer d'Angleterre une nouvelle monnoie de cuivre qui

ne

ne devoit pas avoir cours ailleurs, & qui fut décriée bientôt après.

Telle étoit la situation des affaires & la disposition des habitans de la Momonie, lorsque le Chevalier Carew commença ses campagnes dans cette Province. Ce Président, après avoir été témoin de l'entrevue d'ô Morra avec d'Ormond, qui finit par la captivité du dernier, comme on l'a déja vû, se rendit le 16 du mois d'Avril à Waterford. L'armée destinée par le Conseil d'Angleterre pour le service de la Momonie étoit de trois mille hommes d'infanterie, & de deux cens cinquante de cavalerie. Les apprêts de cette guerre commençoient déja à imprimer de la terreur; quelques-uns des Seigneurs du Comté de Waterford qui en craignoient les suites, firent leur soumission au Président; de ce nombre furent Thomas fils naturel du Chevalier Jacques Fitz-Gerald Seigneur de Desie, & Thomas Power proche parent du Lord Power.

Pac. Hib. *ibid. cap.* 3.

War. *ibid. cap.* 43.

Carew envisageoit deux grands avantages dans la soumission de ces Seigneurs, premierement c'étoit autant de diminué sur les forces de Desmond, *divide & regna*; secondement, la communication étoit devenue libre par ce moyen entre Waterford & Yoghall, où ces Seigneurs étoient très-puissans, & possédoient de grandes terres qui les mettoient à portée de disputer le passage à ceux qu'ils ne vouloient pas favoriser. Le Président Carew partit le 20 Avril de Waterford accompagné du Comte de Thomond, des Lords Audley & Power, du Seigneur de Desie, des Chevaliers Nicholas Walsh, Antoine Cooke & Richard Masterson; des Capitaines Roger Harvie, Guillaume Taaffe, Richard Greame, Fleming, Giffard, Dillon, ô Reilly & autres Nobles, suivis de neuf cens hommes d'infanterie & de cent cavaliers. Le Président arriva le même jour avec ce cortege à Dungarvan où il trouva la compagnie du Chevalier George Cary qu'il mena le lendemain avec lui à Yoghall d'où il se rendit le 24 à Cork. Il apprit ici que Florence Mac-Carty Prince de Carbry avec les ô Driscols, les ô Mahonys, les ô Donnavans & autres principaux Seigneurs de cette contrée étoient sous les armes; il envoya aussitôt contre eux douze cens hommes d'infanterie avec cent chevaux, sous les ordres du Capitaine Flower: cet Officier pilla & brula tout le pays jusqu'aux environs de Ross sans rencontrer d'ennemis; mais il fut attaqué à son retour par Florence Mac-Carty & Dermod ô Connor-Don. Le premier commandoit les troupes provinciales, & le dernier, les Bow-

Pac. Hib. *ibid. cap.* 4.

noghs, c'eſt-à-dire, les troupes mercenaires de la Conacie. Ces deux Chefs s'étant mis en embuſcade ſur le chemin où l'ennemi devoit paſſer, firent une ſortie ſi vigoureuſe, qu'ils forcerent le Capitaine Flower avec les ſiens, de ſe retirer en déſordre dans un vieux Château ruiné à une demi-lieue de diſtance. Les Anglois perdirent du monde dans cette déroute, ils euſſent tous peri ſans l'adreſſe du Capitaine Flower; ce Commandant détacha le Lieutenant Lane, avec un corps de troupes; s'étant mis en embuſcade dans une vieille maſure, il prit en flanc les Catholiques pendant que Flower les attaquoit de front avec le reſte de ſon armée; les Catholiques ſe trouvant ainſi entre deux feux, firent bonne contenance pendant quelque temps, mais Carbry ô Connor frere de Dermod, & quelques autres de leurs Chefs étant tués, & ſe voyant accablés par la cavalerie ennemie, ils ſe ſauverent par la fuite, & ſe retirerent dans le territoire de Kinel-Meaky où ils ſe camperent auprès du pont de Balli ne Courcie.

Pendant que le Préſident aſſembloit le Conſeil à Cork pour conſulter ſur les affaires de la province, il y eut de fréquentes eſcarmouches entre les Catholiques & ceux qui ſoutenoient le parti de la Cour. Le Capitaine François Slingsby qui commandoit la garniſon Angloiſe de Kilmallock, devaſta les environs du château de Brough autrement Broff à trois milles de ſa garniſon, & en emmena un grand butin en bétail; mais il fut attaqué par Pierre Lacy Seigneur de ce canton à la tête de trois cens hommes d'infanterie & cinquante chevaux. Ces deux corps s'eſcarmoucherent pendant ſix heures, avec quelque perte de part & d'autre; du côté des Catholiques, Conn ô Neill fils naturel de Tirone, fut bleſſé. Vers le même-temps, c'eſt-à-dire, le 25 Avril, Jean Mac-Thomas frere du Comte de Deſmond, commandoit un petit détachement de Catholiques; il vouloit ſe venger du Lord Barry, qui avoit abandonné la cauſe de la patrie, il entra à main armée ſur les terres de ce Seigneur, & pilla par-tout ſes vaſſaux juſqu'à Caſtel-Lyons, d'où il enleva beaucoup de bêtes à corne. Redmond Burke n'eut pas le même ſuccès dans la Baronie de Killnemanna; il ſe tranſporta avec quelques troupes dans cette contrée afin de pûnir Jean ô Dwyer qui en étoit Seigneur, de la protection qu'il avoit reçue des Anglois; mais il fut mal reçu par ô Dwyer qui lui tua cent vingt hommes. Burke ne ſe rebuta pas, il revint quelque temps après avec plus de forces, & mit tout à feu & à ſang dans le territoire de Killnemanna. Le 29 du

même mois, le Capitaine Slingsby qui commandoit à Killmallock sortit avec un détachement, dévasta les environs de Loghguire, & se rendit maître du château; cette place étoit par elle-même de peu de conséquence, mais sa situation sur le chemin de Limerick la rendoit importante pour les Anglois.

Le Président Carew trouvant des obstacles à ses conquêtes dans la Momonie, s'avisa d'une ruse pour suppléer à son défaut de force; ce Seigneur, afin de gagner quelques-uns des Confédérés, & de diminuer ainsi le nombre de ses ennemis, feignit une expédition du côté de Limerick, il fit publier par-tout qu'il alloit livrer à la fureur de ses soldats tous les biens des Catholiques qui se trouveroient sur sa route; en effet, quelques Seigneurs dont les terres étoient situées à portée du chemin de Limerick, entr'autres le Chevalier Blanc, Barrett de Ballencolly & Condon, prévinrent le malheur par une prompte soumission. Le Président regardoit la pacification de Florence Mac-Carty Prince de Carbry, comme d'une plus grande conséquence; ce Seigneur étant bien puissant dans la province, sa soumission eut entraîné celle de plusieurs autres, au lieu que sa résistance auroit obligé ce Président d'employer contre lui & ses alliés, une bonne partie de ses forces. Carew sçavoit que Mac-Carty avoit des amis en Angleterre, il n'ignoroit pas que la Reine l'avoit authorisé quelque temps auparavant à faire valoir ses prétentions à la succession de Mac-Carty More Comte de Clancar dont il avoit épousé la fille unique & l'héritiere, contre Daniel Mac-Carty fils naturel de ce Comte: le Président fut porté par toutes ces raisons à chercher l'amitié du Prince de Carbry [illegible] employa pour cet effet, la médiation du Comte de Thomond, du Chevalier Nicholas Walsh, & de Jean Fitz-Edmonds. Ces Commissaires envoyerent un exprès à ce Prince, pour lui dire qu'ils désiroient avoir une conférence avec lui, touchant certaines choses qui l'intéressoient. Florence consentit volontiers à leur demande, & indiqua le jour & le lieu convenable pour l'entrevue. Les partis intéressés s'y rendirent; l'objet des Commissaires étoit d'engager Mac-Carty à se présenter devant le Lord Président, en quoi ils réussirent; car après une conférence de deux heures, & les promesses solemnelles, avec serment, d'un sauf conduit que Thomond & Walsh avoient fait à ce Prince, il alla avec eux à Cork, & de-là il se rendit le 3 de Mai au château de Shandon où le Président faisoit sa résidence. Carew re-

Pac. Hib. *ibid*, *cap.* 5.

procha vivement à Mac-Carty ſa trahiſon & ſon ingratitude envers la Reine de qui il avoit reçu tant de faveurs. Thomond joua auſſi ſon perſonnage ordinaire, il mêla ſa voix à celle du Préſident, pour engager le Prince de Carbry à ſe ſoumettre ; mais tout ce qu'on put gagner ſur ce Prince, fut une promeſſe d'une exacte neutralité de ſa part aux conditions ſuivantes. 1°. Que la Reine lui garantiroit la contrée de Deſmond, dans la même étendue qu'elle l'avoit accordée ci-devant à ſon beau-pere le Comte de Clancar : 2°. Qu'elle lui accorderoit le titre de Mac-Carty More ou Comte de Clancar, & enfin, qu'elle lui fourniroit trois cens hommes armés & ſoudoyés, pour la défenſe de ſon domaine contre ſes ennemis; mais le Préſident ne jugea pas à propos de ſouſcrire à cette capitulation, & Mac-Carty retourna chez lui.

La ſoumiſſion du Chevalier Blanc, de Barret, de Condon & autres, & la viſite que Florence Mac-Carty avoit faite au Lord Préſident, cauſerent de la jalouſie & de l'inquiétude parmi les Confédérés : elles furent encore augmentées par la nouvelle qui couroit toujours de l'expédition projettée par le Préſident, deſorte que pluſieurs commençoient déja à prendre leur parti. Pierre Lacy n'eſperant pas pouvoir défendre ſon château de Brough contre l'armée du Préſident, le fit démolir ; Redmond Burke qui commandoit cinq cens hommes dans le pays de Connillo, ſur les eſpérances que le Préſident lui avoit données, qu'il appuyeroit ſes prétentions ſur la Baronie de Leitrim, ſe ſepara des Confédérés, & ſe retira dans le pays d'Ormond. Cette défection n'empêcha pas les autres Confédérés de s'aſſembler dans le bois de Kilmore, entre Mallo & Kilmallock, pour s'oppoſer à la marche de l'armée Angloiſe, qui devoit paſſer par Ballihawry ; mais la fauſſe marche que le Préſident avoit annoncée leur fit prendre le change : ce Préſident fit publier qu'il alloit ſe mettre en route le 6 du mois de Mai, mais il ne partit de Cork que le 21 de ce mois ; les Confédérés ſe voyant ainſi trompés, & n'ayant pas les proviſions néceſſaires pour ſubſiſter après dix jours de cantonnement, ſe ſéparerent pour retourner dans leurs différens quartiers.

Le Préſident informé de la retraite des Confédérés, commença à ſe mettre en marche pour Limerick, il partit de Cork le 21 Mai, & paſſant par Mallow, il arriva le lendemain à Kilmallock, & le 24 à Brough, où il mit garniſon, après quoi il ſe rendit le 25 à Limerick. Dans cet intervalle, Jacques Butler frere

du Lord Cahir, se rendit maître du château de Cahir, où il y avoit garnison Angloise. Le 28 du même mois, le Président entra à main armée dans le territoire de Clanwilliam, où il mit tout à feu & à sang, & força Jean Burke un des principaux Seigneurs de cette contrée avec Theobald son frere de se soumettre; il s'empara après du château de Ballystrasny abandonné par les Catholiques, où il trouva une grande quantité de bled & autres provisions; il envoya ensuite cinq cens hommes d'infanterie dans le pays d'Owny, patrimoine des ô Moel-Ryans, où ils saccagerent & brulerent tout sans miséricorde, & commirent des cruautés inouies. Le Président après ces expéditions plaça des garnisons à Kilmallock, à Askeaton, & à Likadowne, sur les frontieres de Connillo, & retourna avec le reste de l'armée à Limerick. Le Capitaine Harvy arriva en même-temps en cette ville, avec un vaisseau chargé d'argent, de munitions, de vivres & d'habits, au grand contentement du Président & de toute son armée, qui commençoit à manquer de tout. Pacat. Hib. *ibid. cap.* 7.

Le Président n'étoit pas encore content; il falloit donner des fers à Jacques Fitz-Thomas Comte de Desmond; le Président mit tout en œuvre pour y parvenir, les promesses de recompenses lui parurent le moyen le plus sur, en quoi il réussit. Jacques Fitz-Thomas fut trahi par quelques-uns de ses propres soldats, & livré au Président, qui le fit enfermer sous bonne garde, dans un château du territoire de Connillo nommé Castleishin; mais il fut bientôt délivré de sa captivité par Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, Dermod Mac-Carty Riagh, le Chevalier de Kerry, Guillaume Burke, Bernard ô Kelly, Piers Lacy & autres Chefs des Confédérés à la tête de dix-huit cens hommes.

Les Princes d'Ultonie étoient trop occupés à la défense de cette province, pour pouvoir donner du secours aux Momoniens; ô Donnel Prince de Tirconnel avoit en tête les Anglois de Loghfoyle, commandés par le Chevalier Dockwra avec qui il eut de fréquentes escarmouches; ces étrangers s'étant rendu maîtres de la ville de Derry, firent une sortie vigoureuse; mais ils furent repoussés avec perte: Docwra le commandant fut dangereusement blessé à la tête d'un coup de pique, que Hugue ô Donnel le jeune lui porta, & qui lui fendit le crane à travers de son casque. Après ce combat, les hostilités commencerent à être moins frequentes, de la part des Anglois; ô Donnel songea alors à faire une diversion en faveur des Confédérés de la Mo- Hist. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 6. *cap.* 1. *& seq.*

monie : pour cet effet, il laissa la défense de Tirconnel, à Jean ô Dogharty Prince d'Innis-Owen, à Niall ô Donnel, surnommé *Garve*, à cause de la rudesse de son caractère, & à Daniel ô Galaghar; après quoi il traversa la Conacie, & entra à main armée au mois de Juin dans la contrée de Thomond. Le Comte de Thomond qui étoit alors à Limerick, effrayé par cette nouvelle, demanda du secours au Président pour défendre son pays contre l'ennemi; ce Gouverneur ordonna aussitôt au Capitaine Flower d'aller avec le Comte à la tête de huit cens hommes d'infanterie & soixante cavaliers, & de venger l'insulte qu'il avoit reçu du Prince de Tirconnel. Il y eut entre les deux armées quelques légeres escarmouches; mais ô Donnel après avoir ravagé le Thomond jusqu'à Loopthead, se retira avec un butin considérable en bestiaux, sans qu'il lui soit rien arrivé de fâcheux : *Ipse Tomoniam invadit, & magnâ parte diripit, domumque incolumis revertitur.*

Hist. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 5.

L'expédition d'ô Donnel dans le pays de Thomond, n'eut d'autre effet que celui de retarder un peu les opérations des Anglois dans la Momonie, pendant qu'elle causoit du changement dans ses affaires chez lui. Le Lieutenant du général Dockwra ayant fait une sortie de Derry pendant l'absence du Prince de Tirconnel, fut tué par ô Dogharty, de sorte que les Anglois avoient eu lieu de se repentir de leurs conquêtes à Loghfoyle, si les Catholiques eussent été plus unis. Arthur ô Neill en suivant la politique de Turlogh Linnagh son pere, quitta le parti des Catholiques, & se déclara pour les Anglois : son exemple fut bientôt suivi par Niall Garve ô Donnel, quoique fort attaché d'ailleurs à la Religion de ses peres; ce Seigneur livra aux Anglois la place de Lifford où il commandoit pour le Prince de Tirconnel; cette perfidie causa un divorce entre lui & Nolla son épouse sœur de Tirconnel.

Hist. Cathol. Hib. *ibid.*

Nial Garve étoit fier, intrépide & expérimenté dans l'art de la guerre; son ambition lui inspiroit l'idée de vouloir être l'ô Donnel, c'est-à-dire, le chef de la Tribu; il avoit lieu d'y prétendre, si les Anglois étoient victorieux, ceux-ci avoient déja commencé à lui donner ce titre, & à lui faire de grandes promesses de recompense s'il vouloit embrasser leurs intérêts; ces étrangers sçurent profiter des circonstances où se trouvoit ce Seigneur. Niall avoit conçu une inimitié secrette contre ô Donnel son chef; il prétendoit qu'ô Donnel lui avoit enlevé injuste-

ment la terre de Leffir (Lifford) qui faifoit partie de l'appanage de fa Maifon, il ne fe trouvoit pas affez dédommagé par la conceffion du château de Caiflean na Finni, que ce Prince lui avoit fait par maniere d'échange. Voilà le prétexte de révolte de Niall Garve contre fon Prince, & le motif de fon attachement aux intérêts des Anglois.

O Donnel qui fe préparoit à une feconde expédition contre le Comte de Thomond, quitta ce projet, fur la nouvelle de la défection de Niall Garve. Le Prince de Tirconnel campa auffitôt fon armée près de Lifford, afin d'être à portée d'obferver les mouvemens de l'ennemi; il combattit fouvent avec fuccès, tant contre Niall Garve qui avoit gagné plufieurs à fon parti; que contre les garnifons de Lifford & de Derry qui faifoient de fréquentes forties fur lui; Tirconnel perdit beaucoup à la mort d'ô Dogharty qui fut tué dans un de ces combats. O Dogharty ayant laiffé un fils nommé Cahire en bas âge, & incapable de gouvernement, Tirconnel conformément à l'ufage du pays, créa Felim ô Dogharty, qui étoit le plus proche parent, Prince d'Innifowen; cet acte d'autorité en augmentant le nombre des mécontens dans l'Innifowen, fit diminuer celui des Alliés de Tirconnel, & la principale place de cette contrée fut livrée aux Anglois. O Donnel fit de vains efforts contre les révoltés d'Innifowen: il les affiégea dans Binnin, place forte où ils s'étoient rétirés; mais ayant été mal fervi par les Conaciens qu'il avoit à fa folde, il fut obligé d'abandonner cette entreprife. Dans cet intervalle, Niall Garve affembla tout ce qu'il put de troupes tant des nationaux de fa faction, que des Anglois tirés des garnifons, il s'empara avec cette armée du Couvent des Francifcains de Domegal; & ayant chaffé les Religieux, il fit une place d'armes de leur maifon, afin de pouvoir s'y maintenir contre ô Donnel. Ce Prince l'inveftit avec fes troupes dans ce fort, où il le tint enfermé près de trois mois, après quoi, le feu ayant pris la nuit dans cette garnifon, il y périt, foit par le fer des affiégeans, foit par les flammes, foit enfin par l'écroulement du bâtiment, environ mille hommes: de ce nombre fut Conn ô Donnel frere de Niall Garve. Le Prince ô Donnel s'avança enfuite avec fes troupes dans la Conacie; il fut attaqué à Elphin par le Comte de Clanriccard à la tête d'un corps d'Anglois; & après plufieurs efcarmouches, le Comte fe retira peu fatisfait du fuccès de fes armes.

Hift. Cathol. Hib. *ibid.*

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 4.

Montjoy le Député marcha au mois de Juillet de cette même année avec ses troupes sur les frontieres d'Ultonie; mais cette expédition ne fut pas plus heureuse que la premiere ; il pacifia les Magennis, ô Hanlon, Ever fils de Colla Mac-Mahons Seigneur de Fearna & autres, qui étoient plus exposés aux incursions des Anglois par leur situation trop voisine des frontieres ; cette pacification étoit une espéce de neutralité approuvée d'ô Neill en faveur de ces Seigneurs. Le Député s'avança ensuite vers Ardmach & Port Mor, dont il rafraîchit les garnisons, il n'osa pas pénétrer plus loin, il craignoit ô Neill qui étoit bien retranché, ainsi il prit le parti de retourner à Dublin.

Le Député partit de Dublin au mois d'Août à la tête de cinq cens soixante hommes d'infanterie, soixante cavaliers & quelques volontaires; il dirigea sa marche vers la ville du Naas, pour aller joindre le Chevalier Olivier Lambert qui commandoit un corps de troupes à Philipstown, dans le pays d'Ofaly. Ces deux Commandans ayant réuni leur forces, porterent le fer & le feu par-tout, & chaque pas étoit marqué au coin de la cruauté & de la tyrannie.

Pet. Lombard. *ibid. pag.* 449. & 450.

Montjoy voulant causer une diversion en faveur de ses amis du Lac Foyle, marcha au mois d'Octobre vers l'Ultonie, à la tête de six mille combattans; il ne pénétra pas bien avant dans cette province, lorsqu'il rencontra le Prince de Tirone; les deux armées resterent en présence pendant quinze jours sans rien entreprendre ; cette inaction fut suivie de deux batailles, dont l'une se donna auprès de Dundalk, & l'autre aux environs de Carlingford. Ces batailles furent funestes aux Anglois, qui y perdirent plus de quatre mille hommes; le Député étant dangereusement blessé, fut obligé d'aller à Newry pour se faire guerir. Ce fut alors que le Gouvernement Anglois mit la tête de Tirone à prix : on publia une Déclaration par laquelle on promettoit deux mille livres sterlings à celui qui livreroit ô Neill en vie, & mille livres à celui qui présenteroit sa tête.

Pacat. Hib. *ibid. cap.* 89.

Le Président Carew qui étoit resté à Limerick, en sortit au mois de Juin à la tête de ses troupes; il entra dans le territoire de Connillo, où il se rendit maître du château de Crome, qui fut abandonné par la garnison. Il marcha ensuite vers le château de Glinn, situé sur le bord du fleuve Shannon; ce château étoit le chef-lieu du domaine du Chevalier de Glinn, branche de l'illustre maison des Fitz-Geralds de Desmond, & un des principaux chefs des Catholiques confédérés. Le Président fit mettre

le

le siége devant cette place, & la breche étant pratiquable, elle fut prise d'assaut, malgré la défense la plus opiniâtre. Le Président ayant mis garnison dans le château de Glinn, sous les ordres du Capitaine Mordant, prit la résolution d'aller faire le siége de Carrigofoyle dans l'Iraghticonnor ; mais il fut prévenu par la soumission volontaire d'ô Connor Kerry, qui lui remit cette place dont il étoit Seigneur.

Dans cet intervalle, le Président, pour donner de l'occupation aux Confédérés en différens endroits à la fois, envoya cinquante hommes dans l'intérieur du Comté de Kerry, commandés par Maurice Stack Gentilhomme, natif de cette contrée. Stack étoit d'une taille médiocre, mais d'un courage à l'épreuve. Ce Capitaine surprit le château de Liscaghan, dont il escalada les murs, & en passa la garnison au fil de l'épée ; il brula Adare, & dévasta le pays circonvoisin ; il se soutint dans cette contrée jusqu'à l'arrivée du Chevalier Charles Wilmot qui vint à son secours. Comme la guerre est un fleau pour un pays qui a le malheur de lui servir de théâtre, la misére commença à se faire sentir dans le pays de Kerry, & la disette fut si grande qu'elle obligea le Président de changer de quartier ; il se rendit maître du château de Corgrage qui fut abandonné, il en donna le commandement à Olivier Stevenson, dont les descendans, dit Cox, sont dégénérés aujourd'hui en vrais Irlandois ; il reçut par capitulation le château de Rathmore ; & après avoir renforcé les garnisons d'Askeaton & de Kilmallock, il arriva le 16 Juillet à Limerick. Pacat. Hib. *ibid. cap.* 10.

Pendant l'absence du Président les Confédérés firent une tentative sur le château de Liscaghan, où commandoit Maurice Stack ; mais leurs efforts devinrent inutiles par la défense vigoureuse de la garnison, & la perte de vingt-sept hommes que les assiégés leur tuerent dans une sortie. Le Président étant informé à Limerick de tout ce qui se passoit dans le pays de Kerry, fit marcher les troupes le 23 du mois de Juillet au nombre de mille cinquante hommes d'infanterie & soixante & quinze cavaliers ; le Général, soit pour éviter les mauvais chemins, soit pour dérober sa marche à l'ennemi, prit sa route par le Comté de Clare, & s'avança jusqu'à Kilrush, sur la rive droite du fleuve Shannon, vis-à-vis Carrigofoyle ; & quoique le trajet soit d'environ une lieue & demie, les troupes avec leur bagage, furent transportées en peu de jours sur l'autre bord du fleuve par les soins du Comte de Thomond, qui fit préparer le nombre de bateaux nécessaires pour cet effet.

Pacat. Hib. *ibid.* *cap.* 11.

L'armée étant arrivée à Carrigofoyle le 28, le Président détacha le Chevalier Wilmot le lendemain avec six cens fantassins & cinquante cavaliers pour une expédition dans le Clanmorris. Ce Chevalier s'acquitta bien de sa commission ; il surprit par sa diligence les châteaux de Lixnaw & de Rathowin, où il mit garnison. Celui de Lixnaw fut sappé quelque temps auparavant par ordre du Lord Fitz-Maurice qui en étoit le proprietaire, & étayé avec des piéces de bois afin de pouvoir y mettre le feu aux approches des troupes Angloises. Wilmot s'avança ensuite jusqu'à Tralée, où il surprit cent cinquante ouvriers qui travailloient par ordre du Comte de Desmond à détruire par le fondement le château du Chevalier Edouard Dennie, pour empêcher les Anglois de s'y réfugier ; Wilmot n'eut pas grande peine à vaincre ces ouvriers pris au dépourvû ; il en tua quelques-uns, & dispersa les autres, après quoi il retourna victorieux à Carrigofoyle.

Le Président fut averti, que les vivres qu'il attendoit de Cork étoient à la fin arrivés à Carigaholt dans le Comté de Clare, vis-à-vis la riviere Cashin. Les bateaux du Comte de Thomond servirent utilement pour transporter ces vivres à Lixnaw.

Patrice Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, homme très-zelé pour la cause catholique, craignant le voisinage des Anglois, fit démolir son château de Beaulieu, situé sur le bord du fleuve Shannon, à deux milles de Carrigofoyle ; ce Seigneur mourut quelque temps après. Il eut pour successeur Thomas Fitz-Maurice son fils, qui fut l'héritier de son attachement à la Religion, aussi-bien que de son titre de Lord Lixnaw ; il épousa Honora Ni Brien, sœur du Comte de Thomond. Les Auteurs Anglois rapportent un trait de ces deux nobles personnages, également contraire à l'humanité & à la Religion dont la défense sembloit être le motif de leur conduite. Honora Ni Brien, disent ces Auteurs, ayant invité Maurice Stack à dîner chez elle, dans son château de Beaulieu, le fit assassiner inhumainement. Quoique Maurice Stack eut embrassé le parti de la Cour contre sa propre Nation : cependant comme il réunissoit en lui des qualités éminentes avec une extraction noble, il fut regretté des honnêtes gens ; & le Baron de Lixnaw fit pendre le lendemain Thomas Stack frere de Maurice, qui étoit depuis long-temps son prisonnier.

Pacat. Hib. *ibid.* *cap.* 13.

Florence Mac-Carty, qui avoit gardé depuis quelque temps une espéce de neutralité, commença à paroître sur la scene ; il voulut ménager un mariage entre Jacques Fitz-Thomas Comte

de Desmond, & la sœur de Cormac Mac-Carty Lord de Muskerry, afin de reunir par cette alliance toutes les branches des Mac-Cartys, qui faisoient une Tribu nombreuse & puissante. Le Président qui sentoit la conséquence de cette alliance, ayant laissé le gouvernement de Kerry au Chevalier Wilmot, marcha droit à Cork, & prévint l'exécution de l'alliance projettée entre Desmond & le chef de Muskerry; & pour punir Florence Mac-Carty, il accorda protection à Daniel Mac-Carty, & lui donna le titre de Mac-Carty-More, au préjudice de Florence, qui prétendoit avoir droit à cette qualité, comme on l'a déja vû.

Le Chevalier Wilmot ayant mis le siége devant le château d'Ardart au Comté de Kerry, se rendit maître de cette place après une vigoureuse défense de neuf jours faite par une foible garnison. Il s'attacha après à séduire les Seigneurs du pays; il n'en gagna que le Chevalier de Kerry qui lui livra au mois d'Octobre suivant, son château de Dingle. Le Président de son côté reçut la soumission de quelques branches des ô Mahons, & des ô Crowlys de Carbry. Mac-Donough, Mac Auliff, & ô Keef se mirent sous sa protection; & le château de Cahir fut rendu aux Anglois par Jacques Butler. Pacat. Hib. *ibid.* *cap.* 12.

Le Comte de Desmond fit démolir en ce temps Castle-Island, & plusieurs autres forteresses dans le Comté de Kerry, afin d'ôter aux Anglois l'avantage de pouvoir augmenter le nombre de leurs garnisons; mais ce Seigneur n'ayant que six cens hommes d'infanterie avec quelques cavaliers, il étoit hors d'état de faire une guerre ouverte à l'ennemi, qui lui étoit beaucoup supérieur en nombre; il écrivit des lettres pressantes à Florence Mac-Carty qui étoit occupé ailleurs, pour l'engager à venir le joindre; mais se voyant sans espérance de secours, il sortit de Kerry, & traversa le territoire de Connillo pour aller gagner les bois d'Arlogh, à quelque distance de Kilmallock, où il y avoit garnison Angloise, sous les ordres du Chevalier George Thornton. Les Officiers qui commandoient sous Thornton, furent François Slingsby, & Paul Arundle; Dillon & ô Reilly Capitaines d'infanterie, & le Capitaine Greame qui commandoit une troupe de cavalerie. Thornton étant averti de la marche du Comte de Desmond, & du jour qu'il devoit passer dans son voisinage, fit des dispositions pour l'attaquer au passage. Greame sortit d'abord avec sa cavalerie, il coupa à l'armée de Desmond l'entrée du bois, & se rendit maître du bagage, pendant que Thornton

l'attaquoit avec l'infanterie ; l'action fut très-vive, mais fatale au Comte qui y perdit deux cens hommes, tant tués que blessés ; Teugue & Hugue ô Kelly, deux Capitaines qui commandoient les troupes de la Conacie furent du nombre des morts, leurs têtes furent envoyées le lendemain au Président ; Pierce Lacy eut un cheval tué sous lui. Il ne resta plus à Desmond que quatre cens hommes qui gagnerent le bois malgré l'ennemi, & qui se disperserent après. Le Comte se voyant abandonné, se retira dans le pays d'Ormond, accompagné de Dermod Mac-Carty, Evêque de Cork & de Cloyne qui avoit travaillé depuis vingt ans à la conservation de la foi dans cette Isle.

Après la défaite de Desmond la cause de la Religion commença à languir dans la Momonie ; Fitz-Maurice, Jean Fitz-Thomas frere du Comte, Pierre Lacy & autres Chefs, se retirerent en Ultonie auprès d'ô Neill ; plusieurs autres furent pardonnés sur leur soumission : de ce nombre, furent Mac-Carty Riagh, ô Sullevan Beare, Jean ô Dwyer, Jacques Fitz-Gerald, Teugue ô Brien, ô Moellryan, ô Sullevan More, le peuple de Mogelly, les habitans de Kerry & de Muskerry. Les Anglois par cette défection, avoient le champ libre par toute la province ; ils se rendirent maîtres sans peine des places qui leur avoient résisté jusqu'alors ; Castlemayn, Clancoyne & Listoel, leur ouvrirent leurs portes. Le Chevalier Richard Pearcy envoya au mois de Décembre, un détachement de la garnison de Kinsale dans le pays de Carbry, pour piller les environs de Kilco & de Kinalmeaky. Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence, & Moysmo ô Mahon, chef ou Prince des ô Mahonys de Kinalmeaky, avertis de la marche de l'ennemi, assemblerent leurs vassaux, & livrerent aux Anglois une bataille, qui se soutint pendant deux heures avec une égale vivacité, après quoi ils se séparerent avec quelque perte de part & d'autre, & les Anglois prirent le chemin de leur garnison, fort mécontens d'avoir manqué leur proye. Il arriva vers ce temps, quelques différends entre les Mac-Cartys de Carbry, & les ô Learys de Muskerry ; ils furent terminés par un combat à Ahakery, au pays de Carbry, où ô Leary, chef de sa Tribu, avec dix des siens furent trouvés morts sur le champ de bataille. De l'autre côté, le frere de Finin Mac-Owen Mac-Carty fut dangereusement blessé & quelques-uns de tués.

Cox hist. d'Irl. *pag.* 435.

Pacat. Hib. *ibid.* *cap.* 15.

La conquête de la Momonie n'étoit pas encore bien assurée, pendant que Jacques Fitz-Thomas portoit le titre de Comte de

Desmond; il étoit important pour l'intérêt des Anglois de lui faire perdre son crédit parmi le peuple, en lui opposant un rival qui avoit en effet plus de droit à ce titre que lui; c'étoit Jacques fils de Garret le dernier Comte; il étoit resté depuis plusieurs années prisonnier à la Tour de Londres; la Reine l'en fit sortir & le renvoya bien équipé en Irlande avec la qualité de Comte de Desmond, mais sans la réalité. Cela suffisoit pour en imposer aux Irlandois, chez qui la mémoire des anciens Comtes de Desmond étoit en vénération; ils le reçurent avec respect comme le légitime héritier de cette illustre Maison; mais leur vénération pour ce jeune Seigneur se rallentit, lorsqu'ils virent qu'il avoit embrassé la Religion de la Cour. Le jeune Desmond fut conduit en Irlande par le Capitaine Price; il arriva à Youghal le 14 Octobre, de-là il se rendit le 18 à Mallo, où il présenta au Président Carew une lettre de la Reine avec des Patentes, par lesquelles cette Princesse le rétablissoit dans les honneurs de ses peres. Le jeune Comte voulant faire un petit voyage du côté de Limerik, le Président y consentit d'autant plus volontiers, qu'il désiroit sçavoir quelle sensation la présence de ce Seigneur pourroit causer parmi le peuple; le Comte se mit en route accompagné de l'Archevêque (Protestant de Cashel) & de Boyle Secrétaire du Conseil; étant arrivé le Samedi au soir à Kilmallock, il entra dans cette ville aux acclamations du peuple, dont le concours étoit si grand, qu'à peine pouvoit-il pénétrer jusqu'à la maison du Gouverneur où il alloit souper, quoique les rues eussent été garnies de troupes pour lui faire passage; mais cette joie fut bientôt changée en tristesse. Le Comte alla le lendemain, qui étoit le Dimanche, à l'Eglise Protestante, où il entendit le service; mais à son retour, le même peuple qui l'avoit comblé de bénédictions la veille, l'accabla d'imprécations & d'injures, jusqu'à lui cracher au visage, de sorte que ce Seigneur, abandonné des Irlandois catholiques & même de ceux qui avoient été les plus attachés à ses peres, pouvoit sortir après & se promener dans les rues comme un particulier, sans être accueilli de personne. « Je rapporte ce trait, dit l'Auteur Anglois, afin que » tous les hommes puissent remarquer combien notre Religion » & ceux qui la professent, sont détestés par les hommes grossiers & ignorans de ce Royaume » (*a*).

Relat. Girald. cap. 25.

Hist. Cathol. ibid. cap. 3.

Pacat. Hib. ibid. cap. 14.

Pacat. Hib. ibid.

(*a*) Cette réflexion affectée & ridicule de notre Auteur, semble annoncer que la haine des Irlandois pour la nouvelle Religion ait dû étonner tout le genre humain; il faudroit

Cox hist. d'Irl. pag. 434.

Montjoy le Député fit un voyage au mois de Décembre dans le Comté de Wicklow, avec intention de châtier les ô Birnes & les ô Tools, qui faisoient de fréquentes incursions sur les terres de Dublin; ce Général ayant essayé inutilement de surprendre Felim fils de Fiach & chef des ô Birnes dans sa maison, il emmena captifs l'épouse de ce Prince avec son fils aîné; il dévasta ensuite le pays, il brula les maisons & les granges, & plaça des garnisons dans Tullogh & Wicklow, d'où il se rendit à Monsterevan; il visita ensuite les places de Trim, Molingar, Athlone, & Drogheda d'où il partit pour Dublin le 26 Avril, après avoir donné ses ordres pour la distribution des troupes dans les différentes garnisons. Le Député reçut en ce temps un ordre de la Cour de donner à Nial Garve ô Donnel l'investiture de la Principauté de Tirconnel, & celle de Fermanagh à Connor Roe Maguire, au préjudice des Princes légitimes; c'est ainsi que Maguire fut recompensé, pour avoir fait prisonnier Cormoc ô Neill neveu & Tanist d'ô Neill; par ces moyens la Reine diminuoit les forces des Irlandois; elle soutenoit les branches collatérales contre leurs chefs; elle fomentoit la division entr'eux par l'appât du bien, & elle en trouvoit quelques-uns assez lâches pour répondre à ses vûes; on nommoit ces protégés, l'*ô Donnel de la Reine, le Maguire de la Reine*, &c. pour les distinguer des Chefs légitimes.

Morison Gouverneur de Dundalk, fit en ce temps des courses dans le territoire de Fews, d'où il emmena captif Turlogh fils de Henri ô Neill Chef des Fews & frere de Tirone; la soumission de Turlogh lui mérita la protection du Député, & la même grace fut accordée à Ever Mac-Colla, à Mac-Mahon Seigneur de Fearny, à Hanlon & aux peuples de Brenny.

Les forces des Irlandois diminuoient toujours par les fréquents combats, n'ayant eu jusqu'alors aucun secours étranger, pendant que celles des Anglois augmentoient par les renforts qui leur venoient d'Angleterre. Le Président Carew reçut en ce

donc supposer, que les hommes doivent sans scrupule passer d'une Religion à une autre, selon le caprice de ceux qui les gouvernent. Les Irlandois étoient attachés à l'ancienne Religion, ils ne pouvoient pas se soumettre à une Religion de nouvelle fabrique, enfantée par la débauche de Henri VIII, nourrie & soutenue par la tyrannie d'Elizabeth; ils faisoient voir en cela leur fermeté dans la foi. Notre Auteur attribue d'abord cette haine aux hommes ignorans & grossiers de cette Nation, c'est-à-dire, à la populace: cependant il ajoute que le jeune Desmond fut abandonné de tout le monde, sans excepter les grands Seigneurs de la province qui désiroient bien moins qu'ils ne craignoient son rétablissement.

temps avis des Seigneurs du Conseil, qu'il y avoit six cens hommes d'infanterie embarqués pour Cork. Ces Seigneurs se plaignoient de ce qu'on voyoit un grand nombre de soldats passer d'Irlande en Angleterre, sur la simple permission de leurs Capitaines; ils enjoignoient au Président de donner ses ordres dans les ports de mer & d'empêcher qu'aucun soldat ne sortit d'Irlande sans un passeport signé de sa main.

Dermod ô Connor Don Prince de la Conacie, avoit appris que le jeune Comte de Desmond étoit arrivé par ordre de la Cour dans la Momonie; il souhaitoit beaucoup voir ce jeune Seigneur dont il avoit épousé la sœur, & témoigner à la Reine par ses services, combien il étoit reconnoissant de la grace qu'elle venoit d'accorder à son beau-frere. Le Président, informé des sentimens d'ô Connor, lui envoya un sauf conduit pour lui & sa suite; il lui en fit avoir aussi un du Chevalier Arthur Savage chef Commissionnaire de la Conacie, & un autre du Comte Clanriccard, pour protéger sa marche par ses terres. Le Président enfin envoya cent hommes de troupes sur les frontieres de Thomond, pour le recevoir & le conduire à sa destination; mais toutes ces précautions ne furent pas capables de sauver la vie à ô Connor, après avoir passé le pays de Clanriccard sans accident, il fut attaqué sur les terres d'ô Seaghnassy par Theobald Burke dit *ne Long*, c'est-à-dire le Naval, qui commandoit une compagnie de cent hommes à la solde de la Reine; Theobald ayant tué quarante hommes de la suite d'ô Connor, il fit prisonnier ce Prince de Conacie & lui fit trancher la tête le lendemain sans autre forme de procès. Cet acte d'hostilité attira à Theobald Burke la disgrace des partisans de la Cour, & lui fit perdre sa compagnie. « Theobald Burke, dit l'Auteur Anglois, ne fit jamais de peine à ô Connor pendant qu'il étoit rébelle; mais le voyant à présent attaché au gouvernement & en état de lui rendre des services essentiels, il le fait assassiner honteusement ». Pacat. Hib. *ibid. cap.* 17.

Le Comte d'Ormond n'avoit pas encore paru en action depuis sa captivité. Pour faire sa cour au Président, il offrit ses services contre Redmond Burke & ses associés, qui s'étoient retirés dans le territoire d'Ormond; le Comte avoit souvent essayé inutilement de les en chasser; il employa à la fin pour cet effet le Lord Dunboyne, le Chevalier Gautier Butler son neveu, & le Capitaine Marberry, avec toutes les troupes qu'ils pouvoient ramasser. On fit de grands préparatifs contre une poignée de

monde dispersée dans des bois & dépourvue de tout; cette victoire ne dut-elle pas être bien glorieuse au Comte & ajouter beaucoup aux lauriers de la maison d'Ormond? On chargea ces réfugiés, on en tua quarante, de ce nombre étoit Thomas Burke frere de Redmond: on poussa les autres dans la riviere Nure, qui débordoit alors, c'étoit au mois de Janvier, où il en périt plusieurs avec leurs armes & bagages, on fit plusieurs prisonniers, entr'autres Jean Burke autre frere de Redmond, qui fut mis à mort quelque temps après à Kilkenny.

Pacat. Hib. *ibid*, cap. 18.

Le Président Carew voulant faire revivre les Loix & donner cours libre à la Justice, interrompue depuis quelque temps par les armes, fit tenir des sçeances dans Limerick, Cashel & Clonmell; les membres qui composoient ces Tribunaux, étoient chargés de punir les forfaits de ceux qu'ils nommoient rébelles. Quand on a son ennemi pour Juge, on ne doit pas s'attendre à être trouvé innocent. Carew ordonna aussi aux Sherifs de visiter les Comtés, tant pour découvrir les malfaiteurs & les vagabonds qui troubloient le gouvernement, que pour ramasser des provisions pour les garnisons. En conséquence de cet ordre Jean Barry Sherif du Comté de Cork, entra avec toute sa suite dans cette partie de Desmond, qui relevoit de Florence Mac-Carty; mais il fut aussitôt repoussé par les vassaux de ce Seigneur & obligé de prendre la fuite, en laissant plusieurs des siens morts sur la place. Un détachement de la garnison de Kerry, avide de butin, ayant passé en ce temps la riviere Mang, entra à main armée dans cette même contrée, où il eut le même sort que les gens du Sherif. Ces violences rendirent la conduite de Florence suspecte au Président; mais la nécessité de ménager pour quelque temps ce Seigneur, fit trouver sa conduite innocente.

Pacat. Hib. *ibid*, cap. 9.

---

## CHAPITRE XXX.

LES Catholiques d'Irlande avoient fait jusqu'à la fin de cette campagne, les plus généreux efforts pour la défense de la Religion & de la patrie. Ils avoient eu à combattre depuis longtemps, sans secours d'aucune puissance étrangere, non-seulement contre les Anglois, mais encore contre des ennemis domestiques, de

de forte que le pays étant dévasté & épuisé d'hommes & de vivres, sur-tout la Momonie, qui avoit été depuis quelque temps le théâtre de la guerre, la plupart des Seigneurs de cette province furent obligés de capituler avec leurs ennemis. Florence Mac-Carty, voyant la nécessité de céder au temps, suivit cet exemple; mais leur soumission n'étoit qu'une espece de suspension d'armes, en attendant l'arrivée des Espagnols.

Dom Martin Lerda fut envoyé en effet au commencement de l'année en Irlande par le Roi d'Espagne. Cet Officier conduisit dans cette Isle deux navires chargés d'armes, de toutes sortes de munitions de guerre & de quelques milliers de piéces d'or. Ce foible secours, qui annonçoit un plus grand, fut adressé à ô Neill; Sa Majesté Catholique fit dire en même temps à ce Prince qu'il alloit lui envoyer incessamment les troupes & autres choses nécessaires pour soutenir la guerre. Les deux navires ayant abordé dans la Baye de Kilbeg près de Dunnagall, le Prince de Tirone partagea ce secours avec les Confédérés, principalement avec ceux de la Momonie. Cette lueur d'espérance suffit pour ranimer le courage abattu des Catholiques. On s'assembla dans les autres provinces, on se consulta; le Comte de Clanriccard, le seul presque de la Conacie, attaché jusqu'alors aux intérêts de la Reine, commença à prendre parti avec les Confédérés.

An. 1601. Pet. Lombard. *ibid. pag.* 452. 453.

Ce qui étoit un sujet de joie pour les Catholiques d'Irlande, causa de vives allarmes parmi les Anglois Protestans. Le Président de la Momonie écrivit des lettres pressantes aux Seigneurs du Conseil d'Angleterre, par lesquelles il leur représenta qu'on étoit menacé d'une descente prochaine en Irlande de la part de l'Espagne, & qu'il en étoit averti de toutes parts. « Il est déja » arrivé dans ce Royaume, ajoutoit-il, un grand nombre de Prê» tres & de Religieux de la Communion Romaine, qui sont les » avant-coureurs des malheurs de ce pays, en détournant de la » soumission due à Sa Majesté, les cœurs de ses sujets natu» rels (*a*) » : & après avoir averti la Cour du danger, il demanda les secours nécessaires pour les prévenir. Le Conseil écouta favorablement les représentations du Président, & donna des or-

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 20.

(*a*) Le raisonnement de cet Auteur Anglois porte à faux. Le Lecteur étranger doit toujours être en garde contre ces Ecrivains, lorsqu'il s'agit des Irlandois. En effet, il y avoit alors les deux tiers de cette Nation, qu'on ne pouvoit nommer sujets naturels d'Elizabeth. Ils n'avoient cette qualité, ni par une soumission volontaire, ni par le droit d'une juste conquête, ni enfin par la succession légitime de cette Princesse.

dres en conséquence. On essaya en même temps de gagner les Catholiques de la Momonie par des bienfaits; & afin de leur donner des marques de la bienveillance de la Reine, cette Princesse écrivit une lettre au Président Carew, par laquelle il étoit autorisé à accorder une amnistie & un pardon général à tous ceux qui voudroient recourir à sa clémence, mais elle exclut de l'effet de cette grace Jacques Fitz-Thomas, qui avoit pris le titre de Comte de Desmond, Jean son frere, Pierce Lacy, le Chevalier de la Vallée, Thomas Fitz-Maurice Baron de Lixnaw, les ô Morras & les ô Connors Falie.

Les Anglois continuerent toujours leurs hostilités dans l'Ultonie; Dockwra Gouverneur du Lac Foyle, se rendit maître d'Innis-Owen, patrimoine d'ô Dogharty; il pilla les terres de Mac-Hugue Duff, il emmena un grand butin en bétail au nombre de mille. Il ravagea les contrées des Mac-Sweenys, d'ô Boyle, & de Shane fils de Manus Ogue, d'ô Donnel, d'ô Cahan; il laissa par-tout des traces de sa cruauté, étant puissamment secondé par Niall Garve ô Donnel; il arracha de la plupart de ces Seigneurs, une soumission feinte pour se racheter de la tyrannie.

Le Député partit au mois de Mai de Dublin & se rendit le 23 à Drogheda, & le 25 à Dundalk; il passa le 8 Juin par le Moyri, où il fit bâtir un fort & y laissa garnison; le 14 il quitta son camp de Fagher, passa par Newry & entra le 15 dans le territoire d'Iveagh pays des Magennis. Pendant que le Chevalier Richard Morrison se rendoit maître de la ville de Down, le Député entra dans celle de Dundrum : cette place lui fut livrée par Felim Mac-Evir qui en étoit propriétaire, ce Seigneur lui fit sa soumission, & son exemple fut suivi par Mac-Cartane de Dufferin & Mac-Rory de Killwarlin. Le Député ayant achevé sa tournée dans le pays d'Iveagh où il prit quelques châteaux sans trouver de résistance, retourna à Newry, d'où il envoya ordre au Chevalier Henri Danvers Commandant de Mount-Norris de s'emparer de l'Abbaye d'Ardmach, afin d'y mettre garnison Angloise : ce Chevalier se chargea envain de cette commission, il fut repoussé par la garnison d'Ardmach & obligé d'abandonner l'entreprise.

Le Député, informé du peu de succès de Danvers dans son expédition contre Ardmach, fit un mouvement avec son armée du côté de Mount-Norris, où il fut joint par la garnison de cette

place; il marcha ensuite vers la riviere de Blakwater, laissant Ardmach sur sa droite ; il visita les environs de cette riviere, particulierement l'endroit où l'armée du Maréchal Bagnal avoit été défaite quelques années auparavant par ô Neill, après quoi il dirigea sa marche sur Ardmach, déja abandonnée par une foible garnison aux approches d'une puissante armée, & s'en rendit maître sans opposition. Le Député laissa une garnison Angloise dans Ardmach, composée de cent cavaliers & sept cens cinquante hommes d'infanterie sous les ordres du Chevalier Danvers ; il retourna ensuite avec le reste de l'armée à Mount-Norris & campa entre cette place & Newry, en attendant un renfort qui devoit arriver de la province Angloise.

La garnison d'Ardmach fit alors beaucoup de dégât dans les pays circonvoisins de cette place; les détachemens qui en sortoient tous les jours, dévastoient impitoyablement les terres de Brian Mac-Art, de Magennis, de Patrice Mac-Mahon, & en emmenoient les troupeaux, de sorte que ces Seigneurs furent obligés de subir le joug de la soumission pour conserver leurs biens. Le Député ayant quitté le camp près de Newry, marcha avec son armée du côté d'Ardmach, il arriva le 13 Juillet sur le bord de la riviere de Blackwater, qu'il passa le lendemain sans résistance de la part de Tirone; ce Prince étoit posté avec son armée dans les bois, à peu de distance de la riviere. Sa politique étoit d'éviter le combat & de rester sur la défensive, jusqu'à l'arrivée du secours qu'il attendoit d'Espagne. Le 16 du même mois le Député envoya le régiment du Chevalier Christophe Saint-Laurent, au château de Benburb, où il fut attaqué par l'avant-garde d'ô Neill; ce petit combat dura avec vivacité pendant trois heures, à la vue du camp Anglois, le régiment de Saint-Laurent fut soutenu par de nouveaux détachemens qu'on lui envoyoit du camp à mesure qu'il en avoit besoin, par ce moyen il étoit toujours supérieur en force. Les Anglois, dit Cox, perdirent dans cette occasion près de cent hommes, tant tués que blessés, il fait monter la perte des Irlandois à deux cens. Il n'est pas étonnant, ajoute cet Auteur, qu'il y eut ordinairement une si grande inégalité dans les pertes de ces deux peuples, parce que les Anglois étant mieux fournis de munition, le feu de leur mousqueterie étoit mieux soutenu que celui des Irlandois. Le Député, après cette action, fit bâtir un nouveau fort sur la riviere de Blackwater, à quelque distance de l'ancien qui étoit démoli, il

Cox hist. d'Irl. *ibid. pag.* 438.

*Ibid. pag.* 439.

en donna la garde au Capitaine Williams, avec sa compagnie. Ce fut alors que le Député fit publier dans son camp une Déclaration de la Reine, qui portoit, que Sa Majesté ne voulant plus entendre parler d'aucun accommodement avec ô Neill, on promettoit deux mille livres sterlings à quiconque le prendroit en vie, & mille livres à celui qui apporteroit sa tête.

Vers le commencement d'Avril de cette année, les Catholiques de la Conacie, au nombre de huit cens, s'assemblerent dans le dessein de pénétrer dans la Momonie pour y causer une diversion; leurs Chefs furent quelques-uns des Burkes, Hugue Mostian & Pierce Lacy; le Lord de Kerry, Teugue Reagh Mac-Mahon & autres, se préparoient pour les aller joindre par mer. Cette confédération allarma le Chevalier Carew Président de la Momonie, il sçavoit que le Chevalier Jean Barkly qui commandoit dans la Conacie en l'absence du Chevalier Arthur Savage, n'étoit pas en état de faire tête à l'ennemi; pour prévenir l'orage qui menaçoit sa province, le Président détacha le Sergent Major Flower à la tête de mille hommes d'infanterie pour aller disputer le passage aux troupes de la Conacie. Flower entra avec son armée dans le Comté de Clare, où il fut joint par la compagnie du Comte de Thomond; il s'avança ensuite du côté de Quinn, & ayant rencontré l'ennemi qui marchoit négligemment & par bandes, il leur livra plusieurs combats avec succès, il tua quelques-uns de leurs Chefs & dispersa le reste. Teugue fils de Torlogh ô Brien, proche parent du Comte de Thomond, qui s'étoit joint quelques jours auparavant à l'armée catholique, périt dans cette occasion par le fer des Anglois, en combattant généreusement pour la cause de sa patrie. Wareus & Cox, qui parlent de cette révolte des Catholiques de la Conacie, leur donnent quinze cens combattans, y compris sept cens hommes arrivés du nord d'Irlande, qui devoient agir de concert avec eux dans l'expédition projettée: en effet les Princes d'Ultonie, sçavoir ô Neill & ô Donnel, avoient fait marcher en ce temps vers la Momonie, à la sollicitation de Donogh Mac-Carty Prince d'Alla, sept cens hommes sous les ordres de Teugue ô Rourke & de Raymond Burke Baron de Leitrim, pour recommencer la guerre dans cette province & pour ranimer le courage abattu du Comte de Desmond; il ne paroît pas cependant que ce corps ait joint l'armée de Conacie. Les Ultoniens ayant perdu dans leur marche le Prince d'Alla, qui fut tué d'un coup de feu par

*Hist. Cathol. ibid. cap. 6.*

des Anglois qui étoient en embuscade; cet accident, joint à la nouvelle de la défaite des troupes de la Conacie & de la captivité de Desmond, leur fit rebrousser chemin pour retourner dans leur province; ils furent harcelés dans leur route par le Comte de Clanriccard. Ce Comte reçut une blessure dans une escarmouche qu'il eut avec eux, & dont il mourut quinze jours après.

La cause catholique perdit beaucoup en ce temps, par la détention de deux grands personnages qui étoient les appuis de la Religion dans la Momonie, sçavoir Jacques fils de Thomas Fitz-Gerald, nommé communément Comte de Desmond, & Florence Mac-Carty, de l'illustre maison de Mac-Carty Riagh, qui avoit épousé la fille & l'héritiere de Mac-Carty More Baron de Valentia & Comte de Clan-Car. Desmond fut pris à la fin du mois de Mai dans une caverne de la montagne Slevegrot, par Fitz-Gibbon Chef des Clangibbons, nommé le Chevalier Blanc (Thewhite Knight) qui le remit entre les mains du Président Carew à Cork. Ce Chevalier n'eut pas assez de délicatesse pour refuser la somme de mille livres sterlings que le Gouverneur lui fit donner, en récompense d'une action si infâme. Florence Mac-Carty, devenu le Mac-Carty More par la mort de son beau-pere & l'approbation d'ô Neill qui lui avoit confirmé cette dignité, fut arrêté à Cork par ordre du Président. Ces deux Seigneurs furent envoyés sous bonne garde au mois d'Août suivant à la Tour de Londres, où Desmond mourut après sept années de prison; Jean Fitz-Thomas son frere s'enfuit, après la bataille de Kinsale, en Espagne, où il mourut, & laissa un fils nommé Garret ou Gerald, que Sa Majesté Catholique honora par la suite du titre de Comte. Jacques fils de Garret, le véritable héritier du titre & des biens de Desmond, resta quelque temps en Irlande; mais voyant que ses affaires n'avançoient pas, il retourna en Angleterre, où il mourut peu de temps après, avec soupçon d'avoir été empoisonné. Ainsi finit l'illustre Maison des Comtes de Desmond, qui fut sacrifiée à son zéle pour la cause de la Religion; il reste cependant encore dans la Momonie quelques nobles familles du nom Fitz-Gerald, qui en tirent leur origine.

Pacat. Hib. *liv.* 2. *chap.* 3. *pag.* 135.

Relat. Girald. *cap.* 25.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 6. *pag.* 161.

Relat. Girald. *ibid.*

La captivité de Desmond & de Florence Mac-Carty, n'avoit pas calmé les inquiétudes du Président de la Momonie; il sçavoit qu'il y avoit plusieurs Seigneurs dans cette province qui n'at-

tendoient que l'arrivée des Espagnols pour se déclarer ouvertement contre le gouvernement. Il vouloit les prévenir; il ordonna pour cet effet la tenue des Assises ou Sessions générales à Cork pour le 28 Juillet, sous prétexte de juger les causes civiles & criminelles, & de vuider les prisons; il envoya des lettres circulaires à tous les Seigneurs & propriétaires de terres, pour les engager d'assister à ce Tribunal; les personnes que le Président avoit principalement en vue & dont la fidélité lui étoit plus suspecte, furent Dermod fils d'Owen Mac-Carty, autrement Mac-Donogh, Teugue fils de Dermod Mac-Carty & frere de Cormorc Mac-Carty Lord de Muskerry, Moilmo ô Maghon (ô Mahony) Chef du Sept ou des Tribus des ô Mahonys de Kinel-Meaky, & Dermod Moil Mac-Carty, frere de Florence Mac-Carty, dont on a déja parlé. Les trois premiers ayant paru aux Assises furent aussitôt arrêtés & mis en prison par ordre du Président; le quatrieme, sçavoir Dermod Moil Mac-Carty, plus avisé que les autres, refusa d'entrer dans la ville; ayant l'exemple de son frere présent à l'esprit & se méfiant de la bonne foi des Anglois, il conserva sa liberté pour attendre l'événement, & ayant appris le sort de ses confreres, il se retira auprès de ses amis en Ultonie.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 7.

Le Député passa encore la riviere de Blacwater au commencement du mois d'Août, & s'avança vers Dungannon; mais la difficulté du chemin, & les fréquentes escarmouches qu'il eût à essuyer avec les troupes d'ô Neill, l'obligerent de se replier sur Ardmach. En chemin faisant le Député envoya le Chevalier Danvers avec trois cens hommes d'infanterie pour brûler un village qui étoit dans le voisinage: ce Chevalier fut repoussé par un détachement de l'armée de Tirone & poursuivi jusqu'au camp Anglois, malgré le secours qu'on lui avoit envoyé; quelques jours après les Irlandois s'étoient avancés dans le dessein d'attaquer les Anglois dans leur camp, mais le Député qui en eut avis, fit placer en embuscade quatre cens hommes qui les prirent en flanc & en tuerent plusieurs, entr'autres Pierce Lacy Seigneur de Bruff, autrement Brough, dans le Comté de Limerick; ce Seigneur descendoit de la noble famille des Lacys, qui avoient passé en Irlande dans le douziéme siécle sous Henri II, & sa vertu donna un nouveau lustre à son extraction; ce guerrier étoit un des plus zélés défenseurs de la catholicité dans ces temps de troubles, & sa mémoire doit être chere à l'Eglise d'Ir-

lande, qui a beaucoup perdu à sa mort (*a*). Le Député, après cette expédition, ayant mis ses troupes dans des garnisons, retourna à Newry.

Pendant le séjour du Député à Newry, Plunket Lord de Dunsany, qui commandoit une compagnie à la solde de la Reine, partit du fort de Liscannon dans le Brenny, s'avança sur les terres de Mac-Mahon, d'où il emmena un butin de seize cens bêtes à corne; mais il fut poursuivi par Mac-Mahon à la tête de cent quarante hommes, qui l'obligea d'abandonner sa proie, après un combat qui couta à chacun cinquante hommes. Le Chevalier Dockwra poussoit ses conquêtes dans le nord d'Ultonie, il reprit le château de Derry; il se rendit maître de Donnegal & en soutint le siege pendant quelques jours contre ô Donnel, celui-ci l'abandonna ensuite pour aller au secours de Kinsale. Edouard Digges qui commandoit deux compagnies à Asherow, se rendit maître, par surprise, de Ballyshannon. Le Député vint à la fin d'Août à Trim dans le Comté de Meath; il fit venir dans cette ville le Conseil privé de Dublin, pour délibérer ensemble sur l'état des affaires en général, & en particulier sur les mesures qu'il falloit prendre pour rompre le projet que le Capitaine Tirrell avoit formé d'une incusion dans la province de Momonie.

Cambd. Elizab. *part.* 4. *pag.* 826.

Telle étoit la situation des affaires entre les Catholiques d'Irlande & les Anglois à la fin du mois d'Août; la Momonie n'avoit plus de Chefs depuis la détention de Florence Mac-Carty & de Jacques Fitz-Thomas, l'union en étoit bannie, les peuples de la Lagenie étoient écrasés, ceux de la Conacie étoient dans l'impuissance de rien entreprendre, l'unique ressource étoit l'Ultonie où ô Neill & ô Donnell étoient encore à la tête de quelques troupes, dont le nombre n'étoit pas suffisant pour soutenir contre les forces d'Angleterre & celles des faux freres d'Irlande. En un mot l'Irlande étoient épuisée d'hommes & de munitions, elle avoit porté le fardeau de la guerre pendant plusieurs années dans l'attente d'un secours arrivé trop tard, & en même temps trop foible pour pouvoir réussir.

Le bruit commençoit en ce temps à se répandre que la flotte Espagnole étoit déja en mer pour tenter une descente en Ir-

(*a*) Le Comte de Lacy au service de l'Impératrice-Reine, si connu par ses exploits militaires, tire son origine de cette maison.

Pacat. Hib. *liv.* 2. *chap.* 10. lande ; le Conseil d'Angleterre ne l'ignoroit pas, il donna des ordres pour l'envoi des troupes dans cette Isle ; en conséquence de ces ordres on débarqua au mois de Septembre à Cork & à Waterford deux mille hommes de troupes fraiches, en attendant d'autres qu'on assembloit sur les côtes d'Angleterre. Le Lord Député d'Irlande & le Président de la Momonie ne furent pas moins allarmés que le Conseil d'Angleterre ; ces deux Seigneurs se rendirent à Leighlin le 19 Septembre pour conférer ensemble ; ils allerent de-là à Kilkenny, où ils tinrent conseil, & le 23 ils reçurent un exprès du Chevalier Charles Wilmot, que le Président avoit laissé à Cork, avec la nouvelle que les Espagnols étoient débarqués à Kinsale. Sur cette nouvelle Wingfield Lord Marshal eut ordre d'assembler les troupes de la province Angloise & de préparer les munitions de guerre & de bouche nécessaires pour l'armée ; les Chevaliers Henri Danvers & Jean Berkly furent envoyés à Ardmach & à Navan, pour en recueillir les garnisons & les conduire en Momonie ; le Député & le Président partirent pour Cork, qui étoit le lieu d'assemblée, ils arriverent dans cette ville le 27 du même mois, où ils s'appliquerent à faire les préparatifs nécessaires pour assiéger les Espagnols dans Kinsale.

Hist. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 6. *cap.* 7. Philippe III Roi d'Espagne vouloit à la fin effectuer les promesses réitérées qu'il avoit faites aux Princes ô Neill & ô Donnel, de secourir les Catholiques opprimés d'Irlande ; il fit assembler pour cet effet le nombre de troupes nécessaires pour une expédition dans cette Isle, & en donna le commandement à Dom Juan Del Aquila, homme expérimenté dans le métier de la guerre. La flotte destinée pour le transport de ces troupes, fut envoyée dans cet interval aux Isles Terceres, afin de protéger les galions qui arrivoient de l'Amérique, contre une flotte Angloise qui avoit fait voile de ce côté-là, ce qui retarda l'expédition d'Irlande & causa une grande diminution, soit par maladie soit par désertion dans l'armée de Dom Juan. La flotte qui étoit commandée par Dom Diego de Brochero, étant de retour des Terceres, on embarqua ce qui étoit resté de l'armée & on fit voile pour l'Irlande ; étant en pleine mer cette flotte fut accueillie d'une horrible tempête qui la sépara en deux, une de ces divisions, au nombre de sept vaisseaux, chargée de l'artillerie & de la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche, fut battue par les flots, & obligée de relacher, avec le

Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, dans le port de la Corogne en Galice. L'autre division qui portoit Dom Juan avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie, nombre peu proportionné à la grandeur de l'entreprise, gagna avec peine le port de Kinsale en Irlande, le 23 du mois de Septembre. Lorsque ces troupes furent débarquées, le Capitaine Guillaume Saxeys qui commandoit dans Kinsale, en sortit avec sa garnison aux approches des Espagnols & se retira à Cork; les bourgeois ouvrirent aussitôt les portes de la ville à Dom Juan & ce Général en prit possession.

Kinsale est un port de mer situé dans le Comté de Cork sur le bord de la riviere Bandon; la place n'est pas forte, l'entrée du port est défendue par deux châteaux, l'un à gauche nommé Casslan-ne-Park, l'autre à droite que l'on appelle le château de Rinncharrain, qui veut dire la pointe d'une faucille, parce que ce château est bâti dans l'extrémité d'une langue de terre qui représente cet instrument; le Général Espagnol y mit garnison avec un canon tiré de dessus un des vaisseaux de la flotte; parce que l'artillerie destinée pour la descente étoit restée à bord les vaisseaux qui étoient entrés à la Corogne avec Zubiaur.

Dom Juan n'étoit pas trop rassuré dans cette place, où il lui manquoit bien des choses nécessaires pour s'y maintenir; il écrivit une lettre en Espagne par la flotte qui alloit partir, pour rendre compte au Roi son maître du succès de son voyage & pour lui demander les secours dont il avoit besoin. Ce Général ne voyoit aucune disposition en sa faveur parmi les Catholiques de la Momonie; quelques-uns de leurs Chefs étoient dans les fers, les autres avoient donné des ôtages pour garants de leur fidélité, d'autres enfin étoient les ennemis déclarés de la cause commune; de sorte qu'il n'y eut que Daniel ô Sullevan Prince de Bearre & Beantry, en état de tenter quelque entreprise. Ce Prince envoya un exprès au Général Espagnol pour lui offrir ses services; il lui fit dire que lui & ses amis pourroient fournir mille hommes déja armés, & qu'ils étoient à portée d'en mettre encore autant sur pied si le Général vouloit leur fournir des armes, & qu'avec ce corps il se chargeoit d'arrêter le progrès des Anglois & d'empêcher qu'ils ne fissent le siege de Kinsale, en attendant l'arrivée d'ô Neill & d'ô Donnel. Dom Juan fit réponse à ce Prince qu'il ne pouvoit fournir des armes attendu

que toute l'artillerie étoit à bord les vaisseaux que Zubiaur avoit conduits à la Corogne, & qu'il attendoit la réponse des Princes Irlandois. En effet ce Général avoit déja écrit plusieurs fois à ces Princes depuis son arrivée à Kinsale, aussi bien que Frai Matthieu de Oviedo Archevêque titulaire de Dublin, qui l'avoit accompagné d'Espagne: par ces lettres, l'Archevêque & le Général sollicitoient vivement ô Neill & ô Donnel de venir les joindre le plutôt qu'il seroit possible, & de leur mener des chevaux dont ils avoient un extrême besoin. Voici deux copies de ces lettres, rapportées par l'Auteur du livre intitulé *Pacata Hibernia*.

[illegible]

*Pervenimus in Kinsale, cum classe & exercitu Regis nostri Philippi: expectamus vestras Excellentias quolibet horâ; veniant ergo quam citissime, afferentes equos, quibus maxime indigemus, & [illegible], non dico plura. Valete.*

Frater Matthæus, Archiepiscopus Dubliniens.

*Aqui esperamos [illegible] Señorias illustrissimas como [illegible], de Dios, 12 Octob. 1601.*

*Don Juan de Aquila.*

Le Deputé attendit à Cork le retour des Officiers qu'on avoit envoyés pour ramasser les troupes de la Lagenie & de la Connacie, & les garnisons d'Ultonie: il vit venir à la fin les Chevaliers Benjamin Berry, Richard Wingfield, Jean Barkley & Henri Davers chacun à la tête de sa division: ces troupes, jointes à celles de la Momonie, faisoient en tout environ sept mille [illegible] hommes. Le Général Anglois marcha avec cette armée vers Kinsale, en changeant deux ou trois fois de camp. Il campa la derniere fois sur une hauteur nommée Spittle Hill, où il se retrancha, à une portée de mousquet de cette place; en même temps [illegible] Capitaine d'un vaisseau de guerre qui venoit d'escorter [illegible] de Dublin chargé de vivres, eut ordre de garder le port de Kinsale pour empêcher qu'on n'apporte aucun secours par mer à cette place.

Pendant ce temps, les Anglois firent successivement les sieges de Ringcurran & de [illegible]; ces châteaux se rendirent l'un le [illegible] de Novembre & l'autre le 20 du même mois. Les mois d'Octobre & de Novembre se passerent en escarmouches. Les Espagnols faisoient de fréquentes sorties; les Anglois

les repoussoient & si on en croit leurs Historiens, l'avantage étoit toujours de leur côté. Cependant un Auteur contemporain en parle différemment. Les Espagnols, dit-il, employoient le jour à défendre vaillamment les murs de la ville; la nuit ils faisoient de fréquentes saillies, tuoient les sentinelles & gardes avancées des Anglois, & enlevoient leurs canons; par ce moyen, continue-t-il, la perte des Anglois surpassoit celle des Espagnols : *Quo modo majore Anglorum, quam Hispanorum clade dimicatur.* Quand on supposeroit la réalité des avantages remportés par les Anglois sur les Espagnols, la grande disproportion qui se trouvoit entre les forces des assiégeans & des assiégés en diminuoit beaucoup le mérite. Les Espagnols n'avoient que deux mille cinq cens hommes dans Kinsale, qu'on en suppose quatre mille pour contenter leurs adversaires; toute la force de cette place se bornoit à un simple mur avec des tourelles de distance en distance; l'artillerie des Espagnols consistoit en trois piéces de canon, sçavoir une qu'on avoit retirée de dessus un de leurs vaisseaux de transport & deux qu'on avoit trouvés dans la place. Les Anglois se présenterent devant Kinsale avec une armée de sept mille six cens hommes; cette armée fut augmentée quelques jours après de huit mille hommes, que le fidéle Comte de Thomond avoit conduit d'Angleterre au camp. L'artillerie des Anglois étoit nombreuse & bien servie; les vivres abondoient dans leurs camps; le Capitaine Button gardoit l'entrée du port de Kinsale jusqu'à l'arrivée d'une escadre Angloise de dix vaisseaux commandée par l'Amiral Richard Levison & le Chevalier Amias Preston son Vice-Amiral; cette escadre tiroit sans cesse des bordées de canon sur la place, pendant que l'armée l'attaquoit par terre: cependant le siege de Kinsale dura près de trois mois, c'est-à-dire, depuis le 17 Octobre jusqu'au 9 du mois de Janvier suivant.

Hist. Cathol. *ibid.*

Hist. Cathol. Hib. *ibid.*

Le Vice-Amiral Dom Pedro de Zubiaur, qui fut contraint par une tempête de relacher avec sept vaisseaux à la Corogne en Galice, arriva avec cette escadre sur les côtes d'Irlande le 3 de Décembre. Cet Officier entra dans un port nommé Cuan-an-Caislan, en Anglois Castle-Haven, dans le territoire de Carbry, à vingt milles ou environ de Kinsale; il fut bien reçu par les ô Driscols, au nombre de cinq freres qui possédoient ce pays, & qui lui livrerent le château pour y prendre poste.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 8.

Dddd ij

Sur la nouvelle de l'arrivée des Espagnols à Castle-Haven, le Député ordonna au Chevalier de Levison de les aller combattre; cet Amiral ne perdit pas de temps, il partit pour Castle-Haven avec six vaisseaux & quelques troupes à bord; il trouva dans ce port les navires Espagnols à l'ancre, sans défense & tout délabrés par les fatigues d'un long voyage; il en endommagea quelques-uns & tira quelques coups de canon contre le château; les Espagnols s'éveillerent au bruit, ils gagnerent leurs bords, ils firent jouer leur artillerie, on se battit tumultuairement & sans ordre, & ce combat, qui dura deux jours, couta aux Anglois cinq cens soixante-quinze hommes: l'Amiral Anglois voyant le peu de réussite de ce combat naval, vouloit débarquer ses troupes pour attaquer celles d'Espagne qui étoient à terre; mais il en fut détourné, tant par la bonne contenance des Espagnols que par un secours de cinq cens hommes que le Prince de Bearre venoit de conduire à leur camp. Surquoi cet Amiral sortit précipitamment du port de Castle-Haven, & se rendit à Kinsale, où il exagera beaucoup le succès de son expédition.

Ce fut alors que plusieurs Seigneurs des environs prirent les armes pour se joindre aux Espagnols; les principaux furent le Chevalier Finin ô Driscol avec les autres branches de ce nom; les Mac-Cartys de Carbry; Domnal ô Sullevan Bearre; le fils aîné d'ô Sullevan More; Domnal Mac-Carty fils du Comte de Glancar avec les autres branches des Mac-Cartys de Desmond; les ô Donavans & les ô Mahonys de Carbry; Jean ô Connor Kierry; le Chevalier de Kerry & autres.

Le nombre de troupes Espagnoles débarquées à Castle-Haven ne passoit pas celui de sept cens hommes, mais l'espérance d'un plus ample secours flattoit les Catholiques & leur faisoit envisager d'avance le moment de leur liberté. Pour convaincre les Espagnols de leur sincérité, ces Seigneurs leur livrerent les places fortes qu'ils possédoient sur les côtes pour y mettre des garnisons. Donogh ô Driscol leur avoit déja donné le château de Castle-Haven; le Chevalier Finin ô Driscol leur abandonna le château de Donneshed à Baltimore, & celui de Donnelong dans l'Isle nommée Innisherkan, qui commandoient l'entrée de ce port; & Domnal ô Sullevan leur livra le château fort de Duin Buith, autrement Dunboy, qui dominoit le port de Beerhaven. On distribua dans ces places, par ordre de Dom Juan Del

Aquila, l'artillerie avec les sept cens Espagnols débarqués à Castle-Haven.

Pendant l'expédition de Levison à Castle-Haven, un navire Ecossois entra dans le port de Kinsale : ce navire, qui avoit été séparé en mer de la flotte Espagnole, avoit à bord environ quatre-vingts soldats Espagnols. Le Patron Ecossois en fit avertir le Vice-Amiral Preston, & lui livra perfidement son équipage.

Les Princes d'Ultonie n'avoient pas oublié leur engagement avec Dom Juan Del Aquila ; ils faisoient toute la diligence possible pour venir au secours de Kinsale, ils avoient près de quatre-vingts lieues à faire, & les chemins étoient extrêmement mauvais à cause des pluies continuelles. O Donnel marcha le premier avec son armée qui étoit de deux mille six cens hommes d'infanterie avec quatre cens cavaliers. Les principaux Chefs de son armée furent ô Rourke, Mac-Sweeny Tueth, ô Dogharty, ô Boyle, Mac-Dermot, les deux Mac-Donoghs, ô Kelly, les deux fils d'ô Connor Roe, Domnal frere d'ô Connor Sligoe, Raymond Burke le Baron & Guillaume son frere, les deux freres d'ô Donnel, les deux ô Flahertys, Hugue Mostian, Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Jean Fitz-Thomas, frere du prétendu Comte de Desmond, Fitz-Gerald, nommé Chevalier de la Vallée, Dermod Moyle Mac-Carty, frere de Florence qui fut envoyé à la Tour, avec plusieurs autres.

*Hist. Cathol. ibid. cap. 9.*

La nouvelle de la marche d'ô Donnel allarma les Anglois ; le Lord Député assembla le Conseil pour délibérer sur les moyens de couper la communication de ce Prince avec la Momonie, on chargea le Président Carew de cette commission ; il partit le 7 Novembre avec quatre mille cinq cens hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, & marcha vers le pays d'Ormond, où ô Donnel devoit passer. Il s'arrêta, après quelques jours de marche, à Ardmail, au nord de Cashil. O Donnel étoit déja entré dans le Comté de Tipperary par Ikerin, pays des ô Meaghairs ; il campoit à Holy-Cross, à quelque distance d'Ardmail, où étoit le Président. Le Prince de Tirconnel vouloit éviter le combat ; pour tromper l'ennemi, il laissa beaucoup de lumiere dans son camp & se mit en marche avant le jour, il prit sa route par Slieve Phelim du côté du fleuve Shannon, il entra dans le Comté de Limerick par les défilés de l'Abbaye d'Owny, au pays des ô Moel Ryans, & s'avança jusqu'au château de Crome, à douze milles plus loin ; de sorte qu'on compte qu'il avoit fait

*Pac. Hib. ibid. cap. 15.*

trente-deux milles d'Irlande dans cette journée; marche violente pour une armée suivie d'équipages. Le Président, informé de ce mouvement d'ô Donnel, fit marcher le même jour son armée, il traversa le pays jusqu'à l'Abbaye d'Owny, dans le dessein de couper le passage à ce Prince; mais ayant appris qu'il alloit gagner les gorges de Connillo, le Président, aulieu de le suivre, retourna le 25 du même mois au camp de Kinsale, en prenant le chemin le plus court, afin de devancer ô Donnel & d'empêcher sa communication avec la garnison Espagnole de cette place. Le Président ramena aussi au camp les Comtes de Clanriccard & de Thomond, que le Député avoit envoyé, l'un avec son régiment, & l'autre avec sa troupe de cavalerie à son secours.

Le Prince ô Neill partit de Tirone dans le courant du mois de Novembre, à la tête d'environ trois mille hommes pour aller au secours des Espagnols de Kinsale. Les Seigneurs de la suite de ce Prince furent Mac-Mahon de Monaghan; Coconnacht Maguire de Fermanagh, dont le frere aîné avoit été tué quelque temps auparavant au Comté de Cork, dans une escarmouche avec Saint Leger, Raynald Mac-Donnel Prince de Gline, le Capitaine Richard Tirrell, Magennis d'Iveagh & autres. O Neill trouva de l'opposition à son passage par le Comté de Meath, de la part des Anglo-Irlandois de cette contrée, ce qui fut cause d'une escarmouche, où Darcy Seigneur de Plattin perdit la vie; Tirone continua ensuite sa route vers la Momonie, & se rendit le 8 Décembre au Comté de Cork, à quelques lieues du camp Anglois. O Donnel l'attendoit dans le territoire de Kinel Meaky; ces deux Princes étoient à portée de se joindre; en effet ils camperent ensemble le 21 du mois entre Cork & Kinsale, à une lieue de l'armée Angloise.

Les forces réunies de ces deux Princes consistoient en six mille Irlandois avec trois cens Espagnols, arrivés de Castle-Haven sous les ordres d'ô Sullevan Bearre & de Dom Alfonso de Ocampo; leur intention n'étoit pas d'attaquer l'armée Angloise qui étoit de quinze à seize mille hommes, la disproportion étoit trop grande; ils se proposoient seulement de donner du secours à Dom Juan Del Aquila, en jettant dans Kinsale un corps de troupes, qui mettroit ce Général en état de soutenir encore quelque temps un siege, que la rigueur de la saison auroit immanquablement fait lever aux Anglois, & qui par ce

moyen donneroit à ce Commandant le loisir d'attendre un nouveau renfort d'Espagne. C'étoit là le sujet de plusieurs lettres que Dom Juan écrivoit aux Princes ô Neill & ô Donnel. Par ces lettres il leur conseilloit de s'approcher du camp Anglois, afin d'être à portée d'exécuter leur dessein; il se chargeoit de leur donner le signal pour l'exécution, par une sortie qu'il alloit faire sur l'ennemi, à un jour marqué; mais ces lettres ayant été interceptées par les Anglois, le projet n'eut pas son effet; le Député donna ordre par-tout de doubler les gardes, de fortifier les retranchemens & de se mettre en état de défense.

O Neill, sur l'avis qu'il avoit reçu de Dom Juan, fit un mouvement, la nuit du 23 au 24 Décembre, vers le lieu que ce Général lui avoit indiqué. Il vit en s'approchant que ce terrein étoit occupé par les Anglois; il entendit le bruit des armes & de toutes sortes d'instrumens de guerre, qui caractérisent une bataille en forme; il accourut, croyant que Dom Juan avoit fait une sortie comme il l'avoit proposé, & qu'il étoit aux mains avec les Anglois; mais sa surprise fut grande, lorsqu'il vit que l'ennemi étoit déja rentré dans son camp. Le jour étant venu, ô Neill s'avança un peu pour examiner le camp ennemi, où il apperçut un calme parfait, sans appareil d'une sortie de la part de la garnison; il jugea alors que la prétendue bataille n'étoit qu'une feinte & un stratagême des Anglois, pour l'attirer au combat, & qu'il falloit remettre à un autre jour l'exécution de son projet; il donna en conséquence ordre à ses troupes de retourner. O Neill après une heure de marche trouva ô Donnel qui disputoit le passage d'une petite riviere à un corps de cavalerie Angloise. O Donnel repoussa d'abord les Anglois, & les obligea de repasser la riviere; mais par un trait de politique qui ne lui réussit pas, il leur laissa le passage libre, dans l'espérance de pouvoir les enfermer entre lui & la riviere; pour cet effet, il fit faire une feinte retraite à sa cavalerie; ce corps, soit par l'effet du hasard, soit par la perfidie de quelque personne mal intentionnée, se replia brusquement sur l'infanterie qui ne s'y attendoit pas, & la mit en désordre, les soldats saisis d'une terreur panique, se débanderent & prirent la fuite, sans que leurs chefs les pussent jamais rallier; la cavalerie Angloise se mit à la poursuite des fuyards, mais dans la crainte d'une embuscade, elle

n'osa pas trop avancer (*a*). Les Anglois profiterent de cette déroute pour se donner le mérite d'une victoire complette, qu'ils prétendoient avoir remportée sur les rébelles ; mais l'avantage réel fut d'avoir empêché la jonction des Catholiques avec les Espagnols de Kinsale ; ce qui étoit moins dû à la valeur des premiers qu'au désordre arrivé parmi les derniers.

O Neill perdit dans cette expédition environ deux cens hommes. Les Écrivains Anglois font monter cette perte à douze cens hommes tués, huit cens blessés & plusieurs prisonniers ; Alfonse Del Campo qui commandoit les Espagnols, fut du nombre des derniers. Le Prince de Tirone ayant manqué son coup, & trouvant la saison déja trop avancée pour pouvoir tenir plus long-temps la campagne, retourna avec ses troupes dans sa province pour y attendre une occasion plus favorable. Rory ou Roderick à qui ô Donnel son frere avoit abandonné le commandement de son armée, prit le chemin de Tirconnel ; il fut attaqué dans la Ouest-Midie par les Anglois de Ballimore Loch-Sindil qui vouloient lui disputer le passage ; mais cette milice bourgeoise fut taillée en piéces par la cavalerie d'ô Donnel, qui en laissa deux cens morts sur le champ de bataille. O Rourke ayant appris que Thadée son frere qui étoit resté dans le Brefny, vouloit se rendre maître de cette Principauté, hâta son retour pour soutenir son droit contre cet usurpateur ; ces exemples furent suivis par les autres Chefs de l'armée, de sorte qu'il ne restoit plus rien de l'armée catholique dans la Momonie, excepté un petit corps composé de Momoniens & d'Espagnols, commandé par ô Sullevan Prince de Bearre, qui retint auprès de lui le Capitaine Richard Tirrel, Guillaume Burke & quelques autres Officiers.

Hist. Cathol. *Ibid. cap.* 10.

Les Anglois n'ayant plus rien à craindre de la part de l'armée catholique, se rendirent dans leurs camps devant Kinsale, où ils firent aussitôt des réjouissances au bruit de l'artillerie, en action de graces pour la victoire qu'ils venoient de remporter.

(*a*) Quod dum facit pars ipsius Equitatus vel casu, vel alicujus dolo & perfidia agmen ipsius ô Donelli aversis equis ingressa pedites cogit ordines laxare, incompositi pedites sese fugæ mandant. Idem facit ô Nelli agmen, & etiam ô Sullevani hostibus minimè cogentibus & Principibus frustra reclamantibus. Ita panico terrore omnes perculsi sunt. Fugientibus Regius Equitatus nihil audaciter hæret, putans in insidiis se trahi. *Hist. Cathol. Hib.* tom. 3. lib. 6. cap. 9.

Dom

Dom Juan trompé à ce bruit, & croyant que le secours qu'il attendoit étoit aux mains avec les Anglois, fit une sortie avec une partie de sa garnison, lorsqu'il n'étoit plus temps; mais s'étant apperçu de son erreur, il rentra bien vite dans la place. Il est remarquable, ou que le Commandant de Kinsale n'avoit pas connoissance d'une action qui s'étoit passée près de cette ville, ou qu'en ayant connoissance, il n'avoit pas fait de sortie pendant qu'elle duroit, comme il en étoit convenu avec ô Neill. L'Auteur de l'histoire intitulée, *Pacata Hibernia*, rapporte après le Comte de Thomond une singuliere prophétie touchant la bataille de Kinsale. « Personne n'est moins crédule que moi, dit cet » Auteur, sur le fait de ces sortes de prédictions, qui sont ordi- » nairement fabriquées après que les choses sont arrivées; mais » comme celle-ci se trouve vérifiée par le succès, je crois pou- » voir la rapporter. J'ai entendu dire plusieurs fois, continue-t-il, » au Comte de Thomond en présence du Lord Député & de plu- » sieurs autres, qu'il avoit lu dans un vieux livre Irlandois, une » prophétie qui marquoit le jour & le lieu, auprès de Kinsale, » où il y auroit une bataille entre les Anglois & les Irlandois, & » où les premiers seroient victorieux. » Si cette prophétie n'a pas été de la fabrique du Comte de Thomond, il paroît du moins qu'elle étoit de son goût, puisqu'on ne lui reproche pas d'avoir contribué à la faire mentir.

*Livre 2. chap. 21. pag. 235.*

Pendant que les Anglois poussoient vivement le siége de Kinsale, Hugue ô Donnel après avoir donné le commandement de ses troupes à Roderick son frere, s'embarqua pour l'Espagne accompagné de Redmond Burke, Hugue Mostian & autres. Dom Juan ne se croyoit pas en état de se soutenir plus longtemps dans Kinsale; ce Commandant envoya le dernier jour de Décembre, son Tambour-Major avec une lettre au Député, pour lui proposer une capitulation; la proposition fut agréée du Général Anglois; il envoya sur le champ à Kinsale le Chevalier Guillaume Godolphin pour traiter avec le Commandant Espagnol des articles de la capitulation; cette négociation dura quelques jours; on convint à la fin des articles dont les principaux furent, que Dom Juan abandonneroit au Député toutes les places qu'il possédoit dans la province de Momonie; sçavoir, Kinsale, Castlehaven, Baltimore, Bearehaven & Dunboy, & que le Député fourniroit à Dom Juan des vaisseaux de transport pour le conduire en Espagne avec ses troupes, armes, munitions, artillerie,

argent, drapeaux déployés & généralement tout ce qu'il possédoit dans les susdites places. Cette capitulation fut signée par Dom Juan d'une part, & de l'autre par le Député, le Président de la Momonie, les Comtes de Thomond & de Clanriccard, Richard Wiengfield, Robert Gardiner, Georges Bourchier & Richard Levison.

La reddition de Kinsale affecta différemment les Catholiques d'Irlande & les Anglois; ceux-ci étoient dégoutés du siége; outre l'incommodité de la saison, c'étoit au mois de Janvier, ils commençoient à manquer de tout, ils n'avoient des vivres que pour six jours, le trésor étoit épuisé; les munitions de guerre étoient consommées, & l'artillerie hors d'état de battre la ville en brêche. L'armée Angloise étoit beaucoup diminuée depuis le commencement du siége, soit par le fer de l'ennemi, soit par maladie, de sorte que de seize mille hommes qu'on avoit fait asseoir devant Kinsale, il en restoit à peine la moitié. La flotte Angloise qui occupoit la baie de cette place, souffroit autant que l'armée qui en faisoit le siége. Elle se voyoit à la veille d'être obligée de quitter cette station pour aller chercher des vivres ailleurs; de sorte que le Député ayant consulté son Conseil, regardoit avec raison la capitulation proposée par le Général Espagnol, comme l'unique moyen de conserver les débris de son armée, & de lui épargner l'affront de lever un siége qui lui avoit déja tant couté.

Pacat. Hib. *ibid. chap. 23. pag.* 244.

Hist. Cathol. *ibid.*

Les Irlandois envisageoient les choses autrement; la conservation de Kinsale étoit de la derniere importance pour la cause catholique; Dom Juan y avoit une garnison d'environ deux mille cinq cens hommes; il étoit bien pourvu de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche; il étoit soutenu par les garnisons de Baltimore, Castlehaven & Bearhaven; de sorte qu'eu égard à la situation des Anglois, ce Commandant auroit pu soutenir encore quelques mois pour attendre l'arrivée des secours qu'on préparoit en Espagne, & pour donner à ô Neill & autres Princes d'Irlande, le temps de s'assembler au Printems; il étoit donc naturel de penser que la reddition de Kinsale & des autres places qui en dépendoient, en fermant l'entrée à tout secours étranger, étoit contraire aux intérêts de la cause qu'on vouloit défendre. O Sullevan Beare qui en pénétroit la conséquence, se rendit maître du château de Dunboy dont il étoit le propriétaire; ce Prince l'avoit cédé aux Espagnols à leur arrivée dans le

Pac. Hib. *ibid. chap. 28. pag. 268. & suiv.*

pays pour y mettre garnison ; mais ne voulant pas que cette forteresse fut comprise dans une capitulation faite avec l'ennemi, il y fit entrer de nuit Thomas Fitz-Maurice Lord de Lixnaw, Domnal Mac-Carty, les Capitaines Richard Tirrel & Guillaume Burke avec des troupes, & se saisit des portes sans commettre d'hostilité contre les Espagnols. Il envoya aussitôt Dermod ô Driscol en Espagne, avec une lettre pour Sa Majesté Catholique, où il prie ce Monarque d'être persuadé de la droiture de ses intentions au sujet de la prise de Dunboy ; il déclame fortement dans cette lettre contre la capitulation que Dom Juan avoit faite avec les Anglois ; il la traite de pitoyable, d'exécrable & d'inhumaine.

Pacat. Hib. *ibid. chap. 27. pag. 266.*

O Donnel qui s'étoit embarqué pour l'Espagne après la bataille de Kinsale, étant arrivé à la Corogne en Galice, fut reçu avec toute la distinction possible par le Comte de Caraçena Gouverneur de cette Province : ce Comte lui donna un logement dans son Palais, il lui cédoit la droite dans toutes les assemblées, honneur qu'il auroit refusé dans son Gouvernement au premier Duc & Pair du Royaume. Le Roy d'Espagne informé de l'arrivée d'ô Donnel dans ses Etats, écrivit une lettre au Comte de Caraçena touchant la réception qu'il devoit lui faire ; il lui parla dans cette lettre des affaires d'Irlande, & lui témoigna son empressement pour soutenir les Catholiques de cette Isle contre leurs ennemis, au risque de perdre sa couronne. O Donnel s'étant délassé de ses fatigues, prit congé de son hôte qui lui fit présent de mille ducats ; il continua sa route par Compostelle, il fut reçu fort honorablement dans cette ville par l'Archevêque & les bourgeois ; ce Prélat célébra le 29 Janvier une Messe solemnelle où le Prince de Tirconnel assista & reçut la sainte Communion ; ensuite de quoi le Prélat le traita splendidement dans son Palais, & lui présenta mille ducats, pour continuer son voyage. O Donnel étant arrivé à la Cour, fut accueilli du Roi & de tous les Courtisans ; Sa Majesté ordonna qu'on fit les préparatifs nécessaires pour une expédition en Irlande, & on commença à faire défiler des troupes vers la Corogne.

Pacat. Hib. *ibid. chap. 30. pag. 278.*

Dom Juan de Aquila le Général Espagnol étoit encore en Irlande ; le vent étant favorable il sortit de Kinsale le 16 du mois de Mars, & fit voile avec ce qui étoit resté de ses troupes pour l'Espagne : étant arrivé à la Corogne, sur un soupçon d'in-

fidélité dans l'administration des affaires d'Irlande, il fut arrêté par ordre du Roi; il eut pour prison sa maison où il mourut de chagrin quelque temps après. Le soupçon qu'on avoit contre ce Général, étoit fondé sur la facilité avec laquelle il avoit livré aux Anglois Kinsale, & les autres places qu'il tenoit en Irlande; sur le commerce étroit de lettres qu'il entretenoit avec le Député & le Président Carew, & les présens réciproques qu'ils se faisoient, & enfin sur les passeports qu'il accordoit libéralement à des Anglois qui passoient d'Irlande en Espagne, sous prétexte de commerce, & qui dans le fond étoient des espions qui rendoient compte chez eux de tout ce qui se passoit en Espagne, relativement aux affaires d'Irlande; en effet, on arrêta à la Corogne en ce temps un Officier Anglois nommé Gautier Edney: cet Officier avoit fretté un navire à Cork pour l'Espagne, il étoit muni d'une lettre de recommandation & de présens de la part du Député pour Dom Juan; mais celui-ci étant déja en disgrace, il manqua son coup, le Comte de Caraçena profita des présens dont cet Officier étoit chargé; il envoya ses lettres, passeports & autres papiers à la Cour.

## CHAPITRE XXXI.

Pac. Hib. pag. 368.

LE Pape Clément VIII écrivit une lettre en ce temps à Hugue ô Neill Prince de Tirone, pour le complimenter sur la sainte confédération qu'il avoit faite avec les autres Princes d'Irlande pour la défense de la Religion catholique contre les Hérétiques; en voici la copie.

A notre bien aimé fils & noble Prince Hugue ô Neill, Général & Commandant en chef l'armée catholique en Irlande.

Très-noble & bien aimé fils, Salut & Bénédiction Apostolique. Nous avons appris par vos lettres & par le rapport de notre bien aimé fils Pierre Lombard, Prévôt de notre Eglise de Cambray, que l'alliance sacrée que vous & plu-

*Dilecto filio nobili viro Ugoni Principi Nælio, exercitûs catholici in Hibernia Duci & Capitaneo generali.*

*Dilecte fili nobilis vir, Salutem & Apostolicam Benedictionem. Cognovimus ex literis nobilitatis tuæ ex his quæ dilectus filius Petrus Lombardus Civis nostræ Præpositus Cameracensis nobis coram exposuit*

*sacrum fœdus, quod tu & quamplures Principes & Proceres, & Nobiles primarii Regni istius Dei benignitate iniistis charitatis glutino colligatum conservari & augeri quodque ejusdem Domini exercitum ope & virtute prosperè à nobis pluries pugnatum est adversùs Anglos Ecclesiæ & fidei desertores magnam ex his voluptatem in Domino cepimus, ipsique Patri misericordiarum Deo gratias egimus, qui adhuc in regno isto reliquit sibi multa millia virorum qui non curvaverint genua sua ante Baal. Hi enim impias hæreses, & prophanas novitates non sunt secuti, imò eas detestati fortiter pugnant, pro hæreditate majorum suorum, pro fidei salute, integritate & unitate cum Ecclesia retinenda, quæ una est Catholica, & Apostolica, extra quam non est salus. Laudamus egregiam pietatem & fortitudinem tuam, fili, & Principum, & cæterorum omnium qui tecum juncti ac fœderati nulla pro Dei gloria pericula recusant, seque majoribus suis qui bellicæ virtutis & catholicæ Religionis studio, ac laude imprimis floruerunt dignos nepotes & justos successores ostendunt, & palam profitentur: conservate, filii, hanc mentem, conservate unionem & consensionem vestram, & Deus omnipotens, Deus pacis*

sieurs Princes & Grands de ce Royaume, aviez contracté sous les auspices du Tout-Puissant, & serré par les nœuds de la charité, se conservoit & s'augmentoit; & que par les secours de la puissance de ce même Dieu, vous aviez combattu plusieurs fois avec succès contre les Anglois déserteurs de l'Eglise & de la foi: à ces nouvelles nous avons senti une joie inexprimable dans le Seigneur, & nous lui avons rendu grace de ce que tant de milliers d'hommes qu'il a laissés dans ce Royaume, n'ont pas fléchi le genouil devant Baal. En effet, ces Héros du Christianisme, au lieu de suivre de prophanes nouveautés, & des hérésies si abominables, au contraire, pour ne pas démentir la générosité de leurs ancêtres, & pour conserver la foi & l'union avec l'Eglise Catholique & Apostolique, hors de laquelle il n'y a point de salut, ils ont travaillé de toutes leurs forces à les détruire. Nous louons, cher Fils, cette piété, ce courage qu'un saint zéle excite en vous, & dans les Princes, & dans tous ceux qui unis à vous par le nom le plus sacré de l'alliance, ne refusent pas de s'exposer aux plus grands périls, pour faire éclater davantage la gloire du Très-Haut, & pour se montrer dignes héritiers de la vertu de leurs Ancêtres, qui se sont signalés dans les armes, & qui n'ont point rougi d'entreprendre

la défense de la Religion. Conservez, chers Enfans, ces mêmes sentimens. Soyez toujours dans une parfaite union, afin que le Dieu tout-puissant, ce Dieu de paix & de concorde, soit avec vous, & terrasse à vos yeux comme il a déja fait les ennemis de la Religion. Pour nous qui chérissons & portons dans les entrailles de Jesus-Christ, cette grandeur d'ame, & vous tous dignes imitateurs de la gloire & de la fidélité de vos Ancêtres, nous ne cessons de prier Dieu pour votre conservation & le bonheur de vos jours, & nous sommes toujours occupés de vous, & nous le serons autant que nous le pourrons dans le Seigneur; & dès qu'il sera nécessaire, nous employerons tout notre crédit pour engager nos bien aimés fils les Rois & Princes Catholiques à vous favoriser de leurs secours. Notre intention est de vous envoyer un Nonce prudent & zélé, qui vous servira de garand de l'honneur que nous vous portons, & qui vous sera utile en tout, pour conserver parmi vous l'union nécessaire pour la propagation de la foi catholique, afin que l'honneur & le culte de Dieu s'augmente dans ce Royaume. Nous vous envoyons en attendant ces Lettres comme gage de notre amour pour vous & votre Royaume, & pour vous consoler tous comme nos enfans par notre affection paternelle.

*& concordiæ erit vobiscum, & pugnabit pro vobis, & quemadmodum fecit prosternet inimicos suos ante faciem nostram; nos autem qui Nobilitatem tuam, & vos omnes avitæ fidei & gloriæ imitatores paternæ, amamus & gerimus in visceribus Jesu Christi, non cessamus Deum orare nostrum pro vestra felicitate & salute, vestrique soliciti sumus & erimus semper quantum cum Deo poterimus, atque ubi opus fuerit scribemus efficaciter ad Reges & Principes catholicos filios nostros ut vobis, & causæ vestræ omni ope suffragentur; cogitamus etiam propediem mittere ad vos peculiarem Nuntium nostrum, & hujus sanctæ Sodalitiæ, in qua Deo authore meritis licet imparibus præsidemus vestrum, pium, prudentem, zelo Dei prædictum, & nobis probatum, qui nostri erga nos honoris testis sit vobisque omnibus in rebus ubi usus venerit adjumento sit ad salutarem & necessariam unionem vestram conservandam, ac catholicam fidem propagandam, ac omnia denique pro sui muneris officio, officianda, quibus Dei honor & cultus in regno isto augeatur. Interea placuit has nostras Literas ad vos præmittere testes amoris nostri, in vos & Regnum istud, & ut vos omnes tanquam filios nostros in Christo dilectos paterno affectu*

*consolaremur; ipsum verò Petrum Lombardum, quem Nobilitas sua oratorem & negotiorum gestorem constituit apud nos, & jam libenter audivimus, & deinceps audiemus, tibi verò & cæteris qui tibi unanimes pro fidei catholicæ propugnatione adhærent, nostram & Apostolicam Benedictionem benignè impartimur; denique precamur ut Angelos emittat in circuitu vestro, & pios conatus vestros sua cœlesti gratia dirigat vosque dextra suæ potentiæ perpetuò tueatur. Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub Annulo Piscatoris, die 20 Januarii, anno 1601, Pontificatûs nostri anno nono.*

*Silvius Antonianus, Cardinalis.*

Nous avons écouté avec plaisir, & nous écouterons toujours Pierre Lombard que vous avez envoyé vers nous en qualité d'Ambassadeur; nous vous accordons ainsi qu'à ceux qui se joignent à vous, pour la défense de la Religion catholique, notre Bénédiction Apostolique; nous prions enfin Dieu qu'il daigne envoyer dans vos conseils son divin Esprit, afin de vous guider dans vos entreprises. Donné à Saint Pierre de Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 20 Janvier 1601, & de notre Pontificat le neuf.

Silvius Antonianus, Cardinal.

Le Lord Député ayant achevé la campagne de la Momonie, se mit en route pour retourner à Dublin, après avoir nommé le Chevalier Richard Percy, Conseiller pour la Province de Momonie; il partit de Cork le 9 du mois de Mars, accompagné du Président Carew; il alla coucher à Clone chez Jean Fitz-Edmonds à qui il donna le grade de Chevalier; de-là il continua sa route vers Waterford où il créa Chevalier Edouard Gough & Richard Aylward, deux nobles & anciens citoyens de cette ville. Il arriva le 24 Mars, qui étoit en ce temps le dernier jour de l'année, à Kilkenny, où il coucha chez le Comte d'Ormond; & après avoir conféré avec le Président, sur les affaires du gouvernement, étant indisposé, il se fit porter dans une litiere à Dublin où il arriva le 28 du même mois.

Les troupes Angloises en Irlande, montoient encore, malgré leur perte dans la derniere campagne, à seize mille neuf cens cinquante hommes d'infanterie, & à mille quatre cens quatre-vingt-sept de cavalerie. Le Député après en avoir fait faire la An. 1602.

revue, leur fit assigner des garnisons commodes jusqu'à l'entrée de la campagne.

Au commencement de Juin le Député assembla ses troupes; il marcha dans l'Ultonie, il fit construire un pont sur la riviere de Blackwater avec un fort qu'il nomma Charlemont de son nom, où il mit le Capitaine Cawfeild avec cent cinquante hommes en garnison; il envoya le régiment du Chevalier Richard Morison, avec ordre de s'emparer de Dungannon; mais les habitans mirent le feu à cette place à leur approche, & la réduisirent en cendre, avec le beau château de Tirone. Le Député s'y rendit avec le reste de l'armée, il y fut joint par le Chevalier Dockwra; le Prince de Tirone se retira à Castle Roe sur la riviere Bann; les Anglois dévasterent le pays jusqu'à Inniskillin, ils s'emparerent de l'Isle de Magherlowny, où étoit le magasin d'ô Neill: ils prirent une autre Isle, où ils trouverent trois piéces de canons Anglois. Le Chevalier Dockwra, qui avoit une garnison à Ony, eut ordre d'aller harceler ô Neill par la voie de Dungeven dans l'Araghty Cahan; & le Chevalier Arthur Chichester arrivé de Carrigfergus avec sa garnison, fut chargé conjointement avec le régiment de Morison, de le serrer du côté de Toome, pendant que le Député l'attendroit sur le chemin de Killetro; malgré ces embuscades & la grande supériorité de l'ennemi, ô Neill avec six cens hommes d'infanterie & soixante cavaliers, partit de Castle Roe, & gagna le bord du Lac Earne sans qu'on eut pu l'entamer; ce Prince n'étant pas en état de faire face à ses ennemis, resta toujours sur la défensive; il se choisit un endroit inaccessible, nommé Gleannchonkein auprès du Lac Earne, où il se retrancha de maniere à n'avoir rien à craindre; le Député l'ayant appris, se contenta de ravager le pays à l'entour & de faire casser à Talloghoge la pierre qui servoit de siége ou fauteuil à l'inauguration d'ô Neill.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 12.

Le Lord Député content de ses exploits dans le nord, se rendit à Newry le 11 Septembre, d'où il partit pour Dublin, ayant laissé la garde de l'Ultonie aux Chevaliers Dockwra, Danvers & Chichester. Il fit une expédition au mois de Novembre dans la Conacie, pour pacifier les troubles qui agitoient cette province; le Chevalier Olivier Lambert avoit déja éloigné du Comté de Mayo les Burkes avec Mac-William leur Chef; le Député accorda protection à ô Connor Sligoe, à Rory ô Donnel, aux ô Flahertys, aux Mac-Dermots, à ô Connor Roe & autres;

War. *ibid. cap.* 45.

Cox *ibid. pag.* 448.

autres; il n'y eut qu'ô Rourke dans cette province qui resta constamment attaché à la cause de Tirone, aussi-bien que Maguire & le Capitaine Tirrel; le Député fit achever le fort de Gallway, & ordonna qu'on envoya trois différens corps de troupes à la poursuite d'ô Rourke, après quoi il retourna à Dublin à la fin de Janvier, d'où il envoya du secours au Chevalier Chichester pour le mettre en état de faire tête à Brian Mac-Art qui étoit entré dans le territoire de Killulta à la tête de cinq cens hommes. En effet, Chichester & ses Consorts exécuterent cette commission avec tant d'inhumanité, qu'ils causerent une famine dans le pays. « On voyoit, dit Cox, les enfans se nourrir de la chair & des entrailles de leurs meres mortes de faim; il ajoute, que la famine de Jerusalem ne surpassoit pas celle que les rébelles avoient soufferte dans cette occasion. » *Pag.* 449.

Pendant que la Cour d'Espagne étoit occupée des moyens de soutenir la guerre en Irlande contre les Anglois, les Universités de ce Royaume s'assembloient pour examiner si cette guerre étoit juste; deux propositions faisoient l'objet principal des délibérations, sçavoir premierement, s'il étoit permis aux Catholiques d'Irlande de favoriser par les armes ou autrement, Hugue ô Neill Prince de Tirone, dans la guerre qu'il soutenoit pour la défense de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, & les Anglois qui vouloient la détruire par les armes. Secondement, s'il étoit permis à ces mêmes Catholiques de combattre contre le Prince ô Neill sans pécher mortellement, ou de donner secours aux Anglois contre lui, principalement lorsque leur refus les exposeroit à un danger manifeste de la vie, ou à perdre leurs biens temporels. On rapporte ici en faveur du Lecteur le jugement de la Faculté de Théologie de Salamanque touchant ces deux questions; mais on ne prétend pas adopter les sentimens Ultramontains qu'on y découvre; il en est de même des Bulles, Brefs ou Lettres des Papes qui se trouvent dans ce volume, on les rapporte seulement comme relatifs à l'histoire qu'on écrit: le jugement de la Faculté de Salamanque fut suivi après par la Faculté de Valladolid. Hist. Cathol. *ibid. Lib.* 8. Pacat. Hib. *Liv.* 3. *chap.* 1.

*Censura Doctorum Universitatum Salmanticæ & Vallisoleti, de præsenti Hiberniæ bello, & eorumdem declaratio Lit-*

Jugement porté par les Docteurs de l'Université de Salamanque & de Valladolid, touchant la guerre présente d'Irlande, & Hist. Cathol. *ibid. cap.* 7.

leurs explications des Lettres de notre Saint Pere le Pape Clement VIII, concernant la même guerre.

*terarum Sanctissimi Domini nostri Clementis Papæ VIII, super eodem bello.*

L'illustre Prince Hugue ô Neill fait la guerre contre la Reine d'Angleterre & ses sujets, pour la défense de la Religion catholique, afin qu'il lui soit permis de la professer avec liberté, ainsi qu'aux Irlandois; liberté que la Reine d'Angleterre veut lui arracher par la violence & par les armes. Maintenant cette guerre nous présente deux questions à décider. La premiere, l'on demande s'il est permis aux Catholiques d'Irlande de fournir au Prince Hugue toute sorte de secours. La seconde, si ces mêmes Catholiques peuvent sans péché mortel porter les armes contre ledit Hugue, & favoriser les Anglois de quelque maniere que ce puisse être. Le nœud de la difficulté, c'est que d'un côté, si les Catholiques le refusent aux Anglois, ils sont dans un danger évident de leurs vies, ou de la perte de leurs biens temporels: d'un autre, c'est que le Pape a permis aux Catholiques d'Irlande d'obéir à ladite Reine d'Angleterre, de la reconnoître pour leur légitime Souveraine, de lui payer tribut, & comme fidéles sujets, de combattre les rébelles qui lui refuseront une juste obéissance, & qui oseront usurper les terres qui seront sous sa domination. Pour

*Illustrissimus Princeps Hugo ô Nellus bellum gerit cum Angliæ Regina, & Anglis ob catholicam Religionem tuendam, ut scilicet liceat illi, & Ibernis liberè catholicam Religionem profiteri, quam libertatem vi, & armis Angliæ Regina conatur eripere. Duo nunc circa hoc bellum in dubium revocantur: alterum est an liceat Catholicis Hibernis prædicto Principi Hugoni in eo bello favere armis, & quibuscumque aliis modis? alterum an eisdem Catholicis liceat pugnare contra præfatum Principem, citra mortale peccatum, & Anglis in eo bello favere armis & quâvis aliâ ratione? præsertim, cùm si Anglis hoc auxilii genus negent, manifesto vitæ periculo aut amittendi bona temporalia sese exponant. Et præterea, cùm ipsis Catholicis Hiberniæ à summo Pontifice sit permissum ut possint prædictæ Reginæ Angliæ obedire, ac ut legitimam Reginam, tributa illi solvendo, recognoscere, videntur id præstare posse, quod subditorum est, pugnare scilicet adversùs Reginæ rebelles, qui debitam ei obedientiam negant, & terram illius ditioni subjectam usurpare videntur. Ut utri-*

*que quæstioni satisfiat, tamquam certum est accipiendum, posse Romanum Pontificem fidei desertores, & eos, qui catholicam Religionem oppugnant, armis compellere, ac coercere, cùm alia ratio non suppetat tanto malo occurrendi. Est præterea, ut firmum constituendum, Angliæ Reginam catholicam Religionem oppugnare, nec permittere Ibernos catholicam fidem publicè colere; eademque de causa prædictum Principem, & ante eum alios quos Apostolicæ Litteræ Clementis VIII, commemorant, bellum adversùs illam suscepisse. His ita constitutis facilè prima quæstio expeditur.*

répondre à ces deux questions, premierement, l'on peut croire en toute sureté, que le Pape peut contraindre &. même forcer par les armes les apostats, & ceux qui se déclarent hautement contre la Religion catholique, puisque c'est le seul moyen de prévenir un si grand malheur. Secondement, il est certain que la Reine d'Angleterre n'envie que la ruine totale de la Religion catholique, qu'elle défend même aux Irlandois de la professer publiquement, & c'est pour cette raison, que ledit Prince Hugue, & ceux qui l'ont précédé, se sont déclarés contre elle, comme nous l'attestent les Lettres Apostoliques de Clement VIII. Sur ce procédé la premiere question est facile à résoudre.

*Citra quæstionem namque est posse quoscumque Catholicos dicto Principi in prædicto bello favere, idque magno cum merito, & spe maximâ retributionis æternæ: cùm enim prædictus Princeps bellum gerat authoritate summi Pontificis ob tuendam Religionem catholicam, ad idque eum Pontifex per suas litteras adhortetur, & omnes Christi fideles, ut ex ejus litteris constat: atque Principi in eo bello faventes multis gratiis prosequatur, ac si bellum contra Turcas gererent; nemo jure dubitaverit, & susceptum bellum justum esse, & magni esse meriti pro catholica Religione,*

Le résultat est que quelques Catholiques peuvent, non sans acquerir de grands mérites, & dans l'espérance d'être recompensés éternellement, prêter du secours audit Hugue, puisque c'est par l'autorité du Pape que ce Prince entreprend cette guerre pour la défense de la Religion catholique; puisque par ses lettres, ce Souverain Pontife nonseulement l'exhorte à la soutenir; mais encore engage les fidéles Catholiques à le seconder de leurs secours; de plus, il accorde à ceux qui lui en prêteront, les mêmes graces que celles qu'il accorde à ceux qui marchent contre les Turcs. Maintenant personne

ne doute que cette guerre ne soit fondée sur l'équité & la justice, qu'il y a beaucoup d'honneur d'entreprendre la défense de la Religion catholique, puisque c'est la meilleure action que l'on puisse faire de sa vie.

*quæ omnium maximum bonum est, tuenda pugnare.*

Ce qu'il y a de certain pour la seconde question, c'est que les Catholiques ne peuvent sans péché mortel, suivre les étendards des Anglois contre ledit Hugue, ils ne peuvent faire leur salut, ni même être absous par aucun Prêtre, s'ils ne se désistent de leurs entreprises, & n'abandonnent le camp des Anglois. On peut porter le même jugement de ceux qui, outre les tributs accoutumés que le Souverain Pontife a permis de payer à la Reine d'Angleterre, ou à ceux qui reçoivent ses impôts, lui fournissent des armes & des vivres, ou quelque chose de semblable. Ce sentiment a pour fondement les raisons les plus évidentes, tant parce que les lettres du Pape nous montrent assez clairement que la Reine d'Angleterre & ses Généraux ont déclaré une guerre injuste audit Prince Hugue & à ceux de son parti, tant parce qu'il dit lui-même, que puisque les Anglois attaquent la Religion catholique, ils ne doivent pas moins combattre contre eux, que s'ils combattoient contre les Turcs, & leur accorde les mêmes indulgences qu'ils leur accorderoient, s'ils étoient en guerre contre eux. Peut-on maintenant douter que

*Est etiam de secunda quæstione omnino certum, eos omnes Catholicos peccare mortaliter, qui Anglorum castra contra prædictum Principem sequuntur, nec posse illos æternam salutem consequi, nec ab ullo Sacerdote à suis peccatis absolvi, nisi prius resipiscant, ac castra Anglorum deserant. Idemque de illis censendum est, qui armis & comeatibus in eo bello Anglis favent, vel quid simile tribuunt præter ea tributa consueta, quæ ex summi Pontificis indulgentia & permissione eis licet Reginæ Angliæ, aut ejus exactoribus solvere. Hæc assertio hâc apertissimâ ratione confirmatur, quoniam per litteras summi Pontificis satis est compertum, Angliæ Reginam, & ejus Duces bellum gerere injustum contra prædictum Principem, & eos, qui illi favent. Cùm enim Pontifex dicat Anglos adversùs catholicam Religionem pugnare, eosque non minùs ac Turcas oppugnare debere, eisdemque gratiis eos oppugnantes prosequatur, quibus contra Turcas pugnantes prosequitur, quis dubitet bellum ab Anglis adversùs catholicum exercitum omninò ini-*

*quum geri? at nemini licet iniquo bello favere, aut illi adesse sub pœna æternæ damnationis. Peccant ergo gravissimè Catholici qui in castris Hæreticorum contra prædictum Principem pugnant in bello apertè iniquo & injusto, & omnes qui eidem bello favent armis, aut comeatibus, aut quâcumque aliâ ratione, quæ per se belli progressum juvent, nec possent rationem inire indifferentis obsequi.*

*Nec eos quicquam juvat Apostolicas Litteras surreptionis notare: surreptio enim intervenire non potest, ubi nulla narratur petitio eorum, in quorum favorem expeditur. At summus Pontifex apertè in illis docet, se, & antecessores suos sponte exhortatos fuisse ad illud bellum gerendum Ibernos Principes, ac fideles omnes: & ad eos magis provocandos magnis eos gratiis ac indulgentiis donat. Quî ergo fieri potest, ut surreptitiæ sint litteræ quæ solam exhortationem magnis gratiis erga assentientes cumulatam continent? nec possunt Catholici Anglis faventes rationibus in secunda quæstione adductis se tueri: nullum enim peccatum mortale committendum est, etiamsi vita aut res familiaris amittenda sit. Ea verò quæ bellum injustum per se promovent, ac juvant exercere, apertè peccatum est mortale:*

cette guerre ne soit injuste de la part des Anglois. Or comme il n'est permis à personne d'entreprendre une guerre injuste, ni même de la favoriser de quelque secours, sous peine de la damnation éternelle; donc les Catholiques qui embrassent le parti des Anglois contre ledit Prince Hugue, ou qui leur fournissent pour cette guerre des armes, des vivres, ou d'autres instrumens propres à la soutenir, commettent le crime le plus énorme.

D'ailleurs, il leur est inutile de dire, que ces lettres sont subreptices, puisque la subrepticité n'a pas lieu où il n'y a aucune brigue de la part de ceux en faveur de qui elles sont expédiées. Or le Souverain Pontife démontre assez clairement par ses lettres, que ses prédécesseurs & lui, ont exhorté de leur plein gré les Princes Irlandois, & tous les fidéles Catholiques à soutenir cette guerre. Et pour les exciter davantage, il leur accorde des graces & des indulgences. Comment donc se peut-il faire que des lettres qui ne contiennent qu'une simple exhortation, qui accordent des indulgences à ceux qui donneront leurs suffrages, puissent être subreptices, & les Catholiques du parti des Anglois ne peuvent pas s'autoriser des raisons alleguées dans la deuxiéme question. En effet, dussent-ils perdre la vie ou leurs biens, il n'y a aucun péché mor-

tel ; mais de favoriser une guerre injuste, d'embrasser son parti, c'en est un des plus grands & des plus énormes. Il a même été permis aux Catholiques de rendre à la Reine d'Angleterre, toute hérétique qu'elle est, un devoir qui n'altére point la Religion catholique. Jamais ce ne fut le sentiment du Pape, & ce ne le peut être, de permettre de rendre des devoirs à la Reine d'Angleterre, qui ne s'accordent pas à la fin qu'il s'est proposé, d'étendre la Religion catholique dans l'Irlande. L'on peut voir facilement par ses lettres le dessein qu'il s'étoit proposé. De-là l'on peut conclure, que l'illustre Prince Hugue ô Neill, & les Catholiques d'Irlande, qui ont embrassé la défense de la Religion catholique contre la Reine d'Angleterre, ne sont ni rébelles, ni desobéissans, ni usurpateurs, puisque la guerre qu'ils ont entreprise, est fondée sur la justice, que ce n'a été que pour secouer le joug d'une injuste & impie tyrannie, & (comme fidéles Catholiques) employer toutes leurs forces à défendre la sainte Religion & la foi orthodoxe. Nous soussignés, approuvons, & jugeons ce qui a été dit ci-dessus, comme choses très-certaines & très-véritables. Donné à Salamanque le 2 Février, l'an de grace 1603.

*permissum est etiam Catholicis hæreticæ Reginæ id genus obsequii præstare quod catholicam Religionem non oppugnat. Nec fuit, nec potest esse Pontificis mens ea obsequia circa Reginam eis permittere quæ aperte cum fine & scopo ipsius Pontificis de promovenda in Hiberniâ catholicâ fide ac Religione pugnant. Hanc autem ejus esse mentem, & scopum Litteræ ipsæ apertissimè declarant. Ex quibus omnibus satis manifestum relinquitur, illustrissimum Principem Hugonem ô Nellum, & alios Catholicos Hiberniæ bellum gerentes adversùs Reginam hæreticam orthodoxam fidem oppugnantem, nullò modo rebelles esse, neque debitam obedientiam negare, aut terras Reginæ injustè usurpare, quin potius illos justissimo bello se, terramque suam ab iniquâ & impiâ tyrannide vindicare, sacramque orthodoxam fidem (ut Christianos ac Catholicos decet) pro viribus tueri, atque defendere. Quæ omnia & singula, nos infrà scripti, ut certissima ac verissima judicamus & approbamus. Datum Salmanticæ secundo Februarii anno Domini millesimo sexcentesimo tertio.*

Quoique Dom Juan Del Aquila eut livré aux Anglois toutes les places qu'il tenoit dans la Momonie, les habitans de cette

province n'avoient pas encore quitté les armes, dans l'espérance d'un nouveau secours de la part de l'Espagne. Les Auteurs Anglois ne laissent jamais échapper une occasion d'inspirer à leurs Lecteurs du mépris pour un peuple qui vouloit s'affranchir de leur tyrannie; les écrits de ces Auteurs sont toujours remplis de traits insultans & injurieux, qui devroient leur ôter tout crédit dans l'esprit d'un Lecteur impartial & judicieux. « Les rébelles, disent-ils, dans cette occasion, fourmilloient par-tout, » principalement dans les territoires de Carbry, de Bearre, » de Desmond & de Kerry. Nul lieu dans ces contrées étoit » exempt de ces chenilles, qui étoient devenues désespérées à la » vue de leurs forfaits; ils se regardoient comme des enfans de » perdition & indignes de la clémence de Sa Majesté ». Voila des phrases dignes du caractère hautain des Anglois, qui croyent que tout doit leur obéir. Les Irlandois, qu'ils traitent ici de rébelles & d'enfans de perdition, ne cherchoient pas la bienveillance d'Elizabeth; ils avoient pris les armes pour la défense de la patrie contre cette Princesse.

Pacat. Hib. *liv.* 3. *chap.* 1.

Domnal ou Daniel ô Sullevan Prince de Bearre, devint le Chef de la Ligue catholique dans la Momonie, depuis la reddition de Kinsale & la retraite des Princes d'Ultonie. Ce Prince, autant illustre par sa vertu que par sa naissance, étoit en possession de Dunboy; il ne négligeoit rien pour mettre cette forteresse en état de défense; les Seigneurs qui avoient pris parti avec lui pour la bonne cause, furent Daniel Mac-Carty fils du Prince de Clancar; Daniel fils d'ô Sullevan More; les deux fils d'ô Driscol, sçavoir, Corneille & Dermod, Dermod ô Sullevan; Dermod, Donough & Florence de la Maison de Mac-Carty Riagh; les Chevaliers Mac-Sweeny, Donough ô Driscol & ses freres. Le Prince de Bearre fut joint aussi par ô Connor Kerry, Mac-Maurice Baron de Lixnaw, le Chevalier de Kerry, le Chevalier de Glinne, Jean Fitz-Gerald, frere du Comte, Jacques Butler frere du Baron de Cahir; Guillaume Burke; les Capitaines Richard Mac-Geoghegan & Richard Tirrell; les deux derniers devoient commander, l'un dans Dunboy, & l'autre l'armée d'observation.

Hist. Cathol. *ibid. lib.* 7. *cap.* 1.

Les Anglois étoient allarmés de cette confédération des Seigneurs de la Momonie avec le Prince de Bearre; le Président Carew fit assembler à Cork les troupes de Sa Majesté; il fit venir aussi les Irlandois de la province, tant anciens que

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 2.

modernes, attachés aux intérêts de la Cour. Les principaux furent Donough ô Brien Comte de Thomond; Mac-Carty Riagh Prince de Carbry, Charles Mac-Carty Prince de Muskerry, Barry Vicomte de Buttevant, ô Donnavan, Fitz-Gibbons, nommé le Chevalier Blanc, Owen ô Sullevan, cousin, mais ennemi irréconciliable d'ô Sullevan Bearre, Dermod frere d'ô Sullevan More; Donough & Florence Mac-Carty, qui avoient déserté le parti d'ô Sullevan Bearre; ces auxiliaires, avec les troupes Angloises, composoient une armée de plus de quatre mille hommes.

Le Président détacha au mois de Mars le Comte de Thomond avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie & cinquante cavaliers. Ses instructions furent de parcourir les contrées de Carbry, de Bearre & de Bantry, de brûler par-tout les grains, d'enlever les bestiaux, d'exercer toutes sortes d'hostilités sur le peuple suspect de rébellion, de traiter avec humanité ceux dont la fidélité étoit constatée par leur soumission, entr'autres ô Driscol, ô Donnavan, & les fils du Chevalier Owen Mac-Carty. Le Comte eut ordre de reconnoître le château de Dunboy; de renforcer les corps commandés par les Capitaines Flower & Harvie, & de poursuivre par-tout ô Sullevan Bearre, Tirrell, Dermod Moyle Mac-Carty & les ô Crowlyes. Thomond n'ayant pu pénétrer du côté de Dunboy, parce que le Capitaine Tirrell, avec ses troupes légeres, occupoit les montagnes de Bearre, ce Comte se contenta de faire prendre poste au Capitaine Flower, dans une Isle nommée Fuidi ou Whiddy, dans la baye de Bantry; il lui laissa sa compagnie, avec celles du Chevalier Jean Dowdal, du Lord Barry, & des Capitaines Kingsmill, Bostock & Bradbury, faisant en tout sept cens hommes; il retourna ensuite à Cork, pour rendre compte au Président du succès de son expédition. Après le départ de Thomond, le Capitaine Flower fit faire des retranchemens dans l'isle de Fuidi, pour se mettre à l'abri d'insulte de la part de l'ennemi; mais la crainte d'être attaqué par ô Sullevan, qui lui avoit fait couper toute communication, le Capitaine Anglois abandonna ce poste après l'avoir gardé deux mois; il fut harcelé dans sa retraite par les troupes d'ô Sullevan, qui lui tuerent quelques hommes.

Hist. Cathol. *ibid. cap.* 3.

Le Lord Président ayant jugé à propos d'entreprendre le siege de Dunboy, partit de Cork le 23 Avril avec ses troupes, qui montoient à plus de cinq mille hommes, sans comprendre

le

le corps que le Chevalier Charles Wilmot commandoit dans le Comté de Kerry. Le Préſident arriva le dernier jour du même mois près de Bantry ; il campa pour quelque temps dans la plaine de Gurtin Rua, tant pour tenir l'ennemi en reſpect, que pour attendre l'arrivée de dix-huit vaiſſeaux de guerre & quelques bâtimens de tranſport, venant de Cork & d'Angleterre, qui devoient le joindre dans la Baye de Bantry ; ces vaiſſeaux étoient deſtinés à tranſporter les troupes avec l'artillerie dans la preſqu'Iſle de Bearre, où étoit ſitué Dunboy, dont ce Général Anglois vouloit faire le ſiége. Richard Mac-Geoghegan, homme noble (*a*), commandoit dans cette place pour le Prince de Bearre ; il avoit ſous ſes ordres cent vingt hommes d'infanterie ; *arcem tenebant centum viginti pedites ab ô Sullevano conſtituti duce Richardo Macgeoghegano, viro nobili.* Les Anglois diſent que cette garniſon étoit compoſée de cent quarante-trois hommes choiſis ; il paroît en effet par leur conduite que c'étoit autant de héros qui vouloient ſignaler leur valeur pour la défenſe d'une place qui étoit la derniere reſſource d'une nation prête à ſuccomber.

Hiſt. Cathol. *ibid.*
Pacat. Hib. *ibid.* *chap.* 8.

Dans ces entrefaites le Chevalier Wilmot travailloit avec ſuccès à la réduction du Comté de Kerry ; ce Capitaine avoit été envoyé dans cette contrée, après l'affaire de Kinſale, par le Préſident Carew ; il avoit ſous ſes ordres dix-ſept cens hommes d'infanterie & une troupe de cavalerie. Il trouva dans ſon paſſage, entre Askeaton & Glinn, deux cens hommes commandés par Hugue Mac-Sweeny, il les ſurprit de nuit dans leurs quartiers, il en tua douze & mit les autres en fuite. Il s'avança vers Carrigfoyle, qu'il trouva abandonnée ; il en prit poſſeſſion & en donna la garde au Capitaine Collum. Wilmot paſſa enſuite la riviere Cashin, nonobſtant les efforts de Jean fils de Thomas Fitz-Gerald, du jeune Capitaine Tirrell, de Hugue Mac-Sweeny, d'Owen ô Maily, de Rory & de Phelim ô Connor, & de Gerald Fitz-Maurice, frere du Baron, qui s'étoient aſſemblés avec cinq cens fantaſſins & quelques cavaliers à Lixnaw, dans le deſſein de lui en diſputer le paſſage. Le Capitaine Anglois aſſiégea quelques jours après le château de Lixnaw, la garniſon étoit de quarante-cinq hommes, bien réſolus de ſe défendre, mais une diſette d'eau les obligea de ſe rendre à compoſition. Wil-

Pacat. Hib. *ibid.* *chap.* 3.

(*a*) Il étoit de l'ancienne Maiſon de Moycashel.

mot s'empara enfin de quelques autres bicoques, sans défense, appartenantes au Chevalier de Kerry, sçavoir Ballihow, Castle Gregory & Rahane, ensuite il s'avança dans le pays de Desmond jusqu'au château de Listrée, où il campa, ne pouvant pénétrer plus loin à cause des mauvais chemins. Ce fut ici que Wilmot reçut une lettre du Président Carew, qui lui enjoignoit de mettre ordre, le plutôt qu'il seroit possible, aux affaires de Kerry, & de le venir joindre avec son armée à un jour marqué.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 4.

La flotte qu'on attendoit de Cork arriva le 11 du mois de Mai dans la Baye de Bantry, chargée de toute-sorte de munitions de guerre & de bouche; cet événement causa une joie universelle dans le camp Anglois, où tout commençoit à manquer. La jonction du corps commandé par le Chevalier Wilmot avec la grande armée, se fit aussi le même jour. Le Président assembla le Conseil, avec les principaux Officiers de l'armée, le 14, pour concerter les moyens de conduire l'armée à Beare-Haven; il fut conclu, d'une voix unanime, qu'il falloit la transporter d'abord dans une grande Isle située dans la Baye & de-là à Bearre.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 5.

En conséquence de la conclusion du Conseil, on plia le camp le 31 Mai, & après avoir logé les malades, qui étoient en grand nombre, dans l'Isle de Fuidi, l'armée marcha jusqu'à Kilnamenoghe, sur le bord de la mer, dans le territoire nommé Muintirvarry, où elle campa. Le premier Juin le Comte de Thomond & le Chevalier Wilmot, avec leurs régimens, s'embarquerent pour la grande Isle; ils furent suivis le lendemain par le régiment du Chevalier Percie, & le Président ferma la marche avec le reste de l'armée; on y transporta ensuite l'artillerie. Le Président étoit un homme de précaution; avant que d'entreprendre le siége de Dunboy il vouloit assurer ses derrieres; les Catholiques avoient laissé quelques soldats en garnison dans le château de Dunmanus, il étoit nécessaire pour le bien du service de les en déloger; le Général Anglois chargea de cette commission Owen ô Sullevan; cet homme dénaturé, accompagné de ses deux freres, marcha à la tête d'un détachement vers Dunmanus, surprit le Château, & après avoir tué quatre de ceux qui en avoient la garde, il s'en rendit maître & le livra au pillage.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 6.

Le 5 du mois de Juin Richard Mac-Geoghegan Commandant du château de Dunboy, eut une entrevue avec le Comte

Pacat. Hib. *ibid. pag.* 304.

de Thomond dans la grande Isle, où les Anglois étoient encore postés. L'Auteur Anglois rend la question problématique, sçavoir, « si le Comte de Thomond avoit été envoyé par le » Président, pour engager Mac-Geoghegan de rendre le Château » à la Reine, sur promesse de récompense; ou si Mac-Geoghegan » avoit sollicité un sauf conduit pour venir parler au Comte ». La premiere partie de ce problême est assez claire, selon les propres paroles de notre Auteur; « Je suis sûr, dit-il, que l'en- » trevue de ces Seigneurs ne se fit pas sans la connoissance & » l'approbation du Président: toute l'éloquence & l'artifice, » ajoute-t-il, dont se servit le Comte, n'ébranla pas la fermeté » de Mac-Geoghegan, il persista toujours dans sa résolution ». *But of this jam sure, that the Earles Meeting with him, was not without the Presidents Knowledge and allowance: all the eloquence and artifice which the Earle could use avayled nothing; for Mac-Geoghegan was resolved to persevere in his wayes.* Le doute proposé par notre Auteur sur le second membre de la question, paroît hasardé & sans fondement, puisqu'il ne dit pas que Mac-Geoghegan ait fait aucune proposition au Comte. En tout cas, s'il est étonnant que le Général Anglois ait chargé de cette commission le Comte de Thomond, il est bien plus étonnant que ce Comte l'ait acceptée.

Il paroît que le Président étoit dans l'usage d'employer l'indigne voie de la séduction pour gagner les sujets, dont il avoit le plus à craindre parmi ses ennemis; il trouvoit chez les Irlandois mêmes, des ministres complaisans de ses volontés; il avoit déja fait tenir, par le moyen d'Owen ô Sullevan, une lettre pressante aux canoniers de Dunboy; c'étoit deux Espagnols & un Italien, qu'ô Sullevan Bearre avoit trouvés dans cette place; il les avoit pris à sa solde lorsqu'il s'étoit rendu maître de ce Château que Dom Juan devoit remettre aux Anglois, par la capitulation de Kinsale; le Président fait par cette lettre les plus grands offres de service & de protection à ces étrangers; il leur propose d'enclouer les canons de Dunboy, d'en briser les affuts, & de se présenter à lui lorsqu'il feroit le siége de cette place, & qu'il auroit soin de les recompenser libéralement, selon la qualité de leur mérite. Mais il y a apparence qu'il eut à faire à d'honnêtes gens, incapables de se laisser suborner. Pacat. Hib. *ibid. pag.* 294. 295.

La négociation avec le Gouverneur de Dunboy n'ayant pas réussi au gré du Président Carew, ce Général fit transporter ses

troupes de la grande Isle dans une moindre, qui le rapprochoit du continent de Bearre, n'y ayant environ que cent pas, & le mettoit à portée d'examiner de près les mouvemens de l'ennemi. Les Catholiques étoient en trop petit nombre pour pouvoir garder toute la côte; ils s'attacherent à un seul endroit, où ils croyoient que la descente pouvoit se faire, & s'y retrancherent: pour les entretenir dans cette opinion, le Président fit camper vis-à-vis d'eux son régiment & celui du Comte de Thomond; il fit partir en même temps de l'autre extrémité de l'Isle, les régimens de Percy & de Wilmot, qui prirent terre dans un petit golfe entre deux rochers près de Castle-Dermot, & se mirent en ordre de bataille. Les Catholiques s'étant apperçu de leur erreur, quitterent aussitôt leurs retranchemens, & s'avancerent du côté du golfe où le débarquement se faisoit; mais la sinuosité de la côte les ayant retardé, les Anglois qui étoient restés dans l'Isle eurent le temps de passer avec leur artillerie; les Catholiques arriverent à la fin; ils chargerent l'ennemi avec beaucoup d'intrépidité, le combat dura quelque temps, accablés enfin par le grand nombre de l'ennemi & par le canon qui tiroit sans cesse dans leurs rangs, ils furent mis en désordre, laissant vingt-huit des leurs tués sur la place; le Capitaine Tirrell avec quelques autres furent blessés; & les Anglois coucherent sur le champ de bataille.

Il étoit arrivé dans ces entrefaites à Kilmokilloc près d'Ardea, une patache dépêchée par la Cour d'Espagne, pour sçavoir si le château de Dunboy tenoit encore pour Sa Majesté Catholique, & dans quel état il étoit; elle portoit sur son bord quelques passagers, entr'autres Jacques Nelane Religieux, chargé du trésor, & Owen Mac-Eggan, désigné Evêque de Rosse par le Pape, & son Vicaire Apostolique en Irlande. Cette patache étoit chargée de douze mille livres sterlings, pour être distribuées aux Chefs des Confédérés, & quelques munitions de guerre. Le Commissaire envoyé par la Cour d'Espagne en Irlande pour porter la parole aux Confédérés & leur présenter le secours dont il étoit chargé, leur donna les plus grandes assurances d'un nouveau renfort de troupes; il leur dit qu'à son départ de la Corogne il y avoit déja deux mille hommes d'assemblés en attendant le reste Les Confédérées comptant sur ces promesses, prirent la résolution de soutenir le siége de Dunboy contre les Anglois; ils chargerent en conséquence le Commis-

faire de leur dépêches, pour assurer sa Cour de cette résolution. Le Commissaire fit voile le lendemain 15 du mois pour l'Espagne, accompagné de Brian ô Kelly & de Donnogh fils de Mahon ô Brien; après quoi ô Sullevan Bearre envoya à Dunboy une partie des munitions arrivées d'Espagne, pour renforcer cette garnison.

Owen Mac-Eggan le Vicaire Apostolique, écrivit vers ce temps une lettre à Richard Mac-Geoghegan, qui commandoit dans Dunboy; elle contient en substance ce qui suit. « Je suis » charmé de la bonne réputation que vous avez dans le monde, » j'en espere beaucoup avec l'aide du Seigneur, pour la juste » cause que vous défendez; je voudrois être à portée de pouvoir » conférer avec vous & avec votre compagnie, pour vous informer de l'état des affaires en Espagne; je puis vous assurer » qu'il n'y a point de service au monde si agréable au Roi d'Espagne que celui que vous entreprenez; vous sçavez combien » il est agréable à Dieu & nécessaire pour les affaires de notre » pays: vous aurez dans peu de jours un nouveau renfort d'Espagnols qui doivent venir à votre secours; la grande armée » qui est de quatorze mille hommes, est prête à marcher: vous » serez tous recompensés par Sa Majesté Catholique, en attendant la récompense que Dieu vous prépare dans le Ciel. Je » viens de faire le voyage de Rome à la Cour d'Espagne, avec » un Pere de la Société, que le Pape a nommé son Nonce; » il doit se rendre en cette qualité ici avec l'armée d'Espagne, &c. »

Le Président Carew sçavoit l'importance de la prompte réduction du château de Dunboy à l'obéissance de la Reine; c'étoit l'unique place de conséquence qui étoit restée aux Catholiques dans cette province; elle leur servoit de place d'armes & d'entrepôt, & assuroit leur communication avec l'Espagne; le Président fit avancer son armée à un mille de distance de Dunboy, où il la fit camper; il alla ensuite, accompagné du Chevalier Wilmot & escorté par une compagnie d'infanterie, pour reconnoître les environs de ce Château & pour chercher une platte-forme propre à placer une batterie de canon; mais étant incommodé par la mousqueterie du Château, qui tiroit sans cesse sur lui, il fut obligé de regagner son camp avec sa suite.

*Pac. Hib. ibid. chap. 8.*

Le Général Anglois voulant mettre ses troupes à couvert &

*Hist. Cathol. ibid. cap. 3.*

en même temps rapprocher son artillerie avec plus de sureté de la place, fit ouvrir la tranchée; cet ouvrage fut souvent interrompu par les fréquentes sorties des assiégés & le feu continuel qu'ils faisoient des Barbacanes du Château; & ces sorties furent toujours suivies de combats sanglants. Les Anglois, après plusieurs jours de travail, conduisirent la tranchée jusqu'à environ cent quarante pas de la place; on planta alors une batterie de cinq pieces de canon, qui commença à tirer sur le Château, pendant que deux fauconneaux, placés dans une pointe de terre à peu de distance de cette place, en dégradoient les ouvrages extérieurs. Le Président, dans ces entrefaites, envoya le Capitaine Jean Bostock avec Owen ô Sullevan & le Lieutenant Downings, à la tête de cent soixante hommes, dans l'Isle de Dorsies; il y avoit dans cette Isle un petit fort appartenant aux Catholiques, & gardé par quarante hommes: les Anglois, après une défense vigoureuse de la part de la garnison, se rendirent maîtres du fort, où ils trouverent trois pieces de canon avec quelques barils de poudre & autres munitions de guerre; des quarante qui défendoient ce fort, il y en eut quatre tués dans l'action & deux blessés, les autres furent faits prisonniers & exécutés tout de suite, quoiqu'ils eussent fait leur soumission; telle étoit la bonne foi de ces maîtres impérieux. La fureur des Anglois ne se borna pas à ceux qui étoient armés pour la défense du Château; elle s'étendit sur les habitans de cette Isle, le massacre fut général, sans épargner ni âge ni sexe; on perçoit du même coup d'épée l'enfant & la mere qui l'allaitoit, on se faisoit un plaisir barbare de percer à coups de piques & d'élever en l'air des enfans à demi morts, pour en donner le cruel spectacle au public; on précipitoit les autres, pieds & mains liés, du haut des rochers escarpés dans la mer, en tirant dessus à coups de fusils. Voila un léger crayon de la cruauté exercée par les Anglois en Irlande, c'est ainsi qu'ils réformoient les mœurs de ce peuple.

Hist. Cathol. *ibid.*

La batterie Angloise tiroit sans cesse sur le château de Dunboy; il y en avoit déja quelques paneaux d'écroulés, & les Anglois croyant la brêche praticable, le Président ordonna l'assaut: l'attaque fut vive & la défense vigoureuse; il y eut du monde de tué de part & d'autre, & les Anglois furent obligés de se retirer; le canon jouoit toujours, il fit tomber une partie de la voute, qui entraîna dans sa ruine ceux qui l'environnoient;

Hist. Cathol. *ibid.*

les assiégeans entrerent en foule par la brêche & recommencerent le combat, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant, ils furent encore chassés avec perte & précipités du haut en bas de la brêche; la troisiéme attaque ne réussit pas mieux aux Anglois que les deux premieres, car après avoir gagné la grande salle du Château, ils furent obligés de l'abandonner. On conçoit aisément que la garnison de Dunboy, qui n'étoit composée que de cent quarante-trois combattans, devoit être affoiblie par ces combats réitérés; on doit même s'attendre à la voir écraser sous le poids de la supériorité de l'armée Angloise, qui étoit de plus de cinq mille hommes avec une artillerie bien servie; & quelque effort que fit le brave Capitaine Tirrel à la tête d'un camp volant, avec lequel il donnoit souvent des allarmes au camp Anglois, il ne put jamais garentir cette garnison du sort malheureux qui lui étoit réservé.

Le Président Carew voyant la défense opiniâtre de la garnison de Dunboy, ordonna un quatrieme assaut mieux concerté que les premiers: on choisit pour cet effet un corps de troupes fraiches, tirées au sort du régiment du Lord Président; ce corps devoit être soutenu par le reste du même régiment & par celui du Comte de Thomond; les régimens de Percy & de Wilmot, avoient ordre de se tenir sous les armes dans le marché, tant pour couvrir le camp, que pour être à portée de donner du secours en cas de besoin. L'artillerie Angloise ne cessa de tirer sur le château de Dunboy depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf, on vit alors écrouler une tourelle du Château où étoit placé un fauconneau de fer qui incommodoit beaucoup la batterie des assiégeans; cette batterie tira encore sur une des façades du Château jusqu'à une heure après midi; la brêche étant alors praticable, on songea à donner l'assaut, on fit avancer le détachement qui devoit commencer l'attaque; les Catholiques disputerent longtemps à ce corps l'entrée de la brêche, mais ils furent à la fin repoussés par les forces supérieures des Anglois: ceux-ci eurent le temps d'arborer leurs drapeaux sur une des tourelles de la Barbacane, le désespoir ranima le courage des assiégés, on recommença le combat, on se battit avec acharnement jusqu'à la nuit, c'étoit tantôt dans les voutes du Château, tantôt dans la grande salle, tantôt dans les celliers, & quelquefois dans les escaliers, tout lieu servoit de champ de bataille, de sorte que le sang couloit de tous côtés, plusieurs des

assiégés périrent dans cette attaque, entr'autres le Commandant Mac-Geoghegan, en qui la grandeur d'ame & une illustre naissance se disputoient la gloire : *Propugnatorum pars longe maxima cadit, præsertim dux Richardus, cujus animi magnitudo cum generis claritate de principatu contendebat, maximè strenuè prælians inter cadavera semianimis procumbit, multis atque lethalibus vulneribus affectus, reliquorum etiam nemo non vulneribus affligitur.* Les Anglois remonterent le lendemain à l'assaut, dans l'intention d'achever la conquête du Château; mais pour épargner l'effusion du sang, on fit des propositions réciproques de pacification. Le petit nombre de la garnison qui avoit échappé au carnage le jour précédent, se voyant sans Chef & hors d'état de se défendre plus longtemps, souscrivit à la capitulation, à condition d'avoir la vie sauve. Richard Mac-Geoghegan Commandant du Château, quoique blessé mortellement, ne vouloit pas entendre parler d'accommodement; voyant que les Anglois entroient en foule dans la voute, il se leva, tout mourant qu'il étoit, avec une meche allumée à la main pour mettre le feu dans un baril de poudre qui étoit défoncé exprès; son intention étoit de faire sauter en l'air les uns & les autres, & lui-même avec eux, plutôt que de se rendre à l'ennemi ; mais il fut saisi par le Capitaine Power, qui lui fit manquer son coup; il fut poignardé entre les bras de cet Officier, par les soldats Anglois. Ce Commandant connoissoit la mauvaise foi des Anglois, il sçavoit qu'on ne pouvoit faire fond sur les traités faits avec eux: il aima mieux mourir les armes à la main que de s'abandonner à la merci des hommes dont il soupçonnoit la fidélité; en effet ceux de la garnison qui avoit capitulé avec les Anglois, furent tous exécutés; & de toute la garnison en général il n'en échappa pas un, ils furent tous tués, exécutés ou ensevelis sous les ruines du Château: *The whole number of the ward consisted of* 143, *selected fighting men, being the best choice of all their forces, of the which no oneman escaped, but were either slaine, executed, or buried in the ruines.* Cette garnison n'étoit pas composée de soldats mercenaires tirés au sort, elle étoit composée d'hommes d'honneur & de sentiment, qui vouloient verser leur sang pour la gloire de la Religion & la liberté de la patrie: les Anglois eux-mêmes leur rendirent assez de justice, en disant qu'on n'avoit pas encore vu dans ce Royaume une défense si opiniâtre & si déterminée: *And so obstinate and resolved a defence hath not bin seene*

Hist. Cathol. *ibid.*

Pacat. Hib. *ibid. pag.* 318.

Hist. Cathol. *ibid. pag.* 184.

Pacat. Hib. *ibid.*

Cox hist. d'Irl. *pag.* 450. 451.

*Seene within this kingdome.* C'étoit des hommes dignes d'être citoyens de l'ancienne Sparte qui comptoient pour rien la vie lorsqu'il étoit question du salut de la patrie; & s'ils n'ont pas eu beaucoup d'imitateurs, du moins leur exemple sera toujours un sujet de reproche & de confusion pour ceux de leurs concitoyens qui ont pris les armes contr'eux. Le siége de Dunboy dura quinze jours; il couta aux Anglois, selon quelques Auteurs, six cens hommes; d'autres disent plus, d'autres moins; on n'est pas d'accord touchant le temps de cet événement, les uns le placent au mois de Juin, les autres au mois de Septembre; quoi qu'il en soit, le château de Dunboy fut rasé quatre jours après par ordre du Président, de sorte qu'il n'en restà aucun vestige. Hist. Cathol. *ibid.*

L'armée Espagnole destinée pour l'expédition d'Irlande étoit de quatorze mille hommes; elle étoit assemblée à la Corogne, prête à s'embarquer, lorsqu'on apprit à la Cour la nouvelle du désastre de Dunboy; le gouvernement envoya de nouvelles instructions au Comte de Carraçena Gouverneur de la Corogne, avec ordre de suspendre l'embarquement & d'attendre la volonté du Roi. La Reine d'Angleterre avoit des émissaires en Espagne qui lui rendoient compte de tout; cette Princesse donna ordre de faire ravitailler la flotte qui croisoit depuis quelque temps sur les côtes d'Espagne, afin qu'elle fut en état de tenir la mer pour observer les mouvemens des Espagnols jusqu'à la fin de Septembre; elle envoya aussi en Irlande deux mille hommes de troupes fraiches, pour renforcer l'armée du Président de la Momonie. Pacat. Hib. *ibid.* *chap.* 11.

---

## CHAPITRE XXXII.

LA perte de Dunboy ne fit pas perdre courage au Prince de Bearre; Dermod ô Driscol étant de retour d'Espagne, il envoya Corneille fils d'ô Driscole-More en sa place, pour solliciter un prompt secours; en attendant, le Prince accompagné du Capitaine Tirrell, marcha à la tête de mille hommes dans la contrée de Muskerry, où il se rendit maître de quelques places, sçavoir Carraig Na-chori, Duin Dearaire & Mocrumpe; il obligea ô Donnochoe de Glinne de prendre parti dans la confédération avec lui, il laissa garnison dans Mocrumpe; après Hist. Cathol. *ibid. cap.* 4.

quoi il fit des courſes dans la contrée de Cork, & retourna chez lui chargé de butin.

Cormac fils de Diarmuid Mac-Carty Prince de Muskerry, avoit adopté la baſſe politique des Comtes d'Ormond, de Thomond & autres; il tiroit ſon origine de Heber par Oilioll-Olum Roi de la Momonie, au deuxieme ſiécle, & par Diarmuid More Mac-Carty Prince de Muskerry, qui fut tué en 1367 par les ô Mahonys de Carbry, qui avoient même origine que lui. La politique de Cormac ne le mit pas à l'abri contre les ſoupçons qu'on avoit de ſa fidélité; il fut accuſé, auprès du Préſident Carew, de trames ſecretes avec ô Neill, ô Donnel, Florence Mac-Carty, Jacques Fitz-Thomas, ô Sullevan Bearre & autres ennemis du gouvernement Anglois; le délateur fut Teugue fils de Cormac Mac-Teugue, Mac-Carty, ſon proche parent; il avoit d'abord ſervi dans les troupes de la Reine; il quitta ce ſervice pendant le ſiége de Kinſale, pour s'attacher à la cauſe catholique; cet homme double, après avoir touché ſa part de l'argent envoyé par le Roi d'Eſpagne aux Catholiques d'Irlande, changea encore & ſollicita ſa réconciliation auprès du Préſident Carew; pour rendre ſa ſoumiſſion plus ſolemnelle, il prit la vile qualité de dénonciateur, contre un parent avec qui il avoit quelque intérêt à démêler.

Keat. Généalog.

Pacat. Hib. *ibid. chap.* 12.

Hiſt. Cathol. *ibid. cap.* 5.

Le Préſident, après avoir conſulté le Conſeil de la province, fit arrêtet Cormac Mac-Carty de Muskerry; il vouloit auſſi ſe rendre maître du château fort de Blarney; il en chargea le Chevalier Charles Wilmot & le Capitaine Roger Harvie, qui échouerent dans l'entrepriſe. Pendant qu'on inſtruiſoit le procès de Cormac Mac-Carty, le Conſeil envoya le Capitaine Taaffe, en qui ce Seigneur avoit quelque confiance, pour lui propoſer de remettre entre les mains du Gouvernement ſon château de Blarney: la propoſition étoit embarraſſante; Mac-Carty ſe voyoit dans les fers; on venoit d'arrêter ſon épouſe avec ſes enfans; Cormac Ogue ſon fils aîné étoit à Oxford où il faiſoit ſes études; ce Seigneur avoit de la répugnance à céder ſon Château, qui pouvoit lui ſervir d'aſyle dans l'occaſion, & le ſacrifice lui paroiſſoit trop grand; mais les circonſtances de ſes affaires lui apprenoient qu'il falloit céder au temps; ainſi, tout conſidéré, Mac-Carty envoya ordre au Gouverneur de ſon château de Blarney de le livrer au Capitaine Taaffe. Le Château & l'Abbaye de Kilcrey furent rendus en même temps au Préſident, qui en donna

la garde au Capitaine François Slingsbie. Mocrumpe, place forte située au centre de Muskerry, soutint un siége; il fut commencé par le Capitaine Flower, & continué par le Chevalier Charles Wilmot.

O Donnel étoit toujours en Espagne; ce Prince sollicitoit les intérêts de sa Nation auprès de cette Cour. Il écrivit en ce temps la lettre suivante de la Corogne à ô Connor Kerry. « Le Docteur & Dermod ô Driscol, lui dit-il, vous rendront compte » de tout ce qui se passe ici; le Roi vous envoye de l'argent & » des munitions; vous pouvez être assuré que Sa Majesté ne négligera rien pour gagner l'Irlande, quand il lui en couteroit la » plus grande partie de son Royaume; tachez d'entretenir le » Monarque dans ces dispositions par vos bons services; faites-» moi sçavoir, je vous prie, les nouvelles du pays, & à quoi le » Député employe les troupes de la Reine ». Pacat. Hib. *ibid. chap.* 13.

Cormac Mac-Carty étoit encore dans les fers à Cork; on interrogeoit des témoins contre lui & sa vie étoit en danger; il étoit naturel que ce Seigneur songea à recouvrer sa liberté; le Président fut averti de son dessein par différentes personnes, entr'autres par l'Evêque Protestant de Cork, & Dominic Sarsfield Procureur pour la Reine dans cette province. Le Président fit venir le Concierge de la prison, à qui on avoit confié la garde de Mac-Carty; il lui renouvella les ordres qu'on lui avoit déja donnés touchant ce prisonnier d'Etat: mais en vain, le Prince de Muskerry fut délivré de sa captivité, par un jeune Seigneur nommé Owen Mac-Sweeny, il trouva le moyen d'entrer de nuit dans la chambre où étoit enfermé Mac-Carty, il coupa avec une lime les fers que ce Prince avoit aux pieds & le fit passer par la fenêtre, pendant que six de ses compagnons étoient en bas prêts à le recevoir dans leurs manteaux, avant qu'il ne toucha à terre. Ces conjurés le conduisirent ensuite jusqu'aux murs de la ville qu'il escalada, malgré la diligence des sentinelles qui le poursuivoient. Mac-Carty gagna bien vîte son pays de Muskerry, où il rencontra ô Sullevan Bearre à la tête d'un petit détachement de son armée; ces deux Princes firent alliance ensemble, en se promettant un secours mutuel contre l'ennemi commun; pour rendre ce traité plus solemnel, ô Sullevan fit le siége de Carraig an Phouca (Rupes Lemurum); cette place étoit gardée par les fils de Teugue Mac-Carty, qui avoit racheté sa paix avec les Anglois, au dépens de la liberté du Prince

de Muskerry, dont il étoit parent, comme on vient de le voir; ô Sullevan se rendit maître de cette place & de deux autres dans le Muskerry; il les remit ensuite à son allié pour y mettre garnison, après quoi il retourna dans son pays de Bearre.

La fuite de Cormac Mac-Carty allarma extrêmement le Président Carew: il sçavoit que ce Seigneur étoit fort aimé, que les habitans de Muskerry, dont la plupart étoient ses vassaux, ne manqueroient pas de suivre sa fortune; & que si la jonction se faisoit avec ô Sullevan Bearre & le Capitaine Tirrell, on auroit à craindre que la communication du Chevalier Wilmot, qui faisoit le siége de Mocrumpe, avec Cork ne fut coupée. Le Président envoya aussitôt un exprès avec une lettre à Wilmot, pour lui exposer le danger, & lui dire que s'il n'avoit point d'espérance d'avoir le Château dans vingt-quatre heures, il eut à lever le siége & à se retirer avec les troupes qu'il commandoit; le Président envoya aussi ordre aux Lords Barry & Roche, d'observer de près les mouvemens de tous ceux de leurs cantons qui étoient attachés aux intérêts de Cormac Mac-Carty.

La lettre du Président attrista beaucoup Wilmot; ce Général vouloit prendre cette place, il se croyoit deshonoré s'il étoit obligé de lever le siége; un accident imprévu seconda ses intentions; le feu prit dans le Château, & l'impossibilité de pouvoir l'éteindre, obligea ceux qui le défendoient d'en sortir & de se réfugier dans une cour, où ils étoient exposés à la fureur des assiégeans; le désespoir leur inspira la généreuse résolution de s'ouvrir un passage l'épée à la main à travers l'ennemi: ce moyen leur réussit, ils se tirerent du péril avec peu de perte. Le feu du Château étant appaisé, Wilmot y laissa quelques compagnies en garnison; ce Général reprit le lendemain le chemin de Cork avec le reste de son armée.

La liberté dont Cormac Mac-Carty jouissoit depuis sa sortie de prison, ne fut pas capable de calmer ses inquiétudes; son fils aîné étoit prisonnier en Angleterre; son épouse avec son jeune fils étoient captifs à Cork; ses châteaux de Blarney, de Kilcrey & de Mocrumpe étoient au pouvoir des Anglois, & toute sa Principauté de Muskerry étoit dévastée, de sorte que ce Prince se vit dans la nécessité de racheter son pardon par sa prompte soumission au Gouvernement, sans avoir égard à l'al-

fiance qu'il venoit de contracter avec ô Sullevan Bearre.

Si la soumission de Mac-Carty Muskerry au gouvernement Anglois, fut fatale à la cause catholique dans la Momonie, la nouvelle de la mort de Hugue ô Donnel Prince de Tirconnel, lui porta un coup mortel. Ce Prince avoit passé en Espagne après la bataille de Kinsale; il ménagea si bien les intérêts de sa Nation auprès de cette Cour, où il étoit très-considéré, qu'il alloit en cueillir le fruit, lorsqu'il fut prévenu par la mort. Les Confédérés de la Momonie, sur cette nouvelle, se voyoient sans ressource du côté de l'Espagne; ils commencerent à perdre courage; Daniel Mac-Carty, le Chevalier de Kerry, Daniel fils d'ô Sullevan More & autres, rechercherent les bonnes graces des Anglois. Le Capitaine Tirrell prit le chemin de la Conacie avec le corps de troupes qu'il commandoit; cette défection rendit les Anglois plus audacieux, on assembla environ cinq mille hommes, on en donna le commandement au Chevalier Wilmot, avec la qualité de Gouverneur de Bearre; ce Capitaine se rendit avec son armée dans son gouvernement; il campa à Goart-na-Cailli, dans une vallée nommée Gleaunn Garaibh; il y fit publier un Edit au nom de la Reine, par lequel on promettoit une amnistie générale à tous ceux qui abandonneroient le parti d'ô Sullevan Bearre. Ce Prince se vit alors abandonné de ses alliés; les troupes de la Conacie qu'il avoit à sa solde l'ayant quitté avec Thomas Burke leur Commandant, pour retourner dans leur province, il jugea qu'il étoit de sa prudence de les suivre, avec le peu de monde qui lui restoit, plutôt que de s'abandonner à la merci d'un ennemi impitoyable. Hist. Cathol. *ibid. cap.* 6. Pacat. Hib. *chap.* 17.

Ce fut le dernier de Décembre qu'ô Sullevan Bearre, accompagné d'ô Connor Kerry & de quelques autres Seigneurs, se mit en marche avec ses troupes, jointes à celles de la Conacie, le tout faisant à peine quatre cens hommes; son intention étoit de se réfugier auprès de Hugue ô Neill Prince de Tirone; quoique le chemin le plus court eut été de traverser la Lagenie, comme cette province étoit au pouvoir des Anglois, qui avoient des garnisons par-tout, il prit le parti de gagner le fleuve Shannon, afin de pénétrer par la Conacie, chez ô Rourke Prince de Brefny. La difficulté des chemins au milieu de l'hyver & la disette des vivres ne furent pas les seules obstacles que le Prince de Bearre eut à vaincre sur sa route; il fut obligé de s'ouvrir à chaque pas un passage l'épée à la main; il fut harcelé d'abord Hist. Cathol. *ibid. cap.* 8.

sur les frontieres de Muskerry, par les Mac-Cartys, ensuite par les habitans de Duhallow; encore sur son passage à Slieve Louchra par la garnison du Capitaine Cuffe, par les Barrys & les Clangibbons; il fut attaqué enfin à Slieve Feilim dans le pays des ô Carrols par un détachement que le Comte d'Ormond y envoya pour lui disputer le passage. Rien ne ressemble mieux à l'expédition de Cyrus le jeune avec les dix mille Grecs.

*Hist. Cathol. ibid. cap. 9.* Le Prince de Bearre, après avoir surmonté les difficultés d'une longue & pénible marche, arriva le 7 Janvier dans la forêt de Brosnach, au dessus de Limerick à quelque distance du fleuve Shannon, où il fit camper sa petite armée. Il fit assembler ici son Conseil de guerre pour examiner les moyens de passer ce fleuve; il fut décidé qu'on feroit construire un nombre de corbeilles pour transporter les troupes, on ordonna qu'elles fussent faites d'osier & de branches d'arbres entrelacées en forme de bateau; & afin que ces nacelles percées ne coulassent pas au fond, on les fit couvrir artistement avec des peaux de chevaux, dont on fit tuer & peler douze pour cet effet, ces sortes de bateaux étoient en usage chez les anciens Irlandois, on les nommoit Curraghs ou Nevogues. Ces bâtimens étant achevés on les transporta de nuit à Portlaughan sur le bord du Shannon vis-à-vis Portumny, où on commença à passer ce fleuve; ô Maily qui partit par la premiere nacelle, fut submergé avec dix soldats; mais le reste passa sans accident & gagna l'autre bord. O Sullevan fit la revue de sa troupe, qu'il trouva réduite à deux cens hommes; il marcha ensuite par la contrée de Gallway jusqu'à Mainech pays des ô Kellys, où il trouva des nouveaux ennemis à combattre. Le Prince de Bearre rencontra près d'Aghrim le Capitaine Malby Anglois, le Chevalier Thomas Burke frere du Comte de Clanriccard, & autres Chefs, à la tête d'un corps de troupes bien supérieur en nombre à celui qu'il avoit sous ses ordres: l'action commença avec une égale vivacité; mais Malby, le Général Anglois, ayant été tué, ses troupes se débanderent, & la victoire se déclara pour les Catholiques: après cette bataille ô Sullevan continua sa route vers le Brefny, où il fut reçu avec distinction par ô Rourke.

*Hist. Cathol. ibid. cap. 10, 11, & 14.*

Le Chevalier Wilmot commandoit en chef les troupes de la Momonie, pendant l'absence du Président qui étoit à Gallway pour quelque affaire. Aussitôt la retraite d'ô Sullevan, ce Chevalier fit partir de Cork, sous les ordres du Chevalier Blanc

*Hist. Cathol. ibid. cap. 7.*

& du Capitaine Taaffe, quatre cens hommes de troupes qui dévasterent les territoires de Bearre & Bantry, & se rendirent maîtres des châteaux d'Ardea & de Caraignesse ; on envoya le Capitaine Flemming avec sa Pinasse & quelques soldats, dans l'Isle de Dorsie, où cet Officier pilla les magasins d'ô Sullevan, & fit massacrer les habitans.

Les peuples de Carbry, allarmés par les cruautés que les Anglois exerçoient dans leur voisinage, prirent les armes; leurs Chefs furent quelques-uns des Mac-Cartys de cette contrée; Dermod fils d'ô Driscol, Teugue ou Thadée, fils d'ô Mahony de Carbry & les Mac-Sweenys; ils se mirent en marche, & ayant rencontré l'armée Angloise à Cladach, on passa plusieurs jours à s'escarmoucher avec un succès inégal; Teugue ô Mahony, qui eut la gloire d'entamer l'affaire, eut celle de repousser le corps qu'on lui avoit opposé; la cavalerie de Mac-Carty & celle de Mac-Sweeny, se distingua beaucoup; mais un détachement de l'infanterie de Mac-Carty, ayant été enveloppé par un gros de cavalerie Angloise, fut taillé en piéces. Enfin Teugue ô Crowly, qui commandoit un détachement de l'armée catholique, se signala beaucoup dans un combat contre le Chevalier Blanc. Owen Mac-Eggan Vicaire Apostolique du Pape, & désigné Evêque de Ross par Sa Sainteté, fut tué dans ces tumultes d'un coup de fusil; c'étoit un Ecclésiastique bien zélé pour la cause catholique, ce zéle, dans l'esprit des Anglois, étoit un crime. Leurs Auteurs, pour lui donner un ridicule, prétendent qu'il avoit été tué en combattant à la tête d'un corps de troupes, le sabre dans une main & le breviaire dans l'autre: des Auteurs moins passionnés disent qu'il portoit un breviaire & un chapelet. Un saint Prêtre nommé Dermod Mac-Carty, voulut, par un motif de charité, exercer les fonctions de son ministère, en exhortant les blessés dans ces différens combats à bien mourir; il fut pris par les Anglois & conduit à Cork. On lui fit les plus grands offres de récompense, s'il vouloit se soumettre & embrasser la réforme; mais son refus lui mérita la gloire du martyre: il fut attaché à la queue d'un cheval fougueux & traîné par la ville, après quoi il fut pendu à un gibet; étant à demi mort il fut écartelé, ses entrailles furent arrachées, & ses membres exposés dans les places publiques; c'est ainsi que ces réformateurs prêchoient leur Evangile.

Cet effort des habitans de Carbry, fut le dernier qu'on avoit

fait sous ce regne, dans cette province, en faveur de la Religion & de la liberté; il fut trop foible pour avoir une suite heureuse; les Mac-Cartys s'en rebuterent, ils solliciterent leur pardon auprès du Lord Président, par l'entremise du Capitaine Taaffe, & l'obtinrent; Teugue ô Mahony, moins politique, fut surpris par les Anglois qui lui firent trancher la tête. Fitz-Maurice, à la tête d'un corps de troupes légeres, se défendit longtems dans le Slieve Luachra contre les Anglois, après quoi il eut le bonheur de racheter son bien avec le titre de Baron de Lixnaw, au prix de sa soumission. C'est ainsi que finit la guerre dans la Momonie.

Hist. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 8. *cap.* 1. 2. 3. 4.

O Sullevan ne fut pas le seul Prince malheureux qui cherchoit asyle en ce temps chez ô Rourke; il trouva chez ce Prince de Brefny, le fils de Guillaume Burke Chef de la noble famille des Mac-Williams de la Conacie, & Conconnacht Maguire Prince de Fermanagh; celui-ci étoit dépossédé par les Anglois; pour justifier leur conduite, ils lui susciterent un compétiteur, ce fut, Connor Rua Maguire son cousin germain; il avoit pris le parti des Anglois; il en étoit protégé; ces étrangers mirent des garnisons dans les environs du lac Earne, sous sa direction pour favoriser ses prétentions; & son attachement aux intérêts de la Cour le fit nommer, par les Irlandois, le Maguire *Galda*, c'est-à-dire le Maguire Anglois; le même sort ayant réuni ô Sullevan Bearre & Maguire chez ô Rourke, ces deux Princes formerent la résolution d'aller trouver ô Neill, pour l'engager à renouveller la guerre contre les Anglois; après avoir pris congé du Prince de Brefny, ils se mirent en route, accompagnés du Capitaine Tirrell avec quelques cohortes d'hommes armés; ils avancerent, nonobstant la rigueur de la saison & les mauvais chemins, jusqu'au bord du lac Earne; pour pouvoir pénétrer plus avant, il falloit forcer les différens postes que les Anglois occupoient dans ces environs, ce qu'ils firent avec beaucoup de succès, après quoi Maguire resta maître de sa Principauté de Fermanagh.

Hist. Cathol. Hib. *ibid. cap.* 5.

Pendant que les Princes de Bearre & de Fermanagh poussoient leurs conquêtes sur les bords du lac Earne, le Lord Montjoy Député d'Irlande, reçut avis d'Angleterre que la Reine Elizabeth étoit à l'extrémité; ce fut en effet la derniere maladie de cette Princesse; cette nouvelle inquiéta beaucoup le Député d'Irlande; il connoissoit l'instabilité des choses humaines, sur-tout

ſur-tout chez un peuple impérieux & turbulent, tel que les Anglois; & comme il ignoroit le changement qui pourroit arriver dans le Gouvernement; il n'avoit rien tant à cœur que de mettre fin aux troubles dont l'Irlande étoit agitée. Hugue ô Neill Prince de Tirone, étoit le ſeul en état de porter obſtacle à une pacification générale: ce Prince avoit encore des troupes ſur pied dans l'Ultonie, il étoit ſur la défenſive depuis quelque temps, en attendant des ſecours étrangers; il étoit eſſentiel de le gagner: le Député employa des amis pour faire à Tirone des ouvertures de paix; les conditions étoient en apparence avantageuſes, ſçavoir une amniſtie générale pour ce Prince & pour ſes Alliés, le libre exercice de leur Religion, la jouiſſance paiſible & entiere de leurs domaines & autres biens, à condition qu'ils mettroient bas les armes. En effet Tirone & ſes adhérans, ayant accepté ces conditions, rentrerent en poſſeſſion de leurs héritages, & en jouirent tranquillement pendant quelques années.

On rapporte à ce temps une fameuſe Patente de la Reine Elizabeth, adreſſée à Rory ô Donnel Prince de Tirconnel. On voit par la diſpoſition de cette Patente, qu'elle fut accordée de l'avis de Charles Lord Montjoy Député, & du Conſeil d'Irlande. Elle eſt écrite en langue latine & en caractères gothiques. Par cette Patente, la Reine offre à ô Donnel & à un grand nombre de Seigneurs & propriétaires de terres de la mouvance de ce Prince, une amniſtie & un pardon général de leurs prétendus crimes. Après les différentes branches des ô Donnels, les principaux Seigneurs ſpécifiés dans cet Acte d'oubli, ſont les ô Boyles, les ô Cahans, les ô Kellys, les ô Galtowes, le ô Crinanes, les ô Carwels, les Mac-Nenys, les ô Kenidis, les ô Mulrenins, les ô Rowartys, les ô Tiernans, les ô Creanes, les ô Dwyres, les ô Kierans, les ô Moyleganes, les ô Ruddies, les Mac-Awardes, les ô Dunnegans, les ô Meallanes, les ô Murrys, les ô Doghartys, les ô Miaghans, les ô Clerys, les Mac-Glaghlins, les ô Sheridans, les ô Caſſedys, les ô Cashedins, & un grand nombre d'autres. Cette Patente que j'ai entre les mains, eſt datée à Dublin le 26 Fevrier, environ un mois avant la mort de la Reine; elle eſt ſcellée du grand Sceau d'Angleterre, & ſignée PHILLIPPS.

O Neill, ô Donnel, ô Sullevan Bearre & quelques autres Chefs des Irlandois, allerent l'été ſuivant en Angleterre, pour

se soumettre au Roi Jacques I, qui venoit de succéder à Elizabeth, & pour le complimenter sur son avénement au trône d'Angleterre. O Sullevan n'ayant pu obtenir sa grace, passa en Espagne, où il fut bien reçu de Philippe III, qui le créa Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Jago, & ensuite Comte de Beerhaven. On connoît encore aujourd'hui en Espagne un Comte de Beerhaven, héritier du nom & du titre de ce Prince.

Cox, regne de Jacques I. *pag.* 8.

Le Roi d'Angleterre confirma à ô Neill le titre de Comte de Tirone; ce Prince créa Comte de Tirconnel Rory ou Roderick, devenu le Chef de l'illustre maison d'ô Donnel, depuis la mort de Hugue son frere, arrivée quelque temps auparavant en Espagne. Niall Garve ô Donnel, proche parent d'ô Donnel & depuis longtemps son compétiteur pour la Principauté de Tirconnel, fut du nombre de ceux qui allerent en Angleterre pour faire leur cour au nouveau Roi. Niall étant à la Cour d'Angleterre avec les autres Seigneurs de son pays, eut ordre de retourner chez lui & de se contenter de son ancien patrimoine avec le titre de Baron; ce Seigneur rejetta ce titre avec indignation. Etant de retour à Dublin, il se présenta au Conseil du Roi, où il déclama fortement contre la perfidie des Anglois qui avoient si mal recompensé ses services.

Hist. Cathol. Hib. *tom.* 3. *lib.* 6. *cap.* 11.

*Ibid. lib.* 8. *cap.* 5.

An. 1603.

C'est ici l'époque de l'entiere réduction de l'Irlande sous la domination de l'Angleterre. Les Anglois vantent beaucoup la conquête de ce Royaume, qui ne fut achevée qu'après plus de quatre cens ans de guerre, pendant qu'ils ne veulent pas convenir de la conquête de l'Angleterre, dont le sort fut décidé dans une seule journée à Hastings, par Guillaume le Conquérant. Prétendent-ils que leur consentement étoit alors une condition sans laquelle le Duc de Normandie n'eut pu régner sur eux? c'est cette prétention imaginaire qui les rend si fiers. Les Irlandois avoient combattu pour leur liberté jusqu'à la fin du regne d'Elizabeth; quelques-uns de leurs Chefs avoient encore des troupes sur pied; ils attendoient de nouveaux secours d'Espagne; ils ne mirent les armes bas que par une capitulation avantageuse (*a*). Voilà la prétendue conquête de l'Irlande dont les Anglois tirent tant de vanité.

Baker Chroniq. d'Angl. au regne d'Elizabeth.

La Reine Elizabeth mourut le 24 du mois de Mars qui étoit

---

(*a*) Les Auteurs Anglois traitent de soumission de la part d'ô Neill, la capitulation faite entre ce Prince & le Député d'Irlande; c'est le langage ordinaire de ces Ecrivains.

le dernier jour de l'année 1602, selon le stile de ce temps: elle avoit vécu soixante-neuf ans six mois & sept jours, & régna quarante-quatre ans quatre mois & sept jours. La mort de cette Princesse fut précédée par des simptômes de rages & des tourmens extraordinaires: *Paucis ante diebus rabie & ingentibus cruciatibus laborans animam efflavit.* Les Auteurs Anglois traitent de mélancolie & de tristesse les infirmités qui avoient accompagné les dernier jours d'Elizabeth; cette Princesse étoit avancée dans l'hyver de son âge; elle se voyoit abandonnée de ses Courtisans qui alloient par bandes en Ecosse pour adorer le soleil levant; il n'en falloit pas davantage pour troubler l'esprit d'une vieille femme que l'ambition avoit dominée jusqu'au dernier soupir; elle se regardoit comme une pauvre délaissée, & on lui entendit dire dans son angoisse: *Collum mihi obligarunt, non habeo cui confidam, rerum mearum facta est conversio.*

Hist. Cathol. *tom.* 3. *lib.* 8. *cap.* 4. Cambd. *part.* 4. hist. Elizabeth. *ad an* 1603.

Cambd. *ibid.*

Robert Nauton Anglois, Auteur d'un traité qu'il nomme *Fragmenta Regalia*, ou caractère véritable de la Reine Elizabeth, attribue les dernieres foiblesses de cette Princesse au mauvais succès de la guerre d'Irlande. Nauton étoit Chevalier Secrétaire d'Etat, & Maître de la Cour des Gardiens sous Jacques I. Il étoit voisin du temps de cette Princesse, dont il décrit le caractère; il avoit de l'esprit & beaucoup de pénétration dans les énigmes de la politique. Voici ce qu'il dit en substance.

« L'affaire d'Irlande, que nous pouvons appeller une maladie » ou langueur du regne d'Elizabeth, ayant duré jusqu'à la fin de » sa vie, fut d'une si excessive dépense, qu'elle approcha fort » d'une indisposition pour son état, & d'une passion déréglée pour » elle même; car sur la fin de ses jours, elle devint extrême- » ment fâcheuse. Ses armes qui avoient accoutumé de vaincre, » trouvant de l'opposition dans cette entreprise, & le succès de » cette guerre pendant un assez long-temps, devenant non-seule- » ment incertain, mais malheureux, lui troubla l'esprit jusqu'à l'é- » garement: & d'autant plus, que c'étoit un exemple tiré du pa- » tron, qu'elle avoit formé elle-même. Car à son avenement à » la Couronne, comme elle avoit, par maniere de diversion, fa- » vorisé la révolte de Etats de la Hollande, le Roi d'Espagne, » pour lui rendre le change par un pareil artifice, lorsqu'elle est » sur le point de la quitter, fomente & favorise la rébellion d'Ir- » lande.

» L'on peut considérer ce que l'Etat du Royaume d'Angle-

» terre étoit capable d'entreprendre, & ce que les revenus de la » Couronne pouvoient supporter pour lors. Si nous jettons les » yeux sur l'état des choses de ce temps-là, & sur le nombre des » troupes de l'armée d'Irlande, considérant les défaites de Black-» Water (*a*), & toutes les dépenses précédentes, comme de-» puis l'entreprise du Comte d'Essex, jusqu'à la reddition de Kin-» sale, sous le Général Montjoy, & quelque peu après; nous » trouverons que les troupes de pied & de cheval ont été pen-» dant trois ou quatre ans au nombre de vingt mille hommes; » outre la dépense de la mer, qui étoit une dépendance de la » même guerre; car la Reine étoit obligée de tenir en paye con-» tinuelle une puissante flotte, tant pour roder la côte & les » ports d'Espagne, que pour allarmer cette Nation, & surpren-» dre les forces qu'elle destinoit pour le secours d'Irlande; de » sorte que la dépense de cette seule guerre, coutoit à la Reine » tous les ans, au moins trois cens mille livres sterlings, ce qui » n'étoit pas la moitié de ce qui lui coutoit ailleurs : dépense que » l'Etat & le revenu Royal n'auroit pu supporter plus long » temps sans l'aide du public. C'est ce qu'on peut recueillir des » Lettres fréquentes de la Reine, & de plaintes qu'elle faisoit » au Général Montjoy, pour l'obliger à casser une partie de cette » armée aussitôt qu'il le pourroit, cette Princesse se voyant alors » reduite à l'extrémité. »

Les sentimens sont partagés touchant le caractère de la Reine Elizabeth; chacun en juge selon qu'il est affecté; les partisans de la réforme qui regardent cette Princesse comme principale fondatrice de leur Religion, lui décernent volontiers les honneurs divins, *Diva Elizabetha*, lui prodiguent de l'encens. On a vu même, quel sujet d'édification, quel triomphe pour le parti Anglois & celui de la Reine! on a vu le Roi d'Ecosse fils de Marie Stuart, prendre avec zéle la plume en main pour chanter ses louanges. Elizabeth, dit-il, a surpassé par sa prudence & le bonheur de son gouvernement tous les Princes, depuis Auguste jusqu'à son temps, *Prudentiâ & fœlicitate imperandi omnes inde usque ab Augusto Principe superavit.*

Éditeur Cambd.

*In proœmio Dori Basilici.*

Si on considére la Reine Elizabeth du côté du gouvernement

(*a*) C'est une riviere dans l'Ultonie; on entend par la défaite de Black-Water, une victoire signalée, remportée par Hugue ô Neill Prince de Tirone, sur les Anglois à Benburg, sur le bord de cette riviere.

politique, on ne peut pas lui refuser de grands talens ; elle avoit un esprit bien cultivé ; elle possédoit plusieurs langues, & surtout la Latine, qu'elle parloit avec aisance ; elle aimoit beaucoup la lecture des Ecritures Saintes ; elle les citoit souvent dans les controverses, conformément à ses principes. Parlant un jour latin avec ses plus familiers, on dit qu'elle prononça par précipitation ces mots, *fœminilem sexum*, voulant dire, *fœmineum*, & que s'étant reprise, elle dit avec beaucoup de grace, qu'ayant prononcé ce mot inusité, par son autorité Royale elle le faisoit latin. *Fœminilem, inquit, dixi, fœmineum dixisse debui, authoritate meâ Regiâ latinitatem hâc voce donabo.* Relat. Girald. cap. 26. pag. 197.

Le regne d'Elizabeth fut brillant ; elle avoit d'habiles Ministres, qui partageoient avec elle les soins du gouvernement, & qui avoient beaucoup contribué à sa prétendue gloire. Ses principaux Ministres furent les Leicester, Sussex, Burleigh, Sidney, Walsingham, Willoughby, Bacon, Norris, Knowls, Perrot, Effingham, Packington, Hunsdon, Rawleigh, Crevil, Essex, Sackvil, Blunt, Cecil, Vere, Worcester, &c. La Cour de cette Princesse étoit un théâtre où chacun de ces Ministres jouoit adroitement son rôle ; & quoiqu'ils eussent tous pour objet le bien publique, & la gloire de la nation, il n'y a jamais eu Cour où les intrigues furent plus en usage : de sorte que Higgons, Auteur non suspect, ne craint pas de dire que c'étoit le ministère le plus pervers qu'on eut jamais vû sous aucun regne. *The Most wicked ministry that ever was Known in any Reign.* Short view. pag. 218.

Le beau génie d'Elizabeth fut obscurci par les qualités de son cœur ; l'ingratitude, la jalousie, la cruauté & la duplicité formoient son caractère. Sa conduite, par rapport au Comte d'Essex & quelques autres de ses favoris, est une preuve de son mauvais naturel. Le desir d'être admirée des hommes étoit la passion dominante de cette Princesse ; sa vanité fut nourrie par la flatterie de ses courtisans ; elle ne pouvoit souffrir une rivale ; Marie Stuart Reine d'Ecosse & Douairiere de France, fut celle qui lui portoit le plus d'ombrage ; la Reine d'Ecosse avoit l'esprit vif & orné, elle surpassoit Elizabeth en beauté, & ses charmes furent la cause de sa fin tragique. Higgons rapporte après Melvil, un trait ridicule d'Elizabeth, qui doit diminuer l'idée que les Historiens Anglois nous donnent de la magnanimité & de la force d'esprit de cette Princesse : elle demanda un jour à Ibid. pag. 214.

Melvil, si sa sœur d'Ecosse dansoit bien ; il lui répondit, qu'après Sa Majesté, la Reine d'Ecosse étoit la meilleure danseuse de l'Univers. Elizabeth avoit trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir du peu de sincérité de ce compliment, elle changea de contenance, & se retira dans son cabinet, où elle pleura pendant deux heures.

Pour exposer dans un plus grand jour le caractère jaloux & cruel d'Elizabeth, il suffit de donner ici un extrait de l'histoire tragique de la Reine d'Ecosse.

A la mort de François II, Marie Stuart son épouse quitta la France pour se rendre dans son Royaume d'Ecosse; cette Princesse après avoir été élevée à la Cour la plus polie de l'Europe, se trouva obligée de vivre parmi ses sujets fanatiques. Les Puritains de ce Royaume vouloient réformer la prétendue réforme de la Religion introduite dans l'Eglise d'Angleterre; ces disputes de Religion donnerent occasion à Elizabeth de fomenter une faction dans ce Royaume contre Marie, & de soutenir des sujets rébelles contre l'autorité légitime. « On laisse aux Casuistes & aux » Jurisconsultes, dit Higgons, à décider si un Prince peut assister » les sujets rebelles de son voisin avec qui il est actuellement en » guerre ; mais c'est violer, ajoute-t-il, les loix des Nations & » tout ce qu'il y a de plus sacrés entre les hommes, que d'exci» ter à la sédition les sujets d'un Prince voisin avec qui on est en » bonne intelligence. » *Ibid. pag. 210.*

*Cambd. Elizab. part. 1. hist. ad an. 1564. Baker Chron. d'Angl. au regne d'Elizabeth. pag. 334. & suiv. Cambd. ibid. ad an. 1565.*

La Reine d'Ecosse étoit encore trop jeune pour renoncer au mariage, on lui proposa plusieurs partis, elle fit choix de Henri Lord Dernly ; il étoit fils de Mathieu Steward ou Stuart Comte de Lenox & de Marguerite Dowglas, niéce de Henri VIII, par Marguerite sœur aînée de ce Monarque ; elle avoit épousé en premieres nôces Jacques IV Roi d'Ecosse, de qui elle eut Jacques V : elle épousa ensuite Archibald Dowglas Comte d'Angus & devint mere de la Comtesse de Lenox. Ce ne fut pas sans raison que la Reine d'Ecosse jetta les yeux sur le Lord de Dernly; ce Seigneur étoit son proche parent, elle envisageoit en lui la qualité d'héritier de la Couronne d'Angleterre, après elle, & regardoit une alliance avec lui comme nécessaire pour rendre incontestable son droit à cette Couronne. Cette alliance n'étoit pas du gout d'Elizabeth qui vouloit faire épouser à cette Princesse le Comte de Leicester. Marie Stuart persista dans sa premiere résolution, elle créa Dernly Chevalier, & lui donna succes-

ſivement les titres de Lord Armanack, Comte de Roſſe, & Duc de Rothſay (ce dernier étoit le titre des aînés des Rois d'Ecoſſe) enſuite de quoi elle l'épouſa & le déclara Roi, du conſentement du plus grand nombre des Pairs du Royaume.

Le Comte de Murray frere naturel de la Reine d'Ecoſſe, fut le premier boutefeu de la révolte contre cette Princeſſe : il aſſembla ſes partiſans, il propoſa quelques queſtions ſéditieuſes; ſçavoir, « s'il étoit permis d'admettre un Roi Papiſte? ſi la Reine » d'Ecoſſe pouvoit ſe choiſir un mari à ſa volonté? & ſi les Pairs » du Royaume ne pouvoient pas de leur autorité, lui en donner » un? » Il prit enfin les armes contre ſa Souveraine; mais les révoltés furent bientôt diſſipés par les Royaliſtes, ils ſe réfugierent en Angleterre, où ils furent protégés par Elizabeth. La Reine d'Ecoſſe accoucha après d'un fils qui fut Jacques VI d'Ecoſſe, & premier d'Angleterre.

Murray n'ayant pas réuſſi par la force ouverte, eſſaya de brouiller le Roi & la Reine enſemble; il fit jetter des ſoupçons ſur la fidélité de la Reine dont David Rizie, Italien & Secrétaire de cette Princeſſe fut la victime, car il fut tué de la main du Roi; ce Prince s'en repentit après, il prit la réſolution de ſe venger ſur Murray, qui lui avoit conſeillé une action ſi indigne de lui. Murray ayant ſçu l'intention du Roi, prévint le coup, le Prince fut étranglé la nuit dans ſon lit, ſon corps fut jetté dans le jardin, & on fit ſauter auſſitôt la maiſon avec de la poudre. *Cambd. ibid. ad an. 1567.* *Cambd. ibid.*

La nouvelle de l'aſſaſſinat du Roi s'étant répandue, le public en chargea auſſitôt les Comtes de Murray & de Morton avec leurs Confédérés; ceux-ci pour ſe diſculper, en chargerent la Reine. Buchanan voulant faire ſa cour à Murray, écrivit un Dialogue intitulé, *De jure regni apud Scotos*, où il ſonna le tocſin de la ſédition; il s'efforce de prouver dans cet écrit que le peuple a le pouvoir de ſe choiſir un Roi & de le dépoſer à ſa volonté; il vomit milles infamies contre la Reine: il les rétracta enſuite, étant prêt à mourir. Marie ſe voyant abandonnée, épouſa Jacques Hephurn Comte de Bothwell; elle prit ce parti à la ſollicitation de Murray, de Morton & autres des Confédérés; ils prirent les armes contre elle après, & Bothwell fut obligé de ſe retirer en Danemarck où il moutut de chagrin; en un mot la Reine d'Ecoſſe fut arrêtée par les Fanatiques & miſe en priſon à Lochlevyn, ſous la garde de la mere de Murray, qui ſe donnoit pour la femme de Jacques V, quoiqu'elle ne fut que ſa concu-

bine, & son fils pour légitime héritier de la Couronne.

Higgons, Short view. pag. 210.

La cruelle politique d'Elizabeth fut la cause des malheurs de Marie Stuart; elle soutenoit sous main & quelquefois ouvertement la rébellion de Murray & autres Confédérés contre cette Princesse: & pour cacher sa mauvaise foi sous un voile de bonté & de compassion, elle envoya le Chevalier Nicolas Throgmorton en Ecosse pour faire des reproches de sa part aux Confédérés, du mauvais traitement qu'ils faisoient à leur Souveraine, & pour consulter les moyens de lui rendre sa liberté. Ce Chevalier trouva les Confédérés furieux; les sentimens étoient partagés touchant la conduite qu'on devoit tenir vis-à-vis de la Reine. « Les uns étoient pour le bannissement perpétuel; les au» tres vouloient qu'elle subit un interrogatoire devant les Juges » pour être condamnée à une prison perpétuelle, & que son fils » fut proclamé Roi. D'autres enfin moins inhumains vouloient » qu'elle fut dégradée de toute autorité Royale & privée de la » vie. » Le Ministre Knox fameux enthousiaste fut de ce dernier avis; ce Fanatique étoit reconnoissant de la protection que Murray lui avoit accordée pour établir le Puritanisme sur les ruines de l'ancienne Religion, il prêcha publiquement contre l'autorité des Princes, & la hierarchie de l'Eglise, il suggera aux Seigneurs, » qu'ils avoient le pouvoir de supprimer l'idolatrie, & de rédui» re par la force le Prince dans les bornes prescrites par les loix.

Cambd. ibid.

Throgmorton employa en vain son éloquence pour ramener ces furieux à la raison; il leur représenta par des passages de l'Ecriture Sainte, l'obéissance qui étoit due aux Puissances; il leur soutint que « la Reine n'étoit sujette à aucun tribunal qu'à ce» lui de Dieu; qu'elle n'étoit pas comptable à aucun Juge sur » terre, que toute Charge & Office en Ecosse étoit émanés de son » autorité & révocables à sa volonté. »

Cambd. ibid.

Baker, ibid.

Les remontrances de Throgmorton ne servirent qu'à rendre la prison de la Reine d'Ecosse plus insupportable; on la serra plus étroitement, & on lui refusa jusqu'à la consolation de voir son propre enfant; on la menaça ensuite de lui faire son procès sur trois chefs; sçavoir, l'incontinence, la tyrannie & l'assassinat du Roi, si elle n'abdiquoit la Couronne. La crainte de la mort fit signer à cette Princesse un Acte par lequel elle renonça à son Royaume, en faveur de son fils qui avoit à peine treize mois, & constitua Murray son ennemi, Vice-Roi durant la minorité de ce Prince. Cinq jours après l'abdication extorquée de Marie Stuart,

Stuart, Jacques VI son fils fut couronné Roi, & Murray se mit en possession de la régence du Royaume. Le premier acte de souveraineté qu'exerça le nouveau Régent, fut de faire exécuter à mort quelques personnes attachées au Comte de Bothwell, sous prétexte qu'ils avoient trempé dans l'assassinat du Roi; mais ces prétendus coupables protesterent en mourant que Morton & Murray en étoient les premiers auteurs, & que la Reine en étoit tout-à-fait innocente.

Baker ibid. pag. 337.

La Reine d'Ecosse après onze mois de prison à Lochlevyn recouvra sa liberté par le moyen de George Dowglas; une grande partie de la Noblesse s'assembla, on fit publier un manifeste par lequel on déclaroit que l'abdication arrachée à la Reine en prison, étant l'effet d'une juste crainte, étoit censée nulle: les fideles sujets au nombre de six mille hommes, vinrent alors se ranger sous les drapeaux de leur Souveraine; mais ils furent bientôt défaits par l'armée supérieure & mieux disciplinée du Régent.

Baker. ibid. pag. 338.

Marie Stuart ne voyoit plus de sureté pour elle dans le pays qui l'avoit vue naître; elle prit la résolution de chercher un asyle dans une terre étrangere; l'Angleterre lui parut le lieu le plus convenable pour sa retraite; elle croyoit que l'honneur, la conscience, le bon naturel & la proximité du sang étoient des motifs suffisans pour engager la Reine Elizabeth de la proteger; mais elle s'étoit trompée, cette malheureuse Princesse échapée des mains de ses sujets infidéles, se livra à des ennemis moins généreux; elle s'embarqua avec le Lord Heris & Flemming pour l'Angleterre; elle arriva le dix-septiéme jour du mois de Mai à Wickinton au pays de Cumberland: elle écrivit aussitôt une lettre à Elizabeth, elle lui envoya une bague garnie de diamans qu'elle en avoit reçue autrefois comme un gage de leur amitié réciproque, elle implora sa protection contre ses sujets rébelles; elle demanda la permission de se présenter devant elle, afin de pouvoir se justifier contre les calomnies de ses adversaires. Elizabeth fit une réponse tendre & consolante en apparence à la Reine d'Ecosse, en lui promettant toute sorte de secours contre ses ennemis; mais elle lui refusa la permission de se présenter à la Cour; elle étoit jalouse de la beauté de cette illustre rivale, elle craignoit de lui servir de lustre, si on les voyoit de près ensemble. Des sentimens si bas & si indignes de la réputation d'Elizabeth, lui firent prononcer un Arrêt, par lequel il fut ordonné

Higgons. ibid. pag. 212.

Higgons ibid. pag. 213.

de conduire Marie Stuart prisonniere au château de Carlisle, sous prétexte de la mettre à l'abri contre les insultes de ses ennemis.

La Reine Elizabeth témoignoit toujours beaucoup de commisération pour Marie Stuart, elle la tenoit cependant dans les fers ; son hypocrisie lui faisoit cacher le venin sous un dehors de clémence ; elle nommoit souvent des Commissaires pour examiner le procès de cette infortunée Princesse ; elle faisoit tenir des assemblées fréquentes, dans l'espérance de la faire trouver criminelle.

Cambd. Elizab. *part.* 2. hist. *ad an.* 1571.

Baker. *Ibid.*

Elizabeth enfin fit demander aux plus échauffés des mécontens d'Ecosse, les raisons pour lesquelles ils avoient déposé leur Souveraine. Murray le Régent ayant été assassiné quelque temps auparavant, les principaux Chefs des Fanatiques furent Jacques Dowglas Comte de Morton, Pernare Abbé de Dumfermelin, & Jacques Mac-Grey ; ils donnerent, pour réponse à la Reine d'Angleterre, un long commentaire qui portoit que, « selon » les anciennes libertés du Royaume d'Ecosse, le peuple étoit » au-dessus du Roi ; que les Magistrats populaires étoient cons- » titués, selon Calvin, pour servir de frein à la licence des Prin- » ces, & qu'ils avoient le pouvoir non-seulement d'emprisonner « les mauvais Rois, mais encore de les déposer pour des justes » causes. » L'appel aux Magistrats étoit la ressource ordinaire des Hérétiques & Fanatiques d'Ecosse, contre l'autorité légitime : ils sçavoient que lorsque la corruption de l'erreur gagne les corps, elle s'y perpétue par un esprit qui en réunit les membres. Elizabeth en sentit si bien la conséquence, qu'elle reçut avec indignation les remontrances de ces révoltés.

Les procédures qu'on faisoit contre la Reine d'Ecosse, étoient d'un mauvais présage pour cette Princesse : sa perte étoit résolue, il falloit qu'elle succomba. Matthieu Comte de Lenox, ayant succédé à Murray dans la régence d'Ecosse, fut assassiné comme lui ; Jean Ereskin Comte de Marre fut son successeur : il ne vécut que treize mois. Cette charge, après avoir vacqué quelque temps, fut remplie, à la sollicitation de la Reine Elizabeth, par Jacques Dowglas Comte de Morton, ennemi déclaré de Marie Stuart, & publiquement soupçonné d'avoir trempé ses mains dans le sang du Lord Darnly pere du jeune Roi. Ce soupçon parut bien fondé ; ce Seigneur fut atteint, quelque temps après, de haute trahison, à la requête du Comte

Higgons. *ibid.* *pag.* 219. 120.

Cambd. *ibid. ad an.* 1580.

d'Arran; il fut mis en prison, il fut convaincu d'avoir été complice du meurtre de Darnly, & condamné à avoir la tête tranchée, & il confessa son crime sur l'échaffaut. Elizabeth employa tout son crédit pour sauver la vie à ce Seigneur, & l'intérêt qu'elle prit à tirer de la potence un homme condamné pour un attentat si horrible, fit penser aux honnêtes gens que cette Princesse n'étoit pas tout-à-fait innocente du crime pour lequel il souffrit la mort. Quoi qu'il en soit, elle se rendit partie dans cette affaire, & partagea avec les meurtriers connus du Roi d'Ecosse, l'infamie de leur crime, en les appuyant de son crédit jusqu'à la fin.

Baker, *ibid. pag.* 358.

Higgons. *ibid.*

Marie Stuart sollicitoit toujours son élargissement auprès d'Elizabeth; les Ambassadeurs de France & d'Espagne s'intéressoient envain, au nom de leurs Maîtres, pour faire rendre à cette Princesse sa liberté; cependant la vérité triompha de la calomnie en faveur de l'innocence de Marie, par la déclaration que Morton, Bothwel & plusieurs autres avoient faite à l'heure de la mort, moment critique où tout homme est censé dire la vérité; on ne trouva plus de preuves en Ecosse contre cette innocente victime; on fit naître en Angleterre des conspirations contre Elizabeth; on voulut en rendre coupable Marie Stuart, encore dans les fers. Walsingham fit engager, par ses émissaires, quelques Catholiques dans un complot, pour faire retirer de prison, par la force ouverte, la Reine d'Ecosse; Babington & quelques autres Seigneurs, furent les victimes de cette conspiration. On nomma des Commissaires pour en juger, ils se rendirent au mois d'Octobre, au château de Fotheringay dans la province de Northamptonshire, où la Reine d'Ecosse étoit prisonniere: cette Princesse les recusa comme incompétens, parce qu'elle étoit Souveraine & indépendante d'aucun Tribunal sur la terre; mais se voyant menacée d'être condamnée par contumace, elle se soumit: elle déclara en même temps que « Désespérant de sa liberté, elle avoit tâché de s'échapper; en quoi elle se croyoit justifiée par les loix de la nature & de la propre conservation; qu'à l'égard d'aucun attentat contre la personne ou contre l'autorité de la Reine, elle se déclaroit innocente. » Néanmoins on s'assembla, l'interrogatoire se fit, on lût à la Reine Marie les chefs d'accusation qu'on avoit formés contr'elle; cette Princesse insista toujours sur sa qualité de Souveraine, qu'elle n'étoit pas sujette aux Loix Anglicanes, & sur-

Baker *ibid. pag.* 342.

Higgons. *ibid. pag.* 220. 221.

Baker *ibid. pag.* 367. 368.

Baker. *ibid. pag.* 369.

tout à une loi faite depuis peu à dessein de la perdre; elle demanda à être ouie en plein Parlement en présence d'Elizabeth. Les Commissaires n'avoient pas assez de pouvoir pour lui accorder cette demande; ils se rendirent tout de suite à Westminster, & prononcerent, dans la chambre étoillée, une sentence infâme contre cette Princesse. Dans cette sentence, signée par les Commissaires & scellée de leur sceau, il étoit dit que, depuis le premier Juin Antoine Babington & autres avoient tramé, du consentement de Marie Reine d'Ecosse, prétendante droit à la couronne d'Angleterre, des choses tendantes au détriment & même à la mort de la Reine Elizabeth.

Cambd. *ibid. ad an.* 1586. Baker. *ibid. pag.* 360.

Pour donner force de loix à la Sentence des Commissaires, il étoit nécessaire d'assembler le Parlement; il falloit que toute la Nation partagea l'infamie d'un attentat si horrible; on imagina de faire agir le Parlement auprès d'Elizabeth, pour solliciter la mort de Marie Stuart. Les Pairs de cette auguste assemblée se distinguerent dans cette occasion; ils présenterent un mémoire à Elizabeth, à l'effet de faire exécuter la Sentence des Commissaires contre la Reine d'Ecosse; ils appuyerent leurs remontrances de l'exemple des jugemens de Dieu contre Saul & Ahab, pour avoir épargné Agag & Benhadad; c'est ainsi qu'on fit servir l'Ecriture Sainte, pour perdre une femme innocente. Cette Requête bisarre, qui convient plutôt à des Fanatiques pédantesques qu'à des gens d'honneur & de sentimens, doit nous donner une idée bien étrange de la noblesse Angloise de ce temps.

Higgons. *ibid. pag.* 222. *& suiv.*

Elizabeth désiroit ardemment la mort de Marie Stuart, sans vouloir en paroître l'auteur; elle avoit honte de justifier ouvertement ce que sa conscience lui permettoit en secret; elle eut voulu que la Reine d'Ecosse fut exécutée sans qu'elle parut y consentir. Elle hésita beaucoup au sujet de la Requête des Pairs; tantôt elle rejettoit leurs propositions, tantôt elle faisoit surseoir au jugement de cette affaire; mais elle étoit trop fourbe pour être sincere. Elle avoit trop hérité du caractère féroce & cruel de Henri VIII son pere pour avoir de l'humanité. Lassée enfin, dit-on, par les remontrances réitérées de son peuple, elle consentit à la mort de la Reine d'Ecosse. Cette comédie ainsi jouée, Elizabeth donna à Davyson le Secrétaire, une lettre signée de sa main & scellée de son Sceau, qui autorisoit l'exécution de Marie Stuart; la commission fut envoyée aux Comtes

Baker. *ibid. pag.* 371.

de Shrewsbury, Kent, Derby & Cumberland, avec ordre de faire exécuter la loi contre cette infortunée Princesse.

Le Comte de Leicester n'avoit pas la conscience plus délicate que les autres, mais il les surpassoit en bon sens : il conjura Elizabeth de ne pas commettre une action si infâme, qui réjaillissoit sur elle-même, & qui attaquoit la Majesté des têtes couronnées. La Reine lui demanda ce qu'il falloit faire dans cette occasion : « Envoyez, Madame, plutôt un Apothicaire, lui dit-il, » qu'un Bourreau ; puisqu'il faut qu'elle meurt, il faut faire les » choses avec décence. » Higgons. *ibid.* *pag.* 223.

Voici à la fin le dernier acte de la tragédie de Marie Stuart. Les Seigneurs qui furent chargés par la Cour de présider à l'exécution de cette Princesse, arriverent à Fotheringay ; ils se présenterent devant elle, lui annoncerent le sujet de leur voyage, lui firent la lecture de leur commission, & l'avertirent de se préparer à mourir le lendemain. La Reine d'Ecosse, sans se déconcerter, leur fit la réponse suivante : « Je ne croyois pas que » ma sœur la Reine d'Angleterre auroit consenti à la mort d'une » personne qui n'est point sujette à ses Loix ; mais puisque c'est » sa volonté, la mort me sera toujours agréable. » Elle demanda ensuite la permission de conférer avec son Pere spirituel & avec Melvyn son Intendant ; mais on poussa la cruauté & la barbarie au point de lui refuser des secours qu'on accorde aux plus grands malfaiteurs, ce que plusieurs regardoient, dit Baker, comme une vraie tyrannie. Baker. *ibid.* *pag.* 370. 371. *Ibid.*

Les Comtes s'étant retirés, la Reine d'Ecosse donna ordre qu'on avança le souper, elle mangea sobrement, comme à son ordinaire ; après quoi elle se coucha à l'heure accoutumée ; ayant pris quelques heures de repos, elle s'éveilla & passa le reste de la nuit en priere ; le jour fatal étant venu, c'étoit le 8 du mois de Fevrier, elle s'habilla & se retira dans son cabinet, où elle implora, en versant des larmes, la miséricorde de Dieu, jusqu'à ce que Thomas Andrews le Sherif vint l'avertir qu'il étoit temps de se présenter au supplice : elle sortit aussitôt avec un air gai & majestueux, un voile sur la tête & un crucifix d'ivoire à la main ; elle fut reçue dans la gallerie par les Comtes chargés de la faire exécuter ; ils la conduisirent dans une salle, où les tristes instrumens de sa mort, sçavoir un fauteuil, un coussin & un billot tous couverts de drap noir, l'attendoient. La Princesse fit sa priere, & après avoir récité le Pseaume *In te, Domine, speravi*,

eut la tête tranchée de la maniere la plus indécente & la plus barbare, puisqu'il ne fut pas permis à ses Dames d'honneur d'y assister pour avoir soin de son corps.

Higgons. *ibid.* *pag.* 224. 225.

Telle fut l'horrible catastrophe de Marie Stuart Reine d'Ecosse & Douairiere de France, après avoir vécu quarante-six ans, dont elle passa dix-neuf en prison. Si la maniere de la mort de cette Princesse, sa grandeur d'ame, & sa résignation à la volonté de Dieu, ont rempli l'univers de vénération pour sa mémoire, elle a couvert d'infamie & d'opprobre les auteurs d'une mort si cruelle & si barbare. Il étoit réservé à la nation Angloise seule, dit Higgons, d'en donner l'exemple. La Reine Marie, dit Baker, « possédoit dans un dégré éminent toutes les » belles qualités de l'esprit & du corps », de sorte que femme particuliere elle eut été heureuse : elle l'eut été peut-être n'étant que Reine d'Ecosse; mais sa qualité d'héritiere de la couronne d'Angleterre lui fut fatale, cette qualité fit avorter tous les projets, & son innocence ne fut pas capable de la garantir contre la fureur de la jalousie.

*Ibid.*

Baker. *ibid.* *pag.* 572.

Baker. *ibid.* Cambd. *ibid.* *pag.* 494. 495. Higgons, *ibid.* *pag.* 225. 226.

Aussitôt la nouvelle du désastre de la Reine d'Ecosse, Elizabeth s'abandonna à une affreuse tristesse; elle se retira pour quelque temps de la société des hommes, & parut inconsolable; mais tout étoit feintise; elle écrivit une lettre à Jacques VI Roi d'Ecosse pour se justifier du meurtre de la Princesse sa mere. Elle employa dans cette lettre tout l'artifice imaginable & toute la dissimulation dont elle étoit capable, pour rendre ses Ministres coupables de cet attentat, comme s'ils eussent commis une action si barbare sans sa participation. Le Roi d'Ecosse fut pénétré d'un juste ressentiment de l'outrage commis contre lui en la personne de sa mere; il refusa d'abord d'admettre en sa présence la personne qui fut chargée de lui présenter la lettre d'Elizabeth; il se laissa gagner après, & par foiblesse, caractère héréditaire dans sa famille, & qui fut si fatal à sa postérité, il contracta une amitié sincere & solide avec la Reine d'Angleterre.

Le renversement de l'ancienne religion & l'établissement de la réformation dans ses Etats, fut l'entreprise la plus surprenante du regne d'Elizabeth; le caractère de cette Princesse souffre plus ou moins selon l'impression, que ce changement a fait sur les différens esprits. Les incrédules regardent, sans doute, la prétendue réformation de la Religion comme une chose indifférente,

puisqu'ils ne croyent en aucune; les novateurs mettent cette réforme au nombre des plus grandes vertus d'Elizabeth; d'autres enfin, après avoir considéré la nature & les circonstances de cette entreprise, nous disent que la mémoire de cette Princesse en sera à jamais infâme.

Il n'appartient pas à l'histoire de prononcer sur le fond de cette controverse, ni de juger si la Religion avoit besoin d'être réformée, ou si cette réforme étoit une action méritoire. Il n'est question ici que du caractère d'Elizabeth; on doit en juger par sa conduite personnelle; par les moyens qu'elle employa pour consommer la réforme, par la conformité de ces moyens avec l'honneur & la conscience, & enfin par d'autres qualités qui nous rendent agréables aux yeux de Dieu & des hommes.

Si l'on examine de près les sentimens d'Elizabeth, on la trouvera indifférente sur le choix de la Religion; élevée dans sa tendre jeunesse à la Cour de Henri VIII son pere, où la débauche, le sacrilege & la tyrannie étoit le gout dominant, il eut fallu un miracle pour conserver de la contagion cette jeune Princesse. La Religion la plus conforme à ses intérêts étoit toujours la sienne; elle étoit Calviniste du regne d'Edouard son frere; la Messe, la Confession & autres articles de la Religion catholique, étoient de son goût sous la Reine Marie sa sœur. Telle fut sa conduite jusqu'à ce qu'elle fut montée sur le trône d'Angleterre; elle commença alors à se déclarer en faveur de la réforme: on peut juger des motifs de ce choix par les circonstances; on lui fit entendre que son attachement à l'ancienne Religion seroit cause que l'on lui disputeroit son droit à la Couronne; les Seigneurs qui avoient augmenté considérablement leur fortune au dépens des biens ecclésiastiques, craignoient pour leurs possessions; d'autres redoutoient la sévérité de l'ancienne discipline de l'Eglise. Voilà ce qui, joint à d'autes considérations humaines, fit pancher la balance du côté de la réforme. Elizabeth voyoit la nécessité de temporiser d'abord & de ménager les deux parties sur le fait de la Religion; son grand principe étoit que, pour sçavoir régner, il falloit sçavoir dissimuler, *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*: pour cet effet son Conseil privé étoit un corps mixte; elle avoit en même temps un Conseil de cabinet qui étoit composé de gens qui favorisoient la réforme, & qui sappoient insensiblement les fondemens de la cause catholique. Pour mieux cacher son jeu, elle amusoit l'Es-

pagne, la France & autres puissances, par des prétendus traités de mariage ; par ce moyen la cause commune de la Religion fut négligée sur les apparences d'une alliance si avantageuse.

C'est une vraie tyrannie que de vouloir faire changer aux hommes leur façon de penser, sous peine de mort ou de confiscation de biens ; ce changement n'est du ressort d'aucune puissance sur la terre ; la volonté ne peut être forcée dans ses propres actes, disent les Philosophes ; les plus grands conquérans en étoient si persuadés, qu'ils se sont contentés de la soumission des peuples conquis sans vouloir gêner leurs consciences.

Elizabeth se voyant en état de tout entreprendre, commença le grand ouvrage de la réforme ; elle abolit une Religion qui avoit subsisté depuis les premiers siécles du Christianisme pour lui substituer une Religion de nouvelle fabrique ; les dogmes en furent dressés par le Parlement ; on refusa aux Evêques le libre exercice du pouvoir qu'ils avoient reçu de Jesus-Christ pour gouverner son Eglise dans les matieres spirituelles & doctrinales.

Bak. Chron. regne d'Elizab.

Dodde hist. Ecclesiast. d'Angl. *vol. 2. part. 4. liv. 1. art. 6.*

« Lorsque des hommes séculiers, dit Collier, dans son Histoire » Ecclésiastique (*a*), veulent prescrire à l'Eglise, lorsque ceux » qui sont étrangers dans l'antiquité donnent des loix pour la » discipline ecclésiastique, il n'est pas étonnant s'il se trompent » dans leur dévotion. » *When secular men prescribe to the church ; when those, who are strangers to antiquity, give laws for discipline ; tisno wonder, if they mistake in their devotion.*

Collier hist. Ecclesiast. *vol. 2. B. 6. pag. 558.*

Dodde. *ibid.*

Cette Princesse fit publier par autorité du Parlement des volumes de loix penales contre ceux qui refusoient de se soumettre à la réforme. Moyennant ces loix, personne n'étoit sure de sa vie, ni de sa liberté ; il étoit au pouvoir d'un homme mal intentionné, d'accuser son voisin devant le Juge, le délateur étoit toujours écouté & l'innocence souvent écrasée ; on ajouta à ces loix, d'autres loix également inhumaines & barbares ; refuser de souscrire à la Primauté Ecclésiastique d'Elizabeth, recevoir les Ordres sacrés en pays étranger, donner asyle aux Ecclésiastiques, se réconcilier avec l'ancienne Religion, ou assister à cette réconciliation, étoit traité de crime de léze-Majesté, & on employoit tout l'artifice imaginable pour faire tomber les malheureux Catholiques sous l'anathême ; les cachots étoient

(*a*) Il étoit Anglois Protestant.

continuellement

continuellement remplis de ces sortes de criminels, dont plusieurs n'en sortirent que pour aller au supplice : selon les calculs les plus exactes des Anglois même, le nombre des derniers montoit à deux cens soixante-dix-sept; de ce nombre furent cent quatre-vingt-sept Ecclésiastiques, y compris quatre Jésuistes & un Franciscain. Dodde. *Ibid. liv. 3. art. 7.*

Le regne précédent nous avoit fourni des exemples de cette espéce sous la Reine Marie; on avoit fait mourir plusieurs personnes pour la cause opposée; les Protestans les regardent comme des Martyrs de la réforme; le cas étoit cependant bien différent : celui qui défend son droit est moins criminel, que celui qui veut l'envahir; la nation Angloise professoit depuis plusieurs siécles la Religion catholique, la Reine Marie vouloit la maintenir; pour cet effet il falloit faire punir de mort quelques Novateurs qui troubloient cette ancienne Religion, & qui semoient par-tout des dogmes contraires. Elizabeth au contraire, vouloit abolir l'ancien culte, dont la profession avoit été autorisée par tant de Rois ses prédécesseurs, pour lui substituer une Religion qui flattoit son ambition. Marie à son avénement au trône, avoit renoncé au ridicule titre de chef de l'Eglise, que Henri VIII son pere avoit usurpé. Elizabeth regardoit ce titre comme le plus beau fleuron de sa Couronne; elle fit condamner à mort plusieurs personnes pour lui avoir refusé cette dignité. Ainsi, si on juge du mérite des actions par les motifs qui font agir, & les moyens qu'on employe pour réussir, le parallele ne sera pas exact entre Marie & Elizabeth.

Les Réformateurs de la Religion en Irlande ne cédoient pas en cruauté à leurs confreres d'Angleterre; ils y firent au moins autant de Martyrs, sans parler de quelques milliers d'hommes, femmes & enfans, qui périrent tous pour cause de Religion, soit par les armes, soit par la misére. Analecta sacra de processs. Mart. *part. 3.*

Si on juge du caractère d'Elizabeth par son humeur, ou la disposition de son esprit, elle étoit violente; elle avoit hérité du caractère féroce de son pere, elle ne pouvoit pas souffrir de contradiction : lorsque quelque chose alloit contre son gré, elle se laissoit transporter de colère, elle juroit d'une maniere peu convenable à son sexe; son jurement ordinaire étoit, *Mort Dieu.* Nauton fragment. Regalia. Dodde. *Ibid. liv. 1. art. 6.*

Si des raisons politiques ont éloigné la Reine Elizabeth de l'état matrimonial, les circonstances de sa vie ne dénotent pas Dodde. *Ibid.*

chez elle un gout bien décidé pour la virginité; elle avoit un grand nombre de Courtisans qu'elle choisissoit à la mine; sa grande familiarité avec eux rendoit sa vertu suspecte; mais son inconstance étoit quelquefois fatale à ses plus intimes Favoris. Ce fut ainsi que cette Princesse amusoit les Seigneurs de sa Cour, pendant qu'elle avançoit l'affaire de la réforme; elle eut toujours l'avantage d'avoir des Ministres habiles en fait de politique; mais si on a égard à la Religion & aux droits communs des hommes, dit Dodde, jamais Nation ne fut si malheureuse que l'Angleterre sous ce regne.

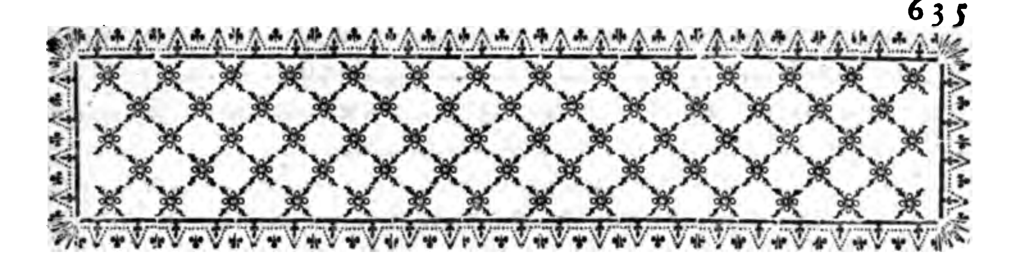
Dodde. *Ibid.*

On n'ignore pas les éloges que les Panegyristes d'Elizabeth lui prodiguent, par rapport à la prétendue sagesse de son gouvernement; ces éloges ont gagné trop de crédit chez l'Etranger; il est vrai qu'un long regne fut favorable aux grandes entreprises de cette Princesse; elle contribua beaucoup à la formation de la République d'Hollande; elle fit souvent de vains efforts en faveur des Huguenots de France; la guerre civile qu'elle fomenta en Ecosse, & le meurtre de la Souveraine de ce Royaume, ont terni considérablement la gloire de son regne; elle remporta plusieurs avantages sur les Espagnols, dans la guerre qu'elle eut avec cette Nation; c'étoit une guerre de pillage, où quelques particuliers se sont enrichis, mais elle n'apporta aucun avantage réel à l'Angleterre; la guerre d'Irlande couta à cette Princesse pendant quelques années, la moitié de ses revenus, sans qu'elle ait eu la satisfaction de voir entrer ce peuple sous son obéissance.

Dodde. *Ibid.*

Voilà un léger crayon des traits qui caractérisent la Reine Elizabeth; on laisse au Lecteur impartial à juger si ces traits doivent former en nous une idée avantageuse du mérite de cette Princesse, & si les moyens qu'elle employa pour parvenir à ses fins, sont conformes aux principes de l'honneur & de la probité; elle finit tristement sa carriere, & Dieu qui est juste dans ses jugemens, permit que celle qui avoit causé tant de chagrins aux autres, mourut elle-même inconsolable.

PRECIS



# PRECIS DE L'HISTOIRE DES QUATRE STUARTS, SUR LE TRÔNE BRITANNIQUE.

A La mort de la Reine Elizabeth, Jacques VI Roi d'Ecosse hérita du Royaume d'Angleterre, comme descendant de Marguerite fille aînée du Roi Henri VII. Il étoit fils de Marie Stuart décapitée sous Elizabeth, dont le pere Jacques V étoit né du mariage de Jacques IV Roi d'Ecosse, avec ladite Marguerite. Le pere de Jacques VI étoit le Lord Darnly; celui-ci étoit fils du Comte de Lenox descendu de Robert Stuart, successeur immédiat de David Bruce Roi d'Ecosse vers le milieu du quatorziéme siécle. Le Lord Darnly époux de Marie Stuart, est celui dont nous avons rapporté les malheurs & la fin tragique sous le regne précédent. An. 1603.

Jacques I réunissoit en sa personne le droit de tous les Rois Bretons, Saxons, Danois & Normands, dont le sang couloit dans ses veines ; de sorte qu'il n'y avoit pas dans l'Europe un Souverain, dont le droit à la Royauté fut plus incontestable, que celui de ce Prince à la Couronne d'Angleterre.

Par l'avenement de ce Prince au trône Britannique, furent enfin réunies sous un même chef, deux Nations rivales ; sçavoir, l'Angleterre & l'Ecosse, qu'une émulation continuelle avoit divisées pendant tant de siécles, & les Monarques Anglois de-

puis cette époque, prirent le titre de Rois de la grande Bretagne & d'Irlande. Clement VIII occupoit alors le Siége Apostolique, Rodolphe II le trône Impérial, Henri le Grand celui de France, & Philippe III celui d'Espagne.

Jacques fut proclamé Roi le 24 du mois de Mars à Londres, avec de grands témoignages de joie. Il le fut aussi le 5 du mois d'Avril à Dublin, par ordre du Lord Mountjoy Député d'Irlande, en conséquence des Lettres qu'il avoit reçues du Conseil d'Angleterre à cet effet. Le Député ne trouva pas une si prompte soumission de la part de quelques autres Villes & Bourgs d'Irlande, qui vouloient s'assurer des bonnes dispositions du nouveau Roi en faveur de la Religion Catholique, avant que de le reconnoître pour leur Souverain. Le Capitaine Morgan fut chargé de porter à Cork copie de la proclamation qui avoit été faite de Jacques I avec solemnité à Dublin, afin qu'on suivit par-tout l'exemple de la Capitale. Morgan fut joint à Cork par le Chevalier George Thornton, l'un des Commissaires de la Momonie; celui-ci se chargea de la commission; il présenta les ordres à Thomas Sarsfield, alors Maire de cette Ville. Ce Magistrat répondit, que « par les Chartes & prérogatives de la » Ville, on étoit en droit de prendre du temps pour délibérer sur » cette affaire. » Thornton repliqua, que « puisque le droit du » Roi étoit incontestable, & qu'il avoit été reconnu à Dublin, » on trouveroit mauvais le moindre délai de leur part. » Perkin Warbeck, répondit Sarsfield, « fut proclamé à Dublin, & ce» pendant la Nation souffrit beaucoup de cette précipitation. » Saxy Chef Justicier de la Momonie, qui étoit présent, voulant appuyer Thornton, dit, « qu'il faudroit faire arrêter les recu» sans. » Surquoi Mead le Greffier lui répondit, « qu'il n'y avoit » personne dans la compagnie qui eut assez d'autorité pour les » faire arrêter. »

L'exemple de la ville de Cork fut suivi par celles de Waterford, Clonmell, Wexford, Limerick & Kilkenny. On y commerça à s'emparer des Eglises, & à faire célébrer publiquement les divins Mystères; mais ces premiers efforts du zéle des Catholiques ne purent pas se soutenir. Il fallut se soumettre à la loi du plus fort; le Lord Député marcha avec ses troupes, calma les troubles & fit punir de mort quelques-uns des séditieux, & en même tems Thornton & le Lord Roche à la tête de huit cens soldats, proclamerent le Roi dans les Fauxbourgs de Cork,

Les Catholiques de Kilkenny s'aſſemblerent auſſi dans ces entrefaites. « Ils eurent pour Chef, dit Cox, un Dominicain, nom- » mé Edmond Raughter : il fit ouvrir le Couvent des Freres Gris, » qui avoit ſervi depuis quelque temps de Palais de Juſtice ; il » en fit arracher les bancs ; il y fit dreſſer des Autels ; il dépoſſé- » da le nommé Bishop qui en occupoit une partie, & mit les Re- » ligieux en poſſeſſion de ce Monaſtère, en dépit, dit notre Au- » teur avec étonnement (*a*), d'un Arrêt du Parlement qui l'avoit » converti en Fief-lai, & de la ceſſion juridique qu'on avoit faite » à quelques particuliers. »

Les anciens Irlandois conſidéroient le ſang Miléſien qui couloit dans les veines de Jacques, ils le regardoient comme un Prince qui leur devoit l'origine, ils n'avoient pas oublié qu'Edouard Bruce frere de Robert Roi d'Ecoſſe, de qui Jacques tiroit ſon origine, avoit été choiſi par leurs peres au commencement du quatorziéme ſiécle, pour les gouverner en Souverain ; ils n'ignoroient pas qu'Edouard avoit été effectivement couronné Roi d'Irlande : cela joint à leur ſoumiſſion actuelle à Jacques, leur parut un titre valable à la Couronne d'Irlande, du moins il valoit bien, ſelon eux, le droit dont ce Prince avoit hérité des Rois d'Angleterre ſes prédéceſſeurs, qui ne furent jamais univerſellement reconnus par les anciens habitans d'Irlande.

Analect. ſacra de reb. Cathol. in Hib. *p.* 220. 276.

Ogyg. Epiſt. dedicat.

Walsh. Proſp. Epit. dedicat.

Kennedy diſſert. chron. ſur la Maiſon des Stuarts.

Les Irlandois modernes regardoient Jacques comme l'héritier du droit de la Couronne d'Angleterre, & par conſéquent de celle d'Irlande, en vertu de ſon extraction de Marguerite fille aînée d'Henri VII ; de ſorte que les deux peuples qui habitoient l'Irlande alors, en oubliant leur ancienne querelle, ſe réunirent parfaitement pour ſe ſoumettre aux Loix de ce nouveau Roi. Voilà les motifs de la ſoumiſſion générale des Irlandois à la Couronne d'Angleterre.

Hugue ô Neill Comte de Tirone, qui avoit tant fait répandre de ſang Anglois, alla l'Eté ſuivant en Angleterre, pour ſe ſou-

(*a*) Dans le ſens de Cox, un Arrêt prononcé il y a quelques mois par un Parlement Proteſtant, doit avoir aſſez de force pour caſſer les Donations faites il y a pluſieurs ſiécles, & annuller la poſſeſſion la mieux affermie : contrevenir à un pareil Arrêt doit être regardé ſelon lui, comme un crime capital. Ces Religieux trouvent une occaſion, qui leur paroît favorable, pour rentrer dans un bien dont ils ſont injuſtement chaſſés, après quatre ſiécles de poſſeſſion légitime, & on crie à l'injuſtice. C'eſt le ſtyle des Anglois hérétiques.

Baker Chron. d'Angl. au regne de Jacques I. *pag.* 404.

Irelands Case Briefly Stat. *pag.* 9. *& suiv.*

Cox hist. d'Ir. au regne de Jacques I.

mettre à Jacques. Non-seulement le Prince le reçut bien ; mais il donna une Déclaration en sa faveur, pour que tous ses sujets lui rendissent honneur & respect. Rory ô Donnel frere de Hugue mort en Espagne, après le siége de Kinsale, dont on a souvent parlé, fit le voyage d'Angleterre avec ô Neill: il fut reçu avec distinction à la Cour, & créé Comte de Tirconnel, par le Roi. La Patente Latine de cette création est écrite en caractères Gothiques, elle est datée de Dublin le 10 de Fevrier dans la premiere année du regne de Jacques I en Angleterre, & on y voit attaché le grand sceau d'Irlande. On en trouve un extrait au bas de cette page (*a*) : c'est apparemment par modestie que le Comte ô Don-

---

(*a*) Jacobus Dei gratiâ Angliæ, Scotiæ & Hiberniæ Rex, fidei defensor, &c. omnibus ad quos præsentes Litteræ pervenerint : Salutem.

Cùm prædilectus consanguineus noster Rodericus, aliàs Rorie ô Donnell miles, modo Comes de Tirconnell in regno nostro Hiberniæ, cùm universa illa regio rebellionis incendio deflagraret, prædilecto consanguineo, & Consiliario nostro Charolo Blounte milite, Domino Mountjoye, & Comite Devon locum tenenti nostro Regni nostri Hiberniæ sponte ac humiliter se submiserit, ac postquam receptus esset in gratiam, fidelitatem ac obedientiam suam demonstravit, non solùm bona, & acceptabilia servitia præstando in dicto nostro regno Hiberniæ, verùm etiam seipsum in propriâ personâ suâ coram nobismetipsis in regno nostro Angliæ devotissimè præsentando, & humillimè nobis supplicando ut ei dare & concidere dignaremur regiones patrias sive territoria de Tirconnell in provinciâ Ultoniæ in dicto nostro regno Hiberniæ quæ antecessores sui multis retroactis seculis ut jus & hæreditatem suam possederunt ..... Nihilominus cùm nos de Regiâ nostrâ dispositione ac munificentiâ, Præfatum Rodericum, nomine, titulo, stilo & honore Comitis de Tyrconnel nuper fecerimus insigniri, & ipsum Rodericum Comitem de Tyrconnell creaverimus, & constituerimus per Litteras nostras Patentes sub magno Sigillo dicti nostri Regni Hiberniæ, prædictum titulum, stilum & honorem Comitis de Tyrconnell præfato Roderico & hæredibus masculis de corpore suó legitimè procreatis cum remanere inde Cafferte ô Donnell fratri prædicti Roderici, & hæredibus masculis de corpore suo legitimè procreatis, prout per easdem Litteras Patentes plæniùs apparet ..... Sciatis quod nos intuitu præmissorum ac in consideratione boni & fidelis servitii per præfatum Rodericum Comitem de Tyrconnell & hæredes suos prædictos in posterum nobis, hæredibus & successoribus nostris impendendi.

Necnon pro honorificâ manutensione, & supportatione prædicti tituli ac honoris Comitis de Tyrconnell, ac pro diversis aliis causis & considerationibus nos specialiter moventibus de gratiâ nostrâ speciali mero motu, & certâ scientiâ nostris, necnon de advisamento, & consensu prædilecti & fidelis Consiliarii nostri Georgii Cary militis Deputati nostri generalis ac thesaurarii nostri ad guerras in eodem regno nostro Hiberniæ ac secundùm effectum quarumdam Litterarum manu nostrâ propriâ signatarum datarum sub signeto nostro apud Curiam nostram de Tottenham quarto die Decembris anno regni nostri Angliæ, &c. primo, & Scotiæ trigesimo septimo... Dedimus & concessimus, ac per Præsentes damus, concedimus, & confirmamus præfato consanguineo nostro Roderico ô Donnell militi Comiti de Tyrconnell, omnia & singula illa territoria, Patrias, sive Regiones nostras de & infrà illum præcinctum ambitum extentum sive circuitum terræ vocatæ Tyrconnell in dictâ Provinciâ Ultoniæ, ac omnia Castra, Maneria, Dominia .....

Ac ulterius de ampliori gratiâ nostrâ, mero motu, & certâ scientiâ nostris dedimus ac concessimus, ac per præsentes pro nobis hæredibus, & successoribus nostris damus, & concedimus præfato Roderico Comiti de Tyrconnell quod nempè præfatus Rodericus Comes de Tyrconnell de cætero in perpetuum habeat, teneat, & gaudeat, ac habere, tenere & gaudere valeat, & possit infrà dictam

nell au ſervice de Sa Majeſté Impériale, ne prend pas le titre d'Earl ou Comte de Tirconnell; il eſt l'héritier de droit de ce titre, auſſi-bien que des vaſtes domaines de la maiſon de Tirconnell.

Mountjoy le Député fut nommé en ce temps Lord Lieutenant d'Irlande, & membre du Conſeil Privé d'Angleterre. Il eut pour Députés en Irlande, d'abord le Chevalier George Cary, Tréſorier de la guerre, & enſuite le Chevalier Arthur Chicheſter; celui-ci prêta ſerment au mois de Février. An 1604.

Les Irlandois ſe flattoient beaucoup de la protection du Roi Jacques en faveur de leur Religion & de leur liberté; en effet, ce Prince, avant que de monter ſur le trône d'Angleterre, avoit fait eſpérer aux Catholiques des trois Royaumes une protection ſpéciale; il avoit écrit une Lettre, ſignée de ſa main & cachetée de ſon ſceau au Pape Clément VIII, pour aſſurer ce Pontife de ſes intentions à cet égard, & de l'inclination qu'il avoit lui-même d'embraſſer la foi catholique, lorſqu'il ſeroit une fois affermi ſur le trône Britannique; mais ces promeſſes & cette bonne volonté s'évanouirent bientôt par les artifices du Secrétaire d'Etat Cecil. Ce Miniſtre trouva le moyen de retirer la lettre que ſon Maître avoit écrite au Pape, & en même temps d'indiſpoſer ce Prince contre ſes ſujets catholiques.

Irelands Caſe. *ibid.*

---

Regionem Patriam, ſive territorium de Tyrconnell in dictâ Provinciâ Ultoniæ & infrà, quamlibet inde partem vel parcellam, & infrà omnia, & ſingula præmiſſa per præſentes præconceſſas tot tanta talia hujuſmodi & conſimilia, libertates, conſuetudines, caſualitates, advantagia, emolumenta & hæreditamenta quæcumque quot qualia quanta, & quæ ac adeo plenè & liberè, & in tam amplis modo & formâ, pro ut præfatus Hugo Rufus ô Donnell frater prædicti Comitis ante eum Hugo Mac-Manus ô Donnell pater prædicti Comitis, aut ante eum Manus ô Donnell avus prædicti Comitis, ſive aliquis alius vel aliqui alii anteceſſores prædicti Comitis...... & cætera hæreditamenta quæcumque ſuperiùs recitata & præconceſſa, exceptis præexceptis præfato conſanguineo noſtro Roderico, alias Rorie ô Donnell militis Comitis de Tirconnell, ac hæredibus ſuis maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis, & procreandis, & pro defectu talis exitûs, remanere indè Cafferie ô Donnell armigero fratri prædicti Comitis & hæredibus maſculis de corpore prædicti Cafferie legitimè procreatis & procreandis, & pro defectu talis exitûs, remanere indè Donello, Oge Macdonell ô Donell conſanguinei prædicti Comitis, & hæredibus maſculis de corpore ſuo legitimè procreatis & procreandis, tenendi prædicta territoria, Regiones, Caſtra, Dominia, terras, tenementa, & cætera hæreditamenta ſuperius præconceſſa de nobis hæredibus, & ſucceſſoribus noſtris in capite per ſervitium quatuor feodorum militum, reddendi nobis hæredibus ac ſucceſſoribus noſtris trecentas marcas bonæ & legalis monetæ Angliæ ſolvendæ annuatim ad duos anni terminos, videlicet ad Feſtum Paſchæ, & ad feſtum ſancti Michaelis Archangeli per æquales portiones, &c..... In cujus rei teſtimonium has Litteras noſtras fieri fecimus Patentes teſte præfato Deputato noſtro generali apud Dublin, decimo die Februarii, anno regni noſtri Angliæ, &c. primo; anno verò regni noſtri Scotiæ trigeſimo ſeptimo.

Depuis que les sujets de la grande Bretagne ont abandonné l'unité, qui est la marque de la vraie Eglise, toutes les hérésies ont trouvé des partisans dans cette Isle, & y ont formé des sociétés. Parmi ces sectes, les deux principales sont, les Episcopaux & les Presbytériens. Les premiers composent l'Eglise Anglicane ou Protestante; elle est formée de cet assemblage d'erreurs qui parurent sous la Reine Elizabeth. Cette Princesse prit quelque chose de tous les Novateurs de son temps, pour fabriquer cette Religion nouvelle, dans laquelle elle laissa une partie de la hierarchie & des usages de l'Eglise catholique, & conserva les Evêques. De-là est venu à ces Sectaires le nom d'Episcopaux.

Les derniers, sçavoir les Presbytériens, sont nommés ainsi, parce qu'ils n'ont point d'Evêques, & qu'ils se gouvernent en matiere de Religion, par les anciens de leur Secte, qui n'ont pas d'autre mission que le choix qu'on fait d'eux pour cette fonction; ils sont aussi nommés Puritains, soit de la prétendue pureté de leurs mœurs, & de la sévérité de leur morale; soit pour avoir épuré, comme ils le prétendent, le Christianisme des superstitions qu'ils attribuent à l'Eglise Romaine.

Jacques avoit été élevé dans les principes Presbytériens. Il fit profession de cette Religion pendant qu'il fut en Ecosse; il suivit l'Episcopale d'abord qu'il fut en Angleterre. Il avoit même quelque penchant pour la Religion Catholique; mais les suites d'une conversion à cette Religion étoit redoutable à un Prince qui aimoit le repos. Ce repos fut cependant troublé par deux conspirations; la premiere avoit pour objet de renverser entierement le gouvernement, & de mettre sur le trône Arabelle Stuart, proche parente du Roi, & descendue comme lui d'Henri VIII. On accusa de ce complot deux Prêtres, sçavoir Guillaume Watson & Guillaume Clerk; le Lord Cobham & George Brook son frere; le Lord Grey, le Chevalier Gautier Rawleigh, le Chevalier Griffith Markham, le Chevalier Edouard Parham, Bartholomée Brookesby & Antoine Copley. Cette conspiration fut bientôt découverte, on en chargea aussitôt les Catholiques, s'il y en entra, les uns c'étoient des Prêtres, qui n'y avoient d'autre part que celle d'être accusés sans preuves de l'avoir sçu par la voie de la confession; les autres, c'étoient quelques brouillons séduits, à ce que l'on croit, par les artifices de Cecil & de ses émissaires. Il y eut aussi dans cette conspiration, des Episcopaux & des Puritains; il est ordinaire que dans les

Irelands Case. 5.

Baker, Chron. ingl. au regne Jacques I. pag. 4. & suiv.

conspirations tout le monde ait la même façon de penser ; ici c'étoit un mélange extraordinaire ; on y trouve des Prêtres, des Laïques, des Catholiques, des Protestans, des Puritains & des Nobles de toute espéce ; de sorte que le monde étoit étonné de voir des hommes qui avoient des intérêts si opposés se réunir pour la même cause. On arrêta plusieurs des conjurés, & on en punit de mort quelques-uns ; sçavoir, les deux Prêtres & George Brook ; Cobham, Grey & Markham furent pardonnés au pied de l'échafaut ; ils furent remmenés à la Tour où le Lord Grey mourut : Cobham & Markham furent mis en liberté quelque temps après ; le premier fut privé de son bien, & le dernier mourut en pays étranger dans une grande disette ; Rawleigh ne fut pas purgé, il demeura toujours en prison, il perdit quelques années après la tête sur un échafaut.

La seconde conspiration, nommée *des poudres*, étoit bien plus dangereuse que la premiere, puisqu'il étoit question de faire sauter à la fois le Roi avec son Parlement. Quoique cet horrible attentat eut été conçu dans le Puritanisme dont les principes sont si opposés au Gouvernement Monarchique, il porta un coup mortel à l'intérêt de la Catholicité en Angleterre, qui répondoit aux vues de Cecil le Secrétaire. Ce Ministre étoit petit & contrefait ; mais la nature l'avoit dédommagé du côté de l'esprit ; il étoit réputé un des plus habiles Ministres de l'Angleterre alors, & un des plus capables de conduire des intrigues ; il étoit fertile en ressources, l'Angleterre abondoit en ces temps en hommes de cette trempe ; les Bourleigh, Walsingham, Cromwel, Shaftsbury, n'ont jamais manqué, quand ils en avoient besoin, de trouver un complot tout formé. Cecil haïssoit mortellement la Religion catholique, & ceux qui en faisoient profession ; son intention étoit de les exterminer tous, afin de confisquer leurs terres ; pour les rendre odieux au Roi & au Peuple, il les chargea d'une conspiration, dont il étoit soupçonné d'être le principal auteur. Les Catholiques se défendirent de cette accusation ; on le voit par les différentes apologies qui ont paru à ce sujet en faveur de leur innocence. Quoi qu'il en soit, la découverte de cette conspiration valut à Cecil l'Ordre de la Jarretiere, & la charge de grand Trésorier. Les principaux qui souffrirent la mort, pour la conspiration des poudres, furent Catesbie, Piercie, Thomas Winter, Fawks, Keyes, Bates, Robert Winter, Grant, Rookwood, Digby & Tresham, tous gens de condition.

An. 1605.
Irelands Cafe. *ibid.*

Higgons, Short view. *pag.* 235. 236.

Hume hist des Stuarts. *tom. I.*

Sanderson vie du Roi Jacques, édit. de Londres en 1655.

Apol. des Cathol. imprimé en 1674. *pag.* 399.

Osborn, Mém. hist. de l'an 1658. *pag.* 36. 37. & 88.

Tresham mourut à la Tour d'une suppression d'urine ; il prévint ainsi l'exécution. Le pere Garnet fut du nombre de ceux qui souffrirent : son crime étoit, selon Baker, de n'avoir pas révelé ce qu'il sçavoit du complot.

Chron. pag. 509.

Irelands Case pag. 14. & suiv.

Cecil le Secrétaire enflé de ses succès contre les Catholiques à Londres, & voulant mériter de nouvelles graces, tourna ses artifices du côté d'Irlande ; il falloit rendre cette Nation coupable de quelque trahison, il chargea de l'exécution de son projet infernal, Christophe de Saint-Laurent, Baron de Hoath, nommé communément le borgne ; ses instructions consistoient à inviter à une conférence secrete les Chefs des Catholiques pour les faire tomber dans le piége ; les Comtes de Tirone & de Tirconnell & le Lord Baron de Delvin, & quelques autres des plus distingués du parti catholique, se trouverent à cette conférence mystérieure ; Saint-Laurent leur fit prêter serment de ne pas reveler ce qu'il alloit leur communiquer pour leur propre salut. Il leur dit ensuite qu'il sçavoit, de maniere à n'en pas douter, que le projet étoit formé par la Cour d'Angleterre de les forcer de devenir tous Protestans, ou d'extirper sans miséricorde la Religion catholique en Irlande, & que la part qu'il prenoit à leur infortune, l'obligeoit à les exhorter à pourvoir à leur défense, jusqu'à ce qu'on leur donnat des assurances positives contre tout changement à l'égard de leur Religion. Ces Seigneurs surpris de ce propos, répondirent d'une voix unanime, & protesterent que rien n'ébranleroit jamais leur fidélité envers leur Prince, que Jacques étoit par un droit incontestable leur Souverain légitime & un Prince trop juste pour qu'ils pussent entrer dans aucune défiance de sa parole Royale. Ces protestations d'attachement à la personne & au Gouvernement de Sa Majesté ne furent pas capables de justifier ces Seigneurs ; Saint-Laurent les dénonça au Vice-Roi, comme coupables de trames secretes & pernicieuses contre le Roi & l'Etat, quoiqu'ils fussent dans l'impossibilité de rien entreprendre, n'ayant ni troupes sur pied, ni aucune espérance de secours de la part de l'Espagne. En conséquence de cette délation, Tirone & les autres furent cités devant le Conseil. Ils y soutinrent que l'accusation étoit calomnieuse ; mais voyant que Saint-Laurent paroissoit pour leur être confronté, ils convinrent de s'être trouvés à l'assemblée, bien moins pour y former des complots, que pour écouter les propositions de cet homme perfide qui les avoit assemblés, &

Irelands Case. pag. 16.

& dont ils avoient unanimement blamé la noirceur pour de bonnes raifons, dont ils firent de nouveau le détail. Après avoir été examinés chacun en particulier, & n'y ayant qu'un témoin pour les accufer, le Confeil ne jugea pas à propos de les mettre aux Arrêts; il leur ordonna feulement de comparoître le lendemain. Dans ce court intervalle, quelques amis prétendus qui étoient du Confeil, les firent avertir fous mains de fe fauver, parce qu'on n'attendoit pour les mettre en prifon qu'un fecond temoin, qu'on trouveroit bientôt moyen de fuborner. Ce frauduleux avis ne fut que trop légerement fuivi par les Comtes. Là deffus ils furent déclarés rébelles: non-feulement leurs domaines particuliers furent confifqués au profit de la Couronne; mais auffi fix Comtés entiers dans la province d'Ultonie, fans autre examen ni formes juridiques. Ces Comtés furent partagés entre plufieurs Proteftans Anglois & Ecoffois, fous des claufes telles qu'il parut évidemment que la ruine des naturels du pays auffi-bien que celle de leur Religion, avoit été également réfolue. Car outre les amendes pécuniaires, & autres punitions ftatuées contre ceux qui fe trouveroient aux affemblées des Catholiques, il fut ordonné par une claufe fpéciale inférée dans les Patentes, qu'aucune partie de ces terres ne feroit vendue, transférée, ou même affermée qu'à des Proteftans. Saint-Laurent lui-même qui avoit auparavant affecté tant d'attachement à l'intérêt des Catholiques, embraffa la Religion Proteftante, & mérita par-là de participer à leurs dépouilles.

Irelands Cafe, pag. 17.

Irelands Cafe, pag. 18.

Ce myftère d'iniquité étant confommé, Hugue ô Neill Comte de Tirone, Rory ô Donnel Comte de Tirconnel, Maguire de Fermanagh & quelques autres Seigneurs, pafferent en France; l'Ambaffadeur d'Angleterre à cette Cour demanda à Henri IV de glorieufe mémoire, que ces fugitifs fuffent renvoyés au Roi fon Maître. Ce Prince généreux répondit qu'il n'étoit pas de la dignité Royale d'arrêter des étrangers qui cherchoient à fe fauver par la fuite; furquoi les réfugiés prirent le chemin de la Flandres, où ils furent reçus avec diftinction par l'Archiduc & l'Archiducheffe; fçavoir, Albert & Elizabeth, qui gouvernoient les Pays-Bas: ils allerent enfuite à Rome, où Sa Majefté Catholique pourvut abondamment à leur fubfiftance par des penfions proportionnées à leur rang; ô Donnel & Maguire, moururent quelque temps après, l'un à Rome & l'autre à Gènes dans fon voyage pour l'Efpagne. Nugent Baron de Delvin,

Hift. Cathol. Hibern. tom. 4. lib. 1. cap. 4.

fut mis dans les fers en Irlande ; il n'en sortit qu'avec peine moyennant des amis & des sommes d'argent, & fut reçu en graces. Charles ô Neill avec ô Cahan ayant été cités à comparoître à Dublin, furent envoyés en Angleterre & enfermés dans la Tour de Londres.

La persécution s'allumoit de plus en plus en Irlande contre les Catholiques ; on voyoit paroître souvent des Edits contre les Evêques, les Jesuites & les Seminaristes. Jacques étoit aussi jaloux de la qualité de chef de l'Eglise, que ceux de ses Prédécesseurs qui avoient usurpé ce titre ; le lui refuser, c'étoit un crime capital, souvent puni de mort ; la tyrannie fut si grande, qu'elle mit Cahir ô Dogharty chef d'Inishowen dans la nécessité de prendre les armes pour la défense de la Catholicité ; c'étoit un jeune Seigneur d'environ vingt ans, & le plus puissant du nord de l'Irlande depuis la retraite des Comtes de Tirone & de Tirconnel & de Maguire : il assembla tout ce qu'il put de monde ; il surprit de nuit la ville de Derry, dont il passa la garnison au fil de l'épée avec George Palet qui y commandoit, & mit les Catholiques en liberté. Il marcha ensuite vers Culmor ; c'étoit un Château fort, bâti sur le bord de la mer dans le Lac Foyle : il s'en rendit maître, il trouva dans cette place douze piéces de canon, il y mit garnison & en donna le commandement à Felim Mac-Davet ; il ravagea ensuite les terres des Anglois ; il leur livra quelques combats avec succès, & porta la terreur par toute la province.

An. 1608.

Hist. Cathol. ibid. cap. 5.

O Dogharty fit durer cette guerre pendant quelques mois ; son intention étoit de causer une diversion, & d'occuper les Anglois en attendant le retour d'ô Neill & d'ô Donnel, & l'arrivée du secours dont il se flattoit de la part des Princes Catholiques. Sur ces entrefaites, le Chevalier Winkel Anglois, Maréchal de Camp, se présenta avec quatre mille hommes devant Culmor, pour en faire le siége ; Mac-Davet qui y commandoit, se voyant beaucoup inférieur à l'ennemi en force, dans une place sans défense, & n'ayant pas d'espérance de secours de la part d'ô Dogharthy, fit mettre le feu au Château ; il s'embarqua ensuite avec sa petite garnison sur deux vaisseaux de transport chargés de bled & autres provisions, pour se rendre à Derry ; il y fit transporter aussi quelques-uns des canons du Château de Culmor, & fit jetter les autres dans la mer.

Winkel ayant trouvé le Château de Culmor démoli, s'avança

vers le Château de Beart dans l'intention d'en faire le siége; Marie Preston femme d'ô Dogharty & fille du Vicomte de Gormanstown, étoit dans la place. Un Moine qui y commandoit, soit qu'il se méfiat de ses forces, soit qu'il voulut épargner à la Dame qui étoit dans la place le spectacle effrayant d'un siége, rendit le Château par capitulation, à condition que la garnison sortiroit avec pleine liberté; mais l'Anglois qui ne respectoit pas la foi des traités, fit mettre dans les fers tous ceux qui n'avoient pas le moyen de se rançonner: il envoya l'épouse d'ô Dogharty au Vicomte son frere qui étoit de la faction Angloise. La prise de cette place étoit de conséquence pour le Général Anglois; elle lui servoit de lieu de retraite, d'où il faisoit des courses sur les terres d'Inishowen, où il mettoit tout à feu & à sang.

La désolation causée dans l'Inishowen par le Général Anglois, obligea ô Dogharty à venir au secours de cette Principauté qui étoit le domaine de sa Maison depuis plusieurs siécles. Ce Seigneur n'avoit que quinze cens hommes, il eut plusieurs escarmouches avec l'armée Angloise dont il sortit avec honneur; mais à la fin sa témérité lui fit perdre la vie avec la victoire: ses troupes se voyant sans chef prirent l'épouvante; les uns s'enfuirent, & les autres se soumirent aux vainqueurs; ainsi finit cette guerre qui dura environ cinq mois, & qui donna de l'inquiétude à la faction Angloise.

On peut placer ici l'histoire de la résolution courageuse d'une héroïne de la Maison d'ô Donnel (*a*). Lorsque Rory ô Donnel Comte de Tirconnel eut quitté sa patrie en 1605, pour une prétendue conspiration dont on l'avoit chargé, il laissa la Comtesse son épouse enceinte. Elle vouloit suivre le Comte son mari dans les pays étrangers où il s'étoit réfugié; & comme elle cherchoit les moyens de sortir secretement d'Irlande, elle fut prévenue par le Vice-Roi qui l'envoya bien escortée en Angleterre, où elle accoucha d'une fille qui fut nommée Marie au Baptême. Le Roi en fut informé, & quoiqu'il eut persécuté le Comte de Tirconnel, il voulut honorer le pere en la personne de la fille: il la prit sous sa protection, & ordonna qu'elle fut

(*a*) Cette histoire fut d'abord écrite en langue Espagnole par Dom Albert Henriquez, & imprimée avec permission à Bruxelles en 1627. Elle fut traduite en François l'année suivante par Pierre de Cadenet sieur de Brieulle, & imprimée avec approbation à Paris en 1628, chez la veuve Guillemot au Palais; & chez Matthieu Guillemot rue saint Jacques à la Bibliothéque.

nommée Marie Stuart au lieu de Marie ô Donnel qui étoit son véritable nom.

Le Comte de Tirconnel étant mort à Rome, la Comtesse son épouse obtint une permission de la Cour de retourner en Irlande avec sa fille; cette vertueuse mere se fit un devoir de donner à Marie une éducation chrétienne; elle la fit instruire avec soin dans les principes de la Religion de ses ancêtres; elle lui représenta souvent, que la disgrace de son pere étoit l'effet de son attachement à cette Religion à laquelle on doit sacrifier toutes les grandeurs de ce monde. Marie avoit douze ans lorsqu'elle fut rappellée en Angleterre par la Comtesse de Kildare son ayeule: elle la présenta au Roi; ce Monarque lui assigna une somme considérable d'argent pour la marier, & la Comtesse de Kildare qui étoit bien riche, la déclara son héritiere; desorte que la protection du Prince, une naissance illustre & une fortune brillante, la firent rechercher pour le mariage par des Seigneurs de la premiere distinction en Angleterre; il y eut entr'autres un Seigneur de bonne Maison & puissamment riche, qui fit une cour assidue à cette jeune Princesse; il s'adressa aussi à la Comtesse de Kildare sa Tutrice, & la gagna au point qu'il avoit lieu d'espérer un heureux succès; mais il étoit de la Religion prétendue réformée, il n'en falloit pas davantage pour en éloigner le cœur de Marie; cette illustre Héroïne se voyant persécutée par la Comtesse & ses autres parens, en faveur d'une alliance qu'elle croyoit incompatible avec l'honneur & la conscience, forma la généreuse résolution de l'éviter par la fuite; un cas imprévu en accéléra l'exécution.

La persécution étoit violente contre les Catholiques en Irlande; ô Dogharty étoit sous les armes pour la défense de la Religion; le Gouvernement fit arrêter quelques Chefs des Catholiques qui lui étoient suspects; de ce nombre fut Conn ou Constantin ô Donnel, & Hugue ô Rourke proche parent de Marie Stuart; on les fit mener prisonniers en Angleterre pour s'assurer de leur conduite dans ces temps de troubles. Malgré la vigilance des gardes, ces Seigneurs s'échapperent de leurs mains, & trouverent le moyen de passer en Flandres. On ne manqua pas de soupçonner Marie Stuart d'avoir contribué à l'évasion de ses parens; elle en fut avertie par un Seigneur de la Cour; il lui conseilla, pour prévenir les malheurs qui la menaçoient, de se conformer à la Religion de l'Etat, & d'épouser

quelque Seigneur de cette croyance capable de la proteger contre ses ennemis, il lui insinua que c'étoit l'unique moyen de contenter le Roi & la Comtesse de Kildare son ayeule. En effet, elle fut citée de comparoître devant le Conseil pour rendre compte de sa conduite.

Marie vit bien qu'il étoit temps de pourvoir à sa sureté. Elle confia son secret à une Demoiselle Catholique qui lui servoit de Dame de compagnie, & à un valet de chambre dont elle connoissoit la fidélité & la prudence. Son dessein étoit d'aller trouver le jeune Comte de Tirconnel son frere en Flandres; il étoit à la Cour d'Isabelle Infante d'Espagne & Gouvernante des Pays-Bas, qui donnoit asyle à toute la Noblesse persécutée pour cause de Religion. Pour cacher son sexe, il falloit se travestir, Marie fit venir un tailleur qui l'habilla en Cavalier avec la Demoiselle de sa compagnie; pour mieux jouer son rôle, Marie jugea à propos de changer son nom, elle se fit appeller Rodolfe Huntly; la Demoiselle de sa compagnie prit le nom de Jacques Hués, & le valet de chambre celui de Richard Stratsi, noms sous lesquels ils furent connus pendant leur voyage.

Tout étant préparé, ces trois Cavaliers prirent des chevaux de poste, & sortirent de Londres avant le jour, & après bien des aventures rapportées par l'Auteur de cette relation, Marie s'embarqua avec sa compagnie à Bristol, & après une longue & perrilleuse navigation, elle arriva à la Rochelle; s'étant reposée de ses fatigues, elle continua sa route par Paris jusqu'à Bruxelles; elle y trouva le Comte de Tirconnel son frere, qui la présenta à la Sérénissime Infante: cette Princesse la reçut avec toute la tendresse & toute la distinction imaginable. Le bruit de la résolution courageuse de Marie Stuart se répandit bientôt par toute l'Europe; on la comparoît à Eufrosine d'Alexandrie, à Aldegonde & autres Vierges chrétiennes de l'antiquité. Urbain VIII qui gouvernoit l'Eglise alors, lui fit un compliment distingué, dans la lettre suivante.

| | |
|---|---|
| *Dilectæ in Christo filiæ Mariæ Stuard, Hibernensi Tirconellii, Comitis sorori, Urbanus Papa VIII. Dilecta in Christo filia, Salutem & Apostolicam Benedictionem.* | A notre chere fille en Jesus-Christ Marie Stuard Comtesse de Tirconnel, Salut & Bénédiction Apostolique, Urbain VIII Pape. |

Il faut enfin qu'elle reste dans le silence cette bouche sacrilége, qui n'a point eu de honte de dire que les résolutions qu'inspire le Christianisme, énervent l'ame, & mettent obstacle aux entreprises d'un cœur généreux. Vous avez donné, notre chere fille, à toutes les Nations une preuve du contraire, & votre exemple leur a fait connoître quelle est la force & le courage que donne une foi orthodoxe, combien elle est au-dessus des dangers, & supérieure aux efforts même de l'enfer. Que ce courage est héroïque, qu'il est digne de la protection de Rome & des éloges de la renommée. L'horreur que vous avez eu de l'alliance d'un Hérétique, ressembloit à celle qu'on a du feu dont les surprises sont redoutables. La Cour n'a point eu d'attraits pour vous, & les menaces des Souverains n'ont servi qu'à vous rendre insensible. La mer, retraite des vents & des orages, séjour trop affreux de la crainte, s'est opposée à votre fuite; elle ignoroit qu'elle vous faisoit plus d'honneur que le triomphe : mais quand les montagnes seroient ensevelies dans le sein des eaux, votre confiance dans les bontés du Seigneur n'en recevroit aucune atteinte, puisque votre patrie est celle où la Religion est sur le Trône. Vous êtes venue à bout de vous dérober aux persécutions des Inquisiteurs

*Obmutescat hoc tempore, sacrilega illa vox, quæ temerè docebat Christianæ religionis consiliis, vim animorum hebetari, & fortitudinis nervos emolliri. Declarasti, Hibernensis virgo, nationibus universis quam adamantinum robur eam mentem obarmet, in quibus excubat fides orthodoxa, contemptrix periculorum, & domitrix inferni. O facinus dignum cui Roma faveat, & fama plaudat. Hæreticum conjugium, non secus ac dolosum incendium perosa, fugisti delicias Aulæ, & contempsisti Regum minas. Ipse procellarum abissus, & terroris campus, oceanus conatus est remorari fugam tuam quovis triumpho nobiliorem: sed transferantur montes in cor maris, non commovebitur in æternum mens habitans in adjutorio Altissimi. Patriam enim tuam, tantummodo esse tibi existimasti, ubi regnum gerat catholica Religio. Potuisti quidem fallere conquisitores Angliæ minitantis, at enim comitata Angelis itineris tam periculosi custodibus, non latuisti, oculos Pontificæ sollicitudinis, deducta enim in aulam Belgicæ Principis, pervenisti non modo in portum Religionis, sed & in theatrum Europæ: Isthic dum te contuemur, dilecta in Christo filia, & eam egregiis virtutibus meritam fœlicitatem præcamur,*

*à Deo qui stetit à dextris tuis ne commovereris, & dignam te existimavimus cui Pontificæ auctoritatis alloquia doceant eos labores oblivisci, quibus Angelicam tam illustris gloriæ palmam redemisti. Benedicimus tibi intimo charitatis affectu, atque cùm parentes & patriam Christo & Pontifici post habueris, scito te non demigrasse in exilium, sed in sinum clementissimæ matris properasse. Tam dulce enim nomen, & consentientem materno nomini charitatem experieris in Roma Ecclesia, ô dilecta filia, quæ Britannicarum insularum decus, & cœli gaudium haberis. Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die 13 Februarii 1627. Pontificatûs nostri anno quarto.*

d'Angleterre; mais sous la conduite des Anges qui vous ont préservée des accidens de votre voyage, vous n'avez pu échapper à nos regards paternels : car ayant été conduite à la Cour de l'Infante, sa Religion vous a reçu dans son sein, & l'Europe vous a servi de Théâtre. C'est là que vous considérant, notre chere fille en Jesus-Christ, nous demandons au Seigneur qui vous a soutenu, & nous sollicitons en votre faveur les succès heureux que vos vertus vous ont acquis. Nous vous écrivons cette lettre, dans le dessein de vous faire perdre le souvenir de vos peines & de vos travaux, peines & travaux dignes d'envie, puisqu'ils ont été pour vous la source d'une gloire immortelle. Recevez notre bénédiction pleine de tendresse, & puisque vous avez quitté vos parens & abandonné votre patrie par obéïssance pour Jesus-Christ & pour nous, soyez assurée de notre part que vous n'avez point trouvé un exil, mais une mere qui vous aime tendrement. Vous connoîtrez par vous-même que l'Eglise Romaine porte véritablement ce nom; elle vous cherira comme sa fille bien-aimée, qui fait honneur aux Isles Britanniques, & remplit de joie les esprits bienheureux. Donné à Rome à Saint Pierre sous l'anneau du Pécheur, le 13 Février 1627, & de notre Pontificat l'an 4.

M. Hume auteur de notre temps, moins estimé à Oxford qu'à Paris, dit dans son histoire de la grande Bretagne, que « Jacques I vantoit l'administration d'Irlande comme son chef-» d'œuvre; & si on examine l'affaire de près, il paroîtra que » sur ce point sa vanité n'étoit pas tout-à-fait sans fondement. » *Vol. 1. chap. 2. Pag. 41. & suiv.*

Cette assertion peut séduire l'étranger; elle ne fera pas la même impression sur des esprits mieux instruits de l'histoire de ce temps, elle doit du moins paroître un paradoxe aux Irlandois

qui sont les plus lézés dans cette affaire.

Le Monarque Anglois n'étant que Roi d'Ecosse, il fomenta la révolte des Irlandois ; il leur donna sous main du secours contre la Reine Elizabeth, soit pour assurer son droit de succession à la Couronne d'Angleterre, en affoiblissant cette Princesse ; soit pour venger le traitement inhumain qu'elle avoit fait essuyer à Marie Stuart sa mere. Etabli sur le trône Britannique, il envisagea les choses différemment. La révolte des Irlandois qui lui parut en Ecosse une action héroïque en ce qu'elle répondoit à ses vûes, devint criminelle à ses yeux lorsqu'il fut Roi d'Angleterre. La soumission la plus solemnelle des Irlandois, & principalement des Chefs de la province d'Ultonie, lors de l'avenement de Jacques au trône d'Angleterre, ne fut pas capable de détourner la foudre qui étoit prête à les écraser ; ce Prince sans autre examen ni formes juridiques, se contenta de la déposition d'un homme vil & obscur, nommé Lenane, pour faire confisquer au profit de sa Couronne, six Comtés dans l'Ultonie, comme on l'a déja vu, sous prétexte d'une conspiration chimérique, & de la fabrique de ses Ministres, mais qui n'avoit dans le fonds aucune réalité. Jacques envoya en Irlande une troupe d'Anglois & d'Ecossois fanatiques, à qui il distribua les terres confisquées. Il donna d'une main libérale à des favoris indigens, les domaines possédés depuis un grand nombre de siécles par les ô Neills, les ô Donnels, les Maguires, les Mac-Mahons, les ô Reillys, les ô Doghartys, les ô Cahanes, les ô Hanlons, les Mac-Canns, les Mac-Sweenys, les ô Boyles, les Mac-Bradys, les Mac-Caffrys, les ô Flannegans, les ô Heghertys, & un grand nombre d'autres anciens propriétaires de cette Province. Par ces donations injustes, Jacques eut le malheur d'obliger des ingrats. Ils furent par la suite les ennemis les plus invétérés de sa Maison. C'est ainsi que Dieu dont les jugemens sont impénétrables, se servit de ces protégés pour venger l'innocence opprimée.

« Toute la province d'Ultonie, dit encore Hume, étant tombée » à la Couronne par une Acte de prescription contre les Rébel- » les, on établit une compagnie à Londres, pour former de nou- » velles colonies dans cette fertile contrée. On y fit passer des » Tenanciers d'Angleterre & d'Ecosse. Les Irlandois furent éloi- » gnés des montagnes, & des lieux capables de défense, & can- » tonnés dans les pays plats. On leur enseigna l'Agriculture & les » Arts. On pourvut à leur sureté dans des habitations fixes.

Ainsi

» Ainsi de la plus sauvage & de la plus désordonnée des provinces » d'Irlande, Ulster devint bientôt celle où le regne des Loix & » d'une heureuse culture parut le mieux établi. »

Voilà de grands mots qui ne disent rien, ou du moins qui ne relevent pas beaucoup la gloire du Monarque Anglois; son zelé Panegyriste s'efforce de lui trouver du mérite dans l'injustice la plus criante; il fait consister la gloire de ce Prince dans la ruine d'une province entiere. Ce Roi, sous prétexte de civiliser les habitans d'Ultonie, commence à les réduire à la mendicité en les dépouillant de leurs héritages; il dépeuple cette contrée pour la policer; il fait déposséder un grand nombre de Seigneurs d'une haute naissance pour enrichir des Courtisans fameliques, dont on connoît à peine l'origine. « Si les montagnes d'Ecosse eussent » été mieux peuplées dans ce temps malheureux, dit un certain » Auteur, il est probable que l'on eut trouvé quelque prétexte » pour confisquer encore dans les autres provinces d'Irlande sept » ou huit Comtés afin d'étendre la colonie Ecossoise dans cette » Isle. »

Etat ancien & moderne d'Irlan. *pag.* 58.

Quil soit permis de demander à cet Auteur quel est le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois, & quelle est la reconnoissance que ce Prince mérite de leur part. On répondra sans doute que Jacques avoit introduit chez eux une heureuse culture, qu'on les avoit fait quitter les montagnes & les lieux capables de défense pour les cantonner dans les pays plats, qu'on leur avoit enseigné l'Agriculture & les Arts, &c. On pourroit demander encore à quoi servoit la connoissance des Arts & de l'Agriculture à des hommes qui n'avoient plus de terres à cultiver. Falloit-il que des enfans de bonnes maisons prissent la qualité d'artisans, de laboureur, ou de valets pour cultiver leurs propres terres au profit des aventuriers à qui Jacques I les avoit concédé? Un homme à qui on arracheroit son habit parce qu'il est déchiré, pour en faire présent à un autre? qui auroit soin de le faire raccomoder, n'auroit-il pas lieu de se plaindre? n'aimeroit-il pas mieux porter son habit, quoique déchiré, que d'aller tout nud. Voilà le bien que Jacques I avoit fait aux Irlandois: il vantoit, dit-on, son administration d'Irlande comme son chef-d'œuvre, mais sa vanité, quoi qu'en dise M. Hume, paroît mal fondée; & si la reconnoissance doit être proportionnée au bienfait, les Irlandois ne sont-ils pas en droit de détester la mémoire de ce Prince.

» Jacques, continue Hume, introduisit l'humanité & la Jus-

» tice, parmi un peuple qui avoit toujours été enſeveli juſqu'alors » dans la plus profonde barbarie. » Phraſes ſouvent répétées dans l'ouvrage de ce ſçavant Hiſtorien; elles demandent quelque diſcuſſion pour en juger ſainement, qu'on ſe remette ſous les yeux ce qu'on a ſouvent lu dans le cours de cette hiſtoire; que l'on convienne de ce principe inconteſtable, & avoué de tous les hommes cenſés, qu'un peuple chrétien & lettré n'eſt pas réputé barbare.

L'Irlande étoit célébre, tant par ſon amour pour la Religion, que par ſon application à ce qui s'appelle littérature dans les cinq, ſix, ſept & huitiéme ſiécles; les Anglois même nous l'apprennent, écoutons-les. « Les Irlandois, dit le vénérable Bede, recevoient avec bonté, dans ces temps les étrangers qui venoient de toutes parts étudier chez eux. Ils leur » fourniſſoient tout gratuitement, juſqu'aux livres néceſſaires » pour étudier. » *Quos omnes Scoti libentiſſime ſuſcipientes victum eis quotidianum ſine pretio, libros quoque ad legendum & Magiſterium gratuitum præbere curabant.*

Hiſt. Eccleſ. ge. t. Angl. *lib.* 3. *cap.* 27.

» Les Anglois Saxons, dit un Auteur non ſuſpect, alloient » en ce temps en Irlande, comme pour y acheter de belles con» noiſſances. » *Anglo-Saxones etiam noſtri illâ ætate, in Hiberniam, tanquam ad bonarum litterarum mercaturam undique confluxerunt.* « Les diſciples de S. Patrice, dit-il encore, avoient » fait un ſi grand progrès dans le Chriſtianiſme, que dans le ſié» cle ſuivant, l'Irlande fut nommée le pays des Saints. » *Ut ſubſequenti ætate Hibernia Sanctorum patria diceretur.*

Cambd. Britan. *pag.* 730.

« L'Irlande, dit un Auteur non moins célébre que les précé» dens, remportoit la palme ſur les autres Royaumes de l'Eu» rope, par la gloire de la Religion & la culture des lettres. » *Hibernia eo tempore & Religionis & bonarum litterarum laude præ aliis Europæ regnis floruit.* Voilà des témoignages hiſtoriques auxquels tout homme raiſonnable doit ſe ſoumettre; ce ſont des Anglois qui dépoſent formellement contre la témérité de celui qui prétend que la nation Irlandoiſe n'étoit jamais ſortie de la plus profonde barbarie avant le regne de Jacques I.

Uſſer. primord. Eccleſ. *cap.* 17. *pag.* 899.

Pourſuivons encore ce ſujet, & examinons l'état où étoit l'Irlande dans les ſiécles qui avoient précédé immédiatement l'arrivée des Anglois dans cette Iſle. La Religion & les Lettres ſouffrirent beaucoup dans les neuviéme & dixiéme ſiécles, par les fréquentes incurſions des Danois; mais après la défaite totale de ces

barbares au commencement du onziéme siécle, la Religion & les beaux-arts commencerent à reprendre leur premier lustre, & l'Irlande produisit alors des hommes du premier ordre pour la piété & pour les Lettres; de ce nombre furent S. Celse Archevêque d'Ardmach & Primat d'Irlande, au commencement du douziéme siécle; il fut nommé par les Auteurs contemporains, même Anglois, *vir undequaque doctissimus*, homme universellement sçavant. Saint Malachie Archevêque d'Ardmach, si connu par sa vie écrite par S. Bernard. Saint Laurent Archevêque de Dublin, qui fut canonisé par le Pape Honorius III. Christian Evêque de Lismore. Gilbert Evêque de Limerick & Légat Apostolique. Maurice autrement Matthieu Archevêque de Cashel; il étoit, au rapport de Cambrensis, homme lettré & discret, *vir litteratus & discretus*. On pourroit nommer ici plusieurs autres Prélats, & saints personnages qui avoient tous fait leurs études en Irlande, sans être redevables aux Etrangers de leur éducation; ils vivoient tous dans le siécle qui avoit précédé immédiatement l'invasion des Anglois, & quelques-uns d'entr'eux ont vécu jusqu'à l'arrivée de ces Etrangers. Voilà donc un peuple lettré depuis sa soumission à l'Evangile au cinquiéme siécle jusqu'au douziéme; il étoit par conséquent policé, puisque tout le monde est d'accord, que la Religion & les Lettres sont la source d'une bonne culture dans les mœurs, & que la Nation qui jouit de ce double avantage, est réputée Nation civilisée & non barbare.

War. de Archiepisc. Ardmach.

Topograph. Hib. *dist.* 3. *cap.* 32.

Que M. Hume nous fixe donc l'époque, & le commencement « de cette profonde barbarie d'où la Nation Irlandoise n'étoit jamais sortie avant le regne de Jacques I. » S'il est assez sincére, il faut qu'il convienne que cette époque est précisément celle de l'invasion des Anglois en Irlande; en effet, la tyrannie exercée par les Anglois dans ce pays pendant quatre cens ans, principalement dans les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth, étoit capable de rendre féroce, ou du moins grossier, le peuple le plus civilisé. La force de la vérité arrache ici à M. Hume lui-même, tout prévenu qu'il paroît être, la justification des Irlandois; écoutons-le, voici ses propres paroles rendues en François. « Les Anglois, dit-il, porterent plus loin leur tyrannie mal conçue. Au lieu d'inviter les Irlandois à recevoir les usages plus civilisés de leurs Conquérans, ils refusoient, quoiqu'ardemment sollicités, de leur communiquer le privilége

» de leurs loix, & de toutes parts, ils les traiterent comme des
» Etrangers & des ennemis; sans protection du côté de la justi-
» ce, ces malheureux habitans ne virent plus de ressource que
» dans la force; & fuyant le voisinage des villes, dont ils ne pou-
» voient approcher avec sureté, ils chercherent dans leurs bois &
» leurs marais, un asyle contre l'insolence & l'inhumanité de leurs
» maîtres: on les traitoit comme des bêtes farouches; ils le devinrent.

Le refus fait aux Irlandois de leur accorder le privilége des loix, étoit cause des désordres les plus affreux; de-là l'usurpation, la rapine, le meurtre & le violement général de la loi divine & naturelle; assassiner un Irlandois ou tuer un animal sauvage, le crime étoit égal, l'Auteur en étoit quitte en disant, que la personne qu'il avoit tuée étoit pur Irlandois & non de sang libre: *purus Hibernicus & non de libero sanguine*. En conséquence de cette déposition, les Juges prononçoient en faveur du coupable conformément aux loix, & le crime restoit impuni. Le Chevalier Davis Anglois de nation en rapporte plusieurs exemples, extraits des Archives du Château de Dublin. Dans les Nations les plus policées il y a des barbares, il y a des monstres qui dèshonorent l'humanité, mais ce sont des particuliers que la justice a soin de punir sévérement, selon la qualité de leurs crimes. Ici c'est une Nation, ce sont les loix qui autorisent des cruautés inconcevables. Telle a été pendant plusieurs siécles la conduite des Anglois par rapport à ce peuple infortuné; ils ont encore l'audace de traiter de barbares des humains, dont l'unique crime étoit de vouloir défendre leur Religion & leurs patrimoines, contre les criminelles entreprises des usurpateurs; si l'on examine les droits primitifs des deux peuples, si l'on pése au poids du sanctuaire les raisons des uns & des autres, les Anglois risqueront d'être trouvés plus barbares que ceux qu'ils qualifient ainsi.

; Relat. hist.

Il y avoit long-temps que les Irlandois gémissoient sous le joug de la tyrannie, ils n'étoient plus un peuple libre; environnés de toutes parts par un ennemi impitoyable qui leur causoit de fréquentes alarmes, ils étoient dans une espéce d'impossibilité de cultiver les beaux Arts: les hostilités & les dévastations inséparables de la guerre, la misére, la pauvreté & la famine qui en sont ordinairement les effets, ont pu contribuer à rendre ce peuple moins civilisé, sans qu'il soit tombé dans cette profonde barbarie dont parle M. Hume.

« De toutes les provinces d'Irlande, dit notre Auteur, l'Ul-
» tonie étoit en ce temps la plus sauvage. » C'est le style Anglois. Le plus ou le moins de résistance de la part des Irlandois à la domination Angloise, étoit alors la mesure de leur bonne ou mauvaise culture. Les Ultoniens étoient un peuple libre & belliqueux, qui dédaignoit les fers; ils se distinguerent contre les Anglois plus que les autres provinces, sur-tout pendant les quinze dernieres années du regne d'Elizabeth; ils furent par conséquent plus féroces & plus sauvages aux yeux de ces usurpateurs que le reste de l'Irlande. Mais grace à Jacques I, « l'Ultonie, dit Hume, devint bientôt la province où le » regne des loix & d'une heureuse culture parut le mieux établi. »

Notre Auteur semble conclurre à la barbarie des Irlandois, de certaines coutumes usitées chez eux. « Par la loi ou la cou- » tume qui se nommoit Brehon, dit-il, nul crime n'étoit puni » de mort, sans en excepter les plus énormes; le coupable en » étoit quitte, pour une amende pécuniaire. Comme le meur- » tre même n'exposoit pas à d'autre punition, chacun avoit son » prix fixe, c'est-à-dire, une valeur attachée à sa personne, & » proportionnée à son rang. Celui qui étoit disposé à le payer, » ne devoit pas craindre d'assassiner son ennemi. Ce prix de cha- » que Irlandois s'appelloit son Eric.

Qu'il est ridicule de taxer de barbarie dans une Nation des coutumes usitées chez des peuples policés? La coutume qu'on reproche ici aux Irlandois étoit anciennement en usage chez les Francs; on en trouve des exemples dans la loi Salique. Athelstan Roi Saxon d'Angleterre dans le dixiéme siécle, legislateur & l'un des grands Princes qui avoient gouverné ce Royaume, entre autres loix, en fit une, par laquelle il regla le prix des homicides proportionné aux différens rangs des Ecclésiastiques & des Laïcs; ce prix nommé chez eux Weregild, repondoit à l'Eric des Irlandois. *Antiqua lex sancita ab Athelstano de Weregildis, id est, de diverso pretio homicidiorum, gradus spiritualium & temporalium, &c.* « Le Gavelkinde & le Tanistry, dit encore notre » Auteur, deux autres coutumes qui regardoient la propriété des » biens, n'étoient pas moins absurdes. » La coutume nommée Gavelkinde, étoit en usage chez les habitans du Comté de Kent & ailleurs en Angleterre; les terres ne descendoient pas aux seuls aînés chez ce peuple, l'égal partage des terres entre les freres

Seld. tit. Honor. Part II. *cap.* 5. *pag.* 342.

Baker Chron. d'Angl. au regne de Guillaume I. *pag.* 27.

étoit la coutume chez eux ; Guillaume le Conquérant leur confirma cet usage à l'imitation des Rois ses prédécesseurs. On a vu partager la France sous la premiere race en autant de Royaumes qu'il y avoit de Princes.

Le regne de Jacques fut paisible, il n'eut pas de guerres avec ses voisins. Sa prodigalité le jetta dans une indigence continuelle, la Cour étoit toujours occupée des intrigues des favoris, on n'y voyoit que luxe, mascarade, bals & autres divertissemens de cette espéce, de sorte que son engourdissement dans les plaisirs, sa mollesse, peut-être un défaut de courage, formerent cette aversion pour la guerre, qu'il vouloit qu'on crut être l'effet de sa capacité, de sa prudence & d'une politique rafinée. Les Ecrivains ne sont pas d'accord touchant le caractère de ce Prince; les uns lui prodiguent des éloges, les autres l'accablent d'invectives; selon les uns, c'est le modéle accompli d'un Roi juste, sage, ami de son peuple, seul comparable à Salomon ; chez les autres, c'est un monstre d'irréligion & de tyrannie. Jacques avoit des idées singulieres sur le gouvernement & la Religion ; il croyoit sa puissance arbitraire, il avoit adopté le systême de l'indifférence des dogmes, essentiels ou contraires au salut; il n'étoit ni bon Protestant ni bon Catholique; il trouvoit toutes les Religions également bonnes, pourvu qu'elles enseignassent l'obéissance passive au Souverain. Son principal objet étoit l'établissement de sa puissance despotique : à peine fut-il sur le trône d'Angleterre, que ses démarches annoncerent la servitude qu'il vouloit imposer; il perdit par là la confiance & l'affection de ses nouveaux sujets; on le vit regner avec tant de violence, que son peuple détesta sa tyrannie, & que l'étranger le méprisa.

Jacques persécuta beaucoup les Catholiques dans ses Etats ; il fit publier plusieurs Edits contre eux, & leur fit sentir toute la sévérité des loix: il fit paroître trop de foiblesse pour les Puritains, ennemis par principes du gouvernement Monarchique ; il les laissa se multiplier, & son indolence fut fatale à ses descendans. Ce Prince avoit une érudition peu commune aux hommes de son rang, mais son sçavoir touchoit à la pédanterie, c'est ce qui faisoit dire qu'il étoit plus propre pour être régent à Oxford que pour gouverner un Royaume.

Jacques I mourut le 27 Mars de l'année 1625 âgé de cinquante-neuf ans, dont il regna vingt-deux en Angleterre : il eut

d'Anne son épouse, fille de Frédéric II, Roi de Dannemarck, deux fils, sçavoir, Henri & Charles : le premier mourut avant son pere, & le second fut son successeur sur le trône. Il eut aussi une fille nommée Elizabeth ; elle épousa Fréderic cinquiéme du nom, Comte Palatin du Rhin. Il nâquit de ce mariage plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe, entr'autres, Sophie qui épousa Ernest de Brunswick Duc d'Hanover. De cette alliance descendent les Rois de la Maison d'Hanover qui regne aujourd'hui en Angleterre.

Charles, fils unique de Jacques I, lui succéda sur le trône d'Angleterre sous le nom de Charles I. Ce Prince épousa au mois de Mai suivant, Henriette fille d'Henri IV Roi de France & de Navarre. Les qualités éminentes de Charles I, sembloient annoncer un regne plus heureux, que celui par lequel ce Prince infortuné termina sa vie mortelle. Le fanatisme de ses sujets fut cause de ses malheurs : en voici la source. An. 1625.

Le Puritanisme, qui est une réforme de la Religion Anglicane, & qui fut cause de l'horrible catastrophe arrivée à Marie Stuart, se répandit en Ecosse pendant la minorité de Jacques son fils ; ce Prince devenu Roi de la grande Bretagne, voulut arrêter le progrès des Sectaires, & réunir ses sujets Anglois & Ecossois par une uniformité de culte. Pour cet effet, il composa, du consentement de l'assemblée générale d'Aberdeen, une Liturgie ou forme commune de priere. Il l'envoya ensuite en Ecosse pour être adoptée par l'Eglise de ce Royaume ; mais la mort de ce Monarque arrivée dans cet interval suspendit l'exécution de ses ordres. Baker Chron. d'Anglet. à l'an 1637.

Charles I voulant marcher sur les traces du Roi son pere, ordonna l'observance de la priere commune, & de la Liturgie Anglicane dans sa Chapelle à Edinbourgh, & consulta les moyens de les faire recevoir dans tout son Royaume d'Ecosse. La Liturgie Anglicane, semblable à une maison mal construite qui a souvent besoin de réparation, fut corrigée & imprimée à Londres par ordre du Roi; on l'envoya ensuite en Ecosse; les Evêques & les Nobles du Conseil du Roi assemblés à Edinbourgh, en ordonnerent la lecture dans la grande Eglise le 23 de Juillet, après l'avoir annoncé au peuple le Dimanche précédent ; le concours fut grand, le Doyen d'Edinbourgh chargé de faire la lecture de la Liturgie, monta en chaire, & à peine eut-il ouvert le livre, qu'il fut interrompu par les cris redou-

blés, & le bruit que fit la populace ; une vieille Ecossoise nommée Jeanne Gaddis, se leva dans la foule, & prenant une sellette qui lui servoit de siége, la jetta à la tête du Prédicateur, en criant, *Retire-toi, perfide larron ; viens-tu nous dire ici la Messe.* (*a*) L'Episcopat ne fut pas plus respecté par ces furieux, l'Evêque d'Edinbourgh monta en chaire dans l'espérance d'appaiser le tumulte, en leur représentant la sainteté du lieu ; mais toutes ces remontrances furent inutiles, la populace s'émeuta davantage, les bâtons, les escabelles, & les autres meubles de l'Eglise, voloient autour du Prélat, de sorte que sa vie auroit été en danger, sans le secours que lui procurerent le Prévôt & les Officiers de la ville : ces Magistrats firent sortir les révoltés qui casserent les vîtres de l'Eglise, pendant que le Doyen d'Edinbourgh achevoit sa mission.

An. 1638. C'est ici l'époque de la décadence de l'autorité Royale dans les deux Royaumes d'Ecosse & d'Angleterre. Les Ecossois s'opposerent ouvertement aux ordres du Roi, ils firent des assemblées, où sous prétexte de Religion ils secouerent le joug, & se préparerent à la guerre ; ils demanderent du secours aux Etats voisins, & firent revenir de Suede & de la Hollande quelques habiles Généraux de leur Nation pour les employer dans leur armée : ils se rendirent maîtres des Châteaux d'Edinbourgh, Dunbarton & autres places fortes. Ils tirerent de l'Arcenal du Roi à Dalkeyth des armes & autres munitions de guerre ; ils donnerent enfin le commandement de leur armée à Alexandre Lesly, homme d'expérience dans le metier de la guerre.

An. 1639. Bak. *ibid.* à l'an 1640. Le Roi de son côté fit assembler une armée considérable avec laquelle il marcha vers Berwick, pour punir l'insolence de ses sujets révoltés ; Sa Majesté campa à deux milles de Berwick, & en même-temps le Général Lesly se trouva avec l'armée qu'il commandoit à quelque distance de l'armée Royale ; les Ecossois étant mal pourvus & hors d'état d'agir, on fit faire des propositions au Roi, qu'il eut la foiblesse d'accepter moyennant une feinte soumission de la part des Rébelles ; mais le feu de la révolte n'étoit pas encore éteint, il couvoit sous les cendres de cette pacification équivoque : il éclata avec plus de violence en

(*a*) Les Puritains reprochoient aux Protestans de s'être écartés de la simplicité de l'Evangile en adoptant trop les superstitions des Catholiques. C'est ainsi qu'ils traitent les usages de l'Eglise Romaine.

1640.

1640. Les Fanatiques entrerent à main armée en Angleterre, défirent les troupes du Roi à Newborn, & se rendirent maîtres de Newcastle.

Le Roi allarmé par le succès de ses ennemis, dit le Lord Castlehaven (*a*), se rendit à York où il assembla le grand Conseil; il étoit composé de tous les Pairs du Royaume; on ordonna une conférence à Rippon pour traiter d'une suspension d'armes: elle fut conclue, à condition de payer aux Ecossois vingt-cinq milles livres sterlings par mois, condition honteuse pour la nation Angloise. Mémoires du Lord Castlehaven, *pag. 6. 7. &c.*

Les Fanatiques d'Ecosse avoient des amis en Angleterre, même parmi les Seigneurs du Conseil; tout leur étoit favorable dans ce tribunal. Ils pousserent l'insolence au point de faire publier à la tête de l'armée, un écrit par lequel ils s'engageoient à ne mettre bas les armes, que la Religion réformée (*b*) ne fut établie sur un pied ferme chez les deux Nations, & les opposans, sçavoir les Evêques (Protestans) punis selon les loix, principalement l'Archevêque de Cantorbery & le Comte de Strafford. Cet écrit séditieux fut répandu à Londres & dans les grandes villes du Royaume. Baker. *ibid.*

Le peuple demandoit alors un Parlement. Le Roi ayant congédié les Pairs, donna ses ordres pour la convocation du *sanguinaire* Parlement, comme l'appelle un Auteur Anglois, qui s'assembla à Westminster, le 3 Novembre suivant; il fit périr ce Prince, & renversa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la Monarchie avec le Monarque. Le venin du Puritanisme ayant gagné ce corps, & sur-tout la Chambre basse, le Fanatisme y trouva de l'appui, tandis que le Roi n'y trouvoit que contradiction à ses volontés. Ce Prince représenta, à l'ouverture de la premiere session de ce Parlement, que

(*a*) Jacques Touchett Comte de Castlehaven, descendoit d'une très-ancienne & noble famille d'Angleterre; ses ancêtres furent Barons depuis le regne d'Edouard I, sous le titre de Lord Audley. Les honneurs & les vastes possessions de cette famille, furent confisqués sur le pere de celui dont il est question ici. Celui-ci fut dédommagé par une nouvelle création de Comte de Castlehaven en Irlande que Charles I fit en sa faveur, & par de grandes terres que ce Prince lui fit donner dans ce Royaume. Ce Seigneur, Anglois de naissance, étoit homme d'honneur & de sentiment, & fort attaché aux intérêts de son Prince; il avoit servi en Irlande contre les Parlementaires, depuis le commencement de la guerre en 1642. Il étoit par conséquent temoin de tout ce qui s'y étoit passé dans ces temps de troubles; il en écrivit des Mémoires qui furent imprimés en 1684 à Londres. On aura souvent occasion de les citer ici.

(*b*) Il faut entendre ici par Religion réformée, celle des Protestans, réformée par les Puritains.

les Ecossois fanatiques, sans aucun sujet légitime, étoient entrés à main armée en Angleterre, & qu'ils dévastoient impunément les provinces du Royaume. Sa Majesté proposa aux deux Chambres de concourir avec elle dans tout ce qui seroit nécessaire pour supprimer la rébellion, & protéger les fidéles sujets contre la tyrannie. Ce discours fut mal reçu, & ne servit qu'à échauffer de plus en plus les esprits des factieux; au lieu de déclarer traîtres & rébelles, les Ecossois armés contre leur Souverain, ils les traiterent de chers confreres, & leur donnerent trois cens mille livres sterlings de gratification pour leurs bons services. Comme on se débattoit dans l'assemblée touchant la maniere de payer cette somme, Gervase Holles Gentilhomme & membre de l'assemblée, en fut expulsé à la pluralité des voix: ce qui lui valut ce traitement, c'est qu'il avoit dit, que « la » meilleure maniere de payer ces rébelles étoit de les chasser du » Royaume par les armes. » Autant les Fanatiques d'Ecosse furent caressés alors par ceux d'Angleterre, autant les amis du Roi furent humiliés & méprisés; & plus ce foible Prince cédoit à leur fureur, & se soumettoit à leurs demandes les plus extravagantes, dans l'espérance de les ramener à leur devoir, plus ils devenoient insolens & impérieux: comme s'il n'y eut rien moins que le renversement du gouvernement capable de satisfaire leur ambition. Ce Parlement obtint d'abord du Roi le privilége inconnu jusqu'alors dans ce Royaume, d'être triennal & ensuite perpétuel; par cette concession le Roi n'étoit plus le maître; on envoya les Evêques (Protestans) à la Tour, & le Monarque se trouva tout d'un coup privé de vingt-six voix dans le Parlement, de sorte que le dessein de ce Sénat contre le Monarque & la Monarchie n'étoit plus équivoque.

Mémoires de Castlehaven. ibid.

Baker. *ibid.*

L'infortuné Charles étoit trahi de tous côtés; tout annonçoit ses malheurs, & la chute de la Monarchie; les Ecossois fanatiques que le pere avoit comblé de biens en Irlande au dépens des Catholiques, comme on l'a déja vu, se liguerent avec leurs confreres d'Angleterre & d'Ecosse, pour perdre le fils; les premiers voyant que ceux-ci avoient conspiré contre l'Episcopat & la Monarchie, jugerent que les circonstances étoient favorables pour abolir la Catholicité en Irlande; ils présenterent pour cet effet, une Requête signée de plusieurs milliers d'entr'eux au Parlement rébelle d'Angleterre: elle avoit pour objet de prier le Parlement de forcer les *Papistes Irlandois* ou à devenir

Relation des troubles d'Ir. édit. de Londres en 1660. *p.* 3.
Irelands Case, *pag.* 19. *& suiv.*

Proteſtans, ou bien à quitter le Royaume; & d'ordonner que tous ceux qui contreviendroient à cette loi, fuſſent pendus à leurs portes. Ils ſe croyoient ſi aſſurés d'obtenir ce qu'ils demandoient, qu'ils ſe vantoient publiquement qu'au bout d'une année il n'y auroit pas un ſeul Catholique dans toute l'étendue de l'Iſle.

Le Fanatiques ayant fait courir cette infâme Requête pour la faire ſouſcrire par leurs partiſans, elle tomba entre les mains de quelques Catholiques en Ultonie; ce fut par les bons offices d'un Miniſtre nommé Primroſe, qui, malgré ſes préjugés, eut horreur d'un projet ſi peu chrétien. Cette découverte allarma les Catholiques; ils ſe crurent en droit, & dans la néceſſité de ſe plaindre au Gouvernement d'une démarche auſſi violente que contraire aux aſſurances réitérées de protection qu'ils avoient effectivement droit de reclamer; mais ce devoit être en vain. Les Chevaliers Guillaume Parſons & Jean Borlaſe, gouvernoient en qualité de Lords Juſticiers pendant l'abſence du Vice-Roi. (*a*) Ils étoient Preſbytériens rigides; ils s'étoient déja ouvertement déclarés pour le Parlement contre le Roi, & étoient peu diſpoſés par conſéquent à écouter les plaintes des Catholiques. D'ailleurs les affaires du Roi étoient ſi embrouillées en Angleterre, qu'il lui étoit impoſſible de remédier à ces déſordres: il n'y avoit rien à eſpérer de la protection de ce Prince en faveur des Catholiques, ſur-tout ceux d'Irlande, dans un temps que la Chambre des Communes le portoit ſi haut contre les Evêques & le Clergé Proteſtant d'Angleterre. Tel étoit l'état des affaires en Irlande avant le maſſacre arrivé dans ce Royaume en 1641. La conſternation fut grande parmi les Catholiques; ils ſe voyoient abandonnés à la fureur de leurs ennemis, mais ils ne voyoient pas de remede à leurs maux.

Pendant que les Catholiques d'Irlande délibéroient entr'eux ſur le parti qu'il falloit prendre dans une criſe ſi embarraſſante, le Roi vit, quoique trop tard, ce que ſon Parlement rébelle tramoit contre lui en Angleterre: il chargea le Marquis d'Antrim de ſes inſtructions au Comte d'Ormond, alors Lieutenant général de ſon armée en Irlande; il ordonna à ce Comte de concerter avec ſes autres fidéles ſujets de cette Nation, les moyens les

Irelands Caſe. *pag.* 26. 27.

(*a*) Le Comte de Strafford fut Vice-Roi d'Irlande, juſqu'au 12 de Mars 1641, qu'il fut décapité en Angleterre; la Vice-Royauté d'Irlande fut donnée alors au Comte de Leiceſter.

plus propres pour se saisir des Justiciers Parlementaires ; & pour se déclarer en faveur de Sa Majesté contre les procédés du Parlement Anglois.

Le Comte communiqua en effet sa commission à un nombre choisi de Catholiques & de Protestans : après quelques conférences tenues à ce sujet, ils arrêterent le 16 Novembre 1641, jour auquel le Parlement d'Irlande devoit s'assembler, pour l'exécution du projet.

Pour éviter la confusion dans le récit des faits, il faut suivre l'ordre des évenemens, & des motifs qui y ont influé ; il faut distinguer le soulevement des Irlandois contre le Gouvernement Parlementaire, la tentative qu'ils firent pour se saisir du Château de Dublin, les hostilités commises en Ultonie par les troupes de Phelim ô Neill, de l'horrible massacre qui suivit après.

Les anciens Irlandois envers qui le Lord d'Ormond avoit recommandé un grand secret, ayant eu vent de ce projet, en furent extrêmement offensés ; ils prétendoient qu'ils ne méritoient pas moins la confiance du Roi que les meilleurs de ses sujets ; en effet, cette distinction étoit hors de saison, & contraire aux intérêts de la bonne cause. Le Chevalier Phelim ô Neill, Rory

Irelands Case. *pag* 28.

ô-Morra Seigneur de Ballina au Comté de Kildare (*a*), Connor Maguire Lord Baron d'Inis Killing, Mac-Mahon de Monaghan, Philippe ô Reilly chef de Cavan, avec quelques autres Nobles de la province d'Ultonie, prirent la résolution de prévenir Ormond ; ils se proposoient de mériter par leur service, non-seulement une tolérance en fait de Religion, comme l'avoient obtenue peu auparavant les Ligueurs Ecossois, mais encore la restitution des héritages qui leur avoient été si injustement enlevés environ trente ans auparavant par les Presbytériens Anglois & Ecossois, dont l'affection envers le Parlement rébelle n'étoit plus équivoque.

Mém. de Castlehaven. *pag*. 9.

Ces Seigneurs prirent le 23 Octobre de ladite année 1641, pour l'exécution des mesures qu'ils avoient prises pour s'emparer en même temps du Château de Dublin, avec les Lords Justiciers, & de quelques places fortes dans le nord. Le Lord Maguire &

(*a*) Il descendoit de l'illustre Tribu des ô Morras de Leix, si fameuse par son attachement aux intérêts de la Religion & de la Patrie, & par ses généreux efforts en faveur de l'une & de l'autre, principalement sous le regne d'Elizabeth ; cette Maison n'est pas éteinte.

quelques autres Seignéurs du pays, étoient chargés de l'expédition de Dublin. Il manqua son coup, son dessein ayant été découvert la veille de son exécution par un de ses domestiques nommé Connelly ; ce traître fut bien recompensé ; il embrassa ensuite la Religion protestante, & sa postérité joue aujourd'hui un rolle considérable en Irlande. Maguire & Mac-Mahon ayant été faits prisonniers furent envoyés en Angleterre, & exécutés à Tyburn. Le Chevalier Phelim ô Neill eut un meilleur succès dans l'Ultonie, où il se rendit maître de Charlemont & de quelques autres places fortes.

Le Comte de Castlehaven nous donne un précis des griefs de ces Seigneurs, & des motifs qui les avoient excités à la rébellion. Il dit, 1°. que les Gouverneurs Anglois d'Irlande bien loin de traiter les Irlandois comme des sujets libres, les regardoient comme une Nation conquise : ce même Seigneur ajoute que, lorsqu'un peuple mécontent est ainsi traité, il croit aisément qu'il n'est obligé d'obéir qu'autant qu'il y est forcé, & qu'en conséquence il se croit en droit de regagner sa liberté lorsqu'il le peut, par la même voye par laquelle il l'avoit perdue. Mémoires, pag. 10. & suiv.

2°. Ces Seigneurs, ajoute le même Gentilhomme Anglois, étoient mécontens de ce que Jacques I avoit fait confisquer six Comtés dans l'Ultonie pour enrichir les Ecossois, sans dédommager les anciens propriétaires, dont plusieurs n'avoient jamais trempé dans la rébellion de Tirone qui avoit servi de prétexte à cette confiscation.

3°. La conduite irréguliere du Comte de Strafford avoit beaucoup allarmé ces Seigneurs, (c'est toujours Castlehaven qui parle,) Ce Comte, Vice-Roi d'Irlande, vers l'an 1635, ne voulut pas perdre l'occasion de s'enrichir lui-même aussi-bien que ses créatures ; il imagina de chercher & de controuver des défauts dans les titres des possessions de plusieurs Gentilshommes dans les trois provinces de Lagenie, Momonie & Conacie, qui avoient paisiblement joui de leurs héritages depuis plusieurs siécles. Un seul exemple suffira pour mettre le Lecteur au fait, de la maniere injuste dont ce Gouverneur usoit dans ces sortes de recherches. Les ô Brenans propriétaires d'un beau territoire nommé Idough, dans le Comté de Kilkenny, furent jugés possesseurs illégitimes de ce canton, sous prétexte que Henri II y avoit quelque droit près de cinq cens ans auparavant. Ce prétendu droit qui ne fut pas prouvé, suffit pour obtenir contre ces Irelands Case, pag. 18. 19.

prétendus détenteurs du bien d'autrui, une Sentence de déguerpissement. Le Chevalier Christophe Wandesford parent du Vice-Roi, obtint la donation entiere de ce territoire avec des Lettres-Patentes pour lui en confirmer la possession. Cependant l'expérience fait voir, que lorsqu'il s'agit d'envahir le bien propre des peuples, ni Religion, ni fidélité, ne sont pas capables de les contenir dans les bornes de l'obéissance, aussitôt qu'ils se trouvent en état de s'opposer à la force qui les accable. On peut faire valoir ici l'exemple des Trivernates : ce peuple écrasé par les Romains, envoya des Ambassadeurs à Rome, pour demander la paix ; s'étant présenté devant le Sénat, on leur demanda quelle paix les Romains devoient attendre d'un peuple qui l'avoit si souvent violée. Les Envoyés répondirent avec fermeté, « Si elle est bonne, dirent-ils, elle sera durable ; mais si » elle est mauvaise, elle ne tiendra pas long-temps. Ne pensez » pas, ajouterent-ils, que des peuples se soumettent à des con» ditions qui les gênent, qu'autant qu'ils y sont contraints. »

*Liv. lib.* 8.

4°. Depuis la convocation du Parlement d'Angleterre, (dit encore le Comte de Castlehaven,) on avoit fait des loix penales contre les Catholiques de ce Royaume ; ce Tribunal avoit reçu plusieurs Requêtes à l'effet de traiter les Catholiques d'Irlande avec la même rigueur. Il n'en falloit pas davantage pour mettre en garde lorsque l'occasion s'en présenteroit, un peuple si attaché à l'ancienne Religion.

5°. Enfin les Ecossois ayant pris les armes contre leur Prince légitime, sous prétexte de faire redresser des griefs, réussirent non-seulement à se faire accorder de nouveaux privileges, entr'autres, l'exercice d'une nouvelle Religion, mais encore la somme de trois cens mille livres, avec huit cens cinquante livres par jour, pendant plusieurs mois. Est-il étonnant, conclud le Comte de Castlehaven, que les Irlandois fussent animés par l'exemple des Ecossois ; & même le cas n'étoit-il pas différent, puisqu'ils prirent les armes, bien moins contre leur Souverain, que contre ses sujets révoltés ; ils ne vouloient pas introduire une nouvelle Religion dans l'Etat ; ils demandoient seulement l'exercice libre de l'ancienne, professée chez eux depuis tant de siécles.

Irelands Case. pag. 30. & suiv.

La conspiration de Maguire & autres Catholiques d'Irlande, fut assez du gout des Lords Justiciers & autres membres du Conseil ; ils étoient trop intéressés, & en même temps trop habiles

pour laisser échapper une occasion si favorable de se faire adjuger les terres des Catholiques ; ils goutoient d'avance les douceurs de la confiscation ; mais il fallut sauver les apparences : ils firent publier des Déclarations contre les rébelles d'Ultonie, & inviterent tous les fidéles sujets du Roi à s'unir pour supprimer la révolte, quoique dans le fonds ils eussent souhaité qu'elle se répandît dans les autres provinces, afin des les engager dans le même crime, & de les rendre repréhensibles par les loix.

Le Parlement s'assembla sur ces entrefaites dans le Château de Dublin le 16 Novembre; il étoit composé de Catholiques & de Protestans; les Lords Justiciers Parsons & Borlase, leur ayant exposé l'horreur de la rébellion qui venoit de se faire sentir, & la nécessité d'en prévenir les suites, les deux Chambres protesterent d'une voix unanime contre cette rébellion, elles souscrivirent à un acte public, par lequel elles s'engagerent à sacrifier leur vie & leur fortune, pour soutenir les intérêts de Sa Majesté & la tranquillité de son Gouvernement; mais cette résolution ne cadroit pas avec les desseins des Lords Justiciers, à qui on avoit entendu dire souvent que « plus il y auroit de ré» belles, plus il y auroit de terres confisquées à leur profit. » En effet, pour obvier à un projet si contraire à leurs intérêts, ils prorogerent le Parlement au grand mécontentement des deux Chambres, & de tous les hommes sensés en général.

An. 1641.

Mémoires de Castlehaven pag. 31. & suiv.

Mém. de Castlehaven p. 34. 35.

Ce procédé releva considérablement le courage des mécontens qui avoient commencé la tragédie ; ils prirent les armes par-tout, & de ces foibles commencemens on forma une armée formidable, en état de faire le siége de Drogheda. Le Major Roper fut envoyé de Dublin à la tête de sept ou huit cens hommes au secours de cette place ; il fut défait à Gillianstown par les troupes de Cavan, commandées par Philippe ô Reilly, chef de l'ancienne Tribu des ô Reillys de cette contrée; les Vainqueurs forcerent le pays des environs à payer une contribution hebdomadaire pour se soutenir, comme les Ecossois avoient fait l'année précédente dans le Nord de l'Angleterre ; mais cette faute qui étoit criminelle dans les premiers en Irlande, fut regardée en Angleterre par le Roi, comme très-graciable chez les derniers.

La conduite que les Gouverneurs d'Irlande tinrent à l'égard des Catholiques à qui ils refuserent des armes, fait voir que leur dessein étoit de nourrir la révolte du Nord, dans l'espéran-

ce que la contagion se répandroit par tout le Royaume: nonobstant les offres que plusieurs faisoient de servir le Roi, ou de donner des suretés pour leur bonne conduite, ils furent traités par-tout, plutôt comme rébelles que comme sujets. La violence fut poussée si loin, que le Comte de Castlehaven, qui avoit osé parler en faveur de gens si cruellement opprimés, fut arrêté & gardé en prison pendant plusieurs mois; il y seroit probablement resté toute sa vie au risque de perdre la tête, s'il n'avoit pas eu le bonheur de s'échapper de leurs mains.

Irelands Case. *p.* 32. *& suiv.*

Le Roi à qui on avoit caché & dissimulé jusqu'alors les affaires d'Irlande, découvrit à la fin, quoique trop tard, l'origine des soulevemens arrivés dans ce Royaume. Ce Prince vit bien que les troubles d'Irlande avoient une source commune avec la révolte de la partie républicaine de ses sujets Anglois & Ecossois, qui avoit formé le projet de perdre Sa Majesté & ses amis. Voici comme ce Prince s'explique là-dessus dans le douziéme Chapitre de son Eikon Basilike. « Certes, dit-il, c'est le sentiment d'un grand nombre d'hommes sensés, que la rigueur outrée, & l'injuste sévérité employées par certaines personnes en Angleterre, furent cause que les éteincelles de mécontentement que les Irlandois couvoient depuis long-temps, avoient dégéneré en flammes de rébellion; lorsque le mécontentement d'un peuple est suivi par le désespoir, & l'oppression par la crainte d'une entiere extirpation, la révolte suit naturellement.... tant pour se délivrer de leurs contraintes actuelles, que pour prévenir les rigueurs à venir, dont il sont menacés, par le zéle intéressé ou la fureur peu charitable de certains hommes qui s'imaginent que c'est une preuve de la vérité de leur Religion, que de n'en vouloir souffrir d'autre que la leur. » Ce Prince ajoute encore: « Il y a un certain zele qui regarde comme tiedeur une modération compatissante; on aime mieux être cruel, que de passer pour être indifférent; on est souvent plus avide de tuer l'ours pour avoir sa peau, que pour aucun mal qu'il a fait; la confiscation des terres est plus avantageuse que la charité qui ordonne de sauver la vie des propriétaires, ou de réformer leurs erreurs. Je crois, conclud enfin ce Prince, que ceux qui ont commencé à brouiller mes autres Royaumes, sont grandement criminels, en ce qu'ils n'ont pas arrêté cette horrible effusion de sang en Irlande. »

Mém. de Castlehaven *p.* 20. 21.

Irelands Case. *p.* 32. 33.

C'est Charles I lui-même, qui fait l'apologie des Catholiques d'Irlande,

d'Irlande ; il attribue la révolte des Irlandois au zéle outré des uns qui vouloient gêner leurs consciences, & à la cupidité des autres, qui, pour envahir leurs biens, les mettoient malgré eux dans le cas de la confiscation. Le Roi en étoit si persuadé que voulant y remédier, il envoya des ordres aux Lords Justiciers d'Irlande, de publier en son nom une amnistie générale à tous ceux qui se soumettroient dans l'espace de quarante jours. Cet ordre fut un coup de foudre prêt à faire échouer les projets de ces sangsues, qui jusqu'alors se promettoient de vastes terres par la révolte des Irlandois. Mais il falloit se tirer de cet embarras. Les Justiciers pour obéir au Roi firent publier ses ordres, mais avec restriction : au lieu de quarante jours que ce Prince accordoit aux Irlandois pour rentrer en grace, ces Gouverneurs se contenterent d'en donner dix ; au lieu que les graces du Monarque s'étendoient à tous les habitans, de quelque état & de quelque condition qu'ils fussent, les Justiciers exclurent de leur propre autorité de l'amnistie, tous ceux qui possédoient des biens fonds. L'impossibilité de se rendre en dix jours à Dublin des quartiers éloignés du Royaume, & l'injustice de l'exclusion donnée contre les ordres du Roi aux propriétaires des terres, faisoient assez voir les mauvais desseins de ces Gouverneurs ; ils se sentoient appuyés des Fanatiques d'Angleterre & d'Ecosse, ainsi rien ne les arrêtoit. Afin d'empêcher le Roi de se mêler davantage des affaires d'Irlande, ils résolurent de punir sévérement tous ceux qui oseroient lui en rendre compte. Le Chevalier Jean Read qui eut la témérité de promettre aux Catholiques d'exposer leurs griefs à Sa Majesté, étant tombé entre les mains du Marquis d'Ormond, ce Seigneur l'envoya à Dublin, il y fut interrogé par les Justiciers, il avoua tout & fut conduit en prison, où il subit la question par ordre de ces tyrans. Ils se flatterent d'obliger, à force de tourmens, ce Chevalier, d'accuser le Roi même & la Reine, d'avoir eu part à la révolte des Irlandois. Vers le même temps Patrice Barnewal Seigneur de Kilbrew âgé de soixante-six ans, eut le même traitement ; son crime étoit de s'être présenté sur la foi de l'amnistie proposée à tous ceux qui se soumettroient dans dix jours après la publication ; mais ce Seigneur n'eut pas l'esprit de penser que les propriétaires des fiefs, étant plus criminels que les autres à cause de leurs terres, furent exceptés par les Justiciers de la grace de l'amnistie.

Mém. de Castlehaven. p. 38. 39.

Les Irlandois qui avoient pris les armes dans la province d'Ul-

tonie, s'étoient contentés jusqu'ici de piller & de dépouiller ceux des Protestans, qu'ils ne trouvoient pas encore en armes contre eux, sans toucher à la vie d'aucun : le témoignage du Chevalier Jean Temple ne doit pas être suspect ici. « Les Irlandois » d'Ulster, dit-il, dans le commencement & pendant les pre» miers jours après leur révolte, avoient massacré peu d'Anglois. » Ils se contenterent de forcer leurs maisons, de prendre leurs » biens & meubles, & de se saisir de leurs troupeaux. » Les Lords Justiciers & le Conseil d'Irlande, écrivirent une lettre à ce sujet, au Vice-Roi alors en Angleterre, elle est datée du 25 Octobre 1641 : par cette lettre rapportée dans l'histoire de la rébellion du Chevalier Temple, ces Gouverneurs rendent compte au Vice-Roi, de la rébellion des Irlandois, d'après, disent-ils, la relation de quelques personnes de rang en Ultonie. Cette lettre dit seulement que, « les Irlandois au commence» ment de leur révolte avoient pillé & brulé les maisons des » Anglois. » On n'y fait pas mention d'aucun Anglois massacré; on y ajoute, « Excepté les pillages & les incendies, nous n'ap» prenons jusqu'à présent rien autre chose d'eux. » Le Lord Blaney, le Chevalier Arthur Terringham & autres chefs des Anglois, étant alors en Ultonie, eurent soin d'avertir les Lords Justiciers, de ce qui se passoit sous leurs yeux ; il n'est pas probable qu'ils eussent omis une circonstance aussi horrible que le massacre prétendu d'un grand nombre de Protestans ; il est encore moins probable qu'ils l'eussent ignoré.

Hist. de la rébellion.

Aussitôt la découverte du complot pour surprendre le Château de Dublin, les Justiciers voyant que peu de personnes, hormis ceux qui furent dépossédés de leurs héritages en Ultonie dans le regne précédent, s'étoient engagés dans le soulevement, ils voulurent y forcer ceux des originaires qui possédoient encore de belles terres; pour cet effet, ils envoyerent des partis au loin, pendant que d'autres rodoient autour de la capitale ; les uns & les autres ne suivirent que trop exactement les vues criminelles de leurs chefs; ils massacrerent au commencement de Novembre 1641 environ quatre-vingts personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, dans les villages de Santry, Clontarf & Bullog au voisinage de Dublin ; la garnison de Carrigfergus avoit détruit peu de jours auparavant dans une seule nuit, tous les habitans d'une presqu'isle dans la contrée d'Antrim nommée Oilean Magée, au nombre de deux à trois mille,

Irelands Case. pag. 37. & suiv. Relation des troubles d'Irlande, p. 3. Recueil des massacres commis sur les Irlandois, imprimé à Londres en 1662. p. 1. 8. 9. 15. 19. 23. &c. Mém. de Castlehaven, p. 37.

tant hommes que femmes & enfans. Ce fut là le ſignal du maſſacre & le premier coup de glaive enfoncé dans le cœur d'un peuple innocent, qui n'avoit pas pris les armes contre le Gouvernement, & dont l'unique crime étoit d'être poſſeſſeur de ce beau territoire. Pareille cruauté fut exercée par le Lord Broghill dans le Comtés de Cork & de Waterford, & dans le pays circonvoiſin; par le Chevalier Coote dans le Comté de Wicklow; par les Capitaines Peaſely, Brown & autres, dans le Comté de Tipperary, & en général par toutes les garniſons proteſtantes du Royaume.

Ce ne fut donc que ſur la nouvelle des cruautés qu'on exerçoit ſur leurs compatriotes, que les Irlandois, qui avoient pris les armes dans le Nord, commencerent à venger la mort de leurs concitoyens; quoique leurs Chefs euſſent trop d'humanité pour venger le ſang des innocens ſur des humains qui n'y avoient pas trempé, ils ne purent jamais empêcher les ſoldats d'uſer de repréſaille: ceux-ci prirent la réſolution de traiter les Proteſtans du Nord, de la même maniere que les Catholiques avoient été traités chez eux & dans les autres provinces. C'eſt ainſi que chaque parti voulant venger ſur l'autre la mort de ſes proches & de ſes amis, il ſe commit, de ſens froid, beaucoup de cruautés de part & d'autre.

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur des deux partis, que ces ſcenes barbares fuſſent enſevelies dans un éternel oubli; & quoiqu'ils ſoient tous les deux inexcuſables, cependant ceux qui ont commencé la tragédie, ſont cenſés les plus criminels. On n'ignore pas les ordres barbares que les Commandans des Proteſtans donnoient aux ſoldats, qu'ils envoyoient à la pourſuite des Catholiques; ces ordres étoient de n'épargner ni âge ni condition, pas même un enfant, n'eut-il que la longueur d'une palme, ſelon l'expreſſion dont ſe ſervoit ſouvent le Chevalier Coote, lorſqu'il envoyoit battre la campagne par ſes partis.

Mém. de Caſtlehaven. *p.* 29.

Irelands Caſe. *p.* 43.

La conduite des Chefs Catholiques étoit bien différente; ils regardoient avec horreur les cruautés qu'on exerçoit contre les Proteſtans; les acteurs en furent déſavoués & pluſieurs d'entr'eux punis de mort pour leur déſobéiſſance. Cette vérité eſt appuyée de l'autorité du Comte de Caſtlehaven, témoin non ſuſpect, de ce qui ſe paſſoit alors en Irlande. Elle eſt auſſi confirmée non-ſeulement par la remontrance préſentée au nom de la Nation le 17 Mars de l'année 1642, par le Vicomte de Gor-

Mém. de Caſtlehaven. *ibid.*

Irelands Caſe. *ibid.*

Borlaſe, hiſt. *pag.* 58.

manstown, & le Chevalier Robert Talbot, mais encore par la proposition que firent les sieurs Agens des Catholiques à Londres, après le rétablissement du Roi Charles II. Ils demanderent que l'on examinât les meurtres commis des deux côtés, & qu'on en punît les Auteurs selon la rigueur des Loix. Les inquiétudes que cette proposition causa aux Protestans, prouvent que leurs consciences leur reprochoient beaucoup à cet égard; ils ne furent jamais rassurés, que lorsqu'ils virent que l'amnistie ne devoit être refusée qu'à un petit nombre de régicides & aux Catholiques d'Irlande.

Il est impossible de déterminer au juste le nombre des malheureux qui ont péri, pendant douze ans que cette scene barbare a durée avec plus ou moins de violence. Les Auteurs Protestans s'efforcent de charger les Catholiques de l'infamie de ce massacre; les listes extravagantes & romanesques, produites par le Chevalier Jean Temple & par quelques autres de même trempe, de trois cens mille Protestans massacrés dans une seule province, sont non-seulement ridicules, mais tout-à-fait impossibles.

Regne de Charles I.

M. Hume fait une peinture affreuse & en même tems peu fidéle du massacre arrivé en Irlande en 1641. Il en charge les seuls Irlandois; tout ce qu'il en dit n'est qu'un rechauffé de ce que les Auteurs Républicains & Fanatiques de son pays avoient déja tant de fois répété après le Chevalier Temple, & auxquels on avoit si souvent répondu.

Ce morceau de l'Histoire de Hume est écrit avec soin. Le style en est énergique, les peintures en sont vives, & on voit bien qu'il veut persuader; mais la vérité triomphera toujours de son éloquence; la force avec laquelle cet Ecrivain déclame contre les Irlandois, fait bien voir la passion qui l'anime; il n'est pas question chez lui d'aucun Irlandois massacré; les Anglois, à l'entendre, sont les seules victimes. Si la récrimination pouvoit avoir lieu ici, on auroit beau jeu vis-à-vis de M. Hume; on trouveroit dans la conduite de sa Nation, par rapport à Charles I, de quoi le confondre; *quand on a une maison de verre, il ne faut pas jetter des pierres dans celle du voisin.* Il suffit de dire ici en passant, à cet Auteur, que les Irlandois n'ont ni vendu, ni mis à mort leur Roi.

Quoique l'histoire nous fournisse quelques exemples de ces scenes meurtrieres chez les autres Nations; cependant le mas-

sacre arrivé en Irlande, fut un des plus cruels & un des plus barbares dont on ait oui parler chez aucune nation chrétienne, tant par sa durée que par l'acharnement des deux peuples, qui en furent les cruels acteurs. S'il est vrai, comme personne n'en doute, que les deux partis eurent tort; il est également vrai, que les aggresseurs, c'est-à-dire ceux qui ont commencé cette barbare tragédie, sont plus criminels que ceux qui ont usé de représaille pour venger le sang de leurs concitoyens. Cet Ecrivain n'auroit-il pas dû distinguer les uns d'avec les autres? Dans un fait controversé, on doit rapporter les différens sentimens, afin que le Lecteur impartial en puisse juger; mais la mauvaise foi de cet Auteur lui fait passer sous silénce des Auteurs respectables qui lui donnent le démenti. Mém. *pag.* 37.

Ecoutons ici Milord Castlehaven, son autorité ne doit pas être suspecte. « Dans ces entrefaites, dit ce Seigneur, les Justiciers & Conseil d'Irlande envoyerent des partis de Dublin » & des autres garnisons du Royaume, avec ordre de tuer & » de détruire les rébelles: les Officiers & les soldats, peu attentifs à distinguer les rébelles d'avec les sujets, tuerent indifféremment, dans bien des endroits, hommes, femmes & » enfans; ce procédé irrita les rébelles (*a*), & les porta à commettre de pareilles cruautés sur les Anglois ». *Which procedure exasperated the rebels, and induced them to commit the like cruelties upon the English.* Cette assertion du Comte de Castlehaven n'est pas équivoque; il est clair que les Anglois avoient commencé la scene, par ordre de leurs Chefs, & que le crime des Irlandois étoit d'avoir suivi un exemple si barbare.

» Je ne puis pas croire, dit Castlehaven, qu'il y ait eu alors » en Irlande, hors des Villes murées, la dixiéme partie des » sujets Britanniques, rapportés par le Chevalier Temple & autres, comme massacrés par les Irlandois. Il est clair, ajoute-t-il encore, que cet Auteur répete jusqu'à deux & trois fois, » en divers endroits, les mêmes personnes avec les mêmes cir-

(*a*) On entend ici par rebelles les Irlandois qui avoient pris les armes contre leurs oppresseurs. Le soulevement de ce peuple est mal-à-propos qualifié de rébellion ou de conspiration; ces termes ne sont justes que de sujets à Souverain. Les Irlandois ne reconnoissoient pas la souveraineté des Justiciers & Conseil d'Irlande, ni du Parlement rebelle d'Angleterre; ils ne reconnoissoient que Charles pour leur Souverain légitime; c'étoit pour le venger autant que pour se venger eux-mêmes, qu'ils s'armoient contre l'ennemi commun, à peu près comme un homme qui leve le bras pour parer un coup porté à la tête.

Idem. p 29. 30. » constances, & qu'il fait mention de quelques centaines, comme » massacrés alors, qui ont vécu encore plusieurs années après, » & quelques-uns jusqu'à notre temps. Il est donc juste, dit » enfin ce Seigneur, que nonobstant les clameurs mal fondées » de certaines personnes qui s'écrient contre les Irlandois, sans » dire un mot de la rébellion fomentée chez eux, je rende » justice à la nation Irlandoise, & que je déclare que les Chefs » de cette Nation n'eurent jamais intention d'autoriser les cruau- » tés qu'on y avoit exercées. »

Irelands Case. pag. 41.

L'Auteur de l'Apologie Catholique s'accorde assez avec le Lord Castlehaven sur ce point; cet Ecrivain, Anglois de nation, & homme curieux, se donna tous les mouvemens nécessaires pour éclaircir cette matiere; & après les plus exactes recherches il conclut, que toutes ces centaines de mille, soi-disant massacrées dans le Nord, ne pouvoient pas passer le nombre de trois mille.

Le Chevalier Guillaume Petty, Anglois aussi & Protestant, Secrétaire de l'usurpateur Cromwel & son Intendant Général pour l'arpentage des terres d'Irlande, nous assure qu'après les recherches les plus scrupuleuses, le nombre de ceux qui avoient perdu la vie des deux côtés, soit dans les batailles, soit dans la fureur du massacre pendant toute la durée de la guerre civile, ne passoit pas celui de trente-six mille. Après des autorités si respectables, ne doit-on pas attendre de l'équité du Lecteur, qu'au moins il balancera les preuves, & qu'il ne cédera point, sans examen, aux préjugés établis par Hume, évidemment coupable d'une injuste partialité?

Il est étonnant qu'un Ecrivain du mérite de M. Hume, se soit abaissé à être l'écho des clameurs & des bruits populaires de sa Nation, tant de fois réfutés; sa réputation ne devroit-elle pas le mettre au-dessus de ces *Scriblers* (*a*), dont parle Milord Castlehaven, & à qui ce Seigneur reproche d'avoir emprunté du Chevalier Temple leurs catalogues (*b*).

Mém. pag. 28.

Il est aisé d'en imposer à l'étranger, qui ne peut pas être toujours en garde contre les fausses insinuations d'un Auteur accrédité : il n'en est pas de même de ceux qui sont instruits de l'histoire du temps dont il s'agit; ils n'en sont pas les dupes, ils

(*a*) Scribler est un mot Anglois qui signifie, méchant Auteur, un homme qui écrit mal, qui grifonne, c'est ainsi que le Comte de Castlehaven nomme ceux qui suivent les calculs de Temple.

(*b*) Jam certain in sir John Temples muster Rolls Of whom the subsequent Scriblers borrowed all Their Catalogues there are not 50000. persons to be found, &c,

voyent clairement l'imposture.

De la maniere que M. Hume parle du massacre arrivé en Irlande, il semble qu'il se fait un devoir d'en décrier les habitans, au dépens même de la vérité, qui doit être si chère à un Historien.

« Sans provocation, sans opposition, dit-il, les Anglois étonnés, vivant dans une profonde paix & dans une pleine sécurité, furent massacrés par leurs plus proches voisins, avec lesquels ils entretenoient depuis long-temps un commerce mutuel d'amitié & de bons offices... Toutes les tortures qu'une cruauté badine est capable d'inventer, les peines lentes du corps, les angoisses de l'ame, les agonies du désespoir, ne purent assouvir une vengeance excitée sans injure, une cruauté sans cause. »

Il n'est pas étonnant que, dans une confusion si horrible, quelques innocens ayent perdu la vie des deux côtés, il n'y a rien de plus innocent *qu'un enfant long d'une palme*: cependant il n'étoit pas excepté dans l'ordre barbare que Coote & autres Capitaines Anglois avoient donné aux soldats, qu'ils envoyoient faire des *chasses sanglantes* dans les quartiers des Irlandois catholiques.

On ne sçauroit trop admirer l'air de confiance avec laquelle M. Hume prononce que le massacre commis par les Irlandois sur les Anglois, étoit *sans offense, sans injure* & *sans cause de la part des derniers*; mais son autorité seule suffit-elle pour en convaincre le Lecteur?

L'exemple des Ecossois fut en partie cause de la révolte des Irlandois, déja mécontens; ils se voyoient à la veille d'être forcés, ou de renoncer à leur Religion, ou d'abandonner leur patrie; une Requête fabriquée à cet effet par les Protestans d'Irlande, signée de plusieurs milliers d'entr'eux, & adressée au Parlement d'Angleterre, justifioit leur crainte; on se vantoit déja publiquement qu'avant un an il n'y auroit pas un seul Papiste en Irlande; cette adresse fit son effet en Angleterre: le Roi ayant remis, par une condescendance forcée, les affaires d'Irlande entre les mains du Parlement, ce Tribunal fit une Ordonnance, tendante à l'extirpation entiere des Irlandois; ce même Tribunal déclara encore le 8 Décembre 1641, qu'il ne consentiroit jamais à aucune tolérance de la religion Papiste en Irlande, ni dans aucun autre des Etats de Sa Majesté: le même Parlement ordonna au mois de Février suivant, qu'on assigna à des aventuriers An-

Rela[tion des] troubl[es] édit. d[e] ... en 166[.]

Mém[oires de Clar]endon ... haven.

Burlai[...]

glois, moyennant une certaine ſomme d'argent, deux millions cinq cens mille acres de terres profitables en Irlande, non compris les marais, les bois & les montagnes ſtériles, & cela dans le temps que le nombre des propriétaires de terres engagés dans le ſoulevement, étoit très-petit. Il falloit donc, pour ſatisfaire à l'engagement fait avec ces aventuriers, dépoſſéder une infinité d'honnêtes gens, qui n'avoient jamais conſpiré ni contre le Roi, ni contre l'État. On fit en effet la levée de cet argent, qui fut employé après à faire une guerre au Roi, qui le conduiſit à l'échafaut.

Les Irlandois, principalement ceux d'Ultonie, n'avoient pas oublié l'injuſte confiſcation des ſix Comtés faite ſur eux, il n'y avoit pas encore quarante ans; ils regardoient les propriétaires actuels comme d'injuſtes uſurpateurs du bien d'autrui, & s'ils avoient eu aſſez de force pour chaſſer ces intrus, ne pouvoient-ils pas dire ce que Simon le grand Prêtre avoit répondu à l'Ambaſſadeur d'Antiochus. « Nous n'avons pas uſurpé, dit» il, la terre d'autrui, nous ne gardons pas le bien d'autrui; » mais ſeulement l'héritage de nos peres, poſſédé injuſtement » pendant quelque temps par nos ennemis » (*a*). Les anciens propriétaires Irlandois voyoient avec douleur les héritages poſſédés depuis un grand nombre de ſiécles par leurs peres, devenus la propriété d'une troupe d'aventuriers, la plûpart de la lie du peuple, dont la *proſpérité* & les *richeſſes* excitoient ſans doute la *jalouſie* de ceux aux dépens de qui ils avoient fait fortune. Ces anciens propriétaires pouvoient dire avec Jérémie: Notre héritage & nos maiſons ont paſſé dans des mains étrangéres (*b*). La douleur de ces propriétaires étant dégénérée en vengeance, ils ſe ſaiſirent des maiſons, des troupeaux & des meubles de ces nouveaux venus, & les *beaux édifices* & les *habitations commodes* que ces colons avoient fait conſtruire ſur les terres de ces propriétaires, furent ou raſés ou conſumés par le feu.

Voila les premieres hoſtilités commiſes par les Irlandois ſur les Anglois; il n'étoit pas encore queſtion de maſſacre, les Anglois furent les premiers à en donner le ton; leur exemple fut ſuivi trop exactement par les Catholiques d'Ultonie & la conta-

(*a*) Dixit Simon: Neque alienam terram ſumpſimus, neque aliena detinemus, ſed hæreditatem patrum noſtrorum quæ injuſtè ab inimicis noſtris aliquo tempore poſſeſſa eſt. *Lib. I. Machab.* cap. 15.

(*b*) Hæreditas noſtra verſa eſt ad alienos; domus noſtræ ad extraneos. *Thren. Oratio Jeremiæ Prophetæ*, cap. 5.

gion

gion se répandit bientôt par tout le Royaume ; il ne s'agissoit pas d'une querelle particuliere de voisin à voisin, c'étoit une antipatie & une haine nationale entre les deux peuples, sçavoir les Irlandois catholiques & les Anglois protestans ; cette haine étoit fondée sur des motifs de religion & d'intérêt ; motifs puissans qui étouffent souvent tous sentimens de *sympathie humaine & sociale*, non-seulement entre les amis, mais encore entre les plus proches parens.

Voilà le précis de l'origine de cette malheureuse guerre qui couta tant de sang ; voilà les motifs du soulevement des Irlandois en 1641, & qui fut suivi d'un horrible massacre. Pour preuve de la vérité des faits que l'on avance ici, on invoque l'autorité de personnes respectables & non suspectes, dont quelques unes furent témoins de ce qu'ils avancent. Cependant ces vérités ne sont pas du goût de M. Hume. Ces preuves ne l'arrêtent pas, il tranche, il décide : les Catholiques Irlandois, à l'entendre, sont les seuls acteurs dans ces scenes tragiques, « & les colonies Angloises sans offense, sans injure & sans cause de leur part » ; sont anéanties ; quel paradoxe !

La briéveté qu'on s'est proposée dans ce précis, ne permet pas de pénétrer plus loin dans les circonstances qui ont accompagné la cruelle tragédie dont on vient de rendre compte ; il est cependant clair qu'il y eut six fois plus de Catholiques que de Protestans massacrés dans cette occasion. 1°. Parce que les premiers étoient dispersés dans les campagnes, & par conséquent exposés à la furie d'un ennemi impitoyable, au lieu que les derniers demeuroient, pour la plupart, dans des Villes murées & dans des Châteaux, qui les mirent à couvert de la fureur d'une populace effrénée, & ceux d'entr'eux qui habitoient dans les campagnes, se retirerent au premier bruit dans les Villes & places fortes, où ils resterent pendant la guerre, quelques-uns s'en retournerent en Angleterre ou en Ecosse : de sorte qu'il n'en étoit péri que fort peu, excepté ceux qui avoient essuyé les premiers coups de la révolte ; les garnisons Angloises, pendant ce temps, faisoient des détachemens qui massacroient les gens de la campagne, sans distinction d'âge ni de sexe. 2°. Le nombre des Catholiques exécutés à mort par les Cromwelliens, pour cause de massacre, fut si petit, qu'on ne peut pas raisonnablement les croire capables d'avoir tué un si prodigieux nombre de Protestans. Aussitôt que l'Irlande fut réduite par les usurpateurs,

Irelands Case *Pag.* 42. & 43.

Irelands Case *P.* 44.

on établit une haute Cour de Justice, pour la recherche des meurtres commis sur les Protestans pendant le cours de la guerre; mais on ne put convaincre que cent quarante Catholiques, la plupart du bas peuple, d'y avoir eu part, quoique leurs ennemis fussent leurs Juges, & qu'on eut suborné des témoins pour les trouver coupables; & des cent quarante, la plupart protesterent de leur innocence étant prêts à mourir, & c'est le temps où l'on est ordinairement le moins soupçonné de parler contre la vérité. Mais s'il eut été question de faire les mêmes recherches du côté des Protestans, & d'admettre les preuves juridiques des Catholiques, il est incontestable que de dix Parlementaires d'Irlande, neuf auroient été trouvés coupables devant un Tribunal équitable.

Irelands Case. p. 45.

Les Seigneurs du Pale (*a*) n'avoient pas encore pris parti dans les troubles qui affligeoient le Royaume d'Irlande : ils étoient presque tous Catholiques; ils voyoient le danger qui menaçoit & leur culte & leur Roi; ces motifs les mirent dans la facheuse nécessité de recourir aux armes pour leur propre défense, ils inviterent, par des lettres circulaires, les Chefs catholiques des autres provinces d'Irlande, de se trouver au commencement du mois de Mai de l'année 1642, à Kilkenny. Là on forma cette fameuse association, connue sous le nom de *Catholiques Confédérés* d'Irlande. On commença d'abord par examiner l'état des affaires, & les motifs de la confédération. On vit bien que le mal étoit violent, on jugea que le remede devoit l'être aussi; mais pour éviter toute précipitation dans une affaire de cette conséquence, pour ne rien entreprendre qui ne fut conforme à l'esprit de la religion & de la justice, on demanda avis aux Evêques & autres Docteurs catholiques qui étoient présens à l'assemblée, sur l'équité de la guerre qu'on alloit entreprendre. Voici la décision des Prélats : « Puisque la » guerre, disent-ils, que les Catholiques d'Irlande déclarent

Vindiciarum Cath. Hiber. *Lib. I. cap.* 1.

(*a*) Le mot *Pale*, dans le sens naturel, signifie un lieu enfermé par des hayes, ou par des palissades. Les Anglois s'en servent dans le sens métaphorique, pour exprimer cette portion de l'Irlande, qui obéissoit à leurs Loix pendant quatre cens ans, à l'exclusion des autres Provinces de cette Isle, où ces Loix n'avoient pas cours. On dit aussi de quelqu'un qui ne soutient pas d'erreur contraire à la foi orthodoxe, qu'il est dans le *Pale* ou, enceinte de l'Eglise. Le traducteur anonime de l'histoire de M. Hume, se trompe, lorsqu'il dit tom. 1. dans une note à la pag. 399 que le mot *Pale*, signifie ici *le Giron de l'Eglise*, & s'il prétend que l'Eglise d'Irlande étoit enfermée dans les bornes de la province Angloise, à l'exclusion des autres provinces, l'erreur est encore plus grande.

» contre les Sectaires, & principalement contre les Puritains, » a pour objet la défense de la religion catholique, la conservation de notre souverain Roi Charles, & de ses justes droits & » prérogatives, le soutien de notre Sérénissime Reine, la sureté » de la race Royale, si indignement traitée par les fanatiques, & » aussi la défense de notre vie & de notre fortune, & des justes » libertés de notre Nation, contre d'injustes usurpateurs & oppresseurs, sur-tout les Puritains; nous pensons & déclarons » que cette guerre est juste & légitime : si cependant il se trouve » quelques-uns qui soient guidés par des motifs d'avarice, de » haine, de vengeance, ou par quelqu'intention sinistre, ou mauvais conseil, dans la poursuite de cette guerre, nous jugeons » qu'ils péchent mortellement, & qu'ils méritent les Censures » ecclésiastiques, si étant avertis, ils ne changent pas de conduite ».

L'Eglise ayant prononcé sur la légitimité de la guerre, l'assemblée forma un Conseil, nommé le Conseil suprême de Kilkenny; il fut revêtu d'autorité pour gouverner l'Etat, & tous les représentans de la Nation s'engagerent par serment, à obéir à ce Tribunal. On donna ordre ensuite pour la levée des troupes, & on nomma quatre Généraux pour les quatre provinces, sçavoir Thomas Preston, de la Maison des Vicomtes de Gormanstown, pour la Lagenie; le Colonel Jacques Barry de Barrimore, pour la Momonie; le Colonel Jean Burke, de la maison de Clanriccard, eut le commandement des troupes de la Conacie; & Owen Roe (*a*) (Eugenius Rufus) ô Neill, com-

Mém. de Castlehaven. *pag.* 56. *& suiv.*

(*a*) Owen ô Neill étoit fils d'Art, celui-ci neveu du fameux Hugues ô Neill Comte de Tirone, si connu dans l'histoire sous le regne d'Elizabeth. Owen Roe avoit de l'expérience dans l'art de la guerre; il s'étoit beaucoup distingué au service de l'Espagne, principalement par la belle défense qu'il fit à Arras où il commandoit en 1640, lorsque cette place fut assiégée par l'armée Françoise sous les ordres des trois Maréchaux, de Chatillon, de Chaulnes & de la Meilleraye. Owen Roe avoit des idées nettes, le coup d'œil juste, & un jugement fort sain; il sçavoit profiter adroitement des avantages que l'ennemi lui fournissoit; il ne mettoit rien au hasard, & ses mesures étoient toujours bien prises : il étoit sobre, prudent & secret; il sçavoit bien déguiser ses sentimens dans l'occasion : il étoit bien versé dans les intrigues des Cours; en un mot, il avoit toutes les qualités nécessaires pour faire un grand Général. Il étoit en effet reconnu de tout le monde alors, pour le plus brave & le plus expérimenté des Généraux d'Irlande.

Après le siége d'Arras, Owen Roe voulant passer en Irlande au commencement des troubles, & partager avec ses compatriotes le sort de la guerre, s'embarqua à Dunkerque en 1642, accompagné d'un petit nombre de vieilles troupes, tant Officiers que soldats, avec un secours d'armes & autres munitions de guerre, & après une longue navigation par le nord de l'Ecosse, il arriva au mois de Juillet dans le Comté de Dunnagal. Ce Général s'empara aussitôt du Château nommé Castle-Doe pour lui servir de place d'armes, en at-

mandoit celles d'Ultonie : & afin que ce Gouvernement fut établi sur un pied solide, on fit, conformément aux circonstances, des Loix sages & équitables, de l'aveu même de leurs adversaires.

La seconde assemblée des Confédérés fut indiquée pour le 24 du mois d'Octobre suivant. Elle fut formée sur le modéle d'un Parlement, mais sans distinction de Chambres. On approuva tout ce qui avoit été fait par le Conseil depuis le mois de Mai. On statua que le Conseil seroit composé de vingt-quatre personnes, sçavoir six de chaque province, & qu'à la fin de chaque assemblée générale, ce Conseil seroit confirmé ou changé à la volonté de l'assemblée. On ordonna aussi que chaque province auroit un conseil particulier, qui s'assembleroit selon l'exigence des affaires. Pour rendre autentiques les commissions & les autres Actes publics, qui pourroient émaner de ce Tribunal, on fit faire un sceau, qu'on nomma le sceau du Conseil.

Les Catholiques confédérés d'Irlande ayant formé leur Gouvernement de la maniere qu'on vient de le voir, ils voulurent s'assurer, par un serment solemnel, de la fidélité de ceux qui

---

tendant des nouvelles de l'armée confédérée qui étoit à Charlemont près d'Ardmach. L'arrivée de ce Général causa une joye universelle parmi les Catholiques confédérés d'Irlande ; il y eut cependant quelques-uns de sa famille qui en conçurent de la jalousie ; comme ils prétendoient au titre de chef de cette illustre maison, l'éclat du mérite de ce grand homme leur portoit ombrage. Le Chevalier Phelim ô Neill de Kinard y étoit le plus intéressé. La ligne généalogique de la maison de Tirone, avoit été interrompue depuis la mort de Jean, surnommé le superbe, fils de Conn Backac premier Comte de Tirone ; il étoit sans contredit l'ô Neill, c'est-à-dire, le Chef. A la mort de son pere, il avoit renoncé au titre Anglois de Comte ; il reprit celui d'ô Neill, & déclara à la Reine Elizabeth une guerre qu'il soutint jusqu'à sa mort. Cette Princesse pour se venger du Pere, fit écarter les enfans de la succession légitime, en leur opposant Hugues ô Neill de Dungannon, fils de Feardoroch ; elle lui fit prendre le titre d'ô Neill, & le créa Comte de Tirone ; par ce moyen la branche aînée tomba dans l'obscurité.

Hugues ô Neill Comte de Tirone, obligé de quitter son pays sous le regne de Jacques I, se retira à Rome, où il mourut. Il eut un fils qui commandoit un Régiment en Espagne ; il mourut à San Fleu en Catalogne en 1641, sans laisser d'enfans légitimes. Ce fut dans ces circonstances que Phelim ô Neill de Kinard prit le titre d'ô Neill, parce qu'il étoit chef d'une branche collaterale qui descendoit d'Owen ô Neill, ayeul de Conn Backac premier Comte de Tirone, de la création de Henri VIII ; mais il est douteux qu'il le fut, car s'il se trouvoit alors quelque rejetton de la postérité de Jean le superbe, ou s'il s'en trouve aujourd'hui, quelqu'abjet que soit son état, il est censé le chef de cette Maison, l'une des plus anciennes & des plus illustres d'Irlande. A l'égard d'Owen Roe ô Neill, quoiqu'il n'eut aucune juste prétention au titre de cheftain de cette illustre Maison, son mérite le fit préferer au Chevalier Phelim ô Neill, dans une assemblée de la Noblesse d'Ultonie à Kinnard, où il fut choisi d'une voix unanime, pour commander en chef les troupes de la province, avec lesquelles il défit en plusieurs rencontre les Parlementaires. *Capitulation d'Arras*, *Mercure François année* 1640. pag. 536. *Carte hist. de la vie du Duc d'Ormond*, vol. 1. Liv. 3. pag. 311. 348 & 349.

composoient l'assemblée, & en même temps justifier leur conduite, en faisant voir à la face de l'univers, que leur intention étoit droite, & bien éloignée de vouloir se révolter contre leur Prince légitime; ils firent dresser une formule de serment, conçue dans les termes suivans, pour être signée de ceux qui vouloient s'engager dans la confédération.

*Ego N. N. coram omnipotente Deo, Angelisque & Sanctis ejus juro, me fidei Catholicæ, Apostolicæ, ac Romanæ libertatem; Serenissimi Regis nostri Caroli, Personam, hæredes ac jura; necnon legitimas hujus nationis immunitates, ac libertates contra quoslibet usurpatores, aut invasores, cum fortunarum omnium ac ipsius etiam vitæ discrimine deffensurum.*

Je *N. N.* jure en la présence de Dieu, de ses Anges & de ses Saints, que je défendrai au péril de ma fortune & même de ma vie, la liberté de la foi Catholique, Apostolique & Romaine; la Personne, les Héritiers & les droits de notre Sérénissime Roi Charles; & les libertés & priviléges légitimes de cette Nation contre toutes sortes d'usurpateurs. — Vindiciar. Cath. Hib. *cap.* 1. *p.* 6.

L'assemblée générale du mois d'Octobre étant finie, le Conseil nomma des Ambassadeurs pour les Cours de France, d'Espagne & de Rome. On envoya en France M. Rochford, qui eut pour successeur M. Geoffroy Barron. Le Révérend Pere Jacques Talbot de l'Ordre de S. Augustin, fut envoyé en Espagne. Le Chevalier Richard Belling fut député vers le Pape, & après lui Nicolas French Evêque de Ferns, & ensuite le Chevalier Nicolas Plunket. Ces Princes ne se contenterent pas de faire un accueil favorable aux Ministres des Confédérés d'Irlande, ils envoyerent auprès d'eux des résidens pour gage de leur satisfaction. Louis XIII Roi de France leur envoya d'abord M. de la Monarie, qui fut remplacé par M. Dumoulin, & celui-ci par M. Taloon. Philippe IV Roi d'Espagne y envoya en premier lieu M. Fuysott Bourguignon, ensuite ô Sullevan Beare Comte de Beerhaven, & enfin Dom Diego de Los Torres. L'Envoyé du Pape Urbain VIII, fut Starampo Prêtre de l'Oratoire, qui resta en Irlande jusqu'à l'arrivée de Rinuccini Archevêque & Prince de Fermo, qui y fut envoyé en 1645, en qualité de Nonce, par le Pape Innocent X. — Mém. de Castlehaven. *p.* 59. 60.

Dans ces entrefaites, l'armée des Confédérés commença ses — Vindiciar. Cath. Hib. *ibid.*

opérations. Elle étoit d'abord mal pourvue d'armes, d'artillerie, & d'autres attirails nécessaires pour soutenir la guerre. Elle combattit pendant quelque temps avec un succès inégal contre l'ennemi de son culte; elle se rendit maîtresse de plusieurs places qui étoient au pouvoir des Protestans : & en moins de deux ans, ces derniers furent obligés de quitter l'intérieur du pays & de se retirer dans les villes maritimes.

Le Roi vit bien que les Catholiques d'Irlande n'avoient pas dessein de lui manquer de fidélité, & que leurs ennemis & les siens les avoient forcé à prendre les armes : il consentit sans peine de rappeller les Justiciers Parlementaires, & de nommer le Comte d'Ormond pour gouverner le Royaume en qualité de Vice-Roi.

Irelands Case. *ibid pag. 48. & suiv.*

Les Catholiques Confédérés se promettoient beaucoup de ce changement dans le gouvernement. Ils consentirent aussitôt à une suspension d'armes; ils ordonnerent de fournir au Vice-Roi la somme de trente mille huit cens livres sterlings, pour le mettre en état de transporter en Angleterre l'armée Protestante qu'il commandoit. Ce Vice-Roi, en zélé Protestant plutôt qu'en habile Ministre d'Etat, avoit refusé les services de l'armée catholique, dont il permit à peine à deux mille hommes de passer en Ecosse pour renforcer le parti royal, sous le Marquis de Montrose; ils y eurent beaucoup de part aux actions héroïques que fit ce grand homme pour le service du Roi.

Vindiciar. Cath. *ibid. cap. 2.*

Hist. de la vie de Montrose, édit. de Lond. en 1652. *chap 5. 6. 7. 10. & 11.*

Le Conseil suprême dépêcha quelque temps après le Lord Muskerry, depuis Comte de Clancarty (*a*), le Chevalier Ni-

(*a*) Si on a égard à la primogeniture & au droit de l'aînesse, la Maison des Mac-Car ys est censée la premiere Maison d'Irlande Elle descend en ligne directe de Heber, fils de Milesius, & l'aîné des freres qui firent ensemble la conquête de cette Isle, quelques siécles avant l'Ere Chrétienne. Les descendans de Heber furent Princes héréditaires de la Momonie; ils donnerent plusieurs Monarques à l'Irlande, jusqu'a ce que le sceptre suprême fut fixé dans la Maison de Heremon, au quatriéme siécle, par Niall Noygiollach.

Oilioll-Olum Roi de la Momonie au deuxiéme siécle, fut la souche des Mac-Cartys par Eogan More son fils aîné. Les aînés des Mac-Cartys furent Rois de Cork & de Kerry, jusqu'à l'arrivée des Anglois en Irlande au douziéme siécle. Cette illustre Tribus forma trois Maisons principales, sçavoir, celle de Mac Carty More, celle de Muskerry & celle de Carbry, qui fut branche de la derniere.

A l'avenement de Charles II à la Couronne. Donogh Mac-Carty, étoit Chef & Vicomte de Muskerry; il avoit suivi le Roi dans son exil a la tête d'un Régiment Irlandois, il fut créé ensuite Comte de Clancarty par ce Prince. Donogh avoit épousé la sœur du Duc d'Ormond; il eut de ce mariage trois fils, sçavoir, Charles Lord Muskerry, qui fut tué à côté du Duc d'York, dans un combat naval contre les Hollandois : Callaghan second fils de Donogh, devint Comte de Clancarry; il épousa la fille du Comte de

colas Plunket & quelques autres en Angleterre, pour représenter leurs griefs au Roi, & solliciter Sa Majesté, tant en faveur de leur Religion, que de leurs Privileges temporels. Le Roi écouta favorablement & avec bonté les Agens, & les renvoya au Vice-Roi, en lui recommandant sérieusement de conclure la paix avec les Catholiques confédérés. Sa Majesté lui écrivit ensuite plusieurs lettres, par lesquelles il lui ordonna expressément de faire finir promptement la guerre d'Irlande; de proposer à ses sujets Irlandois le libre exercice de leur Religion, la cassation de *l'Acte de Poynings*, & une amnistie générale pour tout le passé, en un mot de faire la paix *à quelque prix que ce fut.* Le Prince jugea que cette paix mettroit ses sujets d'Irlande en état de lui donner un secours contre son Parlement révolté d'Angleterre. Cependant le Vice-Roi demeura sourd à tous ces ordres, & ne voulut jamais conclure la paix avec les Irlandois, jusqu'à ce que les affaires du Roi fussent sans remède.

Irelands Case. *ibid. pag.* 50. & *suiv.*

Les Catholiques confédérés poussoient toujours vigoureusement la guerre contre les Parlementaires d'Irlande. Murrough ô Brien Baron d'Inchiquin (depuis Comte), étoit du nombre de leurs ennemis. Ce Seigneur avoit servi le Roi jusqu'alors: son ambition le faisoit aspirer à la charge de Président de la Momonie; mais sur la préférence que le Roi avoit donnée au Comte de Portland sur lui, il déserta la cause royale avec son armée & les places qu'il commandoit, & se déclara pour le Parlement. Ce Sénat agréa son service, & lui donna le commandement de la Momonie, avec la commission de Président de cette province. Ne diroit-on pas que les maisons de Thomond & d'Inchiquin avoient sucé, avec les titres Anglois, tout le venin de cette Nation contre les Irlandois? Inchiquin, sous les auspices d'un Parlement rébelle, fait la guerre à ses compatriotes, plutôt en brigand qu'en Général d'armée: il parcourt toute la Momonie, il met tout à feu & à sang, & ses pas sont marqués par-tout

Mémoires de Castlehaven *pag.* 96. 98. 114.

Kildare. Justin troisiéme fils de Donogh fut créé Vicomte de Montcashel, il fut marié avec la fille du fameux Comte de Strafford; il mourut au service de la France, des anciennes blessures qu'il avoit reçues à la guerre. Donogh fils de Callaghan, fut le troisiéme Comte de Clancarty, il épousa la fille du Comte de Sunderland, premier Ministre du Roi Jacques II, & son attachement aux intérêts de son Prince, fut cause que ses vastes possessions furent confisquées; il laissa un fils nommé Robert, qui vit encore, il est le quatriéme Comte de cette illustre Maison.

au coin de la tyrannie. Cashil, cette Ville sainte où l'Apôtre d'Irlande avoit baptisé le premier Roi chrétien de cette province, n'échappa point à sa fureur. Le peuple consterné aux approches de ce tyran, chercha envain un asyle dans l'Eglise Cathédrale. Les lieux saints ne furent pas des remparts assurés contre des cœurs barbares. Inchiquin fit donner l'assaut, & ordonna aux soldats de ne faire quartier à personne; le massacre fut grand dans l'Eglise & au dehors, personne n'échappa. On compta environ vingt Ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, égorgés dans cette occasion, sans parler d'une multitude de peuple. Il se faisoit un plaisir barbare de bruler partout les villages, les maisons & les biens des habitans; c'est ce qui lui fit donner le nom de *Murrough an toithaine*, c'est-à-dire Murrough l'incendiaire, nom sous lequel il est encore connu dans cette province, où sa mémoire est en horreur.

Mém. de Castlehaven, *p.* 100. & *suiv.*

Les succès d'Inchiquin dans la Momonie, allarmerent beaucoup le Conseil suprême; il donna ordre au Comte de Castlehaven d'aller prendre le commandement de l'armée dans cette province, à la place de Barry, qui étoit malheureux, & hors d'état de servir à cause de son âge. Castlehaven voulant commencer la campagne de bonne heure, assembla ses troupes à Clonmel, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & mille cavaliers, avec quelques piéces de canon; il se mit en marche, & s'empara de plusieurs places sans pouvoir joindre Inchiquin. Les principales places furent Caperquin, Michaelstown, Mallo, Donerail, Liscarrol, Milltown, Rostellan, Castle-Lyons; & ayant subjugué tout le pays jusqu'à Youghal, il retourna au mois de Novembre à Kilkenny.

Après la bataille de Naseby & les autres batailles que les Anglois rébelles avoient fait perdre à leur Roi, ce Monarque se vit obligé au mois de Mai 1646, de se jetter entre les bras des Ecossois rébelles, alors devant Newark; il n'étoit pas de l'intérêt de ces Fanatiques que ce Prince fit avec les Catholiques d'Irlande une paix qui pourroit lui procurer du secours contre ses ennemis; ils profiterent des circonstances fâcheuses où cet infortuné Prince se trouvoit; ils le forcerent à révoquer, par sa lettre à Ormond, du 11 Juin, tous les pouvoirs qu'il lui avoit donnés ci-devant pour traiter de la paix avec les Irlandois.

Le Conseil suprême des Catholiques confédérés d'Irlande, surpris

surpris du retardement de la paix, après les ordres qu'Ormond en avoit reçu du Roi, envoya demander à ce Seigneur une réponse finale touchant cette affaire; il répondit qu'il ne pouvoit point passer outre, attendu qu'il avoit reçu des ordres contraires de Sa Majesté; il changea néanmoins d'avis après, résolu de tout désavouer, s'il y trouvoit son intérêt, sous prétexte que ses pouvoirs auroient été révoqués avant l'échange des articles.

Ormond fit publier la paix à la fin; mais le Nonce du Pape qui venoit d'arriver, ayant assemblé les Prélats à Waterford, & voyant que Sa Majesté avoit désavoué la commission du Comte de Glamorgan, ainsi que les négociations de ce Seigneur avec eux, sur lesquelles seulement ils pouvoient faire fonds quant aux affaires de l'Eglise, & s'étant apperçu que cette prétendue paix ne renfermoit rien qui put assurer la liberté de conscience, ni le maintien de la Religion catholique, ils protesterent ouvertement contre, & fulminerent en même temps une excommunication comminatoire contre tous ceux qui l'accepteroient, comme étant coupables de *parjure volontaire*, puisqu'au commencement de l'association, ils avoient prêté serment qu'aucun n'accepteroit de *terme de paix*, sans le consentement des autres, dans une assemblée générale, qui se tenoit ordinairement une fois l'an, pour régler les affaires publiques.

Irelands Case. p. 52. 53.

Mém. de Castlehaven. p. 56. 57. 58. 118. 119.

Cette opposition du Clergé fit impression sur les Officiers de l'armée & sur la Noblesse de tout le Royaume, & la paix fut généralement censurée. Le Conseil même des Confédérés, après avoir examiné murement les articles de cette paix, la rejetta, & fit mettre en prison les Commissaires qui l'avoient négociée. Ce fut vers ce temps que le Chevalier Edouard Butler Seigneur de Graige-Duiske, fut créé par le Roi Pair d'Irlande, sous le titre de Lord Vicomte de Galmoy.

Les Parlementaires d'Angleterre & leurs confreres les fanatiques d'Ecosse, étoient aussi opposés à toute pacification avec les Irlandois, que le Nonce & les Catholiques d'Irlande: leurs motifs étoient différens. Ceux-ci marquoient de la répugnance pour la paix, bien moins par un esprit de rébellion contre leur Souverain, que pour s'assurer de quelques adoucissemens en faveur de leur Religion. Ceux de la faction Parlementaire se flattoient de l'espérance d'établir leur fortune sur la ruine des autres, ils étoient mécontens de voir finir une guerre, dont la

Carte, hist. de la vie du Duc d'Ormond. liv. 4.

continuation auroit produit d'amples confiscations ; ils voyoient avec peine poser les fondemens d'une pacification, si opposée à leur systême, & qui pourroit procurer au Roi du secours contr'eux. Ce fut dans cet esprit que le Parlement d'Angleterre prit à sa solde en 1642, dix mille Ecossois, & les envoya dans le nord d'Irlande, sous les ordres du Major Général Robert Monroe, pour observer plutôt les mouvemens des Irlandois, que pour les subjuguer entierement. Ces nouveaux arrivés furent joints par cinq ou six mille hommes des Ecossois déja établis dans ce pays, qui avoient pour Commandant le Chevalier Robert Steward, & par quelques troupes Angloises sous les ordres des Chevaliers Awdley-Mervin, Theophilus Jones & autres, qui avoient refusé de se soumettre à la suspension d'armes faite avec les Irlandois ; tous ces corps ensemble faisoient une armée d'environ douze mille hommes : selon les calculs des Lords Justiciers, elle montoit à dix-neuf mille. Monroe la commandoit en chef, & les Officiers Anglois lui étoient subordonnés, selon l'accord fait avec le Parlement d'Angleterre.

Mém. de Castlehaven. p. 81.

Monroe étant débarqué en Irlande au mois de Mai, partit de Carrigfergus avec son armée, il se rendit maître des châteaux de Newry & de Carlingford, où il mit des garnisons. Les Commandans des Anglois lui représenterent que l'occasion étoit favorable pour pousser la conquête, & pour réduire toute la province ; mais il ne voulut jamais passer la riviere de Bann ; il suivoit en cela les instructions qu'il avoit reçues des maîtres qu'il servoit ; & après avoir condamné à mort soixante hommes, dix-huit femmes & deux Prêtres à Newry, il retourna à Carrigfergus, & dévasta dans son passage les terres du Lord Iveagh & de Maccartan. Le butin étoit considérable, il consistoit en quatre mille bestiaux & autres effets, les troupes Angloises comptoient avoir part dans la distribution de cette proye ; mais les Ecossois plus fins, enleverent tout de nuit. Les Anglois ainsi dupés se mutinerent, & ne voulurent plus être les complices des Ecossois dans leur brigandages.

Le Général Ecossois ayant reposé ses troupes à Carrigfergus, recommença ses hostilités dans le territoire d'Antrim ; il y fit un butin de cinq mille bêtes à corne, il brula Glenarme, & dévasta par-tout les terres du Marquis d'Antrim : & au lieu d'aller combattre l'ennemi, il s'occupa à enrichir son pays (l'Ecosse) du fruit de ses brigandages. Vers ce temps le Chevalier Phelim

ô Neill, conjointement avec Alexandre Mac-Donnell, surnommé Colkittagh, c'est-à-dire le Gauché, assemblerent quelques troupes : ils furent attaqués le 19 Juin par les Chevaliers Guillaume & Robert Steward. L'action fut très-vive, & les premiers furent obligés de se retirer avec perte de cinq cens hommes.

Dans ces entrefaites l'armée Ecossoise en Angleterre, traitoit avec le Parlement Anglois touchant la vente de la personne du Roi. Il fut enfin livré à ses ennemis pour la somme de deux cens mille livres sterlings, le 8 Fevrier 1646, & quelques mois après le Comte d'Ormond livra aux commissaires du Parlement, par ordre du Roi, le château de Dublin, avec l'épée royale & toutes les autres marques de la Royauté. L'ordre étoit conditionnel; il supposoit l'impossibilité de garder plus long-temps cette place, & les autres qui tenoient encore pour le Roi. Ce bon service valut au Comte une chaîne & une médaille d'or, accompagnées de treize mille livres sterlings en espéces, comme le Comte d'Anglesey, un des Commissaires, l'a avoué depuis.

Irelands Case. *p.* 54. 55.

Commentariorum de Rebell. Anglic. autore R. Manlio. Part I. Lib. 2. *pag.* 175. Lond. edit. an. 1686.

Owen ô Neill commandoit toujours les troupes d'Ultonie. Il étoit fort attaché aux sentimens du Nonce du Pape, touchant la paix de 1646, & les motifs qui engageoient ce Ministre à s'y opposer; il fit un voyage au printemps de cette année à Kilkenny, pour conférer avec ce Prélat, au sujet des affaires de la Religion & de l'Etat. Ayant reçu de lui les secours qu'il en attendoit, il retourna en Ultonie.

Carte, hist. de la vie du Duc d'Ormond. *vol.* 1. *liv.* 4. *p.* 575.

Ce Général assembla au mois de Mai ses troupes, qui faisoient une armée d'environ cinq mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie; il se mit en marche avec ce corps pour aller du côté d'Ardmach. Monroe, à la tête de six mille hommes d'infanterie & de huit cens de cavalerie, tant Ecossois qu'Anglois, campoit à dix milles de cette place. Informé qu'ô Neill étoit en marche, & qu'il vouloit surprendre Ardmach, le Général Ecossois fit lever son camp le 4 Juin, & s'avança vers cette ville, où il arriva à minuit, dans le dessein de surprendre l'ennemi. Ayant appris ici qu'ô Neill étoit campé à Benburb, Monroe se mit en marche le lendemain pour l'aller combattre; quoiqu'il fut bien supérieur en nombre à ô Neill, il envoya ordre à George Monroe son frere, qui commandoit un corps de troupes à Coleraine, à quelques lieues de là, de le venir joindre à Glaslogh près Benburb : ô Neill en fut averti à temps, il

envoya auſſitôt les Colonels Bernard Mac-Mahon & Patrice Mac-Neny avec leur régimens, à la rencontre de ce renfort, afin d'en empêcher la jonction avec l'armée du Général Monroe. Ces deux Officiers s'acquitterent de la commiſſion à la ſatisfaction de leur Général; ils taillerent en piéces le corps ennemi commandé par le jeune Monroe, & retournerent le lendemain à Benburb, où ils partagerent avec ó Neill l'honneur de la victoire que ce Général remporta ſur l'ennemi (*a*).

O Neill étoit poſté avantageuſement entre deux collines, ſes derrieres étoient fermés par un bois, & ſa droite appuyée ſur la riviere de Blackwater; étant averti que le Général Monroe ſe portoit à Glaſlogh, ó Neill fit faire un mouvement à ſa cavalerie & ſe plaça ſur une hauteur, d'où il examina l'armée Ecoſſoiſe dans ſon paſſage ſur l'autre bord de la riviere.

Dans ces entrefaites les Ecoſſois paſſerent la riviere à gué près

---

(*a*) Auſſitôt l'arrivée d'Owen Roe ó Neill en Ultonie, les Seigneurs de cette province voulant à la faveur de la rébellion d'Angleterre recouvrer leurs patrimoines injuſtement confiſqués ſous le regne précédent, ſe joignirent à ce grand Capitaine : il y en eut pluſieurs qui leverent des Régimens à leurs frais, afin de concourir au bien commun; de ce nombre furent Bernard Mac-Mahon, & Patrice Mac-Neny. Bernard Mac-Mahon étoit frere ou fils du célébre Hugue Mac-Mahon, qui fut exécuté à Londres, pour avoir pris les armes en 1641, contre le gouvernement Anglois; il étoit chef de l'ancien ſept des Mac-Mahons de Monaghan : il étoit nommé communément Baron de Dartry, au lieu du titre de chéf ou ſuzerain de Monaghan, que ſes ancêtres avoient porté pendant pluſieurs ſiécles.

Les Mac-Nenys, ainſi que les Maguires & les Mac-Mahons, tirent leur origine de Conn, autrement Conſtantin, ſurnommé *Keadcaha*, Monarque d'Irlande au deuxiéme ſiécle, par Colla-Da Chrioch, qui, conjointement avec ſes deux freres, fonda dans le quatriéme ſiécle le petit Royaume d'Orgiel, qui comprenoit tout le pays diviſé aujourd'hui en Comtés ſous les noms de Louth, Ardmach & Monaghan.

Suivant une tradition aſſez répandue, le nom de Mac-Neny vient de Hugues Maguire, dit *Anenigh*, ou *Neny*, c'eſt-à-dire, *le bienfaiſant*, ſecond fils de Philippe Maguire Prince de Fermanagh au commencement du quinziéme ſiécle, dont il a été parlé ci-deſſus dans la note de la page 544. D'autres aſſignent au nom de Mac-Neny une étymologie différente. Quoi qu'il en ſoit, cette famille poſſédoit des terres conſidérables dans le pays de Monaghan, nommément le territoire de *Dommaine*, en langue Irlandoiſe Tir-y-Neny, c'eſt-à-dire, la contrée des Mac-Nenys. Elle en fut dépouillée ſous Jacques I, dans la proſcription de 1609. *Voyez Tome I. pag.* 204. & 211.

Patrice Mac-Neny, qui combattit à Benburb, étoit le fils aîné du dernier poſſeſſeur de cet ancien patrimoine de ſa famille : il avoit épouſé Helene ſœur de Bernard Mac-Mahon de Dartry, & petite-fille par ſa mere du célébre Hugue ô Neill Comte de Tirone; ils eurent un fils nommé Philippe; il épouſa Brigide ô Neill, dont il eut Patrice Mac-Neny. Ce dernier vint s'établir dans les Pays-Bas en 1692, après la réduction de l'Irlande par le Prince d'Orange; il mourut en 1745, après avoir rempli pendant pluſieurs années la place de Secrétaire d'Etat & de la Guerre de l'Empereur Charles VI, & de ſon auguſte héritiere. Il laiſſa deux fils, dont l'aîné eſt actuellement Conſeiller d'Etat de l'Impératrice Reine, Chef & Préſident de ſon Conſeil Privé aux Pays-Bas : l'autre pareillement Conſeiller d'Etat de Sa Majeſté Impériale, réſide à Vienne.

de Kinard, & marcherent vers Benburb; ô Neill envoya aussitôt un détachement sous les ordres du Colonel Richard ô Ferral, pour occuper une gorge par laquelle l'ennemi devoit passer; mais le feu du canon ennemi rendoit ce poste insoutenable, & obligea ô Ferral de se retirer, ce qu'il fit en bon ordre.

Les deux armées se mirent en ordre de bataille; ô Neill amusa l'ennemi pendant quelques heures par de légeres escarmouches & des coups de fusil tirés au loin, en attendant le déclin du soleil qui l'incommodoit pendant la journée; & l'arrivée du détachement qu'il avoit envoyé la veille à la rencontre des troupes de Coleraine. Monroe qui vit arriver ce corps, le prit d'abord pour le renfort qu'il attendoit de Coleraine; mais le voyant rentrer dans le camp d'ô Neill, il s'apperçut de son erreur. O Neill fit charger alors l'ennemi; il ordonna à ses troupes d'avancer jusqu'à la portée de la pique sans tirer un coup, & de fondre sur l'ennemi le sabre à la main. Cet ordre fut exécuté avec la plus grande valeur. Le régiment Anglois commandé par le Lord Blaney, après une vigoureuse défense, fut taillé en piéces, la cavalerie Ecossoise fut enfoncée par celle d'ô Neill, la confusion fut grande & la déroute devint générale: il n'y eut que le régiment du Chevalier Jacques Montgomery qui se retira en corps, tout le reste de l'armée se sauva dans le plus grand désordre. Le Colonel Conway, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, gagna avec peine Newry, accompagné du Capitaine Burke & d'environ quarante cavaliers. Le Lord Montgomery fut fait prisonnier avec vingt-un Officiers & environ cent cinquante soldats; il resta du côté de l'ennemi trois mille deux cens quarante-trois morts sur le champ de bataille, sans parler de ceux qui furent tués le lendemain dans la poursuite. Le Général ô Neill perdit dans cette bataille environ soixante-dix hommes tués & deux cens blessés; il prit toute l'artillerie des Ecossois, leurs armes, leurs tentes & bagages, avec trente-deux drapeaux. Le butin fut considérable; il consistoit en quinze cens chevaux de trait & en provisions pour deux mois de toute espéce. Le Général Monroe se sauva avec peine à cheval par la fuite sans chapeau & sans perruque; il fit bruler Dundrum, il abandonna Port-à-Down, Clare, Glanevy, Down-Patrick & autres places fortes; & la consternation fut si grande dans son armée, qu'un grand nombre quitta l'Irlande pour se sauver en Ecosse.

La victoire que le Général ô Neill venoit de remporter sur l'ennemi, sembloit annoncer l'entiere conquête de la province d'Ultonie : le respect du Général pour les ordres du Nonce, lui fit perdre le fruit de sa victoire. Son Excellence lui écrivit une lettre le 13 Juin pour le complimenter sur le gain de la bataille, & le prier de faire marcher son armée victorieuse dans la Lagénie, afin de soutenir la faction qui s'opposoit à la paix. Le commissionnaire trouva ô Neill à Tenrage, prêt à fondre sur les quartiers des Ecossois. Ce Général, pour marquer sa soumission aux ordres du Nonce, assembla un Conseil de guerre; il y fut décidé qu'on marcheroit droit à Kilkenny. O Neill donna en conséquence ses ordres, & son armée se trouva augmentée de la moitié en chemin. Ce Général agissant de concert avec Preston qui commandoit les troupes de la Lagénie, soutint pendant quelque temps la cause du Nonce contre ses adversaires. Le Général Preston, quoiqu'attaché à la cause du Nonce, qui étoit celle de la Religion, ne cessoit pas d'être serviteur fidéle du Roi; quoiqu'il eut perdu la bataille de Dungan-Hill près de Linches Knock au Comté de Meath, contre le Général Parlementaire nommé Jones, il fut créé par Charles II Pair d'Irlande, sous le titre de Lord Vicomte de Tarah, au même Comté.

Irelands Case. p. 55.

Les Catholiques confédérés d'Irlande, informés que le Roi étoit détenu dans une étroite prison en Angleterre, pendant que ses ennemis cherchoient des chefs d'accusation contre lui, & que le Prince de Galles avoit été forcé de se réfugier en France, où la Reine s'étoit retirée quelque temps auparavant, ils envoyerent des Agens vers cette Princesse & son fils. Ce furent le Marquis d'Antrim & le Lord Muskerry; ils furent chargés de faire connoître à la Reine & au Prince son fils, combien ils souhaitoient de conclure la paix & de contribuer efficacement à tirer Sa Majesté de sa captivité. Sur quoi le Marquis d'Ormond qui étoit déja arrivé en France, fut renvoyé en Irlande vers la fin de Septembre 1648, & conclut la paix le 17 Janvier suivant, avec l'assemblée générale des Confédérés, c'est ce qu'on appelle la paix de 48. Cette paix fut aussitôt acceptée par les Catholiques confédérés, à la réserve d'un petit nombre qui avoit pour chef Eugene ô Neill; il étoit piqué du refus que lui avoit fait Ormond, jaloux de son mérite, d'un des premiers postes de l'armée, malgré qu'il fut reconnu de tout le monde pour le plus

Mém. de Castlehaven. p. 132. & suiv.

brave & le plus expérimenté des Généraux du Royaume.

Dans ce même temps il se passa en Angleterre une scene cruelle & barbare, dont l'histoire ne fournit pas d'exemple Un Roi vendu par ses sujets fanatiques d'Ecosse à leurs confreres d'Angleterre, pour une somme d'argent; un Roi traîné de prison en prison comme un criminel, & exécuté publiquement sur un échaffaut: voila ce qui fait le sujet de cette scene, & telle fut la fin tragique de Charles I. Les bornes qu'on s'est proposées dans ce précis de l'Histoire des Stuarts, ne permettent pas de pénétrer plus avant dans les circonstances de cette scene horrible, qui en deshonore à jamais les Auteurs. « Je voudrois, dit Cox, » cacher sous un voile le trentiéme jour de Janvier, ce jour affreux » où le Pere de la Patrie souffrit le martyre. Oh! que ne puis-je » dire, continue-t-il, que ce furent des Irlandois qui commirent » une action si abominable! que ne puis-je avec raison en charger » les Papistes (a); mais quand même ils eussent eu indirectement » quelque part à ce crime, il est du moins certain qu'il fut commis » par d'autres, & nous pouvons dire avec le Poëte

Regne de Charles I. p. 206.

» *Pudet hæc opprobria nobis*
» *Et dici potuisse, & non potuisse refelli.*

Cette exclamation de Cox fait bien sentir les dispositions de cet Auteur, par rapport à un peuple dont il écrit l'Histoire.

Dans les entrefaites du procès criminel intenté contre Charles I par ses sujets rébelles & l'exécution de ce Prince, les Catholiques confédérés poussoient vivement la guerre en Irlande contre les Parlementaires; ils réduisirent sous l'autorité du Roi toutes les places du Royaume, excepté Dublin & Londonderry. Le Marquis d'Ormond voulant mettre le siége devant la premiere, marcha au mois de Juin avec son armée jusqu'à Finglas; village situé à deux milles de cette capitale, dont la garnison fo[redacted], commandée par le Colonel Michel Jones, venoit d'être re[redacted]cée par un nouveau secours arrivé d'Angleterre. Il consistoit en trois régimens, l'un de cavalerie commandé par le Colonel Reignolds, deux d'infanterie sous les ordres de Colonels Venables & Hunks, avec des provisions & des munitions de guerre de toute espéce.

Baker, Chron. d'Angl. au regne de Charles II.

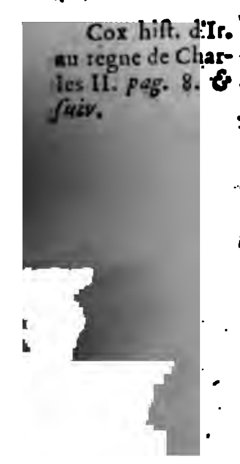
(a) Oh! that I coud say, they were Irishmen that did that abominable fact, or that I coud justly lay it at the door of the Papists.

La ville étant de difficile accès du côté de Finglas, Ormond fit passer la riviere à son armée au-dessus du pont; il alla camper à Ramines; il s'empara, de l'avis de son Conseil, d'un vieux Château à Baggetrath, qui commandoit l'entrée du port: il s'en promettoit un double avantage, l'un étoit de s'approcher avec plus de sureté de la place, & l'autre d'empêcher les secours qui pourroient venir par mer aux assiégés; il envoya des ouvriers pour fortifier le Château, & des troupes pour les protéger. Cette manœuvre allarma beaucoup la garnison, & le Gouverneur en pénétra le dessein & les suites: il fit faire une sortie le 2 Août de grand matin en bon ordre; on reprit le Château, on passa au fil de l'épée les troupes qui le gardoient; ce premier succès anima le reste de la garnison, on marcha droit au camp; envain le Chevalier Guillaume Vaughan, avec un corps de cavalerie, s'opposa-t-il au progrès de l'ennemi; cet Officier fut tué & sa troupe dispersée, la confusion se mit dans le reste de l'armée d'Ormond, ce Général prit honteusement la fuite avec sa cavalerie, & le reste de l'armée fut mis en déroute.

La Monarchie étant abolie en Angleterre ainsi que la Chambre haute, le gouvernement d'Irlande fut brigué par les différens partis; les Presbytériens s'étoient efforcés de le faire donner à Waller, les Indépendans vouloient le faire tomber à Lambert; après quelques débats, ils se réunirent tous pour faire décerner à Olivier Cromwell cet important office; il fut nommé Lieutenant d'Irlande pour le Parlement; il partit aussitôt pour ce pays avec Ireton son gendre, qui commandoit sous lui, à la tête d'une puissante armée; elle consistoit en sept régimens d'infanterie, quatre de cavalerie & un de dragons. Cromwell ayant débarqué son armée à Dublin, marcha tout droit à Drogheda pour en faire le siége. Le Chevalier Arthur Ashton commandoit dans cette place, Cromwell le fit sommer de la rendre, & sur [illegible] refus, le Général Parlementaire fit ouvrir la brêche & ordonna l'assaut général; quoique repoussé deux fois avec une grande perte, il renouvella l'attaque une troisiéme, & la ville fut prise l'épée à la main le 10 Septembre: l'ordre portant de ne faire aucun quartier, la garnison fut passée au fil de l'épée. On trouva parmi les morts Ashton le Commandant, le Chevalier Edmond Varney, les Colonels Wale, Warren, Dunne, Tempest & Finglass avec plusieurs autres Officiers de réputation, & trois

Flagellum, ou la vie de Cromwell, édit. de Londres de l'année 1672. *pag.* 84. *& suiv.*

Heath. chron. de la guerre intestine. Part. I à l'année 1649. *p.* 244 *& suiv* édit. de Londres à l'an 1676.



Cox hist. d'Ir. au regne de Charles II. *pag.* 8. & *suiv.*

trois mille soldats. Après cette expédition, Cromwell retourna avec son armée à Dublin.

Ce fut dans ces circonstances que le Marquis d'Ormond Lord Lieutenant pour le Roi en Irlande, se trouva dans la nécessité d'appeller à son secours le Général ô Neill, & d'offrir à ce grand Capitaine toutes les conditions qu'il pouvoit désirer, & que ce Marquis lui avoit refusé quelque temps auparavant. Le Colonel Daniel ô Neill neveu d'Owen Roe ô Neill, fut chargé de négocier cette affaire auprès de son oncle, & les Chevalier Richard Barnewal & Nicholas Plunket furent envoyés après pour la consommer. Cette reconciliation auroit probablement eu des suites bien favorables pour la cause commune, vû que tous les Confédérés étoient unanimement réunis contre les Parlementaires, sans la mort prématurée du Général ô Neill, qui étoit le seul capable de rompre les mesures du tyran.

Irelands Case. *ibid. p.* 56. 57.

Cromwell ayant fait rafraîchir ses troupes à Dublin, donna le gouvernement de cette ville au Colonel Hewson, & se mit en marche par le Comté de Wicklow; il prit en chemin Arklow, Ferns, Iniscorthy & quelques autres places de moindre conséquence: il arriva devant Wexford le premier jour d'Octobre, & somma cette place de se rendre. Le Colonel David Synot qui en étoit Gouverneur, pour amuser Cromwell, lui envoya proposer une capitulation, dont les conditions n'étoient pas recevables: ce délai donna au Comte de Castlehaven le temps de faire passer dans la place un régiment d'infanterie, & trois jours après le Marquis d'Ormond y fit entrer le Chevalier Edmond Butler avec un renfort de mille hommes; mais ces secours devinrent inutiles, par la trahison du Capitaine Stafford, qui livra le Château à Cromwel. La garnison voulant se sauver par la fuite, fut poursuivie par ce barbare, qui en fit passer environ deux mille par le fil de l'épée. Le Chevalier Edmond Butler fut du nombre des morts, il fut tué d'un coup de fusil en passant la riviere à la nage. Les pas de ce tyran furent marqués par-tout au coin de la plus cruelle barbarie; il fit égorger au pied de la Croix dans la place publique, les Dames de cette ville au nombre de deux cens, qui imploroient en vain miséricorde à genoux, les yeux baignés de larmes.

Cox. *ibid. p.* 9.

De Wexford ce Conquérant alla à Ross où commandoit Luc Taaf; cette place n'étant pas tenable & la brêche étant faite,

la garnison accepta des conditions & sortit sous les armes. Cromwel ne fut pas si heureux à Duncannon, où le Colonel Edouard Wogan commandoit avec une bonne garnison; le Général Parlementaire fut obligé de lever le siége & de retourner sur ses pas à Ross. Ici il fit construire un pont flottant sur la riviere Barrow, tant pour observer les mouvemens d'Ormond, que pour conserver la communication avec la Momonie, où il avoit des intelligences; en effet les villes de Youghal, Cork & toutes les autres qui avoient des garnisons Angloises, se déclarerent pour lui, & les soldats Anglois du parti opposé, dans l'espérance de récompense ou de promotion, désertoient par bandes pour se ranger sous les drapeaux de ce tyran; plusieurs autres places lui ouvrirent leurs portes; Carrick lui fut livrée lâchement par Martin le Commandant. Ballisannon lui fut vendue; mais il fut repoussé à Kilteran. Il se rendit enfin maître de Kilkenny par capitulation, après une belle défense faite par la garnison.

La derniere expédition de Cromwell en Irlande, fut contre Clonmel; cette place fut défendue par seize cens Ultoniens, sous les ordres du Major Général Hugue ó Neill, neveu d'Owen Roe: il avoit servi avec son oncle dans les pays étrangers, & passoit pour habile Capitaine. Cromwell se présenta devant cette place, & la brêche étant faite, il ordonna l'assaut contre l'avis de son Conseil; mais la bravoure des assiégés lui fit manquer son coup, il fut repoussé avec perte de deux mille cinq cens hommes de ses meilleures troupes. Ce tartufe fut lui-même le premier à s'appercevoir de sa témérité, il intéressa la Religion dans ses malheurs, selon sa manie ordinaire, il attribua sa défaite au trop de confiance qu'on avoit mis dans les bras de chair; & en réparation de cette impiété, il ordonna un jeûne par toute l'armée. Hugue ô Neill soutint encore quelque temps la place avec toute la valeur imaginable; mais la poudre lui ayant manqué, & se voyant hors d'état de soutenir, il fit passer la riviere de nuit à sa garnison & se retira du côté de Waterford. Ce défaut de poudre dans la garnison de Clonmel fut favorable au Général Parlementaire selon les Auteurs de ce temps, autrement, disent-ils, il eut été obligé de lever le siége & d'abandonner cette entreprise. *He had gone a way Without it, had it not been that the garrison Wanted powder.* Les bourgeois demanderent le lendemain à capituler; les assiégeans, sans sça-

Flagellum. *ibid. p.* 87. Heath. *ibid.* part. II. à l'an 1649 *p.* 252.

Flagellum. *ibid.*

voir la retraite de la garnison, leur accorderent volontiers leur demande. Ce fut à ce siége que Cromwell reçut des ordres positifs du Parlement de retourner en Angleterre, où sa présence étoit nécessaire pour faire tête aux Ecossois, armés pour la cause du Roi (*a*). Il s'embarqua en conséquence à Youghal le 29 Mai, & laissa le commandement de l'armée à Ireton son gendre.

Cox regne de Charles I *p* 17.

Charles Prince de Galles, fils de Charles I, & le véritable héritier des Couronnes Britanniques, étoit alors à Breda. Ce fut dans cette ville, qu'il reçut des Commissaires envoyés par le Gouvernement Ecossois, pour traiter des articles préalables à son rétablissement sur le trône d'Ecosse. Le Marquis de Montrose, qui avoit mis bas les armes par l'ordre du dernier Roi, passa son temps à voyager en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas. Il apprit ici la mort tragique de Charles I. Il reçut en même temps du jeune Roi, une nouvelle commission de Capitaine Général de ses troupes en Ecosse, & son impétuosité guerriere lui fit sacrifier sa vie à sa fidélité pour son Prince. Ce Capitaine intrépide ayant sollicité du secours dans les Cours de Dannemark & de Suede, il en reçut de l'argent & des armes pour quinze cens hommes, & partant pour l'Ecosse avec cinq cens Allemans, il essuya une tempête horrible, où il perdit deux cens hommes & une partie de ses munitions de guerre; il débarqua à la fin, vers le milieu du mois d'Avril, dans les Isles Orcades avec les trois cens hommes qui avoient échappé au naufrage. Les insulaires des Orcades ayant reçu des armes de ce Général, il conduisit cette petite armée à Cathnes, dans l'extrémité septentrionale de l'Ecosse. Les forces de Montrose étoient trop peu proportionnées à l'entreprise; il fut abandonné & trahi de tous ceux qui s'étoient engagés à lui donner du secours; les Colonels Ogleby & Corkrain avoient dissipé l'argent qu'on leur avoit confié pour lever des troupes à Amsterdam & en Pologne; le Colonel King qui s'étoit chargé de venir à son secours avec un corps de cavalerie Suédoise, lui manqua de parole; le Lord Pluscardy, étant examiné de près par les rébelles, ne put jamais rassembler les deux mille hommes qu'il devoit fournir; les Montagnards enfin étoient trop fatigués & trop

Baker [illegible] d'Angl. [illegible] 1649.

Baker. *ibid.*

Vie de Montrose édit. de Lond. de l'an 1652. *p.* 174. & *suiv.*

Heath. Chron. *ibid.* part. II. à l'an 1649. 1650.

Mém. hist. édit. de Lond. en 1682. à l'an 1650.

Baker Chron. reg. Charles II. à l'an 1649. & 1650.

(*a*) Charles II.

rebutés de la guerre, pour qu'on put compter ſur eux, de ſorte que la perte de Montroſe étoit inévitable.

Vie de Montroſe. *ibid p.* 175.

La nouvelle de l'arrivée de Montroſe en Ecoſſe, allarma extrêmement le Parlement, alors aſſemblé à Edenburgh; on fit marcher auſſitôt l'armée ſous les ordres de Leſley & Holborn; le Colonel Straughan fut envoyé en avant à la tête d'un corps de cavalerie; il ſurprit les Royaliſtes, qui ne purent ſe défendre contre une attaque imprévue, tous furent ou tués ou faits priſonniers: Montroſe qui cherchoit à ſe ſauver, roda trois ou quatre jours dans les champs, déguiſé en Montagnard, ſans prendre de nourriture; mais il eut le malheur de tomber entre les mains d'un homme peu délicat ſur l'honneur. Ce fut le Seigneur d'Aſton, autrefois attaché à ſon ſervice; cet homme vil voulant mériter la récompenſe propoſée par le Parlement, à celui qui arrêteroit Montroſe, le fit priſonnier & le livra indignement à ſes ennemis. On ne tarda pas à faire le procès à ce grand homme, il fut condamné à mort ſous le nom de Jacques Graham, & pendu à un gibet haut de trente pieds, au grand regret du Roi ſon maître & de tous ceux qui penſoient bien.

Vie de Montroſe. *p.* 178.179.

Pendant que les Fanatiques en Ecoſſe exerçoient toute leur fureur contre le plus généreux & le plus fidéle des ſujets du Roi, leurs Commiſſaires traitoient à Breda avec ce Prince au ſujet de ſon rétabliſſement; les conditions qui devoient en être le prix, furent des plus dures & des plus inſolentes; il falloit bien aimer la Royauté, pour acheter une Couronne à des conditions ſi dèshonorantes. Les termes de ces conditions portoient 1°. que le Roi banniroit de ſa Cour tous les Excommuniés (*a*). 2°. Qu'il donneroit ſa parole Royale d'accepter le Covenant (*b*). 3°. Qu'il ratifieroit tous les Actes de Parlement, qui ordonnoient le gouvernement Preſbytérien, le directoire du culte, la profeſſion de Foi & le Catéchiſme dans le Royaume d'Ecoſſe, comme ils avoient déja été approuvés par l'aſſemblée générale du Kirk (l'Egliſe) & par le Parlement du Royaume, & qu'il s'y conformeroit lui-même dans ſes exercices particuliers & domeſtiques. 4°. Enfin qu'il conſentiroit à ce que toutes

(*a*) Les excommuniés étoient tous ceux qui avoient expoſé leurs vies pour la cauſe Royale, & qui furent excommuniés pour cette raiſon par le Kirk.

(*b*) Le Covenant étoit une convention ou ligue ſolemnelle faite par les Puritains, ou Ecoſſois fanatiques pour leur défenſe mutuelle. Elle avoit pour objet l'extirpation du Papiſme, de la Prélature, &c.



les causes civiles soient terminées en dernier ressort par le Parlement d'Ecosse, & les matieres Ecclésiastiques par le Kirk (a).

L'embarras de Charles étoit extrême, ses amis étoient partagés sur la conduite qu'il devoit tenir; les uns lui inspiroient de l'éloignement pour une pacification, dont les conditions étoient si durés & si honteuses. D'autres qui avoient souffert le bannissement pour sa cause, & qui désiroient de rentrer dans leur patrie à sa suite, le presserent de consentir aux articles. La Reine Mere & le Prince d'Orange beau-frere de Charles, furent du même avis: ce Prince suivit, sans se faire violence, un conseil si conforme à son penchant, il se soumit aux conditions proposées par les Commissaires, & monta, à Terheyden près de la Haye, sur une frégate commandée par Van Trump le fils; le fameux Van Trump le pere ayant conduit le Prince à bord, recommanda à son fils d'employer toute l'adresse possible pour le conduire à sa destination; la frégate n'avoit que deux vaisseaux de guerre pour l'escorter, & la flotte Angloise étoit en mer pour lui disputer le passage. L'habile Commandant sçut vaincre cette difficulté, aussi bien que celle d'une horrible tempête qui le jetta sur les côtes de Dannemark; il débarqua le Prince le 16 Juin, dans un endroit nommé le Spey, dans le Nord de l'Ecosse.

Heath. ibid. pag. 268.

An. 1650.

Charles fut reçu par ses sujets dénaturés d'Ecosse, avec beaucoup de complimens, mais peu de sincérité: il fut obligé de signer le Covenant, de se séparer de ses plus fidéles serviteurs, & de se livrer entre les mains de ces enthousiastes, sans aucune assurance pour sa liberté ni pour sa vie. On ne le consultoit dans aucune affaire, ni spirituelle ni temporelle, de sorte qu'il s'apperçut bientôt qu'il étoit traité, bien moins en Roi qui devoit gouverner ses sujets, qu'en écolier encore sous la ferrule d'un Régent.

La nouvelle de l'arrivée du Prince Charles en Ecosse, pénétra bientôt en Angleterre; la République consternée fit assembler l'armée, dont le commandement appartenoit de droit au Lord Fairfax: ce Général le refusa sous prétexte d'infirmité; il jetta par-là les fondemens de la grandeur tyrannique d'Olivier Cromwell; il étoit de retour d'Irlande, où il avoit laissé le commandement

(a) C'étoit l'assemblée des Ministres de l'Eglise Presbytérienne.

à Ireton son gendre, comme on l'a déja vû, il fut nommé Commandant en Chef de l'armée destinée pour l'Ecosse; il marcha à la fin de Juin vers Berwick, pour être à portée des frontieres de ce Royaume.

Les Etats d'Ecosse consulterent ensemble les moyens de mettre sur pied une armée pour s'opposer aux entreprises de Cromwell; le nombre de troupes réglées étoit peu considérable chez eux; il fut ordonné de lever dix mille hommes d'infanterie & vingt-sept troupes de cavalerie. On nomma les Généraux. Le Comte de Leven fut nommé Général de l'infanterie, Holborn devoit commander sous lui en qualité de Major Général; David Lesley eut la commission de Lieutenant Général de la cavalerie, & Montgomery celle de Major Général, & le commandement en chef de toute l'armée fut réservé au Prince Charles, qui fut proclamé Roi d'Ecosse le 15 Juillet à la Croix d'Edenburgh.

Mém. hist. *ibid.*

Baker Chron. au regne de Charles II.

Cromwell, à la tête d'environ seize mille hommes effectifs, entra en Ecosse à la fin de Juillet, il marcha par Mordington jusqu'à Haddington; l'armée Ecossoise étoit campée entre Edenburgh & Leith, elle étoit composée de six mille hommes tant cavalerie que dragons & de quinze mille d'infanterie. Cromwell vit bien qu'outre la supériorité du nombre, les Ecossois avoient l'avantage du terrein, il fit un mouvement avec son armée du côté de Mussleborough & de là à Dunbar, dans l'intention de regagner l'Angleterre; il fut suivi de près par l'armée Ecossoise. L'armée Angloise arriva le Dimanche premier jour de Septembre à Dunbar, elle montoit alors à douze mille hommes; les Ecossois au nombre de près de vingt-quatre mille hommes, vinrent se poster le même jour sur une hauteur à quelque distance de la Ville; les Anglois en furent déconcertés, mais comme le désespoir donne quelquefois du courage, ils se rangerent en ordre de bataille, & ayant passé cette nuit & la suivante sous les armes, ils furent attaqués le Mardi matin: l'action fut sanglante; le terrein fut bien diputé, & les Anglois en resterent les maîtres; les Ecossois laisserent sur le champ de bataille quatre mille hommes morts, neuf mille prisonniers, leurs armes & tout leur bagage; Cromwell profitant d'une victoire si signalée, prit possession d'Edenburgh, de Leith & autres places; mais l'approche de l'hyver ne lui permit pas d'étendre plus loin ses conquêtes.

Les restes de l'armée Ecossoise échappés au carnage à Dun-

bar, se retirerent à Sterling; on pensa alors au couronnement du Roi; cette cérémonie se fit le premier du mois de Janvier suivant à Scone, à la satisfaction de tous les Royalistes. Charles se croyoit alors son maître, mais il se trouva encore entre les mains des plus rigides Covenantaires, & assujetti à la dureté & aux caprices des Fanatiques : ennuyé de cette captivité, il prit la résolution de retourner dans les pays étrangers, & de préférer sa liberté à un titre sans réalité chez ces farouches illuminés. Pour cet effet, il se déroba secrettement aux Fanatiques pour aller joindre Middleton qui commandoit quelques Royalistes dans les montagnes, mais il en fut détourné par Montgomery & autres amis, qui lui persuaderent d'abandonner une entreprise qui pourroit nuire à ses intérêts.

Higgons, Short view. pag. 170. Baker Chron. ibid.

L'armée Royale étoit toujours campée à Torwood près Sterling; la situation étoit avantageuse, Cromwel tenta en vain de l'engager dans une action. Il fit faire différens mouvemens à son armée, par lesquels il serra beaucoup les quartiers du Roi : le désespoir fit prendre alors à ce Prince une résolution, dont il désiroit depuis long-temps l'accomplissement; il comptoit beaucoup sur ses amis en Angleterre, il en avoit effectivement; mais la tyrannie du Parlement les mit dans l'impossibilité de lui être utile.

Heath. Chron. ibid. p. 292. & suiv.

Pendant que Cromwel s'amusoit à faire le siége de S. Johnston & autres places, au nord de Sterling, le Roi fit lever brusquement le camp le dernier jour de Juillet à son armée qui étoit de quatorze mille hommes, & s'avança à grandes journées vers l'Angleterre; arrivé à Carlisle, il y fut proclamé Roi de la grande Bretagne, ainsi que dans les autres villes par où il avoit passé. Ce Prince fit publier un Manifeste par lequel il accorda une amnistie générale à tous ses sujets Anglois; il excepta de cette grace Cromwel, Bradshaw & Cook comme les plus criminels du meurtre commis sur la personne sacrée du Roi son pere. Les Anglois de marque qui avoient accompagné le Prince dans cette expédition, furent le Duc de Buchingham, le Comte de Cleaveland, les Lords Wentworth & Willmot, les Colonels Wogan & Bointon, le Major Général Massey & quelques autres.

Baker. ibid.

Heath. Chron. ibid. pag. 294. & suiv.

Le Roi continua sa marche du côté de Worcester, il fut harcelé en chemin par les détachemens commandés par Lambert & Harrison, qui l'avoient suivi d'Ecosse, & qui l'avoient de-

vancé par des marches forcées. Ils furent joints par la milice & les nouvelles levées faites dans le pays par ordre du Parlement. Cromwel, ayant laissé le Général Monk avec sept mille hommes pour achever la conquête de l'Ecosse, marcha sur les traces du Roi avec toute la diligence possible. Il investit Worcester qu'il prit l'épée à la main ; il fondit tout d'un coup le 3 de Septembre sur l'armée Royale à quelque distance de la Ville, elle fut ou taillée en piéces, ou forcée de se soumettre à la loi du vainqueur. Après la perte de cette bataille, le Roi se sauva par la fuite ; il se déguisa sous diverses formes : & après bien des aventures, il trouva un vaisseau près à faire voile qui le mena en France.

Heath. Chron. ibid. p. 296. 297.

Heath. Ibid pag. 300. 301.

Les Royalistes étoient toujours sous les armes en Irlande, il y avoit parmi eux des Catholiques & des Protestans ; le Marquis d'Ormond qui les commandoit en chef, comme Lord Lieutenant, n'avoit pas la confiance des premiers ; il étoit Protestant, & toujours opposé à ce que le Roi leur accorda aucune tolérance dans l'exercice public de leur Religion ; ce Général se voyant par là dans l'impossibilité de rien entreprendre contre Ireton le Général Parlementaire, prit le parti de quitter le commandement ; il le céda au Comte de Clanriccard, & s'embarqua pour la France. Dans ces entrefaites, Ireton mit le siége devant Limerick ; mais il fut obligé d'abandonner cette entreprise aux approches de l'hyver. Le Général Anglois renouvella ce siége au beau temps ; mais la belle défense du très-vaillant Hugue ô Neill qui y commandoit, le même qui avoit défendu Clonmel contre Cromwel, fit couter cher à Ireton la prise de Limerick.

An. 1650.

Heath. Chron. part. II. à l'an 1651. pag. 305.

Le Parlement Anglois vit bien de quelle conséquence il seroit pour sa cause, de détacher les Irlandois des intérêts du Roi : il leur fit faire les propositions les plus raisonnables & les plus avantageuses qu'ils auroient pû souhaiter dans de pareilles circonstances ; mais ces zélés Royalistes les rejetterent unanimement dans leur assemblée, tenue cette même année à Loghreagh. Il s'agissoit de traîner la guerre en longueur, & de causer une diversion en Irlande ; elle pouvoit être favorable au Roi, qui quittoit l'Ecosse pour entrer en Angleterre. Ce fut dans cet esprit que les Irlandois resterent sous les armes jusqu'en 1653 ; ils se trouverent cette année dans l'impossibilité de continuer plus long-temps la guerre. La plus grande partie de l'armée choisit

Mém. de Castlehaven. pag. 164.

Irelands Case. I. part. p. 57. 58. 59. 60. II. part. p. 68. 69.

choisit alors de s'expatrier plutôt que de vivre sous la domination des Régicides, qui avoient trempé leurs mains sacriléges dans le sang de leur Prince. Résolus de rendre au Roi, en pays étranger, les services dont ils n'étoient plus susceptibles chez eux, ils demanderent la permission de sortir du Royaume. Les circonstances étoient favorables, Cromwel étoit occupé cette même année à établir une nouvelle forme de gouvernement en Angleterre sous le nom de Protectorat. Il accorda de son autorité aux troupes d'Irlande leur demande ; ils s'embarquerent en conséquence, & passerent en France & en Espagne ; mais ceux que l'âge ou les infirmités avoient empêché de suivre avec leurs compatriotes le sort de leur Prince, furent traités avec la plus grande barbarie ; il y en eut au nombre de quinze à vingt mille, tant soldats, que pauvres gens de la campagne, qui furent vendus comme des esclaves pour être transportés en Amérique, comme on avoit déja fait les prisonniers Ecossois après la bataille de Worcester. Les Officiers & la Noblesse Catholique du Royaume, furent contraints de quitter leurs héritages dans les autres provinces, & de passer le fleuve Shannon pour aller habiter dans la province stérile de la Conacie, & dans le Comté de Clare ; on leur fit défense d'en sortir sous peine de la vie, sans une permission expresse. Là ils étoient exposés à l'insolence, à l'oppression & à la cruauté des tyrans qui les dominoient. *Idem. Ibid.*

Dans ces entrefaites, Cromwel, soit dans l'espérance de gagner les Irlandois par des bienfaits, soit pour donner une idée avantageuse de sa personne par le penchant qu'il vouloit faire paroître pour la justice, établit une Chambre de Justice (*a*) à Athlone, où il fut ordonné d'accorder dans lesdites contrées à tous les propriétaires des terres, qui se seroient trouvés innocens de la rébellion, un nombre d'arpens de terre suffisant pour leur subsistance, suivant leurs différentes qualités, & prétentions. Par ce réglement, il arriva que quelques-uns de ces Seigneurs eurent dans la Conacie & dans le Comté de Clare, le quart, d'autres le tiers, & quelques-uns la moitié des revenus dont ils avoient joui chez eux. Cette grace, quoique médiocre, irrita beaucoup leurs persécuteurs (*b*). Ils prirent souvent la résolution de détruire

(*a*) On la nomme en Anglois, *Court of claimes.*

(*b*) C'étoient les soldats Cromwelliens en possession des biens des Catholiques dont l'existence sembloit reprocher à ces usurpateurs l'injustice de leurs acquisitions.

tout d'un coup les misérables restes de cette infortunée Nation, & ce ne fut que la protection spéciale de la providence qui renversa leurs mauvais desseins.

Irelands Case. ibid. pag. 60.

Les Catholiques d'Irlande gémirent plusieurs années sous le joug de la tyrannie; ils ne trouvoient de consolation que dans l'espérance du rétablissement de leur Souverain ; ils envisageoient d'avance cet heureux avenement comme la fin de leur captivité, & comptant sur l'équité de ce Prince, ils comptoient aussi sur la restitution des biens qu'ils avoient généreusement sacrifiés pour sa cause; mais pour leur malheur, l'évenement fit avorter leurs espérances.

Heath. Chron. part. III, à l'an 1653.

Olivier Cromwel qui avoit servi d'instrument au Parlement (*a*) pour abolir la Monarchie dans les trois Royaumes, tourna ses armes contre ses Maîtres : il supprima de son autorité ce Sénat, auquel il étoit redevable de sa puissance; il entra dans la salle de l'assemblée suivi de gens de guerre, & après avoir exposé au Parlement ses raisons & la nécessité qu'il y avoit de le dissoudre, il en fit sortir les membres, fit fermer les portes du Palais, & on plaça par ses ordres des gardes à toutes les avenues pour en couper la communication. Cromwel fit ôter la masse qu'il traita de babiole ou colifichet, & défendit qu'on la portat désormais devant lui dans les cérémonies. Un évenement si subit & si extraordinaire, ne fit pas de sensation chez le peuple Anglois, autrement que dans le gout comique. On en faisoit des plaisanteries dans les assemblées, & on chantoit par-tout des vaudevilles, composés dans un stile burlesque, qui avoient pour refrein, *twelve Parliament men for a penny*, c'est-à-dire, douze Parlementaires pour un sol. C'est ici l'époque du Protectorat. Le peuple Anglois qui ne voulut pas supporter le gouvernement doux & pacifique d'un Roi légitime, se soumit au despotisme d'un tyran qui ne finit qu'à sa mort arrivée le 3 Septembre, jour remarquable dans son histoire par les célébres victoires qu'il remporta sur les troupes du Roi à Dunbar & à Worcester.

An. 1658.

L'Usurpateur étant mort, la conduite du Général Monk faisoit déja envisager aux Politiques la restauration du Prince légitime. La situation des affaires étoit trop violente pour être du-

(*a*) On le nommoit par dérision, *the Rump Parlement*. Rump veut dire, *croupion*. C'étoit le résidu ou la carcasse de ce malheureux Parlement qui détrôna Charles I, c'étoit un corps sans chef; il n'étoit composé que de la Chambre basse.

table; il étoit néceſſaire que tout rentrât dans l'ordre : la criſe étoit cruelle, les uns eſpéroient, les autres craignoient ſelon la diverſité de leurs intérêts : du nombre des derniers furent les Cromwelliens d'Irlande. Broghil & Coot leurs chefs, envoyerent des émiſſaires en Angleterre pour ſonder la diſpoſition de la Nation, afin qu'ils puſſent prendre une réſolution convenable à leur intérêt. Ces Parricides ayant appris que les Anglois étoient réſolus de ſeconder l'heureux deſſein du Général Monk, & que tous les eſprits ſe réuniſſoient en faveur du rétabliſſement de Sa Majeſté; ils ſe rendirent à Dublin, où ils convoquerent les Etats. L'aſſemblée fut compoſée de leurs créatures, ils avoient tous les mêmes intérêts, ils étoient tous uſurpateurs du bien d'autrui, il étoit néceſſaire de déliberer ſur les moyens de ſoutenir leur uſurpation, & d'empêcher le rétabliſſement des Seigneurs Irlandois dans la poſſeſſion des terres, que les premiers avoient reçu ſi libéralement de la main de Cromwel l'Uſurpateur. Ils prévoyoient bien qu'auſſitôt que le Roi ſeroit monté ſur le trône de ſes ancêtres, il rétabliroit les anciens proprietaires dans leurs droits, ou du moins qu'il devroit le faire. Ces tyrans voulurent prévenir les intentions du Roi; ils prirent la réſolution d'enfermer dans des priſons étroites les Seigneurs Irlandois qui avoient des prétentions. Leur politique étoit de les mettre dans l'impoſſibilité de prendre parti avec le Roi dans le cas que les Cabaliſtes voulant impoſer à ce Prince des conditions trop dures, l'auroient obligé de ſoutenir ſon droit par les armes. Pour donner quelque couleur de juſtice à leur conduite par rapport aux Irlandois, ces Gouverneurs envoyerent en Angleterre le Chevalier Jean Clotworthy, homme fin & ruſé, & fort accrédité dans la faction Preſbytérienne. Son objet étoit de gagner l'eſprit du peuple Anglois, & de lui inſinuer le tort & le danger qu'il y auroit de rétablir les Irlandois dans leurs anciennes poſſeſſions au préjudice des Anglois proteſtans de ce Royaume. Clotworthy auſſi zélé perſécuteur des Catholiques Irlandois, qu'ennemi juré de la Monarchie, s'acquitta bien de ſa commiſſion. Arrivé à Londres, il répandit parmi le peuple le bruit d'une nouvelle rébellion dans l'Irlande. Pour confirmer cette ſuppoſition, il fit tenir pluſieurs lettres remplies du même eſprit entre les mains des Marchands à la Bourſe, dont les copies furent bientôt répandues par tous les carrefours de la Ville. Cette impoſture donna lieu à un Edit contre les Papiſtes Irlandois; il fut préſenté par le Parlement à

Récit exact & fidéle.

Charles II, lors de son avenement au trône, quoiqu'il fut notoire qu'il n'y avoit pas un seul Irlandois alors en armes dans tout le Royaume d'Irlande, & que l'imposture n'étoit fondée que sur la précipitation avec laquelle quelques Catholiques, même du nombre de ceux qu'on trouvoit innocens, s'étoient mis en possession de leurs patrimoines, sans avoir observé les formalités de justice. Ils ne croyoient pas ces formalités nécessaires pour reprendre un bien dont ils avoient été dépouillés quelques années auparavant par un tyran qui n'en observoit aucune, & qui ne reconnoissoit que la loi du plus fort.

Les Ecrivains du parti font valoir les démarches faites par Broghil, Coot, Clotworthy & autres Chefs des Cabalistes d'Irlande, en faveur de la restauration de Charles II. Ils avoient envoyé des Commissaires au Roi à Breda, pour assurer Sa Majesté de leur fidélité, & de leurs bonnes intentions pour sa cause. Le Prince qui étoit dans le cas d'avoir besoin de tout le monde, les reçut bien en apparence; mais il fit sentir à Broghil son mécontentement par l'accueil peu favorable qu'il fit à ce Seigneur, lorsqu'il vint le complimenter sur son avenement au trône. En effet, la soumission de ces traîtres doit perdre beaucoup de son mérite, lorsqu'on sçaura qu'elle n'a été faite qu'en conséquence de la résolution prise en Angleterre de rétablir le Prince légitime, & dans un temps que leur approbation étoit peu nécessaire pour opérer le retour du Roi.

Lettre à l'Auteur de l'hist. d'Irlan. pag. 3.

Cox & les Ecrivains de même trempe que lui, raisonnent différemment. « La Couvention, dit Cox, fit publier une Déclaration le 12 du mois de Mars, pour assembler un Parlement libre, & le 14 Mai elle agréa la Déclaration de Sa Majesté donnée à Breda le 14 Avril, & consentit avec joie à sa restauration. Aussitôt les Irlandois Papistes qui étoient restés tranquilles, sans contribuer en aucune façon à cette grande révolution, voulant cueillir les fruits du mérite des autres, plusieurs d'entr'eux se mirent en possession de leurs anciens patrimoines; le mal devint si général, continue-t-il, que la Couvention fut obligée de publier une Déclaration le 20 du mois de Mai 1660, à l'effet de conserver la paix, & d'assurer les possessions. » S'il étoit permis d'interroger ces Ecrivains, on pourroit leur demander quelle a été la nature & la durée de ces possessions, que la Couvention vouloit assurer par la Déclaration du mois de Mai, & quel étoit le titre des possesseurs? La durée de ces possessions ne passoit

pas le terme de dix ou douze ans ; c'étoit une récompense que Cromwel avoit donnée aux complices de ses forfaits. Le titre des possesseurs étoit le même qui avoit autorisé le tyran à faire trancher la tête à son Souverain légitime. On laisse au Lecteur à juger du droit que donne un pareil titre, & une possession si courte. A l'égard des Irlandois qui s'étoient mis en possession de leurs biens, la plainte de Cox est non-seulement injuste, mais encore insensée ; il convient que ces possessions étoient les *anciens patrimoines* de ces Papistes. Carte dit, que c'étoit principalement des Gentilshommes Irlandois dépossédés par Cromwel, nonobstant qu'ils furent trouvés innocens dans le Tribunal établi en Irlande par ordre de ce Tyran pour prendre connoissance des crimes de ceux qui avoient trempé dans la rébellion. Ces dépossédés ayant été transplantés dans la Conacie & dans le Comté de Clare par une autorité usurpée, c'est toujours Carte qui parle, se crurent en droit, l'usurpation ayant cessé, de rentrer dans leurs premieres possessions, & d'en chasser les usurpateurs. Ils voulurent, dit Cox, cueillir le *fruit du mérite des autres.* Si on entend ici par le mot, *mérite,* l'adhésion de ces Usurpateurs à la restauration du Prince légitime, leur mérite étoit bien petit dans un temps que les Royalistes avoient pris le dessus, & que l'affaire de la restauration étoit bien avancée en Angleterre & en Ecosse. D'ailleurs leurs usurpations n'étoient pas le fruit de ce prétendu mérite ; il faut monter plus haut pour en chercher la cause. Leur vrai mérite étoit fondé dans la rébellion ; ils avoient tous servi Cromwel contre le Roi ; Broghil, Coot, & leurs autres Chefs, tenoient des commissions de lui ; Broghil étoit membre du Parlement de son temps pour le Comté de Cork, il continua à servir fidélement ce Tyran jusqu'à sa mort, après quoi il s'attacha à Richard Cromwel fils du dernier, & devenu protecteur après lui ; il fut membre du Conseil privé de ce nouveau protecteur, jusqu'à ce qu'il fut dépouillé de l'autorité suprême. Broghil n'ayant plus d'usurpateur à soutenir, & voyant les dispositions de la nation Angloise, par rapport au rétablissement du Roi, il retourna en Irlande, où il suivit, conjointement avec les autres de sa faction, le parti du plus fort. Voilà le mérite de ces hommes, dont Cox releve tant les services. La prévention de cet Ecrivain lui fait trouver mauvais les efforts faits par les propriétaires Irlandois pour rentrer dans leurs biens, en voulant par là, dit-il, ravir aux autres le *fruit de leur mérite.*

Vie du Duc d'Ormond. tom. 2. liv. 6. *pag.* 205.

Harris hist. des Ecriv. d'Ir. à l'art. *Boyle.*

Ce fut enfin au mois de Mai de l'année 1660, que Charles fils aîné de Charles I, sans effusion de sang, par la conduite sage & désintéressée du Général Monk, monta sur le trône de ses ancêtres, sous le nom de Charles II. Ce Général prépara si bien les esprits, que tous les Etats se réunirent pour reconnoître le légitime héritier des Couronnes Britanniques. En reconnoissance, Charles se rendit à la Chambre haute, & fit passer un acte général d'amnistie, qui fut reçu dans les deux Chambres avec beaucoup d'applaudissement. Le Monarque laissa à ce Tribunal le soin de venger le sang de son pere, & la liberté de choisir les victimes : & d'un grand nombre qui avoit concouru à l'affreuse catastrophe de Charles I, dix, seulement, furent exécutés ; d'autres furent jugés dignes de la clémence du Roi.

Heath. Chron. part. 4. à l'an 1661. pag. 497.

Quoique la plus grande partie de la nation Ecossoise se fut rendue criminelle envers Charles I, le Marquis d'Argyle, Guthry, célébre Ministre & le Capitaine Giffan, furent les seules victimes ; le premier pour avoir vendu le Roi aux Anglois, & pour s'être soumis à l'usurpation : Guthry étoit un séditieux Prédicant qui avoit outragé personnellement le Roi ; il étoit connu pour un adversaire violent du Marquis de Montrose, & de toute la faction Royale : Giffan étoit un Renegat livré à Cromwel ; ces deux derniers furent pendus à Edenbourgh.

Charles monta sur le trône Britannique dans des circonstances bien favorables à sa gloire ; le peuple consterné à la vue du traitement barbare qu'on avoit fait essuyer au pere, n'osoit pas trop se flatter d'un pardon de la part du fils ; il gémissoit depuis quelques années sous l'esclavage de la tyrannie ; il vit renaître la paix, la liberté, l'ordre & les loix, & un calme général rétabli dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse ; de sorte que jamais Prince ne jouit plus réellement de l'affection des ses sujets que Charles II.

Irelands Case. part. 2. p. 69 70. 71. 72.

Le rétablissement du Souverain légitime sembloit devoir mettre fin à toutes les calamités des Irlandois. Une partie de cette Nation avoit suivi généreusement son sort dans ses plus grands malheurs. Ces fidéles sujets ayant passé les mers pour se soustraire à la tyrannie, se rendirent en foule de toutes parts au nombre de vingt-cinq à trente mille hommes, auprès de Charles pour recevoir ses ordres ; jamais troupes ne montrerent plus de docilité à les suivre. Pendant que ce Prince étoit en France, ils signalerent leur courage au service de cette Couronne. La situa-

tion des affaires obligea-t-elle le Monarque Anglois de chercher un asyle chez les Espagnols? le premier commandement de sa part suffit à tous ces Régimens pour le suivre dans les Pays-Bas, de sorte qu'on peut dire, sans craindre un démenti, que l'attachement & la fidélité des Irlandois pour leur Roi, dans un temps qu'il étoit abandonné de presque tous ses autres sujets, lui attira les honneurs, & la considération dont il avoit joui parmi les Etrangers pendant le temps de son éxil. Ce Prince nous en est garant; voici comme il parle dans ses premieres harangues aux deux Chambres du Parlement, immédiatement après qu'il fut rétabli sur le trône d'Angleterre.

Dans sa premiere harangue du 27 Juillet 1660, il s'exprime de cette sorte. « Je compte n'avoir pas besoin de parler de l'Irlande qui ne mérite pas d'être seule exclue du bienfait de ma clemence, ses habitans m'ont témoigné une affection extrême dans les pays étrangers; vous aurez donc soin de mon honneur, & des promesses que je leur ai faites. » Et encore au 30 Novembre suivant, dans sa déclaration au sujet de l'arrangement des affaires d'Irlande, il se sert des ces paroles remarquables: « En dernier lieu nous nous sommes souvenus, & nous nous souviendrons toujours de la grande affection qu'une partie considérable de cette Nation nous a témoignée pendant notre séjour au-delà des mers, nos troupes Irlandoises ayant toujours reçu avec la plus grande joie & obéissance nos ordres, & s'y étant soumise de même, ne balançant pas de se retirer au service que nous leur avons indiqué comme le plus utile à nos intérêts, quelque nuisible qu'il dut être au leur, laquelle conduite de leur part ne sçauroit être que très-digne de notre protection, justice & faveur. » Il est bon de sçavoir quelle a été l'étendue de la *protection*, de la *justice* & de la *faveur* que les Irlandois avoient mérité de l'aveu même du Prince, & quel est le fruit qu'ils en ont retiré. Charles en possession du trône, vouloit se dédommager par les plaisirs, des années de ses disgraces. Pour cet effet, il donna toute sa confiance à des Ministres perfides qui avoient bien plus à cœur leur intérêt personnel, que l'honneur & la gloire d'un si bon Maître.

Statuts d'Irlande édit. de Dublin en 1723. p. 359. & suiv.

Il étoit principalement question alors si les Cromwelliens qui avoient persécuté Charles I jusque sur l'échaffaut, & contraint Charles II à passer douze années dans un triste exil, devoient être maintenus dans la paisible jouissance des terres qu'ils avoient ob-

tenues en Irlande en recompense de leurs services contre la Couronne, ou si les anciens propriétaires qui avoient signalé leur fidélité pour cette Couronne d'une maniere si éclatante, devoient être rétablis dans la possession de ces mêmes terres qu'ils avoient perdues à cause de leur attachement à la cause Royale. Le titre des premiers n'étoit fondé que sur le régicide, leur possession n'étoit que d'environ douze ans: cela ne donne pas droit de prescription lorsque le titre n'est pas juste; *ad præscriptionem requiritur justus titulus*. Le titre des derniers étoit fondé sur une possession non interrompue de plusieurs siécles, sur la foi publique d'un traité solemnel conclu avec Charles I, nommé la paix de 1648, & enfin sur les promesses réitérées de Charles II dans le temps de son exil; jamais question n'a paru plus aisée à décider que celle-ci. Le Roi parut d'abord tout-à-fait disposé à rendre justice aux derniers; mais la malice du premier Ministre (*a*), & de quelques autres Grands de la Cour, lui firent peu à peu changer d'avis pour prendre un parti tout contraire; ils le porterent insensiblement à abandonner à leurs ennemis ceux qui ne l'avoient jamais abandonné dans ses plus grands malheurs, quelle justice? un Roi chrétien & généreux, non content de pardonner aux ennemis jurés de sa Couronne, aux bourreaux de son pere, aux cruels persécuteurs de toute la famille Royale, & dont il n'avoit échappé lui-même la fureur qu'avec beaucoup de peine, & par une espéce de miracle, il leur accorde encore des faveurs, il les enrichit des biens patrimoniaux, des honneurs & des dignités de ses meilleurs sujets, qui au prix de leur fortune & de leur vie, avoient soutenu jusqu'à l'extrémité ses intérêts contre ces nouveaux favoris; c'est un procédé sans exemple. Voilà pourtant la *protection*, la *justice* & la *faveur* dont le zéle & la fidélité des Irlandois a été payée par la Déclaration du Roi, pour le reglement ou l'établissement de l'Irlande, donnée à Whitehall le 30 Novembre 1660.

Irelands Case. Ibid. p. 85.

La Déclaration du Roi pour l'établissement de l'Irlande, étoit en effet l'établissement des rébelles & des traîtres, parconséquent la destruction des plus fidéles sujets de Sa Majesté; cette Déclaration fut suivie d'instructions pour l'exécuter, ensuite venoit le beau Commentaire du Parlement sur l'une & sur l'autre, enfin le fameux *Acte d'explication*, devoit couronner

(*a*) Comte de Clarendon.

l'ouvrage,

l'ouvrage, & le tout étoit calculé pour ruiner de fond en comble ceux dont le droit paroissoit incontestable.

Les Catholiques Irlandois qui devoient être remis en possession de leurs héritages, étoient distingués en trois classes ; la premiere étoit de ceux qu'on appelloit *Innocens*, c'est-à-dire, de ceux qui n'avoient jamais pris les armes avec les *Confédérés* avant la paix de 1648 ; la deuxiéme comprenoit ceux qu'on nommoit *Ensignmen*, gens à enseignes, c'est-à-dire, ceux qui avoient servi au-delà des mers sous les enseignes de Sa Majesté pendant son exil ; la troisiéme enfin étoit composée de ceux des Confédérés que la foi d'un traité solemnel autorisoit à reclamer leurs patrimoines. Le Roi parut déterminé à faire justice à ces trois classes. A l'égard des *Innocens*, leurs ennemis mêmes n'étoient pas assez impudens pour s'opposer à la restitution de leurs biens. Quant aux militaires, les services distingués qu'ils venoient de rendre à leur Prince, étoient si récens & si présens à sa mémoire, que personne n'osoit demander qu'ils fussent exclus des faveurs de Sa Majesté. Il n'y eut donc que les Confédérés dont les prétentions étoient principalement fondées sur la paix de 1648, qui ne purent se flatter d'aucune indulgence. Le Roi sentit parfaitement l'injustice qu'il y auroit de manquer à ses engagemens par rapport à cette paix, où sa conscience & son honneur étoient intéressés, comme il s'exprime lui-même dans la clause qu'il fit insérer dans sa Déclaration. « Nous ne pouvions, » dit ce Prince, oublier la paix que nous avons été nous-mê- » mes dans la nécessité de faire avec nos sujets Irlandois, dans » un temps que ceux qui avoient méchamment usurpé l'autorité » dans ce Royaume, avoient érigé cette odieuse Cour, pour » ôter la vie à notre cher Pere.... C'est pourquoi nous ne pou- » vions que nous regarder tenus d'accomplir ce que nous devons » par cette paix, à ceux qui avoient honnêtement & fidélement » accompli ce qu'ils nous avoient promis, &c. »

Irelands Case. *ibid. p.* 87.

Irelands Case *ibid. p.* 88.

Statuts d'Irl. regne de Charles II. *ch.* 2. *p.* 360. & *suiv.*

Les Cromwelliens de l'autre côté, & les Partisans qu'ils avoient achetés à la Cour, voyant le Roi si déterminé dans cette affaire, & n'osant pas s'opposer directement à des intentions si généreuses & si dignes de la Royauté, feignirent d'entrer dans les mêmes sentimens, bien persuadés que leur injuste politique ne leur manqueroit pas dans le besoin, & qu'elle leur fourniroit assez de ressource pour amener le Prince à leur point de vue ; ils lui firent donc entendre, & poserent pour une ma-

Irelands Case *p.* 89.

» traire ils tendent à toute une autre fin ; cependant comme nous » sommes très-portés à pourvoir, &c. » Néanmoins quelque énormes que soient leurs crimes, quelque nullité qui se trouve dans leurs titres, il faut qu'ils soient maintenus dans leurs possessions injustes. Si les titres de ces premiers Aventuriers sont si défectueux, que doit-on penser de ceux qui ont avancé leur argent après pour fomenter la rébellion, sans autre autorité que celle de la Chambre basse, qui avoit usurpé le gouvernement. Selon les loix fondamentales du Royaume, cette Chambre n'avoit pas le pouvoir de faire des emprunts au nom de la Nation, ni le droit de gouverner ; cela demande le concours de l'autorité Royale, avec celle des deux Chambres du Parlement ; le Roi étoit alors en exil, & la Chambre haute étoit supprimée ; cependant les derniers Aventuriers furent mis sur un pied égal avec les premiers, & les uns & les autres assurés pour toujours de ces fonds acquis de la maniere qu'on vient de le dire, & dont la plupart ne leur avoient couté que le revenu d'une ou de deux années, c'est ainsi que ces Aventuriers persécuteurs de leurs Rois sont libéralement recompensés aux dépens des fidéles Irlandois.

Les soldats de Cromwel tenoient le second rang pour la distribution des récompenses. Ce tyran à la vérité leur devoit beaucoup, puisqu'avec le secours de leurs freres en Angleterre, ils l'éleverent d'une condition très-médiocre à une puissance absolue sur les trois Royaumes : aussi sa reconnoissance ne fut-elle pas disproportionnée à un service si signalé. Douze Comtés entiers furent partagés par ses ordres entre ces fanatiques soldats, ministres cruels de sa tyrannie, & ennemis déclarés de la Couronne : il paroît cependant que ce ne fut que par maniere d'hypothéque que ce tyran gratifia ainsi ces infâmes mercénaires, pour payer les arrérages qui leur étoient dus, puisqu'il n'a jamais voulu accorder de Lettres-Patentes pour leur en confirmer la proprieté. Cette possession précaire porta plusieurs de ces nouveaux Seigneurs à vendre pour une bagatelle leurs prétentions sur ces terres à mesure que l'occasion s'en présentoit, & par l'évenement, les nouveaux acquereurs s'enrichirent, ayant été confirmés à perpétuité par la Déclaration du Roi dans la possession du fruit de leur iniquité : chose étrange ! En effet, on ne se seroit jamais imaginé que Charles II rétabli sur le trône de ses ancêtres, put se résoudre, comme cela arriva malheureusement pour sa famille, à recompenser les bour-

Irelands Case. *ibid. pag.* 92. 93. Récit exact. & fidéle. *pag.* 48. & *suiv.*

reaux de son Pere, par la donation illimitée de ces possessions, tandis qu'il laisseroit mourir de misére ceux qui avoient un droit incontestable d'y rentrer, & de la fidélité desquels il faisoit de si pompeux éloges.

Irelands Case. ibid pag. 94. & suiv.
Récit exact & fidéle. p. 54. & suiv.

En troisiéme lieu se présentent les Officiers qui avoient servi le Roi en Irlande, dans quelque temps que ce fut, avant le 5 Juin 1649, & dont les arrérages montoient, suivant le calcul qu'ils en firent eux-mêmes, à un million huit cens mille livres sterlings. Ce calcul, quelqu'extravagant qu'il fut, & n'ayant de vérité effective que pour la dixiéme partie tout au plus, passa sans obstacle, & mérita l'approbation des *Aventuriers* & des soldats, dont la maxime étoit, *Fais-moi un plaisir & je t'en ferai un autre ;* car ils considérerent sagement que plusieurs des quarante-neuf Officiers dont il étoit question, avoient quelque couleur d'un mérite dont ils étoient eux-mêmes destitués, & par conséquent qu'il étoit de leur intérêt de se les attacher, en favorisant leurs prétentions. C'est pourquoi, sous prétexte de ces prétendus arrérages, ces quarante-neuf Officiers furent gratifiés de toutes les terres confisquées dans quatre Comtés, sur les rives du fleuve Shannon, outre les maisons & privileges qu'ils obtinrent presque dans toutes les villes & bourgs du Royaume ; pour comble de reconnoissance de leurs signalés services, on leur assigna cent mille livres sterlings argent comptant, sur les revenus d'un an des Aventuriers, soldats & Irlandois rétablis dans leurs possessions. On sera d'autant plus surpris de ce bon traitement, quand on sçaura que le plus grand nombre de ces Officiers étoient, ou dans une rébellion actuelle contre le Roi, pendant l'été de 1649 & plusieurs années auparavant, comme les Comtes d'Orrery (*a*), de Mountrath, les Lords Kingston & Coloony, les Chevaliers Jones, Saint-Georges, Coles & plusieurs autres ; ou du moins qu'ils déserterent, peu de temps après, les étendarts du Roi, pour se joindre à l'usurpateur, qui les récompensa libéralement par des donations immenses. Il paroîtra encore singulier à tous les siécles, que ceux d'entre eux qui avoient le plus contribué à livrer à l'usurpateur les villes & forteresses les plus considérables, furent, par l'Acte d'établissement, auto-

(*a*) Cromwel avoit confié au Comte d'Orrery le commandement de son armée en Irlande, lorsqu'il fut rappellé en Angleterre pour servir contre le Roi. *Harris traité des Ecriv. d'Irl. à l'art.* Boyle.

tisés à se faire payer de leurs arrérages, *Pourvû, dit l'Acte, « qu'ils pussent, dans l'espace de deux ans, faire voir au Vice-« Roi d'Irlande ou à six membres du Conseil, qu'ils avoient fait « *quelque réparation* pour leurs fautes passées, en paroissant à « temps pour le rétablissement du Roi. » On pense bien que cette réparation étoit aisée à faire devant des Juges de même trempe qu'eux. Au reste la soumission des quarante-neuf Officiers à l'autorité du Roi, avoit fort peu de mérite, dans un temps où l'acquiescement universel de tous les Etats les mettoit dans l'impossibilité de s'y opposer. Suivant le sistême fondé sur la doctrine de Calvin, les *Elus*, malgré les plus énormes excès, sont toujours irréprochables & enfans de la grace, parce qu'aucun péché, dit-il, ne leur sçauroit être imputé. Il en est apparemment de même de ces nouveaux Saints, quand ils jugeront à propos d'entrer chaque mois dans les trahisons les plus noires, & les rébellions les plus punissables, ils devront passer constamment pour les sujets les plus fidéles & les plus obéissants de Sa Majesté, à qui le nom odieux de *rébelles* ne peut jamais convenir, mais qui au contraire mérite les plus hautes récompenses; au lieu que les *réprouvés Papistes* sont certainement damnés, même dans ce monde, de quelqu'innocence ou fidélité qu'ils puissent se vanter. C'est pourquoi, quoique la Déclaration du Roi n'eut fait aucune distinction des quarante-neuf Officiers, mais qu'elle leur ordonnât à tous, soit Catholiques, soit Protestans, le payement de leurs arrérages, cependant par les *Instructions* & autres Actes postérieurs du Parlement, les Catholiques, excepté le Marquis de Clanriccard & le Chevalier George Hamilton, furent entierement exclus, quoiqu'aucun d'eux n'eut jamais quitté les étendarts de Sa Majesté; mais qu'ils se fussent tous opposés à l'usurpateur, jusqu'à la derniere extrémité.

* Irelands Case. *ibid. p. 97.*

C'est ainsi que ces Ministres d'iniquité trouverent le moyen de conduire insensiblement le Roi contre son inclination, à commettre les injustices les plus criantes. Ce Prince étoit bien éloigné de vouloir dépouiller les Catholiques d'Irlande de leurs patrimoines; il étoit même porté, dès le commencement, de leur faire rendre toute la justice imaginable; mais il s'étoit laissé tromper par la perfidie de ceux à qui il avoit donné sa confiance, qui, nonobstant leur prétendue fidélité, préféroient toujours leurs intérêts particuliers à la gloire de leur Prince. Voici un échantillon de leur politique détestable: comme parmi les Ca-

tholiques, il n'y av[illegible] que ceux qu'on avoit désigné sous le nom d'*Innocens* (*a*), que la Déclaration mettoit en possession de leurs biens, sans aucunes reprises préalables, ces Ministres jugerent à propos d'exiger des Catholiques, plusieurs qualités ou conditions, pour les mettre dans une espéce d'impossibilité d'être trouvés innocens. La premiere de ces conditions portoit qu'aucun ne seroit rétabli comme un « *Papiste innocent qui, étant* » *majeur & dans son bon sens*, avoit joui de ses biens person- » nels ou réels, dans les quartiers des rébelles. » Par cette clause seule on peut aisément juger de tout le reste, & se former une idée de la justice que les Irlandois avoient à espérer, puisque suivant la teneur de ces paroles, non-seulement ceux qui avoient vécu paisiblement dans leurs terres, sans avoir pris les armes pour aucun parti; mais aussi ceux qui combattoient pour le Roi en Angleterre, au cas qu'ils eussent reçu la moindre portion de leurs revenus en Irlande pendant la guerre, devoient être censés coupables, & leurs héritages livrés à des infâmes rébelles, qui avoient montré tant de zéle à combattre leur Roi.

Stat. d'Irl. *ibid.* p. 374. & 375.

Pour juger la cause des *innocens* sous les conditions susdites; on établit à Dublin une Cour, nommée en Anglois, *Court of Claimes*, sur le modéle de celle que Cromwell avoit fait ériger à Athlone en 1654, en faveur des Catholiques transplantés en Conacie & dans le Comté de Clare, avec cette différence que la Cour de l'usurpateur étoit de beaucoup la moins partiale des deux; car soit que les Cromwelliens manquassent d'argent, pour suborner des témoins, soit qu'ils ignorassent l'art d'employer de pareils scélérats, prêts à gagner leur pain aux dépens de leurs consciences, il est constant que peu de ces mercenaires furent produits, au lieu qu'il en parut sans nombre à cette derniere Cour, où ils furent même beaucoup accueillis & encouragés. La Cour d'Athlone n'eut limité aucun temps aux *transplantés* pour faire valoir leurs prétentions, au lieu que celle de Dublin accorda à peine six mois, pour examiner les prétentions de tous les Catholiques du Royaume, n'ayant ouvert ses séances que le 15 Février 1663, & les ayant finies vers le milieu d'Août suivant. Pendant ce court intervalle, près de mille Ca-

Irelands Case. pag. 190. 191.

(*a*) *On a déja expliqué ce qu'on doit entendre par le mot* Innocent. Voyez la page 707. de ce volume.

tholiques furent examinés, dont au moins la moitié fut déclarée innocente, malgré la rigueur des qualités susdites, & la licence effrénée des faux témoins. Un seul exemple parmi cent de pareille espéce, suffira pour mettre en évidence la corruption des témoins & des Juges. M. François Betagh de Moynalty, qui vivoit en 1693 à la Cour de S. Germain-en-Laye (a), dont les ancêtres avoient possédé des terres considérables dans le Comté de Meath, pendant plusieurs siécles, fut accusé d'avoir, à la tête d'une compagnie d'infanterie, pillé & saccagé en 1641 ses voisins Protestans, quoique de notoriété publique il n'eut, au mois d'Octobre 1641, que neuf ans, âge peu compétent à des excès de cette nature. De plus, des deux témoins produits contre lui, qui n'étoient que de la lie du peuple, l'un n'avoit pas encore trois ans en 1641. Un parjure si manifeste, ni l'innocence de ce Gentilhomme attestée par toute la Noblesse du pays, ne firent aucune impression sur ces Juges: & quoique dans la suite le Chevalier Rainsford, principal Commissaire ou Juge de ladite Cour, eut expresément reconnu l'injustice de ce procédé, sur les reproches que lui en fit la Marquise d'Antrim, en présence du Comte de Limerick & autres personnes de qualité; cependant il ne fut jamais question de lui faire la moindre réparation. Ce fut par des menées si abominables, que quelques centaines d'anciennes familles, aussi respectable par la noblesse de leur extraction que par les sentimens qui caractérisent les plus fidéles sujets, furent dépouillées de leurs patrimoines, & réduites à la dure nécessité ou de mandier, ou d'embrasser des professions peu convenables à leur naissance.

Ireland's Case. p. 102. 103.

An. 1641.

Le tems fixé pour l'examen des intéressés étant expiré, le Chevalier Rainsford chef de la commission, jugea qu'il falloit surseoir jusqu'à ce qu'on eut reçu une nouvelle prorogation qui donna du temps pour rendre justice & discuter les droits de ceux qui n'avoient pû l'obtenir dans l'année; ils étoient au nombre de sept mille personnes qui avoient à faire examiner leurs prétentions, & qui méritoient d'être écoutées aussi bien que les autres, puisque « tout homme doit être réputé innocent, jusqu'à » ce que le contraire soit prouvé », sur-tout lorsqu'il se soumet à un Tribunal si sévere; mais la prorogation ayant été refusée

(a) Son fils est major du Régiment Irlandois de Fitz-James Cavalerie au service de la France.

par Clarendon, la Cour établie pour l'examen des prétentions des innocens, fut obligée de cesser ses fonctions & de se séparer. Clarendon créa alors un nouveau Tribunal, composé de gens, dont la plupart avoient usurpé les terres, dont les légitimes propriétaires sollicitoient la restitution. Les premiers devenus ainsi juges & parties, quelle espérance restoit-il aux derniers ? Pour leur rendre à jamais la justice inaccessible, le Parlement fit un nouvel *Acte d'explication*, qui leur interdisoit toute démarche ultérieure à cet égard ; la clause suivante de cet Acte mérite attention, elle étonnera sans doute tout lecteur équitable.

« Nous voulons & ordonnons par cet Acte, que dorénavant » aucuns de ceux dont on n'a pu examiner l'innocence, ne » soient reçus à en faire preuve, ni à demander à rentrer dans » leurs biens, sous prétexte de ladite innocence, ou de quelques » articles de la Déclaration précédente ; en conséquence de quoi » nous les déboutons de toute preuve d'innocence, & de tous » avantages portés par quelques-uns des articles. » Fut-il jamais clause plus injurieuse à la foi publique & au droit des gens ; peut-on rien imaginer de plus contraire à toutes les loix divines & humaines ! Condamner tant de milliers de Chrétiens sans les entendre, & les punir par la privation de leurs biens, sans aucune formalité de justice, c'est un procédé sans exemple chez les nations les plus barbares. Voila les leçons de morale que ces réformateurs donnoient aux Irlandois, pendant qu'ils convertissoient à leur profit, les terres de ce peuple malheureux. Cette clause enfin est dérogatoire à la grande Chartre d'Angleterre, qui rend cette Nation si fiére. Selon cette Chartre (*a*), aucun homme libre ne sera pris ni emprisonné, ni dépossédé de son franc-fief, de ses libertés, ou libres coutumes : il ne sera ni décreté, ni banni, ni destitué, ni rejetté que selon la loi, & par un jugement légitime de ses Pairs, en présence de témoins fidéles, qui seront appellés pour cet effet : le droit, ni la justice, ne seront vendus, refusés, ni différés à personne. Les Anglois s'applaudissent sur les priviléges de *liberté* & *propriété* que cet article de leur Chartre leur donne, privilége qu'ils croyent appar-

(*a*) Nullus liber homo capiatur, vel imprisonetur, aut disseisietur de aliquo libero tenemento suo, vel libertatibus, vel liberis consuetudinibus suis, aut utlagetur, aut exulet, aut aliquo alio modo destituatur, vel deturbetur, nisi per legem terræ, & per legale judicium Parium suorum, fidelibus testibus ad hoc inductis. Nulli vendemus, nulli negabimus, aut nulli differemus rectum, vel justitiam. *Mag. Chartar.* cap. 29.

tenir

tenir à l'humanité; mais ils comptent pour rien l'infraction de cette belle Loi de la nature, par laquelle il nous est défendu de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fut fait.

Après un traitement si peu chrétien, qu'on avoit fait essuyer à tant de milliers de personnes innocentes, en les renvoyant sans daigner seulement écouter leurs plaintes, doit-on être surpris du peu de faveur qu'éprouverent les généreux militaires, qui avoient tant souffert dans les pays étrangers pour le service du Roi? Ce Prince en avoit marqué sa reconnoissance, en faisant insérer dans la Déclaration une clause spéciale en leur faveur; mais les Cabalistes, sans s'opposer directement aux bonnes intentions du Roi, sçurent préoccuper l'esprit de Sa Majesté de l'idée la plus bizarre, sçavoir qu'il y avoit à la disposition de la Couronne assez de terres confisquées pour satisfaire à toutes les prétentions bien fondées: cette découverte, toute extravagante qu'elle parut, servit néanmoins de raison, pour mettre dans la Déclaration la clause suivante. « Les Irlandois, à qui nous nous proposons de donner » satisfaction, sont ceux qui ayant été avec nous hors de nos » Etats, & n'ayant pas probablement des fonds ou autres pro- » visions, peuvent, avec moins d'inconvéniens, attendre des re- » prises, qu'il y en auroit de déposséder d'autres, sur-tout » étant entierement persuadés que dans peu nous leur assigne- » rons leurs reprises respectives, ayant en notre pouvoir des belles » & grandes terres confisquées, dont nous n'avons point encore » disposé, & qui sont réservées pour cette fin. »

Irelands C *ibid. p.* 105.

Irelands C *pag.* 106. 107.

Statuts d'Irlai *ibid. pag.* 369

Le jugement porté dans cette clause, doit paroître étrange à ceux qui sont au fait des affaires de ce temps. Les possesseurs qu'on a voulu ménager, furent des soldats complices de la scélératesse de Cromwell, qui, après avoir contribué à l'horrible catastrophe de Charles I en Angleterre, avoit accompagné ce tyran en Irlande. C'étoit des hommes sanguinaires, sans fortune, la plûpart de la lie du peuple & le rebut de la nation Angloise, qui s'étoient livrés à la cabale, pour anéantir en même temps la Royauté & la Monarchie. Tels furent les compétiteurs que la clause susdite met en compromis avec les fidéles sujets, qui avoient partagé avec le Roi ses disgraces pendant son exil. Ceux-là sont recompensés de leur parricide par de vastes possessions en fonds de terres; ceux-ci sont dépouillés de leurs patrimoines, pour leur attachement à la cause royale; la possession de ceux-là n'est

que d'environ dix ou douze ans; ceux-ci réclament les héritages possédés par leurs peres depuis un grand nombre de siécles. La clause suppose que les premiers avoient des fonds & des provisions; mais ces fonds provenoient des fruits des terres qu'ils avoient usurpées sans aucun titre légitime. Ils n'avoient pas plus de fonds dans le temps qu'ils prirent possession de ces terres, que n'en avoient les anciens propriétaires, qui avoient tout consumé au service de leur Roi. N'importe, aux termes de la clause, les derniers « peuvent, avec moins d'inconvénient, attendre des » reprises, qu'il y en auroit de déposséder les premiers. » Voila un trait de la politique de Charles II; c'est ainsi qu'il perpétua les semences de rébellion, qui furent si funestes à sa famille.

Irelands Case. p. 108. 109.

Les Cabalistes ayant gagné ce point fondamental qui assuroit aux aventuriers & aux soldats Cromwelliens la jouissance de tout ce qu'ils possédoient, jusqu'à ce qu'on leur trouva des reprises équivalentes de terres confisquées, leurs protecteurs firent ensorte que presque toutes les terres confisquées furent libéralement données aux Comtes d'Ormond, d'Anglesey, d'Orrery, aux Lords Coote, Kingston, & autres favoris qui avoient assez mal servi la Couronne. Pour se faire des amis du Mammon de l'iniquité, on céda beaucoup de terres à de pieux usages; on augmenta les revenus de l'Université de Dublin, on établit des Ecoles pour l'éducation gratuite; on enrichit quelques Evêques & Ministres, & on fit des donations excessives à plusieurs autres, qui n'y avoient aucun titre par la Déclaration. On donna enfin au Duc d'York frere du Roi, les terres possédées pendant quelques temps par Miles Corbet & autres régicides. (*a*) Ce fut ainsi que les fonds se trouvant épuisés par des largesses déplacées, les reprises devinrent impossibles, & par conséquent les Cromwelliens resterent dans la paisible jouissance de leur usurpation. Les cinquante-quatre personnes qu'on appelloit les *Dénommés*, ne furent guères mieux traitées que les autres, faute de reprises pour les posses-

Récit exact & fidéle. p. 70. & 71.

Irelands Case. p. 110. & suiv.

(*a*) Miles Corbet, & quelques autres régicides ayant passé en Irlande, obtinrent de Cromwel des vastes terres; leur mérite étoit d'avoir assisté comme Commissaires ou Juges à la condamnation de Charles I, & d'avoir prononcé la sentence exécrable de mort contre ce malheureux Prince; ils furent pendus aussitôt la restauration de Charles II. On donna au Duc d'York les terres confisquées des ces infâmes. Pouvoit-on transferer à ce Prince un droit que ces Usurpateurs n'avoient pas? Ils avoient possédé ces terres en vertu de la donation que Cromwel leur en avoit faite, pour recompense de leur parricide. Ce tyran en avoit dépouillé quelques Seigneurs Irlandois pour la raison opposée; leur droit étoit par conséquent injuste. Ne semble-t-il pas que ces terres devroient plutôt être restituées aux anciens propriétaires, que de servir d'appanage au frere du Roi?

feurs actuels. On les appelloit les *Dénommés*, parce qu'ils avoient eû assez de crédit pour se procurer une clause particuliere dans *l'Acte d'explication*, par laquelle ils étoient autorisés à reprendre chacun sa maison Seigneuriale, & deux mille arpens de terre à l'entour. Le Comte d'Orrery, par une raillerie indécente, désignoit les *Dénommés*, comme gens qui devoient être rétablis *nomine, non re*, de nom & non d'effet; & afin de leur ôter toute espérance à l'avenir, on statua comme une Loi fixe & invariable, « que toutes les fois qu'il s'éléveroit quelque doute touchant aucune des clauses insérées dans lesdits *Actes*, elles seroient toujours expliquées en faveur des Protestans, comme étant ceux qu'on avoit principalement en vue de fixer & d'assurer. » Récit ex: Statut *ibid.*

On aura de la peine à comprendre comment le Roi a pu se laisser éblouir par des avis, non-seulement opposés à toute justice, mais encore infiniment contraires aux intérêts de sa Maison. Il s'est souvent trouvé des Princes qui, par des raisons d'Etat, ont accordé le pardon à leurs sujets révoltés, lorsqu'ils sont rentrés dans le devoir & la soumission; mais qu'un Roi non-seulement pardonne à ses sujets rébelles, mais les gratifie aussi avec profusion des riches patrimoines de ceux qui se sont fidélement attachés à lui, jusqu'à éprouver les plus grandes miséres, on n'en trouve pas d'exemple dans l'histoire. Irelat *ibid. p.* Récit fidéle 68. & *s.*

La politique, dira-t-on, ne permettoit pas d'en agir autrement dans les circonstances d'alors, vu le grand nombre de Parlementaires mal affectionnés, qui se trouvoient saisis de ces nouvelles acquisitions, qui avoient les armes à la main, & qu'il étoit dangéreux d'irriter. Irela *ibid. p.* 77 78. Récit 94. 95. 98. 99.

Ce raisonnement fut souvent réitéré au Conseil par le Chancelier Clarendon. Ne pourroit-on pas demander à ce Comte pourquoi l'on n'avoit pas tenu la même conduite en Angleterre & en Ecosse? Le parti étoit-il moins formidable dans ces Royaumes qu'en Irlande. Ce Ministre ne faisoit pas attention que son raisonnement politique avoit la même force pour confirmer dans leurs usurpations les Cromwelliens d'Angleterre; ils avoient usurpé l'autorité Royale; ils possédoient les terres de la Couronne, de l'Eglise & de plusieurs Seigneurs, & Gentilshommes Anglois; ils s'étoient appropriés ces biens par le crime, par la rébellion & par le parricide, & cependant n'en ont-ils pas été chassés sans aucun danger & sans aucune résis- Récit 50. 51.

tance de leur part, dans un temps qu'ils avoient les armes à la main, qu'ils possédoient toutes les forteresses du Royaume, qu'ils étoient bien supérieurs en nombre, mieux pourvus de toutes les choses nécessaires, & par conséquent plus formidables que leurs confreres d'Irlande ? Si le Roi, avant son départ de Breda, avoit promis de payer les arrérages des Officiers & soldats du Général Monck, n'auroit-on pas pû y satisfaire en Irlande par des taxes publiques, comme on a fait dans les Etats Britanniques, sans priver de leur subsistance un si grand nombre de veuves & d'orphelins, & de leurs héritages, tant de Gentilshommes qui méritoient, par leurs services signalés, des récompenses, bien loin d'être dépouillés de leurs patrimoines ? Une injustice si criante ne peut pas être l'effet d'une sage politique, pas même de cette prudence mondaine, qui faisoit souvent prononcer à Clarendon, cette maxime détestable en présence du Roi, *Faites beaucoup de bien à vos ennemis ; pour vos amis, ils ne vous feront pas de mal* : car une pareille façon d'agir est également opposée à la saine politique, à l'honneur & à l'équité. Le Roi n'a fait en tout cela que suivre les avis de son Conseil & de ses courtisans. Plut à Dieu qu'une telle excuse l'ait justifié devant le Tribunal du souverain Juge !

Irelands Case. p. 120.

Irelands Case. p. 127. 128. 129.

On ne voit pas dans l'histoire d'exemple d'un Roi si généreux & si bienfaisant envers d'infâmes rébelles, aux dépens de ses plus fidéles sujets, que l'étoit Charles II envers les Cromwelliens d'Irlande ; mais bien loin que leur reconnoissance fut proportionnée à la bonté de ce Prince, ils tramoient toujours contre lui : ils formerent des conspirations contre sa personne ; la premiere fut en 1663, la seconde en 1671 : elles furent arrêtées dans leur naissance, on se contenta de punir de mort trois vagabonds de peu de conséquence, pendant qu'on fit grace de la vie aux Chefs de ces conspirations, gens toujours entichés de l'esprit républicain, & ennemis déclarés du gouvernement monarchique ; voila le fruit de la maxime politique de Clarendon : *Faites beaucoup de biens à vos ennemis*, &c.

L'injustice, ou plutôt l'indolence de Charles II, se fit sentir non-seulement en Irlande, mais encore en Angleterre, où les cavaliers (*a*) furent traités avec la derniere ingratitude. « La

(*a*) C'étoit des Gentilshommes Anglois, qui avoient tout quitté pour suivre la fortune du Prince.

» plus grande tache du caractère de Charles aux yeux des bons » Juges, dit M. Hume, étoit l'ingratitude, qui lui faisoit né- » gliger ces malheureux Cavaliers, dont le zéle & les souffran- » ces pour sa cause, n'avoient pas connu de bornes:... La pau- » vreté même où les plus zélés Royalistes se trouvoient réduits, » diminuant leur considération, les rendoit peu propres à sou- » tenir les mesures du Roi, & les faisoit regarder à la Cour » comme une charge inutile... Le plus grand nombre des Roya- » listes languissoit encore dans l'indigence & dans le chagrin, » aggravé par la perte de leurs plus légitimes espérances, & par » le tourment de voir les graces & les faveurs accordées à leurs » plus mortels ennemis. A l'égard de l'Acte d'indemnité & d'ou- » bli, on disoit communément que l'Acte d'indemnité étoit pour » les ennemis du Roi, & celui d'oubli pour ses amis. » Notre Auteur trouve dans le caractère de Charles, la cause de sa conduite envers ses fidéles sujets. Des gens de pénétration, dit-il, commençoient à remarquer que ces vertus, par lesquelles il avoit d'abord ébloui & comme enchanté la Nation, avoient moins de solidité que d'éclat, que son bon jugement avoit perdu beaucoup de son influence, par le défaut d'application: que sa bonté sembloit plutôt l'effet d'un naturel facile, que d'une vraie générosité de caractère; que tandis qu'il sembloit marquer de la bonne volonté à tous ceux qui l'approchoient, son cœur n'étoit pas capable d'une sincére amitié, & que secretement il nourrissoit une très-mauvaise opinion & une défiance du genre humain. Cependant ces Cavaliers étoient moins à plaindre que les Irlandois Royalistes: on gratifia par des pensions quelques-uns des premiers, & le Parlement fit distribuer à d'autres soixante mille livres sterlings; mais les derniers furent exclus de toutes graces.

Hist. of great Brit. Charles II chap. 1. p. 158.

Le régne de Charles II fut assez long; les Catholiques d'Irlande, quoiqu'accablés sous le poids de la plus dure oppression, furent toujours fidéles à ce Prince. Charles, pour adoucir en quelque façon leurs peines, se fit un devoir de les dédommager du côté de la Religion, autant que les circonstances sembloient le permettre. Il fit suspendre pendant son regne l'exécution des Loix pénales, dont les Parlemens renouvelloient de temps en temps les rigueurs. Les Pairs Catholiques avoient scéance au Parlement; les Ecclésiastiques enseignoient publiquement, & instruisoient la jeunesse dans les principes de la vraie Religion,

& les Catholiques en général étoient tolérés, quoique les Loix pénales ne fussent pas révoquées.

Charles II, après quelques jours de maladie, mourut le 6 de Février 1685. On prétend que ce Prince avoit marqué beaucoup d'indifférence pour les Prélats de l'Eglise Anglicane, qui firent éclater leur zéle autour de lui par l'assiduité de leurs exhortations; on fit venir des Prêtres Catholiques, de la main desquels il reçut les Sacremens, selon les Rits de l'Eglise Romaine; il fit voir par cette conduite qu'il n'osoit pas mourir dans la Religion, dont il avoit fait profession sur le trône.

An. 1685. Jacques II. Aussitôt que Charles II eut rendu le dernier soupir, le Duc d'York son frere reçut les hommages des Seigneurs: il fut proclamé Roi à Londres & dans toutes les provinces, sous le nom de Jacques II. On fit des réjouissances publiques dans toutes les villes, & l'inclination parut y avoir autant de part que le devoir. La nouvelle de l'avénement de Jacques II au trône Britannique, ayant pénétré en Irlande, le Duc d'Ormond Lord Lieutenant de ce Royaume, assembla le Conseil à Dublin, & le lendemain le Roi fut proclamé avec grande solemnité dans cette ville.

Le nouveau Souverain fit assembler en Angleterre son Conseil; il fit un discours qui charma tous ses sujets & augmenta leur attachement à sa personne. « Je ferai mon possible, dit-il, » pour conserver le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat, de » la maniere dont il est établi par les Loix: je sçais que l'Eglise » Anglicane est favorable à la Monarchie, & que ceux qui en » sont les membres ont fait voir, en diverses rencontres, qu'ils » étoient de fidéles sujets: j'aurai un soin particulier de la dé» fendre & de la maintenir. Je sçais aussi que les Loix de ce » Royaume suffisent pour rendre un Roi aussi grand que je puis » souhaiter de l'être. Comme je prétends conserver les préro» gatives de ma Couronne, aussi n'entreprendrai-je jamais d'ôter » aux autres ce qui leur appartient. J'ai souvent hasardé ma » vie pour la défense de la Nation: je suis encore prêt de m'ex» poser pour lui conserver ses justes droits. » Ces promesses furent précédées de plaintes ameres contre la malice de ses ennemis, qui étoient les auteurs des impressions répandues sur les principes du pouvoir despotique qu'on lui supposoit.

Cette harangue du Roi plut extrêmement; les sujets y trouverent quelque chose de naturel, de grand & de flatteur tout

ensemble, qui fit un effet sensible dans tous les esprits. Bientôt après, la Cour fut accablée d'adresses de félicitation, de protestations de fidélité, de remercimens des dispositions favorables du Roi à l'égard de l'Eglise Anglicane & des libertés nationales. Les Villes, les Corporations, les Universités, se firent un devoir de prodiguer les éloges les plus flatteurs, & de reconnoître toute l'étendue de l'autorité Royale.

On convoqua en même temps les deux Parlemens d'Angleterre & d'Ecosse, au grand contentement de ces deux Nations. Celui d'Ecosse, où présida le Duc de Queensbury, après avoir confirmé les Ordonnances faites sous le dernier regne pour la sureté de la religion Protestante, assura à Sa Majesté pendant sa vie, les mêmes revenus dont son frere avoit joui; on statua que toutes les accises sur les marchandises du pays & étrangéres, seroient annexées à la couronne d'Ecosse. Dans la même scéance l'assemblée accorda au Roi, sa vie durant, un revenu de deux cens soixante mille livres sterlings.

Le Parlement d'Angleterre ne céda pas en générosité à celui d'Ecosse: on assura au Roi, sa vie durant, par les suffrages unanimes de tous les membres, les mêmes revenus dont Charles jouissoit à l'heure de sa mort, avec les fonds que son héritier recevoit alors pour son entretien, sous la qualité de Duc d'York. L'assemblée proposa de noter tous ceux qui, dans les derniers Parlemens du regne précédent, avoient opiné à lui donner l'exclusion de la succession au trône, lorsqu'il étoit Duc d'York; mais un de ses Secrétaires d'Etat, ayant déclaré que le Prince avoit pardonné tout ce qu'on avoit fait contre lui, alors cette générosité lui attira de nouveaux éloges. L'assemblée donna encore des marques distinguées de ses bonnes dispositions à l'égard de son Prince. A la nouvelle qu'on reçut de la révolte du Comte d'Argile & de l'invasion du Duc de Monmouth, on les déclara l'un & l'autre coupables de haute trahison, & on les proscrivit tous deux; en effet ces Seigneurs ayant été pris les armes à la main, ils furent exécutés à mort, l'un à Edenburgh, & l'autre en Angleterre. Le Parlement recommença le procès d'Oates, il avoit déja été mis en justice sous le regne précédent, sur deux accusations de parjure, & jamais criminel ne fut convaincu avec plus d'évidence. Oates fut condamné à une amende exorbitante, au fouet, au pilori & à une prison perpétuelle.

De si heureux commencemens sembloient annoncer au Roi un regne florissant dans la suite; tout lui réussissoit & tout lui promettoit une prospérité constante. Des ennemis terrassés, une armée victorieuse sur pied, ses sujets non-seulement soumis, mais affectant de la complaisance, les Princes étrangers empressés à rechercher son amitié, tout cela paroissoit un heureux présage d'un regne paisible & glorieux, & ce Prince pouvoit s'appercevoir qu'il régnoit véritablement dans les cœurs de ses sujets, pendant les six premiers mois de son regne: mais ces belles apparences s'évanouirent bientôt.

Jacques étoit Catholique, il protégeoit cette Religion, il favorisoit trop ouvertement ceux qui en faisoient profession; il faisoit dire la Messe dans son Palais. Ce zéle pour la vraie Religion, fut censuré par la politique mondaine; mais la vraie prudence blama, avec plus de raison, la confiance sans bornes qu'il accorda à quelques-uns des membres de son Conseil, qui le trahissoient sous main. Ce Prince crut qu'il étoit de sa conscience, de sa réputation & de sa dignité, de protéger une Religion qui étoit la sienne, & qu'il étoit juste que ceux de sa Communion profitassent de son regne, au moins pour les tirer de l'oppression où ils étoient depuis long-temps. En effet ce Monarque avoit deux objets, l'un de donner aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, l'autre de les rétablir dans le droit de posséder des charges publiques, dont on les avoit injustement dépouillés. Cette conduite du Roi commença à allarmer le peuple Anglois; on étoit en humeur de se plaindre, & les moindres démarches du Prince en faveur de sa Religion, étoient regardées par les Protestans comme la destruction de la leur. Quelques Seigneurs du Royaume eurent soin de fomenter & d'entretenir le mécontentement du peuple. Une ligue dont le Lord Shaftsbury avoit tracé le plan sous Charles II, se forma, & la ruine des intérêts de Jacques II en fut l'effet.

An. 1685. Le Duc d'Ormond Lord Lieutenant d'Irlande, ayant chargé le Primat & le Comte de Granard du Gouvernement, partit à la fin de Mars pour Londres. La Cour envoya, quelques temps après, en Irlande le Comte de Clarendon beau-frere du Roi, en qualité de Lord Lieutenant, & le Chevalier Charles Porter fut fait Chancelier. Clarendon fut révoqué au mois de Février,
An. 1686. & Richard Talbot Comte de Tirconnel, qui commandoit déja l'armée en qualité de Lieutenant Général, fut nommé Lord

Député

Député d'Irlande; la Religion catholique commença alors à se montrer à découvert, les Prêtres & les Religieux parurent en public avec l'habit de leur état, les anciens propriétaires se mirent en possession de leurs domaines, usurpés par les soldats Cromwelliens; & les Catholiques partagerent avec les Protestans les charges publiques du Royaume.

La Ligue contre le Roi se fortifioit de plus en plus en Angleterre, le nombre des séditieux s'augmentoit; les Seigneurs Anglois de la faction, se rendoient déja en foule en Hollande auprès du Prince d'Orange gendre du Roi, & les Conjurés ne balancerent plus à inviter ce Prince de venir à leur secours, pour la défense de leur Religion & de leur liberté. Henri Sidney, & les Chevaliers Peyton & Gwin, se rendirent secretement à la Haye, où ils furent reçus favorablement; la correspondance étant ouverte, d'autres Seigneurs passerent en Hollande sous divers prétextes. **An. 1688.**

Le Prince d'Orange, assuré de trouver des partisans en Angleterre, & ne pouvant plus douter d'une conspiration générale à seconder ses intentions, donna ses ordres pour un armement, & fit presser les préparatifs nécessaires pour l'expédition d'Angleterre. Guillaume, avant que de s'embarquer, fit connoître, par un manifeste du premier d'Octobre, les motifs de son expédition. Ce mémoire faisoit l'énumération des griefs des Anglois Protestans contre leur Roi; il rappelloit les moyens qu'on avoit employés inutilement pour remédier au désordre, & notifioit le but de l'entreprise; ce mémoire renfermoit plusieurs points, déduits avec art, pour faire un assemblage odieux de faits, par lesquels on tâchoit de prouver que le Roi d'Angleterre avoit eu dessein de détruire la Religion, les Loix & la liberté de la Nation.

La France ne fut pas insensible aux malheurs qui menaçoient le Roi d'Angleterre; le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, l'en avertit souvent; le Monarque François aimoit ce malheureux Prince; il lui en donna des preuves, en voulant lui donner du secours; il chargea M. Bonrepos de lui offrir ses troupes & des vaisseaux pour les transporter en Angleterre, on prétend que ce secours devoit être de trente mille hommes. Cette offre fut rejettée par le conseil du Comte de Sunderland: il représenta que d'introduire des étrangers dans le Royaume, seroit le moyen de perdre la confiance des peuples; mais cette confiance

étoit déja perdue, puiſqu'il y a apparence que la corruption de la révolte avoit gagné les troupes en Angleterre, auſſi bien que les autres corps de l'Etat. Quoique Sunderland fut Secrétaire d'Etat & Préſident du Conſeil Privé du Roi, il n'étoit pas d'une fidélité à l'épreuve; il étoit à l'égard de ſon Maître, un ennemi reconcilié par politique: il avoit pouſſé, avec plus de chaleur que perſonne, l'affaire de l'excluſion de ce Prince du trône, lorſqu'il en fut queſtion dans les Parlemens du précédent regne; c'étoit un homme déterminé à ſuivre le parti dominant, lorſqu'il y trouveroit ſon intérêt, & qui s'étoit fait Catholique ſous Jacques II, pour être plus à portée de ſervir les Proteſtans en trahiſſant ſon Roi.

Tout étant prêt en Hollande pour l'expédition d'Angleterre, le Prince d'Orange ayant pris congé des Etats, commença à mettre à la voile, avec un vent favorable, vers la fin d'Octobre. Cinquante vaiſſeaux de guerre, ſuivis de quatre cens bâtimens de tranſport, de vingt frégates & de quelques brulots, compoſoient ſa flotte, & douze à treize mille hommes, ſon armée de débarquement, avec des armes pour vingt mille hommes. L'Amiral Herbert Anglois de nation, commandoit l'avant-garde de cette armée navale, l'arriere-garde étoit ſous les ordres du Vice-Amiral Evertzen, & le Prince ſe mit au centre. Tous ces vaiſſeaux portoient le pavillon d'Angleterre avec les armes du Prince, autour deſquelles on liſoit ces mots; *Pour la Religion & la liberté*, & au bas ſe liſoit la deviſe de la Maiſon de Naſſau: *Je maintiendrai*. Un grand nombre de Seigneurs Anglois furent de ce voyage. On comptoit au nombre des Officiers Généraux, le Comte de Schomberg Maréchal de France (*a*), accompagné du Comte Charles de Schomberg ſon fils, du ſieur de la Caillemotte fils du Marquis de Ruvigny, & de près de trois cens Officiers François réfugiés. La flotte étoit déja en pleine mer, lorſqu'une tempête s'étant élevée durant la nuit, la battit avec tant de violence pendant douze heures entieres, qu'elle la diſperſa, & la contraignit de s'aller raſſembler dans ſes ports. Après qu'on eut regagné les ports de Hollande, pluſieurs navires coulerent à fond dès qu'on les eut déchargés, on n'y perdit qu'un ſeul homme qui fut emporté par un coup de vent dans

(*a*) Le Maréchal Schomberg étant ſorti de la France, par rapport à la Religion, entra au ſervice de l'Electeur de Brandebourg dans le pays de Cleves.

la mer & cinq cens chevaux. La perte fut grande, mais bientôt réparée; le vent devenant favorable, on se mit pour la seconde fois en mer le 11 Novembre. L'Amiral Darmouth Anglois de Nation, avoit fait espérer au Roi, qu'il arrêteroit les ennemis; mais il ne parut point, & la flotte du Prince d'Orange fit voile le 15, vers la rade de Torbay, où la descente se fit, sans que personne s'y opposât.

Dès le lendemain du débarquement le Prince mit son armée en marche; arrivé à Excester, il vit avec chagrin l'éloignement du peuple à se déclarer. L'Evêque & le Doyen d'Excester, & le Clergé inférieur avoient pris la fuite, les Magistrats se tinrent à l'écart, on sortit de l'Eglise à la lecture du Manifeste, peu de personnes vinrent offrir leurs services, & des commissions expédiées pour lever quelques Régimens, n'eurent aucun effet: mais on vit bientôt les affaires changer de face. Le Prince prit la route de Salisbury; ce fut alors que des Seigneurs distingués par leur naissance, par leurs biens & par leurs emplois, vinrent en foule se joindre à lui: on vit venir les Lords Colchester & Wharton, le Colonel Godfrey & autres suivis de quelques troupes. Le Comte d'Abington, le Capitaine Clarges & nombre d'autres parurent après; mais ce qui étonna le plus, le Lord Cornbury fils aîné du Comte de Clarendon, sortit du camp Royal avec son régiment de dragons & trois autres, sous prétexte de chasser les ennemis d'un poste avancé, & amena au Prince la plus grande partie de ces troupes.

Le Roi ayant pris la résolution d'aller combattre le Prince d'Orange, partit à la tête de trente mille hommes, & s'avança vers Salisbury, où sa présence paroissoit nécessaire: aussitôt son arrivée, les principaux Officiers de son armée chargerent le Comte de Feversham leur Général, de dire au Roi de leur part, qu'ils ne pouvoient pas en conscience servir contre le Prince d'Orange, dans une conjoncture où il ne s'agissoit que d'assurer la Religion & les privileges du Royaume. Par cette déclaration des Officiers, toute la ressource de Jacques tomboit, il en vit sur le champ les terribles effets. Le Lord Churchil (a), Lieutenant Général, Capitaine d'une des Compagnies de ses Gardes, & l'un de ses plus intimes favoris, déserta; il fut suivi

(a) Depuis Duc de Malborough.

du Duc de Grafton (*a*), du Colonel Barclay & d'un nombre d'Officiers. La désertion de ceux-ci fut bientôt suivie de celles du Prince de Dannemark gendre du Roi, du Duc d'Ormond & du Lord Drumlanerik fils aîné du Duc de Queensbury & plusieurs autres, qui allerent trouver le Prince d'Orange à Sherburn.

Une désertion si générale fit penser au Roi à mettre sa vie à couvert; il retourna à Londres, & voulant pourvoir à sa sureté, à celle de la Reine & du Prince de Galles son fils, il pria le Comte de Lausun qui négotioit en ce temps quelque affaire en Angleterre, de vouloir bien se charger de sa famille, & de la conduire en France: ce Seigneur exécuta exactement la commission. La Reine accompagnée du jeune Prince, du Comte & de la Comtesse de Powis, des Comtesses de Dalmon & de Montecucully, & de plusieurs autres personnes de distinction, sortit de Whitehall la nuit du 19 au 20 Décembre; cette Princesse s'embarqua sur la Tamise, passa à la faveur de l'obscurité au travers des vaisseaux Anglois, & se rendit à Gravesend, où elle trouva un vaisseau qui l'attendoit, & en peu d'heures la remit à Calais, d'où elle se rendit à Versailles. Le Roi resta encore quelques jours en Angleterre; il réflechissoit sur sa situation déplorable; presque dégradé, hors d'état de se rétablir par la force, & à la veille de se voir contraint, ou de renoncer au sceptre, ou de ne le prendre qu'à des conditions dures & honteuses. Les Seigneurs Anglois étoient partagés sur le traitement qu'on devoit faire à cet infortuné Prince: quelques-uns opinerent qu'il n'étoit plus permis de traiter avec Jacques, qu'ils disoient déchu du trône, & qu'il étoit à propos que ce Prince s'éloigna de la Capitale; d'autres vouloient qu'on s'assura de la personne du Roi, & qu'on l'envoya prisonnier à Breda. Les Historiens Protestans font honneur aux sentimens généreux du Prince d'Orange dans cette occasion. Il fit sentir, disent-ils, de l'indignation à ces Conseillers violens, & marqua de l'horreur pour un attentat sur la personne de son beau-pere.

Dans ces entrefaites le Régiment des Gardes du Prince d'Orange prit possession des Palais de Whitehall & de Saint-James, après quoi des Seigneurs députés par le Prince, supplierent le Roi de se retirer à Ham. Le Roi souhaita mieux d'aller à Ro-

(*a*) Il étoit un des fils naturels de Charles II, & de la Duchesse de Cleveland.

chester, ville peu éloignée de la mer; il fallut avoir une réponse, elle vint à huit heures du matin, & en vertu de la permission de Guillaume, le Roi partit pour Rochester, il s'embarqua ensuite pour la France; il y arriva au commencement de Janvier 1689 au port d'Ambleteuse, suivi du Duc de Berwick & des sieurs Sheldon & Abbadie. Ce Prince continua sa route jusqu'à S. Germain-en-Laye, où étoit la Reine son épouse & le Prince de Galles son fils; il y fut reçu par le Roi très-Chrétien avec cette bonté de cœur & cette grandeur d'ame si naturelle à ce grand Monarque. C'est ici, au moment de l'évasion du Roi, que Larrey, l'Evêque de Salisbery, & les autres Historiens Anglois, placent l'époque de la fin du regne de Jacques II. Ils prétendent que le Roi avoit déserté ses Etats; ils veulent faire passer sa fuite, pour une véritable & sincére abdication de la Couronne. On laisse au Lecteur sensé à juger si une fuite forcée est une abdication volontaire & réelle.

Deux piéces écrites de la main du Roi d'Angleterre, dont on rapporte ici les copies, suffiront pour justifier la retraite de ce Prince; la premiere datée de Rochester le 22 Décembre 1688, contient les raisons de cette retraite. La seconde est une lettre de ce Prince aux Seigneurs & autres de son Conseil privé en Angleterre; elle est datée de S. Germain-en-Laye au mois de Janvier 1689. Ces deux piéces furent imprimées avec permission cette même année à Paris chez Gabriel Martin.

*Raisons qui ont obligé le Roi d'Angleterre à se retirer de Rochester, écrites de sa propre main, & publiées par son ordre.*

On ne doit point être surpris que j'aye songé à me retirer pour la seconde fois. Il sembloit que je pouvois espérer que le Prince d'Orange en useroit mieux qu'il n'a fait, après la Lettre que je lui avois écrite par Mylord Feversham, que j'avois chargé de mes instructions. Mais au lieu de me répondre, comme je m'y attendois, il ne s'est pas contenté *de faire arrêter ce Comte contre le droit des Gens : il a envoyé sur les onze heures du soir ses Gardes se saisir de toutes les avenues de Whitehall, & sans m'en donner aucun avis, il m'a envoyé par trois Seigneurs à une heure après minuit, lorsque j'étois couché, une espèce d'ordre de sortir de mon Palais avant midi.* Comment pouvois-je après cela me croire en sureté, étant au pouvoir d'un homme qui me traite ainsi, qui s'est emparé de mon Royaume, sans que je lui en aie

donné occasion, & qui dans sa premiere Déclaration a employé contre moi tout ce que sa malignité a pû trouver de plus noir touchant la naissance de mon Fils. Je m'en rapporte donc non-seulement à tous ceux qui me connoissent, mais à lui-même, si en conscience, ou lui, ou eux, peuvent me soupçonner d'une supposition si détestable, ou d'avoir assez peu de sens pour me laisser imposer dans une affaire si importante. Que pouvois-je donc attendre d'un homme, qui par toutes sortes de mauvais moyens a tâché de me faire passer dans l'esprit de mon peuple & de tout le monde pour le plus méchant de tous les hommes, en quoi il a si bien réussi, qu'il a débauché mon armée & fait soulever tous mes peuples, comme chacun le voit?

Je suis né libre, & je veux conserver ce même état de liberté: & comme j'ai hasardé si librement ma vie dans tant d'occasions différentes pour le bien & l'honneur de mon pays, je suis encore prêt à le faire, espérant, quoique je sois déja sur l'âge, de délivrer l'Angleterre de l'esclavage où apparemment elle est prête à tomber, persuadé qu'il n'est pas à propos que je m'expose à être mis en prison, en sorte que je n'aie pas la liberté d'exécuter ce dessein. C'est pourquoi je me retire, mais de telle maniere que je serai fort proche pour être près à revenir, lorsque la Nation ouvrira les yeux pour reconnoître qu'elle a été trompée sous un spécieux prétexte de Religion & de liberté; & j'espére que Dieu par son infinie miséricorde touchera le cœur de ces peuples, les rendra sensibles au pitoyable état où ils se trouvent, & les disposera si bien qu'ils consentiront à la convocation d'un Parlement libre, où entr'autres choses nécessaires on consentira à accorder la liberté de conscience à tous les Protestans non conformistes: j'espére même qu'on y aura quelque égard à ceux de ma Religion, & qu'ils y auront quelque part, en sorte qu'ils puissent paisiblement & sans être inquiétés, vivre comme bon Anglois & vrais Chrétiens, & qu'ils ne seront point obligés à abandonner leur Patrie; ce qui les affligeroit d'autant plus, qu'ils l'aiment véritablement.

Je laisse présentement à considérer à ceux qui ont quelque connoissance des affaires, oui qui feront quelque attention sur ce qui se passe, s'il y a rien qui puisse plus contribuer à rendre l'Angleterre florissante, que la liberté de conscience. C'est pourquoi quelques-uns de nos voisins appréhendent fort qu'on ne l'accorde.

Je pourrois ajouter plusieurs choses pour appuyer ce que j'ai dit; mais le temps ne me le permet pas.

*De Rochester le 22 Decembre 1688.*

*Lettre du Roi d'Angleterre aux Seigneurs & autres de son Conseil Privé.*

JACQUES R.

Mylords, lorsque nous avons vû qu'il n'y avoit plus de sûreté pour nous de demeurer dans notre Royaume d'Angleterre, & que nous avons pris la résolution de nous retirer pour quelque temps, nous avons laissé les motifs de notre retraite pour vous être communiqués & à nos autres Sujets. Notre dessein étoit encore de vous laisser les ordres les plus convenables à l'état présent des affaires. Mais comme nous ne pouvions alors le faire sans peril, nous croyons présentement qu'il est à propos de vous faire connoître, que quoiqu'il soit constant que depuis notre avenement à la Couronne, nous avons employé tous nos soins pour bien gouverner notre peuple, avec tant de justice & de modération que l'on n'eût, s'il étoit possible, aucun sujet de plainte; nous y avons encore donné plus d'application depuis la derniere invasion. Car comme nous sçavions les complots qui avoient été faits, & que nous craignions que nos Sujets, qui ne peuvent être détruits que par eux-mêmes, ne se laissassent entraîner sous des prétextes légers & imaginaires dans une ruine certaine & inévitable; nous avons tâché de prévenir ce malheur en ôtant non-seulement tous les sujets de plainte qui pouvoient avoir quelque apparence de justice, mais encore les moindres prétextes. Pour cet effet, nous de notre pure & simple volonté, désirant mettre ordre à tout ce qu'on exposoit pour autoriser cette invasion, & afin que nous pussions sur cela prendre l'avis & le conseil de nos Sujets, & leur donner une plus ample & entiere satisfaction, nous avions résolu d'assembler un Parlement libre, & pour y parvenir, nous avions rendu à la ville de Londres, & aux autres Corps ou Communautés, leurs anciennes Chartes & Priviléges; & ensuite ordonné que nos Lettres fussent envoyées pour l'assemblée d'un Parlement, qui devoit se tenir le $\frac{15}{25}$ de Janvier. Mais le Prin-

ce d'Orange voyant qu'on avoit satisfait aux fins de sa Déclaration, & que les peuples commençoient à se désabuser & à rentrer peu à peu dans leur devoir; prévoyant bien aussi que si le Parlement s'étoit assemblé au temps marqué, on y prendroit vraisemblablement toutes les mesures nécessaires pour la sureté de l'Eglise & de l'Etat, ce qui détruiroit ses injustes & ambitieux desseins, résolut de l'empêcher par toutes sortes de moyens. Il crut qu'il n'y en avoit pas un meilleur & plus sur, que de se saisir de notre Personne Royale, & de nous ôter la liberté. Car comme on ne peut sans absurdité appeller un Parlement libre, lorsque l'une des deux Chambres souffre la moindre violence; on peut encore moins dire, qu'un Parlement agisse avec liberté lorsque le Souverain, par l'autorité duquel on l'assemble, & dont le consentement seul donne aux Actes, la vie & force de Loi, est actuellement prisonnier.

Nous ne vous représenterons point avec quelle précipitation le Prince d'Orange nous a fait enlever de Londres par ses Gardes, dès qu'il a vu que cette Ville rentroit dans son devoir, & qu'il ne s'y pouvoit pas fier; avec quelle indignité il nous a insulté en la personne du Comte de Feversham que nous lui avions envoyé; avec quelle inhumanité il nous a fait arrêter. Nous ne doutons pas que ces choses ne soient présentement trop connues; & nous espérons que si on les considére avec quelque réflexion, aussi-bien que la maniere avec laquelle il a violé les Loix & les libertés d'Angleterre, qu'il prétendoit rétablir par cette invasion, il n'en faudra pas davantage pour ouvrir les yeux de tous nos Sujets, & pour leur faire voir ce que chacun d'eux doit attendre, & quel traitement ils recevront de lui, lorsqu'il s'agira de faire réussir ses desseins, puisqu'un Prince Souverain, son Oncle, son Pere, en a été si indignement traité. Quoi qu'il en soit, les ressentimens que nous avions de tous ces outrages, la juste appréhension où nous étions qu'il ne poussât ses attentats encore plus loin, les calomnies atroces qu'il répand tous les jours contre nous, pour noircir notre réputation, comme si nous avions été capables de supposer le Prince de Galles; ce qui nous est incomparablement plus injurieux que ce qu'il a pû entreprendre de plus funeste contre notre Personne: enfin les sérieuses réflexions que nous avons faites sur ce que disoit en pareil cas le Roi notre pere d'heureuse mémoire, qu'*il y a très-peu de distance de la prison d'un Prince à son tombeau*

*beau* (ce qui ne fut que trop vrai à son égard) nous ont persuadé que nous pouvions travailler à sortir d'un lieu où l'on nous retenoit injustement, & à recouvrer notre liberté, puisque la nature & les loix le permettent aux moindres de nos Sujets : outre que notre Personne étant en sureté, nous sommes plus en état de pourvoir à ce qui peut contribuer à la paix & à la tranquillité de notre Royaume. Et comme notre mauvaise fortune ne sera jamais capable de nous faire condescendre à aucune chose qui soit messéante à la dignité Royale, à laquelle Dieu nous a élevé par une légitime succession : de même, ni la rébellion, ni l'ingratitude de nos Sujets ne nous feront faire aucune démarche contraire aux véritables intérêts de la nation Angloise, qui nous ont été & nous seront toujours aussi chers que les nôtres. C'est pourquoi NOUS VOULONS, ET IL NOUS PLAÎT, que vous de notre Privé Conseil, preniez un soin très-particulier de faire connoître nos favorables intentions à tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers qui sont dans nos villes de Londres & de Westminster, & aux environs, au Lord Maire & aux Communes de notre ville de Londres, & généralement à tous nos Sujets, & de les assurer que nous ne souhaitons rien plus que de retourner dans notre Royaume, & d'y assembler un Parlement libre, où nous puissions mieux désabuser notre Peuple, & le convaincre de la sincérité des protestations que nous avons souvent réitérées de vouloir conserver les libertés & propriétés de nos Sujets, la Religion Protestante, & particulierement l'Eglise Anglicane, selon qu'elle est établie par les Loix, avec quelque indulgence pour les non conformistes, telle que nous avons toujours cru qu'on pouvoit leur accorder avec justice, & que le soin du bien général de notre Peuple nous obligeoit à leur procurer. Et en même-temps, vous de notre Privé Conseil, nous enverrez vos avis touchant les moyens que vous croirez les plus propres pour avancer notre retour & le succès de ces bons desseins, ce que vous pouvez mieux faire étant sur les lieux. Et de plus, nous vous ordonnons d'empêcher en notre nom & par notre autorité Royale tous les désordres & les troubles qui pourroient survenir, & de faire ensorte, s'il se peut, que la Nation en général, & chacun de nos Sujets en particulier, ne souffrent pas le moindre dommage des révolutions présentes. Et comme nous ne doutons point de votre fidélité & de votre obéissance à nos ordres, nous vous disons adieu. Donné à Saint

Germain-en-Laye le $\frac{4}{14}$. Janvier 168$\frac{8}{9}$. & de notre regne le quatriéme.

Par le Commandemant de Sa Majesté,
MELFORT.

*Et sur le repli*,
Aux Seigneurs & autres de notre Privé Conseil
de notre Royaume d'Angleterre.

Au milieu de cette étonnante révolution, le Prince d'Orange instruit de l'état des affaires en Ecosse, manda à Saint James les Seigneurs de cette Nation, qui étoient en grand nombre alors à Londres. Trente Pairs & quatre-vingts Gentilshommes s'assemblerent. Guillaume leur fit les mêmes ouvertures qu'aux Anglois, & demanda leurs conseils sur les conjonctures, & les expédiens propres à rétablir dans leur pays la Religion & les Loix. Ils se retirerent à Whitehall, où, après avoir choisi le Duc Hamilton pour leur Président, ils mirent les demandes du Prince en délibération. On rejetta unanimement la proposition du Comte d'Arran ; il étoit fils du Duc Hamilton ; il demandoit qu'on invita le Roi à revenir en Ecosse, en lui faisant des conditions. Il fut résolu dans l'assemblée de remettre au Prince d'Orange le gouvernement du Royaume, & de le prier de faire tenir les Etats chez eux pour le 14 de Mars. En conséquence ils présenterent leur adresse, & reçurent une réponse satisfaisante ; il y avoit cependant quelques Seigneurs des montagnes d'Ecosse attachés aux intérêts du Roi.

L'Irlande fut le seul des trois Royaumes qui ne paroissoit pas disposé à se soumettre à l'usurpation ; le corps de la Nation étoit demeuré fidéle à son Prince ; le Comte de Tirconnel y commandoit en qualité de Vice-Roi. Il y avoit cependant en Irlande un nombre de gens mal intentionnés, c'étoient les Fanatiques Anglois & Ecossois, que Jacques I, grand pere du Roi, avoit établi en Irlande, principalement dans le Nord, au grand préjudice des anciens propriétaires ; c'étoient les soldats parricides auxquels Cromwel donna les terres de ceux qui soutenoient la cause Royale, & que Charles II frere du Roi, confirma dans leurs injustes acquisitions. Ces hommes incapables de reconnoissance, à la premiere nouvelle de la descente faite en Angleterre par le Prince d'Orange, prirent les armes en sa faveur pour détrôner le petit-fils, & le frere de deux Princes à qui ils

étoient redevables de leur fortune : cette conduite étoit différente de celle que le Roi devoit en attendre ; elle étoit contraire aux ſentimens de reconnoiſſance qu'une ame généreuſe doit avoir des bienfaits qu'elle reçoit ; elle démentoit enfin la maxime déteſtable de Clarendon, *Faites du bien à vos ennemis pour les gagner*, maxime dont ce Miniſtre d'iniquité ſe ſervit ſouvent auprès de Charles II, pour engager ce Prince à conſerver ces ſcélerats dans la poſſeſſion du bien de ſes plus fidéles ſujets.

Ce furent ces Protégés de Clarendon qui commencerent à ſonner le tocſin de la rébellion en Irlande (*a*), pour favoriſer l'uſurpation du Prince d'Orange en Angleterre. Le Major Pooe Officier Cromwellien ouvrit la ſcene, & commença les hoſtilités. Il commandoit deux compagnies de cavalerie ; & voulant mettre le pays à contribution, il s'adreſſa aux tenanciers du Lord Bellew : il en exigea la ſomme de cinq cens livres ſterlings, ſous peine d'exécution militaire. Le Lord Bellew, averti de ce qui ſe paſſoit, envoya au ſecours de ſes fermiers, ſon ſecond fils âgé de dix-huit ans à la tête d'une compagnie de dragons dont il étoit le Lieutenant : ces deux corps s'étant rencontrés, on ſe battit avec vivacité, mais le jeune Bellew ayant caſſé la tête au Major d'un coup de piſtolet, les deux troupes de celui-ci furent défaites, les uns perdirent la vie, les autres la liberté & le reſte ſe ſauva par la fuite. An. 1689.

Peu de temps après, le Lord Blaney (*b*) fit une tentative pour ſurprendre la ville & le château d'Ardée. La troupe de cavalerie de Dominic Sheldon, du régiment de Tirconnel, étoit dans la place, & les grenadiers du régiment du Comte d'Antrim commandés par Henri Flemming occupoient le Château. Blaney voyant ſon projet éventé, & la petite garniſon réſolue de ſe défendre, prit le parti de ſe retirer ; le reſte de cette année fut employé à lever des troupes, & à faire des préparatifs pour la campagne ſuivante.

---

(*a*) En rendant compte de cette guerre, on s'eſt ſervi, parmi d'autres mémoires qui nous en reſtent, d'un journal qu'en a laiſſé feu Edmond Butler de Kilcop, Maréchal général de la cavalerie en Irlande ; il eſt d'autant plus digne de foi qu'il a vu les choſes par lui-même : il mourut en 1725 à Saint Germain-en-Laye, Meſtre de Camp de cavalerie au ſervice de France.

(*b*) Edouard, pere de ce Lord Blaney, fut un de ces Aventuriers à qui Jacques I donna des terres dans le Comté de Monaghan ; ce Monarque le créa enſuite Lord Baron ; ſon fils dont il eſt queſtion ici, étoit un des plus grands ennemis de Jacques II, petit fils de ſon bienfaiteur ; il commandoit un corps de troupes en Ultonie contre ſon Roi ; il fit proclamer par-tout Guillaume, Roi de la grande Bretagne, au préjudice de ſon Souverain légitime.

Ce fut alors que la Nobleſſe d'Irlande par commiſſion du Comte de Tirconnell, leva, habilla, équipa, & arma en partie à ſes dépens trente mille hommes pour le ſervice de ſon Roi; il y avoit déja quelques vieux corps en Irlande, ſçavoir les régimens de Montcashel, de Tirconnel, de Clancarty, d'Antrim, & autres. Le Vice-Roi donna des commiſſions de Colonels à pluſieurs Seigneurs. Les Gentilshommes du pays leverent des compagnies, ſe joignirent enſemble ſous les drapeaux des Colonels, & formerent les régimens; on vit bientôt paroître en campagne les régimens d'Inniskillin, de Hugue Mac-Mahon, d'Edmond Boy ô Reilly, de Mac-Donell, de Magennis, de Cormoc ô Neill, de Gordon ô Neill, de Felix ô Neill, de Brian ô Neill, du Chevalier Donnell ô Neill, de Coconnact Maguire, d'ô Donnell, de Nugent, de Lutterel, de Fitz-Gerald, de Galmoy, d'ô Morra, de Clare, &c. Il ne manqua pas de ſoldats; mais les ſoldats manquoient la plûpart de toutes les choſes néceſſaires à la guerre, hormis de courage & de bonne volonté; & les Seigneurs qui avoient fait la premiere dépenſe, étoient hors d'état de la ſupporter long-temps; les armes, les munitions, l'argent étoient rares dans un pays que la Nation qui y dominoit avoit épuiſé de tout depuis ſi long-temps: il y avoit même peu d'Officiers qui ſçuſſent la diſcipline militaire, & il eut fallu plus de loiſir que l'on ne s'en pouvoit promettre, pour diſcipliner de nouvelles levées.

Au mois de Mars le Comte de Tirconnell envoya Richard Hamilton Lieutenant Général des armées du Roi, à la tête de 2000 hommes, contre Hugues (*a*) Montgomery, Lord Mount Alexandre qui avoit levé un régiment par commiſſion du Prince d'Orange, & qui commandoit huit mille rébelles dans l'Ultonie. Hamilton partit de Drogheda le 12 Mars avec le corps qu'il commandoit: ayant paſſé par Dundalk & Newry, il ſéjourna à Lough Bricklan, d'où il envoya le Cornette Butler de Kilcop, pour reconnoître l'ennemi; ce brave Officier s'acquitta bien de la commiſſion. Il rapporta au Général que le Lord Montgomery étoit à Dromore-Iveagh à trois milles de-là, à la tête de huit mille hommes. Hamilton ſe mit en marche, & trouva l'ennemi à Cladyford, qui l'attendoit en ordre de ba-

(*a*) Montgomery étoit petit-fils du Chevalier Hugues Montgomery l'un des Mignons de Jacques I. Ce Monarque le combla de biens, & le créa Lord-Vicomte Montgomery d'Ardes. Son petit-fils porta les armes contre Jacques II. Quelle ingratitude!

taille, en faisant bonne contenance ; malgré la supériorité du nombre des rébelles, les Royalistes les chargerent avec tant de vivacité, qu'ils prirent la fuite, & se retirerent en désordre à Hillsbourough, où Montgomery laissa deux compagnies d'infanterie en garnison : il envoya les deux mille hommes qui lui restoient, à Coleraine, sous les ordres du Chevalier Arthur Rydon, après quoi il s'embarqua à Donaghadée pour l'Angleterre.

Le Général Hamilton voulant profiter de sa victoire, poursuivit les rébelles ; il prit en chemin Hillsbourough avec les deux Compagnies que Montgomery y avoit laissées : il les licentia, & les renvoya chacun chez eux, comme ils le demandoient. Le Général marcha toujours sur les traces des rébelles par Belfast & Antrim jusqu'à Colraine, sur la riviere Banne, sans pouvoir les entamer. Hamilton campa son armée à Ballimoney à quelque distance de Coleraine ; il y resta trois jours pour reposer ses troupes fatiguées d'une longue marche ; ensuite il s'approcha de la ville pour en examiner la situation & la force ; cette place étoit bien murée & fortifiée, selon le gout de ces temps. Ce Général n'ayant ni artillerie ni munitions de guerre nécessaires pour en faire le siége, retourna à Ballimoney. Le lendemain, qui étoit le Vendredi Saint, les rébelles sortirent de la ville en force pour ramasser les bestiaux du voisinage, & autres provisions nécessaires pour une place ménacée d'un siége ; mais Hamilton ayant fait marcher sa cavalerie & ses dragons, chassa l'ennemi jusqu'aux portes de la ville.

Le Roi étoit encore en France : il voyoit la disposition favorable de ses sujets en Irlande : la plus grande partie de cette Isle étoit fidéle à son Souverain légitime ; la révolte se cantonna dans le Nord du pays : trois petites places seulement, sçavoir Londonderry, Coleraine & Culmor, s'étoient révoltées en faveur du Prince d'Orange. Les Anglois pressoient fortement ce Prince d'envoyer en Irlande les secours nécessaires pour soutenir ces places. Les Royalistes jugerent alors que la présence du Roi étoit nécessaire pour prévenir l'ennemi. En effet ce Monarque, encouragé & secouru de la France, autant qu'il étoit possible dans la conjoncture présente, partit avec le fameux Gabaret Chef d'Escadre, & débarqua à Kinsale au mois de Mars ; il fut joint à Cork par le Comte de Tirconnel, qu'il créa Duc, & continua sa route jusqu'à Dublin.

Le Duc de Berwick, accompagné de plusieurs Officiers, arriva dans ces entrefaites au camp de Hamilton devant Coleraine, & le même soir ce Général apprit que l'ennemi avoit abandonné la place après avoir rompu le pont; le Général entra le lendemain dans Coleraine; il fit reparer le pont, & donna la garde de la place à ô Morra Colonel d'un régiment d'infanterie, après quoi il s'avança avec l'armée jusqu'à Strabane, où il séjourna, & tint un Conseil de guerre: il donna communication à cette Assemblée, d'une lettre, qui marquoit que la garnison de Coleraine, avec les troupes d'Inniskillin & de Derry, faisant environ dix mille hommes, étoient assemblées à Clodybridge sur la riviere Finn, sous les ordres du Major Général Lundée, dans le dessein d'en disputer le passage à l'armée Royale. La lecture de la lettre étant faite, il fut décidé dans le Conseil qu'il falloit aller combattre les rébelles. Hamilton donna ses ordres pour faire marcher l'armée; arrivé au bout du pont, on trouva la premiere arche rompue, un fort construit sur l'autre bout, soutenu par deux mille hommes, & les rébelles rangés en ordre de bataille sur une éminence, à quelque distance du fort. Pour vaincre ces difficultés, le Général Hamilton fit poster six compagnies de fusiliers, avec ordre de tirer sur les troupes qui défendoient le fort, afin de protéger les ouvriers chargés de réparer le pont: tout fut exécuté avec le plus grand ordre. L'arche étant rendue praticable, moyennant des piéces de bois & quelques planches, l'infanterie passa le pont sans difficulté, pendant que la cavalerie traversoit la riviere à la nage en présence de l'ennemi; cette action intrépide déconcerta les rébelles; non-seulement ceux qui gardoient le fort, mais encore toute l'armée, prirent la fuite, les uns se retirerent à Derry, les autres à Inniskillin: ils furent poursuivis jusqu'à Rapho par les Royalistes, qui leur tuerent beaucoup de monde, sans autre perte, du côté des victorieux, que celle de Robert Nangle Major du régiment de Tirconnel. Après la fuite des rébelles, le Colonel Dundée qui les commandoit, se rendit à Culmor, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Hamilton ayant trouvé une abondance de provisions à Rapho, il s'y arrêta; il y fut joint par le Lord Gallmoy, à la tête de huit cens hommes de la garnison de Trim. Pendant son séjour dans cette place, il reçut des Députés de Derry, qui demandoient à capituler; la garnison étoit forte de six mille hom-

mes; le Général qui sçavoit l'importance de cette place, leur promit la vie & leurs biens, & toute sorte de protection, à condition que la ville lui seroit livrée le lendemain à l'heure de midi: lès conditions furent acceptées & ratifiées de part & d'autre.

Le Roi qui étoit resté à Dublin, voulant profiter des premiers mouvemens d'ardeur que sa présence inspiroit aux Irlandois de sa communion, prit le chemin du Nord, & sa marche n'étonna pas peu les rébelles, qui avoient déja abandonné Coleraine & Culmor; ce Prince, accompagné de M. Rose (*a*) & du Lord Melford, avec quelques troupes, arriva à Saint-Johnstown, entre Rapho & Derry, le même jour que Hamilton traitoit avec les Députés de cette derniere ville. L'empressement de ce Général à faire sa cour à son Prince, l'engagea à partir aussitôt pour aller au devant du Roi, à qui il rendit compte des opérations de la campagne. Le Monarque témoigna à Hamilton son mécontentement des conditions que ce Général venoit d'accorder aux rébelles de Derry. Ce Prince marcha tout de suite vers Derry avec les troupes fraiches qui le suivoient, & fit sommer la place de se rendre à discrétion. Cette démarche du Roi allarma extrêmement la garnison; elle fut regardée comme un violement du traité qu'on venoit de conclure avec Hamilton, par lequel il étoit stipulé que les troupes du Roi n'approcheroient pas que la place ne fut évacuée. On commença alors à perdre la confiance & à se méfier des traités faits avec le Roi; il fut enfin résolu de se défendre jusqu'à l'extrémité, en attendant le secours qui devoit arriver d'Angleterre: un Ministre Protestant nommé Walker, fut fait Commandant de la place.

Le Roi donna ordre à Halmiton de commencer le siége. On envoya chercher de l'artillerie, ce fut dans le mois d'Avril: cette artillerie n'arriva que vers le milieu de Juin; elle consistoit en deux méchans canons, dont l'un étoit fêlé, & en deux mortiers avec de la poudre. Dans ces entrefaites les rébelles s'assemblerent en corps dans le Comté de Down; mais ils furent dispersés par un corps de troupes, sous les ordres du Major Général Bohan.

Pendant le siége de Derry, la garnison fit plusieurs sorties sur les assiégeans; la premiere fut remarquable, elle se fit le Di-

(*a*) Depuis Maréchal de France.

manche avec cinq mille hommes ; les Royaliſtes, qui n'étoient qu'au nombre de deux mille, les reçurent avec tant de fermeté, qu'ils furent obligés de ſe retirer avec perte dans la place : les aſſiégés firent encore d'autres ſorties, mais avec un ſuccès inégal.

L'armée Royale fut augmentée peu de jours après par la jonction de quelque corps de nouvelle levée, & ſans expérience ; elle montoit alors à dix mille hommes ; on ouvrit la tranchée devant la place ; & la garniſon fut réduite à la néceſſité de manger des chiens, des chats & du cuir, de ſorte qu'on fut obligé d'embarquer ſix compagnies du régiment d'infanterie du Lord Montjoy, pour ſoulager la place ; elle étoit d'ailleurs pourvue de munitions de guerre de toute eſpéce ; quarante piéces de canon plantées ſur les murs de la ville, incommodoient beaucoup les aſſiégeans.

Le ſecours que le Prince d'Orange avoit deſtiné pour la garniſon de Derry, ne tarda pas d'arriver ; on vit paroître dans le lac Foyle, au commencement du mois d'Août, ſous les ordres du Major Général Kirke, une flotte Angloiſe de vingt vaiſſeaux de guerre & de trois cens bâtimens de tranſport, chargés de proviſions & de ſix mille hommes de troupes ; comme il falloit encore quelques jours pour entrer avec ſureté dans la ville, on dépêcha un nommé Roche avec un paquet, pour avertir la garniſon d'un ſecours prochain, afin qu'elle ne perdit pas courage. Ce courrier n'oſant point aller par terre, fit deux milles à la nage, & s'acquitta de ſa commiſſion, à la ſatisfaction de ceux qui l'avoient employé : il eut pour ſa récompenſe après, la terre de Glinn à deux milles de Carrignashure, dont le propriétaire étoit un Gentilhomme nommé Everard. Deux jours après l'expédition de Roche, le Capitaine Jacques Hamilton (*a*) entra dans la ville de Derry avec deux vaiſſeaux chargés de proviſions. Ce ſecours mit la garniſon en état de ſoutenir juſqu'à l'arrivée de celui que le Major Général Kirke devoit conduire, quelque temps après, dans cette place. Cet Officier réuſſit en

(*a*) Il étoit neveu de Richard Hamilton, qui commandoit à ce ſiége pour le Roi, en qualité de Lieutenant Général ; il avoit ſuccédé à ſon pere dans la charge de Valet de Chambre du Roi Charles II, il fut enſuite membre du Conſeil privé de Jacques II. il commandoit un Régiment de cavalerie dans l'armée de ce Prince ; il quitta ſon ſervice pour s'attacher à celui du Prince d'Orange, qui le créa Vicomte de Strabane. C'eſt ainſi que Jacques II fut trahi par ceux mêmes qu'il croyoit les plus attachés à ſes intérêts.

peu

peu de jours, en rompant, à force de voiles, l'estacade & les grosses chaînes, avec lesquelles les Royalistes avoient fermé le port pour lui en empêcher l'entrée. Kirke ayant secouru les assiégés, dans le temps qu'ils étoient sur le point de succomber, les Royalistes se virent contraints de se retirer le 10 Août, après soixante-treize jours de siége; en effet le Roi donna ordre à Hamilton son Général, de faire marcher l'armée du côté de Dublin, pour être à portée de s'opposer au Maréchal de Schomberg, qui devoit débarquer avec une armée aux environs. Hamilton obéit aux ordres de son Prince, après avoir mis garnison dans Charlemont, dont il donna le commandement au Capitaine ô Regan, Officier de réputation.

M. Rose croyant que le Roi n'avoit pas assez de troupes pour s'opposer à Schomberg, conseilla à ce Prince de faire assembler toutes ses forces vers le centre du Royaume, & d'inviter tous ses fidèles sujets à le venir joindre; il fut bien surpris de voir une armée de vingt mille hommes assemblés en peu de temps à Drogheda, lieu du rendez-vous.

Schomberg débarqua, sur ces entrefaites, entre Garrigfergus & Belfast; il fit le siége de la premiere de ces places, où commandoit Mac-Carty More, neveu du Comte d'Antrim, & Lieutenant Colonel de son régiment qui étoit dans la place. Ce Commandant n'ayant qu'un seul barril de poudre, fut obligé de rendre le Château, après une foible défense. Après ce premier exploit, Schomberg s'avança jusqu'à Dundalk.

Le Roi étant à Drogheda, envoya deux Lieutenans, sçavoir Butler de Kilcop & Garland, chacun à la tête d'un détachement pour reconnoître la position de l'ennemi. L'un prenant le chemin de Slane, s'avança par les montagnes vers Ardée, l'autre pénétra du côté de Lurgan Race. On rapporta au Roi que Schomberg étoit campé, que sa droite étoit appuyée sur Castle-Bellew, son centre vers Dundalk & sa gauche vers la mer; sur cette nouvelle le Roi marcha vers Ardée, où il séjourna; il envoya le lendemain le Général Hamilton avec toute sa cavalerie au village d'Aphene, où il étoit séparé de l'ennemi par un marais & un petit ruisseau: le Roi s'y rendit quelques heures après avec l'infanterie; il y campa pendant quelques jours en présence de l'ennemi: ce fut alors que le Duc de Tirconnel, M. Rose & les Officiers Généraux de l'armée, furent d'avis d'aller attaquer l'ennemi; l'occasion étoit favorable; la maladie

ravageoit les troupes de Schomberg ; de douze mille hommes qui composoient d'abord son armée, il n'en restoit plus que trois mille, de sorte que si on l'avoit attaqué, il auroit été obligé de décamper, & de se retirer à bord des trois vaisseaux qui l'attendoient dans le port.

Le Roi, sur l'avis de ses Officiers Généraux, fit marcher son armée en ordre de bataille, dans le dessein de tourner le marais qui le séparoit de l'ennemi ; mais ce n'étoit qu'une fanfaronade ; à peine avoit-on fait une lieue de chemin, que ce Prince ordonna à ses troupes de retourner dans le camp qu'on venoit de quitter ; elles y resterent jusqu'au mois d'Octobre sans rien entreprendre. S'il étoit permis de censurer la conduite d'un Monarque sage & vertueux, on pourroit reprocher à Jacques II, deux démarches tout-à-fait contraires à ses intérêts, & qui hâterent la perte de l'Irlande : à Derry il rejetta, contre la saine politique, une capitulation faite avec la garnison de cette ville, par le Général Hamilton ; capitulation qui rendoit ce Prince maître de cette place importante ; c'étoit le magasin du Nord ; c'étoit une place d'armes & un entrepôt, qui donnoit à ses ennemis un accès libre dans ce Royaume. A Dundalk, il est touché de compassion pour les Anglois ; c'est une bonté mal conçue, ou plutôt une foiblesse, de vouloir épargner des sujets rébelles armés contre leur Souverain pour lui arracher le sceptre après avoir manqué à tous les égards dûs à la Royauté. Ce fut dans ces circonstances que M. Rose dit au Roi, au rapport de Larrey ; *Sire, eussiez-vous cent Royaumes, vous les perdriez.*

L'armée Royale qui étoit à Aphene, décampa le 10 Octobre à la vue de Schomberg ; elle alla camper à Ardée, où elle resta jusqu'au 25 ; elle entra alors en quartier d'hyver ; l'infanterie fut envoyée dans des garnisons, & la cavalerie alla en quartier de cantonnement aux environs de Tara & de Killeen, au Comté de Meath ; Schomberg fit prendre aussi des quartiers d'hyver au peu de monde qui avoit échappé à la contagion.

Au mois de Février, le Roi étant averti que les rébelles
An. 1690. s'assembloient aux environs de Cavan, il y envoya le Duc de Berwick avec un corps de troupes pour les disperser. Le Duc trouva les rébelles supérieurs en nombre ; ils étoient trois contre un : il y eut une escarmouche très-vive entre l'infanterie du Roi & la cavalerie Angloise ; mais les premiers furent obligés de se

retirer avec perte. Le Colonel Guillaume Nugent (a) eut une jambe caſſée ; il mourut de ſes bleſſures quelques jours après. Conly Mac-Geoghegan (b) Colonel y fut tué avec pluſieurs autres ; le Duc de Berwick retourna, après cette expédition, à Dublin.

Louis XIV fit paſſer en ce temps en Irlande ſept bataillons François commandés par le Comte de Lauſun ; il devoit ſervir en qualité de Général ſous le Roi Jacques. Ce Monarque envoya en échange en France ſix bataillons Irlandois, formant la brigade de Montcashel ; ils s'embarquerent ſur la flotte commandée par M. de Chateaurenaud, & arriverent à Breſt les premiers jours de Mai.

Le Prince d'Orange débarqua au Printemps dans le nord d'Irlande, ſur quoi le Roi ayant aſſemblé ſon armée, s'avança au mois de Juin à Dundalk : les ennemis avoient quarante-cinq mille hommes, l'armée Royale n'étoit que de vingt-trois mille ; l'armée ennemie étoit bien pourvue de tout & bien diſciplinée ; les Royaliſtes étoient, pour la plûpart, des troupes de nouvelle levée, ils avoient des bras & du courage, mais ils étoient ſans diſcipline & mal armés ; les premiers avoient ſoixante gros canons ; les derniers avoient douze piéces de campagne, qu'on leur avoit envoyées de France. Cette grande diſproportion détermina les Royaliſtes à tâcher d'occuper quelques poſtes, pour arrêter le Prince d'Orange, ou du moins le combattre avec moins de déſavantage. Il fut propoſé de camper ſur les hauteurs au-delà de Dundalk, attendu que le pays étoit aſſez difficile ; mais comme les ennemis, en faiſant un petit détour, pouvoient deſcendre dans la plaine derriere l'armée Royale, & couper ſa communication, il fut réſolu de ſe placer derriere la riviere de Boyne, près de Drogheda.

---

(a) Il étoit frere du Comte de Weſt-Meath ; il étoit brave, redoutable à l'ennemi, mais téméraire.

(b) Il étoit fils de Charles Mac-Geoghegan de Sionan, branche des Mac-Geoghegans de Kinalyagh au Comté de Weſt-Meath Conly avoit appris le metier de la guerre en France, où il avoit ſervi pendant quelque temps ; il paſſoit pour bon Officier. Le pere & les ſept fils dont Conly étoit l'aîné, avoient ſervi le Roi avec diſtinction en Irlande dans la guerre que ce Monarque eut à ſoutenir contre le Prince d'Orange. Des ſept freres, il y en a eu cinq de tués dans cette guerre ; les deux autres ayant ſuivi la fortune du Roi en France, l'aîné nommé Antoine fut créé par ce Prince Chevalier Baronet. Charles le plus jeune mourut Capitaine des grenadiers du Régiment de Berwick ; il laiſſa trois fils : il n'en reſte qu'Alexandre Capitaine des grenadiers du Régiment de Lally ; il ſe diſtingua beaucoup dans l'Inde le 30 Septembre de l'année 1759 à la bataille de Vandavachi, où il eut l'honneur de commander un détachement de 1100 François en l'abſence du ſieur Lally, & l'avantage de battre l'armée Angloiſe qui étoit beaucoup ſupérieure en nombre. *Voy. les nouvelles publiques du 22 Mars 1760.*

Le Prince d'Orange ſuivit de près l'armée Royale & campa vis-à-vis le 29 Juin. Le lendemain les ennemis partagerent leur armée. Le Prince d'Orange, avec la moitié, remonta la riviere juſqu'à Slane, où il trouva de la réſiſtance de la part de deux régimens de dragons commandés par le Chevalier Neale ô Neill qui gardoient le paſſage, & les ayant forcés, il s'avança vers les Royaliſtes. Le Roi qui vit cette manœuvre, marcha auſſi de ce côté-là avec la plus grande partie de l'armée, & laiſſa, pour garder le paſſage d'Oldbridge, huit bataillons aux ordres de Hamilton Lieutenant Général : la cavalerie qui faiſoit l'aîle droite, fut commandée par le Duc de Berwick. Schomberg qui étoit reſté vis-à-vis, attaqua Oldbridge, & trouvant peu de réſiſtance de la part de quelques corps de nouvelle levée peu accoutumés au feu, principalement des dragons de Clare commandés par Charles ô Brien ſecond fils du Lord Clare, il s'en empara : ſur quoi Hamilton deſcendit avec ſept autres bataillons pour rechaſſer les ennemis ; mais leur cavalerie ayant trouvé moyen de paſſer par un autre gué, & s'avançant pour tomber ſur l'infanterie & couper l'armée Royale en deux, le Duc de Berwick fit marcher la cavalerie, & couvrit la retraite des bataillons ; mais auſſi il fallut commencer un combat fort inégal, tant par le nombre d'eſcadrons que par le déſavantage du terrein ; il étoit fort coupé, & les ennemis y avoient fait gliſſer de l'infanterie : on ne laiſſa pas de charger & de recharger dix fois, & à la fin, les ennemis étourdis de l'audace des Royaliſtes, firent halte ; on ſe reforma devant eux, après quoi on ſe remit en marche au petit pas pour aller joindre le Roi.

Dans ces entrefaites, le Roi qui avoit mis ſon armée en bataille, pour charger le Prince d'Orange, s'en trouva empêché par un marais qui ſéparoit les deux armées ; ſur quoi, pour n'être pas enveloppé par cette partie des ennemis qui venoit de forcer le paſſage d'Oldbridge, il fit marcher par la gauche, pour gagner le ruiſſeau de Duleek nommé Nanny Water. Le Duc de Berwick arriva avec ſa cavalerie, au même inſtant que les dernieres troupes du Roi paſſoient le ruiſſeau ; mais celles du Prince d'Orange qui s'avançoient toujours, y arriverent preſqu'en même temps, de maniere que le Duc de Berwick fut obligé de paſſer le défilé au grand galop en confuſion. On ſe rallia de l'autre côté du ruiſſeau, & toute l'armée s'y rangea en bataille, les ennemis en firent autant vis-à-vis de l'armée Royale, mais ils n'oſerent l'attaquer : après quelque peu de temps on ſe remit en marche, on fut ſuivi par une partie de l'armée ennemie ;

mais dès qu'on faisoit halte à quelque défilé, les ennemis en faisoient de même, & leur inaction pouvoit venir de la mort de Schomberg, qui fut tué dans le passage d'Oldbridge, & qui étoit, sans déprimer le Prince d'Orange, meilleur Général que lui. Quoi qu'il en soit, les ennemis laisserent partir les Royalistes, qui, la nuit venue, reçurent ordre de gagner Dublin, ce qu'ils firent le matin : de-là le Duc de Tirconnel ordonna aux troupes de gagner Limerick, qui en étoit au moins à soixante milles. Chaque Colonel fut chargé d'y conduire son régiment par où il jugeroit à propos, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'ordre. Surlauben Brigadier fit l'arriere-garde avec la brigade qu'il commandoit, & les François que M. de Lausun avoit conduits l'année précédente dans ce pays, prirent le chemin de Cork & de Kinsale, & s'embarquerent pour la France.

Le Roi ayant vû que par le malheureux succès de la journée de la Boyne, il ne pouvoit conserver Dublin, crut qu'il lui convenoit mieux de laisser le commandement à Tirconnel, & de s'en retourner en France. Ce Prince n'ayant couché qu'une nuit à Dublin, alla droit à Waterford, où il fut reçu par Nicolas Porter Maire de la ville, & s'embarqua ensuite pour la France.

Les Ducs de Tirconnel & de Lausun se rendirent à Limerick : ils furent suivis par le Prince d'Orange, c'est ce qui obligea Tirconnel à faire passer le Shannon à la plus grande partie de la cavalerie, & de l'envoyer cantonner dans le Comté de Clare; il mit aussi l'infanterie en garnison dans Limerick, Athlone, Cork & Kinsale. Ce fut alors que Lausun, après avoir visité les fortifications de Limerick, dit, en jurant, que son Maître prendroit cette place avec des pommes cuites. Dans ces entrefaites le Prince d'Orange ayant assemblé toutes ses forces, alla camper à la portée du canon de Limerick, le 19 Août : le Duc de Tirconnel ayant donné ordre pour la défense de la place, en donna le commandement à un Capitaine aux Gardes Françoises, nommé Boisseleau, avec quatre Officiers Irlandois, pour servir avec lui en qualité de Brigadiers, & se retira. M. de Lausun s'en alla à Gallway avec ce qui restoit des François, afin de les embarquer pour la France. Le Prince d'Orange fit sommer le Commandant de Limerick de rendre la place ; mais la réponse de ce brave Officier fit bien comprendre que le siége seroit long & difficile : on se hâta alors de faire venir la grosse artillerie pour battre la place. Le Colo-

nel Sarsfield qui commandoit un corps de cavalerie de cinq cens hommes (*a*), étant averti qu'on conduisoit par terre une partie de cette artillerie, il passa le Shannon à Killaloe, & par une marche forcée, arriva avant le jour à Cullin, où il surprit le convoi; il passa au fil de l'épée le corps de troupes qui l'escortoit, il fit crever les canons, hacher les bateaux de cuivre destinés à faire des ponts sur le Shannon, pour faciliter le passage, il fit enfin sauter avec de la poudre le reste de l'artillerie; & le fracas fut si grand, qu'il se fit sentir à quinze milles à la ronde. Sarsfield, après avoir fait un grand butin en chevaux & autres effets, prit le chemin de Bannaghir, où il passa le fleuve Shannon, pour retourner à son camp.

L'expédition de Sarsfield étonna le Prince d'Orange, & dérangea beaucoup ses opérations; on lui entendit dire qu'il ne croyoit pas que Sarsfield fut capable de faire une si belle manœuvre. Ce Prince continua cependant le siége: les attaques furent rudes & la défense vigoureuse, la brêche étant faite à force d'artillerie, six mille Anglois, soutenus par un pareil nombre, ayant monté à l'assaut, furent bientôt culbutés avec une perte considérable: trente piéces de canons tiroient toujours sur la place, & la brêche étant élargie, l'ennemi monta encore à l'assaut, avec moins de succès qu'auparavant, ils furent poussés jusqu'à leur camp, au grand mécontentement du Prince d'Orange, qui en fit de vifs reproches aux siens. Boisseleau, le Commandant de la place, fit voir aux Anglois, par sa sage conduite dans ces circonstances, ce que valoient les Irlandois bien disciplinés & bien conduits. Le Prince d'Orange fit lever le siége après quatorze jours de tranchée ouverte; l'armée décampa sous les ordres du Général Ginkle, avec beaucoup de confusion, après avoir mis le feu aux maisons où étoient leurs malades & blessés, & marcha vers Birr, dans le Comté de Tipperary; en même temps le Prince d'Orange se fit escorter jusqu'à Waterford, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

Aussitôt le retour du Prince d'Orange en Angleterre, on en-

(*a*) Sarsfield étoit homme de condition, brave & vertueux; il étoit fort attaché à sa Religion & à son Prince. Le Roi le créa pair du Royaume sous le titre de Comte de Lucan; il quitta des biens considérables en Irlande pour suivre la fortune de son Prince en France, où il fut fait Lieutenant Général des armées du Roi; il fut tué à la bataille de Landen au service de ce Prince. La mémoire de ce grand homme est encore en vénération parmi les Irlandois.

voya le Lord Churchill, depuis Duc de Malborough, en Irlande, avec un renfort de troupes & d'artillerie, pour faire le siége de Kinsale & ensuite de Cork. Le Colonel Scot commandoit dans Kinsale, & le Brigadier Mac-Eligot étoit Gouverneur de Cork; ces deux garnisons capitulerent & se rendirent prisonnieres de guerre, & les Officiers furent envoyés en Angleterre. Dans ces entrefaites le Duc de Tirconnel, & le Comte de Lausun, passerent en France avec Boisseleau, & les soins des affaires du Royaume furent confiés au Duc de Berwick. On commença alors à s'appercevoir de quelque mésintelligence, entre les principaux Chefs de l'armée Royale en Irlande & le Duc de Tirconnel. Sans le consulter, on envoya des Agens en France, où le Roi Jacques étoit retiré, pour solliciter du secours, & pour sçavoir du Prince même sur quoi on pouvoit compter. Les Agens furent les Colonels Purcell Baron de Luoghne, Lutterel & Macclesfield : en conséquence de cette députation, on envoya en Irlande au Printemps M. de Saint-Ruth (*a*) pour commander l'armée, & le Chevalier de Tessé en qualité de Maréchal de Camp, avec de nouvelles provisions de guerre & de bouche. An. 1691.

La campagne s'ouvrit à la fin de Juin par les siéges de Ballymore & d'Athlone: le Colonel Ulick Burke étoit Gouverneur de la premiere de ces places; le Marquis d'Usson & le Chevalier Tessé, commandoient dans la derniere. Le Baron Ginkle, qui commandoit les rébelles, partit de Mulingar le 6 Juin; il marcha vers Ballymore, qu'il somma de se rendre, & sur la réponse équivoque du Gouverneur, il ordonna l'attaque; la brêche étant faite, & la garnison ne se sentant point en état de soutenir un assaut, se rendit à discrétion. Le Général ayant mis cette place en état de défense, il y laissa une garnison, & continua sa route vers Athlone. Cette place, l'une des plus importantes de l'Irlande, est située sur le fleuve Shannon qui la coupe en deux, & qui en fait comme deux villes, séparées par un pont, dont l'une qui est à l'Orient, porte le nom d'Athlone Angloise, & l'autre qui est à l'Occident, celui d'Athlone Irlandoise. La premiere, moins forte que l'autre, fut attaquée d'abord : le feu du canon & de la mousqueterie fut si bien nourri,

---

(*a*) Il venoit de quitter la Savoye où il commandoit avec distinction les troupes de son Maître.

que la place se rendit le 29 Juin. Avant l'attaque de l'Athlone Angloise, le Comte de Tirconnel conseilla à M. de Saint-Ruth de faire raser les fortifications de l'Athlone Irlandoise, & d'y faire avancer l'armée, qui auroit disputé à l'ennemi le passage du pont, & par ce moyen auroit arrêté ses conquêtes; mais cet avis ayant été négligé par Saint-Ruth, Ginkle eut le temps de faire dresser des batteries contre l'Athlone Irlandoise, & l'armée ayant passé le fleuve par un gué en présence de Saint-Ruth, qui campoit à quelque distance de-là, on donna l'assaut général le 10 Juillet; la place fut bientôt emportée après une vigoureuse défense; plus de mille Royalistes y perdirent la vie, & trois cens furent faits prisonniers.

L'armée Royale marcha, après la prise d'Athlone, jusqu'à Ballinasloe, où elle séjourna le lendemain: ce fut ici que Tirconnel se démit du commandement; il en chargea le Marquis de Saint-Ruth. Ce Général fit marcher l'armée le lendemain; ayant passé la riviere Suck, il alla camper à Aghrim, le poste étoit avantageux; le château d'Aghrim, situé à la tête d'une chaussée, le seul endroit par où l'ennemi pouvoit aborder, masquoit son front; il étoit couvert d'un autre côté par un marais d'une grande étendue. Les ennemis qui marchoient sur les traces des Royalistes, parurent le Lundi 22 du mois, à la vue du camp, & commencerent à défiler par la chaussée. Le Colonel Gautier Burke étoit posté avec son régiment dans le Château, pour disputer à l'ennemi le passage de la chaussée; mais une méprise, trop fatale à la cause qu'il vouloit défendre, le mit dans l'impossibilité de remplir son objet: ayant envoyé demander au camp les munitions dont il avoit besoin, on lui envoya quatre barils de poudre & autant de plomb; mais au lieu de balles de fusils, il ne trouva que des boulets de canon qui lui étoient inutiles, de sorte que la cavalerie passa hardiment & sans crainte par la chaussée, pendant que l'infanterie débouchoit par le marais; ils se rangerent en bataille devant les Royalistes. Saint-Ruth n'avoit rien obmis pour les recevoir en habile Général; la bataille commença à une heure, avec une égale vivacité; elle dura jusqu'à la nuit; l'infanterie Royale fit des prodiges de valeur, elle poussa trois fois celle des ennemis jusqu'à leur canon; & on prétend qu'à la troisieme fois le Général Saint-Ruth en fut si content, qu'il jetta en l'air son chapeau pour exprimer sa joie; mais les choses changerent bientôt de face par la

mort

mort de Saint-Ruth, qui fut tué par un boulet de canon. Cette mort fut suivie d'un désordre affreux dans l'armée, on ne sçavoit plus à qui obéir; l'infanterie, abandonnée par la cavalerie, fut écrasée par celle de l'ennemi, & la déroute devint générale, l'élite de l'armée périt dans cette malheureuse journée, & sans l'adresse d'un Aumônier de régiment, nommé ô Reilly, qui s'avisa de faire battre la charge par un Tambour Major sur une colline à l'entrée du marais, où les Royalistes devoient passer, la perte eut été plus grande; par ce stratagême, il donna le temps aux vaincus de prendre le chemin de Limerick.

Après la défaite de l'armée Royale à Aghrim, les villes de Gallway & de Sligoe, se rendirent aux Anglois, & Ginkle vint mettre le siége devant Limerick, dont il fit ouvrir la tranchée le 5 Septembre. M. d'Usson commandoit dans cette place depuis la mort du Duc de Tirconnel, arrivée le 24 Août, par le chagrin qu'il eut de voir les affaires du Roi son maître aller en décadence. D'Usson ne se défendit pas avec moins de bravoure que Boisseleau; mais il ne fut pas si heureux. Le Général Sarsfield avoit tenté de jetter quatre mille chevaux dans la place, mais en vain; le canon ennemi & les bombes battoient jour & nuit la ville; la garnison, après cinq semaines de siége, commença à manquer de tout, il n'y avoit plus ni argent ni provisions; l'ennemi proposa des conditions qui furent acceptées. M. d'Usson crut qu'il valoit mieux sauver ce qu'il avoit de troupes, que de les faire périr par une défense opiniâtre; on entama la négociation, & la capitulation fut signée le 13 Octobre: les conditions n'en pouvoient être, ni plus honorables, ni plus avantageuses aux vaincus. On en trouvera les articles à la fin de ce volume.

La capitulation de Limerick comprenoit quarante-deux articles, dont treize regardoient le civil & vingt-neuf le militaire; par cette capitulation, les Royalistes avoient la permission de sortir non-seulement de Limerick, avec les plus glorieuses marques qu'on puisse donner à de braves gens de s'être bien défendus; mais encore de tout le Royaume, avec tous leurs effets, sçavoir meubles, argenterie, joyaux & généralement tout ce qui se peut emporter; la même liberté étoit accordée aux garnisons des autres places, elle s'étendoit même à toutes les familles Irlandoises qui auroient voulu se retirer en France, & on s'obligeoit de leur fournir le nombre de vaisseaux dont ils auroient eu

besoin pour le transport de leurs personnes & de leurs biens, & rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit contribuer à la sureté & à la commodité de leur retraite.

La capitulation étant signée, l'armée Irlandoise s'assembla près l'Abbaye de Quine au Comté de Clare; il fut ordonné que, conformément aux articles de la capitulation, ceux qui voudroient passer en France, donneroient leur nom à M. Tameron, l'Intendant envoyé par la Cour de France en Irlande pour cet effet. Les Généraux Anglois s'imaginerent qu'il y en auroit fort peu qui voulussent s'expatrier; mais ils furent bien surpris de voir le grand nombre de ceux qui souscrivoient à leur transplantation; ils aimerent mieux suivre le sort de leur Roi, & s'engager au service d'un Prince catholique protecteur de leur cause, que de se soumettre aux loix d'un usurpateur chez eux : ce fut alors que ces Généraux se repentirent d'avoir consenti à l'article qui autorisoit cette transmigration. Quatre mille cinq cens hommes marcherent droit à Cork sous les ordres de Sarsfield Lord Lucan & autres Officiers Généraux, d'où après un séjour d'environ un mois, ils firent voile pour la France, & débarquerent à Brest le 3 Décembre. En même-temps Messieurs d'Usson & Tessé y arriverent aussi de Limerick, sur l'Escadre de M. de Château-Renaud, avec 4736 soldats Irlandois sans compter les Officiers; le Général Major Wachop resté dans la riviere de Limerick, arriva après avec environ trois mille hommes sur les bâtimens Anglois : les deux Compagnies des Gardes du Corps du Roi d'Angleterre passerent ensuite. Selon le rapport des Commissaires, le total des troupes Irlandoises compris les Officiers qui avoient suivi le Roi en France, montoient à dix-neuf mille cinquante-neuf. Le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, les reçut avec bonté, & offrit à ces exilés volontaires des conditions honnêtes qu'ils accepterent. Leur attachement & leur fidélité au service de ce grand Monarque, leur attira souvent les éloges les plus flatteurs & les plus obligeans de sa part(*a*). Mylord Montcashel commandoit toujours la Brigade Irlandoise qui portoit son nom.

Le Roi Louis XIV ayant envoyé en Irlande au commencement de l'année 1690, sept bataillons François, soit qu'il eut

(*a*) Pour ce qui regarde les différens arrangemens pris au sujet des troupes Irlandoises arrivées en France, on a suivi des mémoires rassemblés par les ordres & sous les yeux du feu Maréchal de Thomond.

demandé en échange un pareil nombre de troupes Irlandoises, ou que le Roi Jacques II qui étoit alors dans le pays, jugea à propos de les lui envoyer, on fit embarquer trois régimens Irlandois, sur des vaisseaux François, qui arriverent à Brest les premiers jours de Mai, sous les ordres de Justin Mac-Carty, Vicomte de Montcashel Lieutenant Général en Angleterre, & continué dans le même grade de France. Les Régimens qui composoient cette brigade, furent celui du Lord Montcashel, ancien Régiment, & sur pied depuis long-temps, celui d'ô Brien & celui de Dillon; ces Régimens furent composés chacun de deux bataillons, formant seize cens hommes en seize compagnies. Montcashel en arrivant en France, fit une capitulation pour ce corps, par laquelle les Officiers devoient avoir la haute paye, telle qu'ils l'ont aujourd'hui, & les soldats, un sol de plus que les soldats François n'avoient dans ce temps-là.

Ce corps fut envoyé en Savoye, où il servit avec distinction sous M. le Maréchal de Catinat dans la réduction de cette Province sous l'obéissance du Roi, principalement à la bataille de la Marsaille, gagnée par les François le 4 Novembre 1693. Daniel ó Brien Colonel du Régiment qui portoit son nom, ayant hérité du titre de son pere qui venoit de mourir, fit porter le nom de Clare à son Régiment. Il mourut après à Pignerol, & M. de Lée eut son Régiment. Sur quelque démélé qu'il eut avec le sieur Squiddy Major du Régiment, il le fit mettre au Château de Briançon; il le fit casser l'année suivante, & donna la Majorité à Morrough ó Brien, qui après avoir commencé à servir dans le Régiment de Hamilton, étoit entré dans celui de Greder Allemand, quand le premier repassa en Angleterre : étant devenu Capitaine dans Greder, il en fut tiré pour entrer dans le Régiment de Clare, conservant son rang de Capitaine, selon la date de sa commission.

Mylord Montcashel étant mort aux eaux de Barege d'une blessure à la poitrine qu'il avoit reçue en Savoye, l'année qu'il vint en France, son Régiment fut donné à M. de Lée, c'est aujourd'hui le Régiment de Bulkeley, & M. Talbot Colonel du Régiment de Limerick & Brigadier, eut celui que M. de Lée venoit de quitter. Talbot étoit fils naturel du Duc de Tirconnel : il servoit en France depuis sa plus grande jeunesse, il étoit bon Officier; il fut à la Cour au mois de Mars de l'année suivante; il y fut arrêté & mis à la Bastille pour des propos inconsidérés qu'on

prétend qu'il avoit tenus, & qui furent rapportés au Roi. Il fut un an en prison, & son Régiment fut donné à Charles ô Brien Vicomte de Clare, frere de celui qui mourut à Pignerol après la bataille de la Marsaille.

Charles ô Brien avoit passé en France dans l'année 1691, après la réduction de Limerick, en qualité de Capitaine des Gardes du Corps du Roi Jacques II; apparemment que son Régiment de dragons qu'il avoit commandé à la journée de la Boyne, étoit fondu en Irlande. Après la bataille de la Marsaille, il eut le Régiment de dragons de la Reine d'Angleterre, dont étoit pourvu ô Carrol qui y fut tué. Il fit enfin revivre le nom de *Régiment de Clare*, par la disgrace de Talbot; il fut tué en 1706 à la bataille de Ramillies, & son Régiment fut donné à Morrough ô Brien qui en étoit Lieutenant Colonel. Il étoit issu de la maison de Carrigogoiniol branche de celle d'ô Brien; il étoit bon Officier, n'étant encore que Lieutenant Colonel, il se distingua beaucoup à la bataille de Ramillies, où il prit aux ennemis deux drapeaux, qui furent déposés dans la maison des Bénédictines Irlandoises à Ypres; la belle manœvre qu'il fit à Palluë, par laquelle il sauva Cambray, en est encore une preuve, ensuite de quoi il eut le grade de Maréchal des camps & armées du Roi. « Si M. le Maréchal de Montesquiou lui avoit rendu la justice » qui lui étoit due pour l'affaire de Palluë, dit le mémoire de » Thomond, il auroit eu plus de part aux graces du Roi qu'il » n'en a eu. » Morrough ô Brien garda ce Régiment sous le nom de Régiment d'ô Brien, jusqu'à sa mort arrivée en 1720; il laissa un fils nommé Daniel, Colonel d'infanterie au service de Sa Majesté. Il fut créé Chevalier de S. Lazare en 1716; Pair d'Irlande sous le titre de Comte de Lismore en 1747, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis en 1750; il mourut à Rome en 1759.

Mém. de Thomond.

Mém. de Thomond à l'année 1712.

Des trois Régimens qui composoient la brigade de Montcashel; celui de Dillon est le seul qui n'ait pas changé de nom. Il fut levé en Irlande par le grand-pere de Mylord Dillon, d'à présent, & commandé par Arthur Dillon son second fils, mort à S. Germain-en-Laye en 1734, Lieutenant Général des armées du Roi. Ce Seigneur joignit à une illustre naissance des talents supérieurs pour le métier de la guerre, & ses exploits sont célébres dans les fastes de la France. Il laissa plusieurs fils, l'aîné fut appellé à la succession de Mylord Dillon son oncle : deux autres furent tués à la

tête de leur Régiment, dans les batailles de Fontenoy & de Lawfeld, & le dernier vient d'être transféré de l'Archevêché de Toulouse à celui de Narbonne.

Les troupes nouvellement arrivées d'Irlande, après la capitulation de Limerick, furent refondues en 169[illegible], & réduites à douze Régimens, qui furent donnés à ceux qui avoient le plus de crédit à la Cour de Saint-Germain. Ces Régimens, nommés les troupes du Roi d'Angleterre, furent les suivans.

*Régiment du Roi, Cavalerie.* Dominique Sheldon, Colonel; Edmond Prendergast, Lieutenant Colonel; Edmond Butler, Major; quatre Capitaines, six Lieutenans, six Cornettes.

*Régiment de la Reine, Cavalerie.* Le Lord Galmoy, Colonel; René de Carné, il étoit François, Lieutenant Colonel; Jacques Tobin, Major; quatre Capitaines, six Lieutenans, six Cornettes.

*Régiment du Roi, Dragons.* Le Vicomte de Kilmallock, (Sarsfield), Colonel; Turrenne ô Carrol; filleul du Maréchal de Turenne, Lieutenant Colonel, de Salles, François, Major; cinq Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

*Régiment de la Reine, Dragons.* Charles Vicomte de Clare, Colonel; Alexandre Barnewal, Lieutenant Colonel; Charles Maxwell, Major; cinq Capitaines, quatorze Lieutenans, quatorze Cornettes.

*Régiment des Gardes du Roi, Infanterie.* Guillaume Dorington, Colonel; Olivier ô Gara (a), Lieutenant Colonel; Jean Rothe, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, ving-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de la Reine, Infanterie.* Simon Luttrel, Colonel; François Wachop, Lieutenant Colonel; Jacques ô Brien, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de la Marine, Infanterie.* Le Lord Grandprieur, Co-

---

(a) Olivier ô Gara descendoit de l'ancienne Maison des ô Garas de Coolavin au Comté de Sligoe en Irlande. Les révolutions arrivées dans ce Royaume l'ayant obligé de suivre le sort de son Roi en France, il épousa Marie Flemming fille du Lord Baron de Slane, dix-huitième Pair d'Irlande de sa famille. O Gara eut de ce mariage quatre fils. Les trois premiers ayant passé au service d'Espagne, le premier y est mort avec le grade de Brigadier; le second est Colonel du Régiment nommé Hibernia, & le troisième est Lieutenant Colonel de celui qu'on nomme Irlandia. Sa conduite à la bataille de Veletri lui attira l'attention de Sa Majesté Catholique, qui le gratifia d'une Commanderie dans l'Ordre de Calatrava. Enfin le quatrième fils d'Olivier ô Gara s'étant attaché à Léopold Duc de Lorraine, ce Prince l'honora de la charge de premier Ecuyer auprès de ses deux fils, dont le premier devenu Empereur, le mit au rang de ses Conseillers Privés, & lui donna la charge de Grand Maître de la Maison de la Princesse sa sœur.

lonel; Nicolas Fitz-Gerald, Lieutenant Colonel; Richard Nugent, autre Lieutenant Colonel; Edmond ô Maddin, Major; onze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de Limerick, Infanterie.* Le Chevalier Jean Fitz-Gerald, Colonel; Jérémie ô Mahony, Lieutenant Colonel; Guillaume Therry, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de Charlemont, Infanterie.* Gordon ô Neill, Colonel; Hugues Mac-Mahon, Lieutenant Colonel; Edmond Murphy, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de Dublin, Infanterie.* Jean Power, Colonel; Jean Power, Lieutenant Colonel; Theobald Burke, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment d'Athlone, Infanterie.* Gautier Burke, Colonel; Owen Maccarty, Lieutenant Colonel; Edmond Cantwel, Major; douze Capitaines, vingt-huit Lieutenans, vingt-huit Sous-Lieutenans, quatorze Enseignes.

*Régiment de Clancarty, Infanterie.* Roger Mac-Elligott, Colonel; Edouard Srott, Lieutenant Colonel; Corneille Murphy; Major; six Capitaines, seize Lieutenans, autant de Sous-Lieutenans, huit Enseignes.

De tous les Régimens que la Noblesse Irlandoise avoit levés en 1689 pour le service de Jacques II, il y en a eu quelques-uns de fondus en Irlande; plusieurs qui avoient passé en France, furent incorporés dans les Régimens dont on vient de rendre compte, les Colonels devinrent Capitaines, & les Capitaines furent obligés de se contenter du grade de Lieutenant. Les Régimens des ô Neills, d'ô Donnel, de Mac-Donnel, de Maguire, de Mac-Mahon, de Magennis, furent incorporés; celui d'Edmond (Bouy) ô Reilly chef de l'ancienne tribu des ô Reillys de Cavan, subit le même sort que les autres; il avoit levé en Irlande deux Régimens pour le service de son Roi, l'un de dragons & l'autre d'infanterie: le premier fut fondu en Irlande, & le dernier qu'il avoit mené en France, fut incorporé, de sorte que ce Seigneur resta sans Régiment, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Son petit-fils, aujourd'hui Capitaine dans le Régiment de Dillon, est généralement reconnu pour l'*ô Reilly*, c'est-à-dire, le Chef de sa Maison.

La premiere réforme des troupes Irlandoises subsista jusqu'à la paix de Riswick en 1697. En 1698 les Gardes du Corps du Roi d'Angleterre, & le Régiment de Galmoy cavalerie, furent réformés alors en entier; celui de Sheldon, qui a été depuis Nugent, à présent Fitz-James, fut réduit à deux escadrons. Les Régimens d'infanterie, & les dragons à pied composant dix-sept bataillons, furent réduits à cinq Régimens, d'un bataillon chacun, & les compagnies composées jusqu'alors de cent hommes, furent réduites à cinquante; ces cinq Régimens furent connus sous le nom de Dorington, qui avoient été les gardes à pied, à présent Rothe, de Burke, d'Albemarle, depuis Fitz-Gerald, de Berwick & de Galmoy. Les Régimens de Lée, de Clare, & de Dillon, subirent la même réforme que les autres; tous ces Régimens resterent dans cet état jusqu'en 1701, qu'il fut mis un Sous-Lieutenant, ou Lieutenant réformé de plus à chaque compagnie.

Depuis 1705 jusqu'en 1711, il y avoit dans chaque compagnie composée de cinquante hommes, un Capitaine en pied, un Capitaine en second, un Lieutenant, deux Lieutenans en second, un Sous-Lieutenant & un Enseigne dans les compagnies Colonelles & Lieutenans Colonels. En 1712, chaque compagnie fut remise par rapport aux Officiers, comme elle étoit en 1701; on forma alors des brigades des Officiers qui furent réformés.

Les Régimens de Burke & de Dillon, s'étant trouvés à Crémone dans le temps que cette ville fut surprise le 1 Fevrier 1702, y ayant fait des merveilles, & contribué principalement à en chasser les ennemis; le Roi pour marquer la satisfaction qu'il avoit de leur service, augmenta la paye des Capitaines en pied, non-seulement de ces deux Régimens, mais des trois autres qui étoient sur le pied François, de vingt-cinq sols par jour, & celle des Lieutenans en pied de douze sols six deniers. Les appointemens des Capitaines & des Lieutenans en second furent augmentés à proportion. Les soldats eurent aussi une augmentation d'un sol par jour. Le Régiment de Dillon n'eut qu'une gratification momentanée, & point d'augmentation de traitement, parcequ'il avoit la haute paye.

Le Régiment de cavalerie de Sheldon, qui avoit été augmenté d'un escadron, & mis à trois à l'occasion de la guerre de 1700, s'étant distingué à la bataille de Spire le 24 Novembre 1703, il fut accordé une augmentation de traitement aux Capitaines & Lieutenans réformés qui servirent à la suite de ce corps.

Le Roi d'Espagne commença en 1708 à lever deux Régimens

de dragons & trois bataillons Irlandois, composés des prisonniers de l'armée Angloise faits à la bataille d'Almanza ; ce furent les Officiers réformés qui étoient à la suite des Régimens Irlandois en France qui composerent ces corps.

La paix ayant été signée à Radstad le 6 Mars 1714, entre la France & l'Empereur, on ajouta trois compagnies aux Régimens de Lée, Clare, Dillon, Rothe & Berwick, pour les porter de douze à quinze compagnies, chacune de quarante hommes ; pour composer ces compagnies, on réforma les Régimens d'ô Donnel, auparavant de Fitz-Gerald & de Galmoy, & un second bataillon ajouté quelque temps auparavant au Régiment de Berwick ; on les incorpora, sçavoir, ô Donnel, moitié dans le Régiment de Lée, moitié dans celui de Clare ; le Régiment de Galmoy & le second bataillon de Berwick furent fondus dans Dillon, Rothe & Berwick.

Par des calculs & des recherches faites au Bureau de la guerre, on a trouvé qu'il y avoit eu depuis l'arrivée des troupes Irlandoises en France en 1691, jusqu'en 1745, que se donna la bataille de Fontenoy, plus de quatre cens cinquante mille Irlandois morts au service de la France.

A l'égard du Régiment de Burke, comme il avoit presque toujours servi en Espagne, il demanda permission, pour éviter la réforme, d'offrir ses services au Roi d'Espagne, ce qui ayant été agréé par le feu Roi, & accepté avec joye par celui d'Espagne, il a passé armes & bagages dans ce pays, où il a servi depuis avec distinction en Sicile, en Afrique & en Italie dans la guerre de 1733, avec le Roi des deux Siciles à qui son pere l'a donné ; il est actuellement à Naples, portant le nom de Régiment du Roi, & augmenté de deux bataillons.

De la réforme qui se fit alors des Régimens Irlandois dont on vient de parler, le Roi d'Espagne augmenta les trois Régimens d'Infanterie Irlandoise qu'il avoit, d'un bataillon chacun, de sorte qu'il en a six composés des Officiers surnuméraires qui restoient en France avec leur simple réforme ; ils ont servi à Oran, en Sicile, en Italie, en 1733 & 1734, avec la plus grande distinction : quatre de ces bataillons ont eu le bonheur en 1743, avec les Gardes Wallonnes, de repousser les ennemis à Veletry, & de sauver Dom Philippe qui étoit en danger d'être fait prisonnier.

On croit devoir finir ici le précis des quatre Stuarts, pour ne pas anticiper sur l'Histoire Militaire que M. de G*** s'est chargé de donner au Public, sous les auspices du feu Maréchal de Thomond.

CAPITULATION

# CAPITULATION DE LIMERICK.

Copie traduite de l'Anglois, des articles Civils & Militaires de la Capitulation de Limerick, accordés le 3 Octobre 1691, ſignés le 13 & ratifiés par leurs Majeſtés, par Lettres-Patentes ſous le grand ſceau d'Angleterre. Ces articles ſont rapportés dans une Hiſtoire abrégée de ces temps, publiée par le Docteur Nary à Dublin, & réimprimée à Londres en 1744.

*Articles Civils de la Capitulation, conclus & arrêtés entre le Chevalier Charles Porter, Baronnet, & Thomas Conningsby, Ecuyer, Lords Juſticiers d'Irlande, & ſon Excellence le Baron de Ginkle, Lieutenant Général & Commandant en Chef l'armée Angloiſe, d'une part :*

*Et les très-honorables, Patrice Sarsfield Comte de Lucan; Piercy Vicomte Galmoy, le Colonel Nicolas Purcel, le Colonel Nicolas Cuſack, le Chevalier Tobie Butler, le Colonel Garret Dillon, & le Colonel Jean Brown, de l'autre part :*

*En faveur des habitans Irlandois de la ville & Comté de Limerick, des Comtés de Clare, Kerry, Cork, Sligoe & Mayo.*

En conſidération de la reddition de la ville de Limerick, & d'autres conditions arrêtées entre les ſuſdits Lieutenant Général Ginkle, le Gouverneur de la ville de Limerick, & les autres Généraux de l'armée Irlandoiſe, en date de ces préſens articles pour la reddition de ladite Ville, & la ſoumiſſion de ladite armée, il a été reglé que :

### Article Premier.

Les Catholiques Romains de ce Royaume d'Irlande, jouiront dans l'exercice de leur Religion, de tous les priviléges qui peuvent s'accorder avec les loix d'Irlande, ou bien, ainſi qu'ils en jouiſſoient du regne de Charles II ; & leurs Majeſtés, [illegible]

bord que leurs affaires le leur permettront, assembleront le Parlement de ce Royaume, où ils tâcheront de procurer aux Catholiques Romains de plus grandes sûretés pour, & dans l'exercice de leur Religion, de façon qu'ils ne puissent être troublés dans l'exercice de ladite Religion.

I I.

Tous les habitans & ceux qui résident à Limerick, tous ceux qui composent les garnisons des places qui sont à présent entre les mains des Irlandois, tous les Officiers & soldats qui portent les armes pour le Roi Jacques II, qui ont des Commissions de lui, ou de ceux qui ont le pouvoir & l'autorité de lui d'en donner dans les Comtés de Limerick, Clare, Kerry, Cork & Mayo, tous les Officiers qui sont dans le quartier de l'armée Angloise, mais qui sont des corps Irlandois avec lesquels il est présentement stipulé, (hors ceux qui sont prisonniers, ou qui ont eu recours à la protection de leurs Majestés, ou qui se sont soumis à leur obéissance,) tous les susdits & chacun d'eux, & de leurs héritiers, jouiront & posséderont leurs biens, leurs héritages, leurs fiefs, leurs franches fermes, leurs droits, titres, intérêts, priviléges, immunités, ainsi qu'eux ou chacun d'eux en ont joui, ou les ont tenus, ou auxquels ils avoient droit du temps du regne de Charles II, ou depuis, en vertu des loix, & des Statuts qui étoient en vigueur sous le regne de Charles II: s'il se trouvoit quelques-uns de leurs biens, titres, &c. entre les mains de leurs Majestés dans ce moment, ou de quelques-uns de leurs Fermiers, ou Gardiens de leurs domaines, ils en seront sur le champ remis en possession par l'ordre du Gouvernement, sans procès, ni troubles, ni chicane; seront déchargés des arrérages dûs à la Couronne, & de tout autre impôt public, depuis le jour de la S. Michel 1688 jusqu'au jour de la date de ces présens articles; & tous ceux compris dans cet article, auront & jouiront de tous leurs biens, effets & bestiaux, soit qu'il soient actuellement entre leurs mains, ou qu'ils les ayent remis à quelqu'autre pour les garder ou conserver pour eux; tous ceux & chacun en particulier qui exerçoient ou pratiquoient quelque profession ou metier quelconque, pourront librement continuer & les exercer comme ils faisoient sous le regne de Charles II, pourvû néanmoins que tous ceux dont les biens sont confisqués, & qui sont hors du Royaume à pré-

sent, ne puissent profiter de cet article; sauf néanmoins ceux qui seront exceptés ci-après.

Tous ceux qui négligeront ou refuseront de prendre le serment d'allegeance ou de fidélité à leurs Majesté le Roi Guillaume, & la Reine Marie, ordonné par le Parlement d'Angleterre, la premiere année du regne de leurs susdites Majestés, ne pourront profiter de cet article.

III.

Tous les Marchands, Négociants ou Banquiers, ou ceux qui sont réputés tels, de la ville de Limerick, ou de quelqu'autre Ville ou garnison que ce soit, entre les mains des troupes Irlandoises, dans les Comtés de Clare ou de Kerry, qui sont absens, & par delà les mers, pourront profiter du second article, comme s'ils étoient présens, pourvû qu'il n'ayent pas porté les armes contre leurs Majestés, depuis leur déclaration du mois de Fevrier 1688, & que ces Marchands, Négocians, Banquiers, ou réputés tels, reviennent dans le Royaume pendant l'espace de huit mois, à compter de la date de ces présens articles.

IV.

Le Colonel Simon Lutterel, le Capitaine Rowland White, Maurice Eustache de Yermanstown, Chievers de Maystown, les Officiers de quelques-uns des Régimens Irlandois, dans les garnisons & quartiers ci-dessus nommés, qui sont au-delà des mers pour les affaires de leurs corps ou de l'armée en général, profiteront de l'article second, pourvu qu'ils reviennent dans l'espace de huit mois, à compter de la date de ces présentes, se soumettent au Gouvernement de leurs Majestés, & prennent le serment dont il est fait mention ci-dessus.

V.

Tous ceux & chacun de ceux compris dans les articles deuxiéme & troisiéme, recevront un pardon général, & seront relevés de toutes les proscriptions qu'ils auront pû encourir, & des peines qu'ils auroient méritées pour les félonies, trahisons ou fautes qu'ils auront pû commettre depuis le commencement du regne de Jacques II, & si quelques-uns d'eux sont atteints par le Parlement, les Lords Justiciers & le Général feront tout

leur possible pour faire révoquer cette procédure par le Parlement, & pour les faire relever de leurs proscriptions *gratis* à l'exception des écritures des Commis à ce nécessaire qui seront payés.

VI.

Comme la présente guerre a été cause de plusieurs violences exercées par les deux partis, & que les animosités réciproques, (qui n'ont déja que trop duré) se perpétueroient, s'il étoit permis de s'attaquer par des procédures particulieres & personnelles; afin d'éviter ces inconveniens, & de ramener la paix & la tranquillité dans ce Royaume, il est défendu de poursuivre & de molester de quelque façon que ce soit, aucune des personnes comprises dans les articles ci-dessus pour aucunes fautes par eux commises, soit pour avoir enlevé des armes, des chevaux, de l'argent, des meubles, du bétail, des marchandises, ou des provisions, &c. pendant la guerre : on ne pourra poursuivre aucun de ceux compris dans les deuxiéme & troisiéme articles, pour leur faire rendre compte des rentes & revenus, des terres, possessions ou maisons, par eux perçus depuis le commencement de la guerre jusqu'au jour de la date de ces présentes, ni pour les dégats ou dégradations qu'ils auroient pû faire dans les susdites terres, maisons ou possessions. Le présent article sera mutuel & réciproque pour les deux partis & des deux côtés.

VII.

Tous Nobles & Gentilshommes compris dans les deuxiéme & troisiéme articles, auront la liberté de monter à cheval avec une épée & une paire de pistolets, s'ils le jugent à propos; ils pourront aussi garder dans leurs maisons un fusil, soit pour leur défense, soit pour chasser.

VIII.

Les habitans de Limerick, ou ceux qui y résident, de même que ceux des autres garnisons, auront la permission d'emporter leurs meubles, bestiaux & provisions, sans être examinés ou fouillés, & sans payer de droit; ils ne seront point obligés de quitter les maisons ou les logemens qu'ils occupent actuellement, avant six semaines, à compter de la date des présentes.

IX.

Le ferment qui fera adminiftré aux Catholiques Romains pour fe foumettre à leurs Majeftés, fera le ferment dont il a été fait mention ci-deffus, & point d'autre.

X.

Si quelqu'un ou quelques-uns manquoient à l'obfervation de ces articles, ils n'empêcheront pas ceux qui ne tombent pas dans la même faute, d'en profiter.

XI.

Les Lords Jufticiers & le Général, promettent de faire tous leurs efforts, pour proteger tous ceux compris dans les articles ci-deffus, pour les défendre contre toutes fortes d'arrêts, de faifies & de condamnation de dommage, pour raifon de dettes, ou des dommages qu'ils auroient pû caufer pendant l'efpace de huit mois, à compter du jour de ces préfens articles.

XII.

En dernier lieu, les Lords-Jufticiers & le Général fe chargent de faire ratifier par leurs Majeftés les préfens articles dans l'efpace de huit mois, ou plutôt, & feront tous leurs efforts pour que le Parlement les ratifie & les confirme.

XIII.

Il paroît par une Sentence, juridiquement rendue, que le Colonel Jean Brown devoit des fommes à quelques Proteftans, & que Mylord Tirconnel & Mylord Lucan, employés par l'ancien gouvernement, ont faifi les effets du fieur Jean Brown, deftinés à acquitter les dettes, en promettant au fufdit de l'en décharger par ce moyen; mais comme ces effets ont été employés pour les befoins publics des Irlandois & de leur armée; pour relever le Lord Lucan de l'engagement qu'il avoit pris par un acte public, d'acquitter les dettes de Jean Brown, pour prévenir la ruine de ce dernier, par la fatisfaction de fes créanciers, & fur les inftances de Mylord Lucan & des autres intéreffés fufdits, il a été arrêté que les Lords-Jufticiers & le Baron de Ginkle, intercéderont auprès du Roi & du Parlement, pour que les biens foient confervés & affurés aux Catholiques

Romains, par des articles & des capitulations, dans ce Royaume, chargés & tenus de payer comptant les dettes dudit Jean Brown; que les effets qui lui ont été pris, valent, ou produiront, suivant le certificat de Mylord Lucan, après qu'il aura réglé un compte final avec ledit Jean Brown, qui sera dressé, arrêté, & la balance certifiée par ledit Mylord Lucan dans l'espace de vingt-un jours, à compter de la date de ces présens articles.

Pour que tout ceci soit fidélement & ponctuellement exécuté, nous avons signés, présens SCRAVEMORE, H. MACCAY, T. TALMASH, CHARLES PORTER, TH. CONNINGSBY & BAR. GINKLE.

Et comme ladite ville de Limerick, en conséquence des articles ci-dessus, nous a été rendue, nous faisons sçavoir à tous, que nous confirmons & ratifions tous & chacun des articles, clauses & choses contenues dans iceux, pour nous, nos héritiers & successeurs, autant qu'il est en notre pouvoir. A l'égard des matieres qui auront besoin d'être confirmées par des Actes de Parlement, nous promettons de les lui recommander, & de donner notre consentement royal au Bill ou Bills que nos Chambres de Parlement nous proposeront à cet effet: & comme il paroît qu'il avoit été stipulé par les deux partis qui ont dressé les articles, qu'après ces mots, *Limerick*, *Clare*, *Kerry*, *Cork*, *Mayo*, *ou aucuns d'eux*, dans le second article, il y auroit cette clause-ci, sçavoir *& tous ceux qui sont sous leur protection dans lesdits Comtés*, & que ces mots ont été oubliés par le copiste, (omission dont on ne s'est apperçu qu'après la signature des articles; mais avant que la seconde ville ait été rendue) & que nos Lords Justiciers, ou un d'eux, ou le Général, ont promis que cette clause auroit lieu, étant l'intention de ceux qui ont arrêté la capitulation, & qu'elle fut exprimée dans la minute: notre volonté est de ratifier & confirmer, par ces présentes Lettres Patentes, les susdits mots qui ont été omis; sçavoir, *& tous ceux qui sont sous leur protection dans lesdits Comtés*, tant pour nous que pour nos héritiers & successeurs, ordonnant & déclarant que toutes les personnes, & chacune d'elles en particulier que le second article regarde, pourront recevoir & jouir de tous les avantages qui y sont accordés & stipulés, comme si ces mots susdits y étoient compris, dans la place où ils devroient être: ce second article aura son plein effet, quel-

qu'omission, défaut ou méprise qui s'y puisse trouver, ou remarquer, à la charge que ces présentes, nos Lettres Patentes seront enregistrées dans notre Cour de Chancellerie dans le Royaume d'Irlande, dans l'espace d'un an, à commencer du premier jour de l'année prochaine; car tel est notre plaisir & volonté, pour témoignage, &c. Témoins nous-mêmes, à Westminster ce 24 Février. *Anno Regis & Reginæ Guillelmi & Mariæ quarto, per Breve de privato sigillo : nos autem tenorem præmissor. prædict. ad requisitionem attornat. General. Domini Regis & Dominæ Reginæ pro Regno Hiberniæ, duximus exemplificand. per præsentes, in cujus rei testimonium has Litteras nostras fieri fecimus Patentes, testibus nobis ipsis. Apud Westmon. quinto die Aprilis, annoque Regni eorum quarto.*

BRIDGES.

| | | |
|---|---|---|
| Examinat per nos. | S. Keck. / Lacon Wim Childe. | In Cancel. Magistros. |

---

*Articles Militaires de la capitulation de Limerick conclus entre le Général Ginkle, Commandant en Chef l'armée Angloise, d'une part; & les Lieutenans Généraux d'Usson & de Tessé, Commandans en chef l'armée Irlandoise, d'autre part, & autres Officiers Généraux qui ont signé ces articles.*

### Article Premier.

Il sera permis à toutes sortes de personnes, de telle qualité & conditions qu'elles puissent être, sans aucune exception, lesquelles voudront sortir du Royaume d'Irlande, de se retirer outre-mer, dans tel pays qu'elles souhaiteront, excepté l'Angleterre & l'Ecosse, avec leurs familles, meubles, vaisselle d'argent & joyaux.

### II.

Tous les Officiers Généraux, Colonels, autres Officiers généralement quelconques, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, & tous Gardes du Corps du Roi, cavaliers, dragons & soldats, tels qu'ils puissent être, & en quelques lieux qu'ils

ſoient en garniſon dans les places & poſtes occupés préſentement par les Irlandois, aux camps, dans les Comtés de Cork, Clare & Kerry, & même ceux qu'on appelle rapperées ou volontaires, leſquelles voudront paſſer outre-mer, comme il eſt ci-devant dit, ſoit en corps, comme ils ſont préſentement compoſés, ſoit en parties ſoit en compagnies, ou autrement, auront la liberté de s'embarquer dans les lieux où ſeront les vaiſſeaux qui devront les tranſporter, ſans qu'il leur ſoit fait aucun empêchement.

III.

Toutes les perſonnes ci-deſſus dites, qui voudront ſortir dudit Royaume pour paſſer en France, auront la liberté de le déclarer dans les temps & lieux ci-après marqués; ſçavoir les troupes qui ſont à Limerick, Mardi qui vient; la cavalerie dans leur camp, Mercredi; & les troupes qui ſont diſperſées dans les Comtés de Kerry, Clare & Cork, le 8 du préſent mois & à nul autre temps; & cette déclaration ſera faite pardevant M. Tameron Intendant François, & pardevant M. le Colonel Withers, & après que cette déclaration ſera faite, les troupes qui devront paſſer en France, reſteront ſous la diſcipline & commandement des Officiers qui devront les conduire.

IV.

Tous les Officiers tant Anglois qu'Ecoſſois qui ſervent préſentement en Irlande, profiteront auſſi de la préſente capitulation, tant pour la jouiſſance de leurs biens en Ecoſſe, en Angleterre qu'en Irlande (s'ils y veulent demeurer) que pour paſſer en France, ou dans tels autres pays qu'ils ſouhaiteront, s'ils déſirent d'y aller ſervir.

V.

Tous les Officiers Généraux François, l'Intendant, les Ingénieurs, les Commiſſaires de guerre & d'artillerie, & autres Officiers François, étrangers & autres généralement quelconques, qui ſont dans Sligoe, Roſſe, Clare, dans les troupes, dans le commerce ou autrement, & de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient, auront la liberté de paſſer en France ou ailleurs, & de s'embarquer avec tous leurs chevaux, équipages, argent, vaiſſelle, papiers & effets de quelque nature qu'ils

qu'ils puissent être, & M. le Général Ginkle leur fera pareillement donner des passeports, des escortes & des voitures, tant par eau que par terre, pour en faire en sureté le transport depuis Limerick jusques dans les vaisseaux où ils devront être embarqués, sans payer aucune chose pour raison desdites voitures, ni à ceux qui y seront employés avec leurs chevaux, charretes, chaloupes & bateaux.

## VI.

S'il y a quelque chose desdits équipages, marchandises, chevaux, argent, vaisselle & autres hardes & ustenciles, appartenante tant auxdites troupes Irlandoises, qu'aux Officiers François, & autres particuliers, tels qu'ils puissent être, de prise ou pillée par les troupes dudit Général Ginkle, ledit Général les fera rendre & restituer, ou payer selon l'estimation qui en sera faite par serment de ceux qui auront été ainsi pillés; & lesdites troupes Irlandoises & autres personnes de leur suite, observeront le même ordre dans leur marche & dans leurs quartiers, & feront rendre & payer tout ce qui sera ainsi pris dans le pays.

## VII.

Pour faciliter ledit embarquement, M. le Général Ginkle fournira cinquante vaisseaux du port de deux cens tonneaux chacun, sans que l'on soit obligé de payer; & s'ils ne suffisent pas, il en donnera encore vingt autres, aux mêmes conditions, & en cas qu'il y en ait quelques-uns d'une moindre charge, il en fera fournir un plus grand nombre pour suppléer au défaut de ceux qui ne seront pas du port de deux cens tonneaux; il donnera aussi deux vaisseaux de guerre pour embarquer les Officiers principaux, & servir d'escorte aux vaisseaux de charge.

## VIII.

Un Commissaire sera envoyé immédiatement à Cork pour y visiter les vaisseaux qui sont destinés pour le transport desdites troupes, & voir en quel état ils sont pour se mettre en mer; & aussitôt qu'ils seront prêts à faire voile, les troupes qui doivent être transportées, marcheront en diligence par le plus court chemin, pour y être embarquées; & s'il y a encore des trou-

pes à transporter au-delà de ce qu'il en pourra contenir dans lesdits cinquante vaisseaux, celles qui resteront, quitteront la ville Angloise de Limerick, & se mettront dans les quartiers qui leur seront marqués, & qui seront le plus commode pour le transport, ou ils resteront jusqu'à ce que les autres vingt vaisseaux qui seront fournis dans un mois au plus tard, soient prêts, & en attendant, elles pourront s'embarquer sur les vaisseaux François qui pourront arriver.

## I X.

Lesdits vaisseaux seront fournis de fourrages pour les chevaux; & des vivres nécessaires pour la subsistance des Officiers, cavaliers, dragons & soldats, & des autres personnes qu'ils pourront transporter, lesquels on payera après que le tout aura été débarqué à Brest ou à Nantes, sur les côtes de Bretagne, ou dans aucun autre port de France où le vent les portera, en payant au prix que le Roi a accoutumé de payer pour de pareils transports.

## X.

Pour la sureté du retour desdits vaisseaux, le danger de mer excepté & du payement des vivres, il sera laissé des ôtages suffisans.

## X I.

Les garnisons des châteaux de Clare, Roff & les autres troupes d'infanterie qui sont en garnison dans les Comtés de Cork, Clare & de Kerry, jouiront de la présente capitulation, & ceux desdites garnisons qui veulent passer en France, sortiront avec leurs armes, bagages, balle en bouche, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, enseignes déployées, & les provisions de bouche, avec la moitié des munitions de guerre qui y peuvent être, & passeront avec la cavalerie, s'il n'y a pas assez de vaisseaux pour le premier corps d'infanterie qui sera transporté après la cavalerie, auquel effet M. le Général Ginkle leur fera fournir les voitures & les vivres dont elles auront besoin pour leur subsistance, pendant le temps qu'elles seront en chemin, en payant pour lesdites provisions; ou il leur sera permis de les prendre dans leurs magasins.

## XII.

Toutes les troupes de cavalerie & de dragons qui ſont dans leſdits Comtés de Cork, Kerry & Clare, jouiront pareillement de cette capitulation, & en attendant qu'on puiſſe faire embarquer ceux deſdites troupes qui veulent paſſer en France, il leur ſera donné des quartiers dans les Comtés de Clare & de Kerry ſéparés de ceux des troupes commandées par M. le Général Ginkle, pour y ſubſiſter en payant, à la réſerve du fourrage & de la pâture qui leur ſeront fournis gratis.

## XIII.

Ceux de la garniſon de Sligoe, qui ont joint l'armée Irlandoiſe, jouiront pareillement de la préſente capitulation, & il ſera envoyé ordre, à ceux qui ſeront chargés de les eſcorter, de les mener inceſſamment à Limerick par le plus court chemin.

## XIV.

On pourra embarquer avec leſdites troupes Irlandoiſes, neuf cens chevaux, compris les chevaux des Officiers, & le tranſport en ſera fait gratis; à l'égard des cavaliers qui veulent reſter ici, ils diſpoſeront d'eux-mêmes comme bon leur ſemblera, en mettant leurs chevaux & leurs armes entre les mains de telles perſonnes que M. le Général Ginkle voudra.

## XV.

Il ſera permis à toutes ſortes de perſonnes de telle qualité & condition qu'elles puiſſent être, ſans aucune exception, leſquelles ſeront prépoſées pour prendre ſoin de ceux de la cavalerie qui voudront paſſer en France dans les quartiers qui leur ſeront aſſignés, d'acheter du grain & du foin par-tout où elles en pourront trouver, ſans aucun empêchement, aux prix du Roi, & il ſera permis de faire voiturer de toutes les autres proviſions néceſſaires de la ville de Limerick, & pour cet effet M. le Général Ginkle fera fournir les voitures néceſſaires pour les tranſporter dans les endroits où leſdites troupes doivent être embarquées.

## XVI.

Il ſera permis auſſi que l'on ſe ſerve du foin qui eſt en proviſion

dans le Comté de Kerry, pour la nourriture des chevaux de la cavalerie que l'on embarquera ; & il n'y en a pas suffisamment, il sera permis qu'on fasse acheter du foin & de l'avoine par-tout où l'on en pourra trouver, au prix que le Roi l'achete.

## XVII.

Tous les prisonniers de guerre qui étoient en Irlande le 28 Septembre, seront rendus de part & d'autre, & M. le Général Ginkle promet de s'employer pour faire donner la liberté pareillement à ceux qui sont en Angleterre ou en Flandres.

## XVIII.

Le Général Ginkle fera fournir les alimens & médicamens nécessaires aux Officiers, cavaliers, dragons & soldats des troupes Irlandoises malades ou blessés, qui ne pourroient pas être embarqués dans le premier embarquement que l'on en fera ; & après leur guérison, il leur fera donner des vaisseaux pour passer en France, s'ils veulent y aller.

## XIX.

En signant la présente capitulation, le Général Ginkle donnera un passeport pour envoyer un vaisseau exprès en France, & outre ce il fournira deux bâtimens, de ceux qui sont présentement dans la riviere de Limerick, pour transporter en France deux personnes que l'on souhaite d'y envoyer pour informer du présent traité ; & les Commandans desdits bâtimens auront ordre de débarquer au premier port de France, où le vent les portera.

## XX.

Tous ceux desdites troupes, soit Officiers ou autres, de tels caractères qu'ils puissent être, lesquels voudront passer en France, n'en pourront être empêchés pour dettes, ni sous aucun prétexte que ce puisse être.

## XXI.

Si après la signature du présent traité, & avant l'arrivée de la flotte Françoise, il arrive une corvete de France, ou autre vaisseau destiné pour le transport des troupes, en quelque lieu des côtes d'Irlande que ce soit, il sera donné par ordre du Gé-

néral Ginkle, des passeports non-seulement pour envoyer qui on voudra à bord ledit vaisseau; mais encore pour le faire venir dans le port le plus près de l'endroit, où les troupes qui passeront en France, seront en quartier.

XXII.

Après l'arrivée de ladite flotte, la communication sera libre entr'elle & les quartiers desdites troupes, tant pour aller que pour revenir, & particulierement pour tous ceux qui auront des passeports du Commandant de ladite flotte, ou du sieur Tameron l'Intendant.

XXIII.

En considération de ladite capitulation, les deux villes de Limerick seront rendues & mises entre les mains de M. le Général Ginkle, ou de telle personne qu'il commettra, dans le temps & les jours ci-après, sçavoir la ville Irlandoise, excepté les magasins & l'hopital, le jour de la signature du présent traité; à l'égard de la ville Angloise, elle restera avec l'Isle, & le passage libre du pont de Thomond entre les mains des troupes Irlandoises qui en composent présentement la garnison, ou qui pourront venir ci-après des Comtés de Cork, Kerry, Clare, Sligoe, & des autres lieux dont il est parlé ci-devant, jusqu'à ce qu'on trouve la commodité de les faire transporter.

XXIV.

Pour empêcher les désordres qui pourront arriver entre la garnison que M. le Général Ginkle mettra dans la ville Irlandoise qui lui sera cédée, & les troupes d'Irlande qui resteront dans la ville Angloise & l'Isle, où elles pourront rester jusqu'à ce que les troupes embarquées sur les premiers cinquante vaisseaux soient parties pour la France, & non plus long-temps, l'on se retranchera de part & d'autre pour empêcher la communication desdites garnisons, auxquelles il sera défendu d'ailleurs de se rien dire ou faire d'offençant; & si cela arrive, les contrevenants seront punis de part & d'autre.

XXV.

Il sera permis à ladite garnison de Limerick de sortir en une seule ou plusieurs fois, selon qu'elle pourra être embarquée,

avec armes & bagages, tambours battans, mêche allumée par les deux bouts, balle en bouche, enseignes déployées, six piéces de canon de fonte au choix des assiégés, deux mortiers, & la moitié de toutes les munitions de guerre qui sont dans les magasins de ladite place: pour cet effet, il en sera fait un inventaire en présence de telle personne que le Général Ginkle nommera le lendemain de la signature du présent traité.

## XXVI.

Tous les magasins des vivres resteront entre les mains de ceux qui en sont déja chargés, pour faire subsister ceux de l'armée Irlandoise qui voudront passer en France, & en cas qu'il n'y en ait pas suffisamment dans lesdits magasins, pour faire subsister lesdites troupes pendant qu'elles resteront dans ce Royaume, le Général Ginkle fera fournir les provisions nécessaires au prix que le Roi les achete, en lui donnant un état desdites troupes, & il sera permis de faire venir toutes choses au marché de Limerick, & dans les autres endroits où lesdites troupes seront en quartier; & s'il reste des provisions dans les magasins lorsqu'on évacuera Limerick, il en sera fait une estimation, pour en déduire le prix sur ce qui devra être payé pour les vivres qui seront fournies aux troupes dans le passage de la mer.

## XXVII.

Il y aura une cessation d'armes, tant à l'égard des troupes de terre, qu'à l'égard des vaisseaux François, Anglois & Hollandois qui seront destinés pour embarquer & transporter lesdites troupes, jusqu'à ce qu'ils soient de retour dans leurs ports, auquel effet ils seront munis de bons passeports de part & d'autre, tant pour les vaisseaux, que pour ceux qui seront à bord lesdits vaisseaux; & s'il arrive qu'il y soit contrevenu par quelques Commandans ou Capitaines de vaisseaux, Officiers, cavaliers, dragons, soldats ou autres personnes, ils seront châtiés de part & d'autre, & les torts seront réparés. Il sera envoyé des Officiers à l'embouchure de la riviere de Limerick, pour avertir les Commandans tant de la flotte Françoise que de la flotte Angloise, de la présente convention, afin qu'ils observent entr'eux la cessation d'armes, comme il est dit ci-devant.

## XXVIII.

Pour la sureté de l'exécution du présent traité dans tous ses articles, il sera donné de la part des assiégés, les ôtages suivans.... & le Général Ginkle donnera.....

## XXIX.

Si avant l'exécution du présent traité, il arrive quelque changement dans le gouvernement, ou dans le commandement de l'armée qui est présentement sous le commandement de M. le Général Ginkle, ceux qui seront pour cet effet établis & ordonnés, seront obligés à exécuter & faire exécuter ponctellement tout ce qui est contenu en la présente Capitulation, sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune maniere : En foi de quoi nous avons soussigné ce 13 Octobre 1691. *Signé*, DUSSON, le Chevalier DE TESSÉ, LUCAN, WACHOP, & LA TOUR-MONTFORT. CHARLES PORTER, THOMAS CONNINGSBY, BAR. DE GINKLE.

Quelque bonne volonté qu'eut le Prince d'Orange de maintenir les Catholiques d'Irlande dans la jouissance des privileges qui leur furent accordés par la capitulation de Limerick, il est certain que les articles de cette capitulation furent mal observés par le gouvernement Anglois. Après une guerre malheureuse, dans laquelle les Catholiques d'Irlande n'avoient eu en vue que l'intérêt de leur Religion, & la fidélité inviolable qu'ils croyoient devoir à leur Prince, ils avoient au moins la consolation de se voir accorder une liberté de conscience par cette célébre capitulation. L'honneur & la bonne foi du Prince d'Orange sembloient être les garands de ce traité ; il l'avoit confirmé sous le grand sceau d'Angleterre, il ratifia par ses paroles les plus expresses ce que ses Généraux avoient stipulé avec ceux qui commandoient l'armée Irlandoise, il s'obligea enfin pour lui & pour ses successeurs de faire tous ses efforts pour que tous les articles de la capitulation fussent confirmés & ratifiés par le Parlement.

Le premier de ces articles porte en termes exprès, que *les Catholiques Romains d'Irlande jouiront dans l'exercice de leur Religion de tous les privileges qui se trouvent compatibles avec les loix d'Irlande, ou bien comme ils en jouissoient du regne de Charles II : & leurs Majestés d'abord que leurs affaires le leur permettront, assembleront un Parlement dans ce Royaume, & tacheront de procu-*

*rer aux Catholiques Romains de plus grandes ſuretés pour l'exercice de leur Religion, afin qu'ils n'y ſoient point inquiétés.*

On vit cependant paroître une foule d'Actes du Parlement qui détruiſoient cet article. Par les clauſes contenues dans le Bill intitulé, *Acte pour prevenir l'accroiſſement du Papiſme*, il étoit défendu ſous peine de *præmunire* (*a*), de convertir ou d'être converti à la Réligion Papiſte; de donner une éducation étrangere à ſes enfans, pendant que les Catholiques n'avoient, ni écoles, ni colleges chez eux pour les faire inſtruire, & qu'il étoit défendu aux Catholiques d'enſeigner ſous des peines rigoureuſes.

Le Parlement ne s'eſt preſque jamais aſſemblé ſans faire ſentir aux Catholiques quelque nouvelle marque de ſa ſévérité. En 1697 il fut ordonné que tous Archevêques, Evêques, Vicaires Généraux, Doyens & autres perſonnes pourvues de Juriſdiction Eccléſiaſtique, comme auſſi toutes ſortes de Religieux de quelqu'Ordre qu'ils fuſſent, euſſent à ſortir du Royaume avant le premier Mai de l'an 1698; que ceux qui s'y trouveroient après l'expiration de ce terme, ſeroient étroitement enfermés dans la priſon publique du lieu où on les prendroit, juſqu'à ce qu'on leur fit paſſer la mer, & que ſi quelqu'un de ceux qui auroient été ainſi tranſportés, avoit la hardieſſe de revenir, il ſeroit puni comme un criminel de lèze-Majeſté.

Par d'autres Actes, on enlevoit à la Nobleſſe catholique, leurs armes, leurs chevaux; on leur défendoit les nouvelles acquiſitions de terres, les fonctions du Barreau, & les Charges publiques de l'Etat, & on leur impoſoit des ſermens odieux, & contraires au neuviéme article de la capitulation.

Voilà un échantillon du traitement fait aux Catholiques d'Irlande, contre la foi d'un traité ſolemnel revêtu de toutes les formalités néceſſaires pour le rendre ſacré. Mais à la honte de l'humanité, l'expérience fait voir, que la force a plus d'influence ſur l'exécution des traités, que n'en a la bonne foi de ceux qui les ſignent.

(*a*) C'eſt une eſpéce de Sentence qui dépouille abſolument le criminel de tous biens, le prive de la liberté & de la protection des Loix, l'expoſe à recevoir toute ſorte d'injure & de mauvais traitement ſans aucun remede; le rend infâme, & enfin ne lui laiſſe plus que la vie à perdre.

Après

Après le célébre traité de Rifwick en 1697, qui donna la paix à toute l'Europe, il fut queftion de congédier la plus grande partie des troupes alors fur pied en Angleterre ; mais il falloit trouver les fommes néceffaires pour payer les arrérages dûs aux Officiers, aux Entrepreneurs des vivres, &c. Le Parlement trouva le fecret d'y fatisfaire, fans qu'il lui en couta: ce Tribunal accorda pour cela un fonds de plus d'un million fterling; il en affigna le recouvrement fur les biens confifqués fur les Irlandois catholiques qui avoient pris les armes pour le Roi Jacques depuis l'année 1688. On nomma en conféquence des Commiffaires qui devoient prendre connoiffance de la nature de ces biens, & de ce qui s'en pouvoit tirer pour l'objet dont on vient de parler.

On donne ici la traduction Françoife du rapport que firent les Commiffaires à la Chambre des Communes, de la commiffion dont ils avoient été chargés. Cette traduction eft faite fur l'original Anglois, imprimé par ordre du Parlement en 1700 à Londres, chez Edouard Jones dans le Savoy, & Timothée Goodwin, à la tête de la Reine, vis-à-vis de l'Eglife de S. Dunftan, dans la rue nommée Fleet-Street, Libraires. Cette piéce contient quatre-vingt-dix paragraphes ; on paffe ici du premier au douziéme, parce que les Commiffaires rempliffent cet intervalle en rendant compte des difficultés qu'ils ont été obligés de furmonter dans l'exécution de leur commiffion.

On verra par ce rapport que trois mille neuf cens vingt-un Irlandois, & cinquante-fept Anglois font profcrits. Quelle différence ! fi le facrifice que font les uns & les autres, eft le même, le nombre des facrificateurs eft fort inégal ; on pourra voir auffi combien les premiers qui fuivirent le parti de leur légitime Souverain Jacques II perdirent ; combien leurs terres fouffrirent par les dévaftations & les brigandages qui s'y exercerent, les abus qui s'y commirent à propos de ces confifcations, par les gens les plus élevés par leurs rangs & leurs dignités ; les fortunes immenfes que des particuliers obfcurs firent dans cette occafion par les voyes les plus criminelles ; enfin le foible avantage que le Roi Guillaume & la couronne d'Angleterre tirerent de tant de confifcations de toute nature.

On connoîtra auffi en quelque forte, par cette piéce, la maniere dont on procéde dans les commiffions de cette efpéce, une partie de la forme & des ufages des Cours de Judicatures

inférieures de la Grande Bretagne. On se formera une idée des Parlemens d'Angleterre & d'Irlande, qui sont si différens de ceux de France, tant par la nature de leur institution, que par celle des matieres qui doivent faire l'objet des délibérations des uns & des autres, & des loix & des réglemens qu'ils sont en droit de faire.

*RAPPORT des Commissaires nommés par le Parlement d'Angleterre, pour prendre connoissance des biens confisqués sur les Irlandois, qui ont part à la rébellion* (*a*) *de* 1688, *rendu à l'honorable Chambre des Communes le* 15 *Décembre* 1699.

MESSIEURS,

1°. En vertu des pouvoirs qui nous ont été accordés par un Acte moderne de Parlement, passé dans les dixiéme & onziéme années du regne de Sa Majesté, intitulé, *Acte pour accorder à Sa Majesté la somme d'un million quatre cens quatre-vingt-quatre mille quinze livres, un shellin & onze sols trois liards sterlings, pour congédier l'armée, pourvoir au soutien de la flotte, & à d'autres dépenses nécessaires*, nous avons pris connoissance & examiné l'état des biens confisqués en Irlande.

12. Il a été prescrit en Angleterre, à l'occasion de la derniere rébellion, depuis le 13 Fevrier 1688, le nombre de cinquante-sept personnes, & en Irlande trois mille neuf cens vingt-un : le tout avec les noms des différens Comtés où elles furent proscrites se trouvent dans un livre présenté avec ce rapport. N°. 1.

13. Les terres possédées par lesdites personnes depuis le 13 Fevrier 1688, autant qu'il nous conste, ensemble les noms des propriétaires, le nombre des acres confisqués ; les noms des Comtés & Baronies où elles sont situées ; le revenu annuel & la valeur des capitaux, se trouvent dans un livre présenté avec ce rapport N°. 2 (*b*).

14. Nous estimons en gros que les terres confisquées dans les Comtés ci-après sont de l'étendue & de la valeur qui suit.

(*a*) On appelle ici rébellion, les efforts des Catholiques d'Irlande en faveur de leur Roi légitime.

(*b*) On a fait son possible pour trouver ce Livre, qui contient les noms de ces propriétaires, pour en faire mention ici, en faveur de leurs descendans, dont plusieurs existent encore ; mais on l'a cherché en vain.

| | ACRES. | | Valeur annuelle ou rente. | | | Valeur du capital. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | A. | R. | Liv. | sols | d. | Liv. | sols | d. |
| Dans le Comté de Dublin. | 34546 | | 16061 | 6 | | 208796 | 18 | |
| Dans celui de Meath.... | 92452 | 1 | 31546 | 4 | 6 | 410100 | 18 | 6 |
| Dans celui de Westmeath. | 58083 | 1 | 14633 | 12 | 6 | 190237 | 2 | 6 |
| Dans celui de Kildare... | 44281 | 1 | 16551 | 18 | 6 | 215175 | | 6 |
| Dans celui de Catherlogh. | 26303 | | 7913 | 11 | 6 | 95872 | 2 | |
| Dans celui de Wicklow.. | 18164 | | 2719 | 3 | | 35348 | 19 | |
| Dans celui de Wexford.. | 55882 | 2 | 7551 | 10 | 6 | 98169 | 16 | 6 |
| Dans celui de la Reine.. | 22657 | | 5002 | 8 | 9 | 65031 | 13 | 9 |
| Dans celui du Roi..... | 30459 | 3 | 6870 | 18 | | 89321 | 14 | |
| Dans celui de Kilkenny.. | 30152 | 2 | 5243 | 3 | 6 | 68161 | 5 | 6 |
| Dans celui de Longford.. | 2067 | 2 | 348 | 9 | 9 | 4530 | 6 | 9 |
| Dans celui de Louth & la ville de Drogheda.... | 22508 | | 6331 | 11 | | 82310 | 3 | |
| Dans celui de Cork...... | 244320 | | 32133 | 12 | 6 | 417737 | 2 | 6 |
| Dans celui de Kerry..... | 90116 | | 3652 | 11 | 9 | 47483 | 12 | 9 |
| Dans celui de Clare..... | 72246 | | 12060 | 17 | | 156791 | 1 | |
| Dans celui de Waterford. | 21343 | | 4190 | 10 | | 54476 | 10 | |
| Dans celui de Limerick.. | 14882 | 3 | 4728 | 10 | | 61470 | 10 | |
| Dans celui de Tipperary.. | 34960 | 3 | 8888 | 12 | 6 | 115552 | 2 | 6 |
| Dans celui de Galway... | 60825 | | 10225 | 4 | | 83528 | 18 | |
| Dans celui de Roscoman. | 28933 | | 5808 | 15 | | 69767 | 2 | |
| Dans celui de Mayo..... | 19294 | | 3186 | 5 | | 37598 | 3 | |
| Dans celui de Sligoe..... | 5562 | 2 | 998 | 17 | 6 | 12985 | 7 | 6 |
| Dans celui d'Antrim.... | 10103 | 3 | 1944 | 18 | 6 | 25284 | | 6 |
| Dans celui de Down.... | 9079 | | 1016 | 6 | 6 | 13212 | 4 | 6 |
| Dans celui d'Ardmach... | 4962 | | 588 | | | 7644 | | |
| Dans celui de Cavan.... | 3830 | 1 | 478 | 12 | 6 | 6222 | 2 | 6 |
| Dans celui de Monaghan. | 3832 | | 558 | 16 | | 7264 | 8 | |
| Dans celui de Fermanagh. | 1945 | | 389 | | | 5057 | | |

Toutes ce terres comptées, comme nous l'avons fait, par acres, font un million soixante mille sept cens quatre-vingt-douze acres, qui doivent rendre un revenu annuel de deux cens onze mille six cens vingt-trois livres sterlings, six shellins & trois sols, &

dont le fonds réel vaut deux millions six cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres sterlings, indépendamment de plusieurs autres terres confiquées, dont nous n'osons rendre compte, parce que nous n'avons pas trouvé qu'elles eussent été assez parfaitement arpentées. Voilà en gros la valeur de toutes les terres confisquées en Irlande depuis le 13 Fevrier 1688, que nous vous présentons ici.

15. Nous croyons à présent qu'il est de notre devoir de vous instruire de la quantité des terres susdites qui ont été rendues à leurs anciens Maîtres, en vertu des articles des capitulations de Limerick & de Gallway, ou par des graces particulieres de Sa Majesté.

16. Trois Lettres, une de la feu Reine Marie, datée du 15 Mars, au Lord Sidney, au Chevalier Charles Porter, & à M. Thomas Conningsby, Lords Justiciers & Gouverneurs du Royaume d'Irlande: une autre de cette même Reine, en date du 6 Mai 1693, au même Lord Vicomte Sidney, alors Vice-Roi & Gouverneur général de ce Royaume, & au Conseil Privé: & une troisiéme Lettre du Roi du 24 Avril 1694, au Lord Henri Capel, le Chevalier Cyrillwick, & M. Duncombe alors Lord Justicier de ce Royaume, & au Conseil Privé, tendant à les autoriser à entendre les représentations de ceux qui croiroient pouvoir profiter des articles de Limerick & de Gallway, & à leur rendre justice. En conséquence il fut jugé que quatre cens quatre-vingt-onze personnes devoient jouir du bénéfice des susdits articles. Leurs noms, leurs qualités, le temps où ils ont été mis en possession de ce qu'ils avoient perdu, sont compris dans un livre mis ici devant vous, Messieurs, cotté N°. 3.

17. Plus une commission datée du 25 Fevrier, de la huitiéme année du regne de Sa Majesté, munie du grand sceau d'Irlande, donnant pouvoir aux Juges de différentes Cours, ou à cinq d'entr'eux, de prendre connoissance, & de regler les prétentions des proscrits: en conséquence de cette commission, il fut décidé que sept cens quatre-vingt-douze personnes devoient profiter des articles ci-dessus. Les noms de ces personnes, leurs qualités, & la nature des biens dans lesquels ils sont rentrés, ainsi que les temps, sont spécifiés dans un livre joint à ce rapport, & cotté N°. 4.

18. Les terres ainsi rendues contiennent deux cens trente-trois mille cent six acres, dont le revenu par an est de cinquante-cinq mille sept cens soixante-trois liv. six sols six d. sterlings: & le capital de sept cens vingt-quatre mille neuf cens vingt-

trois livres quatre sols sterlings. Le détail de ce qui revient à chacun, tant pour rente que pour principal, le nom des Comtés ou Baronies où les terres sont situées, avec les noms & qualités des particuliers, est énoncé dans un livre marqué N°. 2.

19. Ici nous n'osons juger si les lettres de leurs Majestés, ci-dessus citées, aux Lords Justiciers & au Conseil, ou la commission revêtue du grand sceau, pouvoient donner à quelqu'un le pouvoir légitime qu'il faut pour faire comparoître devant soi les sujets de Sa Majesté, en les faisant venir de toutes les parties du Royaume, pour exiger des sermens, juger sans procédures juridiques, lever de l'argent sous le nom & le prétexte de salaire, &c. ne trouvant aucun acte de Parlement qui autorise ces singularités. Nous soumettons très-humblement cette observation à votre grande sagesse.

20. Nous pensons qu'il est de notre devoir, Messieurs, de vous informer qu'on exigeoit, (dans ces Cours établies dans la forme extraordinaire qui vient d'être détaillée) des salaires exorbitans, que le sieur Palmer Greffier qui faisoit les fonctions de cet emploi pour M. Poultney, & qui partageoit avec lui les profits, demanda à M. Luc Dillon, pour son salaire, à l'occasion du bien de son pere qui lui fut adjugé, la somme de quatre-vingt-six livres sterlings, & M. Steel crieur de la même Cour, encore quinze livres sterlings, outre dix livres sterlings qu'il avoit données à différentes fois à M. Palmer, pendant la durée de la procédure qui avoit traîné près de deux ans. Cet exemple n'est pas le seul de pareilles exactions; car plusieurs autres particuliers ont payé des sommes considérables en pareil cas. Avant que nous ayons été nommés Commissaires, il étoit d'usage de faire payer près de cinq livres sterlings pour faire admettre la premiere requête, quoiqu'il soit dit formellement dans les articles de la capitulation de Limerick, qu'il n'est dû aucun salaire qu'aux Clercs pour les écritures qu'ils feront.

21. Nous pouvons ajouter qu'on s'est généralement plaint, & nous avons reconnu que c'étoit avec grande raison, de la derniere Cour établie pour recevoir des Requêtes. Plusieurs personnes ont été jugées sans que leurs Requêtes ayent été admises; d'autres, le lendemain ou le surlendemain du jour qu'elles l'avoient été, avant que le Conseil Royal, ou des témoins, eussent été entendus, ce qui est contraire aux regles de la Cour elle-même, qui veut qu'il se passe quatorze jours entre l'admission

de la Requête & le jugement. En général, il paroît qu'il s'est commis de grands abus, & que souvent on a interprêté les articles de Limerick & de Gallway trop favorablement pour les proscrits, au point qu'un seul témoin a souvent suffi pour déterminer en leur faveur; de sorte que nous pensons que plusieurs personnes ont été rétablies dans la possession de biens qui devoient être dans celle de Sa Majesté, si les choses avoient été bien examinées: pour y parvenir, nous envoyâmes demander au sieur Palmer ses minutes; mais comme il ne les avoit écrites d'abord qu'en abbreviations, & qu'il ne les a point mise au net depuis, nous n'avons pû en tirer des lumieres assez claires pour vous être présentées: nous ferons seulement une remarque à cette occasion, qui nous semble fort extraordinaire; c'est que la Cour a rétabli plus de personnes dans leurs biens depuis le commencement de l'exercice de notre commission, qu'il n'y en avoit eu depuis la capitulation de Limerick jusqu'à ce temps-là.

22. Nous devons aussi vous informer, Messieurs, que plusieurs anciens propriétaires de biens y ont été rétablis par l'abolition de leur proscription, ou par un pardon de Sa Majesté.

23. Les abolitions sont de deux sortes; celles qui ont été les suites de procédures, sont marquées dans les cottes N°. *3* & *4*, & dans les colonnes séparées.

24. Les autres qui ont été accordées en conséquence de graces de Sa Majesté, de Lettres de la feu Reine, ou d'ordres donnés par elle depuis la bataille de la Boyne, sont marquées dans un livre joint à ce rapport N°. 5. Le nombre des personnes dans ce cas monte à soixante-cinq, les biens ainsi restitués contiennent soixante-quatorze mille sept cens trente-trois acres, dont le revenu annuel est de vingt mille soixante-six livres huit sols trois deniers sterlings, & la valeur des fonds de deux cens soixante mille huit cens soixante-trois livres sept sols trois deniers sterlings. Les noms des Comtés, des Baronies, des personnes & leurs qualités sont compris dans un livre, N°. 2.

25. Et ici nous estimons qu'il est nécessaire de vous instruire que nous avons appris dans les différentes provinces, ce qui nous paroît très-vraisemblable par les perquisitions que nous avons faites, que plusieurs personnes ont obtenu des graces de Sa Majesté, en donnant des sommes à ceux qui avoient sa confiance & en abusoient; mais quand nous avons voulu approfondir cette matiere, nous y avons trouvé de trop grands obs-

tacles, ces sortes de marchés s'étant passés dans le plus grand secret, & entre des gens qui ne sont point, pour le présent, dans le Royaume. Nous allons néanmoins mettre devant vos yeux, Messieurs, quelques preuves qui vous feront connoître qu'il a été donné de l'argent pour rétablir plusieurs personnes dans leurs biens.

26. Mylord Bellew remit à Mylord Raby (*a*) mille livres sterlings de principal, avec sept ou huit cens livres sterlings qui étoient dues, à condition qu'il employeroit son crédit auprès du Roi pour lui faire obtenir son pardon : il l'eut en conséquence. Le même Mylord Bellew remit aussi à Mylord Romney les revenus de ses terres, dont il avoit joui près de trois ans, & qui montoient à environ trois mille livres sterlings, à condition qu'il ne s'opposeroit point au pardon qu'il sollicitoit.

27. Jean Kerdiff Gentilhomme du Comté de Dublin, donna à Madame Marguerite Uniack deux cens livres sterlings, pour l'engager à employer son crédit auprès de Mylord Romney, afin qu'il obtint du Roi une lettre d'abolition de sa proscription : elle fut accordée. Cependant le cas particulier de cet homme, comme il nous a paru, méritoit la plus grande compassion.

28. Le Chevalier Jean Morris donna deux cens livres sterlings à M. Richard Uniack, & trois cens à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir son pardon : elle le lui fit obtenir par le crédit du Lord Romney.

29. Harvey Morris Ecuyer donna cent livres sterlings à Madame Marguerite Uniack, pour obtenir de Sa Majesté son pardon : il lui fut accordé.

30. Le sieur Jean Hussey de Leslip étant informé par les Messieurs Bray & Roscoe Agens de Mylord Athlone, qui avoit eu la confiscation des biens de Mylord Limerick, qu'il ne pouvoit parvenir à faire abolir sa proscription, s'il ne remettoit au présent possesseur une hypotheque de trois cens livres sterlings, qu'il avoit sur le bien de Mylord Limerick, fut obligé de le faire pour avoir son pardon.

31. Edmond Roch, très-bon Gentilhomme, donna au sieur Richard Darling, homme d'affaires de Mylord Romney, cinq cens livres sterlings, pour qu'il lui fit procurer son pardon, qu'il eut. Ce Gentilhomme, qui avoit été proscrit en vertu du Statut

(*a*) Il s'appelloit Wentworth.

fait contre les crimes de trahiſon pratiqués dans les pays étrangers, n'étoit jamais ſorti du Royaume, ainſi qu'il fut prouvé.

32. Jean Bourk, communément appellé Mylord Bophin, convint de payer ſept mille cinq cens livres ſterlings au ſieur André Card, pour l'uſage de Mylord Albermarle, à condition qu'il lui procureroit du Roi une lettre, à l'effet d'abolir ſa proſcription, & de le rétablir dans ſes biens : trois mille livres ſterlings de cette ſomme devoient être payées à ſa priſe de poſſeſſion; & le reſte quelque temps après. En conſéquence Sa Majeſté écrivit aux Lords-Juſticiers une lettre en faveur de Mylord Bophin, qui devoit être communiquée aux Commiſſaires & à la Cour des Requêtes : elle fit un decret pour cela; il y étoit dit que c'étoit pour donner à ce Seigneur les moyens d'élever ſes enfans dans la religion Proteſtante, & pour affermer ſes biens à des Proteſtans. Le decret vouloit auſſi qu'il fut levé neuf mille livres ſterlings ſur la totalité des biens, pour le payement des dettes, & pour la ſubſiſtance & l'éducation des enfans; mais la vérité eſt que cette ſomme n'étoit deſtinée qu'à payer les ſept mille cinq cens livres ſterlings ſuſdites à Mylord Albermarle, & le reſtant qu'à être partagé entre les autres perſonnes mêlées dans cette négociation d'iniquité. Ce decret fut porté à la Chambre des Communes d'Irlande, pour qu'il fût revêtu de la force d'un Acte; mais les marchés & les accords dont on vient de rendre compte ayant percé, la Chambre choquée de ce qu'on vouloit faire ſervir ſon pouvoir à autoriſer des conventions clandeſtines & abuſives, & reconnoiſſant la fauſſeté des motifs qui étoient expoſés dans le decret, le rejetta. Ce mauvais ſuccès donna lieu à un autre accord, qui portoit que les biens de Mylord Bophin ſeroient mis en ſéqueſtre entre les mains de Mylord Roſſ; que l'argent qui devoit être donné pour procurer cette grace, ſeroit, avant toutes choſes, levé ſur les biens, que les revenus ſeroient appliqués au payement des dettes, & pour les beſoins de la maiſon de Clanriccard. En conſéquence de ce nouvel arrangement, il fut obtenu une lettre de Sa Majeſté pour le confirmer, & il fut payé trois mille livres ſterlings à Jean Broderick, pour le compte de Mylord Albermarle.

33. Nous vous avons, Meſſieurs, rendu compte juſqu'ici des biens appartenans à ceux qui ont été proſcrits, depuis le 13 Février 1688, de ceux qui ont été rendus aux propriétaires, ſoit en vertu des articles de Limerick & de Galway, ou des

graces

graces particulieres du Roi. Nous allons par la suite vous dire ceux à qui Sa Majesté a fait don de quelques-uns de ces biens confisqués, ou à qui elle les a remis seulement en qualité de séquestres.

34. Depuis la bataille de la Boyne, il a été délivré soixante-seize Patentes, scellées du grand sceau d'Irlande, à autant de personnes, comme donataires, ou séquestres de biens confisqués en Irlande. Les dates de ces Lettres Patentes, & les motifs qui les ont fait accorder, sont compris dans un livre qui accompagne ce rapport N°. 6. Nous allons mettre ici sous vos yeux, Messieurs, quelques-uns des plus considérables de ces dons, le nombre d'acres qu'ils contiennent, & les raisons qui les ont fait accorder.

35. Au Lord Romney, il a été fait trois dons, dont il jouit actuellement, qui contiennent quarante-neuf mille cinq cens dix-sept acres.

*Motif.* Pour services rendus.

36. A Mylord Albermarle deux dons, dont il jouit, contenant cent huit mille six cens trente-trois acres.

*Motif.* Services rendus.

37. A Guillaume Bentink, communément appellé Mylord Woodstock, cent trente-cinq mille huit cens vingt acres.

Il n'y a point de motifs spécifiés dans les Lettres Patentes.

38. A Mylord Athlone, deux dons, contenant vingt-six mille quatre cens quatre-vingts acres.

*Motif.* Pour services rendus dans la réduction de l'Irlande. Ces dons ont été depuis confirmés par un Acte du Parlement d'Irlande.

39. A Mylord Gallway, un don, contenant trente-six mille cent quarante-huit acres.

*Motif.* Plusieurs bons & fidéles services par lui rendus.

40. A Mylord Rocheford, deux dons, contenant trente-neuf mille huit cens soixante-onze acres.

*Motif.* Services rendus.

41. Au Marquis de Puizar, un don, contenant trois mille cinq cens douze acres.

*Motif.* Services rendus.

42. A Mylord Conningsby, cinq mille neuf cens soixante-six acres, avec des droits Seigneuriaux, des Dixmes & des Maisons dans la ville de Dublin, & une hypothéque de mille liv. sterlings.

*Motif.* Services rendus.

43. A Mylord Mountjoy, onze-mille soixante-dix acres pour vingt-un ans.

*Motif.* Services rendus pendant la guerre d'Irlande, les pertes qu'il a souffertes dans ses biens, l'emprisonnement de son pere à la Bastille, & de ce qu'il a été tué à la bataille de Steinkerque.

44. A Monsieur Thomas Keightley, deux dons, contenant douze mille trois cens quatre-vingt-un acres, pour quatre-vingt-dix-neuf ans. « Pour servir de dote à sa fille Catherine Keightley, » qui étoit auprès de la feu Reine Marie, après la mort de laquelle elle perdit une pension de quatre cens livres sterlings, » & en considération des pertes qu'a souffertes le pere pendant » la guerre. »

45. Au Colonel Gustave Hamilton, cinq mille trois cens quatre-vingt-deux acres, dont dix-neuf cens acres ne proviennent point de confiscations.

*Motif.* Les grands services qu'il a rendus pendant la guerre d'Irlande, d'avoir passé la riviere de Shannon à gué, & d'avoir monté à l'assaut à la ville d'Athlone, à la tête des grenadiers Anglois.

46. Au Docteur Jean Lesley, seize mille soixante-dix-sept acres.

*Motif.* L'activité & la diligence des services qu'il a rendus dès le commencement de la guerre d'Irlande, les grandes dépenses qu'il a faites pour armer un nombre considérable d'hommes, & d'avoir combattu à leur tête en plusieurs occasions.

47. Au Chevalier Thomas Pendergrass, deux dons, contenant sept mille quatre-vingt-deux acres.

*Motif.* Le service important qu'il a rendu, en découvrant une horrible conspiration faite pour assassiner le Roi, & détruire les libertés de la Grande Bretagne, & par conséquent la Religion Protestante dans toute l'Europe.

48. A M. Jean Baker, seize cens quarante-sept acres.

*Motif.* Les grands & mémorables services rendus par son pere, à la défense de Londonderry.

49. Au sieur Jacques Corry, deux dons, l'un une hypothéque de deux mille livres sterlings sur plusieurs terres dans le Comté de Wicklow, dues au Chevalier Edouard Scot par le Comte de Tirone: l'autre contenant dix-sept cens vingt-cinq acres.

*Motifs*. Sa maison brulée; d'avoir fourni la garnison d'Iniskilling, de vivres & de munitions pour la valeur de trois mille livres sterlings à ses seuls dépens; mais il est constaté, par les perquisitions que nous avons faites, qu'il n'a assisté en aucune façon la garnison d'Iniskilling, qu'il a même dit publiquement dans cette ville, qu'il espéroit voir pendre tous ceux qui avoient pris les armes pour le Prince d'Orange. Sa maison a été brulée par la garnison, en punition de ce propos.

50. Le reste des graces de cette nature est inséré dans le livre N°. 6.

51. Il faut observer que tous les acres dont il a été question dans ce rapport, sont des acres de plantage qui sont en proportion avec les acres Angloises, comme deux cens soixante-quatre à quatre cens quarante-un.

52. Nous observons de plus que les biens susdits ne rapportent point autant à ceux à qui ils ont été accordés, que nous les avons évalués; parce que, ainsi qu'ils en ont imposé à Sa Majesté, en diminuant le prix de ces terres pour en avoir la concession, de même leurs Intendans les ont trompés, en vendant ou en affermant ces biens fort au-dessous de leur valeur.

53. Nous remarquons de plus, que la plus grande partie de ces terres ont été données ou mises en séquestre, sous le sceau de l'Echiquier, pour un espace de peu d'années, ou seulement pendant la volonté du Roi, soit aux possesseurs actuels, soit à d'autres: ce qui a apporté très-peu de profit à Sa Majesté. La plûpart des termes sont expirés, le peu qui ne le sont point encore, paroissent dans le livre N°. 6.

54. Nous allons à présent vous informer très-humblement des charges qui sont sur les biens confisqués, qui n'ont point été rendus à leurs propriétaires; nous vous indiquerons seulement celles qui ont été reconnues par enquête, ou qui ont été passées par la Cour de l'Echiquier de Sa Majesté. Ces dernieres l'ont été, en conséquence de la lettre de Sa Majesté aux Lords Justiciers d'Irlande, qui ordonnoit que tous les Protestans prouveroient la validité des charges auxquelles ils sont assujettis par les voies les plus expéditives, sans avoir recours aux plus dispendieuses & aux plus longues.

55. Tous statuts, jugemens, hypotheques ou autres dettes qui nous paroissent charger les susdits biens confisqués, & non

rendus à leurs anciens maîtres, font une masse ou somme totale de cent soixante-un mille neuf cens trente-six livres quinze sols six deniers sterlings, dont le détail paroît dans un livre annexé à ce rapport N°. 7.

Nous concevons que depuis notre examen, il y a pu avoir plusieurs de ces charges éteintes par différens moyens & arrangemens ; mais nous n'avons eu ni le temps, ni les secours nécessaires pour nous en instruire avec exactitude ; nous pensons donc qu'on peut déduire une somme assez considérable de la derniere que nous venons de dire, pour les considérations ci-après.

56. Nous n'avons énoncé que la somme réelle & primitive de la charge, n'ayant pu connoître combien d'intérêt il en pouvoit être dû par les différens particuliers.

57. Il nous a paru visemblable que souvent le jugement & l'hypothéque étoient la même dette.

58. Il est aussi vraisemblable que plusieurs de ces jugemens n'ont été que pour ordonner l'exécution des conventions particulieres.

59. Dans plusieurs cas, les Protestans & les Papistes étoient également engagés ; cependant on a exigé la dette entiere sur les terres des proscrits.

60. Il paroît, que plusieurs contrats & copies de jugemens ont été produits à des Cours de Judicature subalternes, & qu'on n'a point de preuves de leur exécution, ni des motifs qui les ont fait rendre.

61. De l'autre côté, il est apparent que dans plusieurs cas, les statuts & les jugemens ont été exécutés ; mais il n'y en a aucune trace sur les Registres.

62. Plusieurs charges ont été rachetées, soit par les Donataires, soit par leurs gens d'affaires ou sous-Fermiers, à très-bas prix, tandis qu'ils ont laissé subsister les apparences de ces mêmes charges, pour couvrir les profits que leur apportoit la possession de ces biens.

63. Plusieurs personnes mises en possession de ces biens chargés, en conséquence des lettres de Sa Majesté, ont reçu la totalité, ou au moins la plus grande partie de la dette.

64. Il est vraisemblable que plusieurs charges ont été supposées en faveur de personnes proscrites, & qu'il s'est fait sur cet objet des conventions clandestines,

65. Enfin il nous a paru que rien n'a été négligé par les Donataires & leurs gens d'affaires, pour faire paroître considérables les charges de leurs biens, quoique nous pensons que si la recherche exacte en étoit faite, on reconnoîtroit qu'elles le sont très-peu, & qu'une grande partie en auroit pu être éteinte aujourd'hui, par la perception des profits ; mais nous concevons qu'elles vont être plus que remboursées par les autres confiscations, dont il n'a point été encore parlé, & dont nous allons vous rendre compte.

66. Peu après la bataille de la Boyne, il fut délivré, ainsi que nous avons déja eu l'honneur de vous en informer, Messieurs, une Patente munie du grand sceau d'Irlande, qui établissoit des Commissaires, qui devoient avoir le pouvoir de se saisir & de disposer des biens & des bestiaux confisqués pour le profit de Sa Majesté. Ces Commissaires établirent des Substituts dans les différens Comtés soumis alors au Roi, qui prirent possession d'une prodigieuse quantité de biens & de bestiaux, qu'ils évaluerent à la somme de cent trente-cinq mille cinq cens cinquante-deux livres sterlings; mais l'évaluation de chacun des articles qui composoient la totalité ci-dessus, étoit si modique, qu'un cheval n'étoit estimé que vingt shellins ou dix-neuf livres de France, un mouton deux shellins & demi, ou quarante-cinq sols de France, tout le reste à proportion, de façon qu'il nous paroît vraisemblable que si les choses avoient été vendues leur juste valeur, elles auroient produites entre deux & trois cens mille livres sterlings; mais avant qu'on put prendre ce parti, les Commis préposés pour le recouvrement des revenus de Sa Majesté, firent des représentations, qui donnerent lieu à une lettre du Roi, qui suspendoit le pouvoir des Commissaires établis pour se saisir des biens confisqués, neuf jours après qu'ils furent entrés en exercice, & revêtissoit les Commis des revenus de leur pouvoir : par-là il se passa beaucoup de temps avant que les livres, les effets & les biens saisis par ces Substitus, pussent passer de leurs mains dans celles des Commis des revenus ; & embarrasserent si fort les redditions de compte, joint au pillage que firent chez les Substituts ou sous-Fermiers, les troupes de l'armée en entrant en quartier d'hyver, qu'il nous a paru qu'on n'avoit tenu compte au Roi, & qu'il n'étoit entré dans ses coffres, de toutes les dépouilles spécifiées ci-dessus, que pour la valeur de quarante-quatre mille liv. sterlings : d'ailleurs nous trouvons sur les

états, des quantités de biens & d'effets confisqués très-considérables, dont le Roi n'a jamais profité; plusieurs particuliers s'en sont saisis pour leur compte. Il est vrai que le brigandage & l'usage de piller, étoit dans ce temps-là si général, que des hommes, dans les plus grands emplois, ne furent point exempts de ces crimes. Nous croyons que c'est là la raison qui a empêché qu'on n'eut approfondi davantage ces vexations. Par exemple, nous voyons que Mylord Conningsby s'empara d'environ trois cens bêtes à corne, outre bon nombre de chevaux qui furent laissés dans le parc, après la bataille de la Boyne; mais nous ne voyons point qu'on ait jamais tenu compte à Sa Majesté de leur valeur. Il s'empara aussi de toute la vaisselle & de tous les meubles qui étoient dans la maison du Chevalier Michel Creagh, Lord Maire de Dublin pour l'année 1689. La valeur de ces effets a toujours passé pour être très-considérable: on prétend à la vérité que le Roi lui a fait don de ces deux derniers articles. Il a été délivré aux Lords Justiciers, Mylord Sidney & Mylord Conningsby, par les Commis des revenus, plusieurs ameublemens & effets de très-grand prix, dont nous ne voyons point qu'on ait tenu compte à Sa Majesté: on n'a trouvé aucun de cesdits effets dans le château de Dublin, où ils avoient été déposés.

67. Nous trouvons de plus, qu'il fut délivré par les Commis des revenus, des quantités très-considérables d'effets prétieux, au Chevalier Charles Porter, au Major Général Kirk & à plusieurs autres, qui n'en ont rien rendu ni tenu d'aucune façon compte au Roi. Les Officiers de l'armée en ont aussi pillé beaucoup davantage: on dit que Sa Majesté leur a depuis fait don des fruits de leurs brigandages.

68. S'il nous est permis de nous en rapporter à la persuasion générale du pays, nous devons croire que plusieurs personnes ont tiré les plus grands avantages de ces confiscations; mais comme il y a déja long-temps, qu'il nous auroit été très-difficile de parvenir à avoir des preuves completes contr'eux, & qu'il n'y a aucune apparence que, supposé que nous en eussions, il nous fût possible de faire restituer aucune partie de ce qui a été enlevé il y a tant d'années, nous avons cru qu'il valoit mieux employer notre temps à prendre connoissance de matieres plus essentielles; ainsi, Messieurs, nous bornerons ici ce que nous avons à vous dire sur cet objet.

69. Comme l'évaluation de ces meubles, effets & bestiaux, ne peut être que très-incertaine, nous n'en tirerons ici aucune estimation fixe; mais nous vous ferons remarquer quelques dettes ordonnées par jugement, & quelques hypothéques dues à des proscrits qui n'ont point été rétablies, qui monte à la somme de cent vingt mille treize livres treize sols dix deniers sterlings, ainsi qu'il paroît dans un livre annexé à ce rapport N°. 8.

70. Nous présumons qu'il peut être observé ici que ces dettes sont assujetties aux objections que nous avons faites ci-dessus, à l'occasion des charges, il y a cette différence seulement que si d'un côté elles ont, comme nous le croyons, pû être éteintes par les profits considérables des recettes, plusieurs des créanciers étant, par les lettres de Sa Majesté, en possession des biens chargés, de l'autre côté la somme principale, sur les biens dont il est ici question, est toujours due, puisqu'il ne paroît pas qu'il en ait été payé aucuns intérêts depuis les confiscations des fonds. Ainsi nous estimons que ceci peut balancer les charges.

71. Permettez-nous, Messieurs, de vous faire remarquer que les jugemens rendus dans ces sortes d'affaires-ci, n'ont été trouvés que dans la Cour de l'Echiquier seulement; nous n'en avons pu avoir des autres Cours de Judicature, parce qu'on a fait la faute d'omettre de nous donner le pouvoir de les requerir dans l'énoncé de la Patente de notre commission: de-là nous conjecturons qu'il est très-apparent qu'il est beaucoup plus dû aux personnes proscrites, & qui n'ont point été rétablies dans leurs biens, que nous n'avons pu découvrir.

72. Nous devons aussi vous évaluer, parmi les biens confisqués, deux cens quatre-vingt-dix-sept maisons dans la ville de Dublin, trente-six dans celle de Cork, deux cens vingt-six dans différentes villes, bourgades, &c, de ce Royaume; soixante-un moulins, vingt-huit Foires & Marchés, soixante-douze Rectorats, avec Dixme & plusieurs capitaux de rente; six Bacqs, plusieurs Poissonneries. Nous trouvons que tous les articles rapportent deux mille trente-huit livres sterlings par an, ce qui peut faire à-peu-près un fond de cinquante mille livres sterlings. Si à cela nous ajoutons, ce que nous avons remarqué, qui pouvoient être dû aux proscrits qui n'ont point été rétablis, nous sommes persuadés qu'il se trouvera suffisamment de quoi éteindre les charges, sur-tout si on y ajoute les bestiaux & les trou-

peaux de ceux qui ont profité des articles de la capitulation de Limerick, qui néanmoins ne devoient, par l'énoncé même de ces articles, avoir rien à prétendre à ces sortes d'articles qui leur ont été enlevé d'abord.

73. Par les observations que nous avons nous-mêmes faites dans le pays, il nous a paru que plusieurs terres qui sont portées sur les états & marquées être en friche, sont actuellement (à l'exception de celles situées dans le Comté de Kerry) aussi cultivées & en valeur qu'aucunes terres du Royaume; nous ne les avons point néanmoins comprises dans nos évaluations, il y en a cependant considérablement.

74. Nous avons évalué les biens confisqués sur le pied que nous estimons qu'ils pourroient être affermés à présent, s'il en étoit question.

75. Nous croyons que les bois qui sont sur pied actuellement sur les biens confisqués non restitués, peuvent être estimés soixante mille livres sterlings, ou un million trois cens quatre-vingts mille livres tournois.

76. Il s'est trouvé plusieurs petites parcelles de terres, dont les unes ne pouvoient point faire une acre, & d'autres qui par leur position ont des valeurs si différentes, que nous n'avons pû en fixer la valeur, n'ayant rien trouvé pour nous éclaircir dans les Terriers des familles, dans les Papiers des Commissaires nos dévanciers, ni dans les Rôles des Arpenteurs: nous croyons que tous ces morceaux de terres épars peuvent former une totalité de soixante-dix ou quatre-vingts mille acres, formant en argent un capital très-considérable.

77. Ici, nous vous observerons qu'il s'est fait les plus grands dégats dans les bois des proscrits, & particulierement dans ceux du Chevalier Valentin Brown, dans le Comté de Kerry, où on en a coupé ou détruit pour la valeur de vingt mille livres sterlings. Les dégâts fait dans les terres de Mylord Clancarty, dont Mylord Woodstock a à présent la confiscation, sont estimés à vingt-sept mille livres sterlings ou six cens vingt-un mille liv. tournois. Ceux à qui les biens confisqués ont été donnés, ou leurs Agens, se sont tant pressés d'en tirer les profits mêmes les plus légers, que plusieurs gros arbres ont été abbattus & vendus pour six sols la piéce seulement. Cette sorte de dégât se continue encore dans plusieurs endroits du Royaume: dans le moment même où nous avons l'honneur de vous rendre ce compte, le Chevalier

lier Jean Hely Lord-Justicier en chef de la Cour des plaidoyers communs, & Pierre Goodwyn, qui ont conjointement acheté de Mylord Conningsby la terre de Feltrim à six milles de Dublin, sont occupés à couper les avenues & les bosquets qui servent d'ornement au Château. On a commis & on commet encore les plus grands dégâts dans les bois d'Oshognesf, dans le Comté de Gallway, qui ont été achetés deux mille cinq cens livres sterlings par M. Tobie Butler, & on prétend qu'ils valent plus de douze mille livres sterlings. Nous nommâmes des Experts pour visiter ces bois & nous en faire l'estimation; mais le sieur Tobie Butler les fit assigner & poursuivre en justice, pour avoir exécuté la commission dont nous les avions chargés.

78. Outre les confiscations susdites, il y a plusieurs personnes coupables du crime de la derniere rébellion qui n'ont point été poursuivies, & qui ne peuvent réclamer la faveur d'aucune capitulation ou d'aucuns articles: plusieurs ont été assignés pour se purger de ce crime, pour qui on a donné caution, ce cautionnement subsiste encore: quelques-uns de ceux-ci néanmoins ont été examinés aux Assises de l'été dernier, & ont été acquittés.

79. La mort de plusieurs des accusés, dont on a retardé le jugement & la condamnation, a fait perdre au Roi plusieurs biens très-considérables.

80. Il nous paroît néanmoins très-vraisemblable, par la multitude de dénonciations qu'on nous a offert de faire, que si on vouloit les favoriser & prendre les mesures convenables pour cela, on pourroit tirer une somme très-considérable des biens qui sont dans le cas de la confiscation & qu'on cache avec grand soin.

81. On a si fort négligé les intérêts du Roi, qu'on n'a fait aucune recherche de ceux qui pouvoient, ou qui auroient pû être dans le cas de la proscription dans la province de Conacie, avant l'année 1695, ce qui leur a donné le temps de mettre leurs biens en sureté par toutes sortes de moyens. Il y a effectivement dans ce canton cinquante Catholiques contre un Protestant, de façon que les derniers sont dans l'impuissance de se faire rendre justice, & qu'à peine la province paroît-elle soumise à l'autorité de Sa Majesté: en voici la preuve. Aux dernieres Assises dans le Comté de Gallway, près de quarante personnes y furent accusées d'avoir eu part à la derniere rébellion; mais comme la plupart des Juges avoient été Officiers dans l'armée

de Jacques II, & avoient profité des articles de la capitulation de Limerick, il eſt inutile d'ajouter que les accuſés furent tous acquittés.

82. La Maiſon de Clanriccard a un vaſte domaine en terres dans cette province, & peu ou point de Fermiers, ou de Vaſſaux Proteſtans. Le Roi eſt devenu propriétaire de ces biens, par la proſcription de Mylord Bophin, à qui Sa Majeſté a fait ſeulement la grace de lui en laiſſer l'uſufruit pendant ſa vie. Nous penſons que ce ſeroit grandement avancer & favoriſer les intérêts du proteſtantiſme & des Proteſtans, que de vendre ou de louer les terres à ceux de cette Religion.

83. Nous vous informons auſſi, Meſſieurs, que pluſieurs de ceux à qui les biens confiſqués ont été donnés, ont reçu de très-grandes ſommes par la vente de pluſieurs terres compriſes dans les conceſſions qui leur avoient été faites. La totalité de ces ſommes ſe monte à ſoixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois ſols un denier ſterlings : par exemple, Mylord Athlone, dont le don a été confirmé par un Acte du Parlement d'Irlande, en a vendu pour la ſomme de dix-ſept mille ſix cens quatre-vingt-quatre livres douze shellins ſterlings.

Mylord Romney en a vendu pour trente mille cent quarante-ſept livres onze shellins un ſol.

Mylord Albermarle en a vendu pour treize mille livres ſterlings.

Mylord Conningſby en a vendu pour deux mille deux cens livres ſterlings.

M. Thomas Keightley en a vendu pour cinq mille cent vingt-trois livres dix shellins ſterlings.

84. Il a été rendu pluſieurs proclamations & donné d'autres aſſurances publiques, par leſquelles il étoit dit qu'il ſeroit délivré un quart des biens à ceux qui découvriroient où il en étoit recellé de ceux confiſqués. On a effectivement tenu parole à quelques-uns de ces délateurs, comme il paroît dans le livre N°. *6*. Les autres prétendent qu'ils n'ont point été payés de leur quart, nous eſtimons que le tout peut aller à deux mille livres ſterlings par an.

85. Et ici nous ferons une obſervation : c'eſt que les confiſcations, quelque conſidérables qu'elles paroiſſent, ont été plus à charge à Sa Majeſté que profitables. Ceci paroîtroit fort extraordinaire, ſi nous ne vous apprenions point que des hommes

fort obſcurs, & qui ne jouiſſoient d'aucuns biens ni revenus dans le temps de la réduction d'Irlande, en ont à préſent de très-conſidérables, & pluſieurs de ceux qui peuvent s'appeller immenſes. Nous ne voyons point qu'ils ayent pu y parvenir, qu'en s'emparant & en s'attribuant les confiſcations par toutes ſortes d'intrigues, & de menées ſourdes. Ils en ont tiré les plus grands avantages, tandis que le Roi a été léſé. Il a été ſouvent trompé dans l'évaluation des dons qu'il faiſoit, & ſouvent il a donné bien plus qu'il ne penſoit & qu'il n'avoit deſſein de donner.

86. Rien ne nous paroît y avoir tant contribué que d'avoir vendu à l'enchere les biens confiſqués dans la ſeule ville de Dublin, & point dans les villes principales des Comtés où ils ſont ſitués. Peu de gens ſe ſont ſouciés de venir des provinces à la capitale à de grands frais, & de négliger leurs affaires domeſtiques, quand ils étoient preſqu'aſſurés que les Agens ou gens d'affaires des hommes en place & en crédit, couvriroient toujours leurs encheres, bien aſſurés qu'ils en auroient aſſez pour ſe faire faire la remiſe qu'ils déſiroient par Sa Majeſté. Souvent même ces provinciaux étoient intimidés par la grande autorité de ceux qui alloient à l'enchere contr'eux.

87. Quand par les hauteurs dont ils uſoient & les craintes qu'ils ſçavoient répandre, ils avoient écarté leurs concurrens, ils mettoient leurs taux aux biens qu'ils vouloient avoir, & en donnoient le prix qu'il leur plaiſoit, en convenant de ne point pouſſer les encheres les uns contre les autres. Voici un fait qui nous en paroît une démonſtration : M. Thomas Broderick & Guillaume Connelly, qui ont acquis de grandes terres, & qui, en grande partie gouvernoient les encheres & en étoient les maîtres, parce que perſonne n'étoit aſſez hardi pour entrer en concurrence avec eux, ont été aſſociés pour toutes les acquiſitions qu'ils ont faites pendant le cours de l'année 1695 & les ſuivantes. Ils ont depuis affermé ces terres beaucoup plus avantageuſement qu'elles ne l'étoient. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien cette conduite étoit étrange, ſur-tout dans M. Broderick, qui étoit alors Conſeiller Privé, & prépoſé par Mylord Capel pour être Inſpecteur des encheres, parce que ce Seigneur avoit été informé des abus qui s'y commettoient au préjudice de Sa Majeſté.

88. Il étoit effectivement bien difficile que les choſes ſe paſſaſſent avec plus d'exactitude, quand vous ſerez inſtruits que

c'étoient plusieurs des Receveurs des Domaines & des revenus de la Couronne, qui faisoient les acquisitions de ces terres, & que les Commissaires mêmes en acquéroient sous d'autres noms que les leurs. M. Culliford, sous le nom de Fernley, s'est emparé pour le Roi de plusieurs terres & autres biens, qu'il a depuis appropriés à son usage.

89. Outre ces abus, nous prendrons la liberté de vous représenter qu'un bien très-considérable fut affermé sans avoir été mis à l'enchere, par l'ordre des Lords Justiciers, pour mille livres sterlings par an au moins, au dessous de sa valeur: le bail a été fait pour soixante-un ans, quoique par une lettre de Sa Majesté du 8 Mars 1698, il ait été défendu de faire des baux qui excédassent vingt-un ans. L'affermage dont nous voulons parler, est celui des biens de Valentine Brown & de Nicolas Brown, communément appellé Mylord Kenmare, situés dans les Comtés de Kerry & de Limerick, loué à Jean Blener Hasset & à Georges Rogers, membres du Parlement d'Irlande.

90. Ayant jusqu'ici rendu compte des points les plus essentiels de la commission dont nous avons été chargés, & de nos perquisitions, nous vous prions, Messieurs, de nous permettre de mettre devant vos yeux un tableau abrégé de nos évaluations, avant que de conclure ce rapport.

La totalité des biens confisqués depuis le 13 Fevrier 1688, monte, selon nous, à deux millions six cens quatre-vingt-cinq mille cent trente livres cinq shellins neuf deniers sterlings.

Les biens rendus, en conséquence des articles de la capitulation de Limerick & de Gallway, montent, selon nous, à sept cens vingt-quatre mille neuf cens vingt-trois livres quatre shellins six deniers.

Ceux restitués par grace, valent deux cens soixante mille huit cens soixante-trois livres sept shellins trois deniers.

Les dettes de ces biens confisqués, découvertes par les perquisitions, ou que la Cour de l'Echiquier a reconnues légitimes, montent à cent soixante-un mille neuf cens trente-six livres quinze shellins six deniers.

Nous mettons vis-à-vis de ces dettes, & pour faire une balance, ce qui peut être dû aux proscrits, qui monte à cent vingt mille treize livres treize shellins dix deniers sterlings; comme aussi les maisons, les dixmes, les moulins, les foires, les marchés,

les droits Seigneuriaux, les bacqs, &c, nous les estimons cinquante mille livres sterlings.

Nous mettons en balance vis-à-vis des baux qui produisent de gros pots-de-vin, les acres de terres en friche, comme aussi les bois qui existent encore sur les biens confisqués: nous croyons que ces articles peuvent faire un objet d'environ soixante mille livres sterlings. Nous y joindrons les bestiaux & troupeaux de ceux qu'on a cru être dans le cas de profiter des articles de Limerick; mais à qui on n'a néanmoins demandé aucuns comptes.

Mais pour qu'on ne pense pas que nous n'accordons point assez pour faire la balance, nous y ajouterons toutes les terres dont on ne connoît pas précisément le nombre d'acres: si nous les évaluons aux prix des autres terres, nous trouverons qu'elles produisent au moins cent quarante mille livres sterlings.

Les biens qui seroient dans le cas d'être confisqués, si on les connoissoit, nous paroissent former un objet considérable; mais nous n'en pouvons faire aucune évaluation précise.

Les sommes reçues par ceux à qui les biens confisqués ont été donnés, par la vente de leurs terres, montent à soixante-huit mille cent cinquante-cinq livres trois shellins un denier.

Nous n'avons point parlé de ce qui est dû aux proscrits qui ont été rétablis, ni des charges qui grevent leurs biens.

Après tout ce que nous venons de dire, il reste encore un million six cens quatre-vingt-dix-neuf mille trois cens quarante-trois livres quatorze shellins que nous croyons être la valeur en gros des biens confisqués depuis le 13 Fevrier 1688, & point encore rendus.

Nous allons finir notre rapport, en mettant devant vos yeux, Messieurs, un autre don d'une valeur très-considérable; mais dont nous croyons que la connoissance ne nous appartient point aux termes précis de notre commission: mais comme le don renferme quelques parties de biens confisqués, nous estimons devoir vous rendre compte de la totalité de ce don, pour ne point encourir le reproche d'avoir manqué à notre devoir, ou à la moindre partie de ce que vous & le public attendent de nous.

Il fut accordé, par une Patente scellée du grand sçeau d'Irlande le 30 Mai 1695, à Madame Elizabeth Villiers, à présent Comtesse d'Orkney, tous les biens personnels & propres

Voyez, pag. 718. du Roi Jacques II, à l'exception d'une très-légere partie cédée à Mylord Athlone; ces biens consistent en quatre-vingt-quinze mille six cens quarante-neuf acres, dont la rente annuelle est de vingt-cinq mille neuf cens quatre-vingt-quinze liv. dix-huit shellins, & le capital de trois cens trente-sept mille neuf cens quarante-trois livres neuf shellins. Le détail de ces biens avec le nombre d'acres dans chaque Comté & Baronie, est exhibé dans un livre joint à ce rapport, N°. 9.

Il est dû sur ces biens une rente viagere de deux mille livres sterlings à Milady Susannah Bellasis, & une pareille de mille livres sterlings à Madame Godfrey : tous les baux de ces biens finissent au mois de Mai 1701, alors ils seront bien mieux affermés, & rapporteront au moins la valeur que nous venons de fixer.

A Dublin.

FRANÇOIS ANNESLEY.
JEAN TRENCHARD.
JACQUES HAMILTON.
HENRI LANGFORD.

*Fin du Rapport des Commissaires.*

Les plaintes qu'on vient de voir que faisoient les Commissaires, sur les abus de toutes façons commis à l'occasion des biens confisqués sur les Irlandois catholiques, & sur les mauvais usages qui en étoient faits au préjudice du Roi & de la Couronne, n'étoient pas nouvelles, comme il paroîtra par les extraits qu'on va donner de plusieurs séances du Parlement d'Angleterre, où il fait des représentations & même des reproches très-vifs à Guillaume, sur la dissipation & mauvais emploi de ces confiscations; on y trouve les réponses de Sa Majesté & les repliques du Parlement, on y reconnoîtra que l'altercation fut poussée jusqu'à l'aigreur.

*Extrait de la seance du Parlement d'Angleterre, du Vendredi 4 Avril 1690.*

Arrêté.

Qu'il sera dressé un Bill pour proscrire tous ceux qui sont cou-

pables de rébellion en Irlande, ou ailleurs, contre leurs Majestés le Roi Guillaume & la Reine Marie, pour que leurs biens soient confisqués & vendus pour réduire l'Irlande. Le Procureur Général, le Greffier en chef Trenchard, le Chevalier Richard Reynell, le Chevalier Thomas Clarges, le Chevalier Guillaume Poultney, le Colonel Birch, ou trois d'entre eux, auront soin que cette résolution du Parlement soit exécutée.

*Extrait de la séance du Parlement du 5 de Janvier 1690.*

## Harangue du Roi aux deux Chambres assemblées.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Vous ayant annoncé, il y a peu de temps, qu'il seroit nécessaire que je passasse en Hollande vers celui-ci; je suis très-aise que les efforts que vous avez faits pour terminer les affaires, qui vous tenoient assemblés, ayent si heureusement réussi, que vous pouvez vous séparer, & que j'aye la liberté de faire mon voyage.

Je vous remercie de tout mon cœur de la diligence avec laquelle vous avez accordé les subsides nécessaires pour continuer la guerre. J'aurai soin qu'ils soient exactement appliqués au service auquel vous les avez destinés. Je crois qu'il est à propos de vous assurer que je ne disposerai point d'aucuns biens confisqués en Angleterre ou en Irlande, jusqu'à ce que ce qui regarde cette affaire ait été réglé par le Parlement, de la façon qu'il sera jugé le plus convenable.

*Seance du Samedi 4 Mars 1692.*

## La très-humble Adresse de la Chambre des Communes à Sa Majesté.

Nous les très-humbles & fidéles sujets de Votre Majesté, les Communes assemblés en Parlement, ayant pris, dans la considération la plus sérieuse, l'état où est votre Royaume d'Irlande, croyons qu'il est de notre devoir, envers Votre Majesté, de mettre sous ses yeux, avec tout le respect & le zéle possible pour son service, les grands abus auxquels la mau-

vaiſe adminiſtration de ce pays donne lieu.

Vos ſujets Proteſtans y ſont expoſés à toutes ſortes de miſeres, par la licence des ſoldats & par les quartiers à diſcrétion qu'on leur donne. Les peuples en ſont opprimés, nous jugeons que les déſordres ſont occaſionnés, parce qu'on retient aux troupes leurs payes, à laquelle nous eſpérions & nous comptions même avoir amplement pourvû.

Les troupes de Votre Majeſté ont été recrutées de Papiſtes Irlandois, & de ceux qui avoient été en rébellion contre elle; ce qui a non-ſeulement découragé vos bons & fidéles ſujets Proteſtans; mais les a auſſi expoſés aux plus grands dangers.

Votre protection a été accordée à des Papiſtes, ce qui a empêché les Proteſtans de faire uſage des Loix qui pouvoient leur être favorables, & a ſuſpendu le cours de la juſtice.

Les proſcriptions de pluſieurs rébelles de ce Royaume, qui n'étoient point dans le cas de profiter des articles de la capitulation de Limerick, ont été abolies au grand mécontentement de vos ſujets Proteſtans.

Les biens confiſqués ont été affermés fort au-deſſous de leur valeur; ce qui a diminué les revenus de Votre Majeſté.

Les magaſins & les effets laiſſés par le Roi Jacques II, dans les villes & les garniſons de ce Royaume, ont été diſſipés.

Il en a été de même des terres confiſquées, des meubles, & autres effets mobiliaires qu'elles contenoient, & qu'on auroit pû employer pour la ſureté & la meilleure conſervation de ce Royaume de Votre Majeſté.

Nous demandons auſſi très-humblement la permiſſion de repréſenter à Votre Majeſté, que les clauſes, en faveur des Papiſtes, ajoutées aux articles de la capitulation de Limerick, après qu'elle fut définitivement arrêtée, ſignée & la ville rendue, les ont prodigieuſement enhardis, & affoibli le parti Proteſtant.

Après vous avoir, très-gracieux Souverain, expoſé avec la plus humble ſoumiſſion & le zéle le plus ardent pour votre ſervice, les abus & les mauvaiſes pratiques qui ſe commettent dans votre Royaume d'Irlande; nous ſoumettons nos repréſentations à votre grande ſageſſe: nous vous ſupplions très-reſpectueuſement & très-inſtamment d'y remédier.

Que les ſoldats ſoient payés de ce qu'il leur eſt dû, & les provinces

provinces remboursées de ce qu'elles ont fourni pour les quartiers abusifs à discrétion, & qu'il ne soit admis aucun Papiste dans les troupes.

Et comme il en a beaucoup coûté à l'Angleterre pour réduire l'Irlande, nous supplions très-humblement Votre Majesté (ainsi qu'elle a bien voulu nous en donner l'assurance,) qu'il ne soit disposé d'aucuns biens confisqués en Irlande, jusqu'à ce que ce qui concerne cette affaire, soit réglé par le Parlement, de la façon la plus convenable.

Nous vous supplions d'ordonner que l'état des biens mobiliers & immobiliers confisqués, & celui des magasins & des effets laissés par le Roi Jacques II, soit mis devant votre Chambre des Communes, afin qu'on puisse examiner le tout, les abus qui se sont commis, & les dissipations qui en ont été faites.

Nous demandons aussi qu'il ne soit dorénavant accordé d'abolition aux proscrits Irlandois, que par l'avis de votre Parlement, & qu'il ne soit donné aucune protection aux Papistes Irlandois, qui puisse arrêter le cours de la justice.

A l'égard de l'article ajouté à ceux de Limerick, qui donne tant de facilité aux Papistes Irlandois de se remettre en possession des biens dont ils étoient ci-devant propriétaires, & qu'ils ont perdus par leur rébellion, nous prions très-humblement Votre Majesté d'ordonner que les articles de la capitulation de Limerick & ceux qui y ont été ajoutés, soient mis devant nos yeux, pour qu'on puisse examiner par quel moyen & sous quel prétexte ils ont été accordés, & afin qu'on puisse connoître comment lesdits articles ont été si fort étendus, & la valeur des biens qu'ils ont donné lieu de réclamer.

Comme Votre Majesté nous a donné les assurances les plus gracieuses de la bonté avec laquelle elle seroit toujours prête à concourir avec nous, en tout ce qui pourroit tendre à la paix & à la sureté de ce Royaume, nous ne faisons aucun doute qu'elle ne veuille bien traiter celui d'Irlande de même, dont la sureté & la conservation intéresse tant l'Angleterre.

*Réponse du Roi, de la séance du 10 Mars 1692.*

MESSIEURS,

J'aurai toujours beaucoup d'égards pour tout ce qui me vien-

dra de la Chambre des Communes, & j'aurai grand soin qu'il soit porté remede à ce qui va mal.

*Séance du Jeudi 18 Janvier 1699.*

Arrêté :

Que ceux qui ont conseillé de faire don des biens confisqués en Irlande, à des particuliers, que ceux qui ont procuré ces dons, & que ceux qui en ont fait les expéditions, ont été cause que la Nation a contracté de très-grandes dettes, & qu'il a été nécessaire d'imposer de très-fortes taxes sur le peuple.

Qu'ils sont grandement coupables d'une faute qui rejaillit d'une façon particuliere sur l'honneur du Roi; que les Officiers, ou les instrumens dont on s'est servi pour procurer ces dons & pour en dresser les expéditions, sont coupables au premier chef, d'avoir manqué à la confiance qu'on devoit avoir en eux, & que leur devoir exigeoit.

*Séance du 15 Fevrier 1699.*

Arrêté :

Qu'il seroit présenté au Roi une très-humble adresse, contenant les résolutions de la Chambre, du 18 Janvier dernier, au sujet des dons faits des biens confisqués en Irlande.

*Séance du 26 Fevrier 1699.*

Réponse de Sa Majesté.

MESSIEURS,

J'ai été engagé, non-seulement par inclination, mais aussi par un motif de justice, à récompenser ceux qui ont bien servi, & particulierement dans la réduction de l'Irlande, sur les biens dont la confiscation m'est dévolue dans ce pays-là par sa rébellion.

La longueur de la guerre que nous avons soutenue, a obligé d'imposer de grandes taxes, & a fort endetté la Nation. Les mesures justes & efficaces qui seront prises pour diminuer la

dette publique & pour soutenir le crédit, sera, à mon avis, ce qui pourra le mieux contribuer à l'honneur, aux intérêts & à la sureté de ce Royaume.

Arrêté :

Que quiconque a conseillé à Sa Majesté la réponse qu'elle vient de donner à l'Adresse de la Chambre, a fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour créer une mésintelligence & causer une rupture entre le Roi & son peuple.

On finit ici l'histoire d'Irlande par la réflexion d'un Auteur moderne; elle est frappante & sans replique, & mérite d'être rapportée.

« Le Prince d'Orange, dit cet Auteur, ne croyoit être Roi » qu'à demi, s'il ne regnoit sur l'Irlande, aussi-bien que sur » l'Ecosse, & sur l'Angleterre : ou plutôt, il envisageoit l'Ir- » lande comme un bien qui lui étoit dévolu de plein droit, & la » fidélité des Irlandois envers Jacques II comme un crime de » léze-Majesté qu'il ne devoit pas laisser impuni. Cependant » quel pouvoit être le droit de ce Prince sur une Isle qui ne » l'avoit point appellé à son secours? Je veux qu'il ait regné légi- » timement sur l'Angleterre & sur l'Ecosse par le transport que » les peuples de ces deux Royaumes lui ont fait d'une souve- » raineté qui ne lui appartenoit pas auparavant, & dont ils ne » pouvoient pas disposer eux-mêmes; mais ces peuples pou- » voient-ils transiger pour une Nation distincte & séparée de la » leur, je ne dis pas sans procuration, mais contre la volonté » même de cette troisiéme Nation? A la bonne heure que Guil- » laume III regne dans une partie des Isles Britanniques, puis- » que cette partie ne reconnoît plus son Roi. Mais si dans ces » mêmes Isles, il se trouve un Royaume entier qui ne veut » point changer de Maître, ce premier Maître est-il déchu de » ses droits, & doit-on regarder les peuples qui lui demeurent » soumis, comme des traîtres & des rebelles à leur Patrie? » Jacques II, dira-t-on, sappoit les fondemens de la Mona- » chie, par l'entêtement où il étoit du Papisme, & du pouvoir » arbitraire des Rois. Je passe encore une fois cette accusation, » quelque fausse qu'elle soit en elle-même : elle ne regarde au » plus que l'Angleterre & l'Ecosse, qui n'ont que trop bien sçu

*Hist. de Jacques II. imprim. à Bruxelles chez Jean Leonard en 1740. pag. 256. & suiv.*

» s'en prévaloir. L'Irlande étoit-elle dans le même cas? & si » les peuples de cette derniere Isle veulent être Papistes? s'ils » veulent déférer à leurs Rois un empire absolu, qui peut donc » y trouver à redire, & qui a droit de les en empêcher? Ce que » l'univers entier a vû, c'est que l'Angleterre & l'Ecosse ont » détrôné Jacques II, & que l'Irlande n'a point suivi leur » exemple. Si avant cette révolution, la grande-Bretagne entie» re appartenoit à Guillaume III : l'Irlande a eu tort de demeu» rer fidéle au Roi Jacques. Si au contraire, ce Prince n'a pû » monter légitimement sur le trône, qu'en conséquence d'un » acte qui l'appelloit à la succession, & qui déclarât Jacques II » déchu de la Couronne, Guillaume III n'avoit encore aucun » droit sur l'Irlande qui ne l'a point appellé, & qui a encore » moins détrôné son Roi. Mais encore un coup; ce n'étoit » point regner sur la Grande Bretagne, que de regner unique» ment sur l'Angleterre & sur l'Ecosse. Jacques II se mainte» noit en Irlande; il falloit l'en chasser, & la Providence a voulu » qu'on y ait réussi. »

*Fin du Tome troisiéme.*

## *APPROBATION.*

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre, *Histoire d'Irlande, Tome II*; & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce 11 Juillet 1761.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

---

## *PRIVILEGE DU ROI.*

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé le Sieur MAC-GEOGHEGAN, Prêtre, nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au public, un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire d'Irlande Tome II*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes ; faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur DELAMOIGNON ; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur DELAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Garde des Sceaux de France, le sieur BERRYER, le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de

faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement; voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le quatriéme jour du mois de Fevrier, l'an de grace mil sept cent soixante-deux, & de notre regne le quarante-septiéme. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 577, fol. 289, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenses, Art 41, à toutes personnes de quelques qualités & conditions qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre, neuf exemplaires prescrits par l'Art. 108 du même Reglement. A Paris ce 24 Avril 1762.*

VINCENT, *Adjoint.*



113

